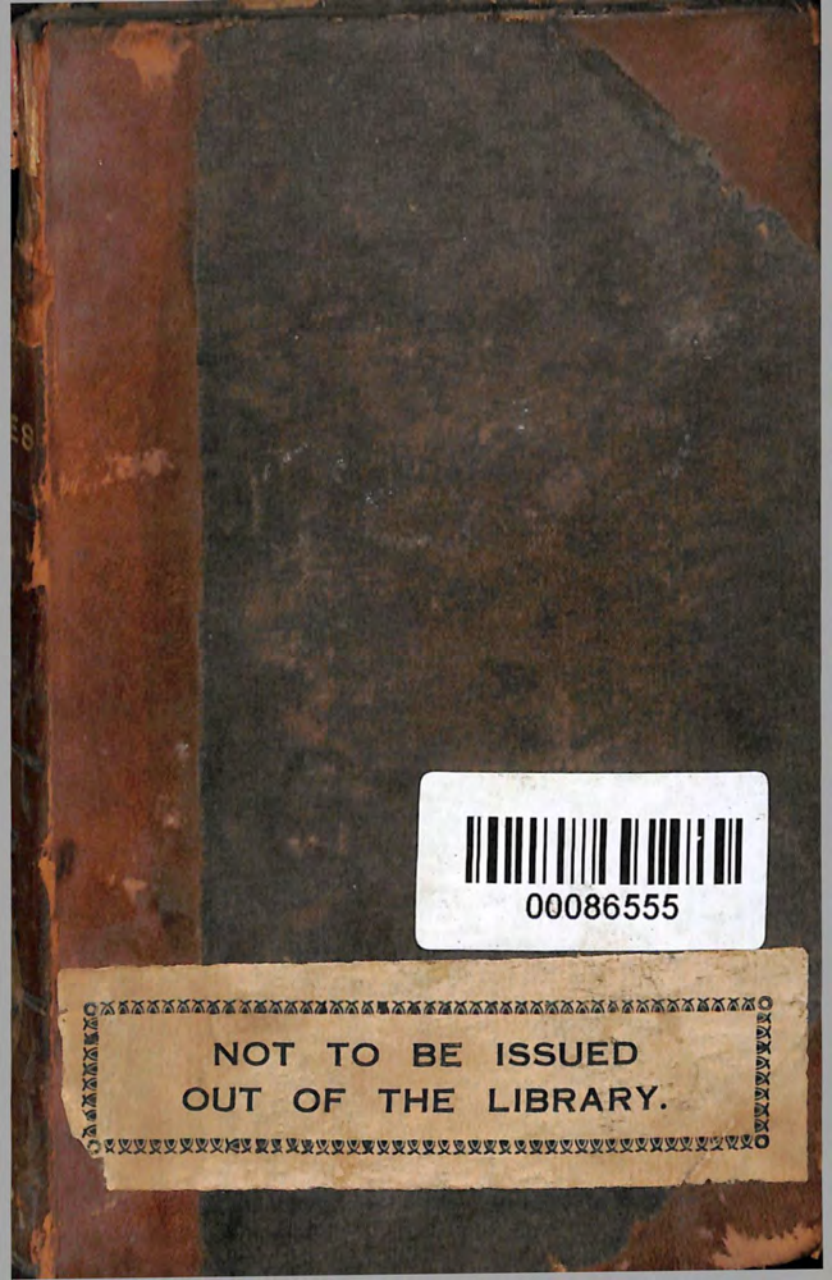
00086555

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

BOMBAY BRANCH

OF THE

Royal Asiatic Society.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 March, 2016

Anna Maria Barney
1846.

MÉMOIRES

DE

COMMINES

IMPRIMERIE DE J. BELIN-LEPRIEUR FILS, 11, RUE DE LA MONNAIE.

MÉMOIRES

DE

COMMINES

PRÉCÉDÉS

D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE.

86555
ae
JACKSON MEMORIAL COLLECTION.

PARIS

BELIN-LEPRIEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, 5.

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

QUAI MALAQUAIS, 15.

1845

JAC
Fo 923.544
Com/Mém./Mem.
86555

00086555

NOTICE

SUR

PHILIPPE DE COMMINES.

Philippe de Commines naquit, en 1445, au château de Commines, près Ménin (Flandre), d'une famille noble. Il paraît qu'il fut élevé avec peu de soin et ne reçut qu'une médiocre instruction, car il exprima plus d'une fois son regret de n'avoir pas appris le latin. A l'âge de 19 ans environ (1464), il entra au service du fils de Philippe-le-Bon, Charles, comte de Charolais, qui devint, en 1467, duc de Bourgogne, et fut surnommé Charles-le-Téméraire. Ce prince lui assigna une pension de 6,000 livres. Commines resta à sa cour plusieurs années, et se distingua dans des négociations importantes qui lui furent confiées; puis, il quitta, vers 1472, le duc de Bourgogne pour s'attacher au roi Louis XI, qui le combla de biens, le fit sénéchal de Poitiers, chambellan, capitaine de la ville et du château de Chinon, ambassadeur à Florence auprès de Laurent de Médicis, etc., lui donna les terres de Brandon, la principauté de Talmont, les seigneuries de Curzon, d'Aulonne, de Château-Gontier, des Chaulmes et de la Chèvre, en Poitou; puis, bientôt après, la seigneurie de Chaillot, près Paris. En 1473, Commines épousa Hélène de Chambres, qui lui apporta en dot la seigneurie d'Argenton et plusieurs autres.

Jusqu'à la mort de Louis XI, Commines vécut dans la plus grande intimité avec ce prince; mais après sa mort, il ne jouit pas de la même faveur auprès de son successeur. Nommé d'abord membre du conseil de régence, durant la minorité de Charles VIII, il prit parti pour les princes contre le gouverne-

ment d'Anne de Beaujeu, se mêla aux intrigues du duc d'Orléans, et s'attacha surtout au connétable Jean de Bourbon. Un arrêt du parlement, du 24 mars 1488, prononça son exil et la confiscation du quart de ses biens; bientôt après, il fut arrêté, et enfermé à Loches pendant huit mois, dans une de ces cages en fer que Louis XI avait mises en usage; de Loches, on le transféra au Châtelet, où il resta dix-huit mois encore.

Enfin, quand Charles VIII entreprit les guerres d'Italie (1493), il sentit qu'il pouvait avoir besoin de Commines, dont le mérite et l'expérience étaient connus, et qui avait figuré d'une manière si remarquable dans les grandes affaires politiques du règne précédent. Commines recouvra donc la liberté, suivit le roi dans son expédition, fut employé de nouveau dans diverses négociations, et combattit auprès de Charles VIII, à la bataille de Fornoue.

Il ne paraît pas que Commines ait joué un rôle actif, durant les trois dernières années du règne de Charles VIII, ni sous son successeur Louis XII, bien qu'il eût été très lié autrefois avec ce dernier prince.

Ce fut à son retour d'Italie, que Commines commença à écrire ses *Mémoires* sur Louis XI et Charles VIII, lesquels embrassent une période de trente-deux ans (1464-1498). Il les rédigea à l'instigation de l'archevêque de Vienne, Angelo Cato, qui fut successivement attaché, ainsi que Commines, au service du duc de Bourgogne, puis à celui de Louis XI, en qualité de médecin et d'aumônier. (*Voy.* le Prologue en tête des Mémoires.)

Voici le portrait que l'illustre auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, M. de Barante, a tracé de Philippe de Commines, considéré comme historien :

« Parmi les historiens modernes, aucun peut-être n'a été estimé aussi haut que Commines. Au charme d'un langage naturel et flexible, qui reçoit l'empreinte des pensées et les laisse voir dans leur vraie nuance, à l'intérêt, au récit vivant et naïf d'un témoin oculaire, Commines joint une profonde connaissance des hommes et des affaires. Ce n'est pas en philosophe et en moraliste qu'il juge; ce n'est pas non plus en écrivain

politique qu'il a médité sur les révolutions et les gouvernements; mais ses discours, ainsi que le dit Montaigne, « représentent partout avec autorité et gravité l'homme de bon lieu élevé aux grandes affaires. » Tout en lui respire la froide observation, le jugement droit et sain. Nourri au milieu du mouvement des empires, des intrigues des princes, de la corruption de leurs courtisans, dans un temps où l'enthousiasme de la chevalerie et de la religion avait déjà fini, où l'empire du monde appartenait aux plus prudents et aux plus habiles, Commines s'accoutuma à estimer avant tout la sagesse de la conduite et du caractère. On ne trouve pas en lui un amour noble et élevé de la vertu, de la loyauté; mais, comme la justice, la bonne foi, le respect de la morale sont les fondements de tout ordre durable, grâce à la rectitude de son jugement et à la gravité de son caractère, il les a en grande recommandation; il voit les hommes comme les instruments de la Providence, ne sait point les haïr, ni les aimer. Il se rend si bien compte de leur caractère, lit si bien au fond de leur âme, que leurs actions lui paraissent résulter, par une irrévocable nécessité, de leurs circonstances intérieures et extérieures. En fait d'habileté même, il plaint les imprudents, plutôt qu'il ne les blâme. Il lui convenait sans doute de s'appliquer à lui-même cette espèce de fatalité, et d'attribuer au sort, plutôt qu'à sa libre volonté, l'abandon du duc de Bourgogne et les intrigues contre la régente. L'on croit entrevoir que si Commines eût été irréprochable, il eût répété moins souvent cet adage qui se retrouve dans tous ses chapitres : *Au demeurant, la Providence le voulait ainsi*; mais du moins il se résigne à ses malheurs aussi froidement qu'à ses fautes. Il dit, en parlant de Charles VIII : « Je crois que j'ai été l'homme du monde à qui il a fait le plus « de rudesse; mais connaissant que c'estoit en sa jeunesse, et « qu'il ne venoit pas de lui, ne lui en sçus jamais mauvais « gré. » Les bienfaits de Louis XI ne troublent pas davantage son impartialité. C'est bien le héros de ses Mémoires et le plus sage homme qu'il ait connu; mais il ne dissimule ni ses fautes ni ses petitesses. Il blâme son peu de respect pour les lois et

les mœurs de la France, les nouvelles charges qu'il impose au peuple, ses cruautés et ses méfiances. L'on voit dans Commines, mieux que partout ailleurs, ce qu'étaient alors et les droits des rois et les priviléges des peuples. Il témoigne pour les Anglais, qui déjà savaient mieux que toute autre nation maintenir leurs libertés, une grande considération ; de même qu'il fait cas du roi de France, qui a su conserver et exercer son pouvoir. Le caractère des divers peuples de l'Europe est souvent peint d'une manière qui n'a pas cessé d'être vraie. Enfin, il n'existe pas un livre de politique plus applicable et plus pratique : il est plein d'une science positive, fruit de l'expérience, sur laquelle n'ont influé ni opinions ni systèmes. »

Nous n'ajouterons rien à ce brillant tableau tracé de main de maître.

Commines mourut en son château d'Argenton, le 17 octobre 1509, âgé de 64 ans. En 1504, sa fille unique Jeanne s'était mariée à René de Bretagne, comte de Penthièvre : ainsi Philippe de Commines se trouve, par elle, l'ancêtre des familles royales de France, d'Espagne, de Naples, de Portugal et de Sardaigne.

Le tombeau de Philippe de Commines, qui se trouvait anciennement dans l'église des Grands-Augustins, fut transféré, lors de la révolution, au Musée des Monuments français (aujourd'hui *Palais des Beaux-Arts*). Il est actuellement au Musée de Versailles. On avait composé pour cet illustre historien l'épitaphe suivante :

Gallorum et nostræ laus unà et gloria gentis,
Hic, Commine, jaces, si modò fortè jaces;
Historiæ vitam potuisti reddere vivus;
Extincto vitam reddidit historia.

J. L. Belin.

MÉMOIRES

DE

PHILIPPE DE COMMINES.

PROLOGUE.

A M. L'ARCHEVESQUE DE VIENNE.

Monseigneur l'archevesque de Vienne, pour satisfaire à la requeste qu'il vous a plu me faire de vous escrire, et mettre par mémoire ce que j'ay sçu et connu des faits du feu roy Louis onziesme, à qui Dieu fasse pardon, nostre maistre et bienfaicteur, et prince digne de très-excellente mémoire, je l'ay fait le plus près de la vérité que j'ay pu et sçu avoir la souvenance.

Du temps de sa jeunesse ne sçauroye parler, sinon pour ce que je luy en aye ouy parler et dire : mais depuis le temps que je vins en son service, jusques à l'heure de son trespas, où j'estoye présent, ay fait plus continuelle résidence avec luy, que nul autre de l'estat à quoy je le servoye, qui pour le moins ay tousjours esté des chambellans, ou occupé en ses grandes affaires. En luy et en tous autres princes, que j'ay connu on servy, ay connu du bien et du mal : car ils sont hommes comme nous. A Dieu seul appartient la perfection. Mais, quand en un prince la vertu et bonnes conditions précèdent les vices, il est digne de grand' mémoire et louange : vu que tels personnages sont plus enclins en choses volontaires qu'autres hommes, tant pour la nourriture et petit chastoy qu'ils ont eu en leur jeunesse, que pour ce que venans en l'âge d'homme, la pluspart des gens taschent à leur complaire, et à leurs complexions et conditions.

Et pour ce que je ne voudroye point mentir, se pourroit faire qu'en quelque endroit de cet escript se pourroit trouver quelque chose qui du tout ne seroit à sa louange ; mais j'ay espérance que ceux qui liront, considéreront les raisons dessusdites. Et tant osay-je bien dire

de luy, à son los (à sa louange), qu'il ne me semble pas que jamais j'aye connu nul prince, où il y eust moins qu'en luy, à regarder le tout. Si ay-je eu autant connoissance des grands princes, et autant de communication avec eux, que nul homme, qui ait esté en France de mon temps, tant de ceux qui ont vescu en ce royaume, que en Bretagne, et en ces parties de Flandres, Allemagne, Angleterre, Espagne, Portugal, et Italie, tant seigneurs spirituels que temporels, que de plusieurs autres dont je n'aye eu la vue, mais connoissance par communication de leurs ambassades, par lettres, et par leurs instructions. Par lesquelles choses on peut assez avoir d'information de leurs natures et conditions. Toutesfois je ne prétends en rien, en le louant en cet endroit, diminuer l'honneur et bonne renommée des autres; mais vous envoye ce dont promptement m'est souvenu, espérant que vous le demandez pour le mettre en quelque œuvre, que vous avez intention de faire en langue latine, dont vous estes bien usité. Par laquelle œuvre se pourra connoistre la grandeur du prince dont vous parleray, et aussi de votre entendement. Et là où je faudroye, vous trouverez monseigneur du Bouchage (sieur de Montrésor), et autres, qui mieux vous en sçauroient parler que moy, et le coucher en meilleur langage. Mais pour obligation d'honneur, et grandes privautés et bienfaits, sans jamais entre-rompre, jusques à la mort, que l'un ou l'autre n'y fust, nul n'en devroit avoir meilleure souvenance que moy : et aussi pour les pertes et douleurs que j'ay reçues depuis son trépas; qui est bien pour faire réduire en ma mémoire les graces que j'ay reçues de luy; combien que c'est chose accoutumée, qu'après le décès de si grands et puissans princes, les mutations sont grandes, et y ont les uns pertes, et les autres gain; car les biens et les honneurs ne se départent point à l'appétit de ceux qui les demandent.

Et pour vous informer du temps, dont ay eu connoissance dudit seigneur, dont faites demande, m'est force de commencer avant le temps que je vins à son service : et puis par ordre je continueray mon propos, jusques à l'heure que je devins son serviteur, et continueray jusques à son trespas.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

De l'occasion des guerres qui furent entre Louis onziesme et le comte de Charolois, depuis duc de Bourgongne. 1461.

Au saillir de mon enfance, et en l'âge de pouvoir monter à cheval, je hantai à Lisle (Lille), vers le duc Charles de Bourgongne, lors appelé comte de Charolois, lequel me print en son service : et fut l'an mil quatre cens soixante et quatre. Quelques trois jours après arrivèrent audit lieu de Lisle, les ambassadeurs du roy, où estoit le comte d'Eu, le chancellier de France, appelé Morvillier, et l'archevesque de Narbonne, et en la présence du duc Philippe de Bourgongne, et dudit comte de Charolois, et de tout leur conseil, à huis ouverts, furent ouis lesdits ambassadeurs; et parla ledit Morvillier fort arrogamment, disant que ledit comte de Charolois avoit fait prendre, lui estant en Holande, un petit navire de guerre, party de Dieppe, auquel estoit un bastard de Rubempré, et l'avoit fait emprisonner, lui donnant charge qu'il estoit là venu pour le prendre; et qu'ainsi l'avoit fait publier par tout, et par espécial à Bruges, où hantent toutes nations de gens estranges, par un chevalier de Bourgongne, appellé messire Olivier de la Marche. Pour lesquelles choses le roy, se trouvant chargé de ce cas, contre vérité, comme il disoit, requéroit audit duc Philippe, que ce messire Olivier de la Marche luy fust envoyé prisonnier à Paris, pour en faire la punition telle que le cas requéroit. A ce point, lui répondit le duc Philippe : que messire Olivier de la Marche estoit né de la comté de Bourgongne, et son maistre-d'hostel, et n'estoit en riens subjet à la couronne : toutes fois, que s'il avoit dit chose qui fust contre l'honneur du roy, et qu'ainsi le trouvast par information, qu'il en feroit la punition telle qu'au cas appartiendroit : et qu'au regard du bastard de Rubempré, il est vray qu'il estoit prins pour les signes et contenances qu'avoit ledit bastard et ses gens aux environs de la Haye en Holande, où pour lors estoit son fils de Charolois, et que si ledit comte estoit soupçonneux, il ne le tenoit point de lui, car il ne le fut oncques; mais le tenoit de sa

mère (Isabelle de Portugal), qui avoit esté la plus soupçonneuse dame qu'il eust jamais connue, mais, nonobstant que luy, comme dit est, n'eust jamais esté soupçonneux, s'il se fust trouvé au lieu de son fils, à l'heure que ce bastard de Rubempré régnoit ès environs, qu'il l'eust fait prendre, comme il avoit esté : et que si ledit bastard ne se trouvoit chargé d'avoir voulu prendre son fils, comme l'on disoit qu'incontinent le feroit délivrer, et le renvoyeroit au roy, comme ses ambassadeurs le requéroyent. Après recommença ledit Morvillier, en donnant grandes et deshonnestes charges au duc de Bretagne, appellé François : disant que ledit duc et le comte de Charolois, là présens, estant ledit comte à Tours devers le roy, là où il l'estoit allé voir, s'estoient baillés scellés (serments) l'un à l'autre, et faits frères d'armes : et s'estoient baillés lesdits scellés par la main de messire Tanneguy du Chastel, qui depuis a esté gouverneur de Roussillon, et a eu auctorité en ce royaume, faisant ledit Morvillier ce cas si énorme et si envieux que nulle chose qui pust se dire à ce propos, pour faire honte et vitupère à un prince, ne fust qu'il ne dist. A quoi ledit comte de Charolois par plusieurs fois voulut respondre, comme fort passionné de cette injure qui se disoit de son amy et allié; mais ledit Morvillier lui rompoit tousjours la parole, disant ces mots : « Monseigneur de Charolois, je ne suis pas venu pour parler à vous, mais à monseigneur vostre père. » Ledit comte supplia par fois à son père qu'il pust respondre, lequel luy dit : « J'ay respondu pour toy, comme il me semble que père doit respondre pour fils : toutesfois si tu en as si grande envie, penses y aujourd'hui, et demain dis ce que tu voudras. » Encore, disoit ledit Morvillier, qu'il ne pouvoit penser qui pouvoit avoir mu ledit comte de prendre cette alliance avec ledit duc de Bretagne, luy qui n'avoit rien, sinon une pension que le roy luy avoit donnée, avec le gouvernement de Normandie que le roy lui avoit osté.

Le lendemain, en l'assemblée et en la compagnie des dessusdits, le comte de Charolois, le genouil en terre sus un carreau de velour, parla à son père premier; et commença de ce bastard de Rubempré, disant les causes estre justes et raisonnables de sa prinse, et que ce se mettroit par procès. Toutesfois je croy qu'il

ne s'en trouva jamais riens : mais estoient les suspections grandes : et le vis délivrer d'une prison où il avoit esté cinq ans. Après ce propos commença à décharger le duc de Bretagne, et luy aussi, disant qu'il estoit vray que ledit duc de Bretagne et luy avoient prins alliance et amitié ensemble, et qu'ils s'étoient faits frères d'armes ; mais en rien n'entendoient cette alliance au préjudice du roy, né de son royaume, mais pour le servir et soustenir si besoin en estoit : et que touchant la pension qui luy avoit esté ostée, que jamais n'en avait eu qu'un quart, montant en neuf mille francs, et que jamais n'avoit requis ladite pension, ne le gouvernement de Normandie ; et que moyennant qu'il eust la grace de son père, il se pourroit bien passer de tous autres bienfaicts. Et croy bien, si n'eust esté à la crainte de son dit père, qui là estoit présent et auquel il adressoit sa parole, qu'il eust beaucoup plus asprement parlé. La conclusion dudit duc Philippe fut fort humble et sage, suppliant au roy ne vouloir légèrement croire contre luy ne son fils, et l'avoir tousjours en sa bonne grace. Après fut apporté le vin et les espices : et prindrent les ambassadeurs congé du père et du fils. Et quand ce vint que le comte d'Eu et le chancelier eurent prins congé dudit comte de Charolois, qui estoit assez loin de son père, il dist à l'archevesque de Narbonne qu'il vit le dernier : « Recommandez-moy très humblement à la bonne grace du roy, et lui dites qu'il m'a bien fait laver icy par le chancelier ; mais avant qu'il soit un an il s'en repentira. » Ledit archevesque de Narbonne fit ce message au roy, quand il fut de retour, comme vous entendrez ci-après. Ces paroles engendrèrent grande hayne dudit comte de Charolois au roy, avec ce qu'il n'y avoit guères que le roy avoit racheté les villes de dessus la rivière de Somme : comme Amiens, Abeville, Sainct-Quentin et autres, baillées par le roy Charles septiesme audit duc Philippe de Bourgongne, par le traicté qui fut fait à Arras, pour en jouir par luy et ses hoirs masles, au rachapt de quatre cens mille escus. Je ne sçay bonnement comment cela se mena : toutesfois ledit duc se trouvant en sa vieillesse, furent tellement conduits toutes ses affaires par messeigneurs de Croy et de Chimay, frères, et autres de leur maison, qu'il reprint son argent du roy, et restitua lesdites terres, dont ledit comte

son fils fort troublé; car c'estoient les frontières et limites de leurs seigneuries, et y perdoient beaucoup de subjets et bonnes gens pour la guerre. Il donna charge de cette matière à cette maison de Croy : et venant son père à l'extrême vieillesse, dont jà estoit près, il chassa hors du palais de son père tous lesdits seigneurs de Croy, et leur osta toutes les places et choses qu'ils tenoient entre leurs mains.

CHAPITRE II.

Comment le comte de Charolois, avec plusieurs gros seigneurs de France, dressa une armée contre le roy Louis onziesme, soubs couleur du bien public.

Bien peu de temps après le partement des ambassadeurs dessusdits, vint à Lisle le duc de Bourbon, Jean dernier mort (Jean II), faignant venir voir son oncle le duc Philippe de Bourgongne, lequel, entre toutes les maisons du monde, aimoit cette maison de Bourbon. Ce dit duc de Bourbon estoit fils de la sœur dudit duc Philippe, laquelle estoit veufve, longtemps avoit; et estoit là avec ledit duc son frère et plusieurs de ses enfans, comme trois filles et un fils. Toutesfois, l'occasion de la venue dudit duc de Bourbon estoit pour gaigner et conduire ledit duc de Bourgongne de consentir mettre sus une armée en son païs : ce que semblablement feroient tous les princes de France, pour remonstrer au roy le mauvais ordre et injustice qu'il faisoit à son royaume : et vouloient estre forts pour le contraindre, s'il ne se vouloit ranger. Et fut cette guerre depuis appellée le Bien Public, pource qu'elle s'entreprenoit soubs couleur de dire que c'estoit pour le bien public du royaume. Ledit duc Philippe, qui, depuis sa mort, a esté appellé le Bon Duc Philippe, consentit qu'on mist sus des gens, mais le nœud de cette matière ne luy fut jamais descouvert, ny ne s'attendoit point que les choses vinssent jusques à la voye de fait. Incontinent se mirent à mettre sus ses gens : et vint le comte de Sainct-Paul, depuis connestable de France, devers ledit comte de Charolois à Cambray, où pour lors estoit ledit duc Philippe : et luy venu audit lieu, avec le mareschal de Bourgongne, qui estoit de la maison de Neufchastel, ledit comte de Charolois fit une grande assemblée de gens de conseil, et autres des gens de son père, en l'hostel de l'évesque de Cambray, :

et là déclara tous ceux de la maison de Croy ennemis mortels de son père et de luy, nonobstant que le comte de Sainct-Paul eust baillée sa fille en mariage au fils du seigneur de Croy longtemps avoit, et disoit y avoir dommage. En somme, il fallut que tous s'enfuissent des seigneuries du duc de Bourgongne; et perdirent beaucoup de meubles. De tout ceci desplut bien au duc Philippe: lequel avoit pour premier chambellan un, qui depuis fut appelé monseigneur de Chimay, homme jeune, et très-bien conditionné, neveu du seigneur de Croy, lequel s'en alla sans dire adieu à son maistre, pour la crainte de sa personne: autrement il eust esté tué ou prins, car ainsi lui avoit esté déclaré. L'ancien âge du duc Philippe luy fit ce endurer patiemment; et toute cette déclaration, qui se fit contre ses gens, fut à cause de la restitution de ces seigneuries situées sur la rivière de Somme, que ledit duc Philippe avoit rendu audit roy Louis, pour la somme de quatre cens mille escus; et chargeoit le comte de Charolois ces gens de cette maison de Croy, d'avoir fait consentir audit duc Philippe cette restitution.

Ledit comte de Charolois se radouba et rapaisa avec son père, le mieux qu'il put; et incontinent mit ses gens-d'armes aux champs: et en sa compagnie ledit comte de Sainct-Paul estoit principal conducteur de ses affaires et le plus grand chef de son armée: et pouvoit bien avoir trois cens hommes-d'armes et quatre mille archiers soubs sa charge, et avoit beaucoup de bons chevaliers, et escuyers des païs d'Artois, de Hénault et de Flandres, soubs ledit comte, par le commandement dudit comte de Charolois. Semblables bandes et aussi grosses armées, avoient monseigneur de Ravestin, frères du duc de Clèves, et messire Antoine, bastard de Bourgongne: lesquels avoient esté ordonnés pour les conduire. D'autres chefs y avoit-il, que je ne nommeray pas pour cette heure, pour briefveté: et entre les autres y avoit deux chevaliers, qui avoient grand crédit avec ledit comte de Charolois: l'un estoit le seigneur de Haultbourdin, ancien chevalier, frère bastard dudit comte de Sainct-Paul, nourry ès anciennes guerres de France et d'Angleterre, au temps que le roy Henry, cinquiesme roy d'Angleterre de ce nom, régnoit en France et

que le duc Philippe estoit joinct avec luy et son allié. L'autre avoit nom le seigneur de Contay, qui semblablement estoit du temps de l'autre. Ces deux estoient très-vaillans et sages chevaliers, et avoient la principale charge de l'armée. Des jeunes il y en avoit assez, et entre les autres un fort bien renommé, appelé messire Philippe de Lalain, qui estoit d'une race, dont peu s'en est trouvé qui n'ayent esté vaillans et courageux, et presque tous morts en servant leurs seigneurs en la guerre. L'armée pouvoit estre de quatorze cens gens-d'armes, mal armés et maladroits, car long-temps avoient esté ces seigneurs en paix, et depuis le traicté d'Arras avoient peu vu de guerre qui eust duré; et à mon advis ils avoient esté en repos plus de trente ans, sauf quelques petites guerres contre ceux de Gand, qui n'avoient guères duré. Les hommes-d'armes estoient très-fort bien montés et bien accompagnés; car peu en eussiez-vous vu, qui n'eussent cinq ou six grands chevaux. D'archiers y pouvoit bien avoir huit ou neuf mille : et quand la monstre fut faite, y eut plus à faire à les envoyer qu'à les appeler : et furent choisis tous les meilleurs.

Pour lors avoient les subjets de cette maison de Bourgongne grandes richesses, à cause de la longue paix qu'ils avoient eue, pour la bonté du prince soubs qui ils vivoient; lequel peu tailloit ses subjets, et me semble que pour lors, ses terres se pouvoient mieux dire terres de promission que nulles autres seigneuries qui fussent sur la terre. Ils estoient comblés de richesses et en grand repos, ce qu'ils ne firent oncques puis; et y peut bien avoir vingt-et-trois ans que cecy commença : les dépenses et habillemens d'hommes et de femmes, grands et superflus; les convis et banquets plus grands et plus prodigues qu'en nul autre lieu, dont j'aye eu connaissance; les baignoiries, et autres festoyemens avec femmes, grands et désordonnés, et à peu de honte. Je parle des femmes de basse condition. En somme ne sembloit pour lors aux gens de cette maison, que nul prince fust suffisant pour eux, au moins qu'il les sçust confondre, et en ce monde n'en connoy aujourd'huy une si désolée; et doute que les péchés du temps de la prospérité, leur fassent porter cette adversité, et principalement qu'ils ne connoissent pas bien que toutes ces graces

leur procédoient de Dieu, qui les départ là où il luy plaist.

Estant cette armée ainsi preste, qui fut tout à un instant, de toutes choses dont j'ay icy devant parlé, se mit le comte de Charolois en chemin avec toute cette armée : qui estoient tous à cheval, sauf ceux qui conduisoient son artillerie, qui estoit bonne et belle, selon le temps de lors, avec fort grand nombre de charroy, et tant qu'ils cloyoient la pluspart de son ost (armée), seulement ce qui estoit sien. Pour le commencement tira son chemin devers Noyon, et assiégea un petit chastel où il y avoit des gens de guerre, appelé Nesle, lequel en peu de jours il print. Le mareschal Joachim, mareschal de France, estoit tousjours environ de luy, qui estoit party de Péronne : mais il ne luy faisoit point de dommage, parce qu'il avoit peu de gens, et se mit dedans Paris quand ledit comte en approcha. Tout au long du chemin ne faisoit ledit comte nulle guerre, ny ne prenoient riens ses gens sans payer. Aussi les villes de la rivière de Somme, et toutes autres, laissoient entrer ses gens en petit nombre, et leur bailloient ce qu'ils vouloient pour leur argent, et sembloit bien qu'ils escoutassent (attendissent) qui seroit le plus fort ou le roy ou les seigneurs. Et chemina tant ledit comte qu'il vint à Sainct-Denis près Paris, où se doivent trouver tous les seigneurs du royaume, comme ils avoient promis ; mais ils ne s'y trouvèrent pas. Pour le duc de Bretagne y avoit, avec ledit comte, pour ambassadeur, le vice-chancelier de Bretagne, qui avoit des blancs signés de son maistre, et s'en aidoit à faire nouvelles et escripts, comme le cas le requéroit. Il estoit Normand, et très-habile homme, et besoin luy en fut, pour le murmure des gens qui sourdit contre luy. Ledit comte s'alla monstrer devant Paris : et y eut très-grand escarmouche, et jusques aux portes, au désavantage de ceux de dedans. De gens d'armes il n'y avoit que ledit Joachim, et sa compagnie, et monseigneur de Nantouillet, depuis grand-maistre, qui aussi bien servit le roy en cette armée que jamais subjet servit roy de France en son besoin : et à la fin en fut mal recompensé, par la poursuite de ses ennemis plus que par le deffaut du roy ; mais les uns ne les autres ne s'en sçauroient de tous points excuser. Il y eut du menu peuple, comme j'ai depuis sçu, fort espou-

venté ce jour, jusques à crier : « Ils sont dedans ! » ; ainsi le m'ont conté plusieurs depuis, mais c'estoit sans propos. Toutesfois monseigneur de Haultbourdin (dont j'ai parlé cy-devant, et lequel y avoit esté nourry, lorsqu'elle n'estoit point si forte qu'elle est à présent) eust esté assez d'opinion qu'on l'eust assaillie. Les gens-d'armes l'eussent bien voulu, tous mesprisans le peuple ; car jusques à la porte estoient les escarmouches. Toutestois il est vraysemblable qu'elle n'estoit point prenable. Ledit comte s'en retourna à Sainct-Denis.

Le lendemain au matin se tint conseil, sçavoir si on iroit au-devant du duc de Berry et du duc de Bretagne, qui estoient près, comme disoit le vice-chancelier de Bretagne qui monstroit lettres d'eux ; mais il les avoit faites sur des blancs [(seings), et autre chose n'en savoit. La conclusion fut que l'on passeroit la rivière de Seine, combien que plusieurs opinèrent de retourner, puis que les autres avoient failly à leur jour, et qu'avoir passé la rivière de la Somme et de Marne, c'estoit assez, et suffisoit bien, sans passer celle de Seine : et y mettoient grandes doutes aucuns, vu qu'à leur dos n'avoient nulles places pour eux retirer, si besoin en avoient. Fort murmurèrent tous ceux de l'ost sur le comte de Sainct-Paul, et sur ce vice-chancelier : toutesfois ledit comte de Charolois alla passer la rivière, et loger au pont Sainct-Cloud. Le lendemain, dès ce qu'il fut arrivé, lui vindrent nouvelles d'une dame du royaume, qui luy escrivoit de sa main, comme le roy partoit de Bourbonnois, et à grandes journées alloit pour le trouver.

Or, faut un peu parler comme le roy estoit allé en Bourbonnois. Connoissant que tous les seigneurs du royaume se déclaroient contre luy, au moins contre son gouvernement, se délibéra d'aller premier au duc de Bourbon, qui luy sembloit s'être plus déclaré que les autres princes : et pource que son païs estoit foible, tantost l'auroit affolé. Il luy print plusieurs places, et eut achevé le demourant, si n'eust esté le secours qui vint de Bourgongne, que menoit le seigneur de Coulches, le marquis de Rottelin, le seigneur de Montagu, et autres : et y estoit, portant le harnois, le chancelier de France, qui est aujourd'hui homme bien estimé,

appelé messire Guillaume de Rochefort. Cette assemblée avoient faite en Bourgongne, le comte de Beaujeu, et le cardinal de Bourbon, frère du duc Jean de Bourbon, et mirent les Bourguignons dedans Molins. D'autre part vindrent en l'ayde dudit duc, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, et le seigneur d'Albret, avec grand nombre de gens, où il y avoit aucuns bien bons hommes de leurs païs, qui avoient laissé les ordonnances (troupes d'ordonnances) et s'estoient retirés à eux. Ce grand nombre estoit assez mal en point; car ils n'avoient point de payement, et falloit qu'ils vescussent sur le peuple. Nonobstant tout ce nombre, le roy leur donnoit beaucoup d'affaires; et traictèrent aucune forme de paix: et par espécial le duc de Nemours fit serment au roy, lui promettant tenir son party; toutesfois depuis fit le contraire, dont le roy conçut cette longue hayne qu'il avait contre luy, comme plusieurs fois il m'a dit. Or, voyant le roy que là ne pouvoit sitost avoir fait, et que le comte de Charolois s'approchoit de Paris, doutant que les Parisiens ne fissent ouverture à luy, et à son frère (le duc de Berry), et au duc de Bretagne, qui venoient du costé de Bretagne, à cause que tous se coulouroient sur le bien public du royaume, et que, ce qu'eust fait la ville de Paris, doutoit que toutes les autres villes ne fissent le semblable, se délibéra à grandes journées de se venir mettre dedans Paris, et de garder que ces deux grosses armées ne s'assemblassent; et ne venoit point en intention de combattre comme par plusieurs fois il m'a conté, en parlant de ces matières.

CHAPITRE III.

Comment le comte de Charolois vint planter son camp près de Mont-l'Héry, et de la bataille qui fut faicte audict lieu, entre le roy de France et luy. 1465.

Comme j'ay dit cy-dessus, quand le comte de Charolois sçut le département du roy, qui s'estoit party du païs de Bourbonnois, et qu'il venoit à luy (au moins il le cuidoit) se délibéra aussi de marcher au-devant de luy: et dist alors le contenu de ses lettres, sans nommer le personnage qui les escrivit, et qu'un chacun se délibérast de bien faire, car il délibéroit de tenter la fortune; et s'en alla loger à un village près Paris, appellé Longjumeau, et le comte de Sainct-Paul, atout (avec son avant-garde, à Mont-l'Héry, qui

est trois lieues outre, et envoyèrent espies et chevaucheurs aux champs, pour sçavoir la venue du roy et son chemin. En la présence du comte de Sainct-Paul fut choisi lieu et place pour combattre, audit Longjumeau: et fut arresté entr'eux que ledit comte de Sainct-Paul se retireroit à Longjumeau, au cas que le roy vint, et y estoient le seigneur de Haultbourdin et le seigneur de Contay présens.

Or, faut il entendre que monseigneur du Maine estoit avec sept ou huit cens hommes-d'armes, au-devant des ducs de Berry et de Bretagne, qui avoient en leur compagnie de sages et notables chevaliers, que le roy Louis avoit tous désapointés à l'heure qu'il vint à la couronne, nonobstant qu'ils eussent bien servi son père au recouvrement et pacification du royaume, et maintes fois après s'est assez repenti de les avoir ainsi traictés, en reconnoissant son erreur. Entre les autres y estoit le comte de Dunois, fort estimé en toutes choses, le mareschal de Lohéac, le comte de Dammartin, le seigneur de Bueil, et maints autres: et estoient partis des ordonnances du roy bien cinq cens hommes d'armes, qui tous s'estoient retirés vers le duc de Bretagne, dont tous estoient subjets et nés de son païs, qui estoient de cette armée-là. Le comte du Maine qui alloit au-devant, comme j'ai dit, ne se sentant assez fort pour les combattre, deslogeoit tousjours devant eux, en s'approchant du roy, et cherchoient les ducs de Berry et Bretagne se joindre aux Bourguignons. Aucuns ont voulu dire que ledit comte du Maine avoit intelligence avec eux; mais je ne le sçus oncques, et ne le croy pas.

Ledit comte de Charolois estant logé à Longjumeau, comme j'ai dit, et son avant-garde à Mont-l'Héry, fut adverty par un prisonnier qu'on luy amena, que le comte du Maine s'estoit joint avec le roy, et y estoient toutes les ordonnances du royaume, qui pouvoient bien estre environ deux mille deux cens hommes-d'armes, et l'arrière-ban du Dauphiné, atout quarante ou cinquante gentilshommes de Savoye, gens de bien.

Cependant le roy eut conseil avec ledit comte du Maine, et le grand séneschal de Normandie, qui s'appelloit de Brezey, l'admiral de France, qui estoit de la maison de Montauban, et autres:

et en conclusion (quelque chose qui luy fust dite et opinée) il délibéra de ne combattre point; mais seulement se mettre dedans Paris, sans soy approcher de là où les Bourguignons estoient logés. Et à mon advis que son opinion estoit bonne. Il se soupçonnoit de ce grand séneschal de Normandie : et luy demanda et pria qu'il luy dist s'il avoit baillé son scellé aux princes qui estoient contre luy, ou non. A quoy ledit grand séneschal répondit que ouy, mais qu'il leur demeureroit, et que le corps seroit sien : et le dit en gaudissant, car ainsi estoit-il accoustumé de parler. Le roy s'en contenta : et luy bailla charge de conduire son avant-garde, et aussi les guides, pource qu'il voulait éviter cette bataille, comme dit est. Ledit grand séneschal, usant de volonté, dit lors à quelqu'un de ses privés : « Je les mettray aujourd'huy si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra desmesler. » Et ainsi le fit-il, et le premier homme, qui y mourut, ce fut luy et ses gens. Et ces paroles m'a contées le roy; car pour lors j'estoye avec le comte de Charolois.

En effet, au vingt-septiesme jour de juillet, l'an mil quatre cens soixante-et-cinq, cette avant-garde se vint trouver auprès de Mont-l'Héry, où le comte de Sainct-Paul estoit logé. Ledit comte de Sainct-Paul, à toute diligence signifia cette venue au comte de Charolois (qui estoit à deux lieues près, et au lieu qui avoit esté ordonné pour la bataille) luy requérant qu'il le vînt secourir à toute diligence; car jà s'estoient mis à pied hommes-d'armes et archiers et clos de son charroy, et que de se retirer à luy (comme il luy avoit esté ordonné) ne luy estoit possible; car s'il se mettoit en chemin, ce sembleroit estre fuite, qui seroit grand danger pour toute la compagnie. Ledit comte de Charolois envoya joindre avec luy le bastard de Bourgongne qui se nommoit Antoine, avec grand nombre de gens qu'il avoit sous sa charge, et à grande diligence; et se débatoit à soi-mesme s'il iroit ou non : mais à la fin marcha après les autres: et y arriva environ sept heures du matin; et desjà y avoit cinq ou six enseignes du roy, qui estoient arrivées, au long d'un grand fossé qui estoit entre les deux bendes.

Encore estoit en l'ost du comte de Charolois, le vice-chancelier de Bretagne, appelé Romillé, et un vieil homme-d'armes appelé

Madre, qui avoit baillé le pont Sainct-Maxence, lesquels eurent peur pour le murmure qui estoit contre eux, voyans qu'on estoit à la bataille, et que les gens de quoy ils s'estoient faits forts n'y estoient point joints. Si se mirent les dessusdits à la fuite avant qu'on combatist, par le chemin où ils pensoient trouver les Bretons. Ledit comte de Charolois trouva le comte de Sainct-Paul à pied. Et tous les autres se mettoient à la file comme ils venoient. Et trouvasmes tous les archiers deshousés, chacun un pal planté devant eux; et y avoit plusieurs pipes de vin deffonsées pour les faire boire ; et, de ce petit que j'ai vu, ne véi jamais gens qui eussent meilleur vouloir de combattre, qui me sembloit un bien bon signe et grand reconfort. De prime-face fut advisé que tout se mettroit à pied, sans nul excepter : et depuis muèrent propos, car presque tous les hommes-d'armes montèrent à cheval. Plusieurs bons chevaliers et escuyers furent ordonnés à demourer à pied, dont monseigneur des Cordes (des Querdes) et son frère estoient du nombre. Messire Philippe de Lalain s'estoit mis à pied; car entre les Bourguignons lors estoient les plus honorés ceux qui descendoient avec les archiers, et tousjours s'y en mettoit grande quantité de gens de bien, afin que le peuple en fust plus assuré et combatist mieux, et tenoient cela des Anglois, avec lesquels le duc Philippe avoit fait la guerre en France, durant sa jeunesse, qui avoit duré trente-deux ans sans trève; mais pour ce temps là le principal faix portoient les Anglois qui estoient riches et puissans. Ils avoient aussi pour lors sage roy, le roy Henry, bel et très-vaillant, qui avoit sages hommes et vaillans et de très-grands capitaines, comme le comte de Salbery (Salisbury), Talbot et autres dont je me tay, car ce n'est point de mon temps; combien que j'en aye vu de reliques, car quand Dieu fut las de leur bien faire, ce sage roy mourut au bois de Vincennes : et son fils insensé fut couronné roy de France et d'Angleterre à Paris ; et ainsi muèrent les autres degrés d'Angleterre, et division se mit entre eux, qui a duré jusques aujourd'huy, ou peu s'en faut. Alors usurpèrent ceux de la maison d'Yorch ce royaume. S'ils l'eurent à bon titre : je ne sçai lequel, car de telles choses le partage s'en fait au ciel.

En retournant à ma matière, de ce que les Bourguignons s'es-

toient mis à pied et puis remontés à cheval, leur porta grand' perte de temps et dommage; et y mourut ce jeune et vaillant chevalier messire Philippe de Lalain, pour estre mal armé. Les gens du roy venoient à la file de la forest de Tourfou; et n'estoient point quatre cens hommes-d'armes quand nous les vismes: et qui eust marché incontinent, semble à beaucoup qu'il ne se fust point trouvé de résistance, car ceux de derrière n'y pouvoient venir qu'à la file, comme j'ay dit; toutesfois tousjours croissoit leur nombre. Voyant cecy, vint ce sage chevalier, monseigneur de Contay, dire à son maistre monseigneur de Charolois, que s'il vouloit gagner cette bataille, il estoit temps qu'il marchast, disant les raisons pourquoy; et si plus tost l'eust fait, desjà ses ennemis fussent desconfits; car il les avoit trouvés en petit nombre, lequel croissoit à vue d'œil; et la vérité estoit telle. Et lors se changea tout l'ordre et tout le conseil, car chacun se mettoit à en dire son advis. Et jà estoit commencée à une grosse et forte escarmouche au bout du village de Mont-l'Héry, toute d'archiers d'un costé et d'autre.

Ceux de la part du roy les conduisoit Poncet de Rivière, et estoient tous huissiers d'ordonnance, orfaverisés et bien en point. Ceux du costé des Bourguignons estoient sans ordre et sans commandement, comme volontaires. Si commencèrent les escarmouches; et estoit à pied avec eux monseigneur Philippe de Lalain, et Jacques du Maes, homme bien renommé, depuis grand-escuyer du duc Charles de Bourgongne. Le nombre des Bourguignons estoit le plus grand. Et gaignèrent une maison, et prindrent deux ou trois huis, et s'en servirent de pavois. Si commencèrent à entrer en la rue et mirent le feu en une maison. Le vent leur servoit, qui poussoit le feu contre ceux du roy, lesquels commencèrent à désemparer et à monter à cheval et à fuir; et sur ce bruit et cry, commença à marcher et à fuir le comte de Charolois, laissant, comme j'ay dit, tout ordre paravant devisé.

Il avoit esté dit que l'on marcheroit à trois fois, pour ce que la distance des deux batailles estoit longue. Ceux du roy estoient devers le chasteau de Mont-l'Héry, et avoient une grande haye et un fossé au devant d'eux. Oustre estoient les champs pleins de

bleds et de fèves, et d'autres grains très forts, car le territoire y estoit bon. Tous les archiers dudit comte marchaient à pied devant luy et en mauvais ordre : combien que mon advis est, que la souveraine chose du monde pour les batailles, sont les archiers, mais qu'ils soient à milliers, car en petit nombre ne valent rien, et que ce soient gens mal montés, à ce qu'ils n'ayent point de regret à perdre leurs chevaux, ou du tout n'en ayent point; et valent mieux pour un jour, en cet office, ceux qui jamais ne virent rien que les biens exercités. Et aussi telle opinion tiennent les Anglois, qui sont la fleur des archiers du monde. Il avoit esté dit que l'on se reposeroit deux fois en chemin, pour donner halaine aux gens-de-pied, pour ce que le chemin estoit long, et les fruits de la terre longs et forts qui les empeschoient d'aller ; toutesfois tout le contraire se fit, comme si on eust voulu perdre à son escient. Et en cela monstra Dieu que les batailles sont en sa main, et dispose de la victoire à son plaisir. Et ne m'est pas advis que le sens d'un homme sçut porter et donner ordre à un si grand nombre de gens, ne que les choses tinssent aux champs comme elles sont ordonnées en chambre. Et celuy qui s'estimeroit jusques-là, mesprendroit envers Dieu, s'il estoit homme qui eust raison naturelle; combien qu'un chacun y doit faire ce qu'il peut et ce qu'il doit, et reconnoistre que c'est un des accomplissemens des œuvres que Dieu a commencées aucunes fois par petites mouvetés et occasions, et en donnant la victoire aucunes fois à l'un, et aucunes fois à l'autre ; et celui mystère est si grand, que les royaumes et grandes seigneuries en prennent aucunes fois fin et désolations, et les autres accroissement et commencement de régner.

Pour revenir à la déclaration de cet article, ledit comte marcha tout d'une boutée, sans donner halaine à ses archiers et gens-de-pied. Ceux du roy passèrent cette haye par deux bouts, tous hommes-d'armes ; et comme ils furent si près que de jeter les lances en arrest, les hommes-d'armes Bourguignons rompirent leurs propres archiers, et passèrent par dessus, sans leur donner loisir de tirer un coup de flesche, qui estoit la fleur et espérance de leur armée; car je ne croy pas que douze cens hommes-d'armes ou environ qui y estoient, y en eust cinquante qui eussent sçu cou-

cher une lance en arrest. Il n'y en avoit pas quatre cens armés de cuiraces, et si n'avoit pas un seul serviteur armé; et tout cecy, à cause de la longue paix, et qu'en cette maison de Bourgongne ne tenoient nulle gens de soulde, pour soulager le peuple des tailles : et oncques puis ce jour-là, ce quartier de Bourgongne n'eut repos jusques à cette heure, qui est pis que jamais. Ainsi rompirent eux-mesmes la fleur de leur armée et espérance : toutesfois Dieu, qui ordonne de tel mystère, voulut que le costé où se trouva ledit comte (qui estoit à main dextre devers le château) vainquist, sans trouver nulle défense. Et me trouvay ce jour tousjours avec luy, ayant moins de crainte que je n'eus jamais en lieu où je me trouvasse depuis, pour la jeunesse en quoi j'estoye, et que je n'avoye nulle connaissance de péril; mais estoye esbahy comme nul s'osoit défendre contre tel prince à qui j'estoye, estimant que ce fust le plus grand de tous les autres. Ainsi sont gens qui n'ont point d'expérience, dont vient qu'ils soustiennent assez d'argus (arguments) mal fondés et avec peu de raison. Parquoy fait bon user de l'opinion de celuy qui dit que : « l'on ne se repent jamais pour parler peu, mais bien souvent de trop parler. »

A la main senestre estoit le seigneur de Ravestain, et messire Jacques de Sainct-Paul, et plusieurs autres, à qui il sembloit qu'il n'avoient pas assez d'hommes-d'armes pour soustenir ce qu'ils avoient devant eux ; mais dès lors estoient si approchés, qu'il ne faloit plus parler d'ordre nouvelle. En effect ceux-là furent rompus à plate couture, et chassés jusques au charroy : et la pluspart fuis jusques en la forest, qui estoit près de demie lieue. Au charroy se rallièrent quelques gens-de-pied Bourguignons. Les principaux de cette chasse estoient les nobles du Dauphiné et Savoisiens, et beaucoup de gens-d'armes aussi, et s'attendoient d'avoir gaigné la bataille. Et de ce costé y eut une grande fuite de Bourguignons, et de grands personnages : et fuyoient la pluspart pour gaigner le pont Sainct-Maxence, cuidans qu'ils tint encore pour eux. En la forest y en demeura beaucoup : et entre autres le comte de Sainct-Paul, qui estoit assez bien accompagné, s'y estoit retiré; car le charroy estoit assez près de ladite forest : et monstra bien depuis qu'il ne tenoit pas encore la chose pour perdue.

CHAPITRE IV.

Du danger auquel fut le comte de Charolois : et comment il fut secouru.

Le comte de Charolois chassa de son costé, demie lieue outre le Mont-l'Héry, et à bien peu de compagnie; toutesfois nul ne se défendoit : et trouvoit gens à grande quantité : et jà cuidoit avoir la victoire. Un vieil gentilhomme de Luxembourg, appellé Antoine le Breton, le vint quérir : et luy dit que les François s'estoient ralliés sur le champ, et que s'il chassoit plus guères, il se perdroit. Il ne s'arresta point pour luy, non obstant qu'il luy dist par deux ou trois fois. Incontinent arriva monseigneur de Contay dont cy-dessus est parlé, qui luy dit semblables paroles, comme avoit fait le vieil gentilhomme de Luxembourg, et si audacieusement qu'il estima sa parole et son sens, et retourna tout court. Et croy, s'il fust passé outre deux traicts d'arc, qu'il eust esté prins, comme aucuns autres qui chassoient devant luy. Et en passant par le village, trouva une flotte de gens à pied qui fuyoient. Il les chassa, et si n'avoit pas cent chevaux en tout. Il ne se retourna qu'un homme à pied, qui luy donna d'un vouge (lance) parmi l'estomach : et au soir s'en vit l'enseigne. La pluspart des autres se sauvèrent par les jardins : mais celuy là fut tué. Comme il passoit rasibus du chastel, véismes les archiers de la garde du roy, devant la porte, qui ne bougèrent. Il en fut fort esbahy : car il ne cuidoit point qu'il y eust plus ame de défense. Si tourna à costé pour gagner le champ, où luy vindrent courre sus quinze ou seize hommes-d'armes ou environ (une partie des siens s'estoient jà séparés de luy); et d'entrée tuèrent son escuyer trenchant, qui s'appelloit Philippe d'Oignies, et portoit un guidon de ses armes : et là ledit comte fut en très-grand danger, et eust plusieurs coups : et entre les autres, un en la gorge d'une espée, dont l'enseigne luy est demeurée toute sa vie, par deffaut de sa bavière (visière) qui luy estoit chute, et avoit esté mal attachée dès le matin, et luy avoye vu choir. Et luy furent mises les mains dessus, en disant : « Monseigneur, rendez-vous, je vous connoy bien : ne vous faites pas tuer. » Tousjours se défendoit : et sur ce débat le fils d'un médecin de Paris, nommé maistre Jean Cadet qui estoit à luy, gros et lourd et fort, monté

sur un gros cheval de cette propre taille, donna au travers et les départit. Tous ceux du roy se retirèrent sur le bord d'un fossé, où ils avoient esté le matin : car ils avoient crainte d'aucuns qu'ils voyoient marcher, qui s'approchoient : et lui fort sanglant, se retira à eux comme au milieu du champ : et estoit l'enseigne du bastard de Bourgongne toute despecée, tellement qu'elle n'avoit pas un pied de longueur ; et à l'enseigne des archiers du comte, il n'y avoit pas quarante hommes en tout : et nous y joignismes (qui n'estions pas trente) en très-grand doute. Il changea incontinent de cheval, et le luy bailla un qui estoit pour lors son page, nommé Simon de Quingey, qui depuis a esté bien connu. Ledit comte se mit par le champ pour rallier ses gens ; mais je vy telle demie heure que nous, qui estions demourés là, n'avions l'œil qu'à fuir, s'il fust marché cent hommes. Il venoit seulement à nostre secours des troupes de dix ou vingt hommes des nostres, tant de pied que de cheval : les gens-de-pied blessés et lassés, tant de l'outrage que leur avions fait le matin, qu'aussi des ennemis ; et vey l'heure qu'il n'y avoit pas cent hommes, mais peu à peu en venoit. Les bleds estoient grands, et la poudre la plus terrible du monde ; tout le champ semé de morts et de chevaux : et ne se connoissoit nul homme mort, pour la poudre.

Incontinent vismes saillir du bois le comte de Sainct-Paul, qui avoit bien quarante hommes-d'armes avec luy, et son enseigne ; et marchoit droit à nous, et croissoit de gens : mais ils nous sembloient bien loin. On luy envoya trois ou quatre fois prier qu'il se hastast ; mais il ne se mua point, et ne venoit que le pas : et fit prendre à ses gens des lances, qui estoient à terre : et venoit en ordre (qui donna grand reconfort à nos gens) ; et se joignirent ensemble avec grand nombre, et vindrent là où nous estions ; et nous trouvasmes bien huit cens hommes-d'armes. De gens-de-pied peu ou nuls, ce qui garda bien le comte qu'il n'eust la victoire entière : car il avoit un fossé et une grande haye entre les deux batailles dessusdites.

De la part du roy s'enfuit le comte du Maine et plusieurs autres, et bien huit cens hommes-d'armes. Aucuns ont voulu dire que ledit comte du Maine avoit intelligence avec les Bourguignons : mais à

la vérité dire, je croy qu'il n'en fut oncques rien. Jamais plus grande fuite ne fut des deux costés; mais par espécial demourèrent les deux princes aux champs. Du costé du roy fut un homme d'estat qui s'enfuit jusques à Lusignan, sans repaistre; et du costé du comte un autre homme de bien jusques au Quesnoy-le-Comte. Ces deux n'avoient garde de se mordre l'un l'autre.

Estans ainsi ces deux batailles rangées l'une devant l'autre, se tirèrent plusieurs coups de canons qui tuèrent des gens d'un costé et d'autre. Nul ne désiroit plus de combattre : et estoit notre bende plus grosse que celle du roy : toutesfois sa présence estoit grande chose, et la bonne parole qu'il tenoit aux gens-d'armes : et croy véritablement, à ce que j'en ay sçu, que, si n'eust été luy seul, tout s'en fut fuy. Aucuns de notre costé désiroient qu'on recommençast : et par espécial monseigneur de Haultbourdin, qui disoit qu'il voyoit une file ou flotte de gens qui s'enfuyoient, et qui eust pu trouver archiers en nombre de cent, pour tirer au travers de cette haye, tout fust marché de nostre costé.

Estans sur ce propos et sur ces pensées, et sans nulle escarmouche, survint l'entrée de la nuict : et se retira le roy à Corbeil; et nous cuidions qu'il se logeast, et passast la nuict au champ. D'avanture se mit le feu en une caque de poudre, là où le roy avoit esté : et se print à aucunes charettes, et tout du long de la grande haye; et cuidoient les François que ce fussent leurs feux. Le comte de Sainct-Paul, qui bien sembloit chef de guerre, et monseigneur de Haultbourdin encore plus, commandèrent qu'on amenast le charroy au propre lieu là où nous estions, et qu'on nous cloïst : et ainsi fut fait. Comme nous estions là en bataille et ralliés, revindrent beaucoup des gens du roy, qui avoient chassé, cuidans que tout fust gagné pour eux : et furent contraints de passer parmi nous. Aucuns en eschapèrent, et les plus se perdirent. Des gens de nom de ceux du roy moururent : messire Geoffroy de Sainct-Belin, le grand-sénéschal de Normandie, et Floquet, capitaine. Du party des Bourguignons moururent : messire Philippe de Lalain, et des gens-à-pied et menus gens, plus que de ceux du roy : mais de gens-de-cheval, en mourut plus du party du roy. De prisonniers bons, les gens du roy en eurent des meilleurs de ceux qui fuyoient.

Des deux parties il mourut deux mille hommes du moins : et fut la chose bien combatue : et se trouva des deux costés de gens de bien, et bien lasches. Mais ce fut grand'chose, à mon advis, de se rallier sur le champ, et estre trois ou quatre heures en cet estat, l'un devant l'autre : et devoient bien estimer les deux princes ceux qui leur tenoient compagnie si bonne à ce besoin : mais ils en firent comme hommes, et non point comme anges. Tel perdit ses offices et estats pour s'en estre fuy, et furent donnés à d'autres qui avoient fuy dix lieues plus loin. Un de nostre costé perdit auctorité, et fut privé de la présence de son maistre ; mais un mois après eut plus d'auctorité que devant.

Quand nous fusmes clos de ce charroy, chacun se logea le mieux qu'il past. Nous avions grand nombre de blessés, et la pluspart fort descouragés et espouventés, craignans que ceux de Paris, avec deux cens hommes-d'armes qu'il y avoit avec eux, et le mareschal Joachim, lieutenant du roy en ladite cité, sortissent, et que l'on eust affaire des deux costés. Comme la nuict fut toute close, on ordonna cinquante lances, pour voir où le roy estoit logé. Il y en alla par adventure vingt. Il y pouvoit avoir trois jects d'arcs de nostre camp jusques où nous cuidions le roy. Cependant monseigneur de Charolois but et mangea un peu, et chacun en son endroit : et luy fut adoubée sa playe qu'il avoit au col. Au lieu où il mangea, falut oster quatre ou cinq hommes morts pour luy faire place : et y mit-on deux boteaux de paille, où il s'assit : et remuant illec, un de ces pauvres gens nuds commença à demander à boire. On lui jeta en la bouche un peu de tisane, de quoy ledit seigneur avoit bu ; et estoit un archier du corps dudit seigneur, fort renommé, appelé Savarot, qui fut pensé et guéry.

On eut conseil qu'il estoit de faire. Le premier qui opina fut le comte de Sainct-Paul, disant que l'on estoit en péril ; et conseilloit tirer à l'aube du jour le chemin de Bourgongne, et qu'on bruslast une partie du charroy, et qu'on sauvast seulement l'artillerie, et que nul ne menast charroy, s'il n'avoit plus de dix lances, et que de demourer là sans vivres, entre Paris et le roy, n'estoit possible. Après opina monseigneur de Haultbourdin assez en cette substance, sans sçavoir avant que rapporteroient ceux qui estoient dehors.

Trois ou quatre autres semblablement opinèrent de mesme. Le dernier qui opina fut monseigneur de Contay, qui dit que : si-tost que ce bruit seroit en l'ost, tout se mettroit en fuite : et qu'ils en seroient prins devant qu'ils eussent fait vingt lieues : et dit plusieurs raisons bonnes : et que son advis estoit que chacun s'aisast au mieux qu'il pourroit cette nuict, et que le matin, à l'aube du jour, on assaillist le roy; et qu'il fallait là vivre ou mourir : et trouvoit ce chemin plus sûr que de prendre la fuite. A l'opinion dudit de Contay conclud monseigneur de Charolois; et dist que chacun s'en allast reposer deux heures, et que l'on fust prest quand sa trompette sonneroit : et parla à plusieurs particuliers pour envoyer reconforter ses gens.

Environ minuit revindrent ceux qui avoient esté dehors : et pouvez penser qu'il n'estoient point allés loin : et rapportèrent que le roy estoit logé à ces feux qu'ils avoient vus. Incontinent on y envoya d'autres, et une heure après se remettoit chacun en estat de combattre; mais la pluspart avoit mieux envie de fuir. Comme vint le jour, ceux qu'on avoit mis hors du champ rencontrèrent un chartier, qui estoit à nous, et avoit esté prins le matin, qui apportoit une cruche de vin du village; et leur dit que tout s'en estoit allé. Ils envoyèrent dire ces nouvelles en l'ost, et allèrent jusques-là. Ils trouvèrent ce qu'il disoit, et le revindrent dire, dont la compagnie eut grand'joye : et y avoit assez de gens qui disoient lors, qu'il falloit aller après, lesquels faisoient bien maigre chère une heure devant. J'avoye un cheval extrêmement las et vieil : il but un seau plein de vin; par aucun cas d'adventure il y mit le museau, je le laissay achever : jamais ne l'avoye trouvé si bon ne si frais.

Quand il fut grand jour, tout monta à cheval; et les batailles estoient bien esclaircies; toutesfois il revenoit beaucoup de gens, qui avoient esté cachés ès bois. Ledit seigneur de Charolois fit venir un cordelier, ordonné de par luy à dire qu'il venoit de l'ost des Bretons, et que ce jour ils devoient estre là; ce qui reconforta assez ceux de l'ost. Chacun ne le crut pas; mais incontinent après, environ dix heures du matin, arriva le vice-chancelier de Bretagne, appelé Romillé, et Madre avec luy, dont ay parlé cy-dessus;

et amenèrent deux archiers de la garde du duc de Bretagne, portans ses hocquetons, ce qui reconforta très-fort la compagnie; et fut enquis, et loué de sa fuite (considérant le murmure qui estoit contre luy) et plus encore de son retour : et leur fit chacun bonne chère.

Tout ce jour demoura encore monseigneur de Charolois sur le champ, fort joyeux, estimant la gloire estre sienne. Ce qui depuis luy a cousté bien cher : car oncques puis il n'usa de conseil d'homme, mais du sien propre : et au lieu qu'il estoit très-inutile pour la guerre paravant ce jour, et n'aimoit nulle chose qui y appartint, depuis furent muées et changées ses pensées, car il y a continué jusques à sa mort : et par là fut finie sa vie, et sa maison destruite; et si elle ne l'est du tout, si est-elle bien désolée. Trois grands et sages princes, ses prédécesseurs, l'avoient eslevée bien haut; et y avoit bien peu de rois, sauf celuy de France, plus puissans que lui; et pour belles et grosses villes, nul ne l'en passoit. L'on ne doit trop estimer de soy, par espécial un grand prince, mais doit connoistre que les graces et bonnes fortunes viennent de Dieu. Deux choses plus diray-je de luy : l'une est que je crois que jamais nul homme ne print plus de travail que luy, en tous endroits où il faut exerciter la personne; l'autre qu'à mon advis je ne connus oncques homme plus hardy. Je ne luy ouï oncques dire qu'il fust las, ni ne luy vey jamais faire semblant d'avoir peur; et si ay esté sept années de rang en la guerre avec luy, l'esté pour le moins, et en aucunes l'hyver et l'esté. Ses pensées et conclusions estoient grandes, mais nul homme ne les sçavoit mettre à fin, si Dieu n'y eust adjouté de sa puissance.

CHAPITRE V.

Comment le duc de Berry, frère du roy, et le duc de Bretagne se vindrent joindre avec le comte de Charolois contre iceluy roy.

Le lendemain, qui estoit le tiers jour de la bataille, allasmes coucher au village de Mont-l'Héry, dont le peuple en partie s'en estoit fuy au clocher de l'église, et partie au chasteau. Il les fit revenir; et ne perdirent pas un denier valant, mais payoit chacun son escot, comme s'il eust esté en Flandres. Le chasteau tint et ne

fut point assailli. Le tiers jour passé, partit ledit seigneur, par le conseil du seigneur de Contay, pour aller gagner Estampes, qui est bon et grand logis, et en bon païs et fertile, afin d'y estre plus tost que les Bretons, qui prenoient ce chemin, afin aussi de mettre les gens las et blessés à couvert, et les autres aux champs; et fut cause ce bon logis, et le séjour que l'on y fit, de sauver la vie à beaucoup de ses gens. Là arrivèrent: messire Charles de France, lors duc de Berry, seul frère du roy, le duc de Bretagne, monseigneur de Dunois, monseigneur de Bueil, monseigneur de Chaumont, et messire Charles d'Amboise son fils, qui depuis a esté grand homme en ce royaume: tous lesquels dessus nommés le roy avoit désapointés et défaits de leurs estats, quand il vint à la couronne, nonobstant qu'ils eussent bien servi le roy son père et le royaume, ès conquestes de Normandie et en plusieurs autres guerres. Monseigneur de Charolois et tous les plus grands de sa compagnie les recueillirent et leur allèrent au-devant, et amenèrent leurs personnes loger en la ville d'Estampes, où leur logis estoit fait, et les gens-d'armes demeurèrent aux champs. En leur compagnie avoit huit cens hommes-d'armes, de très-bonne estoffe, dont il y en avoit très-largement de Bretons, qui nouvellement avoient laissé leurs ordonnances, comme icy et ailleurs j'ai dit, qui amendoient bien leur compagnie. D'archiers, et d'autres hommes de guerre, armés de bonnes brigandines, avoit en très-grand nombre, et pouvoient bien estre six mille hommes à cheval, très-bien en point. Et sembloit bien, à voir la compagnie, que le duc de Bretagne fust un très-grand seigneur: car toute cette compagnie vivoit sur ses coffres.

Le roy qui s'estoit retiré à Corbeil, comme j'ay devant dit, ne mettoit point en oubly ce qu'il avait à faire. Il tira en Normandie pour assembler ses gens, et de peur qu'il n'y eust quelque mutation au païs; et il mit partie de ses gens-d'armes ès environs de Paris, là où il voyoit qu'il estoit nécessaire.

Le premier soir que furent arrivés tous ces seigneurs dessusdits à Estampes, ils contèrent nouvelles l'un à l'autre. Les Bretons avoient prins quelques prisonniers de ceux qui fuyoient du party du roy: et quand ils eussent esté un peu plus avant, ils eussent prins ou

desconfits le tiers de l'armée. Ils avoient bien tenu conseil pour envoyer gens dehors, jugeant que les osts estoient près : toutesfois aucuns les destournèrent ; mais nonobstant, messire Charles d'Amboise et quelques autres se mirent plus avant que leur armée, pour voir s'ils rencontreroient riens : et prindrent plusieurs prisonniers, comme j'ay dit, et de l'artillerie : lesquels prisonniers leur dirent que pour certain le roy estoit mort ; car ainsi le cuidoient-ils, parce qu'ils s'en estoient fuis dès le commencement de la bataille. Les dessusdits rapportèrent les nouvelles à l'ost des Bretons, qui en eurent très-grand'joie, cuidans qu'ainsi fust, et espérans les biens qui leur fussent advenus, si ledit monseigneur Charles eust été roy ; et tindrent conseil, comme il m'a esté dit depuis par un homme de bien qui estoit présent, à sçavoir comme ils pourroient chasser ces Bourguignons, et eux en dépescher : et estoient quasi tous d'opinion qu'on les desconfist, qui pourroit. Cette joye ne leur dura guères ; mais par cela vous pouvez voir et connoistre quels sont les brouillis ès royaumes aux mutations.

Pour revenir à mon propos de cette armée d'Estampes, comme tous eussent soupé, et qu'il y avoit largement gens qui se promenoient par les rues, monseigneur Charles de France et monseigneur de Charolois estans à une fenestre et parlant eux deux de très-grande affection, en la compagnie des Bretons y avoit un pauvre homme qui prenoit plaisir à jeter en l'air des fusées, qui couroient parmi les gens quand elles estoient tombées, et rendoient un peu de flambe ; et s'appelloit maistre Jean Boutefeu, ou maistre Jean des Serpens, je ne sçay lequel. Ce folastre, estant caché en quelque maison, afin que les gens ne l'apperçussent, en jeta deux ou trois en l'air, d'un lieu haut où il estoit, tellement qu'une vint donner contre la croisée de la fenestre où ces deux princes dessusdits avoient les testes, si près l'une de l'autre, qu'il n'y avoit pas un pied entre deux. Tous deux se dressèrent et furent esbahis, et se regardoient chacun l'un l'autre. Si eurent suspicion que cela n'eust esté fait expressément pour leur mal faire. Le seigneur de Contay vint parler à monseigneur de Charolois son maistre, et dès qu'il luy eut dit un mot en l'oreille, il descendit en bas, et alla

faire armer tous les gens-d'armes de sa maison, et les archiers de son corps et autres. Incontinent le seigneur de Charolois dit au duc de Berry, que semblablement il fist armer les archiers de son corps. Et y eut incontinent deux ou trois cens hommes-d'armes armés devant la porte, à pied, et grand nombre d'archiers; et cherchoit l'on partout, d'où pouvoit venir ce mesfait. Ce pauvre homme qui l'avoit fait, se vint jeter à genoux devant eux, et leur dit que ç'avoit esté lui; et jeta trois ou quatre autres: et en ce faisant, il osta beaucoup de gens hors de suspicion qu'on avoit les uns sur les autres: et s'en print l'on à rire, et s'en alla chacun désarmer et coucher.

Le lendemain au matin fut tenu un très-beau conseil, où se trouvèrent tous les seigneurs et leurs principaux serviteurs, et fut mis en délibération ce qui estoit de faire. Comme ils estoient de plusieurs pièces, et non pas obéissans à un seul seigneur, comme il est bien requis en telles assemblées, aussi eurent-ils divers propos. Et entre les autres paroles qui furent bien recueillies et notées, ce furent celles de monseigneur de Berry, qui estoit jeune et n'avoit jamais vu tels exploits; car il sembla par ces paroles que jà en fust ennuyeux: et allégua la grand' quantité des gens blessés qu'il avoit vus de monseigneur de Charolois: et monstrant par ces paroles en avoir pitié, usoit de ces mots: Qu'il eust mieux aimé que les choses n'eussent jamais été commencées, que de voir jà tant de maux venir par lui et pour sa cause. Ces choses despluren à monseigneur de Charolois et à ses gens, comme je diray cy-après. Toutesfois à ce conseil fut conclu qu'on tireroit vers Paris, pour essayer si on pourroit réduire la ville à vouloir entendre au bien public du royaume, pour lequel disoient tous estre assemblés; et leur sembloit bien, si ceux-là leur prestoient l'oreille, que tout le reste des villes de ce royaume feroit le semblable. Comme j'ai dit, les paroles dites par monseigneur Charles duc de Berry en ce conseil, mirent en telle doute monseigneur de Charolois et ses gens qu'ils vindrent à dire: « Avez-vous ouy parler cet homme? il se trouve esbahy pour sept ou huit cens hommes qu'il voit par la ville allant blessés, qui ne lui sont riens, ne qu'il ne connoist: il s'esbahiroit bientost si le cas luy touchoit de quelque

chose, et seroit homme pour appointer bien légèrement et nous laisser en la fange : et pour les anciennes guerres qui ont esté le temps passé entre le roy Charles son père et le duc de Bourgongne mon père, aisément toutes ces deux parties se convertiroient contre nous ; parquoy est nécessaire de se pourvoir d'amis. » Et sur cette seule imagination, fut envoyé Guillaume de Clugny (protonotaire, qui est mort depuis évesque de Poictiers) devers le roy Édouard d'Angleterre, qui pour lors régnoit, auquel monseigneur de Charolois avoit tousjours eu inimitié ; et portoit la maison de Lanclastre contre luy, dont il estoit issu de par sa mère. Et par l'instruction dudit de Clugny, luy estoit ordonné d'entrer en pratique du mariage à la sœur du roy d'Angleterre, appelée Marguerite[1] ; mais non pas de conclure le marché : ains seulement de l'entretenir. Car connoissant que le roy d'Angleterre l'avoit fort désiré, luy sembloit bien que pour le moins il ne feroit riens contre luy : et s'il en avoit affaire, qu'il le gagneroit des siens. Et combien qu'il n'eust un seul vouloir de conclure ce marché, et que la chose du monde qu'il haïssoit en son cœur, c'estoit la maison d'Yorch, si fut toutesfois tant deménée cette matière, qu'après plusieurs années elle fut conclue (1467) : et print d'avantage l'ordre de la Jartière, et la porta toute sa vie.

Or mainte œuvre se fait en ce monde par imagination, telle que celle que j'ay cy-dessus déclarée, et par espécial entre les grands princes qui sont beaucoup plus suspicionneux qu'autres gens, pour les doutes et advertissemens qu'on leur fait, et très-souvent par flatterie, sans nul besoin qu'il en soit.

CHAPITRE VI.

Comment le comte de Charolois et ses alliés, avec leur armée passèrent la rivière de Seine sur un pont portatif, et comment le duc Jean de Calabre se joignit avec eux ; puis se logèrent tous à l'entour de Paris.

Ainsi comme il avoit esté conclu, tous ces seigneurs se partirent d'Estampes, après y avoir séjourné quelque peu de jours, et tirèrent à Sainct-Maturin de Larchant, et à Moret en Gastinois. Mon-

[1] Notre historien commet ici une erreur. Isabelle de Bourbon, femme du comte de Charolois, ne mourut que le 25 septembre.

seigneur Charles et les Bretons demourèrent en ces deux petites villes, et le comte de Charolois s'en alla loger en une grande prairie, sur le bord de la rivière de Seine; et avoit fait crier que chacun portast crochets pour attacher ses chevaux. Il faisoit mener sept ou huit petits bateaux sur charrois, et plusieurs pippes, par pièces, en intention de faire un pont sur la rivière de Seine, pour ce que ces seigneurs n'y avoient point de passage. Monseigneur de Dunois l'accompagna, luy estant en une litière; car pour la goutte qu'il avoit ne pouvoit monter à cheval; et portoit l'on son enseigne après luy. Dès ce qu'ils vindrent à la rivière, ils y firent mettre de ces bateaux qu'ils avoient apportés, et gaignèrent une petite isle qui estoit comme au milieu, et descendirent des archiers, qui s'escarmouchèrent avec quelques gens-de-cheval qui deffendoient le passage de l'autre part : et estoient illec le mareschal Joachim et Sallezard (Salazar). Le lieu estoit mal avantageux pour eux, parce qu'il estoit fort haut et en païs de vignoble : et du costé des Bourguignons y avoit largement artillerie, conduite par un canonnier fort renommé, qui avait nom maistre Girauld, et avoit esté prins en cette bataille de Mont-l'Héry, estant lors du party du roy[1]. Fin de compte, il falut que les dessusdits abandonnassent le passage; et se retirèrent à Paris. Ce soir fut fait un pont jusques en cette isle : et incontinent fit le comte de Charolois tendre un pavillon, et coucha la nuict dedans, et cinquante hommes-d'armes de sa maison. A l'aube du jour furent mis grand nombre de tonneliers en besongne, à faire pippes de mesrain qui avoit esté apporté : et avant qu'il fut midy, le pont fut dressé jusques à l'autre part de la rivière : et incontinent passa ledit seigneur de Charolois de l'austre costé, et y fit tendre ses pavillons, dont il avoit grand nombre; et fit passer tout son ost et toute son artillerie par dessus ledit pont; et se logea en un costeau pendant devers ladite rivière; et y faisoit très-beau voir son ost, pour ceux qui estoient encore derrière.

Tout ce jour ne purent passer que ses gens. Le lendemain, à l'aube du jour, passèrent les ducs de Berry et de Bretagne et tout leur ost, qui trouvèrent ce pont très-beau et fait en grand'diligence. Si passèrent un peu outre et se logèrent sur le haut pareillement. Incontinent que la nuict fut venue nous commençasmés à

appercevoir grand nombre de feux bien loin de nous, autant que la vue pouvoit porter. Aucuns cuidoient que ce fust le roi : toutesfois, avant qu'il fust minuict, on fut adverty que c'estoit le duc Jean de Calabre, seul fils du roy Réné de Cécile, et avec lui bien neuf cens hommes-d'armes de la duché et comté de Bourgongne. Bien fut accompagné de gens-de-cheval, mais de gens-de-pied peu. Pour ce petit de gens qu'avoit ledit duc, je ne vy jamais si belle compagnie, ne qui semblassent mieux exercités au fait de la guerre. Il pouvoit bien avoir quelque six-vingts hommes-d'armes bardés, tant Italiens qu'autres, nourris en ces guerres d'Italie, entre lesquels estoit Jacques Galeot, le comte de Campobache (Campo-Basso), le seigneur de Baudricourt, pour le présent gouverneur de Bourgongne, et autres ; et estoient ses hommes-d'armes bien fort adroicts ; et pour dire vérité, presque la fleur de notre ost, au moins tant pour tant. Il avoit quatre cens cranequiniers (arbalétriers) que luy avoit prestés le comte Palatin, gens fort bien montés, et qui sembloient bien gens-de-guerre ; et avoit cinq cens Suisses à pied, qui furent les premiers qu'on vit en ce royaume ; et ont esté ceux qui ont donné le bruit à ceux qui sont venus depuis; car ils se gouvernèrent très-vaillamment en tous lieux où ils se trouvèrent. Cette compagnie, que je vous dy, s'approcha le matin, et passa ce jour par dessus nostre pont. Et ainsi se peut dire que toute la puissance du royaume de France s'estoit vue passer par dessus ce pont, sauf ceux qui estoient avec le roy; et vous assure que c'estoit une grande et belle compagnie, et grand nombre de gens de bien, et bien en poinct. Et devroit-on vouloir que les amis et bien-veillans du royaume l'eussent vue, afin qu'il en eussent eu l'estimation telle qu'il appartient, et semblablement les ennemis ; car jamais il n'eust esté heure qu'il n'en eussent plus craint le roy et le royaume. Le chef des Bourguignons estoit monseigneur de Neufchastel, mareschal de Bourgongne, joinct avec luy son frère le seigneur de Montagu, le marquis de Rotelin et grand nombre de chevaliers et escuyers, dont aucuns avoient esté en Bourbonnois, comme j'ay dit au commencement de ce propos. Le tout ensemble s'estoit joinct pour venir plus assurément avec mondit seigneur de Calabre, comme j'ay dit ; lequel sembloit aussi bien

prince et grand chef de guerre comme nul autre que visse en la compagnie, et s'engendra grande amitié entre luy et le comte de Charolois.

Quand toute ceste compagnie fut passée, que l'on estimoit cent mille chevaux, tant bons que mauvais (ce que je croy) se délibérèrent lesdits seigneurs de partir pour aller devant Paris, et mirent toutes leurs avant-gardes ensemble. Pour les Bourguignons, les conduisoit le comte de Sainct-Paul. Pour les ducs de Berry et de Bretagne, Oudet, depuis comte de Comminges, et le mareschal de Loheac, comme il me semble, et ainsi s'acheminèrent. Tous les princes demeurèrent en la bataille. Ledit comte de Charolois et le duc de Calabre prenoient grand'peine de commander à faire tenir ordre à leurs batailles et chevauchèrent bien armés; et sembloit bien qu'ils eussent bon vouloir de faire leurs offices. Les ducs de Berry et de Bretagne chevauchèrent sur petites hacquenées, à leur aise, armés de petites brigandines fort légères pour le plus. Encore disoient aucuns qu'il n'y avoit que petits cloux dorés par dessus le satin, afin de moins leur peser; toutesfois je ne le sçay pas de vray. Ainsi chevauchèrent toutes ces compagnies, jusques au pont de Charenton, près Paris, à deux petites lieues, lequel pont tost fut gaigné sur quelque peu de francs-archiers qu'il y avoit dedans. Et passa toute l'armée par dessus ce pont de Charenton jusques en sa maison de Conflans, près de là, au long de la rivière; et ferma ledit comte un grand païs de son charroy et de son artillerie, et mit tout son ost dedans; et avec luy se logea le duc de Calabre; et à Sainct-Maur-des-Fossés se logèrent les ducs de Berry et de Bretagne, avec un nombre de leurs gens, et tout le demourant envoyèrent loger à Sainct-Denis, aussi à deux lieues de Paris. Et là fut toute cette compagnie onze semaines, et advinrent les choses que je dirai ci-après.

Le lendemain, commencèrent les escarmouches jusques aux portes de Paris, où estoient dedans monseigneur de Nantoillet, grand-maistre de France (qui bien y servit, comme j'ay dit ailleurs) et le mareschal Joachim. Le peuple se vit espouventé; et aucuns d'autres estats eussent voulu les Bourguignons et les autres seigneurs estre dedans Paris, jugeans à leurs advis, cette entre-

prise bonne et profitable pour le royaume. Autres y en avoit adhérens ausdits Bourguignons, et se meslans de leurs affaires, espérans que par leurs moyens ils pourroient parvenir à quelques offices ou estats, qui sont plus désirés en cette cité là qu'en nulle autre du monde; car ceux qui les ont, les font valoir ce qu'il peuvent et non pas ce qu'ils doivent : et il y a offices sans gages, qui se vendent bien huit cens escus : et d'autres où il y a gages bien petits, qui se vendent plus que les gages ne sçauraient valoir en quinze ans. Peu souvent advient que nul ne se désapointe : et soustient la cour de parlement cet article. C'est raison; mais aussi il touche quasi tous. Entre les conseillers, se trouvent tousjours largement de bons et notables personnages : et aussi il y en a aucuns bien mal conditionnés. Ainsi est-il en tous estats.

CHAPITRE VII.

Digression sur les estats, offices et ambitions, par l'exemple des Anglois.

Je parle de ces offices et auctorités, parce qu'ils sont à désirer en mutations, et aussi sont cause d'icelles. Ce que l'on a vu, non pas seulement de nostre temps, mais encore dès le temps du roy Charles sixiesme, quand les guerres qui continuèrent jusques à la paix d'Arras, commencèrent. Car cependant les Anglois se meslèrent parmi ce royaume si avant, qu'en traictant ladite paix d'Arras, mettoient de la part de leur roy, quatre ou cinq ducs ou douze conseillers de parlement, de la part du duc Philippe, grands personnages à l'advenant, et en beaucoup plus grand nombre : pour le pape, deux cardinaux pour médiateurs; et de grands personnages pour les Anglois. Pour lors estoit régent de France, pour les Anglois le duc de Bethfort, frère du roy Henry cinquiesme, marié avec la sœur dudit Philippe de Bourgongne : et demouroit iceluy régent à Paris, ayant vingt mille escus par mois, pour le moindre estat qu'il eust jamais en cette office. Ce traicté dura par l'espace de deux mois : et désiroit fort le duc de Bourgongne s'acquiter envers les Anglois avant que soy départir d'avec eux, pour les alliances et promesses qu'ils avoient faites ensemble; et pour ces raisons offert au roy d'Angleterre pour luy et les seigneurs siens, les duchés de Normandie et de Guyenne, pourvu qu'il en fist

hommage au roy, comme avoient fait ses prédécesseurs, et qu'il rendist ce qu'il tenoit au royaume, hors lesdites duchés. Ce qu'ils refusèrent, pourtant qu'ils ne voulurent faire ledit hommage. Et mal leur en print après : car abandonnés furent de cette maison de Bourgongne : et ayans perdu leur temps, et les intelligences du royaume, se prindrent à perdre et diminuer. Ils perdirent Paris, et puis petit à petit le demourant du royaume. Après qu'ils furent retournés en Angleterre, nul ne vouloit diminuer son estat ; mais les biens n'estoient au royaume pour satisfaire à tous. Ainsi guerre s'esmut entre eux, pour leurs auctorités, qui a duré par longues années : et fut mis le roy Henry sixiesme (qui avoit esté couronné roy de France et d'Angleterre à Paris) en prison, au chasteau de Londres, et déclaré traistre et crimineux de lèze-majesté ; et là dedans a usé la pluspart de sa vie ; et à la fin a esté tué. Le duc d'Yorch, père du roy Edouard dernier mort, s'intitula roy. En peu de jours après fut déconfit en bataille et mort : et tous morts eurent les testes tranchées, luy et le comte de Warvic dernier mort, qui tant a eu de crédit en Angleterre. Cestui-là emmena le comte de la Marche (depuis appelé le roy Edouard) par la mer à Calais, avec quelque peu de gens, fuyans de la bataille. Ledit comte de Warvic soustenoit la maison d'Yorch, et le duc de Sombresset (Sommerset) la maison de Lanclastre. Tant ont duré ces guerres, que tous ceux de la maison de Warvic et de Sombresset y ont eu les testes tranchées, ou y sont morts en bataille.

Le roy Edouard fit mourir son frère le duc de Clarence en une pipe de Malvoysie : pource qu'il se vouloit faire roy, comme on disoit. Après qu'Edouard fut mort, son frère second, duc de Glocestre, fit mourir les deux fils dudit Edouard, et déclara ses filles bastardes, et se fit couronner roy.

Incontinent après passa en Angleterre le comte de Richemont, de présent roy (qui par longues années avoit esté prisonnier en Bretagne) ; et desconfit, et tua en bataille ce cruel roy Richard, qui peu avant avoit fait mourir ses neveux. Et ainsi de ma souvenance, sont morts, en ces divisions d'Angleterre, bien quatre-vingts hommes de la lignée royale d'Angleterre, dont une partie j'ai

connu : des autres m'a esté conté par les Anglais demourans avec le duc de Bourgongne, tandis que j'y estoye.

Ainsi ce n'est pas à Paris ni en France seulement, qu'on s'entrebat pour les biens et honneurs de ce monde; et doivent bien craindre les princes ou ceux qui règnent aux grandes seigneuries, de laisser engendrer une partialité en leur maison. Car de là ce feu court par la province; mais mon advis est que cela ne se fait que par disposition divine; car quand les princes ou royaumes ont esté en longue prospérité ou richesses, et ils ont mesconnoissance dont procède telle grace, Dieu leur dresse un ennemy ou ennemie, dont nul ne se douteroit : comme vous pouvez voir par les roys nommés en la Bible, et par ce que, puis peu d'années, en ce païs d'Angleterre et en cette maison de Bourgongne, et autres lieux, avez vu et voyez tous les jours.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy Louis entra dedans Paris, pendant que les seigneurs de France y dressoient leurs pratiques.

J'ay esté long en ce propos, et est temps que je retourne au mien. Dès ce que ces seigneurs furent arrivés devant Paris, ils commencèrent tous à pratiquer léans, et promettre offices et biens et ce qui pouvoit servir à leur matière. Au bout de trois jours on fit grand'assemblée en l'hostel de la ville de Paris; et après grandes et longues paroles, et ouyes les requestes et sommations que les seigneurs leur faisoient en public, et pour le grand bien du royaume (comme ils disoient), fut conclu envoyer devers eux, et entendre à pacification. Ils vindrent en grand nombre de gens-de-bien vers les princes dessusdits, au lieu de Sainct-Maur : et porta la parole maistre Guillaume Chartier, lors évesque de Paris, renommé très-grand homme; et de la part des seigneurs, parloit le comte de Dunois. Le duc de Berry, frère du roy, présidoit, assis en chaire, et tous les autres seigneurs debout. De l'un des costés estoient les ducs de Bretagne et de Calabre, et de l'autre le comte de Charolois, qui estoit armé de toutes pièces, sauf la teste et les gardebras, et une manteline fort riche sur sacuirace; car il venoit de Conflans, et le bois de Vincennes tenoit pour le roy, et y avoit

beaucoup de gens, parquoy luy estoit besoin d'estre venu bien accompagné. Les requestes et fins des seigneurs estoient d'entrer dedans Paris, pour avoir conversation et amitié avec eux sur le faict de la réformation du royaume, lequel ils disoient estre mal conduict, en donnant plusieurs grandes charges au roy. Les responses estoient fort douces : toutesfois ils prindrent quelque délay avant que répondre : et néantmoins le roy ne fut depuis content dudit évesque, ni de ceux qui estoient avec luy. Ainsi s'en retournèrent, demourans en grand'pratique : car chacun parla à eux en particulier. Et croy bien qu'en secret fut accordé par aucuns, que les seigneurs en leur simple estat y entreroient, et leurs gens y pourroient passer outre (si bon leur sembloit) en petit nombre à la fois. Ceste conversation n'eust point esté seulement ville gaignée, mais toute l'entreprise : car aisément tout le peuple se fust tourné de leur part (pour plusieurs raisons) et par conséquent toutes celles du royaume, à l'exemple de ceste-là. Dieu donna sage conseil au roy, et il l'exécuta bien, estant jà adverty de toutes ces choses.

Avant que ceux qui estoient venus vers ces seigneurs eussent fait leur rapport, le roy arriva en la ville de Paris, en l'estat qu'on doit venir pour réconforter un peuple; car il y vint en très-grand'compagnie, et mit bien deux mille hommes-d'armes en la ville : tous les nobles de Normandie, grand'force de francs-archiers, les gens de sa maison, pensionnaires et autres gens de bien qui se trouvent avec tel roy en semblables affaires. Et ainsi fust ceste pratique rompue, et tout ce peuple bien mué des siens : ni ne se fust trouvé homme, de ceux qui paravant avoient esté devers nous, qui plus eust osé parlé de la marchandise : et à aucuns en prit mal. Toutesfois le roy n'usa de nulle cruauté en ceste matière : mais aucuns perdirent leurs offices; les autres envoya demourer ailleurs; ce que je luy répute à louange, n'ayant usé d'autre vengeance. Car si cela, qui avoit esté commencé, fust venu à effect, le meilleur qui luy pouvoit venir, c'estoit fuir hors du royaume. Aussi plusieurs fois m'a-t-il dit que s'il n'eust pu entrer dedans Paris, et qu'il eust trouvé la ville muée, il se fust retiré vers les Suisses, ou devers le duc de Milan Francisque

(Sforze), qu'il réputoit son grand amy : et bien luy monstra ledit Francisque, par le secours qu'il luy envoya, qui estoit de cinq cens hommes-d'armes et trois mille hommes-de-pied, soubs la conduite de son fils aisné appelé Galéas; depuis duc : et vindrent jusques en Forest, et firent guerre à monseigneur de Bourbon; et à cause de la mort dudit duc Francisque, ils s'en retournèrent: et aussi par le conseil qu'il lui donna, en traictant la paix, appelée le traicté de Conflans, où il lui manda qu'il ne refusast nulle chose qu'on lui demandast, pour séparer cette compagnie, mais que seulement ses gens lui demourassent.

A mon advis, nous n'avions point esté plus de trois jours devant Paris, quand le roy entra. Tantost nous commença la guerre très-forte, et par espécial sur nos fourrageurs; car l'on estoit contrainct d'aller loin en fourrage, et faloit beaucoup de gens à les garder. Et faut bien dire qu'en cette isle de France est bien assise cette ville de Paris, de pouvoir fournir deux si puissants osts; car jamais nous n'eusmes faute de vivres : et dedans Paris à grand' peine s'appercevoient-ils qu'il y eust jamais bien enchéri que le pain, seulement d'un denier sur le pain; car nous n'occupions point les rivières d'audessus, qui sont trois, c'est à sçavoir Marne, Yonne, et Seine, et plusieurs petites rivières qui entrent en celle-là. A tout prendre, c'est la cité que jamais je visse environnée de meilleur pays et plus plantureux, et est chose presque incrédible que des biens qui y arrivent. J'y ay esté depuis ce temps avec le roy Louis, demy an, sans en bouger, logé ès Tournelles, mangeant et couchant avec luy ordinairement : et depuis son trespas, vingt mois (maugré moy) ay esté tenu prisonnier en son palais, où je voyois de mes fenestres arriver ce qui montoit contre mont la rivière de Seine du costé de Normandie. Du dessus en vient aussi sans comparaison plus que n'eusse jamais cru, si je ne l'eusse vu.

Ainsi donc tous les jours sailloit de Paris force gens : et y estoient les escarmouches grosses : nostre guet estoit de cinquante lances, qui se tenoient vers la Grange-aux-Merciers, et avoient des chevaucheurs le plus près de Paris qu'ils pouvoient, qui très-souvent estoient ramenés jusques à eux; et bien souvent faloit

qu'ils revinssent sur queue jusques à notre charroy, en se retirant le pas, et aucunes fois le trot : et puis on leur renvoyoit des gens, qui très-souvent aussi renvoyoient les autres jusques bien près les portes de Paris. Et ceci estoit à toutes heures : car en la ville y avoit plus de deux mille cinq cens hommes-d'armes, de bonne estoffe, et bien logés, grand'force de nobles de Normandie et de francs-archiers; et puis voyoient les dames tous les jours, qui leur donnoient envie de se monstrer. De nostre costé y avoit un très-grand nombre de gens, mais non point tant de gens-de-cheval; car il n'y avoit que les Bourguignons (qui estoient environ quelques deux mille lances, que bons que mauvais) qui n'estoient point si bien accoustrés que ceux de dedans Paris, pour la longue paix qu'ils avoient eue, comme j'ay dit autrefois. Encore de ce nombre y en avoit à Lagny bien deux cens hommes-d'armes, et y estoit le duc de Calabre. De gens-à-pied nous en avions grand nombre et de bons. L'armée des Bretons estoit à Sainct-Denis, qui faisoient la guerre là où ils pouvoient; et les autres seigneurs espars pour les vivres. Sur la fin y vindrent le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, et le seigneur d'Albret. Leurs gens demourèrent loin, pource qu'ils n'avoient point de payement, et qu'ils eussent affamé nostre ost, s'ils eussent prins sans payer. Et sçay bien que le comte de Charolois leur donna de l'argent, jusques à cinq ou six mille francs; et fut advisé que leurs gens ne viendroient point plus avant. Ils estoient bien six mille hommes de cheval, qui faisoient merveilleusement de maux.

CHAPITRE IX.

Comment l'artillerie du comte de Charolois et celle du roy tirèrent l'une contre l'autre près Charenton, et comment le comte de Charolois fit faire derechef un pont sur bateaux en la rivière de Seine.

En retournant au faict de Paris, il ne faut douter que nul jour sans perte et gaigne se passast, tant d'un costé que d'autre; mais de choses grosses n'y avoit-il rien. Car le roy ne vouloit point souffrir que ses gens saillissent en grandes bendes, ni ne vouloit rien mettre en hazard de bataille; et désiroit paix, et sagement départir cette assemblée. Toutesfois, un jour bien matin, vindrent loger droit vis à vis de l'hostel de Conflans, au long de la rivière,

et sur le fin bord, quatre mille francs-archiers. Les nobles de Normandie, et quelque peu de gens-d'armes d'ordonnance, demourèrent à un quart de lieue de là, en un village; et depuis leurs gens-de-pied jusques-là, n'y avoit qu'une belle plaine. La rivière de Seine estoit entre nous et eux : et commencèrent ceux du roy une tranchée à l'endroit de Charenton, où ils firent un boulevart de bois et de terre, jusques au bout de notre ost; et passoit ledit fossé par devant Conflans, la rivière entre deux, comme dit est, et là assortirent grand nombre d'artillerie, qui d'entrée chassa tous les gens du duc de Calabre hors du village de Charenton, et fallut qu'à grand'haste ils vinssent loger avec nous; et y eut des gens et des chevaux tués. Et logea le duc Jean en un petit corps d'hostel, tout droit au devant de celuy de monseigneur de Charolois, à l'opposite de la rivière.

Cette artillerie commença premièrement à tirer par nostre ost, et espouventa fort la compagnie; car elle tua des gens d'entrée, et tira deux coups par la chambre où le seigneur de Charolois estoit logé, comme il disnoit, et vint tuer un trompette, en apportant un plat de viande, sur le degré.

Après le disner, ledit comte de Charolois descendit en l'estage bas, et se délibéra n'en bouger, et là fit tendre au mieux qu'il put. Le matin vindrent les seigneurs tenir conseil, et ne se tenoit point le conseil ailleurs que chez le comte de Charolois, et tousjours après le conseil disnoient tous ensemble; et se mettoit le duc de Berry et de Bretagne au banc, le comte de Charolois et le duc Jean de Calabre au devant, et portoit ledit comte honneur à tous, les conviant à l'assiette. Aussi le devoit bien faire à aucuns et à tous, puisque c'estoit chez lui. Il fut advisé que toute l'artillerie de l'ost seroit assortie encontre celle du roy. Ledit seigneur de Charolois en avoit très-largement; le duc de Calabre en avoit de belle, et aussi le duc de Bretagne. L'on fit de grands trous aux murailles, qui sont au long de la rivière derrière ledit hostel de Conflans, et y assortit-on toutes les meilleures pièces, exceptées les bombardes et autres grosses pièces, qui ne tirèrent point, et le demourant, où elles pouvoient servir. Ainsi en y eut du costé des seigneurs beaucoup plus que du costé du roy.

La tranchée, que les gens du roy avoient faite, estoit fort longue, tirant vers Paris; et tousjours la tiroient avant, et jetoient la terre de nostre costé, pour soy taudir (garantir) de l'artillerie, car tous estoient cachés dedans le fossé, ny nul n'eust osé monstrer la teste. Ils estoient en lieu plain comme la main, et en belle prairie. Je n'ay jamais tant vu tirer pour si peu de jours, car de nostre costé on s'attendoit de les chasser de là à force d'artillerie. Aux autres en venoit de Paris tous les jours, qui faisoient bonne diligence de leur costé, et n'espargnoient point la poudre. Grande quantité de ceux de nostre ost firent des fossés en terre à l'endroit de leurs logis. Encore d'avantage y en avoit beaucoup, pource que c'est lieu où l'on a tiré de la pierre. Ainsi se taudissoit chacun, et se passa trois ou quatre jours. La crainte fut plus grande que la perte des deux costés, car il ne s'y perdit nul homme de nom.

Quand ces seigneurs virent que ceux du roy ne s'esmouvoient point, il leur sembla honte et péril, et que ce seroit donner cœur à ceux de Paris. Car par quelque jour de trèves, il vint tant de peuple, qu'il sembloit que rien ne fust demouré en la ville. Il fut conclu en un conseil, que l'on feroit un fort grand pont sus grands bateaux : et couperoit-on l'estroit du bateau, et ne s'asserroit le bois que sur le large : et au dernier couplet y auroit de grandes ancres pour jeter en terre. Avec cela furent amenés plusieurs grands bateaux de Seine, qui eussent pu aider à passer la rivière et assaillir les gens du roy.

A maistre Girauld, canonnier, fut donnée la charge de cet ouvrage; et lui sembloit que pour les Bourguignons estoit grand avantage de ce que les autres avoient jeté les terres de nostre costé : pource que, quand ils seroient outre la rivière, ceux du roy trouveroient leur tranchée beaucoup au-dessous des assaillans, et qu'ils n'oseroient saillir dudit fossé, pour crainte de l'artillerie. Ces raisons donnèrent grand cœur aux nostres de passer; et fut le pont achevé, amené et dressé, sauf le dernier couplet, qui tournoit de costé, prest à dresser, et tous les bateaux arrivés. Incontinent qu'il fut dressé, vint un officier-d'armes du roy dire que c'estoit contre la trève, pour ce que ce jour, et le jour précédent, y avoit eu trève, et venoit pour voir que c'estoit. A l'aventure il trouva mon-

sieur de Bueil, et plusieurs autres sur ledit pont, à qui il parla. Ce soir passoit la trève. Il y pouvoit bien passer trois hommes-d'armes, la lance sur la cuisse, de front, et y pouvoit bien avoir six grands bateaux, où eut bien passé mille hommes à la fois, et plusieurs petits; et fut accoustrée l'artillerie, pour les servir à ce passage Si furent faites les bendes et les rooles de ceux qui devoient passer : et en estoient chefs le comte de Sainct-Paul et le seigneur de Haultbourdin.

Après que minuict fut passé, commencèrent à s'armer ceux qui en estoient, et avant jour furent armés; et faisoient ce que bons chrestiens font en tel cas. Cette nuict je me trouvay en une grande tente, qui estoit au milieu de l'ost, où l'on faisoit le guet; et estoye du guet cette nuict (car nul n'en estoit excusé) et estoit chef de ce guet monseigneur de Chastel-Guyon, qui mourut à Granson depuis, et s'attendoit l'heure de voir cet esbat. Soudainement nous ouysmes ceux qui estoient en ces tranchées, qui commencèrent à crier à haute voix : « Adieu, voisins, adieu! » et incontinent mirent le feu en leurs logis; et retirèrent leur artillerie. Le jour commença à venir. Les ordonnés à cette entreprise estoient jà sur la rivière, au moins partie, et virent les autres jà bien loin, lesquels se retiroient à Paris. Ainsi donc chacun s'en alla désarmer, très-joyeux de ce département. Et à la vérité ce que le roy y avoit mis de gens, ce n'estoit que pour battre nostre ost d'artillerie, et non pas en intention de combattre; car il ne vouloit riens mettre en hazard, comme j'ay dit ailleurs, nonobstant que sa puissance fust très-grande pour tous tant qu'il y avoit des princes ensemble. Mais son intention (comme bien le monstra) estoit de traicter paix, et départir la compagnie, sans mettre son estat (qui est si grand et si bon, que d'estre roy de ce grand et obéyssant royaume de France) en péril de chose si incertaine qu'une bataille.

Chacun jour se menoit de petits marchés, pour fortraire gens l'un à l'autre; et y eut plusieurs jours de trève et assemblées d'une part et d'autre, pour traicter paix; et se faisoit ladite assemblée à la Grange-aux-Merciers, assez près de nostre ost. De la part du roy y venoit le comte du Maine, et plusieurs autres; de la part des seigneurs le comte de Sainct-Paul, et plusieurs autres aussi. Assez

de tous les seigneurs furent assemblés par beaucoup de fois sans rien faire; et cependant duroit la trève, et s'entrevoyoient beaucoup de gens des deux armées, un grand fossé entre deux, qui est comme mi-chemin, les uns d'un costé, les autres de l'autre : car par la trève nul ne pouvoit passer. Il n'estoit jour qu'à cause de ces vues ne se vint rendre dix ou douze hommes du costé des seigneurs, et aucunes fois plus; un autre jour s'en alloient autant des nostres. Et pour cette cause s'appela ce lieu depuis, le Marché, pource que telles marchandises s'y faisoient. Et pour dire la vérité, telles assemblées et communications sont bien dangereuses en telles façons, et par espécial pour celuy qui est en plus grande apparence de déchoir. Naturellement la pluspart des gens ont l'œil ou à s'accroistre ou à se sauver, ce qui aisément les fait tirer aux plus forts. Autres en y a si bons et si fermes qu'ils n'ont nuls de ces regards; mais peu s'en trouve de tels. Et par espécial est ce danger quand ils ont prince qui cherche à gagner gens; qui est une grand'grâce que Dieu fait au prince qui le sçait faire; et est signe qu'il n'est point entaché de ce fort vice et péché d'orgueil, qui procure hayne envers toutes personnes. Pour quoy, comme j'ay dit, quand on vient à tels marchés que de traicter paix, il se doit faire par les gens et féables serviteurs que les princes ont, et gens d'âge moyen, afin que leur faiblesse ne les conduise à faire quelque marché deshonneste, ni à espouventer leur maistre à leur retour plus que de besoin: et plustost y doivent être empeschés ceux qui ont reçu quelque grace ou bienfait de luy, que nuls autres, mais sur tout sages gens; car d'un fol ne fit jamais homme son profit; et se doivent plustost conduire ces traictés loin que près. Et, quand lesdits ambassadeurs retournent, les faut ouyr seuls, ou à peu de compagnie, afin que si leurs paroles sont pour espouventer les gens, qu'ils leur dient les langages dont ils devront user à ceux qui les enquerront; car chacun désire de sçavoir nouvelles d'iceux, quand ils viennent de tels traictés; et plusieurs dient : « Tel ne me cèlera rien. » Si feront, s'ils sont tels comme je dis, et qu'ils connoissent qu'ils ayent maistres sages.

CHAPITRE X.

Digression sur quelques vices et vertus du roy Louis onziesme.

Je me suis mis en ce propos, parce que j'ay vu beaucoup de tromperies en ce monde, et de beaucoup de serviteurs envers leurs maistres, et plus souvent tromper les princes, et seigneurs orgueilleux, qui peu veulent ouyr parler les gens, que les humbles qui volontiers les escoutent. Et entre tous ceux que j'ay jamais connu, le plus sage pour soy tirer d'un mauvais pas, en temps d'adversité, c'estoit le roy Louis XI, nostre maistre, le plus humble en paroles et en habits, et qui plus travailloit à gaigner un homme qui le pouvoit servir, ou qui luy pouvoit nuire. Et ne s'ennuyoit point d'estre refusé une fois d'un homme qu'il prétendoit gaigner; mais y continuoit, en luy promettant largement, et donnant par effect argent et estats qu'il connoissoit luy plaire. Et quant à ceux qu'il avoit chassés et déboutés en temps de paix et de prospérité, il les rachetoit bien cher, quand il en avoit besoin, et s'en servoit, et ne les avoit en nulle hayne pour les choses passées. Il estoit naturellement amy des gens de moyen estat, et ennemy de tous grands qui se pouvoient passer de luy. Nul homme ne presta jamais tant l'oreille aux gens, ni ne s'enquist de tant de choses, comme il faisoit, ni qui voulust jamais connoistre tant de gens; car aussi véritablement il connoissoit toutes gens d'auctorité et de valeur qui estoient en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie, et ès seigneuries du duc de Bourgongne, et en Bretagne, comme il faisoit ses subjets. Et ces termes et façons qu'il tenoit, dont j'ay parlé cy-dessus, luy ont sauvé la couronne, vu les ennemis qu'il s'estoit luy mesme acquis à son advènement au royaume. Mais surtout luy a servi sa grande largesse : car ainsi comme sagement il conduisoit l'adversité, à l'opposite, dès ce qu'il cuidoit estre à sûr, ou seulement en une trève, se mettoit à mécontenter ses gens, par petits moyens qui peu luy servoient, et à grand peine pouvoit endurer paix. Il estoit léger à parler des gens, et aussi tost en leur présence qu'en leur absence, sauf de ceux qu'il craignoit; qui estoit beaucoup; car il estoit assez craintif de sa propre nature. Et quand pour parler il avoit reçu quelque dommage, ou en avoit suspicion, et le vouloit

réparer, il usoit de cette parole au personnage propre : « Je sçay « bien que ma langue m'a porté grand dommage; aussi m'a-t-elle « fait quelquesfois du plaisir beaucoup; toutesfois c'est raison que « je répare l'amende. » Et n'usoit point de ses privées paroles, qu'il ne fist quelque bien au personnage à qui il parloit; et n'en faisoit nuls petits. Encore fait Dieu grand'grace à un prince, quand il sçait le bien et le mal, et par espécial quand le bien précède (l'emporte), comme au roy nostre maistre dessusdit. Mais à mon advis, que le travail qu'il eut en sa jeunesse, quand il fut fugitif de son père, et fuit sous le duc de Philippe de Bourgongne, où il fut six ans, luy valut beaucoup; car il fut contraint de complaire à ceux dont il avait besoin, et ce bien (qui n'est pas petit) luy apprit adversité. Comme il se trouva grand et roy couronné, d'entrée ne pensa qu'aux vengeances: mais tost luy en vint le dommage, et quand et quand la repentance; et répara cette folie et cet erreur, en regagnant ceux auxquels il tenoit tort, comme vous entendrez cy-après. Et s'il n'eust eu la nourriture (éducation) autre que les seigneurs que j'ay vu nourir en ce royaume, je ne croy pas que jamais se fust ressours; car ils ne les nourrissent seulement qu'à faire les fols en habillemens et en paroles. De nulles lettres ils n'ont connoissance. Un seul sage homme on ne leur met à l'entour. Ils ont des gouverneurs à qui on parle de leurs affaires, et à eux rien; et ceux là disposent de leurs dits affaires; et tels seigneurs y a qui n'ont que treize livres de rente, en argent, qui se glorifient de dire : « Par- « lez à mes gens », cuidans par cette parole contrefaire les très-grands seigneurs. Aussi ay-je bien vu souvent leurs serviteurs faire leur profit d'eux, en leur donnant bien à connoistre qu'ils estoient bestes. Et si d'adventure quelqu'un s'en revient, et veut connoistre ce qui luy appartient, c'est si tard qu'il ne sert plus de guères; car il faut noter que tous les hommes, qui jamais ont esté grands et fait grandes choses, ont commencé fort jeunes. Et cela gist à la nourriture, ou vient de la grace de Dieu.

CHAPITRE XI.

Comment les Bourguignons, estans près de Paris, attendans la bataille, cuidèrent, des chardons qu'ils virent, que ce fussent lances debout.

Or, ay-je long-temps tenu ce propos; mais il est tel que n'en

sors pas bien quand je veux ; et pour revenir à la guerre : vous avez ouy comme ceux que le roy avoit logés en cette tranchée, au long de cette rivière de Seine, se deslogèrent à l'heure que l'on les devoit assaillir. La trêve ne duroit jamais guères qu'un jour ou deux. Aux autres jours se faisoit la guerre tant aspre qu'il estoit possible, et continuoient les escarmouches depuis le matin jusques au soir. Grosses bendes ne sailloient point de Paris; toutesfois souvent nous remettoient nostre guet, et puis on le renforçoit. Je ne vy jamais une seule journée qu'il n'y eust escarmouche, quelque petite que ce fust; et croy bien que, si le roy eust voulu, qu'elles y eussent esté bien plus grosses ; mais il estoit en grand soupçon, et de beaucoup, qui estoit sans cause. Il m'a autrefois dit qu'il trouva une nuict la Bastille Sainct-Antoine ouverte, par la porte des champs, de nuict ; ce qui lui donna grand' suspicion de messire Charles de Melun, pource que son père tenoit la place. Je ne dis autre chose dudit messire Charles, que ce que j'en ay dit; mais meilleur serviteur n'eut point le roy pour cette année-là.

Un jour fut entrepris à Paris de nous venir combattre; et croy que le roy n'en délibéra riens, mais les capitaines, et de nous assaillir de trois costés : les uns de vers Paris, qui devait estre la grand' compagnie : une autre bende devers le pont de Charenton, et ceux-là n'eussent guères sçu nuire : et deux cents hommes d'armes, qui devoient venir par devers le bois de Vincennes. De cette conclusion fut adverti l'ost, environ la minuict, par un page, qui vint crier de l'autre part de la rivière, car aucuns bons amis des seigneurs les advertissoient de l'entreprise (qui estoit telle qu'avez ouy); et en nomma aucuns, et puis incontinent s'en alla. Sur la fine pointe du jour vint messire Poncet de Rivière devant le dit pont de Charenton, et monseigneur du Lau, d'autre part, devers le bois de Vincennes, jusques à nostre artillerie, et tuèrent un canonier. L'alarme fut fort grande, cuidans que ce fust ce dont le page avoit averti la nuict. Tost fut armé monseigneur de Charolois, mais encore plus tost Jean duc de Calabre; car à tous alarmes c'estoit le premier homme armé, et de toutes pièces, et son cheval tousjours bardé. Il portoit un habillement, que les conducteurs (condottieri)

portent en Italie; et sembloit bien prince et chef de guerre; et tiroit toujours droit aux barrières de nostre ost, pour garder les gens de saillir; et y avoit d'obéyssance autant qu'à monseigneur de Charolois; et luy obéissoit tout l'ost de meilleur cœur; et à la vérité il estoit digne de l'estre honoré. En un moment tout l'ost fut en armes, et à pied, au long des charettes par le dedans, sauf quelques deux cens chevaux, qui estoient dehors au guet, et excepté ce jour, je ne connus jamais que l'on eust espérance de combattre; mais à cette fois chacun s'y attendoit. Et sur ce poinct arrivèrent les ducs de Berry et de Bretagne; lesquels jamais ne vy armés que ce jour. Le duc de Berry estoit armé de toutes pièces. Ils avoient peu de gens; ainsi ils passèrent par le camp, et se mirent un peu au dehors pour trouver messeigneurs de Charolois et de Calabre; et là parloient ensemble. Les chevaucheurs, qui estoient renforcés, allèrent plus près de Paris, et virent plusieurs chevaucheurs, qui venoient pour sçavoir ce bruit en l'ost. Nostre artillerie avoit fort tiré, quand ceux de monseigneur du Lau s'en estoient approchés si près. Le roy avoit une bonne artillerie sur la muraille de Paris, laquelle tira plusieurs coups jusqués à nostre ost; qui est grand' chose, car il y a deux lieues; mais je croy que l'on avoit levé le nez bien haut aux bastons (canons). Ce bruit d'artillerie faisoit croire de tous les deux costés quelque grande entreprise. Le temps estoit fort obscur et trouble, et nos chevaucheurs, qui s'estoient approchés de Paris, voyoient plusieurs chevaucheurs; et bien loin outre devant eux voyoient grande quantité de lances debout, ce leur sembloit, et jugeoient que c'estoient aux champs, et tout le peuple de Paris; et cette imagination leur donnoit l'obscurité du temps. Ils se reculèrent droit devers ces seigneurs, qui estoient hors de nostre camp, et leur signifièrent ces nouvelles, et les assurèrent de la bataille. Les chevaucheurs saillis de Paris s'approchoient toujours, pource qu'ils voyoient reculer les nostres, qui encore les faisoit mieux croire. Lors vint le duc de Calabre là où estoit l'estendart du comte de Charolois, et la pluspart des gens de bien de sa maison pour l'accompagner, et la banière preste à desployer, et le guidon de ses armes, qui estoit l'usance de cette maison; et là nous dit à tous ledit duc Jean: « Or ça, nous sommes à ce que

« nous avons tousjours desiré : voilà le roy et tout ce peuple sailly « de la ville; et marchent, comme disent nos chevaucheurs; et « pour ce, que chacun ait bon vouloir et cœur! Tout ainsi qu'ils « saillent de Paris nous les aunerons à l'aune de la ville, qui est la « grande aune. » Ainsi alla réconfortant la compagnie. Nos chevaucheurs avoient un petit repris de cœur, voyans que les autres chevaucheurs estoient foibles. Si se rapprochèrent de la ville, et trouvèrent encore ces batailles où ils les avoient laissées, qui leur donna nouveau pensement. Ils s'en approchèrent le plus qu'ils purent; mais estant le jour un peu haussé et esclaircy, ils trouvèrent que c'estoient grands chardons. Ils furent jusques auprès des portes et ne trouvèrent riens dehors. Incontinent le mandèrent à ces seigneurs, qui s'en allèrent ouyr messe, et disner; et en furent honteux ceux qui avoient dit ces nouvelles; mais le temps les excusa, avec ce que le page avoit dit la nuict de devant.

CHAPITRE XII.

Comment le roy et le comte de Charolois parlèrent ensemble, pour cuider moyenner la paix.

La pratique de paix continuoit tousjours plus estroit entre le roy et le comte de Charolois qu'ailleurs, pource que la force gisoit en eux. Les demandes des seigneurs estoient grandes, par espécial pource que le duc de Berry demandoit Normandie pour son partage, ce que le roy ne vouloit accorder. Le comte de Charolois Amiens, vouloit avoir les villes assises sur la rivière de Somme, comme Abbeville, Sainct-Quentin, Péronne et autres, lesquelles le roy avoit rachetées de quatre cens mille escus du duc Philippe, n'y avoit pas trois mois; et les avoit eues ledit duc par la paix d'Arras, du roy Charles septiesme. Ledit comte de Charolois disoit, que de son vivant le roy devoit les racheter, luy ramentevant combien il estoit tenu à sa maison; car durant qu'il estoit fugitif de son père, le roy Charles, il y fut reçu et nourri six ans, ayant deniers de luy pour son vivre, et puis fut amené par eux jusqu'à Reims et à Paris à son sacre. Ainsi avoit prins le comte de Charolois en très-grand despit ce rachapt des terres dessusdites. Tant fut demenée cette pratique de paix, que le roy vint un matin

par eau, jusques vis-à-vis de notre ost, ayant largement de chevaux sur le bord de la rivière : mais en son bateau n'estoient que quatre ou cinq personnes, hormis ceux qui le tiroient : et y avoit monseigneur du Lau, monseigneur de Montauban, lors admiral de France, monseigneur de Nantouillet et autres. Les comtes de Charolois et de Sainct-Paul estoient sur les bords de la rivière de leur costé, attendans ledit seigneur. Le roi demanda à monseigneur de Charolois ces mots : « Mon frère, m'assurez-vous ? » Car autresfois ledit comte avoit espousé sa sœur. Ledit comte lui respondit : « Monseigneur, oui comme frère. » Le roy descendit à terre, avec les dessusdits, qui estoient venus avec luy. Les comtes dessusdits luy firent grand honneur, comme raison estoit; et luy, qui n'en estoit chiche, commença la parole, disant : « Mon frère, je connoy que vous « estes gentilhomme et de la maison de France. » Ledit comte luy demanda : « Pourquoy, monseigneur ? » — « Pource, dit-il, « que quand j'envoyai mes ambassadeurs à Lisle naguères, devers « mon oncle vostre père et vous, et que ce fol Morvillier par la « si bien à vous, vous me mandaste par l'archevesque de Nar- « bonne, qui est gentilhomme, et il le monstra bien, car chacun « se contenta de luy, que je me répentiroye des paroles que « vous avoit dit ledit de Morvillier, avant qu'il fust le bout de « l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encore beaucoup plus tost « que le bout de l'an. » Et dist le roy ces paroles en bon visage et riant, connoissant la nature de celuy à qui il parloit estre telle qu'il prendroit plaisir auxdites paroles : et sûrement elles lui plurent. Puis poursuivit ainsi : « Avec telles gens veux-je avoir à be- « songner, qui tiennent ce qu'ils promettent. » Et désavoua ledit Morvillier, disant ne luy avoir point donné de charge d'aucunes paroles qu'il avoit dites. En effet long-temps se pourmena le roy aû milieu de ces deux comtes. Du costé dudit comte de Charolois avoit largement (beaucoup de) gens armés, qui les regardoient assez de près. Là fut demandé la duché de Normandie, et la rivière de Somme, et plusieurs autres demandes pour chacun, et aucunes ouvertures jà pièça faites, pour le bien du royaume; mais c'estoit là le moins de la question, car le bien public estoit converty en bien particulier. De Normandie, le roy n'y vouloit entendre pour

nulles choses; mais accorda audit comte de Charolois sa demande; et offrit audit comte de Sainct-Paul l'office de connestable, en faveur dudit comte de Charolois; et fut leur adieu très-gracieux; et se remit le roy en son bateau, et retourna à Paris, et les autres à Conflans.

Ainsi se passèrent ces jours : les uns en trèves, les autres en guerre; mais toutes paroles d'appointement s'estoient rompues; j'entends où les députés d'un costé et d'autre s'estoient accoustumés d'assembler, qui estoit à la Grange-aux-Merciers. Mais la pratique dessusdite s'entretenoit entre le roy et ledit seigneur de Charolois; et y alloient envoyans gens de l'un à l'autre, nonobstant qu'il fust guerre; et y alloit un nommé Guillaume de Bische et un autre appelé Guillot Divoie, estans au comte de Charolois tous deux; toutes fois avoient autrefois reçu bien du roy : car le duc Philippe les avoit bannis, et le roy les avoit recueillis, à la requeste dudit seigneur de Charolois. Ces allées ne plaisoient à tous; et commençoient jà ces seigneurs à se deffier l'un de l'autre et à se lasser : et n'eust esté ce qui survint peu de jours après, ils s'en fussent tous allés honteusement. Je les ay vus tenir trois conseils en une chambre, où ils estoient tous assemblés; et vy un jour qu'il en desplut bien au comte de Charolois; car il s'estoit jà fait deux fois en sa présence, et il luy sembloit bien que la plus grand' force de cet ost estoit sienne, et parler en conseil en sa chambre et sans l'appeller, ce ne se devoit point faire. Et en parla au seigneur de Contay, bien fort sage homme (comme j'ay dit ailleurs) qui luy dist : qui le portast patiemment; car s'ils les courrouçoit, qu'ils trouveroient mieux leur appointement que luy, et que comme il estoit le plus fort, qu'il faloit qu'il fust le plus sage; et qu'il les gardast de se diviser, et mit peine à les entretenir joincts de tout son pouvoir, et qu'il dissimulast toutes ces choses; mais qu'à la vérité l'on s'esbahissoit assez, et mesmement chez luy, dequoy si petits personnages, comme les deux dessusnommés, s'empeschoient de si grand'matière, et que c'estoit chose dangereuse, encore ayant affaire à roy si libéral comme est cestuy-cy. Ledit de Contay haïssoit ledit Guillaume de Bische; toutesfois il disoit ce que plusieurs autres disoient comme luy; et croy que sa sus-

picion ne l'en faisoit point parler, mais seulement la nécessité de la matière. Audit seigneur de Charolois plût ce conseil; et se mit à faire plus de feste et de joye avec ces seigneurs, que paravant, et avec meilleure chère; et eut plus de communications avec eux et leurs gens, qu'il n'avoit accoustumé; et à mon advis qui en estoit grand besoin, et danger qu'ils ne se fussent séparés.

Un sage homme sert bien en une telle compagnie, mais qu'on le veuille croire; et ne se pourroit trop acheter. Mais jamais je n'ay connu prince, qui ait sçu connoistre la différence entre les hommes jusques à ce qu'il se soit trouvé en nécessité et en affaire, et s'ils le connoissent, si ne leur en chault-il (importe-t-il): et départent leur auctorité à ceux qui plus leur sont agréables, et pour l'âge qui leur est plus sortable, et pour estre conformes à leurs opinions; ou aucunes fois sont maniés par ceux qui sçavent et conduisent leurs petits plaisirs. Mais ceux qui ont entendement s'en reviennent tost, quand il en est besoin. Tel ay-je vu le roy, ledit comte de Charolois, pour le temps de lors, et le roy Edouard d'Angleterre, et autres plusieurs; et à telle heure j'ay vu ces trois qu'il leur en estoit bon besoin, et qu'ils avoient faute de ceux qu'ils avoient mesprisés. Mais depuis que ledit comte de Charolois eut esté duc de Bourgongne, et que la fortune l'eut mis plus haut que ne fut jamais homme de sa maison, et si grand qu'il ne craignoit nul prince pareil à luy, Dieu le souffrit cheoir en cette gloire, et tant luy diminua du sens, qu'il mesprisoit tout autre conseil du monde sauf le sien seul; et aussi tost après finit sa vie douloureusement avec grand nombre de gens, et de ses subjets, et désola sa maison, comme vous voyez.

CHAPITRE XIII.

Comment la ville de Rouen fut mise entre les mains du duc de Bourbon, pour le duc de Berry, par quelques menées, et comment le traicté de Conflans fut de tous poincts conclu.

Pource qu'icy dessus j'ay beaucoup parlé des dangers qui sont en ces traictés, et que les princes y doivent estre bien sages, et bien connoistre quelles gens le meinent, et par espécial celuy qui n'a pas le plus apparent du jeu, maintenant s'entendra qui m'a mu de tenir si long conte de cette matière. Cependant que ces traictés

se menoient par voyes d'assemblées, et l'on pouvoit communiquer les uns avec les autres, en lieu de traicter paix, se traicta par aucuns, que la duché de Normandie se mettroit entre les mains du duc de Berry, seul frère du roy, et que là il prendroit son partage, et laisseroit Berry au roy; et tellement fut conduite cette marchandise, que madame la grand'seneschale de Normandie, et aucuns à son adveu, comme serviteurs et parens, mirent le duc Jean de Bourbon au chasteau de Rouen; et par là entra en la ville, laquelle tost se consentit à cette mutation, comme trop désirant d'avoir prince qui demeurast au païs de Normandie; et le semblable firent toutes les villes et places de Normandie, ou peu s'en falut. Et a tousjours bien semblé aux Normands, et fait encore, que si grand'duché comme la leur, requiert bien un duc; et à dire la vérité, elle est de grand'estime, et s'y lève de grands deniers. J'en ay vu lever neuf cens cinquante mille francs. Aucuns disent plus.

Après que cette ville fut tournée, tous les habitans firent le serment audit duc de Bourbon, pour ledit duc de Berry, sauf le baillif (qui avoit esté nourry du roy pour valet de chambre, luy estant en Flandres, et bien privé de luy) et un appelé maistre Guillaume Piquart, depuis général de Normandie; et aussi le grand séneschal de Normandie (qui est aujourd'huy) ne voulut faire le serment; mais retourna vers le roy, contre le vouloir de sa mère, laquelle avoit conduit cette réduction, comme dit est.

Quand cette mutation fut venue à la connoissance du roy, il se délibéra d'avoir paix, voyant ne pouvoir donner remède à ce qui jà estoit advenu. Incontinent donc fit sçavoir à mondit seigneur de Charolois, qui estoit à son ost, qu'il vouloit parler à luy, et lui nomma l'heure qu'il se rendroit aux champs, auprès dudit ost, estant près Conflans : et saillit à l'heure dite, avec environ cent chevaux, dont la pluspart estoit des Ecossois de sa garde; d'autres gens peu. Ledit comte de Charolois ne mena guères de gens, et il alla sans nulle cérémonie; toutesfois il en survint beaucoup, et tant qu'il y en avoit beaucoup plus qu'il n'en estoit sailly avec le roy. Si les fit demourer un petit loin; et se pourmenèrent eux deux une espace de temps; et luy dist le roy que paix estoit faite, et luy conta ce cas, qui estoit advenu à Rouen (dont ledit comte ne sça-

voit encore rien), disant le roy : que de son consentement n'eust jamais baillé tel partage à son frère; mais puisque d'eux-mesmes les Normands en avoient fait cette nouvelleté, il en estoit content; et passeroit le traicté en toutes telles formes comme il avoit esté avisé par plusieurs journées précédentes; et peu d'autres choses y avoit à accorder. Ledit seigneur de Charolois en fut fort joyeux; car son ost estoit en très-grand' nécessité de vivres, et principalement d'argent; et quand cecy ne fust advenu, tout autant qu'il y avoit là de seigneurs s'en fussent tous allés honteusement. Toutesfois audit comte arriva ce jour, ou bien peu de jours après, un renfort que son père le duc Philippe de Bourgongne luy envoyoit, qu'amenoit monseigneur de Saveuses, où il y avoit six-vingts hommes d'armes et quinze cens archiers, et six vingt mille escus comptens sur dix sommiers, et grand'quantité d'arcs et de traicts; et cecy pourvut assez bien l'ost des Bourguignons, estans en deffiance que le demourant ne s'accordast sans eux.

Ces paroles d'appointement plaisoient tant au roy et audit comte de Charolois, que je luy ay oüy conter depuis, que si affectueusement parloient d'achever le demourant, qu'ils ne regardoient point où ils alloient, et tirèrent droit devers Paris, et tant allèrent qu'ils entrèrent dedans un grand boulevart de terre et de bois, que le roy avoit fait faire assez loin hors de la ville, au bout d'une tranchée, et au long de ladite tranchée on entroit dedans la ville. Avec ledit comte estoient quatre ou cinq personnes seulement, et quand ils furent dedans, ils se trouvèrent très-esbahis; toutesfois ledit comte tint la meilleure contenance qu'il put. Il est à croire que nul de ces deux seigneurs ne furent errans de foy depuis ce temps là, vu qu'à l'un ni à l'autre ne prit mal. Comme les nouvelles vindrent à l'ost que ledit seigneur de Charolois estoit entré dedans ledit boulevart, il y eut très-grand murmure; et se mirent ensemble le comte de Sainct-Paul, le mareschal de Bourgongne, le seigneur de Contay, le seigneur de Haultbourdin, et plusieurs autres, donnant grand' charge audit seigneur de Charolois de cette folie, et autres qui estoient de sa compagnie : et alléguaient l'inconvénient advenu à son grand père, à Montereau-Fault-Yonne, présent le roy Charles septiesme. Incontinent firent retirer dedans

l'ost ce qui estoit dehors pourmenant aux champs, et usa le mareschal de Bourgongne, appelé Neufchastel par son surnom, de cette parole : « Si ce jeune prince, fol et enragé, s'est allé perdre, « ne perdons pas sa maison, ny le faict de son père, ny le nostre : « et pour ce je suis d'avis que chacun se retire en son logis, et se « tienne prest, sans soy esbahir de fortune advienne : car nous « sommes suffisans, nous tenans ensemble, de nous retirer jusques « ès marches de Hénault, ou de Picardie, ou en Bourgongne. »

Après ces paroles monta à cheval avec le comte de Sainct-Paul, se pourmenant hors de l'ost, et regardant s'il venoit rien devers Paris. Après y avoir esté un espace de temps, virent venir quarante ou cinquante chevaux ; et y estoit le comte de Charolois, et autres gens du roy qui le ramenoient, tant archiers qu'autres. Et quand il les vit approcher, il fit retourner ceux qui l'accompagnoient ; et adressa sa parole audit mareschal, qu'il craignoit ; car il usoit de très-aspres paroles : et estoit bon et loyal chevalier pour son party, et luy osoit bien dire : « Je ne suis à vous que par em- « prunt, tant que votre père vivra. » Les paroles dudit comte furent telles : « Ne me tensez point, car je connoy bien ma grande « folie ; mais je m'en suis apperçu si tard que j'estoy près du bou- « levart. » Puis luy dit le mareschal qu'il avoit fait cela en son absence. Ledit seigneur baissa la teste, sans rien dire ne respondre ; et s'en revint dedans son ost, où tous estoient joyeux de le revoir ; et loua chacun la foy du roy ; toutesfois ne retourna oncques depuis ledit comte en sa puissance.

CHAPITRE XIV.

Du traicté de paix conclu entre le roy et le comte de Charolois, et ses alliés.

Finalement toutes choses furent accordées : et le lendemain fit le comte de Charolois une grande monstre, pour savoir quelles gens il avoit, et ce qu'il pouvoit avoir perdu ; et sans dire gare, y revint le roy, avec trente ou quarante chevaux, et alla voir toutes les compagnies l'une après l'autre, sauf celle de ce mareschal de Bourgongne, lequel ne l'aimoit pas à cause que dès pieça en Lorraine ledit seigneur lui avoit donné Espinal, et depuis osté, pour la donner au duc Jean de Calabre : dont grand dommage en avoit eu ledit mareschal. Peu à peu reconcilioit le roy avec luy les

bons et notables chevaliers qui avoient servi le roi son père, lesquels il avoit désapointés à son advènement à la couronne, et qui pour cette cause s'estoient trouvés en cette assemblée, et connoissoit ledit seigneur son erreur. Il fut dit que le lendemain se trouveroit le roy au chasteau de Vincennes, et tous les seigneurs qui avoient à lui faire hommage, et pour sûreté de tous, bailleroit le roy ledit chasteau de Vincennes au comte de Charolois.

Le lendemain s'y trouva le roy et tous les princes, sans en faillir un; et estoit le portail et la porte bien garnie des gens dudit comte de Charolois en armes. Là fut lu le traicté de la paix. Monseigneur Charles fit hommage de la duché de Normandie au roy, et le comte de Charolois des terres de Picardie, dont il a esté parlé, et autres qui en avoient à faire. Le comte de Sainct-Paul fit le serment de son office de connestable. Il n'y eut jamais de si bonnes nopces qu'il n'y en eust de mal disnés. Les uns firent ce qu'ils en vouloient: et les autres n'eurent rien. Des moyens et bons personnages tira le roy; toutesfois la plus grand' part demourèrent avec le duc de Bretagne et le nouveau duc de Normandie, lesquels allèrent à Rouen prendre leur possession. Au partir du chasteau du bois de Vincennes, prindrent tous congé l'un de l'autre, et se retira chacun en son logis; et furent faites toutes lettres, pardons et toutes autres choses nécessaires, servans au faict de la paix. Tout en un jour partirent le duc de Normandie et le duc de Bretagne, pour eux retirer, premièrement audit païs de Normandie, et le duc de Bretagne puis après en son païs, et le comte de Charolois pour se retirer en Flandres. Et comme ledit comte fut en train, le roy vint à luy, le conduisit jusques à Villiers-le-Bel, qui est un village à quatre lieues de Paris, montrant par effet avoir un grand désir de l'amitié dudit comte; et tous deux y logèrent ce soir. Le roy avoit peu de gens; mais il avoit fait venir deux cens hommes-d'armes pour le reconduire; dont fut adverty le comte de Charolois en se couchant; et entra en une très-grand' suspicion, et fit armer largement de gens. Ainsi pouvez voir qu'il est presque impossible que deux grands seigneurs se puissent accorder, pour les rapports et suspicions qu'ils ont à chacune heure. Deux grands princes qui se voudroient bien entr'aymer, ne

se devroient jamais voir, mais envoyer bonnes gens et sages les uns vers les autres, et ceux-là les entretiendroient en amitié ou amenderoient les fautes.

Le lendemain au matin, les deux seigneurs dessusdits prindrent congé l'un de l'autre, avec bonnes et sages paroles: et retourna le roy à Paris, en la compagnie de ceux qui l'estoient allé quérir, et cela osta la suspicion qu'on pouvoit avoir eue de luy, et de leur venue. Et ledit comte de Charolois prit le chemin de Compiègne et de Noyon; et par tout luy fut faite ouverture, par le commandement du roy. De là il tira vers Amiens, où il reçut leur hommage, et de ceux de la rivière de Somme, et des terres de Picardie, qui luy estoient restituées par ceste paix, desquelles le roy avoit payé quatre cens mille escus d'or, n'y avoit pas neuf mois, comme j'ay dit ailleurs; et incontinent passa outre, et tira au païs de Liège, pource qu'ils avoient desjà fait la guerre par l'espace de cinq ou six mois à son père (luy estant dehors) ès païs de Namur et de Brabant, et avoient desjà lesdits Liégeois fait une destrousse contr'eux. Toutesfois à cause de l'hyver, ils ne purent pas faire grand chose; nonobstant y eut grand'quantité de villages bruslés, et de petites destrousses furent faites sur les Liégeois; et firent une paix; et s'obligèrent lesdits Liégeois de la tenir, sur peines d'une grande somme de deniers; et s'en retourna ledit comte en Brabant.

CHAPITRE XV.

Comment par la division des ducs de Bretagne et de Normandie, le roy reprint en ses mains ce qu'il avait baillé à son frère.

En retournant aux ducs de Normandie et de Bretagne, qui estoient allés prendre la possession de la duché de Normandie, incontinent que leur entrée fut faite à Rouen, ils commencèrent à avoir division ensemble, quand ce fut à départir le butin; car encore estoient avec eux ces chevaliers que j'ay devant nommés, lesquels avoient accoustumé d'avoir de grands honneurs et de grands estats du roy Charles; et leur sembloit bien advis qu'ils estoient venus à la fin de leur entreprise, et qu'au roy ne se pouvoient fier: et vouloit chacun en avoir du meilleur endroit soy.

D'autre part le duc de Bretagne en vouloit disposer en partie;

car c'estoit celuy qui avoit porté la plus grande mise, et les plus grands frais en toutes choses. Tellement se porta leur discord, qu'il falut que le duc de Bretagne, pour crainte de sa personne, se retirast au mont de Sainte-Catherine, près Rouen : et fut leur question jusques-là, que les gens dudit duc de Normandie, avec ceux de la ville de Rouen, furent prests à aller assaillir ledit duc de Bretagne jusques au lieu dessusdit ; et en effet il falut qu'il s'en retirast le droict chemin vers Bretagne. Et sur cette division, marcha le roy près du pays ; et pouvez penser qu'il entendoit bien et aidoit à conduire cette affaire ; car il estoit maistre en cette science. Une partie de ceux qui tenoient les bonnes places commencèrent à les luy bailler et en faire leur bon appointement avec luy. Je ne sçay de ces choses que ce qu'il m'en a dit et conté ; car je n'estoye point sur les lieux. Il print un parlement avec le duc de Bretagne qui tenoit une partie des places de la Basse-Normandie, espérant luy faire abandonner son frère de tous poincts. Ils furent quelque peu de jours ensemble à Caen ; et firent un traicté, par lequel ladite ville de Caen et autres demourèrent ès mains de monseigneur de Lescun, avec quelque nombre de gens payés ; mais ce traicté estoit si troublé que je croy que l'un ni l'autre ne l'entendit jamais bien. Ainsi s'en alla le duc de Bretagne en son païs : et le roy s'en retourna tirant le chemin vers son frère.

Voyant ledit duc de Normandie qu'il ne pouvoit résister, et que le roy avoit prins le Pont-de-l'Arche et autres places sur luy, se délibéra prendre la fuite, et de tirer en Flandre. Le comte de Charolois estoit encore à Sainct-Tron, petite ville au pays de Liége, lequel estoit assez empesché : et fut son armée toute rompue et deffaite, et en temps d'hyver, partie empeschée contre les Liégeois ; et luy douloit bien de cette division, car la chose du monde qu'il désiroit le plus, c'estoit de voir un duc en Normandie ; car par ce moyen il luy sembloit le roy estre affoibli de la tierce partie. Il faisoit amasser gens sur la Picardie, pour mettre dedans Dieppe. Mais avant qu'ils fussent prests, celuy qui tenoit ladite ville en fit son appointement avec le roy. Ainsi retourna au roy toute ladite duché de Normandie, sauf les places qui demourèrent à monseigneur de Lescun, par l'appointement fait à Caen.

CHAPITRE XVI.

Comment le nouveau duc de Normandie se retira en Bretagne, fort pauvre et désolé de ce qu'il estoit frustré de son intention.

Ledit duc de Normandie (comme j'ay dit) s'estoit délibéré un coup de fuir en Flandres, mais sur l'heure se réconcilièrent le duc de Bretagne et luy, connoissans tous deux leurs erreurs, et que par division se perdent toutes les bonnes choses du monde; et si est quasi impossible que beaucoup de grands seigneurs ensemble et de semblable estat se puissent longuement entretenir, sinon qu'il y ait chef par dessus tous; et si seroit besoin que celuy-là fust sage et bien estimé pour avoir l'obéyssance de tous. J'ai vu beaucoup d'exemples de ceste matière à l'œil, et ne parle pas par ouyr dire: et sommes bien subjets à nous diviser ainsi à nostre dommage, sans avoir grand regard à la conséquence qui en advient; et presque ainsi ay vu advenir par tout le monde, ou l'ay ouï dire. Et me semble qu'un sage personnage, qui aura pouvoir de dix mille hommes, et façon de les entretenir, est plus à craindre et estimer que ne seroient dix qui en auroient chacun six mille tous alliés et confédérés ensemble; pour autant qu'ils ont tant de choses à démesler et accorder entr'eux, que la moitié du temps se perd avant qu'il y ait riens conclu ni accordé.

Or ainsi se retira le duc de Normandie en Bretagne, pauvre et deffait, et abandonné de tous ces chevaliers qui avoient esté au roy Charles son père, et avoient fait leur appointement avec le roy, et mieux appointés de luy que jamais n'avoient esté du roy son père. Ces deux ducs dessusdits estoient sages après le coup (comme l'on dit des Bretons), et se tenoient en Bretagne, et ledit seigneur de Lescun principal de tous leurs serviteurs. Et y avoit maintes ambassades allans et venans au roy de par eux, et de par luy à eux deux, et de par eux au comte de Charolois, et de luy à eux; du roy audit duc de Bourgongne, et de luy au roy: les uns pour sçavoir des nouvelles, les autres pour soustraire gens, et pour toutes mauvaises marchandises, sous ombre de bonne foy.

Aucuns y allèrent par bonne intention, pour cuider pacifier les choses; mais c'estoit grand'folie à ceux qui s'estimoient si bons et

si sages, que de penser que leur présence pût pacifier si grands princes et si subtils comme estoient ceux-ci, et tant entendus à leurs fins, et vu espécialement que de l'un des costés, ni de l'autre, ne s'offroit nulle raison. Mais il y a de bonnes gens qui ont cette gloire, qui leur semble qu'ils conduiroient des choses là où ils n'entendent rien; car aucunes fois leurs maistres ne leur descouvrent point leurs plus secrettes pensées. A la compagnie de tels que je dis, advient que le plus souvent ne vont que pour parer la feste, et souvent à leurs despens, et va tousjours quelque humblet qui a tousjours quelque marché à part. Ainsi au moins l'ay-je vu par toutes ces saisons dont je parle, et de tous les costés. Et aussi bien, comme j'ay dit, les princes doivent estre sages à regarder à quelles gens ils baillent leurs besongnes entre mains; aussi devroient bien penser ceux qui vont dehors pour eux s'entremettre de telles matières; et qui s'en pourroit excuser, et ne s'en empescher point, sinon qu'on vist qu'eux mesmes y entendissent bien et eussent affection à la matière; ce seroit estre bien sage; car j'ay connu beaucoup de gens de bien s'y trouver bien empeschés et troublés. J'ay vu princes de deux natures : les uns si subtils et si très-suspicionneux, que l'on ne sçavoit comment vivre avec eux, et leur sembloit tousjours qu'on les trompoit; les autres se fioient en leurs serviteurs assez; mais ils estoient si lourds et si mal entendans à leurs besongnes, qu'ils ne sçavoient connoistre qui leur faisoit bien ou mal, et ceux-là sont incontinent mués d'amour en hayne, et de hayne en amour. Et combien que de toutes les deux sortes s'en trouve bien peu de bons, ni là où il y ait ni grande fermeté ni grande sûreté : toutesfois j'aimeroye mieux vivre sous les sages que sous les fols; car il y a plus de moyen de s'en pouvoir eschaper, et d'acquerir leur grace; car avec les ignorans ne sait-on trouver nul expédient, pource qu'avec eux ne fait l'on riens; mais avec leurs serviteurs faut avoir affaire, desquels plusieurs leur eschapent souvent. Toutesfois il faut que chacun les serve et obéysse, aux contrées là où ils se trouvent; car on y est tenu, et aussi contraint. Mais tout bien regardé, nostre seule espérance doit estre en Dieu; car en cestuy-là gist toute nostre fermeté, et toute bonté, qui en nulle chose du monde ne se pourroit

trouver; mais chacun de nous la connoist tard, et après ce que nous en avons eu besoin : toutesfois vaut encore mieux tard que jamais.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Des guerres qui furent entre les Bourguignons et les Liégeois, et comme la ville de Dinand fut prise, pillée et rasée. 1466.

Depuis le temps que dessus, se passèrent aucunes années, durant lesquelles le duc de Bourgongne avait chacun an guerre avec les Liégeois; et lors, quand le roy le voyoit empesché, il essayoit faire quelque nouvelleté contre les Bretons, en faisant quelque peu de confort aux Liégeois; et aussi tost, le duc de Bourgongne se tournoit contre luy pour secourir ses alliés : ou eux-mesmes faisoient quelque traicté, ou quelque trève. En l'an mil quatre cens soixante et six fut prins Dinand, assise au païs de Liége, ville très forté de sa grandeur et très riche, à cause d'une marchandise qu'ils faisoient, de ces ouvrages de cuivre qu'on appelle Dinanderie, qui sont en effet pots et poisles, et choses semblables. Le duc de Bourgongne Philippe (lequel trespassa au mois de juin, l'an mil quatre cens soixante et sept), s'y fit mener en sa grande vieillesse en une litière, tant avoit de hayne contre eux, pour les grandes cruautés dont ils usoient contre ses subjets, en la comté de Namur, et par espécial en une petite ville, nommée Bouvines, assise à un quart de lieue près dudit lieu de Dinand; et n'y avoit que la rivière de Meuse entre deux, et n'y avoit guère que lesdits de Dinand y avoient tenu le siége, le rivière entre deux, l'espace de huit mois entiers, et fait plusieurs cruautés ès environs; et tiroient de deux bombardes, et d'autres pièces de grosse artillerie, continuellement durant ce temps, au travers des maisons de ladite ville de Bouvines, et contraignoient les pauvres gens d'eux cacher en leurs caves et y demourer. Il n'est quasi croyable la hayne qu'avoient ces deux villes l'une contre l'autre; et si ne faisaient guères de mariages de leurs enfants, sinon les uns avec les autres; car ils estoient loin de toutes autres bonnes villes.

L'an précédent de la destruction dudit Dinand (qui fut la saison que le comte de Charolois estoit venu devant Paris, où avoit esté avec les seigneurs de France, comme avez ouy), ils avoient fait un appointement et paix avec ledit seigneur, et luy donnèrent certaine somme de deniers; et s'estoient séparés de la cité de Liége, et fait leur faict à part, qui est le vray signe de la destruction d'un païs, quand ceux qui doivent se tenir ensemble, se séparent et s'abandonnent. Je le dis aussi bien pour les princes et seigneurs alliés ensemble, comme je fay pour les villes et communautés. Mais pource qu'il me semble que chacun peut avoir vu et lu beaucoup de ces exemples, je m'en tay, disant seulement que le roy Louis, nostre maistre, a mieux sçu entendre cet art de séparer les gens, que nul autre prince que j'aye jamais vu ni connu; et n'espargnoit l'argent, ni ses biens, ni sa peine, non point seulement envers les maistres, mais aussi bien envers les serviteurs. Ainsi ceux de Dinand se commencèrent tost à repentir de cet appointement dessusdit; et firent cruellement mourir quatre de leurs bourgeois principaux, qui avoient fait ledit traicté, et recommencèrent la guerre en cette comté de Namur, tant que, pour ces faisons et pour la sollicitation que faisoient ceux de Bouvines, le siége y fut mis par le duc Philippe; mais la conduite de l'armée estoit à son fils, et y vint le comte de Sainct-Paul, connestable de France, à leur secours, partant de sa maison, et non pas par l'auctorité du roy, ny avec ses gens-d'armes; mais amena de ceux qu'il avoit amassés ès marches de Picardie. Orgueilleusement firent une saillie ceux de dedans, à leur grand dommage. Le huitiesme jour d'après furent pris d'assaut après avoir esté bien batus, et n'avoient leurs amis loisir de penser s'ils leurs ayderoient. Ladite ville fut prise et rasée, et les prisonniers, jusques à huit cens, noyés devant Bouvines, à la grande requeste de ceux dudit Bouvines. Je ne sçay si Dieu l'avoit ainsi permis, pour leur grande mauvaistié; mais la vengeance fut cruelle sur eux.

Le lendemain que la ville fut prise, arrivèrent les Liégeois en grand' compagnie, pour les secourir, contre leur promesse; car ils s'étoient séparés d'eux par appointement, comme ceux de Dinand n'étoient séparés de la cité de Liége.

Le duc Philippe se retira, pour son ancien âge; et son fils, et toute son armée se tira au devant des Liégeois. Et les rencontrasmes plus tost que ne pensions; car par cas d'aventure, nostre avant-garde s'égara, par faute de ses guides; et les rencontrasmes avec la bataille, où estoient les principaux chefs de l'armée. Il estoit jà sur le tard: toutesfois on s'apprestoit de les assaillir. Sur celle heure vindrent gens, députés de par eux au comte de Charolois, qui requirent qu'en l'honneur de la vierge Marie (dont il estoit la veille) il voulsist avoir pitié de ce peuple, en excusant leurs fautes au mieux qu'ils purent. Lesdits Liégeois tenoient contenance de gens qui désiroient la bataille, et toute opposite de la parole de leurs ambassadeurs. Toutesfois, après qu'ils furent allés et retournés deux ou trois fois, fut accordé par eux, entretenir la paix de l'an précédent et bailler certaine somme d'argent, et pour sûreté de tenir cecy mieux que ce qui estoit passé, ils promirent bailler trois cens ostages, nommés en un rolle par l'évesque de Liége, et par autres ses serviteurs, estans en l'armée, et les bailler dedans le lendemain huit heures. Cette nuict estoit l'ost des Bourguignons en grand trouble et doute: car ils n'estoient en rien clos ni fort, et estoient séparés, et en lieu propice pour les Liégeois, qui tous estoient gens-de-pied, et connaissoient le païs mieux que nous. Aucuns d'eux eurent désir de nous assaillir; et mon advis est qu'ils en eussent eu le meilleur. Ceux qui avoient traicté l'accord, rompirent cette entreprise.

Incontinent que le jour apparut, toute nostre ost s'assembla, et les batailles furent bien ordonnées et le nombre grand, comme de trois mille hommes-d'armes, que bons que mauvais, et douze ou quatorze mille archiers, et d'autres gens de pied beaucoup, du païs voisin. On tira droit à eux, pour recevoir les ostages, ou pour les combatre, s'il y avoit faute. Nous les trouvasmes séparés; et jà se departoient par bendes et en désordre, comme peuple mal conduict. Il estoit jà près d'heure de midy, et n'avoient point baillé les ostages. Le comte de Charolois demanda au mareschal de Bourgongne, qui estoit là, s'il leur devoit courre sus ou non. Ledit mareschal respondit qu'ouy, et qu'il pouvoit les deffaire sans péril, à quoy ne devoit dissimuler, vu que la faute venoit d'eux.

Après on en demanda au seigneur de Contay (que plusieurs fois ay nommé) qui fut de cette opinion, disant que jamais n'auroit si beau party; et les luy montra jà séparés par bendes comme ils s'en alloient, et loua fort de ne tarder plus. Après on en demanda au connestable, comte de Sainct-Paul, qui fut d'opinion contraire, disant qu'il feroit contre son honneur et promesse d'ainsi le faire, et que tant de gens ne peuvent estre si tost accordés en telle matière, comme est de bailler ostages, en si grand nombre; et louoit de renvoyer devers eux sçavoir leur intention. L'argu de ces trois nommés avec ledit comte, fut grand et long sur ce différend. De l'un costé il voyoit ses grands et anciens ennemis deffaits, et les voyoit sans nulle résistance. D'autre costé on l'argueroit de sa promesse. La fin fut qu'on envoya un trompette vers eux, lequel rencontra les ostages qu'on luy amenoit. Ainsi passa la chose, et s'en retourna chacun en son lieu; mais aux gens-d'armes desplut fort le conseil qu'avoit donné ledit connestable; car ils voyoient de beau butin devant leurs yeux. On envoya incontinent une ambassade à Liége pour confirmer cette paix. Le peuple (qui est inconstant) leur disoit à toute heure qu'on ne les avoit osé combatre; et leur tirèrent coulevrines à la teste, et leur firent plusieurs rudesses. Le comte de Charolois s'en retourna en Flandres. En cette saison mourut son père, auquel il fit très-grand et solennel obsèque à Bruges, et signifia la mort dudit seigneur au roy (16 juin 1467).

CHAPITRE II.

Comment les Liégeois rompirent la paix au duc de Bourgongne, paravant comte de Charolois, et comment il les deffit en bataille.

Cependant et tousjours depuis se traictoient choses secrettes et nouvelles entre ces princes. Le roy estoit si irrité contre le duc de Bretagne et le duc de Bourgongne que merveilles; et avoient lesdits ducs grand' peine pour avoir nouvelles les uns des autres; car souvent leurs messagers avoient empeschement; et en temps de guerre faloit qu'ils vinssent par mer, et pour le moins, faloit que de Bretagne passassent en Angleterre, et puis par terre jusques à Douvres, et passer à Calais; ou s'ils venoient par terre le droit chemin, ils venoient en grand péril.

En toutes ces années de différends, et entre autres subséquentes qui ont duré jusques à vingt, ou plus, les unes en guerre, les autres en trèves et dissimulations, et que chacun des princes comprenoit par la trève ses alliés, Dieu fit ce bien au royaume de France que les guerres et divisions au païs d'Angleterre estoient encore en nature, et si pouvoient estre commencées quinze ans paravant, en grandes et cruelles batailles, où maint homme de bien fut occis. Et tous disoient qu'ils estoient traistres, à cause qu'il y avoit deux maisons qui prétendoient à la couronne d'Angleterre: c'est à sçavoir la maison de Lanclastre, et la maison d'Yorch. Et ne faut pas douter, si les Anglois eussent esté en l'estat qu'ils avoient esté autrefois, que ce royaume de France n'eust eu beaucoup d'affaires. Tousjours taschoit le roy venir à fin de Bretagne plus qu'à autre chose, car il luy sembloit que c'estoit chose plus aisée à conquérir, et de moindre deffence que cette maison de Bourgongne, et aussi que c'estoient ceux qui recueilloient tous ses malveillans, comme son frère et autres, qui avoient intelligence dedans le royaume; et pour cette cause, pratiquoit fort le duc de Bourgongne, pour luy faire consentir, par plusieurs offres et par plusieurs marchés, qu'il les voulsist abandonner, et par ce moyen aussi luy abandonneroit les Liégeois et autres ses malveillans; ce qui ne se put accorder; mais alla ledit duc de Bourgongne de nouveau sur les Liégeois, qui luy avoient rompu la paix, et pris une ville appelée Huy, et chassé ses gens dehors, et pillé ladite ville, nonobstant les ostages qu'ils avoient baillés l'an précédent, en peine capitale, au cas qu'ils rompissent le traicté, et aussi sur peine de grand' somme d'argent. Il assembla son armée environ Louvain, qui est au païs de Brabant et sur les marches de Liége. Là arriva devers luy le comte de Sainct-Paul, connestable de France (qui pour lors s'estoit de tous poincts réduit au roy, et se tenoit avec luy) et le cardinal de la Balue et autres; lesquels signifièrent au duc de Bourgongne comme les Liégeois estoient alliés du roy, et compris en sa trève, l'advertissant qu'il les secoureroit, en cas que ledit duc de Bourgongne les assaillit. Toutesfois ils offrirent, s'il vouloit consentir que le roy pust faire la guerre en Bretagne, que ledit seigneur le laisseroit faire avec les Liégeois. Leur audience

fut courte et en publie, et ne demourèrent qu'un jour. Ledit duc de Bourgongne disoit pour excuse, que lesdits Liégeois l'avoient assailly, et que la rupture de la trève venoit d'eux et non pas de luy, et que pour telles raisons ne devoit abandonner ses alliés. Les dessusdits ambassadeurs furent despeschés, comme il vouloit monter à cheval (qui estoit le lendemain de leur venue, leur disant tout haut qu'il supplioit au roy ne vouloir rien entreprendre sur le païs de Bretagne. Ledit connestable le pressa, en luy disant : « Monseigneur, vous ne choisissez point; car vous prenez tout, « et voulez faire la guerre à votre plaisir à nos amis, et nous tenir « en repos, sans oser courre sus à nos ennemis, comme vous faites « aux vostres; il ne se peut faire, ni le roy ne le souffriroit point. » Ledit duc print congé d'eux, en leur disant : « Les Liégeois sont « assemblés, et m'attends d'avoir la bataille avant qu'il soit trois « jours. Si je la perds, je croy bien que vous en ferez à votre « guise; mais aussi, si je la gaigne, vous laisserez en paix les « Bretons. » Et après monta à cheval, et lesdits ambassadeurs allèrent en leur logis s'apprester pour eux en aller. Et luy party dudit lieu de Louvain en armes, et très-grosse compagnie, alla mettre le siége devant une ville, appelée Sainct-Tron. Son armée estoit très-grosse; car tout ce qui estoit pu venir de Bourgongne, s'estoit venu joindre avec luy; et ne luy vy jamais tant de gens ensemble, à beaucoup près.

Un peu avant son partement, avoit mis en délibération s'il feroit mourir ses ostages, ou ce qu'il en feroit : aucuns opinèrent qu'il les fist mourir tous, et par espécial le seigneur de Contay (dont plusieurs fois j'ay parlé) tint cette opinion, et jamais ne l'ouys parler si mal ni si cruellement que cette fois. Et pour ce est bien nécessaire à un prince d'avoir plusieurs gens à son conseil; car les plus sages errent aucunes fois, et très-souvent ou pour estre passionnés aux matières de quoy l'on parle, ou par amour, ou par hayne, ou pour vouloir dire l'opposite d'un autre, et aucunes fois par l'indisposition des personnes; car on ne doit point tenir pour conseil ce qui se fait après disner. Aucuns pourroient dire que gens faisans aucunes de ces fautes ne devroient être au conseil d'un prince. A quoy faut respondre : que nous sommes tous hommes,

et qui les voudroit chercher tels que jamais ne faillissent à parler sagement, ni que jamais ne s'esmussent plus une fois que l'autre, il faudroit les chercher au ciel; car on ne les trouveroit pas entre les hommes. Mais en récompense aussi, il y aura tel au conseil qui parlera très-sagement, et trop mieux qu'il n'aura accoustumé d'ainsi faire souvent; et aussi les uns radressent les autres.

Retournons à nos opinions. Deux ou trois furent de cet advis, estimans la grandeur ou le sens dudit de Contay; car en tel conseil se trouve beaucoup de gens; et y a assez qui ne parlent qu'après les autres, sans guères entendre aux matières; et désirent complaire à quelqu'un qui aura parlé, qui sera homme estimé en auctorité. Après en fut demandé à monseigneur d'Hymbercourt, natif d'auprès d'Amiens, un des plus sages chevaliers, et des plus entendus, que je connus jamais; lequel dit : que son opinion estoit, pour mettre Dieu de sa part de tous poincts, et pour donner à connoistre à tout le monde qu'il n'estoit ni cruel ni vindicatif, qu'il délivrast tous les trois cens ostages, vu encore qu'ils s'y estoient mis en bonne intention, et espérans que la paix se tint; mais qu'on leur dit au despartir la grace que ledit duc leur faisoit, leur priant qu'ils taschassent à réduire ce peuple en bonne paix; et au cas qu'il n'y voulust entendre, qu'au moins eux, reconnaissans la bonté qu'on leur faisoit, ne se trouveroient en guerre contre luy, ni contre leur évesque, lequel estoit en sa compagnie. Cette opinion fut tenue; et firent les promesses dessusdites lesdits ostages, en les délivrant. Aussi leur fut dit que si aucun d'eux se déclaroit en guerre et fussent pris, qu'il leur couperoit la tête; et ainsi s'en allèrent.

Il me semble bon de dire qu'après que ledit seigneur de Contay eut donné cette cruelle sentence contre ces pauvres ostages (comme avez ouy) dont une partie d'eux s'estoient mis par vraye bonté, un estant en ce conseil me dit en l'oreille : « Voyez-vous bien cet « homme, combien qu'il soit bien vieil, si est-il de sa personne « bien sain; mais j'oseroye bien mettre grand'chose, qu'il ne sera « point vif d'huy en un an; et le dis pour cette terrible opinion « qu'il a dite. » Et ainsi en advint; car il ne vesquit guères; mais avant qu'il mourut il servit bien son maistre pour un jour, en une bataille dont je parleray cy-après.

En retournant donc à nostre propos vous avez ouy comme au partir de Louvain ledit duc mit le siége devant Sainct-Tron, et là affusta son artillerie. Dedans la ville estoient quelques trois mille Liégeois, et un très-bon chevalier qui les conduisoit; et estoit celuy qui avoit traicté la paix, quand nous les trouvasmes au devant de nous en bataille, l'an précédent. Le troisiesme jour après que le siége y fut mis, les Liégeois en très-grand nombre de gens, comme de trente mille personnes et plus, tant de bons que de mauvais, tous gens-de-pied (sauf environ cinq cens chevaux) et grand nombre d'artillerie, vindrent pour lever nostre siége, sur l'heure de dix heures du matin, et se trouvèrent en un village fort, et clos de marais en une partie, lequel s'appeloit Bruestein à demy lieue de nous; et en leur compagnie estoit François Royet, baillif de Lyon, lors ambassadeur pour le roy vers lesdits Liégeois. L'alarme vint tantost en nostre ost; et faut dire vray, qu'il avoit esté donné mauvais ordre, de n'avoir mis des bons chevaucheurs aux champs; car l'on n'en fut adverty que par les fourageurs qui fuyoient. Je ne me trouvay oncques en lieu avec ledit duc de Bourgongne, où je luy visse donner bon ordre de soy, excepté ce jour. Incontinent fit tirer toutes les batailles aux champs, sauf aucuns qu'il ordonna pour demourer au siége. Entre les autres il y laissa cinq cens Anglois. Il mit sur les deux costés du village, bien douze cens hommes-d'armes, et quant à luy, il demoura vis-à-vis, plus loin dudit village que les autres, avec bien huit cens hommes-d'armes: et y avoit grand nombre de gens de bien à pied avec les archiers, et grand nombre d'hommes-d'armes. Et marcha monseigneur de Ravestein, avec l'avant-garde dudit duc, et tous gens à pied, tant hommes-d'armes qu'archiers, et certaines pièces d'artillerie, jusques sur le bord de leurs fossés, qui estoient grands et profonds et pleins d'eau; et à coups de flèches et de canons furent reculés, et leurs fossés gaignés, et leur artillerie aussi. Quand le traict fut failly aux nostres, le cœur revint auxdits Liégeois, qui avoient leurs piques longues (qui sont bastons avantageux); et chargèrent sur nos archiers et sur ceux qui les conduisoient; et en une troupe tuèrent quatre ou cinq cens hommes en un moment; et branloient toutes nos enseignes, comme gens quasi desconfits. Et sur ce pas fit le

duc marcher les archiers de sa bataille, que conduisoit messire Philippe de Crévecœur, seigneur des Cordes, homme sage, et plusieurs autres gens de bien, qui d'un ardent et grand courage assaillirent lesdits Liégeois, lesquels en un moment furent desconfits. Les gens-de-cheval (dont j'ay parlé) qui estoient sur les deux costés du village, ne pouvoient mal faire aux Liégeois, ni aussi le duc de Bourgongne de là où il estoit, à cause des marais; mais seulement y estoient à l'aventure, afin que si lesdits Liégeois eussent rompu cette avant-garde et passé les fossés jusques au païs plain, les pust rencontrer. Ces Liégeois se mirent à la fuite tout au long de ces marais : et n'estoient chassés que de gens-à-pied. Des gens-de-cheval, qui estoient avec le duc de Bourgongne, il y en envoya une partie pour donner la chasse; mais il falloit qu'ils prissent bien deux lieues de torse voie pour trouver passage; et la nuict les surprit, qui sauva la vie à beaucoup de Liégeois. Autres renvoya devant ladite ville, pource qu'il y ouyt grand bruit, et doutoit leur saillie. A la vérité ils saillirent trois fois; mais tousjours furent reboutés; et s'y gouvernèrent bien les Liégeois qui y estoient demourés. Lesdits Liégeois, après qu'ils furent rompus, se rallièrent un petit à l'entour de leur charroy, et y tindrent bien peu. Bien mourut quelques six mille hommes, qui semble beaucoup à toutes gens qui ne veulent point mentir; mais depuis que je suis né, j'ay vu en beaucoup de lieux où l'on disoit pour un homme qu'on en avoit tué cent pour cuider complaire; et avec telles mensonges s'abusent bien aucunes fois les maistres. Si ce n'eust esté la nuict, il en fust mort plus de quinze mille. Cette besongne achevée, et que jà il estoit fort tard, le duc de Bourgongne se retira en son ost, et toute l'armée, sauf mille ou douze cens chevaux qui estoient allés passer à deux lieues de là pour chasser les fuyans; car autrement ne les eussent pu joindre, à cause d'une petite rivière. Ils ne firent pas grand exploit pour la nuict; toutesfois aucuns en tuèrent, et prindrent le demourant, et la plus grande compagnie se sauva en la cité. Ce jour ayda bien à donner l'ordre le seigneur de Contay, lequel peu de jours après mourut en la ville de Huy : et eut assez bonne fin; et avoit esté vaillant et sage; mais il dura peu de jours, après cette cruelle opinion qu'il avoit donnée contre les

Liégeois ostagers, dont avez ouy parler cy-dessus. Tantost après, dès que le duc fut désarmé, il appela un sien secrétaire, et escrivit une lettre au connestable, et autres qui estoient partis d'avec luy, et n'y avoit que quatre jours, à Louvain où ils estoient venus ambassadeurs, comme dit est; et leur signifia cette victoire, priant qu'aux Bretons ne fust rien demandé.

Deux jours après cette bataille changea bien l'orgueil de ce fol peuple, et pour peu de perte; mais à qui que ce soit, est bien à craindre de mettre son estat en hazard d'une bataille, qui s'en peut passer; car pour un petit nombre de gens que l'on y perd, se muent et changent les courages des gens de celuy qui perd, plus qu'il n'est à croire, tant en espouventement de leurs ennemis qu'en mespris de leur maistre et de ses privés serviteurs; et entrent en murmures et machinations, demandans plus hardiment qu'ils ne souloient, et se courroucent quand on les refuse. Un escu luy servoit plus paravant que ne feroient trois, et si celuy qui a perdu estoit sage, il ne mettroit de cette saison rien en hazard avec ceux qui ont fuy, mais seulement se tiendroit sur ses gardes, et essayeroit de trouver quelque chose de léger à vaincre, où ils pussent estre les maistres, pour leur faire revenir le cœur et oster la crainte. En toutes façons, une bataille perdue a tousjours grande queue et mauvaise pour le perdant. Vray est que les conquérans les doivent chercher, pour abréger leur œuvre, et ceux qui ont les bonnes gens-de-pied, et meilleurs que leurs voisins, comme nous pourrions aujourd'huy dire Anglois ou Suisses. Je ne le dis pas pour despriser les autres nations; mais ceux-là ont eu de grandes victoires, et leurs gens ne sont point pour longuement tenir les champs, sans estre exploités, comme seroient François ou Italiens, qui sont plus sages, ou plus aisés à conduire. Au contraire, celuy qui gaigne devient en réputation et estime de ses gens plus grande que devant; son obéyssance accroist entre tous ses subjets : on luy accorde en cette estime ce qu'il demande. Ses gens en sont plus courageux et plus hardis. Aussi lesdits princes s'en mettent aucunes fois en si grande gloire et en si grand orgueil, qu'il leur en meschet par après. De cecy je parle de vue; et vient telle grace de Dieu seulement.

Voyans ceux qui estoient dedans Sainct-Tron la bataille perdue pour eux, et qu'ils estoient enfermés tout à l'environ, cuidans la desconfiture trop plus grande qu'elle n'avoit esté, rendirent la ville, laissèrent les armes et baillèrent dix hommes à volonté, tels que le duc de Bourgongne voudroit eslire, lesquels ils fit décapiter; et y en avoit six de ce nombre, des ostages que peu de jours avant avoit deslivrés, avec les conditions qu'avez entendues cy-dessus. Il leva son ost et tira à Tongres, qui attendirent le siége. Toutesfois la ville ne valoit guères; et aussi, sans se laisser battre, firent semblable composition; et baillèrent dix hommes, entre lesquels se trouva encore cinq ou six desdits ostages. Tous dix moururent comme les autres.

CHAPITRE III.

Comment après qu'aucuns des Liégeois eurent composé de rendre leur ville, et les autres refusé de ce faire, le seigneur d'Hymbercourt trouva moyen d'y entrer pour le duc de Bourgongne. 1467.

De là tira ledit duc devant la cité de Liége : en laquelle il estoit en grand murmure. Les uns vouloient tenir et deffendre la cité, disans qu'ils estoient assez de peuple : et par espécial estoit de cet avis un chevalier, appelé messire Rasse de Lintre. D'autres au contraire, qui voyoient brusler et destruire tout le païs, voulurent paix à quelque dommage que ce fust. Ainsi s'approchant ledit duc de la cité, quelque peu d'ouverture de paix y avoit par menues gens, comme prisonniers, et fut conduite ceste matière par aucuns des dessusdits ostages, qui faisoient au contraire des premiers dont j'ay parlé, et reconnurent la grace qu'on leur avait faite. Ils y menèrent trois cens hommes des plus apparens et grands de la ville, en chemise, les jambes nues et la teste; lesquels apportèrent au duc les clefs de la cité, et se rendirent à luy et à son plaisir, sans rien reserver, souf le feu et le pillage. Et ce jour s'y trouva présent pour ambassadeur monseigneur de Mouy, et un secrétaire du roy, appelé maistre Jean Prevost, qui venoient pour faire semblables requestes et demandes qu'avoit fait le connestable peu de jours auparavant. Cedit jour que la composition fut faite, cuidant ledit duc entrer en la cité, y envoya monseigneur d'Hymbercourt, pour en-

trer le premier, pource qu'il avoit connaissance en la cité, à cause qu'il y avoit eu administration par les années qu'ils avoient esté en paix. Toutesfois l'entrée luy fut refusée pour ce jour; et se logea en une abbaye, qui est auprès d'une des portes, et avoit avec luy environ cinquante hommes-d'armes. En tout pouvoit avoir quelque deux cens combattants, et j'y estoye. Le duc de Bourgongne luy fit sçavoir qu'il ne partist point de là, s'il se sentoit estre sûrement; mais aussi, si ce lieu n'estoit fort, qu'il se retirast devers luy; car le chemin estoit trop mal aisé pour le secourir, pource qu'en ce quartier là sont tous rochers. Ledit d'Hymbercourt se déjibéra de n'en partir point, car le lieu estoit très-fort, et retint avec soy cinq ou six hommes de bien de la ville, de ceux qui estoient venus rendre les clefs de la cité, pour s'en ayder, comme vous entendrez. Quand vindrent les neuf heures au soir nous ouïsmes sonner la cloche, au son de laquelle ils s'assemblèrent; et douta ledit d'Hymbercourt que ce fust pour nous venir assaillir; car il estoit bien informé que messire Rasse de Lintre et plusieurs autres ne vouloient consentir ceste paix; et sa suspicion estoit bonne et vraye, car en ce propos estoient-ils, et prests à saillir. Ledit seigneur d'Hymbercourt disoit: « Si nous les pouvons amuser jus-
« ques à minuict, nous sommes eschappés; car ils seront las, et
« leur prendra envie de dormir, et ceux qui sont mauvais contre
« nous, prendront dès lors la fuite, voyans qu'ils auront failly à
« leur entreprise. » Et pour parvenir à cet expédient, il despescha deux de ses bourgeois qu'il avoit retenus, comme je vous ay dit, et leur bailla certains articles assez amiables par escript. Il le faisoit seulement pour leur donner occasion de parler ensemble, et de gaigner temps; car ils avoient de coustume, et ont encore, d'aller tout le peuple ensemble au palais de l'évesque, quand il survenoit matières nouvelles, et y sont appelés au son d'une cloche qui est léans. Ainsi nos deux bourgeois, qui avoient esté des ostagers et des bons vindrent à la porte (car le chemin n'estoit pas long de deux jects d'arc), et trouvèrent largement peuple armé. Les uns vouloient qu'on assaillist, les autres non. Ils dirent au maire de la cité tout haut, qu'ils apportoient aucunes choses bonnes par escript, de par le seigneur d'Hymbercourt, lieutenant du duc de Bourgongne en

celle marche, et qu'il seroit bon de les aller voir au palais; et ainsi le firent; et incontinent ouïsmes sonner la cloche dudit palais, à quoy nous connusmes bien qu'ils estoient embesongnés.

Nos deux bourgeois ne vindrent point; mais au bout d'une heure, ouïsmes plus grand bruit à la porte que paravant; et y vint beaucoup plus largement gens, et crioient par dessus les murailles, et nous disoient vilenies. Lors connut ledit seigneur d'Hymbercourt que le péril estoit plus grand pour nous que devant, et despescha arrière ces quatre autres ostagers qu'il avoit, portans par escript, comme lui estant gouverneur de la cité pour le duc de Bourgongne, les avoit amiablement traictés, et que pour rien ne voudroit consentir à leur perdition; car il n'y avoit gueres encore qu'il avoit esté de leur mestier (qui estoient des mareschaux et des fèvres), et en avoit porté robbe de livrée: parquoy mieux pouvoient adjouster foy à ce qu'il leur disoit. En somme, s'ils vouloient parvenir au bien de paix et sauver leur païs, il falloit qu'ils fissent, après avoir baillé l'ouverture de la ville, comme ils avoient promis, des choses contenues en certain mémoire. Et instruisit bien ces quatre hommes, qui allèrent à la porte comme avoient fait les autres, et la trouvèrent toute ouverte. Les uns les recueilloient avec grosses paroles et menaces, les autres furent contens d'ouyr leur charge, et retournèrent arrière au palais; et tout incontinent ouysmes sonner la cloche dudit palais, dont nous eusmes très grand'joie; et s'estaignit le bruit que nous avions ouy à la porte; et en effect furent long-temps en ce palais, et jusques à bien deux heures après minuict; et là conclurent qu'ils tiendroient l'appointement qu'ils avoient fait, et que le matin bailleroient une des portes audit seigneur d'Hymbercourt; et tout incontinent s'enfuit de la ville ledit messire Rasse de Lintre, et toute sa sequelle.

Je n'eusse pas si long-temps parlé de ce propos (vu que la matière n'est guère grande) si ce n'eust esté pour montrer qu'aucunes fois avec tels expédiens et habilités, qui procèdent de grand sens, on évite de grands périls, dommages et pertes. Le lendemain, au poinct du jour, vindrent plusieurs des ostages dire audit seigneur d'Hymbercourt, qu'ils luy prioient qu'il voulsist venir au palais, où tout le peuple estoit assemblé, et que là il voulsist jurer les deux

poincts dont le peuple estoit en doute, qui estoit le feu et le pillage, et qu'après luy bailleroient un portail. Il le manda au duc de Bourgongne, et alla vers eux; et le serment fait, retourna à la porte, d'où ils firent descendre ceux qui estoient dessus; et y mit douze hommes-d'armes, et des archiers, et une bannière du duc de Bourgongne sur ladite porte. Et puis alla à une autre porte qui estoit murée, et la bailla entre les mains du bastard de Bourgongne, qui estoit logé en ces quartiers, et une autre au mareschal de Bourgongne, et une autre à des gentils-hommes, qui estoient encore avec luy. Ainsi furent quatre portaux bien garnis des gens du duc de Bourgongne, et ses bannières dessus.

Or faut-il entendre qu'en ce temps là, Liége estoit une des plus puissantes villes de la contrée (après quatre ou cinq) et des plus peuplées; et y avait grand peuple retiré du païs d'environ: parquoy n'y apparoissoit en riens de la perte de la bataille. Ils n'avoient aucune nécessité de nuls biens: et si estoit en fin cœur d'hyver, et les plus grandes pluyes qu'il est possible de dire, et le païs de soy tant fangeux et mol qu'à merveilles; et si estions en grand' nécessité de vivres et d'argent; et l'armée comme toute rompue. Et si n'avoit ledit seigneur duc de Bourgongne, nulle volonté de les assiéger, et aussi n'eust-il sçu; et quand ils eussent attendu deux jours à eux rendre, par cette voye il s'en fust retourné. Et pource je veux conclure que c'est grand'gloire et honneur audit Hymbercourt qu'il reçut en ce voyage; et luy procéda de la grace de Dieu seulement, contre toute raison humaine, et ne luy eust osé demander le bien qui luy advint. Et au jugement des hommes, reçut tous ces honneurs et biens, pour la grace et bonté dont il avoit usé envers les ostages, dont vous avez ouy parler cy-dessus. Et le dy volontiers, pour ce que les princes et autres se plaignent aucunes fois comme par déconfort, quand ils ont fait bien ou plaisir à quelqu'un, disans que cela leur procède de malheur, et que pour le temps à venir ne seront si légers à pardonner ou à faire quelque libéralité ou autre chose de grace; qui toutes sont choses appartenantes à leurs offices. A mon advis c'est mal parler, et procède de lasche cœur à ceux qui ainsi le font et dient; car un prince ou un autre homme qui ne fut jamais trompé, ne sauroit estre qu'une

beste, ni avoir connoissance du bien et du mal, ni quelle différence il y a. Et davantage les gens ne sont pas tous d'une complexion; parquoy, par la mauvaistié d'un ou de deux, ne se doit laisser à faire plaisir à plusieurs, quand on en a le temps et opportunité. Bien seroye-je d'advis qu'on eust bon jugement à voir quelles sont les personnes, car tous ne sont pas dignes de semblables mérites. Et à moy est presque estrange de croire, qu'une personne sage sçust estre ingrat d'un grand bénéfice, quand il l'a reçu de quelqu'un; et là s'égareroient bien les princes; car l'accointance d'un fol jamais ne profita à la longue. Et me semble que l'un des plus grands sens que puisse montrer un seigneur, c'est de s'accointer, et approcher de luy gens vertueux et honnestes; car il sera jugé à l'opinion des gens, d'estre de la condition et nature de ceux qu'il tiendra les plus prochains de luy. Et pour conclure cet article, me semble que l'on ne se doit jamais lasser de bien faire; car un seul et le moindre de tous ceux auxquels l'on peut avoir fait quelque bien, fera à l'aventure un tel service, et aura telle reconnoissance, qu'il récompensera toutes les laschetés et meschancetés qu'avoient fait tous les autres en cet endroit. Et ainsi avez-vous vu de ces ostages, comme il y en eut aucuns bons et reconnoissans, et les autres et la pluspart mauvais et ingrats; car cinq ou six seulement conduisoient cet œuvre aux fins et intentions du duc de Bourgongne.

CHAPITRE IV.

Comment le duc de Bourgongne fit son entrée en la ville de Liége, et comment ceux de Gand, qui paravant l'avoient mal reçu, s'humilièrent envers luy.

Le lendemain que les portes eurent esté baillées, entra le duc en la cité de Liége, en grand triomphe, et luy fut abattu vingt brassées de mur, et uny le fossé du long de la grande brèche. A l'environ de luy entrèrent à pied bien deux mille hommes-d'armes, armés de toutes pièces, et deux mille archiers: et si demoura largement gens en l'ost. Luy estant à cheval, entra avec les gens de sa maison, et les plus grands de l'ost les mieux parés et mieux accoustrés que pourroient estre, et ainsi alla descendre à la grand' église. Et pour le vous faire court, il séjourna aucuns jours en la cité, et y fit mourir cinq ou six hommes de ceux qui avoient esté

ses ostages, et entre les autres, le messager de la ville, lequel il avoit en grand' hayne. Il leur ordonna aucunes loix et coustumes nouvelles. Il imposa grands deniers sur eux : lesquels il disoit luy estre dus, à cause de paix et appointemens rompus les ans précédens. Il emporta toute leur artillerie et armures, et raser toutes les tours et murailles de la cité.

Après qu'il eut fait tout cela, il s'en retourna en son païs, où il fut recueilly à grand' gloire et grand' obéyssance, et par espécial de ceux de Gand, qui paravant qu'il entrast au païs du Liége, estoient comme en rebellion avec aucunes des autres villes. Mais à cette heure le recueillirent comme vainqueur; et furent apportées toutes les bannières, par les plus notables de la ville, au devant de luy, jusques à Brucelles, et ceux qui les apportoient, vindrent à pied. Ce qu'ils firent, à cause qu'à l'heure du trespas de son père, lorsqu'il fit son entrée à Gand, premier qu'en nulle autre ville de son païs, ayant cette opinion que c'estoit la ville de son païs où il estoit le plus aymé, et qu'à l'exemple de cette-là se rangeroient les autres (comme il disoit vray en ce cas dernier); le lendemain qu'il y eut fait son entrée, ils se mirent en armes sur le marché, et y portèrent un sainct, qu'ils nomment Sainct-Liévin; et heurtèrent de la châsse dudit sainct contre une petite maison appelée la maison de la Cueillette, où l'on levoit aucunes gabelles sur le bled, pour payer aucunes debtes de la ville, qu'ils avoient faites pour payer le duc Philippe de Bourgongne, quand ils firent paix de Gand avec luy (car ils avoient esté en guerre deux ans contre ledit duc), et en effect ils dirent que ledit sainct vouloit passer par la maison, sans se tordre, et en un moment l'abbattirent. Quoy voyant ledit duc alla sur le marché, et monta en une maison pour parler à eux; et lors grande partie des notables hommes, tous armés l'attendirent : et en passant, luy offrirent d'aller avec luy.

Il les fit demourer devant l'hostel de la ville, et qu'ils l'attendissent; mais peu-à-peu, le menu peuple le contraignit d'aller sur le marché. Le duc estant illec, il leur commanda qu'ils levassent cette châsse, et qu'ils la rapportassent en l'église. Aucuns la levoient pour luy obéyr, et d'autres la remettoient. Ils luy firent des demandes contre aucuns particuliers de la ville, touchant aucuns de-

niers. Il leur promit faire justice. Et quand il vit qu'il ne les pouvoit despartir, il s'en retourna en son logis, et eux demourèrent sur le marché, par l'espace de huit jours. Le lendemain luy apportèrent articles, par lesquels ils luy demandoient tout ce que le duc Philippe leur avoit osté par celte guerre, et entre autres choses, que chacun mestier pust avoir sa bannière, comme ils avoient accoustumé, qui sont septante et deux. Pour la doute en quoy il se voyoit, il fut contraint de leur accorder toutes leurs demandes et tels priviléges qu'ils vouloient; et incontinent qu'il eut dit le mot, après plusieurs allées et venues, ils plantèrent sur le marché toutes les bannières, qui jà estoient faites. Par quoy ils monstrèrent bien qu'ils les eussent prinses outre son vouloir, quand il ne les eust accordées. Il avoit bonne opinion de dire que les autres villes prendroient exemple à son entrée, quand il la feroit premier à Gand; car plusieurs firent rebellion à son exemple, comme de tuer officiers, et autres excès. Et s'il eust cru le proverbe de son peuple (lequel disoit que ceux de Gand aymoient bien le fils de leur prince, mais le prince non jamais), il n'eust point esté déçu. Et à la vérité dire, après le peuple de Liége, il n'en est nul plus inconstant que ceux de Gand. Une chose ont-ils assez honneste, selon leur mauvaistié; car à la personne de leur prince ne touchèrent jamais, et les bourgeois, et les notables hommes sont très-bonnes gens, et très-déplaisans de la folie du peuple.

Il avoit esté de nécessité que ledit duc eust dissimulé toutes ces désobéyssances, afin de non avoir guerre à subjets, et aux Liégeois ensemble; mais il faisoit bien son compte que, s'il luy prenoit bien au voyage qu'il faisoit, il les ramèneroit bien à la raison; et ainsi en advint; car, comme j'ay desjà dit, ils apportèrent au devant de luy toutes les bannières à pied, jusques à Brucelles, et tous les priviléges, et les lettres qu'ils luy avoient fait signer au partir qu'il fit de Gand. Et en une grand' assemblée qu'il fit en la grand' salle de Brucelles (où il y avoit beaucoup d'ambassadeurs) luy présentèrent lesdites bannières, et semblablement tous leurs priviléges, pour en faire à son bon plaisir. Et lors ses officiers d'armes par son commandement, ostèrent lesdites bannières des lances en quoy elles estoient attachées; et furent toutes envoyées à Boulongne sur

mer, à huit lieues de Calais, et encore là estoient celles qui leur furent ostées durant le temps de son père le duc Philippe, après les guerres qu'il avoit eues avec eux, où il les avoit vaincus et subjugués; et le chancelier dudit duc prit tous leurs priviléges, et en cassa un qu'ils avoient, qui estoit touchant leur loy. Car en toutes les autres villes de France, le prince renouvelle tous ceux de la loy chacun an, et fait ouyr leurs comptes; mais à Gand, par ce privilége, il ne pouvoit créer que quatre hommes, et ceux-là faisoient le demourant qui sont vingt et deux, car en tout sont vingt et six échevins de la ville. Quand ceux qui sont de la loy des villes, sont bons pour le comte de Flandres, il est cette année là en paix, et luy accordent volontiers ses requestes; et au contraire, quand lesdits de la loy ne luy sont bons, il y survient volontiers des nouvelletés. Outre, ils payèrent trente mille florins au duc, et six mille à ceux qui estoient à l'entour de luy, et bannirent aucuns de leur ville. Tous leurs autres priviléges furent rendus. Toutes les autres villes se pacifièrent pour argent; car ils n'avoient en riens entrepris contre luy. Et à toutes ces choses on pouvez vous voir le bien qui advient d'estre vainqueur, et aussi le dommage d'estre vaincu. Par quoy on doit bien craindre de se mettre en hazard d'une bataille, qui n'y est contraint, et si force est qu'on y vienne, faut mettre avant le coup toutes les doutes dont on se peut adviser. Car volontiers ceux qui font les choses en crainte, y donnent les bonnes provisions, et plus souvent gagnent que ceux qui y procèdent avec grand orgueil, combien que, quand Dieu y veut mettre la main, riens n'y vaut.

Or estoient les Liégeois, desquels avons parlé cy-dessus, excommuniés cinq ans avoit, pour le différend de leur évesque, dont ne faisoient nulle estime, mais continuoient en leur folie et mauvaise opinion, sans qu'ils eussent sçu dire qu'il les mouvoit, fors trop de bien et grand orgueil; et à ce propos usoit le roy Louis d'un mot à mon gré bien sage, où il disoit que : « quand orgueil » chevauche devant, honte et dommage le suivent de bien » près; » et de ce péché n'estoit-il point entaché.

CHAPITRE V.

Comment le roy, voyant ce qui estoit advenu aux Liégeois, fit quelque peu de guerre en Bretagne, contre les alliés du duc de Bourgongne, et comment ils se virent et parlèrent ensemble eux deux à Péronne.

Ces choses ainsi faites, se retira ledit duc à Gand, où il luy fut faite une bien venue de grand' despence; et y entra en armes; et luy fut faite par ceux de la ville une saillie aux champs, pour mettre hors de la ville ou dedans gens à son plaisir. Plusieurs ambassadeurs du roy y vindrent, et de luy allèrent au roy. Semblablement luy en venoit de Bretagne, et aussi y en envoyoit. Ainsi se passa cet hyver; et taschoit tousjours fort le roy de faire consentir ledit duc qu'il pust faire à son plaisir de ce qui estoit en Bretagne, et faire audit duc aucuns partis en récompense. Cela ne se pouvoit accorder, dont il desplaisoit au roy, vu encore ce qui estoit advenu aux Liégeois ses alliés. Et finalement, si tost que l'esté fut venu, ne put le roy avoir plus de patience, et entra en Bretagne, ou ses gens pour luy, et y prit deux pestits chasteaux, l'un appelé Chantonceaux et l'autre Ancenis. Incontinent vindrent ces nouvelles au duc de Bourgongne, qui fut fort pressé et sollicité des ducs de Normandie et de Bretagne : tant qu'à toute diligence fit son armée, et escrivit au roy, luy suppliant qu'il se voulsist déporter de cette entreprise, vu qu'ils estoient compris en la trève, et ses alliés; et voyant qu'il n'avoit responce à son plaisir, ledit duc se mit aux champs près de la ville de Péronne, avec grand nombre de gens. Le roy estoit à Compiègne, et son armée tousjours en Bretagne. Comme le duc eut séjourné là trois ou quatre jours, vint de par le roy le cardinal Balue, ambassadeur, qui peu y arresta; et fit aucunes ouvertures, disant audit duc que ceux qui estoient en Bretagne, pourroient bien accorder sans luy. Tousjours estoient les fins du roy de les séparer. Tost fut despesché ledit cardinal, et luy fut fait honneur et bonne chère, et s'en retourna avec telles paroles : c'est que ledit duc ne s'estoit point mis aux champs pour grever le roy, ni faire guerre, mais seulement pour secourir ses alliés. Et n'y avoit que douces paroles d'un costé et d'autre.

Incontinent après le partement dudit cardinal, arriva devers le-

dit duc un héraut, appelé Bretagne, et luy apporta lettres des ducs de Normandie et de Bretagne, contenans comme avoient fait paix avec le roy, et renoncé à toutes alliances, et nommèrent à la sienne, et que pour tous partages, ledit duc de Normandie devoit avoir soixante mille livres de rente, et renoncer au partage de Normandie, qui naguères luy avoit esté baillé. De cecy n'estoit point trop content ledit monseigneur Charles de France; mais il estoit force qu'il dissimulast. Bien fort esbahy fut le duc de Bourgongne de ces nouvelles, vu qu'il ne s'estoit mis aux champs que pour secourir lesdits ducs; et fut en très-grand danger ledit héraut: et cuida ledit duc, pour ce qu'il estoit passé par le roy, qu'il eust contrefait ses lettres; toutesfois il eut des semblables lettres par ailleurs. Il sembla bien lors au roy qu'il estoit à la fin de son intention, et qu'aisément il gaigneroit ledit duc à semblablement abandonner les ducs dessus nommés. Et commencèrent à aller messagers secrets de l'un à l'autre; et finalement donna le roy audit duc de Bourgongne six vingts mille escus d'or, dont il en paya la moitié comptant, avant se lever du camp, pour les despens qu'il avoit faits à mettre sus l'armée. Ledit duc envoya audit seigneur un sien valet-de-chambre appelé Jean Vobrisset, homme fort privé de luy. Le roy y prit grand' finance, et eut vouloir de parler audit duc, espérant de le gaigner de tous poincts à sa volonté, vu les mauvais tours que les deux dessusdits luy avoient faits, et vu aussi cette grande somme d'argent qu'il luy avoit donnée. Et en mandoit quelque chose audit duc par ledit Vobrisset; et envoya avec luy de rechef le cardinal Balue, et messire Tanneguy du Chastel, gouverneur de Roussillon, montrans par leurs paroles que le roy avoit très-grand désir que cette vue se fist. Ils trouvèrent ledit duc à Péronne; lequel n'en avoit point trop d'envie, pource qu'encore les Liégeois faisoient signe de soy vouloir rebeller, à cause de deux ambassadeurs que le roy leur avoit envoyés (pour les solliciter de ce faire) avant cette trève, qui estoit prise, pour peu de jours, entre le roy et le duc et tous autres leurs alliés. A quoy respondit ledit Balue, et autres de sa compagnie: que lesdits Liégeois ne l'oseroient faire, vu que ledit duc de Bourgongne les avoit destruits l'an passé, et abattu leurs

murailles ; et quand ils verroient cet appointement, si leur en passeroit le vouloir, si aucuns en avoient eu. Ainsi fut conclu que le roy viendroit à Péronne (car tel estoit son plaisir) ; et luy escrivit ledit duc une lettre de sa main, portant sûreté d'aller et retourner, bien ample. Ainsi partirent lesdits ambassadeurs, et allèrent devers le roy, qui estoit à Noyon.

Ledit duc cuidoit donner ordre au fait de Liége, et envoya l'évesque, pour lequel estoit ce débat, audit païs ; et se retira avec luy le seigneur d'Hymbercourt, lieutenant dudit duc, audit païs, et plusieurs autres compagnies.

Vous avez entendu par quelle manière avoit esté conclu que le roy viendroit à Péronne. Ainsi le fit, et n'amena nulle garde : mais voulut venir de tous poincts à la garde et sûreté dudit duc ; et voulut que monseigneur des Cordes luy vint au devant avec les archiers dudit duc (à qui il estoit pour lors) pour le conduire. Ainsi fut fait. Peu de gens vindrent avec luy ; toutesfois il y vint de grands personnages, comme le duc de Bourbon, son frère le cardinal, le comte de Sainct-Paul, connestable de France, qui en riens ne s'estoit meslé de cette vue, mais luy en desplaisoit ; car pour lors le cœur luy estoit cru, et ne se trouvoit point humble envers ledit duc comme autres fois, et pour cette cause n'y avoit nul amour entre les deux. Aussi y vint le cardinal Balue, le gouverneur de Roussillon et plusieurs autres. Comme le roy approcha de la ville de Péronne, ledit duc luy alla au devant, fort bien accompagné, et le mena en la ville, et le logea chez le receveur (qui avoit belle maison et près du chasteau), car le logis du chasteau ne valoit riens, et y avoit petit logis.

La guerre entre deux grands princes est bien aisée à commencer, mais très-mauvaise à appaiser, pour les choses qui y adviennent et qui en descendent. Car maintes diligences se font de chacun costé pour grever son ennemy, qui en si soudain moment ne se peuvent rappeler, comme il se vid par ces deux princes, qui avoient entrepris cette vue si soudainement, sans advertir leurs gens qui estoient au loin, lesquels de tous les deux costés accomplissoient les charges que leurs maistres leurs avoient baillées. Le duc de Bourgongne avoit mandé l'armée de Bourgongne, où pour ce

temps là avait grand' noblesse; et avec eux venoient monseigneur de Bresse, l'évesque de Genève, le comte de Romont, tous frères et enfans de la maison de Savoye (car Savoysiens et Bourguignons de tous temps s'entr'aymoient très-fort); et aussi aucuns Alemans (qui confinent tant en Savoye qu'en la comté de Bourgongne) estoient en cette bende. Et faut entendre que le roy avoit autresfois tenu ledit seigneur de Bresse en prison, à cause de deux chevaliers qu'il avoit fait tuer en Savoye; parquoy n'y avoit pas grand amour entre eux deux.

En cette compagnie estoit encore monseigneur du Lau (que le roy semblablement avoit long-temps tenu prisonnier, après avoir esté très-prochain de sa personne, et puis s'estoit eschappé de la prison et retiré en Bourgongne) et messire Poncet de Rivière, et le seigneur d'Urfé, depuis grand-escuyer de France. Et toute cette bende, dont j'ay parlé, arriva auprès de Péronne, comme le roy y entroit; et entra ledit de Bresse, et les trois dont j'ay parlé, en la ville de Péronne, portans la croix Sainct-André; et cuidoient venir à temps pour accompagner ledit duc de Bourgongne, quand il iroit au devant du roy; mais ils vindrent un peu trop tard. Ils vindrent tout droit en la chambre du duc luy faire la révérence; et porta monseigneur de Bresse la parole, suppliant au duc que les trois dessus nommés vinssent là en sa sûreté, nonobstant la venue du roy, ainsi comme il leur avoit esté accordé en Bourgongne, et promis à l'heure qu'ils y arrivèrent, et aussi qu'ils estoient prests à le servir envers tous et contre tous. Laquelle requeste ledit duc leur octroya de bouche, et les remercia. Le demourant de cette armée, qu'avoit conduite le mareschal de Bourgongne, se logea aux champs, comme il fut ordonné. Ledit mareschal ne vouloit point moins de mal au roy, que les autres dont j'ay parlé, à cause de la ville d'Espinal, assise en Lorraine, qu'il avoit autresfois donnée audit mareschal, et puis la luy osta, pour la donner au duc Jean de Calabre, duquel assez de fois a esté parlé en ces présens mémoires. Tost fust le roy adverty de l'arrivée de tous ces gens dessus nommés, et des habillemens en quoy estoient arrivés; si entra en grande peur, et envoya prier au duc de Bourgongne qu'il pust loger au chasteau, et que tous ceux-là qui estoient re-

nus, estoient ses malveillans. Ledit duc en fut très-joyeux, et luy fit faire son logis, et l'assura fort de n'avoir nul doute.

CHAPITRE VI.

Digression sur l'avantage que les bonnes lettres, et principalement les histoires font aux princes et grands seigneurs. 1468.

C'est grand' folie à un prince de soy soumettre à la puissance d'un autre, par espécial quand ils sont en guerre, où ils ont esté en tous endroits, et est grand avantage aux princes d'avoir vu des histoires en leur jeunesse, èsquelles se voyent largement de telles assemblées, et de grandes fraudes, grosses tromperies et parjuremens, qu'aucuns des anciens ont fait les uns vers les autres, et pris et tués ceux qui en telles sûretés s'estoient fiés. Il n'est pas dit que tous en ayent usé; mais l'exemple d'un est assez pour en faire sages plusieurs, et leur donner vouloir de se garder: et est, ce me semble (à ce que j'ay vu plusieurs fois par expérience de ce monde, où j'ay esté autour des princes l'espace de dix-huit ans ou plus, ayant claire connoissance des plus grandes et secrettes matières qui se soient traictées en ce royaume de France et seigneuries voisines), l'un des grands moyens de rendre un homme sage, d'avoir lu les histoires anciennes, et apprendre à se conduire et garder, et entreprendre sagement par icelles et par les exemples de nos prédécesseurs. Car notre vie est si brièvе, qu'elle ne suffit à avoir de tant de choses expérience. Joint aussi que nous sommes diminués d'âge, et que la vie des hommes n'est si longue comme elle souloit, ni les corps si puissans. Semblablement que nous sommes affoiblis de toute foy et loyauté les uns envers les autres, et ne sçauroye dire par quel lieu on se puisse assurer les uns des autres, et par espécial des grands princes, qui sont assez enclins à leur volonté sans regarder autre raison, et qui pis vaut, sont le plus souvent environnés de gens qui n'ont l'œil à autre chose qu'à complaire à leurs maistres, et à louer toutes leurs œuvres, soient bonnes ou mauvaises; et si quelqu'un se trouve qui veuille mieux faire, tout se trouvera brouillé.

Encore ne me puis-je tenir de blasmer les seigneurs ignorans. Environ tous seigneurs se trouvent volontiers quelques clercs et gens de robbes longues (comme raison est); et y sont bien séans,

quand ils sont bons, et bien dangereux, quand ils sont mauvais. A tous propos ont une loy au bec, ou une histoire; et la meilleure qui se puisse trouver, se tourneroit bien à mauvais sens; mais les sages et qui auroient lu, n'en seroient jamais abusés; ni ne seroient les gens si hardis de leur faire entendre mensonges. Et croyez que Dieu n'a point étably l'office de roy ni d'autre prince, pour estre exercé par les bestes, ni par ceux qui par vaine gloire dient: « Je ne suis pas clerc; je laisse faire à mon conseil: je me fie en « eux; » et puis, sans assigner autre raison, s'en vont en leurs esbats. S'ils avoient esté bien nourris en la jeunesse, leurs raisons seroient autres, et auroient envie qu'on estimast leurs personnes et leurs vertus. Je ne veux point dire que tous les princes se servent de gens mal conditionnés; mais bien la pluspart de ceux que j'ay connu n'en ont pas tousjours esté dégarnis. En temps de nécessité ay-je bien vu que les aucuns sages se sont bien sçu servir des plus apparens, et les chercher sans y rien plaindre. Et entre tous les princes, dont j'ay eu la connoissance, le roy nostre maistre l'a le mieux sçu faire, et plus honorer et estimer les gens de bien et de valeur. Il estoit assez lettré; il aimoit à demander et entendre de toutes choses, et avoit le sens naturel parfaitement bon, lequel précède toutes autres sciences qu'on sçauroit apprendre en ce monde; et tous les livres qui sont faits ne serviroient de rien, si n'estoit pour ramener en mémoire les choses passées; et qu'aussi plus on voit de choses en un seul livre en trois mois, que n'en sçauroient voir à l'œil et entendre par expérience, vingt hommes de rang, vivans l'un après l'autre. Ainsi pour conclure cet article, me semble que Dieu ne peut envoyer plus grande playe en un païs, que d'un prince peu entendu; car de là procèdent tous autres maux. Premièrement en vient division et guerre; car il met tousjours en main d'autruy son auctorité, qu'il devroit plus vouloir garder que nulle autre chose; et de cette division procède la famine et mortalité, et les autres maux qui dépendent de la guerre. Or regardez donc, si les subjets d'un prince ne se doivent point bien douloir, quand ils voyent ses enfans mal nourris, et entre mains de gens mal conditionnés.

CHAPITRE VII.

Comment et pourquoy le roy Louis fut arresté et enfermé dedans le chasteau de Péronne par le duc de Bourgongne.

Or avez-vous ouy de l'arrivée de cette armée de Bourgongne, laquelle fut à Péronne presque aussi tost que le roy; car ledit duc ne les eut sçu contraindre ni contremander à temps : car jà bien avant estoient en campagne, quand la venue du roy se traictoit; et troublèrent assez la feste, avec les suspicions qui advindrent après. Toutesfois ces deux princes commirent de leurs gens à estre ensemble et traicter de leurs affaires le plus amiablement que faire se pourroit. Et comme ils estoient bien avant en besongne, et jà y avoient esté par trois ou quatre jours, survindrent de très-grandes nouvelles et affaires de Liége, lesquelles je vous diray. Le roy, en venant à Péroune, ne s'estoit point advisé qu'il avoit envoyé deux ambassadeurs à Liége, pour les solliciter contre ledit duc; et néantmoins lesdits ambassadeurs avoient si bien diligenté qu'ils avoient jà fait un grand amas : et vindrent d'emblée les Liégeois prendre la ville de Tongres, où estoient l'évesque de Liége et le seigneur d'Hymbercourt bien accompagnés, jusques à deux mille hommes et plus; et prindrent ledit évesque et ledit d'Hymbercourt: mais peu de gens y furent tués; et n'en prindrent nuls que ces deux, et aucuns particuliers de l'évesque. Les autres s'enfuyrent, et laissèrent tout ce qu'ils avoient, comme gens desconfits. Après cela lesdits Liégeois se mirent en chemin vers la cité de Liége assise assez près de la ville de Tongres. En chemin composa ledit seigneur d'Hymbercourt avec un chevalier, appelé messire Guillaume de Ville (Vildt) autrement dit en françois, le Sauvage. Cedit chevalier sauva ledit d'Hymbercourt, craignant que ce fol peuple ne le tuast, et retint sa foy, qu'il ne garda guères; car peu près il fut tué luy-mesme. Ce peuple estoit fort joyeux de la prise de leur seigneur évesque de Liége. Ils avoient en hayne plusieurs chanoines, qu'ils avoient pris ce jour : et à la première repue, en tuèrent cinq ou six. Entre les autres en y avoit un, appellé maistre Robert, fort privé dudit évesque, que plusieurs fois j'avoye vu armé de toutes pièces après son maistre : car telle est l'usance des prélats d'Alemagne. Ils tuèrent ledit maistre Robert, présent ledit

évesque, et en firent plusieurs pièces qu'ils se jetoient à la teste l'un de l'autre, par grand' dérision. Avant qu'ils eussent fait sept ou huit lieues, qu'ils avoient à faire, ils tuèrent jusques à seize personnes, chanoines ou autres gens de bien, quasi tous serviteurs dudit évesque. Faisans ces œuvres, laschèrent aucuns Bourguignons, car jà sentoient le traicté de paix encommencé : et eussent esté contraints de dire que ce n'estoit que contre leur évesque, lequel ils menèrent prisonnier en leur cité. De ceux qui fuyoient, dont j'ay parlé, s'effraya tout le quartier par où ils passoient, et vindrent tost ces nouvelles au duc. Les uns disoient que tout estoit mort, les autres le contraire. De telles matières ne vient point volontiers un messager seul; mais en vindrent aucuns, qui avoient ainsi vu habiller ces chanoines, qui cuidoient que ledit évesque fust de ce nombre, et ledit seigneur d'Hymbercourt, et que tout le demourant fut mort; et certifioient avoir vu les ambassadeurs du roy en cette compagnie, et les nommoient. Et fut conté tout cecy audit duc, qui soudainement y ajouta foy et entra en une grande colère, disant que le roy estoit venu là pour le tromper : et soudainement envoya fermer les portes de la ville et du chasteau; et fit semer une assez mauvaise raison, c'estoit qu'on le faisoit pour une boëte qui estoit perdue, où il y avoit de bonnes bagues et de l'argent. Le roy qui se vid enfermé en ce chasteau (qui est petit) et force archiers à la porte, n'estoit point sans doute; et se voyoit logé rasibus d'une grosse tour, où un comte de Vermandois fit mourir un sien prédécesseur roy de France. Pour lors estoye encore avec ledit duc, et le servoye de chambellan, et couchoie en sa chambre quand je vouloie; car tel estoit l'usance de cette maison. Ledit duc, quand il vid les portes fermées, fit saillir les gens de sa chambre, et dit à aucuns que nous estions, que le roy estoit venu là pour le trahir, et qu'il avoit dissimulé ladite venue de toute sa puissance, et qu'elle s'estoit faite contre son vouloir; et va conter ses nouvelles de Liége, et comme le roy l'avoit fait conduire par ses ambassadeurs, et comme tous ses gens avoient esté tués; et estoit terriblement esmu contre le roy, et le menaçoit fort; et croy véritablement que, si à cette heure là il eut trouvé ceux à qui il s'addressoit, prests à le conforter ou conseiller de faire au roy une

très-mauvaise compagnie, il eut esté ainsi fait ; et pour le moins, eut esté mis en cette grosse tour. Avec moy n'y avoit à ces paroles que deux valets-de-chambre, l'un appellé Charles de Visen, natif de Dijon, homme honneste et qui avoit grand crédit avec son maistre. Nous n'aigrismes rien, mais adoucismes à nostre pouvoir. Tost après tint aucunes de ces paroles à plusieurs, et coururent par toute la ville, jusques en la chambre où estoit le roy, lequel fut fort effrayé : et si estoit généralement chacun, voyant grande apparence de mal, et regardant quantes choses y a à considérer pour pacifier un différend, quand il est commencé entre si grands princes, et les erreurs qu'ils firent tous deux de n'advertir leurs serviteurs, qui estoient loin d'eux, empeschés en leurs affaires, et ce qui soudainement en cuida advenir.

CHAPITRE VIII.

Digression sur ce que, quand deux grands princes s'entrevoyent pour cuider appaiser différends, telle venue est plus dommageable que profitable.

Grande folie est à deux grands princes, qui sont comme esgaux en puissance, de s'entrevoir, sinon qu'ils fussent en grande jeunesse, qui est le temps qu'ils n'ont autres pensées qu'à leurs plaisirs ; mais depuis le temps que l'envie leur est venue d'accroistre les uns sur les autres, encore qu'il n'y eut nul péril de personnes (ce qui est quasi impossible) si accroist leur malveillance et leur envie : parquoy vaudroit mieux qu'ils pacifiassent leurs différends par sages et bons serviteurs, comme j'ay dit ailleurs plus au long en ces mémoires ; mais encore en veux-je dire quelques expériences que j'ay vues et sçues de mon temps. Peu d'années après que nostre roy fut couronné, et avant le bien public[1], se fit une vue du roy de France et du roy de Castille, qui sont les plus alliés princes qui soient en la chrestienté ; car ils sont alliés de roy à roy, et de royaume à royaume, et d'homme à homme, et obligés sur grandes malédictions de les bien garder. A cette vue vint le roy Henry de Castille, bien accompagné, jusques à Fontarabie ; et le roy estoit à Sainct-Jean-de-Luz, qui est à quatre lieues. Chacun estoit aux confins de son royaume. Je n'y estoye pas, mais le roy m'en a

[1] La guerre dite *du bien public*.

conté, et monseigneur du Lau. Aussi m'en a esté dit en Castille par aucuns seigneurs, qui y estoient avec le roy de Castille; et y estoit le grand-maistre de Sainct-Jacques, et l'archevesque de Tolède, les plus grands de Castille pour lors. Aussy estoit le comte de Lodesme, son mignon, en grand triomphe; et toute sa garde, qui estoient de trois cens chevaux de Maures de Grenade, dont il y en avoit plusieurs négrins. Vray est que le roy Henry valoit peu de sa personne, et donnoit tout son héritage, ou se le laissoit perdre et oster à qui le vouloit ou pouvoit prendre. Nostre roy estoit aussi fort accompagné, comme avez vu qu'il en avoit bien de coustume; et par espécial sa garde estoit belle. A cette vue se trouva la royne d'Arragon, pour quelque différend qu'elle avoit avec le roy de Castille, pour Estelle et quelques autres places assises en Navarre. De ce différend fut le roy juge. Pour continuer ce propos que la vue des grands princes n'est point nécessaire, ces deux icy n'avoient jamais eu différend, ni riens à départir, et se virent une fois ou deux seulement, sur le bord de la rivière qui départ les deux royaumes, à l'endroit d'un petit chasteau appelé Heurtebise; et passa le roy de Castille du costé de deçà. Ils n'arrestèrent guères, sinon autant qu'il plaisoit à ce grand-maistre de Sainct-Jacques et à cet archevesque de Tolède. Parquoy le roy chercha leur accointance, et vindrent devers luy à Sainct-Jean-de-Luz, et prit grande intelligence et amitié avec eux, et peu estima leur roy. La pluspart des gens des deux roys estoient logés à Bayonne, qui d'entrée se battirent très-bien, quelque alliance qu'il y eust: aussi sont-ce langues différentes. Le comte de Lodesme passa la rivière en un bateau dont la voile estoit de drap d'or, et avoit des brodequins fort chargés de pierreries, et vint vers le roy; toutesfois il n'estoit pas vray comte; mais avoit largement biens (beaucoup de biens); et depuis je le vy duc d'Albourg, et tenir grande terre en Castille. Aussi se dressoient moqueries entre ces deux nations si alliées. Le roy de Castille estoit laid, et ses habillemens déplaisans aux Francois, qui s'en moquèrent. Nostre roy s'habilloit fort court, et si mal que pis ne pouvoit, et assez mauvais drap portoit aucunes fois, et un mauvais chapeau, différent des autres, et une image de plomb dessus. Les Castillans s'en moquoient, et disoient que c'estoit

par chicheté. En effect ainsi se départit cette assemblée pleine de moquerie et de pique; et oncques puis ces deux roys ne sentr'aymèrent; et se dressa de grands brouillis entre les serviteurs du roy de Castille, qui ont duré jusques à sa mort, et long-temps après; et l'ay vu le plus pauvre roy, abandonné de ses serviteurs, que je vy jamais. La royne d'Arragon se doulut (plaignit) de la sentence que le roy donna au profit du roy de Castille; elle en eut le roy en grande hayne, et le roy d'Arragon aussi; combien qu'un peu s'aydèrent de lui contre ceux de Barcelonne en leur nécessité; mais peu dura cette amitié; et y eut dure guerre entre le roy et le roy d'Arragon plus de seize ans, et encore dure ce différend.

Il faut parler d'autres. Le duc de Bourgongne Charles s'est depuis vu à sa grande requeste, avec l'empereur Fédéric, qui encore est vivant: et y fit merveilleuse despence, pour monstrer son triomphe. Ils traictèrent de plusieurs choses à Trèves, où cette vue se fit, et entr'autres choses, du mariage de leurs enfans, qui depuis est advenu. Comme ils eurent esté plusieurs jours ensemble, l'empereur s'en alla s'en dire adieu, à la grand'honte et folie dudit duc: oncques puis ne s'entr'aymèrent, ni eux, ni leurs gens. Les Alemands mesprisoient la pompe et parole dudit duc, en l'attribuant à orgueil. Les Bourguignons mesprisoient la petite compagnie de l'empereur, et les pauvres habillemens. Tant se démena la question, que la guerre qui fut à Nuz en advint. Je vy aussi ledit duc de Bourgongne se voir, à Sainct-Paul en Artois, avec le duc Édouard d'Angleterre, dont il avoit espousé la sœur, et estoient frères d'ordre. Ils furent deux jours ensemble. Les serviteurs du roy estoient fort bendés (divisés). Les deux parties se plaignoient audit duc. Il presta l'oreille aux uns plus qu'aux autres, dont leur hayne s'accrut. Toutesfois il ayda audit roy à recouvrer son royaume, et luy bailla gens, argent et navires. Car il en estoit chassé par le comte de Warvich. Et nonobstant ce service (dont il recouvra ledit royaume), jamais depuis ils ne s'entr'aymèrent, et ne dirent bien l'un de l'autre. Je vy venir vers ledit duc, le comte Palatin du Rhin, pour le voir. Il fut plusieurs jours à Brucelles fort festoyé, recueilly, honoré, et logé en chambre richement tendue. Les gens dudit duc disoient que ces Alemands estoient ords (sales), et qu'ils

jetoient leurs houseaux (bottes) sur les licts si richement parés, et qu'ils n'estoient point honnestes comme nous ; et l'estimèrent moins qu'avant le connoistre ; et les Alemands, comme envieux, parloient et médisoient de cette grande pompe. En effect oncques puis ne s'aymèrent, ni ne firent service l'un à l'autre. Je vy aussi venir vers ledit duc, le duc Sigismond d'Autriche, qui luy vendit la comté de Ferrette, assise près la comté de Bourgongne, cent mille florins d'or, pource qu'il ne la pouvoit deffendre des Suisses. Ces deux seigneurs ne plurent guères l'un à l'autre; et depuis se pacifia ce duc Sigismond avec les Suisses, et osta audit duc ladite comté de Ferrette, et retint son argent ; et en advint des maux infinis audit duc de Bourgongne. En ce temps propre y vint le comte de Warvich, qui oncques puis semblablement ne fut amy du duc de Bourgongne, ni ledit duc le sien.

Je me trouvay présent à l'assemblée qui se fit au lieu de Pecquigny (près la ville d'Amiens) entre nostre roy et le roy Édouard d'Angleterre : et en parleray plus au long où il servira. Il se tint bien peu de choses entr'eux qui y furent promises ; ils besongnèrent en dissimulation. Vray est qu'ils n'eurent plus de guerre (aussi la mer estoit entre eux deux); mais parfaite amitié n'y eut jamais. Et pour conclusion, me semble que les grands princes ne se doivent jamais voir, s'ils veulent demourer amis, comme je l'ay dit, et voicy les occasions qui font les troubles. Les serviteurs ne se peuvent tenir de parler des choses passées. Les uns ou les autres le prennent en dépit. Il ne peut estre que les gens et le train de l'un ne soit mieux accoustré que celuy de l'autre : dont s'engendrent moqueries, qui sont choses qui déplaisent merveilleusement à ceux qui sont moqués. Et quand ce sont deux nations différentes, leurs langages et habillemens sont différens : et ce qui plaist à l'un, ne plaist pas à l'autre. Des deux princes, il advient souvent que l'un a le personnage plus honneste et plus agréable aux gens que l'autre, dont il a gloire, et prend plaisir qu'on le loue : et ne se fait point cela sans blasmer l'autre. Les premiers jours qu'ils se sont départis, tous ces bons contes se dient en l'oreille et bas ; et après, par inadvertance et continuation, s'en parle en disnant, en souppant, et puis est rapporté des deux costés. Car peu de choses y a secrettes en ce

monde, par espécial de celles qui sont dites. Ici sont parties de mes raisons, que j'ay vues et sçues, touchant ce propos de dessus.

CHAPITRE IX.

Comment le roy renonça à l'alliance des Liégeois pour sortir hors du chasteau de Péronne.

J'ay beaucoup mis, avant que retourner à mon propos de l'arrest en quoy estimoit le roy estre à Péronne, dont j'ay parlé ci-devant, et en suis sailly, pour dire aux princes mon advis de telles assemblées. Ces portes ainsi fermées et gardées par ceux qui y estoient commis, furent ainsi deux ou trois jours : et cependant ledit duc de Bourgongne ne vit point le roy, ni n'entroit des gens du roy au chasteau, que peu, et par le guichet de la porte. Nuls des gens dudit seigneur ne furent ostés d'auprès de luy, mais peu ou nuls de ceux du duc alloient parler à luy, ni en la chambre, au moins de ceux qui avoient auctorité avec luy. Le premier jour ce fut tout effroy et murmure par la ville. Le second jour ledit duc fut un peu refroidy. Il tint conseil la pluspart du jour et partie de la nuict. Le roy faisoit parler à tous ceux qu'il pouvoit penser qui luy pourroient ayder, et ne failloit pas à promettre : et ordonna distribuer quinze mille escus; mais celuy qui en eut la charge en retint une partie, et s'en acquitta mal, comme le roy sçut depuis. Le roy craignoit fort ceux qui autrefois l'avoient servi, lesquels estoient venus avec cette armée de Bourgongne, dont j'ay parlé, qui jà se disoient au duc de Normandie son frère. A ce conseil, dont j'ay parlé, y eut plusieurs opinions : la pluspart louèrent et furent d'avis que la sûreté qu'avoit le roy luy fust gardée, vu qu'il accordoit assez la paix en la forme qu'elle avoit été couchée par escript. Autres vouloient sa prise rudement, sans cérémonie. Aucuns autres disoient qu'à la diligence on fît venir monseigneur de Normandie son frère, et qu'on fist une paix bien avantageuse pour tous les princes de France. Et sembloit bien à ceux qui faisoient cette ouverture, que si elle s'accordoit, le roy seroit restrainct; et qu'on luy bailleroit gardes; et qu'un si grand seigneur prins, ne se délivre jamais ou à peine, quand on luy a fait une si grande offence. Et en vy les choses si près, que je vy un homme housé (botté) et prest à partir, qui jà avoit plusieurs lettres adressantes à monseigneur de Normandie

estant en Bretagne, et n'attendoit que les lettres du duc; toutesfois cecy fut rompu. Le roy fit faire des ouvertures, et offrit de bailler en ostage ledit duc de Bourbon, et le cardinal son frère, le connestable, et plusieurs autres, et qu'après la paix conclue, il pust retourner jusques à Compiègne : et qu'incontinent il feroit que les Liégeois répareroient tout, ou se déclareroit contr'eux. Ceux que le roy nommoit pour estre ostages, s'offrirent fort, au moins en public. Je ne sçay s'ils disoient ainsi à part, je me doute que non: et à la vérité je croy qu'il les y eust laissés, et qu'il ne fust pas revenu.

Cette nuict, qui fut la tierce, ledit duc ne se dépouilla oncques. Seulement se coucha par deux ou trois fois sur son lict, et puis se pourmenoit; car telle estoit sa façon, quand il estoit troublé. Je couchay cette nuict en sa chambre, et me pourmenay avec luy par plusieurs fois. Sur le matin se trouva en plus grande colère que jamais, en usant de menaces, et prest à exécuter grande chose: toutesfois il se réduisit en sorte que, si le roy juroit la paix et vouloit aller avec luy à Liége, pour luy ayder à se venger, et monseigneur du Liége, qui estoit son prochain parent, il se contenteroit; et soudainement partit pour aller en la chambre du roy, et luy porter ces paroles. Le roy eut quelque amy qui l'en advertit, l'assurant de n'avoir nul mal, s'il accordoit ces deux poincts; mais s'il faisoit le contraire, il se mettroit en si grand péril, que nul plus grand ne luy pourroit advenir.

Comme le duc arriva en sa présence, la voix luy trembloit, tant il estoit esmu, et prest de se courroucer. Il fit humble contenance de corps; mais sa geste et parole estoit aspre, demandant au roy s'il ne vouloit pas tenir le traicté de paix, qui avoit esté escript et accordé, et si ainsi le vouloit jurer; et le roy lui respondit qu'ouy. A la vérité il n'y avoit rien esté renouvelé de ce qui avoit esté fait devant Paris, touchant le duc de Bourgongne, ou peu du moins, et touchant le duc de Normandie, luy estoit beaucoup amendé; car il estoit dit qu'il renonceroit à la duché de Normandie, et auroit Champagne et Brie, et autres places voisines, pour son partage. Après luy demanda ledit duc s'il ne vouloit point venir avec luy à Liége, pour ayder à revancher la trahison que les Liégeois luy avoient faite, à cause de luy et de sa venue; et aussi luy dist la prochaineté du

lignage, qui estoit entre le roy et l'évesque de Liége; car il estoit de la maison de Bourbon. A cette parole le roy respondit : qu'après que la paix seroit jurée (ce qu'il désiroit fort), il estoit content d'aller avec luy à Liége, et d'y mener des gens, en si petit ou si grand nombre que bon luy sembleroit. Ces paroles éjouirent fort le duc; et incontinent fut apporté ledit traicté de paix, et fut tirée des coffres du roy la vraye croix, que Sainct-Charlemagne portoit, qui s'appelle la croix de Victoire; et jurèrent la paix; et tantost furent sonnées les cloches par la ville : et tout le monde fut fort éjouy. Autresfois a plu au roy me faire cet honneur de dire, que j'avoye bien servy à cette pacification. Incontinent escrivit ledit duc en Bretagne ces nouvelles : et envoya le double du traicté, par lequel ne se déjoignoit ni se délioit d'eux; et si avoit ledit monseigneur Charles partage bon, vu le traicté qu'ils avoient fait peu avant en Bretagne, par lequel ne luy demouroit qu'une pension, comme avez ouy.

CHAPITRE X.

Comment le roy accompagna le duc de Bourgongne, faisant la guerre aux Liégeois, paravant ses alliés.

Incontinent que cette paix fut ainsi faite et conclue, le lendemain partirent le roy et le duc et tirèrent vers Cambray, et de là au pays de Liége; et estoit à l'entrée d'hyver, et le temps estoit très-mauvais. Le roy avoit avec luy les Escossois de sa garde, et gens-d'armes peu, mais il fit venir jusques à trois cens hommes-d'armes. L'armée dudit duc estoit en deux parties. L'une menoit monseigneur le mareschal de Bourgongne (dont vous avez ouy parler ci-dessus); et y estoient tous les Bourguignons, et ces seigneurs de Savoye, desquels vous avez ouy parler, et avec eux grand nombre de gens du pays de Hainault, de Luxembourg, de Namur, et de Limbourg. L'autre partie estoit avec ledit duc. Et quand ils approchèrent de la cité de Liége, on tint conseil, présent le duc, où aucuns advisèrent qu'il seroit bon de renvoyer partie de l'armée, vu que cette cité avoit les portes et murailles rasées, dès l'an précédent, et que de nul costé n'avoient espérance de secours, et aussi que le roy estoit là en personne contre eux, lequel ouvroit aucuns partis pour eux, quasi tels qu'on les demandoit. Cette opi-

nion ne plut au duc, dont bien luy en prit; car jamais homme ne fut si près de perdre le tout. Et la suspicion qu'il avoit du roy, luy fit choisir ce sage party : et estoit très mal avisé à ceux qui en parloient, de penser estre trop forts. C'estoit une grande espèce d'orgueil et de folie : et maintes fois j'ai ouy de telles opinions. Et le font aucunes fois les capitaines pour estre estimés de hardiesse, ou pour n'avoir assez connoissance de ce qu'ils ont à faire; mais quand les princes sont sages, ils ne s'y arrêtent point. Cet article entendoit bien le roy nostre maistre à qui Dieu fasse pardon! car il estoit tardif et craintif à entreprendre; mais à ce qu'il entreprenoit, il y pourvoyoit si bien, qu'à grand peine eut-il sçu faillir à estre le plus fort, et que la maistrise ne luy en fust demourée.

Ainsi fut ordonné : que ledit mareschal de Bourgongne et tous ceux dont j'ay parlé, qui estoient en sa compagnie, iroient loger en la cité, et si on la leur refusoit, ils y entreroient par force, s'ils pouvoient; car jà y avoit gens de la cité allans et venans pour appointer. Et vindrent les dessusdits à Namur, et le lendemain le roy et le duc y arrivèrent, et autres en partirent. Approchans de la cité, ce fol peuple saillit au devant d'eux, et aisément fut déconfit, au moins un bon nombre; le demourant se retira; et eschapa leur évesque, lequel vint devers nous. Il y avoit un légat du pape envoyé pour pacifier, et pour connoistre du différend de l'évesque et du peuple; car tousjours estoient en sentence d'excommuniment, pour les offences et raisons devant dites. Cedit légat, excédant sa puissance[1], et sur espérance de soy faire évesque de la cité, favorisoit ce peuple; et leur commanda prendre les armes, et se deffendre, et d'autres folies assez. Ledit légat voyant le péril où estoit cette cité, saillit pour fuyr. Il fut pris, et tous ses gens, qui estoient bien vingt-cinq, bien montés. Si tost que le duc le sçut, il fit dire à ceux qui l'avoient, qu'ils le transportassent sans luy en rien dire, et qu'ils en fissent leur profit comme d'un marchand, car si publiquement il venoit en sa compagnie, il ne le pourroit retenir, mais le feroit rendre pour l'honneur du siége apostolique. Ils ne le sçurent faire, mais en eurent débat; et publiquement, à l'heure du

1 Il se nommait Onuphre; il était évêque de Tricuria, au royaume de Naples, et nonce à Cologne.

disner, luy en vindrent parler ceux qui y disoient avoir part : et incontinent l'envoya mettre en sa main, et leur osta, et luy fit rendre toutes choses, et l'honora. Ce grand nombre de gens, qui estoient en cette avant-garde conduits par le mareschal de Bourgongne et le seigneur d'Hymbercourt, tirèrent droit en la cité, estimans y entrer; et mus de grande avarice, aymoient mieux la piller, qu'accepter appointement qui leur fut offert: et leur sembloit n'estre jà besoin d'attendre le roy et le duc de Bourgongne, qui estoient sept ou huit lieues derrière eux. Et s'avancèrent tant qu'ils arrivèrent dans un fauxbourg à l'entrée de la nuict : et entrèrent à l'endroit de la porte qu'ils avoient quelque peu réparée. En quelque parlement, ils ne s'accordèrent point. La nuict bien obscure les surprit. Ils n'avoient point fait de logis et aussi n'avoient point de lieu suffisant, et estoient en grand désordre. Les uns se pourmenoient; les appeloient leurs maistres ou leurs compagnons, et les noms de leurs capitaines. Messire Jean de Vilde, et autres des capitaines de ces Liégeois, voyans cette folie et ce mauvais ordre, prindrent cœur. Et leur servit bien leur inconvénient : c'est à sçavoir la ruine de leurs murailles; car ils sailloient où ils vouloient; et saillirent par les brèches de leurs murailles, et vindrent de front aux premiers : mais par des vignes et petites montagnes, couroient sus aux pages et valets, qui estoient au bout des fauxbourgs par où ils estoient entrés, où ils pourmenoient grand nombre de chevaux, et en tuèrent très-largement; et grand nombre de gens se mirent en fuite (car la nuict n'a pas de honte); et tant exploitèrent qu'ils tuèrent plus de huit cens hommes, dont y en eut cent hommes-d'armes. Les hommes de bien et vertueux de cette avant-garde se tinrent ensemble : et estoient quasi tous hommes-d'armes, et gens de bonne maison; et tirèrent avec leurs enseignes, droit à la porte, de peur qu'ils ne saillissent par-là. Les boues y estoient grandes, pour la continuelle pluye qu'il faisoit; et y estoient les hommes-d'armes jusques par dessus les chevilles des pieds, et tous à pied. Un coup tout le demourant du peuple cuyda saillir par la porte, avec grands fallots et grande clarté. Les nostres, qui en estoient fort près, avoient quatre bonnes pièces d'artillerie, et tirèrent deux ou trois beaux coups, du long de la grande rue, et

en tuèrent beaucoup de gens. Cela les fit retirer de ce fauxbourg, et fermer leurs portes. Toutesfois durant le desbat du long de ce fauxbourg, gaignèrent ceux qui en estoient saillis, aucuns chariots; et s'en taudirent (car ils estoient près de la ville), là où ils reposèrent assez mallement, car ils demourèrent hors la ville depuis deux heures après minuict jusques à six heures du matin. Toutesfois, quand le jour fut clair et qu'on se vit l'un l'autre, ils furent reboutés; et y fut blessé ce messire Jean de Vilde; et mourut deux jours après en la ville, et un ou deux autres de leurs chefs.

CHAPITRE XI.

Comment le roy arriva en personne devant la cité de Liége, avec ledit duc de Bourgongne.

Combien qu'aucunes fois les saillies soient bien nécessaires, si sont-elles bien dangereuses pour ceux de dedans une place; car ce leur est plus de perte de dix hommes qu'à ceux de dehors de cent; car leur nombre n'est point pareil, et si n'en peuvent recouvrer quand ils veulent, et si peuvent perdre un chef ou un conducteur; qui est cause bien souvent que le demourant des compagnons et gens de guerre ne demandent qu'à abandonner les places. Ce très-grand effroy courut jusques au duc, qui estoit logé jusques à quatre ou cinq lieues de la ville; et de prime-face luy fut dit que tout estoit desconfit. Toutesfois il monta à cheval, et toute l'armée, et commanda qu'au roy ne fust riens dit. En approchant de la cité, par un autre endroit, luy vindrent nouvelles que tout se portoit bien, et qu'il n'y avoit point tant de morts qu'on avoit pensé; et n'y estoit mort nul homme de nom qu'un chevalier de Flandres, appelé monseigneur de Sergine; mais que les gens de bien, qui y estoient, s'y trouvoient en grande nécessité et travail; car toute la nuict passée avoient esté debout en la fange, rasibus de la porte de leurs ennemis; et avec ce, ceux qui y estoient retournés (je parle des gens-de-pied), estoient si découragés qu'ils sembloient mal prests à faire grandes armes; et que pour Dieu ils se hastassent de marcher, afin qu'une partie de ceux de la ville fussent contraincts d'eux retirer à leurs deffenses, chacun en son endroit, et aussi qu'il luy plust leur envoyer des vivres; car ils n'en avoient point un seul morceau. Le duc à la diligence fit partir deux ou trois

cens hommes, tant que les chevaux les pouvoient porter, pour les renforcer et donner cœur, et leur fit mener ce peu de vivre qu'il put finer. Il y avoit presque deux jours et une nuict qu'ils n'avoient mangé, ni bu, sinon ceux qui avoient porté quelques bouteilles; et si avoient le plus mauvais temps du monde; et de ce costé là ne leur estoit possible d'entrer, si le duc n'empeschoit les ennemis par ailleurs; ils avoient largement gens blessés, entre les autres le prince d'Orenge (que j'avoye oublié à nommer) qui se monstra homme de vertu; car oncques ne se voulut bouger. Les sieurs du Lau et d'Urfé s'y gouvernèrent bien tous deux. Ils s'en estoit fui cette nuict précédente plus de deux mille hommes.

Jà estoit assez près de la nuict, quand ledit duc eut cette nouvelle; et après avoir despesché les choses dessusdites, il alla là où estoit son enseigne conter le tout au roy : lequel en fut très-joyeux; car le contraire luy eust pu porter dommage. Incontinent on s'approcha du fauxbourg; et descendit largement de gens de bien et hommes-d'armes avec les archiers, pour aller gaigner le fauxbourg, et prendre les logis. Le bastard de Bourgongne avoit fort grand' charge sur ledit duc, le seigneur de Ravestin, le comte de Roucy, fils du connestable, et plusieurs autres gens de bien. Aisément fut fait le logis en ce fauxbourg, jusques rasibus de la porte, laquelle ils avoient rompue comme l'autre; et se logea ledit duc au milieu du fauxbourg; et le roy demoura cette nuict en une grande cense ou métayrie, fort grande et bien massonnée, à un quart de lieue de la ville et gens largement logés à l'environ de luy, tant des siens que des nostres.

La situation de la cité sont montagnes et vallées, païs fort fertile: et y passe la rivière de Meuse au travers, et peut bien estre de la grandeur de Rouen : et pour lors c'estoit une cité merveilleusement peuplée. De la porte où nous estions logés, jusques à celle où estoit notre avant-garde, y avoit peu de chemin par dedans la ville; mais par dehors y avoit trois lieues, tant y a de barricaves et de mauvais chemins, aussi c'estoit au fin cœur d'hyver. Leurs murs estoient tous rasés, et pouvoient saillir par où ils vouloient : et y avoit seulement un peu de douve (planches), ni jamais n'y eut fossés; car le fond est de roc très-aspres et très-dur. Ce pre-

mier soir que le duc de Bourgongne fut logé en leur fauxbourg, furent fort soulagés ceux qui estoient de notre avant-garde ; car la puissance qui estoit dedans, estoit alors jà départie en deux. Il nous vint environ minuict une alarme bien aspre. Incontinent saillit le duc de Bourgongne en la rue, et peu après y arriva le roy et le connestable, qui firent une grande diligence à venir de si loin. Les uns crioyent : « Ils saillent par une telle porte. » D'autres disoient autres paroles effrayées ; et le temps estoit si obscur et mauvais, qu'il aydoit bien à épouventer les gens. Le duc de Bourgongne n'avoit point faute de hardiesse, mais bien aucunes fois faute d'ordre : et à la vérité, il ne tint point, à l'heure que j'ay parlé, si bonne contenance que beaucoup de gens eussent bien voulu, pource que le roy y estoit présent; et prit le roy paroles et auctorité de commander, et dit à monseigneur le connestable : « Tirez » avec ce que vous avez de gens en tel endroit, car s'ils doivent » venir, c'est leur chemin. » Et à ouïr sa parole et voir sa contenance, sembloit bien roy de grande vertu et de grand sens, et qu'autresfois se fust trouvé en tels affaires. Toutesfois ce ne fut riens ; et retourna le roy en son logis, et le duc de Bourgongne au sien.

Le lendemain au matin le roy vint loger dedans les fauxbourgs, en une petite maisonnette, rasibus de celle où estoit logé le duc de Bourgongne ; et avoit avec luy sa garde de cens Escossois, et des gens-d'armes logés assez près de luy en quelque village. Le duc de Bourgongne estoit en grande suspicion, ou que le roy n'entrast dedans la cité, ou qu'il ne s'enfuist avant qu'il eust pris la ville, ou qu'à luy-même ne fist quelque outrage, estant si près. Toutesfois entre les deux maisons y avoit une grande grange, en laquelle il serra trois cens hommes-d'armes ; et y estoit toute la fleur de sa maison ; et rompirent les parois de ladite grange pour plus sûrement saillir : et ceux-là avoient l'œil sur la maison du roy, qui estoit rasibus. Cette feste dura huit jours, car au huitième jour la ville fut prise, et nul ne se désarma, ni ledit duc, ni autre. Le soir avant la prise, avoit esté délibéré d'assaillir le lendemain au matin (qui estoit un jour de dimanche, trentiesme d'octobre l'an mil quatre cens soixante et huit) ; et pris et baillé enseigne avec

ceux de nostre avant-garde, que, quand ils ouyroient tirer un coup de bombarbe et deux grosses serpentines, incontinent après, sans autre coups, ils assaillissent hardiment; car ledit duc assailliroit de son costé; et devoit estre sur les huit heures du matin. La veille, comme cecy avoit esté conclu, le duc de Bourgongne se désarma (ce qu'encore n'avoit fait) et fit désarmer tous ses gens, pour eux rafraîchir, et par espécial tous ceux qui estoient en cette grange. Bien tost après, comme si ceux de la ville en eussent esté advertis, ils délibérèrent faire une saillie de ce costé, aussi bien qu'ils avoient fait de l'autre.

CHAPITRE XII.

Comment les Liégeois firent une merveilleuse saillie sur les gens du duc de Bourgongne, là où luy et le roy furent en grand danger.

Or notez comme un bien grand prince et puissant peut très-soudainement tomber en inconvénient, et par bien peu d'ennemis, parquoy toutes entreprises se doivent bien penser et bien débattre, avant que les mettre en effect. En toute ceste cité il n'y avoit un seul homme de guerre, sinon de leur territoire. Ils n'avoient plus ni chevaliers ni gentils-hommes avec eux; car si petit qu'ils en avoient, auparavant deux ou trois jours, avoient esté tués ou blessés. Ils n'avoient ni portes ni murailles ni fossés, ni une seule pièce d'artillerie, qui rien vausist; et n'y avoit riens que le peuple de la ville, et sept ou huit cens hommes de pied, qui sont d'une petite montagne au derrière de Liége, appelée le païs de Franchemont; et à la vérité, ont tousjours esté très-renommés et très-vaillans ceux de ce quartier. Or se voyans désespérés de secours (vu que le roy estoit là en personne contre eux) se délibérèrent de faire une grosse saillie, et de mettre toutes choses en aventure; car aussi bien ils sçavoient bien qu'ils estoient perdus. Leur conclusion fut, que par les trous de leurs murailles, qui estoient sur le derrière du logis du duc de Bourgongne, ils sailliroient, tous les meilleurs qu'ils eussent, qui estoient six cens hommes du païs de Franchemont: et avoient pour guide l'hoste de la maison où estoit logé le roy, et aussi l'hoste de la maison où estoit logé le duc de Bourgongne; et pouvoient venir par un grand creux d'un rocher, assez près de la maison de ces deux princes, avant qu'on les aperçust,

moyennant qu'ils ne fissent point de bruit. Et combien qu'il y eut quelques escoutes (sentinelles perdues) au chemin, si leur sembloit-il bien qu'ils les tueroient, ou qu'ils seroient aussi tost au logis comme eux. Et fesoient leur compte que ces deux hostes les méneroient tout droit en leurs maisons, où ces deux princes estoient logés, et qu'ils ne s'amuseroient point ailleurs, parquoy les surprendroient de si près qui les tueroient, ou prendroient, avant que leurs gens fussent assemblés; et qu'ils n'avoient point loin à se retirer; et qu'au fort, s'il faloit qu'ils mourussent pour exécuter une telle entreprise, qu'ils prendroient la mort bien en gré; car aussi bien ils se voyoient de tous poincts destruits, comme dit est. Ils ordonnèrent outre, que tout le peuple de la ville sailliroit par la porte, laquelle respondoit du long de la grande rue de nostre fauxbourg, avec un grand heu (bruit), espérant desconfire tout ce qui estoit logé en ce dit fauxbourgs; et n'estoient point hors d'espérance d'avoir une bien grande victoire, ou à tout le moins, et au pis aller, une bien glorieuse fin. Quand ils eussent eu mille hommes-d'armes avec eux, de bonne estoffe, si estoit leur entreprise bien grande; toutesfois il s'en falut bien peu qu'ils ne vinssent à leur intention. Et comme ils avoient conclu, saillirent ces six cens hommes de Franchemont par les brèches de leurs murailles; et croy qu'il n'estoit point encore dix heures du soir; et attrapèrent la pluspart des escoutes, et les tuèrent: et entre les autres y moururent trois gentils-hommes de la maison du duc de Bourgongne. Et s'ils eussent tiré tout droit, sans eux faire ouyr jusques à ce qu'ils eussent esté là où ils vouloient aller, sans nulle difficulté ils eussent tué ces deux princes, couchés sur leurs licts. Derrière l'hostel du duc de Bourgongne y avoit un pavillon, où estoit logé le duc d'Alençon qui est aujourd'huy, et monseigneur de Craon avec luy: ils s'y arrestèrent un peu et donnèrent des coups de piques au travers, et y tuèrent quelque valet-de-chambre. Il en sortit bruit en l'armée, qui fut occasion que quelque peu de gens s'armèrent, au moins aucuns se mirent debout. Ils laissèrent ces pavillons, et vindrent tout droit aux deux maisons du roy et du duc de Bourgongne. La grange (dont j'ay parlé) où ledit duc avoit mis trois cens hommes-d'armes, estoit rasibus desdites deux mai-

sons, où ils s'amusèrent, et grands coups de piques donnèrent par ces trous qui avoient esté faits pour saillir. Tous ces gentils-hommes s'estoient désarmés n'avoit pas deux heures (comme j'ay dit: pour eux rafraîchir pour l'assaut du lendemain; et ainsi les trouvèrent tous, ou peu s'en faloit, désarmés; toutesfois aucuns avoient jeté leurs cuirasses sur eux, pour le bruit qu'ils avoient ouy au pavillon de monseigneur d'Alençon; et combatoient iceux à eux par ces trous, et à l'huis, qui fut totalement la sauveté de ces deux grands princes; car ce délay donna espace à plusieurs gens de soy armer, et de saillir en la rue. J'estoye couché en la chambre du duc de Bourgongne (qui estoit bien petite), et deux gentils-hommes qui estoient de sa chambre, et au dessus y avoit douze archiers seulement, qui faisoient le guet; et estoient en habillemens, et jouoient aux dez. Son grand guet estoit loin de luy, et vers la porte de la ville. En effect l'hoste de sa maison attira une bende de ces Liégeois, et vint assaillir sa maison, où ledit duc estoit dedans; et fut cecy tant soudain qu'à grande peine pusmes-nous mettre audit duc sa cuirasse sur luy, et une sallade en la teste, et incontinent descendismes le degré pour cuider saillir en la rue. Nous trouvasmes nos archiers empeschés à deffendre l'huis et les fenestres contre les Liégeois; et y avoit un merveilleux cry en la rue. Les uns: « Vive le roy! » Les autres: « Vive Bourgongne! » » et les autres: « Vive le roy, et tuez! » et fusmes l'espace de plus de deux patenostres avant que ces archiers pussent saillir de la maison, et nous avec eux. Nous ne sçavions en quel estat estoit le roy, ni desquels il estoit, qui nous estoit grand doute. Et incontinent que nous fusmes hors de la maison, avec deux ou trois torches en trouvasmes aucunes autres; et vismes gens qui se combatoient tout à l'environ de nous; mais peu dura, car il sailloit gens de tous costés venans au logis du duc. Le premier homme des leurs qui fut tué, fut l'hoste du duc, lequel ne mourut pas sitost; et l'ouys parler: ils furent tous morts, ou bien peu s'en falut.

Aussi bien assaillirent la maison du roy; et entra son hoste dedans; et y fut tué par les Escossois, qui se montrèrent bien bonnes gens; ils ne bougèrent du pied de leur maistre, et tirèrent largement flesches, desquelles ils blessèrent plus de Bourguignons que

86555

de Liégeois. Ceux qui estoient ordonnés à saillir par la porte, saillirent; mais ils trouvèrent largement gens au guet, qui jà s'estoient assemblés, qui tost les reboutèrent, et ne se montrèrent pas si experts que les autres. Incontinent que ces gens furent ainsi reboutés, le roy et ledit duc parlèrent ensemble; et pource qu'on voyoit beaucoup de gens morts, ils eurent doute que ce ne fussent des leurs; toutesfois peu s'y en trouva, mais de blessés beaucoup. Et ne faut point douter que, s'ils ne se fussent amusés en ces deux lieux (dont j'ay parlé) et par espécial à la grange, où ils trouvèrent résistance, et eussent suivi ces deux hostes, qui estoient leurs guides, ils eussent tué le roy et le duc de Bourgongne : et croy qu'ils eussent aussi desconfit le demourant de l'ost. Chacun de ces deux seigneurs se retira en son logis, très-esbahy de cette hardie entreprise, et tost se mirent en leur conseil à sçavoir qu'il seroit à faire le lendemain, touchant cet assaut qui estoit délibéré : et entra le roy en grand doute, et en estoit la cause, qu'il avoit peur que, si ledit duc failloit à prendre cette cité d'assaut, le mal en tomberoit sur luy, et qu'il seroit en danger d'être arresté, ou pris de tous poincts, car le duc auroit peur, s'il partoit, qu'il ne lui fist la guerre d'autre costé. Icy pouvez voir la misérable condition de ces deux princes, qui par nulle voye ne se sçurent assurer l'un de l'autre, ces deux icy avoient fait paix finale, n'y avoit pas quinze jours, et juré si solennellement, de loyaument l'entretenir; toutesfois la fiance ne s'y pouvoit trouver par nulle voye.

CHAPITRE XIII.

Comment la cité de Liége fut assaillie, prise et pillée, et les églises aussi.

Le roy, pour s'oster de ces doutes, une heure après qu'il se fut retiré en son logis, et après cette saillie dont j'ay parlé, manda aucuns des prochains serviteurs dudit duc, et qui s'estoient jà trouvés au conseil, et leur demanda de la conclusion. Ils luy dirent qu'il estoit arresté dès le lendemain assaillir la ville, en la forme et manière qu'il avoit esté conclu. Le roy lui fit de grandes doutes et très-sages, et qui furent très-agréables aux gens dudit duc; car chacun craignoit très-fort cet assaut, pour le grand nombre de peuple qui estoit dedans la ville, et aussi pour la grande hardiesse

qu'ils leur avoient vu faire n'y avoit pas deux heures. Et eussent esté très-contens attendre encore aucuns jours, ou les recevoir à quelque composition. Et vindrent devers le duc lui faire ce rapport, y estoye présent; et luy dirent toutes les doutes que le roy faisoit, et les leurs; mais tous disoient venir du roy, craignans qu'il ne l'eut pris mal d'eux. A quoy respondit ledit duc: que le roy le faisoit pour les sauver; et le prit en mauvais sens; et que la chose n'iroit pas ainsi, vu qu'on n'y pouvoit faire nulle batterie, et qu'il n'avait point de murailles, et que ce qu'ils avoient remparé aux portes, estoit jà abattu, et qu'il ne falloit jà plus attendre; et qu'il ne délaisseroit point l'assaut du matin, comme il avait esté conclu, mais que s'il plaisoit au roy aller à Namur, jusques à ce que la ville fust prise, qu'il en estoit bien content; mais qu'il ne partiroit point de là jusqu'à ce qu'on vist l'issue de cette matinée, et ce qui en pourroit advenir. Cette responce ne plut à nul qui fut présent, car chacun avoit eu peur de cette saillie. Au roy fut faite la responce, non point si grièvе, mais la plus honneste que l'on put. Il l'entendit sagement; et dit qu'il ne vouloit point aller à Namur; mais que le lendemain se trouveroit avec les autres. Mon advis est que, s'il est voulu s'en aller cette nuict, il l'eut bien fait; car il avoit cent archiers de sa garde, et aucuns gentils-hommes de sa maison, et près de là trois cens hommes-d'armes; mais sans nulle doute, là où il y alloit de l'honneur, il n'eust point voulu estre repris de couardise.

Chacun se reposa quelque peu, en attendant le jour, tous armés, et disposèrent les aucuns de leurs consciences; car l'entreprise estoit bien dangereuse. Quand le jour fut clair, et que l'heure approcha, qui estoit de huit heures du matin, comme j'ay dit, que l'on devoit assaillir, fit ledit duc tirer la bombarde et les deux coups de serpentine, pour advertir ceux de l'avant garde, qui estoient à l'autre part bien loin de nous (comme j'ay dit) par dehors; mais par dedans la ville, il n'y avoit point grand chemin. Ils entendirent l'enseigne, et incontinent se disposèrent à l'assaut. Les trompettes du duc commencèrent à donner, et les enseignes d'approcher les murailles, accompagnés de ceux qui les devoient suivre. Le roy estoit emmy la rue bien accompagné; car tous ces trois cens hommes-

d'armes y estoient, et sa garde, et aucuns seigneurs et gentils-hommes de sa maison. Comme l'on vint pour cuider joindre au poinct, on ne trouva une seule deffence; et n'y avoit que deux ou trois hommes à leur guet; car tous estoient allés disner, et estimoient, pource qu'il estoit dimanche, qu'on ne les assailliroit point, et en chacune maison trouvasmes la nappe mise. C'est peu de chose que du peuple, s'il n'est conduict par quelque chef qu'ils aient en révérence et en crainte, sauf qu'il est des heures et des temps, qu'en leur fureur sont bien à craindre.

Jà estoient paravant l'assaut ces Liégeois fort las et mats, tant pour leurs gens qu'ils avoient perdus à ces deux saillies, où estoient morts tous leurs chefs, qu'aussi pour le travail qu'ils avoient porté par huit journées, car il faloit que tout fust au guet, pource que de tous costés ils estoient défermés, comme vous avez ouy: et à mon advis qu'ils cuidoient avoir ce jour de repos pour la feste du dimanche; mais le contraire leur advint, et, comme j'ay dit, ne se trouva nul à deffendre la ville de nostre costé, et moins encore du costé des Bourguignons, qui estoient nostre avant-garde, avec les autres que j'ay nommés, et y entrèrent ceux-là premiers que nous. Ils tuèrent peu de gens; car tout le peuple s'enfuit outre le pont de Meuze, tirant aux Ardennes, et de là aux lieux où ils pensoient estre en sûreté. Je ne vy, par là où nous estions, que trois hommes morts, et une femme; et croy qu'il n'y mourut point deux cens personnes en tout, que tout le reste ne fuist, ou se cachast aux églises, ou aux maisons. Le roy marchoit à loisir: car il voyoit bien qu'il n'y avoit nul qui résistast; et toute l'armée entra dedans par deux bouts, et croy qu'il y avoit quarante mille hommes. Ledit duc, estant plus avant en la cité, tourna tout court au-devant du roy, et le conduisit jusques au palais, et incontinent retourna ledit duc à la grande église de Saint-Lambert, où ses gens vouloient entrer par force, pour prendre des prisonniers et des biens. Et combien que jà il eust commis des gens de sa maison pour ladite église, si n'en pouvoit-il avoir la maistrise; et assailloient les deux portes. Je sçay qu'à son arrivée il tua un homme de sa main, et le vis. Tout se départit, et ne fut point ladite église pillée; mais bien en la fin, furent pris les hommes qui estoient dedans, et

tous leurs biens. Des autres églises qui estoient en grand nombre (car j'ay ouy dire à monseigneur d'Hymbercourt, qui connoissoit bien la cité, qu'il s'y disoit autant de messe par jour, comme il se faisoit à Rome), la pluspart furent pillées, sous ombre et couleur de prendre des prisonniers. Je n'entray en nulle église qu'en la grande; mais ainsi me fut-il dit, et en vy les enseignes; et aussi, long-temps après, le pape prononça grandes censures contre tous ceux qui avoient aucunes choses appartenantes aux églises de la cité, s'ils ne les rendoient, et ledit duc députa commissaires pour aller par tout son païs, pour faire exécuter le mandement du pape. Ainsi la cité prise et pillée environ le midi, retourna le duc au palais. Le roy avoit jà disné, lequel monstroit signe de grande joie de cette prise; et louoit fort le grand courage et hardiesse dudit duc, et entendoit bien qu'il luy seroit rapporté; et n'avoit en son cœur autre désir, que s'en retourner en son royaume. Après disner le dit duc et luy se virent en grande chère: et si le roy avoit loué fort ses œuvres en derrière, encore le loua-t-il mieux en sa présence, et y prenoit ledit duc plaisir.

Je retourne un peu à parler de ce pauvre peuple qui fuyoit, de la cité pour confirmer quelques paroles que j'ay dites au commencement de ces Mémoires, où j'ay parlé des malheurs que j'ay vu suivre les gens, après une bataille perdue par un roy ou duc, ou autre personne beaucoup moindre.

Ces misérables gens fuyoient par le païs d'Ardenne, avec femmes et enfans. Un chevalier, demourant au païs, qui avoit tenu leur party jusques à ceste heure, en destroussa une bien grande bende; et pour acquérir la grace du vainqueur, l'escrivit au duc de Bourgongne, faisant encore le nombre des morts et pris plus grand qu'il n'estoit: toutesfois y en avoit largement, et par là fit son appointement. Autres fuyoient à Mézières sur Meuse, qui est au royaume. Deux ou trois de leurs chefs de bendes y furent pris, dont l'un avoit nom Madoulet, et furent amenés et présentés audit duc: lesquels il fit mourir. Aucuns de ce peuple moururent de faim, de froid et de sommeil.

CHAPITRE XIV.

Comment le roy Louis s'en retourna en France du consentement du duc de Bourgongne, et comment ce duc acheva de traiter les Liégeois et ceux de Franchemont.

Quatre ou cinq jours après cette prise, commença le roy à embesongner ceux qu'il tenoit pour ses amis, envers ledit duc, pour s'en pouvoir aller; et aussi en parla au duc en sage sorte, disant que, s'il avoit plus à faire de luy, qu'il ne l'espargnast point; mais s'il n'y avoit plus riens à faire, qu'il désiroit aller à Paris faire publier leur appointement en la cour de parlement (pource que c'est la coustume de France d'y publier tous accords, ou autrement ne seroient de nulle valeur; toutesfois les roys y peuvent toujours beaucoup); et d'avantage prioit audit duc qu'à l'esté prochain ils se pussent entrevoir en Bourgongne, et estre un mois ensemble, faisant bonne chère. Finalement ledit duc s'y accorda, tousjours un petit murmurant; et voulut que le traicté de paix fut relu devant le roy, sçavoir s'il n'y avoit riens dont il se repentist, offrant le mettre à son choix, de faire ou de laisser, et fit quelque peu d'excuse au roy de l'avoir amené là. Outre requit au roy, consentir qu'audit traicté se mist un article en faveur de monseigneur du Lau, d'Urfé, et Poncet de Rivière, et qu'il fust dit que leurs terres et estats leur seroient rendus, comme ils avoient avant la guerre. Cette requeste desplut au roy, car ils n'estoient point de son party, parquoy dussent estre compris en cette paix: et aussi servoient-ils à monseigneur Charles son frère, et non point à luy: et à cette requeste respondit le roy être content, pourvu qu'il luy en accordast autant pour monseigneur de Nevers et de Croy. Ainsi ledit duc se tut. Et sembla cette response bien sage; car ledit duc avoit tant de hayne aux autres, et les tenoit tant à cœur, que jamais ne s'y fust consenti. A tous les autres poincts respondit le roy ne vouloir rien y diminuer, mais confirmer tout ce qui avoit esté juré à Péronne. Et ainsi fut accordé ce partement; et prit congé le roy dudit duc, lequel le conduisit environ demie lieue; et au département d'ensemble luy fit le roy cette demande: « Si d'aventure mon frère qui est en Bretagne ne se con-
« tentoit du partage que je luy baille pour l'amour de vous, que
« voudriez-vous que je fisse? » Ledit duc luy respondit soudaine-

ment sans y penser : « S'il ne le veut prendre, mais que vous fassiez qu'il « soit content, je m'en rapporte à vous deux. » De cette demande et response sortit depuis grande chose, comme vous oirez cy-après.

Ainsi s'en alla le roy à son plaisir ; et le conduisirent les sieurs des Cordes et d'Aimeries, grand-bailliſ du Hénaut, jusques hors des terres dudit duc. Ledit duc demoura en la cité. Il est vray qu'en tous endroits elle fut cruellement traictée, aussi elle avoit cruellement usé de tous excès contre les subjets dudit duc, et dès le temps de son grand père, sans rien tenir stable de promesse qu'ils fissent, ni de nul appointement qui fut fait entre eux, et estoit jà la cinquiesme année que le duc y estoit venu en personne, et tousjours fait paix, et rompue par eux l'an après : et jà avoient esté excommuniés par longues années, pour les choses cruelles qu'ils avoient commises contre leur évesque : à tous lesquels commandemens de l'église, touchant lesdits différends, ils n'eurent jamais révérénce, ni obéyssance. Dès que le roy fut parti, ledit duc, avec peu de gens, se délibéra d'aller à Franchemont, qui est un peu outre le Liége, païs de montagnes très-aspres, pleines de bois, et de là venoient les meilleurs combatans qu'ils eussent, et en estoient partis ceux qui avoient fait les saillies dont j'ay parlé cy-devant. Avant qu'il partist de la dite cité furent noyés en grand nombre les pauvres gens prisonniers qui avoient esté trouvés cachés ès maisons, à l'heure que cette cité fut prise. Outre fut délibéré de faire brusler ladite cité, laquelle en tout temps a esté fort peuplée, et fut dit qu'on la brusleroit à trois fois, et furent ordonnés trois ou quatre mille homme-de-pied, du païs de Luxembourg (qui estoient leurs voisins, et assez d'un habit et d'un langage) pour faire cette désolation, et pour deffendre les églises. Premièrement fut abattu un grand pont, qui estoit au travers de la rivière de Meuse ; et puis fut ordonné grand nombre de gens, pour deffendre les maisons des chanoines à l'environ de la grande église, afin qu'il pust demeurer logis pour faire le divin service. Semblablement en fut ordonné pour garder les autres églises. Et cela fait, partit le duc pour aller audit païs de Franchemont, dont j'ay parlé ; et incontinent qu'il fut dehors la cité, il vit le feu en grand nombre de maisons du costé de la rivière. Il alla loger à quatre lieues, mais nous oyons

le bruit comme si nous eussions esté sur le lieu. Je ne sçay ou si le vent y servoit, ou si c'estoit à cause que nous estions logés sur la rivière. Le lendemain le duc partit, et ceux qui estoient demourés en ladite ville continuèrent la désolation, comme il leur avoit esté commandé; mais toutes les églises furent sauvées, ou peu s'en falut, et plus de trois cents maisons pour loger les gens d'église. Et cela a esté cause que si tost a été repeuplée; car grand peuple revint demourer avec ces prestres.

A cause des grandes gelées et froidure, fut force que la pluspart des gens dudit duc allassent à pied audit païs de Franchemont, qui ne sont que villages, et n'y a point de villes fermées; et logea cinq ou six jours en une petite vallée, en un village qui s'appeloit Polleur. Son armée estoit en deux bendes, pour plustost destruire le païs; et fit brusler toutes les maisons et rompre tous les moulins à fer qui estoient au païs, qui est la plus grande façon de vivre qu'ils ayent, et cherchèrent le peuple parmi les plus grandes forests, où ils estoient cachés avec leurs biens; et y eut beaucoup de morts et de pris: et y gaignèrent les gens-d'armes de l'argent. J'y vy choses incroyables du froid. Il y eut un gentilhomme qui perdit un pied, dont oncques puis ne s'ayda; et y eut un page à qui il tomba deux doigts de la main. Je vy une femme morte, et son enfant, dont elle estoit accouchée de nouveau. Par trois jours fut départi le vin, qu'on donnoit chez le duc pour les gens qui en demandoient, à coups de coignée, car il estoit gelé dans les pippes; et faloit rompre le glaçon qui estoit entier et en faire des pièces que les gens mettoient en un chapeau, ou en un pannier, ainsi qu'il vouloient. J'en diroye assez d'estranges choses longues à escrire; mais la faim nous fit fuyr à grande haste, après y avoir séjourné huit jours; et tira ledit duc à Namur et de là en Brabant où il fut bien reçu.

CHAPITRE XV.

Comment le roy fit tant par subtils moyens que monseigneur Charles, son frère, se contenta de la duché de Guyenne, pour Brie et Champagne, contre l'entente du duc de Bourgongne.

Le roy, après estre départy d'avec ledit duc, à grande joye s'en retira en son royaume, et en riens ne se mut contre ledit duc, à cause des termes qui luy avoient esté tenus à Péronne et à Liége,

et sembloit que le patiemment portast. Mais depuis survint grande guerre entre eux : toutesfois non pas si tost, et n'en fut point la cause ce dont j'ay parlé cy-devant, combien qu'il y pust bien ayder; car la paix eust esté quasi telle qu'elle estoit, quand le roy l'eust faite estant à Paris; mais ledit duc, par conseil de ses officiers, voulut élargir ses limites; et puis quelques habiletés furent faites pour y remettre la noise, dont je parleray quand il sera temps. Monseigneur Charles de France, seul frère du roy, et naguère duc de Normandie (lequel estoit informé de ce traicté fait à Péronne et du partage que par iceluy devoit avoir), envoya incontinent devers le roy luy supplier qu'il luy plust accomplir ledit traicté et luy bailler ce qu'il avoit promis. Le roy envoya devers luy sur ces matières, et y eut plusieurs allées et venues. Aussi ledit duc de Bourgongne envoya ses ambassadeurs vers ledit monseigneur Charles, luy prier ne vouloir accepter autre partage que celuy de Champagne et Brie, lequel luy estoit accordé par son moyen, luy remonstrant l'amour qu'il luy avoit monstré, là où il l'avait abandonné : et ledit duc encore n'avoit voulu faire le semblable, comme il avoit vu, et si avoit mis ledit duc de Bretagne en ladite paix comme son allié. Outre, luy faisoit dire comme l'assiette de Champagne et Brie leur estoit propice à tous deux : et que si le roy davantage le vouloit fouler, du jour au lendemain il pouvoit avoir le secours de Bourgongne; car les deux païs joignent ensemble; et si avoit son partage en assez bonne valeur : car il y prenoit tailles et aydes, et n'y avoit le roy riens que son hommage et ressort.

Cestuy monseigneur Charles estoit homme qui peu ou riens faisoit de luy; mais en toutes choses estoit manié et conduict par autrui, combien qu'il fust âgé de vingt ans et plus. Ainsi se passa l'hyver, qui jà estoit avancé quand le roy partit de nous. Il y eut incessamment gens allans et venans sur ce partage; car le roy pour riens ne délibéroit bailler celuy qu'il avoit promis à son frère; car il ne vouloit point son dit frère et le duc de Bourgongne estre si près voisins; et traictoit le roy avec son dit frère de luy faire prendre Guyenne, avec la Rochelle (qui estoit quasi toute Aquitaine) plustost que celuy de Brie et de Champagne. Ledit monseigneur Charles craignoit déplaire audit duc de Bourgongne,

et avoit peur aussi que s'il s'accordoit, et le roy ne luy tinst vérité, il n'eust perdu son amy et son partage, et demourast en mauvais party. Le roy, qui estoit plus sage à conduire tels traictés que nuls autres princes qui ayent esté de son temps, voyant qu'il perdroit temps, s'il ne gaignoit ceux qui avoient le crédit avec son frère, s'addressa à Oudet de Rye, seigneur de Lescut et depuis comte de Comminges (lequel estoit né et marié audit païs de Guyenne) luy priant qu'il tint la main que son maistre acceptast ce party (lequel estoit trop plus grand que celuy qu'il demandoit), et qu'ils fussent bons amis et vesquissent comme frères, et que luy et ses serviteurs y auroient profit, et, spécialement luy; et les assuroit bien le roy qu'il n'y auroit point de faute qu'il ne baillast la possession dudit païs. Et en cette façon monseigneur Charles y fut gaigné, et prit ledit partage de Guyenne, au grand déplaisir du duc de Bourgongne et de ses ambassadeurs qui estoient sur le lieu. Et la cause pourquoy le cardinal Balue, évesque d'Angers, et l'évesque de Verdun furent pris, fut pource que ce cardinal écrivoit à monseigneur de Guyenne l'exhortant de ne prendre nul autre partage que celuy que ledit duc de Bourgongne luy avoit procuré par la paix faite à Péronne, laquelle avoit esté promise et jurée entre ses mains, et luy faisoit remonstrances touchant ce cas, qui luy sembloient nécessaires, lesquelles estoient contre le vouloir et intention du roy. Ainsi ledit monseigneur Charles devint duc de Guyenne, l'an mil quatre cent soixante et neuf, et eut bonne possession du païs avec le gouvernement de la Rochelle, et se virent le roy et luy ensemble, et y furent longuement.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE I.

Comment le roy print nouvelle occasion de faire guerre au duc de Bourgongne, et comment il l'envoya adjourner jusques dedans Gand, par un huissier du parlement. 1469.

L'an mil quatre cens septante prit vouloir au roy de se venger du duc de Bourgongne, et luy sembla qu'il en estoit heure; et secrettement traictoit et souffroit traicter, que les villes séans sur la ri-

vière de Somme, comme Amiens, Sainct-Quentin, et Abbeville, se tournassent contre ledit duc, et qu'ilš appelassent ses gens-d'armes, et les missent dedans ; car tousjours les grands seigneurs, et au moins les sages, veulent chercher quelque bonne couleur, et un peu apparente. Et afin qu'on connoisse les habiletés de quoy on use en France, veux conter comme cecy fut fait et guidé; car le roy et ledit duc y furent deçus tous deux : et en recommença la guerre, qui dura bien treize ou quatorze ans, et qui depuis fut bien dure et aspre. Il est vray que le roy désiroit fort que ces villes fissent nouvelletés; et print ses couleurs, disant que ledit duc de Bourgongne estendoit ses limites plus avant que le traicté ne portoit : et sur cette occasion alloient et venoient ambassadeurs de l'un à l'autre, et passoient et repassoient par ces villes, pratiquans ces marchés, ès quelles n'y avoit nulles garnisons, mais y avoit paix par tout le royaume, tant du costé dudit duc, comme du duc de Bretagne; et y estoit monseigneur de Guyenne en bonne amitié avec le roy, comme il sembloit. Toutesfois le roy n'eust pas voulu recommencer la guerre, pour prendre une ou deux de ces villes là seulement; mais taschoit de mettre une grande rebellion par tout le païs du duc de Bourgongne, et espéroit de tous poincts en venir au dessus par ce moyen. Beaucoup de gens, pour luy complaire, se mesloient de ces marchés, et luy rapportoient les choses beaucoup plus avant qu'ils ne trouvoient, et se vantoient l'un d'une ville, et les autres disoient qu'ils en soustrairoient contre luy : et de tout estoit une partie. Mais quand le roy n'eust pensé que ce qui advint, il n'eust pas rompu la paix, ni recommencé la guerre (combien qu'il eust cause de se douloir (plaindre) des termes qui luy avoient esté tenus à Péronne) car il avoit fait publier ladite paix à Paris, trois mois après qu'il fut de retour dans son royaume, et recommençoit cette noise un peu à (avec) crainte; mais l'affection qu'il y avoit le fit tirer outre, et voicy les habiletés qui y furent tenues. Le comte de Sainct-Paul, connestable de France, homme très-sage, et autres serviteurs du duc de Guyenne, et aucuns autres désiroient plustost la guerre entre ces deux grands princes que paix, pour deux regards. Le premier, craignoit que ces très-grands estats qu'ils avoient, ne fussent diminués, si la paix continuoit; car ledit con-

nestable avoit quatre cens hommes-d'armes, ou quatre cens lances, payés à la monstre, et n'avoit point de controlleur, et plus de trente mille francs tous les ans, outre les gages de son office et le profit de plusieurs belles places qu'il tenoit. L'autre, ils vouloient mettre sus au roy, et disoient entr'eux sa condition estre telle, que s'il n'avoit débat pour le dehors et contre les grands, qu'il faloit qu'il l'eust avec ses serviteurs domestiques et officiers; et que son esprit ne pouvoit estre en repos; et par ces raisons alléguées, taschoient fort de remettre le roy en cette guerre. Et offrit ledit connestable prendre Sainct-Quentin tous les jours qu'on voudroit; car ses terres estoient à l'environ; et disoit encore avoir très-grande intelligence en Flandre et en Brabant, et qu'il feroit rebeller plusieurs villes contre ce duc.

Le duc de Guyenne qui estoit sur le lieu, et tous ses principaux gouverneurs, offroient fort servir le roy en cette querelle, et d'amener quatre ou cinq cens hommes-d'armes que ledit duc tenoit d'ordonnance; mais leur fin n'estoit pas telle que le roy entendoit, mais tout à l'opposite comme vous verrez.

Le roy vouloit toujours procéder en grande solennité, parquoy fit tenir les trois estats à Tours ès mois de mars et d'avril, mil quatre cens septante, ce que jamais n'avoit fait[1], et ne fit depuis; mais il n'y appela que gens nommés, et qu'il pensoit qui ne contrediroient point à son vouloir. Et là fit remonstrer plusieurs choses et entreprises que ledit duc de Bourgongne faisoit contre la couronne, et y fit venir plaintif monseigneur le comte d'Eu, lequel disoit que ledit duc empeschoit Sainct-Vallery, et autres terres qu'il tenoit de luy, à cause d'Abbeville et de la comté de Ponthieu, et n'en vouloit faire nulle raison audit comte d'Eu. Et le faisoit ledit duc, pource qu'un petit navire de guerre de la ville d'Eu, avoit pris un autre navire marchand du païs de Flandres, dont ledit comte offroit faire la réparation. Outre vouloit ledit duc contraindre ledit comte d'Eu, de luy faire hommage envers tous et contre tous; ce que pour riens ne voudroit faire, car ce seroit contre l'auctorité du roy. A cette assemblée y avoit plusieurs gens de

1 Cependant les États avaient été assemblés en 1467.

justice, tant de parlement que d'ailleurs, et fut conclu selon l'intention du roy, que ledit duc seroit adjourné à comparoir en personne en parlement à Paris. Bien sçavoit le roy qu'il respondroit orgueilleusement, ou feroit quelque autre chose contre l'arrêt de la cour; parquoy son occasion de luy faire guerre en seroit tousjours plus grande. Ce duc fut adjourné par un huissier de parlement en la ville de Gand, comme il alloit oüir messe. Il en fut fort esbahy et mal content; incontinent fit prendre ledit huissier, et fut plusieurs jours gardé, et à la fin on le laissa courre. Or vous voyez les choses qui se dressoient pour courre sus audit duc de Bourgongne, lequel en fut adverty, et mis sus un grand nombre de gens, payés à gages mesnagers, ainsi l'appeloit-on. C'estoit quelque peu de choses qu'ils avoient pour se tenir prests en leurs maisons : toutesfois ils faisoient monstre tous les mois sur les lieux, et recevoient argent.

Cecy dura trois ou quatre mois, et s'ennuya de cette mise, et rompit cette assemblée, et s'osta de toute crainte; car souvent le roy envoyoit devers luy. Si s'en alla ledit duc en Hollande. Il n'avoit nulles gens d'ordonnance, qui fussent tousjours prests, ni garnison en ses villes de frontières, dont mal luy en prit, pource qu'on pratiquoit Amiens, Abbeville et Sainct-Quentin, pour les remettre en la main du roy. Luy estant en Hollande fut adverty par le feu duc Jean de Bourbon, que de brief la guerre luy seroit commencée tant en Bourgongne qu'en la Picardie, et que le roy y avoit de grandes intelligences, et aussi en sa maison. Ledit duc qui se trouvoit dépourvu de gens (car il avoit départy cette assemblée, dont j'ay parlé naguères, et renvoyés tous chez eux) fut bien esbahy de ces nouvelles. Parquoy incontinent passa la mer, et tira en Artois et tout droit à Hesdin. Là entra en aucune suspicion, tant des seigneurs que des traictés qu'on menoit en ces villes dont j'ay parlé; et fut un peu long à s'apprester, ne croyant point tout ce qu'on luy disoit; et envoya quérir à Amiens deux des principaux de la ville, lesquels il soupçonnoit de ces traictés : ils s'excusèrent si bien, qu'il les laissa aller. Incontinent partirent de sa maison aucuns de ses serviteurs, qui se tournèrent au service du roy, comme le bastard Baudouin et autres, qui luy firent peur qu'il n'y eust plus grande queue. Il fit crier que chacun se mist sus; et peu

s'apprestoient; car c'estoit au commencement de l'hyver, et y avoit encore peu de jours qu'il estoit arrivé de Hollande.

CHAPITRE II.

Comment la ville de Sainct-Quentin et celle d'Amiens furent rendues entre les mains du roy, et pour quelles causes le connestable et autres entretenoient la guerre entre le roy et le duc de Bourgongne. 1470.

Deux jours après la fuite de ses serviteurs, qui s'en estoient allés, qui estoit au mois de décembre, l'an mil quatre cens septante, entra monseigneur le connestable dedans Sainct-Quentin, et leur fit faire serment pour le roy. Lors connut ledit duc que ses besongnes alloient mal; car il n'avoit ame avec luy, mais avoit envoyé ses serviteurs pour mettre sus les gens de son païs. Toutesfois, avec si peu de gens qu'il put amasser, il tira à Dourlans, avec quatre ou cinq cens chevaux seulement, en intention de garder Amiens de tourner; et là fut cinq ou six jours que ceux d'Amiens marchandoient; car l'armée du roy estoit auprès, qui se présenta devant la ville; et un coup la refusèrent, car une partie de la ville tenoit pour ledit duc, lequel y envoya faire son logis : et s'il eust eu gens pour y oser entrer en personne, il ne l'eust jamais perdue; mais il n'osoit y entrer mal accompagné, combien qu'il en fut requis de la ville. Quand ceux qui estoient contre luy virent sa dissimulation, et qu'il n'estoit pas assez fort, ils exécutèrent leurs entreprises et mirent ceux du roy dedans. Ceux d'Abbeville cuidèrent faire le semblable; mais monseigneur de Cordes y entra pour le duc, et y pourvut. D'Amiens à Dourlans il n'y a que cinq petites lieues : parquoy fut force audit duc de se retirer, dès ce qu'il fut adverty que les gens du roy estoient entrés à Amiens; et alla à Arras en grande diligence et grande peur, craignant que beaucoup de choses semblables ne se fissent; car il se voyoit environné en partie des parens et amis du connestable. D'autre part, à cause du bastard Baudouin, qui s'en estoit allé, il soupçonnoit le grand bastard de Bourgongne son frère : toutesfois gens luy vindrent peu à peu. Or sembloit-il bien au roy estre au dessus de ses affaires, et se fioit en ce que le connestable, et autres, luy disoient de ces intelligences qu'ils avoient; et quand n'eust esté cette espérance, il eust voulu avoir à commencer.

Or est-il temps que j'achève à déclarer qui mouvoit ledit connestable, le duc de Guyenne, et de ses principaux serviteurs (vu les bons tours, secours, et grandes honestetés que ledit duc de Guyenne avoit reçus dudit duc de Bourgongne), et quel gain ils pouvoient avoir à mettre ces deux grands princes en guerre, qui estoient en repos en leurs seigneuries. Jà en ay dit quelque chose, et que c'estoit pour maintenir plus sûrement leurs estats, et afin que le roy ne brouillast parmy eux, s'il estoit en repos; mais cela n'estoit point encore la principale occasion: mais estoit que le duc de Guyenne et eux avoient fort désiré le mariage dudit duc de Guyenne avec la seule fille et héritière du duc de Bourgongne, car il n'avoit point de fils; et plusieurs fois avoit esté requis ledit duc de Bourgongne de ce mariage, et tousjours s'y estoit accordé; mais jamais ne voulut conclure; et en tenoit encore paroles à d'autres. Or regardez quel tour ces gens prenoient, pour cuider parvenir à leur intention, et contraindre ledit duc de bailler sa fille : car incontinent que ces deux villes furent prises, et le duc de Bourgongne retourné à Arras, où il amassoit gens tant qu'il pouvoit, le duc de Guyenne luy envoya un homme secret, lequel luy apporta trois lignes de sa main en un loppin de papier et ployé bien menu, contenant ces mots: « Mettez peine de contenter vos subjets, et ne vous « souciez; car vous trouverez des amis. »

Le duc de Bourgongne, qui estoit en crainte très-grande du commencement, envoya un homme devers le connestable, luy prier ne luy vouloir faire le pis qu'il pourroit bien, et ne presser point asprement cette guerre, qui luy estoit encommencée, sans l'avoir deffié ni semons de riens. Ledit connestable fut fort aise de ces paroles; et luy sembla bien qu'il tenoit ledit duc en la sorte qu'il demandoit, c'est à sçavoir en grand' doute. Si luy manda pour toute response: qu'il voyoit son faict en bien grand péril, et qu'il n'y connoissoit remède qu'un, pour en eschaper, c'estoit qu'il donnast sa sa fille en mariage au duc de Guyenne, et qu'en se faisant, il seroit secouru de grand nombre de gens; et se déclareroit ledit duc de Guienne pour luy, et plusieurs autres seigneurs; et que lors luy rendroit Sainct-Quentin, et qu'il se mettroit des leurs; mais que sans ce mariage, et voir cette déclaration, il ne s'y oseroit mettre, car

le roy estoit trop puissant, et avoit son faict bien accoustré, et grandes intelligences ès païs dudit duc, et toutes paroles semblables, de grands espouventemens. Je ne connus oncques bonne issue d'homme qui ait voulu espouventer son maistre, et le tenir en suspicion, ou un grand prince de qui on a affaire comme vous entendrez de ce connestable. Car combien que le roy fust lors son maistre, si avoit-il la pluspart de son vaillant, et ses enfans, sous ledit duc de Bourgongne; mais tousjours a usé de ces termes de les vouloir tenir en crainte tous deux, et l'un par l'autre : dont mal luy en est pris. Et combien que toute personne cherche à se mettre hors de subjection et crainte, et que chacun haysse ceux qui les tiennent, si n'y en a-t-il nul qui en cet article approche les princes; car je n'en connus oncques nuls qui de mortelle hayne ne hayssent ceux qui les y ont voulu tenir.

Après que le duc de Bourgongne eut ouy la responce du connestable, il connut bien qu'en luy ne trouveroit nulle amitié, et qu'il estoit principal conducteur de cette guerre, et conçut une très-merveilleuse hayne contre luy, qui jamais depuis ne luy partit du cœur, et principalement que pour telles doutes le vouloit contraindre à marier sa fille. Jà luy estoit revenu un petit le cœur, et avait recueilly beaucoup de gens. Vous entendez bien maintenant, par ce que manda le duc de Guyenne, et puis le connestable, que cette chose estoit délibérée entr'eux; car toutes semblables paroles, ou plus espouventables encore, manda le duc de Bretagne après; et laissa amener à monseigneur de Lescut cent hommes-d'armes bretons, au service du roy. Ainsi concluez que toute cette guerre se faisoit pour contraindre ledit duc à se consentir à ce mariage, et que l'on abusoit le roy quand on luy conseilloit d'entreprendre cette guerre, et que, de toutes ces intelligences qu'on luy disoit avoir au païs dudit duc, n'estoit point vray, mais tout mensonge, ou peu s'en faloit. Toutesfois tout ce voyage fut servi le roy dudit connestable très-bien, et en grande hayne contre ledit duc, connoissant que telle hayne avoit-il conçue contre lui. Semblablement servit le duc de Guyenne en cette guerre fort bien accompagné, et furent les choses fort périlleuses pour le duc de Bourgongne; mais quand dès le commencement que ce différend commença (dont j'ay parlé)

il eust voulu assurer dudit mariage le duc de Guyenne, luy et le connestable et plusieurs autres, et leurs sequelles se fussent tournés des siens contre le roy, et essayés à faire le roy bien foible, s'il leur eust esté possible: mais quelque chose que sçavent délibérer les hommes en telles matières, Dieu en conclud à son plaisir.

CHAPITRE III.

Comment le duc de Bourgongne gaigna Péquigny, et après trouva moyen d'avoir trève au roy pour un an, au grand regret du connestable.

Vous devez avoir entendu au long, d'où mouvoit cette guerre, et que les deux princes au commencement y furent aveuglés, et se faisoient la guerre sans en entendre le motif ni l'un ni l'autre: qui estoit une merveilleuse habileté à ceux qui connoissoient l'œuvre; et leur pouvoit-on bien dire, que l'une partie du monde ne sçait point comme l'autre vit et se gouverne. Or toutes ces choses, dont j'ay parlé en tous ces articles précédens, advinrent en bien peu de temps. Car après la prise d'Amiens, en moins de quinze jours, ledit duc se mit aux champs auprès d'Arras (car il ne se retira point plus loing) et puis tira vers la rivière de Somme, et droit à à Péquigny. En chemin luy vint un messager du duc de Bretagne, qui n'estoit qu'un homme à pied; et dist audit duc, de par son maistre, comme le roy luy avoit fait sçavoir plusieurs choses, et entre autres les intelligences qu'il avoit en plusieurs grosses villes, dont entre les autres nommoit Bruges et Brucelles. Aussi l'avertissoit ledit duc comme le roy estoit délibéré de l'assiéger en quelque ville qu'il le trouvast, et fust-il dedans Gand; et croy que ledit duc de Bretagne mandoit tout cecy en faveur du duc de Guyenne, et pour mieux le faire joindre à ce mariage; mais le duc de Bourgongne prit très-mal en gré ces advertissemens que le duc de Bretagne luy faisoit: et respondit au messager incontinent et sur l'heure, que son maistre estoit mal adverty, et que c'estoient aucuns mauvais serviteurs qu'il avoit qui luy vouloient donner ce courroux et ces craintes, afin qu'il ne fist son devoir de le secourir, comme il estoit obligé par ses alliances; et qu'il estoit mal informé quelles villes estoient Gand, ni les villes où il disoit que le roy l'assiégeroit, et qu'elles estoient trop grandes pour assiéger; mais qu'il dist à son

maistre la compagnie en quoy il le trouvoit, et que les choses estoient autrement : car de luy, il délibéroit de passer la rivière de Somme, et de combattre le roy, s'il le trouvoit en son chemin pour l'en garder, et qu'il vouloit prier audit duc son maistre de par luy, qu'il se voulaist déclarer en sa faveur contre le roy, et luy estre tel comme le duc de Bourgongne luy avoit esté en faisant le traicté de Péronne.

Le lendemain s'approcha le duc de Bourgongne d'un lieu sur la rivière de Somme, qui s'appelle Péquigny, une assiette très-forte ; et là auprès délibéroit de faire un pont dessus la rivière, pour passer Somme ; mais par cas d'aventure y avoit dedans la ville de Péquigny logé quatre ou cinq cens francs-archiers, et un peu de nobles. Ceux-là, quand ils virent passer le duc de Bourgongne, saillirent à l'escarmouche, du long d'une chaussée, qui estoit longue, et se mirent si avant hors de leur place, qu'ils donnèrent occasion aux gens du duc de les chasser : et les suivirent de si près qu'ils en tuèrent une partie devant qu'ils sçussent gaigner la ville, et gaignèrent le fauxbourg de cette chaussée, et puis on amena quatre ou cinq pièces d'artillerie, combien que par ce costé la ville fust imprenable, parce qu'il y avoit rivière entre deux : toutesfois ces francs-archiers eurent peur (pource qu'on faisoit un pont) qu'on ne les assiégeast de l'autre costé. Ainsi ils désemparèrent la place, et s'enfuirent. Le chasteau tint deux ou trois jours, et puis s'en allèrent tous en pourpoint. Ce petit exploit donna quelque courage au duc de Bourgongne ; et se logea ès environs d'Amiens, et y fit deux ou trois logis, disant qu'il tenoit les champs pour voir si le roy le vouloit venir combattre : et à la fin s'approcha fort près de la ville, et si près que son artillerie tiroit à coup perdu par dessus et dedans la ville ; et là se tint bien six semaines. En la ville y avoient bien quatorze cens hommes-d'armes de par le roy, et quatre mille francs-archers ; et y estoient monseigneur le connestable, et tous les grands chefs de ce royaume, comme grand-maistre, admiral, mareschal, seneschaux, et largement gens de bien. Le roy fut cependant à Beauvais, où il fit une bien grande assemblée, et estoit avec luy le duc de Guyenne son frère, et le duc Nicolas de Calabre, fils aisné du duc Jean de Calabre et de Lor-

raine, et seul héritier de la maison d'Anjou. Avec le roy estoient les nobles du royaume assemblés, par manière d'arrière-ban, et ne faut point douter, à ce que depuis j'ay entendu, que ceux qui estoient avec le roy, n'eussent desjà grande et bonne volonté de connoistre la malice de cette entreprise, et voyoient bien qu'il n'avoit point encore fait, mais estoient en guerre plus que jamais. Ceux qui estoient en la ville d'Amiens firent une entreprise pour assaillir le duc de Bourgongne en son ost, pourvu que le roy voulsist envoyer joindre avec eux l'armée qu'il avoit avec luy à Beauvais.

Le roy adverty de cette entreprise, la leur envoya défendre, et de tous poincts la rompre : car combien qu'elle semblast advantageuse pour le roy, toutes fois y avoit du hasard, pour ceux qui sailloient de la ville par espécial ; car tous sailloient par deux portes, dont l'une estoit près de l'ost dudit duc de Bourgongne : et s'ils eussent esté contraincts d'eux retourner, vû que leur saillie eust esté à pied, ils eussent esté en danger de se perdre, et de perdre la ville. En ces entrefaites, envoya le duc de Bourgongne un page, nommé Simon de Quingey, qui depuis a esté baillif de Troye : et escrivit au roy six lignes de sa main, s'humiliant envers luy, et se douloit dequoy il luy avoit ainsi couru sus à l'appétit d'autruy, et qu'il croyoit que s'il eust esté bien informé de toutes choses, qu'il ne l'eust pas fait.

Or l'armée que le roy avoit envoyée en Bourgongne, avoit desconfist toute la puissance de Bourgongne, qui estoit saillie aux champs, et pris plusieurs prisonniers. Le nombre des morts n'estoit pas grand ; mais la desconfiture y estoit : et si avoient déjà assiégé des places et pris, qui esbahissoit un peu ledit duc ; toutesfois il faisoit semer en son ost tout le contraire, et que les siens avoient eu du meilleur. Quand le roy eust vu ces lettres que ledit duc de Bourgongne luy avoit escrites, il en fut très-joyeux, pour la raison que avez ouye cy-dessus, et aussi que les choses longues luy ennuyoient ; et luy fit responce ; et envoya pouvoir à aucuns, qui estoient à Amiens, pour entrer en une trève ; et si en fit deux ou trois de quatre ou cinq jours : et à la fin finale en fit une d'un an, comme il me semble, dont le connestable, comte de Sainct-Paul, mons-

troit signe de desplaisir; car sans nulle doute (quelque chose que les gens ayent pensé, ou sçussent penser au contraire) ledit comte de Sainct-Paul estoit lors ennemy capital du duc de Bourgongne; et eurent plusieurs paroles; et oncques puis n'y eut amitié de l'un à l'autre, comme avez vu par l'issue; mais bien ont envoyé les uns vers les autres, pour se pratiquer, et chacun pour s'aider de son compagnon : et de ce que le duc enfaisoit, c'estoit tousjours pour cuider r'avoir Sainct-Quentin. Semblablement, quand le connestable avoit peur ou crainte du roy, il la luy promettoit rendre : et y eut des entreprises, où les gens du duc de Bourgongne, par le vouloir dudit connestable, en approchèrent, et les faisoit venir deux ou trois lieues près, pour les mettre dedans : et quand ce venoit au joindre, ledit connestable se repentoit, et les contremandoit; dont à la fin mal luy en prit. Car il cuidoit, pour la situation où il estoit, et le grand nombre de gens que le roy luy payoit, les tenir tous deux en crainte, par le moyen du discord où ils estoient, auquel il les entretenoit, mais son entreprise estoit très-dangereuse; car ils estoient trop grands, trop forts, et trop habiles tous deux.

Après ces armées départies, le roy s'en alla en Touraine, et le duc de Guyenne en son païs, et le duc de Bourgongne au sien; et demourèrent une pièce les choses en cet estat; et tint le duc de Bourgongne grande assemblée d'estats en son païs pour leur remonstrer le dommage qu'il avoit eu, de n'avoir des gens-d'armes prests comme avoit le roy : et que s'il eust eu le nombre de cinq cens hommes d'armes prests, pour garder les frontières, que jamais le roy n'eust entrepris cette guerre, et fussent demourés en paix; et leur mettoit au devant les dommages qui estoient prests de leur en advenir, et les pressoit fort qu'ils luy voulissent donner le paiement de huit cens lances. Finalement ils luy donnèrent six vingt mille escus, outre et par dessus ce qu'ils luy donnoient, et en ceci n'estoit pas comprise Bourgongne; mais grand doute faisoient ses subjets, et pour plusieurs raisons, de se mettre en cette subjétion, où ils voyoient le royaume de France, à cause de ses gens-d'armes. Et à la vérité, leur grand doute n'estoit pas sans cause; car quand il se trouva cinq ou six cens hommes-d'ar-

mes, la volonté lui vint d'en avoir plus, et de plus hardiment entreprendre contre tous ses voisins. Et de six vingt mille escus, les fit monter jusques à cinq cens mille : et crut de gens-d'armes en très-grande quantité : et en ont ses subjets bien eu à souffrir. Et croy bien que les gens-d'armes de soulde sont bien employés, sous l'auctorité d'un sage roy ou prince ; mais quand il est autre, ou qu'il laisse enfans petits, l'usage à quoy les employent leurs gouverneurs n'est pas tousjours profitable, ni pour le roy, ni pour les subjets.

La hayne ne diminuoit point entre le roy et le duc de Bourgongne ; mais toujours continua. Et ledit duc de Guyenne, estant retourné en son païs, renvoyoit souvent vers ledit duc de Bourgongne, pour le mariage de sa fille, et continuoit cette poursuite : et ledit duc l'entretenoit ; aussi faisoit-il tout homme qui la demandoit. Et croy qu'il n'eust point voulu avoir de fils, ni que jamais il n'eut marié sa fille tant qu'il eust vescu ; mais tousjours l'eust gardée, pour entretenir gens pour s'en servir et ayder, car il taschoit à tant de choses grandes qu'il n'avoit point le temps à vivre pour les mettre à fin, et estoient choses quasi impossibles : car la moitié d'Europe ne l'eut sçu contenter. Il avoit assez hardement (hardiesse) pour entreprendre toutes choses. Sa personne pouvoit assez porter le travail, qui luy estoit nécessaire. Il estoit assez puissant de gens et d'argent ; mais il n'avoit pas assez de sens et malice pour conduire ses entreprises. Car avec les autres choses propices à faire conquestes, si le très-grand sens n'y est, tout le demourant n'est rien : et croy qu'il faut que cela vienne de la grace de Dieu. Qui eut pu prendre partie des siennes, on en eut bien fait un prince parfait ; car sans nulle doute, le roy en sens le passoit de trop, et la fin l'a montré par ses œuvres.

CHAPITRE IV.

Des guerres qui furent entre les princes d'Angleterre pendant les différens du roy Louis et de Charles de Bourgongne.

Je me suis oublié, parlant de ces matières précédentes, de parler du roy Edouard d'Angleterre ; car ces trois seigneurs ont vescu d'un temps grands : c'est à sçavoir nostre roy, le roy d'Angleterre,

et le duc de Bourgongne. Je ne vous garderay point l'ordre d'escrire, comme font les historiens, ni nommeray les années, ni proprement le temps que les choses sont advenues, ni ne vous allégueray riens des histoires passées pour exemple (car vous en sçavez assez, et seroit parler latin devant les cordeliers), mais seulement vous diray grossement ce que j'ay vu et sçu, et ouy dire aux princes que je vous nomme. Vous estes du temps que toutes ces choses sont advenues, parquoy n'est jà besoin de si très-justement vous dire les heures ni les saisons, comme il me peut sembler.

Ailleurs ay parlé de l'occasion qui mut le duc de Bourgongne d'espouser la sœur du roy Edouard, qui principalement estoit pour se fortifier contre le roy; car autrement ne l'eust jamais fait, pour la grand' amour qu'il portoit à la maison de Lanclastre, dont il estoit prochain parent, à cause de sa mère, laquelle estoit fille de Portugal; mais la mère d'elle estoit fille du duc de Lanclastre, et autant qu'il aimoit parfaitement cette dite maison de Lanclastre, il hayssoit celle d'Yorch. Or à l'heure de ce mariage, celle de Lanclastre estoit du tout destruite: et de celle d'Yorch ne se parloit plus, car le roy Edouard estoit roy et duc d'Yorch, et estoit tout pacifique: et durant les guerres de ces deux maisons, y avoit eu en Angleterre sept ou huit grosses batailles, et morts cruellement soixante ou quatre-vingts princes ou seigneurs de la maison royale, comme j'ay ci-devant dit en ces Mémoires; et ce qui n'estoit mort, estoit fugitif en la maison dudit duc de Bourgongne: tous seigneurs jeunes, car leurs pères estoient morts en Angleterre, et les avoit recueillis le duc de Bourgongne en sa maison, comme ses parens de Lanclastre, avant le mariage. Lesquels j'ay vu en si grande pauvreté, avant que ledit duc eust connoissance d'eux, que ceux qui demandent l'aumosne ne sont pas si pauvres. Car j'ay vu un duc estre allé à pied sans chausses, après le train dudit duc, pourchassant sa vie de maison à maison, sans se nommer. C'estoit le plus prochain de la lignée de Lanclastre, et avoit espousé la sœur du roy Edouard. Après fut connu, et eut une petite pension pour s'entretenir. Ceux de Sombresset et autres y estoient. Tous sont morts depuis en ces batailles. Leurs pères et leurs parens avoient pillé et destruit le royaume de France, et possédé la pluspart par

maintes années : tous s'entretuèrent. Ceux qui estoient en vie en Angleterre, et leurs enfans, sont finis comme vous voyez. Et puis on dit : « Dieu ne punit plus les gens, comme il souloit (avoit coutume) « du temps des enfants d'Israël, et endure les mauvais princes et mauvaises gens. » Je crois bien qu'il ne parle plus aux gens comme il souloit; car il a laissé assez d'exemples en ce monde, pour estre cru; mais vous pouvez voir, en lisant ces choses, avec ce que vous en sçavez davantage, que de ces mauvais princes, et autres ayans auctorité en ce monde, et qui en usent cruellement et tyranniquement, nuls ou peu en demourent impunis; mais ce n'est pas tousjours à jour nommé, ni à l'heure que ceux qui souffrent, le désirent.

En revenant à ce roy Edouard d'Angleterre : le principal homme d'Angleterre qui eut soustenu la maison d'Yorch, estoit le comte de Warvic; et le duc de Sombresset, au contraire, celle de Lanclastre. Et se pouvoit ledit comte de Warvic quasi dire père du roy Edouard, quant aux services et nourritures; et aussi s'estoit fait fort grand; car outre ce qu'il estoit grand seigneur de soy, il tenoit grandes seigneuries par don du roy, tant de la couronne que de confiscation, et puis estoit capitaine de Calais, et tenoit aussi grosses offices; et ay ouy estimer quatre vingt-mille escus l'an, ce qu'il tenoit en ces choses alléguées, sans son patrimoine. Ce comte de Warvic entra en différend avec son maistre, par aventure, un an avant que le duc de Bourgongne vint devant Amiens; et ayda bien le duc, car il luy desplaisoit de cette grande auctorité que le comte de Warvic avoit en Angleterre, et ne s'accordoient point bien; car ledit seigneur de Warvic s'entendoit tousjours avec le roy nostre maistre. En effet j'ay vu en ce temps, ou peu avant, le comte de Warvic si fort, qu'il mit le roy son maistre entre ses mains, et fit mourir le seigneur de Scalles, père de la royne, et deux de ses enfans, et le tiers en grand danger (lesquels personnages le roy Edouard aimoit fort); et fit mourir encore aucuns chevaliers d'Angleterre; et garda le roy son maistre une espace de temps honnestement; et luy mit nouveaux serviteurs à l'entour, pour luy faire oublier les autres, et luy sembloit que son maistre estoit un peu simple. Le duc de Bourgongne eut grand doute de cette aventure, et pratiquoit secrettement que le roy Edouard

pust eschapper, et qu'il eust moyen et façon de parler à luy. Et tant allèrent les choses, que ledit roy Edouard eschappa, et assembla gens, et destroussa quelques bendes de ceux dudit comte de Warvic. Il a esté roy bien fortuné en ses batailles; car neuf grosses batailles pour le moins a gaignées, et tout à pied. Ledit comte de Warvic, se trouvant le plus foible, advertit bien ses amis secrets de ce qu'ils avoient à faire, et se mit en la mer à son beau loisir, avec le duc de Clarence, qui avoit espousé sa fille et tenoit son parti, nonobstant qu'il fust frère dudit roy Edouard; et menèrent femmes et enfans, et grand nombre de gens; et se vint trouver devant Calais, et dedans estoit son lieutenant en ladite ville de Calais, appelé monseigneur de Vaucler, et plusieurs de ses serviteurs domestiques, qui, en lieu de le recueillir, luy tirèrent de grands coups de canon, et estant à l'ancre là devant, accoucha la duchesse de Clarence, fille dudit comte de Warvic, d'un fils. A grande peine voulurent-ils consentir, ni le seigneur de Vaucler, qu'on luy portast deux flacons de vin. C'estoit grande rigueur d'un serviteur envers son maistre, car il est à penser qu'il pouvoit l'avoir bien pourvu en cette place, qui est le plus grand trésor d'Angleterre, et la plus belle capitainerie du monde, à mon advis, au moins de la chrétienté; ce que je sçay, parce que j'y fus plusieurs fois durant ces différends; et pour certain me fut dit par le temps dont j'ay parlé par le maistre de l'estape des toiles, que de la capitainerie de Calais feroit donner au roy d'Angleterre, quinze mille escus de ferme. Car ce capitaine prenoit tout le profit de ce qu'ils ont deçà la mer, et des sauf-conduits, et met la pluspart de la garnison à sa posté.

Le roi d'Angleterre fut fort content dudit seigneur de Vaucler de ce refus qu'il avoit fait à son capitaine, et luy envoya lettres pour tenir l'office en chef; car il estoit sage chevalier et ancien, et portoit l'ordre de la Jarretière. Monseigneur de Bourgongne fut fort content de luy aussi, qui pour lors estoit à Sainct-Omer; et m'envoya devers ledit seigneur de Vaucler, et luy donna mille escus de pension, luy priant de vouloir continuer en l'amour qu'il avoit monstrée au roi d'Angleterre. Je le trouvay très-délibéré de ce faire; et fit serment en l'hostel en l'estape à Calais, entre mes mains, audit roi d'Angleterre, de le servir envers et contre tous, et

semblablement tous ceux de la garnison et de la ville ; et fut l'espace de deux mois, allant et venant vers luy pour l'entretenir ; et presque tousjours me tins en ce temps avec luy ; et ledit duc de Bourgongne ne bougeoit de Boulongne, et fit une grosse armée par mer contre le comte de Warvic, qui prit plusieurs navires des subjets dudit duc de Bourgongne au partir qu'il fit de devant Calais ; et ayda bien cette prise à nous remettre en guerre ; car ses gens en vendirent le butin en Normandie, à l'occasion de quoy le duc de Bourgongne prit tous les marchands françois venus à la foire d'Anvers.

Pource qu'il est besoin d'estre informé aussi bien des tromperies et mauvaistiés de ce monde, comme du bien (non pour en user, mais pour s'en garder) je veux déclarer une tromperie, une habileté (ainsi qu'on la voudra nommer, car elle fut sagement conduite) et aussi veux qu'on entende les tromperies de nos voisins comme les nostres, et que partout il y a du bien et du mal. Quand ce comte de Warvic vint devant Calais, espérant y entrer, comme en son principal refuge, monseigneur de Vaucler, qui estoit très-sage, luy manda que s'il y entroit, il seroit perdu ; car il avoit toute l'Angleterre contre luy, et le duc de Bourgongne, et que le peuple de la ville de Calais seroit contre luy, et plusieurs de la garnison : comme monsieur de Duras, qui estoit mareschal pour le roy d'Angleterre, et plusieurs autres, qui tous avoient gens en la ville, et que le meilleur pour luy estoit qu'il se retirast en France, et que de la place de Calais il ne s'en souciast, et qu'il luy en rendroit bon compte, quand il en seroit temps. Il servit très-bien son capitaine, luy donnant ce conseil, mais très-mal son roy, quant audit sieur de Warvic. Jamais homme ne tint plus grande desloyauté que ce Vaucler, vu que le roy d'Angleterre l'avoit fait capitaine en chef, avec ce que le duc de Bourgongne luy donnoit.

CHAPITRE V.

Comment le roy Louis ayda si bien le comte de Warvic, qu'il chassa le roy Edouard d'Angleterre, au grand desplaisir du duc de Bourgongne qui les reçut en ses pays.

A ce conseil se tint le comte de Warvic, et alla descendre en Normandie, où il fut fort bien recueilli du roy ; et le fournit

d'armes très-largement pour la despense de ses gens; et ordonna le bastard de Bourbon, admiral de France, bien accompagné, pour ayder à garder ces Anglais et leurs navires contre l'armée de mer qu'avoit le duc de Bourgongne, qui estoit très-grosse, et telle que nul ne se fust osé trouver en cette mer au devant d'elle; et faisoit la guerre aux subjects du roy, par mer et par terre, et se menaçoient. Tout cecy advint la saison avant que le roy prit Sainct-Quentin et Amiens, comme j'ay dit: et fut ladite prise de ces deux places l'an mil quatre cens septante. L'armée du duc de Bourgongne estoit plus forte par mer que celle du roy et dudit comte ensemble. Car il avoit pris au port de l'Escluse largement grosses navires d'Espagne et de Portugal, deux navires de Gennes, et plusieurs hurques d'Allemagne. Le roy Edouard n'estoit point homme de grand ordre, mais fort beau, plus que nul prince que j'aye jamais vu en ce temps-là, et très-vaillant. Il ne se soucioit point tant de la descente dudit comte de Warvic, comme faisoit le duc de Bourgongne, lequel sentoit des mouvemens par Angleterre en faveur dudit comte de Warvic, et en advertissoit souvent le roy; mais il n'avoit nulle crainte (qui me semble une folie de ne craindre son ennemy, et ne vouloir craindre riens), vu l'appareil qu'il avoit: car le roy arma tout ce qu'il avoit et put finer de navires, et mit largement gens dedans: et fit faire payement aux Anglois. Il avoit fait le mariage du prince de Galles, avec la seconde fille dudit duc de Warvic. Ledit prince estoit seul fils du roy Henry d'Angleterre (lequel estoit encore vif, et prisonnier en la tour de Londres), et tout ce mesnage estoit prest à descendre en Angleterre. C'estoit estrange mariage d'avoir défait et destruit le père dudit prince, et luy faire espouser sa fille, et puis vouloir entretenir le duc de Clarence, frère du roy opposite, qui devoit craindre que cette lignée de Lanclastre ne revint sur ses pieds. Aussi tels ouvrages ne se sçavaient passer sans dissimulation.

Or j'estoye à Calais, pour entretenir monseigneur de Vaucler, à l'heure de cet appareil, et jusques lors n'entendy sa dissimulation, qui avoit jà duré trois mois; car je luy requis (vu ces nouvelles qu'il oyoit) qu'il voulsist mettre hors de la ville vingt ou trente des serviteurs domestiques dudit comte de Warvic, et que j'estoye

assuré que l'armée dudit roy et dudit comte estoit preste à partir de Normandie, où jà elle estoit; et que si soudainement il prenoit terre en Angleterre, par aventure viendroit mutation à Calais, à cause des serviteurs dudit comte de Warvic, et qu'il n'en seroit à l'aventure point le maistre; et luy priay fort que dès cet heure il les mit dehors. Tousjours le m'avoit accordé jusques à cette heure dont je parle, qu'il me tira à part, et me dit : qu'il demeuroit bien le maistre en la ville, mais qu'il me vouloit dire autre chose, pour advertir monseigneur de Bourgongne : c'estoit, qu'il luy conseilloit, s'il vouloit estre amy d'Angleterre, qu'il mit peine de mettre la paix, non point la guerre; et le disoit pour cette armée, qui estoit contre monseigneur de Warvic. Me dit davantage qu'il seroit aisé à appointer; car ce jour estoit passée une damoiselle par Calais, qui alloit en France vers madame de Clarence, laquelle portoit ouverture de paix de par le roy Edouard. Il disoit vray : mais comme il abusoit les autres, il fut déçu de cette damoiselle, car elle alloit pour conduire un grand marché, et le mit à fin, au préjudice dudit comte de Warvic et de toute sa sequelle. De ces secrettes habiletés ou tromperies qui se sont faites en ces contrées de deçà, n'entendrez vous plus véritablement de nulle autre personne, au moins de celles qui sont advenues depuis vingt ans.

Le secret que portoit cette femme, estoit, remonstrer à monseigneur de Clarence, qu'il ne voulsist point estre cause de destruire sa lignée, pour ayder à remettre en auctorité celle de Lanclastre, et qu'il considérast leurs anciennes haynes et offenses; et qu'il pouvoit bien penser, puisque ledit comte avoit fait espouser sa fille au prince de Galles, qu'il tascherait de le faire roy d'Angleterre : et jà luy avoit fait hommage.

Si bien exploita cette femme, qu'elle gaigna le seigneur de Clarence, qui promit se tourner de la part du roy son frère, mais qu'il fust en Angleterre.

Cette femme n'estoit pas folle ni légère de parler. Elle eut loisir d'aller vers sa maistresse, et pour cette cause, elle y alla plustost qu'un homme; et quelque habile que fust monseigneur de Vaucler, cette femme le trompa, et conduisit ce mystère, dont fut deffait à mort le comte de Warvic et toute sa sequelle. Et pour telles

raisons n'est pas honte d'estre suspicionneux, et avoir l'œil sur ceux qui vont et viennent ; mais c'est grande honte d'estre trompé, et de perdre par sa faute : toutesfois les suspicions se doivent prendre par moyen, car l'estre trop, n'est pas bon.

Je vous ay dit devant comment cette armée de monseigneur de Warvic, et ce que le roy avoit appresté pour le conduire, estoit prest à monter, et celle de monseigneur de Bourgongne preste à combattre, qui estoit au Havre au devant d'eux. Dieu voulut ainsi disposer des choses, que cette nuict sourdit une grande tourmente, et telle qu'il falut que l'armée dudit duc Bourgongne fuist ; et coururent les uns des navires en Escosse, les autres en Hollande, et à peu d'heure après, se trouva le vent bon pour ledit comte, lequel passa sans péril en Angleterre. Ledit duc de Bourgongne avoit bien adverty le roy Edouard du port où ledit comte devoit descendre, et tenoit gens exprès avec luy pour le soliciter de son profit ; mais il ne luy en chaloit (importait), et ne faisoit que chasser ; en n'avoit nulles gens si prochains de lui que l'archevesque d'Yorch et le marquis de Montagu, frères dudit comte de Warvic, qui luy avoient fait un grand et solemnel serment de le servir contre leur frère et tous autres : et il s'y fioit.

Après que le comte de Warvic fut descendu, grand nombre de gens se joignirent à luy ; et se trouva le roy Edouard fort esbahy. Incontinent qu'il le sçut, il commença lors à penser à ses besongnes (qui estoit bien tard) ; et manda au duc de Bourgongne qu'il luy prioit qu'il eust tousjours son navire prest en la mer, afin que le comte ne pust retourner en France, et d'Angleterre il en cheviroit (y parviendroit) bien. Ces paroles ne plurent guères là où elles furent dites ; car il sembloit qu'il eust mieux valu ne luy laisser prendre terre en Angleterre, que d'estre contrainct de venir en une bataille. Cinq ou six jours après la descente du comte de Warvic, il se trouva très-puissant, et logé à trois lieuës du roy Edouard, lequel avoit encore plus largement gens, mais qu'ils eussent esté tous bons ; et s'attendoit à combattre ledit comte. Il estoit bien logé, en un village fortifié, au moins en un logis où on ne pouvait entrer que par un pont (comme luy-mesme propre ma conté), dont bien luy prit. Le demourant de ses gens estoient logés en d'autres

villages prochains. Comme il disnait on luy vint dire soudainement que le marquis de Montagu, frère dudit comte, et quelques autres, estoient montés à cheval, et avoient fait crier : Vive le roy Henry! à tous leurs gens. De prime face ne le crut pas; mais incontinent y envoya plusieurs messagers, et s'arma, et mit des gens aux barrières de son logis pour le deffendre. Il avoit là avec luy un sage chevalier, appelé monseigneur de Hastinges, grand-chambellan d'Angleterre, le plus grand en auctorité d'avec luy. Il avoit pour femme la sœur du comte de Warvic : toutesfois il estoit pour son maistre. Il avoit en cette armée trois mille hommes à cheval, comme luy-mesme m'a conté. Un autre y avoit, appellé monseigneur de Scalles, frère de la femme dudit roy Edouard, et plusieurs bons chevaliers et escuyers, qui tous connurent que la besongne n'alloit pas bien; car les messagers rapportèrent que ce qui avoit esté rapporté et dit au roy estoit véritable, et s'assembloient pour luy venir courir sus.

Dieu voulut tant de bien à ce roy Edouard, qu'il estoit logé près de la mer, et y avoit quelque navire qui le suivoit, menant vivres, et deux hurques de Hollande, navires marchands. Il n'eut autre loisir que de s'en aller fourrer dedans. Son chambellan demoura un peu peu après, qui dit au chef de ses gens et à plusieurs particuliers de cet ost, qu'ils allassent devers les autres, mais qu'il leur prioit que leur volonté demeurast bonne et loyale envers le roy et luy, et puis s'en alla mettre dedans la navire avec les autres, qui estoient prest à partir. Leur coustume d'Angleterre est que, quand ils sont au-dessus de la bataille, ils ne tuent riens, et par espécial du peuple (car ils connoissent que chacun quiert leur complaire parce qu'ils sont les plus forts) et si ne mettent nuls à finance. Parquoy tous ses gens n'eurent nul mal dès que le roy fut party. Mais escore m'a conté le roy Edouard, qu'en toutes les batailles qu'il avoit gaignées, que dès qu'il venoit au dessus, il montoit à cheval, et crioit qu'on sauvast le peuple, et qu'on tuast les seigneurs; car de ceux n'eschappoit nul, ou bien peu.

Ainsi fuit ce roy Edouard, l'an mil quatre cens soixante et dix avec ses deux hurques, et un petit navire sien, et quelque sept ou huit cens personnes avec luy, qui n'avoient autres habillemens que

leurs habillemens de guerre : et si n'avoient ni croix ni pille, ni ne savoient à grande peine où ils alloient. Bien estoit estrange à ce pauvre roy (car ainsi se pouvoit-il bien appeler) d'ainsi s'en fuyr, et d'estre persécuté de ses propres serviteurs. Il avoit jà accoustumé ses aises ou ses plaisirs douze ou treize ans, plus que prince qui ait vescu de son temps ; car nulle autre chose n'avoit en pensées qu'aux dames, et trop plus que de raison, et aux chasses, et à bien traicter sa personne. Quand il alloit en la saison à ces chasses, il faisoit mener plusieurs pavillons pour les dames ; et en effect, il y avoit grande chère ; et aussi il avoit le personnage aussi propice à ce faire qu'homme que jamais je visse : car il estoit jeune et beau, autant que nul homme qui ait vescu en son temps ; je dy à l'heure de cette adversité ; car depuis s'est fait fort gras. Or voyez icy comment il entre maintenant aux adversités de ce monde. Il fuit le droit chemin vers Hollande. Pour ce temps les Ostrelins estoient ennemis des Anglois, et non sans cause (car ils sont fort bons combattans), et leur avoient porté grand dommage en cette armée là, et pris plusieurs navires. Lesdits Ostrelins apperçurent de loin ces navires où estoit ce roy fuyant, et commencèrent à luy donner la chasse sept ou huit navires qu'ils estoient. Il estoit loin devant eux, et gagna la coste de Hollande, ou encore plus bas : car il arriva en Frize, près d'une petite ville, appelée Alcmaer ; et ancrèrent son navire, pource que la mer s'en estoit retirée, et ils ne pouvoient entrer au havre ; et se mirent au plus près de la ville qu'ils purent. Les Ostrelins vindrent semblablement ancrer assez près de luy, en intention de le joindre à la marée prochaine.

Un mal et un péril ne vient jamais seul. La fortune de ce roy estoit bien changée, et ses pensées. Il n'y avoit que quinze jours qu'il eust été bien esbahy, qui luy eust dit : « Le comte de Warvic « vous chassera d'Angleterre, et en onze jours en aura la maistrise « domination ; » car non plus ne mit-il à en avoir l'obéissance. Et avec ce, il se moquoit du duc de Bourgongne, qui dépensoit son argent à vouloir deffendre la mer, disant que jà le voudroit en Angleterre. Et quelle excuse eut-il sçu trouver d'avoir fait cette grande perte, et par sa faute ? sinon de dire : « Je ne pensoye pas que telle « chose advint. » Bien devroit rougir un prince, s'il avoit âge, de

faire telle excuse; car elle n'a point de lieu. Bel exempte est en cestuy-cy, pour les princes qui jamais n'ont doute ni crainte de leurs ennemis, et le tiendroient à honte; et la pluspart de leurs serviteurs soustiennent leurs opinions, pour leur complaire : et leur semble qu'ils en soient prisés et estimés, et qu'on dira qu'ils auront courageusement fait et parlé. Je ne sçay que l'on dira devant eux; mais les sages tiendront telles paroles à grande folie, et est grand honneur de craindre ce que l'on doit, et d'y bien pourvoir. C'est grande richesse à un prince d'avoir un sage homme en sa compagnie, et bien sûr pour luy, et le croire, et que cestuy-là ait loy de luy dire vérité.

. D'aventure monseigneur de la Grutuse, gouverneur pour lors du duc de Bourgongne en Hollande, estoit lors au lieu où le roy Edouard voulut descendre, lequel incontinent en fut adverty (car ils mirent gens à terre) et aussi du péril en quoy il estoit pour les Ostrelins : lequel envoya incontinent deffendre ausdits Ostrelins de ne luy toucher. Et alla en la nef où ledit roy estoit, et le recueillit au descendre; et descendit en terre, et bien quinze cens hommes avec luy; et y estoit le duc de Glocestre son frère, qui depuis s'est fait appeler le roy Richard. Ledit roy n'avoit ni croix ni pille, et donna une robbe fourrée de belles martres au maistre de la navire, promettant de luy mieux faire le temps advenir. Si pauvre compagnie ne fut jamais; mais ledit seigneur de la Grutuse fit honorablement, car il donna plusieurs robbes et deffraya tout jusques à la Haye en Hollande, où il le mena : et puis advertit monseigneur de Bourgongne de cette aventure, lequel fut merveilleusement effrayé de ces nouvelles, et eut beaucoup mieux aimé sa mort; car il estoit en grand souci du comte de Warvic, qui estoit son ennemy, et avoit la maistrise en Angleterre. Lequel, tost après sa descente, trouva nombre infini de gens pour luy; car cet ost, qu'avoit laissé le roy Edouard, par amour et par crainte se mit tout des siens, et chaque jour luy en venoit. Ainsi s'en alla à Londres. Grand nombre de bons chevaliers et escuyers s'en allèrent, et se mirent ès-franchises qui sont à Londres, qui depuis servirent bien le roy Edouard; et aussi fit la royne sa femme qui y accoucha d'un fils en grande pauvreté.

CHAPITRE VI.

Comment le comte de Warvic tira hors de prison le roy Henry d'Angleterre.

Quand ledit comte de Warvic fut arrivé en la ville de Londres, il alla en la tour (qui est le chasteau) et en tira le roy Henry, que autresfois (il y avoit bien long-temps) avoit mis luy-mesme là dedans, criant devant luy qu'il estoit traistre et criminel de lèze-majesté, et à cette heure l'appeloit le roy; et le mena en son palais à Westmontier (Westminster) : et le mit en son estat royal, en la présence du duc de Clarence, à qui ce cas ne plaisoit pas. Et incontinent envoya à Calais trois ou quatre cens hommes, qui coururent tout le païs de Boullonois; lesquels furent bien reçus par ledit seigneur de Vaucler, dont j'ay tant parlé ; et se put lors connoistre le bon vouloir qu'il avoit tousjours envers son maistre le comte de Warvic. Le jour que le duc de Bourgongne eut les nouvelles que le roy Edouard estoit arrivé en Hollande, j'estois arrivé devers luy de Calais, et le trouvay à Boulongne, et ne sçavois encore riens de cecy, ni de la fuite dudit roy Edouard. Le duc de Bourgongne eut le premier nouvelles qu'il estoit mort. De cela ne luy chaloit guères, car il aymoit mieux cette lignée de Lanclastre que celle d'Yorch; et puis il avoit en sa maison les ducs de Glocestre et de Sombresset, et plusieurs autres du party dudit roy Henry; pourquoy luy sembloit bien qu'ils l'appointeroient bien avec cette lignée; mais il craignoit fort le comte de Warvic : et si ne sçavoit comment il pourroit traicter celuy qui s'estoit retiré chez luy, à sçavoir le roy Edouard, dont il avoit espousé la sœur, et s'estoient faits frères d'ordre; car il portoit la toison, et portoit ledit duc la Jarretière.

Ledit duc me renvoya incontinent à Calais, et un gentilhomme ou deux avec moy, qui estoient de cette partialité nouvelle de Henry; et me commanda ce qu'il vouloit que je fisse avec ce monde nouveau, et encore me pria bien fort d'y aller, disant qu'il avoit besoin d'estre servi en cette matière. Je m'en allay jusques à Tournehem (qui est un chasteau près de Guynes), et n'osay passer outre, pource que je trouvay le peuple fuyant, pour les Anglois qui estoient sur les champs et couraient le païs. J'envoyay incon-

tinent à Calais demander un saufconduit à monseigneur de Vaucler: j'étois jà accoustumé d'y aller sans congé, et y estois honorablement reçu, car les Anglois sont fort honorables. Tout cecy m'estoit bien nouveau; car jamais je n'avois si avant vu des mutations de ce monde. J'avois encore cette nuict adverty ledit duc de la crainte que j'avois de passer, sans luy mander que j'eusse envoyé quérir sûreté : car je me doutois bien de la response que j'eus. Il m'envoya une verge qu'il portoit au doigt pour enseigne, et me manda que je passasse outre, et me dussent-ils prendre, car il me racheteroit. Il ne craignoit point fort à mettre en péril un sien serviteur, pour s'en ayder quand il en avoit besoin, mais j'y avois bien pourvu par le moyen de cette sûreté que j'eus, avec de très-gracieuses lettres de monseigneur de Vaucler, disant que j'y pouvois aller comme j'avois accoustumé. Je passay à Guynes, et trouvay le capitaine hors du chasteau, qui me présenta à boire, sans m'offrir le chasteau, comme il avoit acc̀oustumé; et fit très-grand honneur et bonne chère à ces gentilshommes qui estoient avec moy, des partisans du roy Henry. J'allay à Calais. Nul ne vint au devaſit de moy, comme il avoit accoustumé. Tout homme portoit la livrée de monseigneur de Warvic. A la porte de mon logis et de ma chambre, me firent plus de cent croix blanches, et des rimes contenans que le roy de France et le comte de Warvic estoient tout un. Je trouvay tout ceci bien estrange. J'envoyay d'aventure à Gravelines (qui est à cinq lieues de Calais) et manday qu'on arrestast tous marchands et marchandises d'Angleterre, à cause de ce qu'ils avoient ainsi couru ledit païs de Boulonois. Ledit de Vaucler me manda à disner, qui estoit bien accompagné, et avoit le ravestre d'or sur le bonnet, qui estoit la livrée dudit comte, qui estoit un baton noir, et tous les autres semblablement; et qui ne le pouvoit avoir d'or, l'avoit de drap. Et me fut dit à ce disner, qu'incontinent que le messager fut arrivé d'Angleterre, qui leur avoit porté cette nouvelle, qu'en moins d'un quart d'heure chacun portoit ladite livrée, tant fut cette mutation hastive et soudaine. Ce fut la premiere fois que j'eus jamais connoissance que les choses de ce monde sont peu stables.

Ledit de Vaucler ne me dit que paroles honnestes, et quelque

peu d'excuses en la faveur dudit comte son capitaine, et les biens qu'il luy avoit faits; et quant aux autres qui estoient avec luy, jamais ne furent si débordés, car ceux que je pensois des meilleurs pour le roy estoient ceux qui plus le menaçoient; et crois bien qu'aucuns le faisoient pour crainte, et d'autres le faisoient à bon escient. Ceux que j'avois voulu mettre hors de la ville le temps passé (qui estoient serviteurs domestiques dudit comte) avoient à cette heure-là bon crédit; toutesfois ils n'avoient jamais rien sçu que j'eusse parlé d'eux audit Vaucler. Je leur respondois à tous propos que le roy Edouard estoit mort, et que j'en étois bien assuré, nonobstant que je sçavois bien le contraire; et disois aussi que quand il ne le seroit, si estoient les alliances que monseigneur de Bourgongne avoit avec le roy et le royaume d'Angleterre telles qu'elles ne se pouvoient enfreindre pour ce qui estoit advenu, et que celuy qu'ils prendroyent pour leur roy, et nous aussi; et que pour les mutations passées, y avoient esté mis ces mots : AVEC LE ROY ET LE ROYAUME; et nous estoient plèges les quatres principales villes d'Angleterre pour l'entretenement de ces alliances. Les marchands voulurent fort que je fusse arresté, pource qu'on avoit pris plusieurs de leurs biens à Gravelines, et par commandement, comme ils disoient. Tellement fut appointé entr'eux et moy, qu'ils payeroient tout le bestail qu'ils avoient pris, ou qu'ils le rendissent : car ils avoient appointement avec la maison de Bourgongne, de pouvoir courir certains pasturages qui estoient déclarés, et prendre bestail pour la provision de la ville, en payant certain prix, lequel ils payèrent; et n'avoient pris nuls prisonniers. Parquoy fut accordé entre nous, que les alliances demoureroient entières, que nous avions faites avec le royaume d'Angleterre, sauf que nous nommions Henry au lieu d'Edouard.

Cet appointement fut bien agréable au duc de Bourgongne; car le comte de Warvic envoyoit quatre mille Anglois à Calais, pour luy faire la guerre à bon escient, et ne pouvoit l'on trouver façon de l'adoucir. Toutesfois les gros marchands de Londres, dont plusieurs en y avoit à Calais, l'en destournèrent, pource que c'est l'estape de leurs laines; et est chose presque incroyable pour combien d'argent il y en vient deux fois l'an, et sont là attendans

que les marchands viennent; et leur principale descharge est en Flandres et en Hollande. Et ainsi ces marchands aydèrent à conduire cet appointement, et à faire demourer ces gens que monseigneur de Warvic avoit. Ceci vint bien à propos au duc de Bourgongne, pource que c'estoit proprement à l'heure que le roy avoit pris Amiens et Sainct-Quentin; et si ledit duc eust eu guerre avec les deux royaumes à une fois, il estoit destruict. Il travailloit d'adoucir monseigneur de Warvic, tant qu'il pouvoit, disant qu'il ne vouloit riep faire contre le roy Henry, et qu'il estoit de cette lignée de Lanclastre, et toutes telles paroles servant à sa matière.

Or pour retourner au roy Edouard; il vint devers ledit duc de Bourgongne à Sainct-Paul, et le pressa fort de son ayde, pour s'en pouvoir retourner, l'assurant d'avoir grandes intelligences dans le royaume d'Angleterre, et que pour Dieu il ne le voulsist abandonner, vu qu'il avoit espousé sa sœur, et qu'ils estoient frères d'ordre. Les ducs de Somerset et de Glocestre pressoient tout le contraire, et pour le party du roy Henry. Ledit duc ne sçavoit auxquels complaire, et envers les deux parties craignoit à mesprendre, et si avoit la guerre commencé bien asprement à son visage. Finalement il crut pour lors ledit duc de Somerset et les autres dessusdits, prenant certaines promesses d'eux contre le comte de Warvic dont ils estoient anciens ennemis. Voyant ceci le roy Edouard qui estoit sur le lieu, n'estoit pas à son aise; toutesfois on luy donnoit les meilleures raisons qu'on pouvoit, disant qu'on faisoit ces dissimulations pour n'avoir point la guerre aux deux royaumes à un coup, car si ledit duc estoit destruict, il ne luy pourroit pas bien ayder après si bien à son aise. Toutesfois ledit duc, voyant qu'il ne pouvoit plus retenir le roy Edouard, qu'il ne s'en allast en Angleterre, et pour plusieurs raisons, ne l'osoit de tous poincts courroucer. Il feignit en public de ne luy bailler nul secours, et fit crier que nul n'allast à son ayde, mais soubs main et secrettement il luy fit bailler cinquante mille florins à la croix Sainct-André, et luy fit faire finances de trois ou quatre gros navires, qu'il luy fit accouster au port de la Vere en Zélande qui est un port où chacun est reçu; et luy soudoya secrettement

quatorze navires ostrelins, bien armés, qui promettoient le servir jusques à ce qu'il fust passé en Angleterre, et quinze jours après. Ce secours fut très-grand selon le temps.

CHAPITRE VII.

Comment le roy Edouard retourna en Angleterre, où il defit en bataille le comte de Warwic, et le prince de Galles après.

Le roy Edouard partit l'an mil quatre cens septante et un, ainsi comme le duc de Bourgongne alloit contre le roy à Amiens; et sembloit bien audit duc que le faict d'Angleterre ne pourroit aller mal pour luy, et qu'il avoit amis aux deux costés. Incontinent que le roy Edouard fut à terre, il tira droit à Londres; car il avoit plus de deux mille hommes tenans son party dedans les franchises, dont il y avoit trois ou quatre cens chevaliers et escuyers; ce qui luy fut grande faveur, car il ne descendoit pas à grands gens. Tantost après que le comte de Warvic, lequel estoit au north avec grande puissance, sentit ces nouvelles, il se hasta de retourner vers Londres, espérant y arriver le premier; toutesfois luy sembloit bien que la ville tiendroit pour luy; mais autrement en advint; car le roy Edouard y fut reçu le jeudy-sainct, à très-grande joie, de toute la ville ce qui estoit contre l'opinion de la pluspart des gens, car chacun le tenoit pour tout perdu; et s'ils luy eussent fermé les portes, en son faict n'y avoit nul remède, vu que le comte de Warvic n'estoit qu'à une journée de lui. A ce qui m'a esté conté, trois choses furent cause que la ville se tourna des siens. La première, les gens qu'il avoit ès franchises, et la royne sa femme qui avoit eu un fils. La seconde, les grandes debtes qu'il devoit en la ville, pourquoy les marchands, à qui il devoit, tindrent pour luy. La tierce, plusieurs femmes d'estat et riches bourgeoises de ville, dont autrefois il avoit eu grande privauté et accointance, luy gaignèrent leurs maris et de leurs parens. Il ne séjourna que deux jours dedans la ville, car il partit la vigile de Pasques, avec ce qu'il put amasser de gens, et tira au devant du comte de Warvic, lequel il rencontra le lendemain au matin, qui fut le jour de Pasques; et comme ils se trouvèrent l'un devant l'autre, se tourna le duc de Clarence, frère dudit Edouard avec luy, avec bien douze

mille hommes, qui fut grand esbahissement au comte de Warvic, et grand renconfort audit roy, lequel avoit peu de gens.

Vous avez bien entendu, par cy-devant, comme cette marchandise dudit duc de Clarence avoit esté menée; et nonobstant tout ce, si fut la bataille très-aspre et très forte. Tout estoit à pied d'un costé et d'autre. L'avant-garde du roy fut fort endommagée, et joignit la bataille du comte de Warvic jusques à la sienne, et de si près que le roy d'Angleterre combatist en sa personne, autant ou plus que nul homme qui fut des deux costés. Ledit comte de Warvic n'estoit jamais accoustumé de descendre à pied; mais avoit de coustume, quand il avoit mis ses gens en besongne, de monter à cheval; et si la besongne alloit bien pour luy, il se trouvoit à la meslée; et si elle alloit mal, il se deslogeoit de bonne heure. A cette fois il fut contrainct par son frère le marquis de Montagu, lequel estoit très-vaillant chevalier, de descendre à pied, et d'envoyer les chevaux. Tellement se porta cette journée que ledit comte mourut, et son frère le marquis de Montagu, et grand nombre de gens de bien; et fut la déconfiture très-grande, car la délibération du roy Edouard estoit, quand il partit de Flandres, qu'il n'useroit plus de cette façon de crier qu'on sauvast le peuple et qu'on tuast les gens de bien, comme il avoit autrefois fait en ces batailles précédentes; car il avoit conçu une très-grande hayne contre le peuple d'Angleterre, pour la grande faveur qu'il voyoit que ledit peuple portoit au comte de Warvic, et aussi pour autres raisons, pourquoy à cette fois ils ne furent point épargnés. Du costé du roy Edouard mourut quatre cens hommes, et fut cette bataille fort combatue.

Au jour de ladite bataille estoit le duc de Bourgongne devant Amiens, et eut lettres de la duchesse sa femme, que le roy Edouard n'estoit pas content de luy, et que l'ayde qui luy avoit esté faite, avoit esté faite en mauvaise sorte et à grand regret, et qu'à peu tint qu'il ne l'eust abandonné. Et pour dire la vérité, l'amitié ne fut jamais grande depuis; toutesfois il en fit son profit, et fit fort publier cette nouvelle. J'ai oublié à dire comment le roy Henry fut porté en cette bataille. Le roy Edouard le trouva à Londres. Ledit roy Henry estoit un homme fort ignorant, et quasi insensé; et si je n'en ai ouï mentir, incontinent après cette bataille, le duc de Glo-

cestre, frère dudit roy Edouard, lequel depuis a esté roy nommé Richard, tua de sa main, ou fit tuer en sa présence, en quelque lieu à part, ce bon homme le roy Henry.

Le prince de Galles, dont j'ay parlé à l'heure de cette bataille, estoit jà descendu en Angleterre, et estoient joints avec luy les ducs de Glocestre et Somerset, et plusieurs autres de sa lignée, et des anciens partisans; et y estoient plus de quarante mille personnes, comme m'ont dit ceux qui y estoient. Et quand le comte de Warvic l'eust voulu attendre, il y a grande apparence qu'ils fussent demourés ses seigneurs et maistres; mais la crainte qu'il avoit dudit de Somerset, dont il avoit fait mourir père et frère, et aussi de la royne Marguerite, mère dudit prince, qu'il craignoit, fut cause de le faire combatre tout à par soy, sans les attendre. Regardez donc combien durent ces anciennes partialités, et combien elles sont à craindre, et les grands dommages qui en adviennent. Incontinent que le roy Edouard eut gaigné cette bataille, il tira au devant dudit prince de Galles, et là y eut une très-grosse bataille, car ledit prince de Galles avoit plus de gens que le roy. Toutesfois ledit roy Edouard en eut la victoire; et fut le prince de Galles tué sur le champ, et plusieurs autres grands seigneurs, et très grand nombre de peuple, et le duc de Somerset pris, lequel eut dès le lendemain la teste tranchée. En onze jours gaigna le comte de Warvic tout le royaume d'Angleterre, au moins le mit à son obéyssance. Le roy Edouard le regagna en vingt jours; mais il y eut deux grosses batailles et aspres. Ainsi voyez quelles sont les mutations d'Angleterre. Ledit roy Edouard fit mourir beaucoup de peuple en plusieurs lieux, par espécial de ceux qui avoient fait les assemblées contre luy. De tous les peuples du monde, celuy d'Angleterre est le plus enclin en ses batailles. Après cette journée est demouré le roy Edouard pacifique en Angleterre, jusques à sa mort; mais non pas sans grand travail d'esprit et grandes pensées. Je me veux cesser de plus vous avertir de ces faicts d'Angleterre, jusques à ce qu'ils servent à propos en quelque autre lieu.

CHAPITRE VIII.

Comment la guerre se renouvella entre le roy Louis et le duc Charles de Bourgongne, à la sollicitation des ducs de Guyenne et de Bretagne. 1471.

Le dernier endroit où je me suis tû de nos affaires de par deçà, a esté au partement que fit le duc de Bourgongne de devant Amiens, et aussi du roy, qui de son costé se retira en Touraine, et le duc de Guyenne, son frère, en Guyenne; lequel ne cessoit de continuer la poursuite du mariage, où il prétendoit, avec la fille du duc de Bourgongne, comme j'ay dit cy-devant. Ledit duc de Bourgongne monstroit tousjours y vouloir entendre; mais jamais n'en eut le vouloir, ains en vouloit entretenir un chacun comme j'ay dit; et puis luy souvenoit des termes qu'on luy avoit tenus pour le contraindre à faire ce mariage, et vouloit tousjours le comte de Sainct-Paul, connestable de France estre moyenneur de ce mariage. D'autre costé le duc de Bretagne vouloit que ce fust par le sien. Le roy estoit d'autre part, pour le rompre, très embesongné; mais il n'en estoit point de besoin, pour deux raisons que j'ay dites ailleurs; ni aussi le duc de Bourgongne n'eust point voulu de si grand gendre, car il vouloit marchander de ce mariage partout, comme j'ay dit; et ainsi le roy se mettoit en peine pour néant; mais il ne pouvoit sçavoir les pensées d'autruy, et n'estoit point de merveilles si le roy en avoit crainte, parce que son frère eust esté bien grand, si ce mariage eust esté fait; car le duc de Bretagne joint avec luy, l'estat du roy et de ses enfants eust esté en péril. Et sur ces propres entrefaites alloient et venoient maints ambassadeurs des uns aux autres, tant secrets que publics.

Ce n'est pas chose trop sûre de tant d'allees et venues d'ambassades, car bien souvent s'y traictent de mauvaises choses; toutesfois il est nécessaire d'en envoyer et d'en recevoir. Et pourroient demander ceux qui liront cet article, les remèdes que je voudrois qu'on y donnast, et que c'est chose impossible d'y pourvoir. Je sçais bien qu'assez en y a, qui mieux en sauroient parler que moy, mais voici ce que je ferois: ceux qui viennent des vrais amis, et où il n'y a point de matière de suspicion, je serois d'advis qu'on leur fist bonne chère, et eussent permission de voir le prince assez

souvent, selon la qualité dont seroit sa personne ; j'entends qu'il soit sage et honneste, car quand il est au contraire, le moins le monstrer est le meilleur. Et quand il faut le voir, qu'il soit bien vestu, et bien informé de ce qu'il doit dire, et l'en retirer tost; car l'amitié qui est entre les princes ne dure pas tousjours. Si les ambassadeurs secrets ou publics viennent de par princes où la hayne soit telle que je l'ay vue continuelle entre tous seigneurs dont j'ay parlé icy-devant, lesquels j'ay connus et hantés, en nul temps n'y a pas grande sûreté selon mon advis. On les doit bien traicter et honorablement recueillir, comme envoyer au devant d'eux et les faire bien loger, et ordonner gens sûrs et sages pour les accompagner, qui est chose sûre et honnête : car par là on sçait ceux qui vont vers eux, et garde-t-on les gens légers et malcontents de leur porter nouvelles, car en nulles maisons tout n'est content. Davantage je les voudrois tost ouïr et despescher, car ce me semble très-mauvaise chose que tenir ses ennemis chez soy. De les faire festoyer, défrayer, faire présens, cela n'est qu'honneste. Encore me semble que, quand la guerre seroit jà commencée, si ne doit l'on rompre nulle pratique ni ouverture qu'on fasse de paix (car on ne sçait l'heure qu'on en a affaire) mais les entretenir toutes, et ouïr tous messagers faisans les choses dessusdites, et faire faire bon guet quels gens iroient parler à eux, et qui leur seroient envoyés tant de jour que de nuict, mais le plus secrettement que l'on peut. Et pour un message ou ambassadeur qu'ils m'envoyeroient, je leur en envoyerois deux; et encore qu'ils s'en ennuiassent, disans qu'on n'y renvoyast plus, si voudrois-je y renvoyer quand j'en aurois opportunité et le moyen. Car vous ne sçauriez envoyer espie si bonne et si sûre, ni qui eust si bien loy de voir et d'entendre. Et si vos gens sont deux ou trois, il n'est possible qu'on se sçut si bien donner garde, que l'un ou l'autre n'ait quelques paroles, ou secrettement ou autrement, à quelqu'un j'entends, tenant termes honnestes, comme on tient à ambassadeurs. Et est de croire qu'un sage prince met tousjours peine d'avoir quelque amy ou amis avec partie adverse, et s'en garde comme il peut; car en telles choses on ne fait point comme l'on veut. On pourra dire que vostre ennemy en sera plus orgueilleux. Il ne m'en chaut, car aussi je

sçauray plus de ses nouvelles, et à la fin du compte j'en auray le profit et honneur. Et combien que les autres pourroient faire le semblable chez moy, si ne laisserois-je point d'y envoyer. Et à cette fin j'entretiendrois toutes pratiques, sans en rompre nulles, pour tousjours trouver matières. Et puis les uns ne sont point tousjours si habiles que les autres, ni si entendus, ni n'ont tant vu d'expérience de ces matières, ni aussi n'ont tant de besoin. Et en ces cas ici, les plus sages le gaignent tousjours. Je vous en veux montrer exemple clair et manifeste. Jamais ne se mena traicté entre les François et Anglois, que le sens des François et leur habileté ne se montrast pardessus celle des Anglois. Et ont lesdits Anglois un mot commun qu'autresfois m'ont dit, traictant avec eux, c'est qu'aux batailles qu'ils ont eues avec les François, tousjours, ou le plus souvent, ils ont eu le gain; mais en tous traictés qu'ils ont eu à conduire avec eux, ils y ont eu perte et dommage. Et sûrement, à ce qu'il m'a tousjours semblé, j'ay connu gens en ce royaume aussi dignes de conduire un grand accord, que nuls autres que j'aye connus en ce monde, et par èspécial de la nourriture de nostre roy; car en telles choses faut gens complaisans, et qui passent toutes choses et toutes paroles pour venir à la fin de leurs maistres, et tels les vouloit-il, comme j'ay dit. J'ay esté un peu long à parler de ces ambassadeurs, et comme on y doit avoir l'œil, mais ce n'a pas esté sans cause; car j'ay vu et sçu faire tant de tromperies et de mauvaistiés sous telles couleurs, que je ne m'en suis pu taire, ni passer à moins.

Tant fut démené le mariage (dont j'ay parlé cy-dessus) dudit duc de Guyenne et de la fille du duc de Bourgongne, qu'il s'en fit quelque promesse de bouche et encore quelques mots de lettres; mais autant en ay-je vu faire avec le duc Nicolas de Calabre et de Lorraine, fils du duc Jean de Calabre, dont a esté parlé cy-devant. Semblablement s'en fit avec le duc de Savoye Philebert, dernier mort, et puis avec le duc Maximilien d'Austriche, roy des Romains aujourd'hui, seul fils de l'empereur Frédéric. C'estuy là eut lettres escrites de la main de la fille, par le commandement du père, et un diamant. Toutes ces promesses se firent en moins de trois ans de distance. Et suis bien sûr qu'avec luy nul ne l'eut ac-

compli tant qu'il eut vescu, au moins de son consentement; mais le duc Maximilien, puis roy des Romains, s'est aydé de cette promesse, comme je diray cy-après. Et ne conte pas ces choses pour donner charge à celuy ou à ceux dont j'ay parlé, mais seulement pour dire les choses comme je les ay vues advenir. Et aussi je fais mon conte que bestes, ni simples gens ne s'amuseront point à lire ces mémoires, mais princes ou autres gens de cour y trouveront de bons advertissemens, à mon advis. Tousjours en parlant de ce mariage, se parloit d'entreprises nouvelles contre le roy. Et estoient avec le duc de Bourgongne le seigneur d'Urfé, Poncet de Rivière, et plusieurs autres petits personnages, lesquels alloient et venoient pour le duc de Guyenne. Et estoit l'abbé de Begard, depuis évesque de Léon, pour le duc de Bretagne: et remonstroit audit duc de Bourgongne que le roy pratiquoit les serviteurs dudit duc de Guyenne, et ne vouloit retirer les uns par amour, les autres par force, et qu'il avoit jà fait abbattre une place qui estoit à monseigneur d'Estissac, serviteur du duc de Guyenne; et plusieurs autres voyes de fait estoient jà commencées; et avoit le roy soustrait aucuns serviteurs de sa maison; parquoy concluoient qu'il vouloit recouvrer Guyenne, comme il avoit fait Normandie autresfois, après qu'il l'eut baillée en partage, comme vous avez ouy. Le duc de Bourgongne envoyoit souvent devers le roy pour ces matières. Le roy respondoit que c'estoit le duc de Guyenne son frère qui vouloit eslargir ses limites et qui commençoit toutes ces brigues, et qu'au partage de son frère ne vouloit point toucher. Or, voyez un peu comme les affaires et brouillis de ce royaume sont grands, ainsi qu'ils se peuvent bien apparoir, par aucun temps, quand il est en discord, et comme ils sont pesans et mal-aisés à conduire, et loin de fin, quand ils sont commencés; car encore qu'ils ne soient au commencement que deux ou trois princes, ou moindres personnages, avant que cette feste ait duré deux ans, tous les voisins y sont conviés. Toutesfois, quand les choses commencent, chacun en pense voir la fin en peu de temps; mais elles sont bien à craindre, pour les raisons que verrez en continuant ce propos.

A l'heure dont je parle, le duc de Guyenne, ou ses gens, et le

duc de Bretagne prioient au duc de Bourgongne qu'en riens il ne se voulsist aider des Anglois qui estoient ennemis du royaume; car tout ce qu'ils faisoient estoit pour le bien et soulagement du royaume; et que, quand luy seroit prest, ils estoient assez forts, et qu'ils avoient de très-grandes intelligences avec plusieurs capitaines et autres. Un coup me trouvay présent, que le seigneur d'Urfé disoit ces paroles audit duc, luy priant faire diligence et mettre sus son armée; et ledit duc m'appela à une fenestre et me dist : « Voilà le seigneur d'Urfé qui me presse faire mon armée la « plus grosse que je puis, et me dit que nous ferons le grand bien « du royaume. Vous semble-t-il que si j'y entre avec la compagnie « que j'y mèneray, que j'y face guères de bien? » Je luy respondis en riant, qu'il me sembloit que non; et il me dist ces mots : « J'ayme mieux le bien du royaume de France que monsei- « gneur d'Urfé ne pense, car pour un roy qu'il y a, j'y en vou- « drois six. »

En cette saison dont nous parlons, le roy Edouard d'Angleterre qui cuidoit véritablement que ce mariage, dont j'ay parlé, se dust traicter, et en estoit deçu comme le roy, travailloit fort avec ledit duc de Bourgongne pour le rompre, alléguant que le roy n'avoit point de fils, et que, s'il mouroit, ledit duc de Guyenne s'attendoit à la couronne; et, par ainsi, si ce mariage se faisoit, toute Angleterre seroit en grand péril d'estre destruicte, vu tant de seigneuries jointes à la couronne. Et prenoit merveilleusement cette matière à cœur, sans besoin qu'il en fut, et si faisoit tout le conseil d'Angleterre; ni pour excuse qu'en sçust faire le duc de Bourgongne, les Anglois ne l'en vouloient croire. Le duc de Bourgongne vouloit, nonobstant les requestes que faisoient les gens des ducs de Guyenne et de Bretagne, qu'il n'appelast nuls estrangers, que néantmoins le roy d'Angleterre fit la guerre par quelque bout; et il eut fait volontiers semblant de n'en sçavoir riens et de ne s'en empescher point. Jamais les Anglois ne l'eussent fait. Plustost eussent aydé au roy, pour cette heure-là, tant craignoient que cette maison de Bourgongne ne se joignist à la couronne de France par ce mariage. Vous voyez (selon mon propos) tous ces seigneurs icy bien empeschés; et avoient de tous costés tant de sages gens et qui

voyoient de si loin, que leur vie n'estoit point suffisante à voir la moitié des choses qu'ils prévoyoient; et bien y parut; car tous sont finis en ce travail et misère, en bien peu d'espace de temps, les uns après les autres. Chacun a eu grande joye de la mort de son compagnon, quand le cas est advenu, comme chose très-désirée. Et puis leurs maistres sont allés tost après et ont laissé leurs successeurs bien empeschés, sauf notre roy qui règne de présent, lequel a trouvé son royaume en paix avec tous ses voisins et subjets. Et luy avoit le roy son père fait mieux que jamais n'avoit voulu ou sçu faire pour luy; car de mon temps ne le vy jamais sans guerre, sauf bien peu de temps avant son trespas.

En ce temps dont je parle estoit le duc de Guyenne un peu malade. Les uns le disoient en grand danger de mort: les autres disoient que ce n'estoit riens. Ses gens pressoient le duc de Bourgongne de se mettre aux champs; car la saison y estoit propre. Ils disoient que le roy avoit armée aux champs, et estoient ses gens devant Sainct-Jean-d'Angely, ou à Xaintes, ou ès environs. Tant firent que le duc de Bourgongne tira à Arras. Et là s'amassoit l'armée, et puis passoit outre vers Péronne, Roye et Montdidier. Et estoit l'armée très-puissante et plus belle qu'il eut jamais eue; car il y avoit douze cens lances d'ordonnances qui avoient trois archers pour hommes-d'armes, et le tout bien en poinct et bien montés. Car il y avoit en chacune compagnie dix hommes-d'armes davantage, sans le lieutenant et ceux qui portoient les enseignes; les nobles de ses païs très-bien en poinct; car ils estoient bien payés et conduicts par notables chevaliers et escuyers; et estoient ces païs fort riches en ce temps.

CHAPITRE IX.

Comment la paix finale, qui se traitoit entre le roy et le duc de Bourgongne, fut rompue, au moyen de la mort du duc de Guyenne, et comment ces deux grands princes taschoient à se tromper l'un l'autre. 1472.

En faisant cette armée dont je parle, vindrent deux ou trois fois devers luy le seigneur de Craon, et le chancelier de France, appelé messire Pierre d'Oriole, et secrettement se traicta entre eux

paix finale qui jamais ne s'estoit pu trouver, pour ce que ledit duc voulut r'avoir Amiens et Sainct-Quentin, dessus nommées, et le roy ne les vouloit pas rendre. Or, maintenant s'y accorda, voyant cet appareil, et espérant venir aux fins que vous entendrez. Les conditions de cette paix estoient : que le roy rendroit audit duc Amiens et Sainct-Quentin, avec ce dont estoit question, et luy abandonneroit les comtes de Nevers et de Sainct-Paul, connestable de France, et toutes leurs terres pour en faire à son plaisir, et les prendre comme siennes, s'il pouvoit. Et ledit duc luy abandonnoit semblablement les ducs de Guyenne et de Bretagne, et leurs seigneuries, pour faire ce qu'il pourroit. Cette paix jura le duc de Bourgongne, et y estoit présent ; et aussi la jurèrent le seigneur de Craon et le chancelier de France pour le roy, lesquels partirent d'avec ledit duc; et si luy conseillèrent de ne rompre point son armée, mais l'avancer, afin que le roy, leur maistre, fust plus enclin de bailler promptement la possession des deux places dessus nommées; et emmenèrent avec eux Simon de Quingey pour voir jurer le roy et confirmer ce qu'avoient fait ses ambassadeurs. Le roy délaya cette confirmation par aucuns jours, et cependant survint la mort de son frère le duc de Guyenne. Sur ces entrefaites, et comme ledit duc estoit prest à partir d'Arras, luy survint deux nouvelles. L'une fut que le duc Nicolas de Calabre et de Lorraine, héritier de la maison d'Anjou, fils du duc Jean de Calabre, vint là devers luy, touchant le mariage de cette fille; et le recueillit ledit duc très-bien et luy donna bonne espérance de la conclusion. Le lendemain, qui fut le quinziesme jour de may, mil quatre cens septante deux, comme il me semble, vindrent lettres dudit Simon de Quingey (lequel estoit devers le roy ambassadeur pour iceluy duc de Bourgongne, contenant que ledit duc de Guyenne estoit trespassé, et que jà le roy avoit pris une grande partie de ses places.

Incontinent en vindrent aussi messagers de divers lieux : et parloient de cette mort différemment. Peu de temps après s'en retourna mesmement led t Simon, renvoyé par le roy, avec très-maigres paroles, sans rien vouloir jurer, dont ledit duc se tint fort moqué, et mesprisé, et en eut très-grand despit. Semblablement

ses gens, en faisant la guerre, tant pour cette cause que pour autres que pouvez avoir assez entendues, disoient paroles vilaines et incroyables du roy; et ceux du roy ne s'y feignoient de guères.

Ledit duc estant fort désespéré de cette mort, et luy enhorté par aucuns, dolens pour icelle, escrivit lettres à plusieurs villes à la charge du roy; à quoy profita peu : car riens ne s'en mut : mais croy bien que si ledit duc de Guyenne ne fust point mort, que le roy eut eu beaucoup d'affaires; car les Bretons estoient prests, et avoient beaucoup d'intelligences dedans le royaume, et plus que jamais n'avoient eu; lesquelles failloient toutes à cause de cette mort. Sur ce courroux se mit aux champs ledit duc; et prit son chemin vers Nesle en Vermandois; et commença exploit de guerre ord et mauvais, dont il n'avoit jamais usé; c'estoit de faire mettre le feu partout où il arrivoit.

Son avant-garde alla mettre le siége devant ledit Nesle, qui guères ne valoit, et y avoit un nombre de francs-archers. Ledit duc demeura logé à trois lieues près de là. Ceux dedans tuèrent un héraut, en les allant sommer. Leur capitaine saillit dehors à sûreté, pour cuider composer. Il ne put accorder; et comme il rentra dedans la place, qui estoit en trève à cause de sa saillie, et estoient ceux de dedans tous descouverts sur la muraille, sans ce qu'on leur tirast, toutesfois ils tuèrent encore deux hommes. Pour cette cause fut desdite ladite trève; et manda à madame de Nesle, qui estoit dedans, qu'elle saillist, et ses serviteurs domestiques, avec ses biens. Ainsi le fit, et incontinent fut la place assaillie et prise, et la pluspart tués (12 juin 1472). Ceux qui furent pris vifs, furent pendus, sauf aucuns que les gens-d'armes laissèrent courre par pitié. Un nombre assez grand eurent les poings couppés. Il me desplait à dire cette cruauté; mais j'estois sur le lieu, et en faut dire quelque chose. Il faut dire que le duc estoit passionné de faire si cruel acte, ou que grande cause le mouvoit; il en alléguoit deux : l'une, il parloit après autruy estrangement de cette mort du duc de Guyenne : outre avoit un autre desplaisir, que vous avez pu entendre : c'est qu'il avoit un merveilleux

despit d'avoir perdu Amiens et Sainct-Quentin, dont avez ouy parler.

Il pourra sembler au temps advenir à ceux qui verront cecy, que en ces deux princes n'y eust pas grande foy, ou que je parle mal d'eux. De l'un ni de l'autre ne voudrois mal parler, et à nostre roy suis tenu, comme chacun sçait; mais pour continuer ce que vous, Monseigneur l'archevesque de Vienne, m'avez requis, est force que je die partie de ce que je sçay, en quelque sorte qu'il soit advenu. Mais quand on pensera aux autres princes, on trouvera ceux-cy grands, nobles et notables, et le nostre très-sage, lequel a laissé son royaume accru, et en paix avec tous ses ennemis. Or voyons donc lequel de ces deux seigneurs vouloit tromper son compagnon, afin que, si, pour le temps advenir, cecy tomboit entre les mains de quelque jeune prince, qui eust à conduire semblables affaires, il eust mieux connoissance, pour l'avoir vu, et se garder d'estre trompé. Car combien que les ennemis, ni les princes ne soient point tousjours semblables, encore que les matières le fussent, si fait-il bon d'estre informé des choses passées. Pour en déclarer mon advis, je cuide estre certain que ces deux princes y alloient tous deux en intention de tromper chacun son compagnon, et que leurs fins estoient assez semblables, comme vous oirez. Tous deux avoient leurs armées prestes, et aux champs. Le roy avoit jà pris plusieurs places, et en traictant cette paix, pressoit fort son frère; jà estoient venus vers le roy le seigneur de Contay, Patus, Foucart, et plusieurs autres; et avoient laissé le duc de Guyenne. L'armée du roy estoit és environs de la Rochelle, et avoit grande intelligence dedans; et marchandoient fort ceux de la ville, tant pour ce bruit de paix que pour la maladie qu'avoit ce duc. Et cuide l'intention du roy telle que, s'il eust achevé son entreprise auprès de là, et que son frère vint à mourir, qu'il ne jureroit point cette paix : mais aussi que, s'il trouvoit forte partie, il la jureroit et exécuteroit ses promesses pour s'oster du péril. Et compassa fort bien son temps, et faisoit une merveilleuse diligence; et avez bien entendu comme il dissimula à ce Simon de Quingey, bien l'espace de huit jours, et que cependant advint cette mort. Or sçavoit-il bien que ledit duc de Bourgongne desiroit tant

la possession de ces deux villes, qu'il ne l'oseroit courroucer, et qu'il luy feroit couler doucement quinze ou vingt jours (comme il fit) et que cependant il verroit quel œuvre il feroit.

Puïsque nous avons parlé du roy, et des moyens qu'il avoit en pensée pour tromper le duc, faut dire quelle estoit la pensée du duc envers le roy, et ce qu'il luy gardoit, si la mort dessusdite ne fust advenue. Simon de Quingey avoit commission de luy, et à la requeste du roy, d'aller en Bretagne, après qu'il auroit vu jurer la paix, et reçu les lettres de confirmation de ce que les ambassadeurs du roy auroient fait, et signifier audit duc de Bretagne le contenu de la paix, et aussi aux ambassadeurs du duc de Guyenne, qui estoient là, pour en advertir leur maistre, lequel estoit à Bordeaux. Et le vouloit ainsi le roy, pour faire plus grand espouventement aux Bretons, de se voir ainsi abandonnés de celuy où estoit leur principale espérance. En la compagnie dudit Simon de Quingey, y avoit un chevaucheur d'escurie dudit duc, qui avoit nom Henry, natif de Paris, un sage compagnon et bien entendu; lequel avoit une lettre de créance, addressante audit Simon de Quingey, escrite de la main dudit duc: mais il avoit commission de ne la bailler point audit Simon, jusques à ce qu'il fust party d'avec le roy, et arrivé à Nantes devers le duc: et à l'heure luy devoit bailler ladite lettre, et dire sa créance, qui estoit : qu'il dust dire au duc de Bretagne qu'il n'eust nulle doute ni crainte que son maistre abandonnast le duc de Guyenne, ni luy, mais les secoureroit de corps et de biens; et que ce qu'il avoit fait estoit pour éviter la guerre, et pour recouvrer ces deux villes, Amiens et Sainct-Quentin, que le roy luy avoit ostées en temps de paix, et contre sa promesse; et luy devoit dire aussi comme ledit duc son maistre envoyeroit de notables ambassadeurs devers le roy, incontinent qu'il seroit saisi de ce qu'il demandoit. Ce qu'il eust fait sans difficulté, pour luy demander et supplier se vouloir déporter de la guerre et entreprise qu'il auroit faite contre ces deux ducs, et ne se vouloir arrester aux sermens qu'il avoit faits; car il n'estoit délibéré de les tenir, non plus qu'il luy avoit tenu le traicté qui avoit esté fait devant Paris, qu'on appelle le traicté de Conflans, ni celuy qu'il jura à Péronne, et que long-temps après il avoit con-

firmé; et qu'il sçavoit bien qu'il avoit pris ces deux villes contre sa foy, et en temps de paix; pourquoy devoit avoir patience qu'en semblable façon il les eust recouvrées. Et en tant que touchoit les comtes de Sainct-Paul, connestable de France, et de Nevers, que le roy lui avoit abandonnés, il déclaroit que, nonobstant qu'il les haïst, et en eust bien cause, si vouloit-il remettre ces injures, et les laisser en leur entier, suppliant au roy qu'il voulsist faire le semblable de ces deux ducs qu'il luy avoit abandonnés : et qu'il luy plust que chacun vesquist en paix et en sûreté, et en la manière qu'il avoit esté juré et promis à Conflans, où tous estoient assemblés; en luy déclarant qu'au cas qu'il ne voulsist ainsi le faire, il secoureroit ses alliés; et devroit desjà estre logé en champs à l'heure qu'il manderoit ces paroles. Or, autrement en advint. Ainsi l'homme propose et Dieu dispose; car la mort qui départ toutes choses et change toutes conclusions, en fit venir autre ouvrage, comme vous avez entendu et entendrez; car le roi ne bailla point ces deux villes; et si eut la duché de Guyenne, par la mort de son frère, comme raison estoit.

CHAPITRE X.

Comment le duc de Bourgongne, voyant qu'il ne pouvoit se saisir de Beauvais, devant laquelle il avait planté son camp, s'en alla devant Rouen.

Pour retourner à la guerre, dont cy-devant ay parlé, et comme furent traictés un tas de pauvres francs-archers qui avoient été pris dedans Nesle : au partir de là, alla loger le duc devant Roye, où il y avoit quinze cens francs-archers et un nombre d'hommes-d'armes d'arrière ban. Si belle armée n'eut jamais le duc de Bourgongne que lors. Le lendemain qu'il fut arrivé, commencèrent à avoir peur ces francs-archers, et se jetèrent par les murailles, et se vindrent rendre à luy. Le lendemain, ceux qui estoient encore dedans composèrent, et laissèrent chevaux et harnois, sauf que les hommes-d'armes en emmenèrent chacun un courtaut (bidet). Le duc laissa gens en la ville, et voulut faire désemparer Mondidier; mais pour l'affection qu'il vit que le peuple des chastellenies luy portoit, il la fit réparer, et y laissa gens. Partant de là fit son compte de tirer en Normandie; mais passant près de Beauvais,

alla courre monseigneur des Cordes devant, lequel menoit son avant-garde. D'entrée ils prirent ce fauxbourg, qui est devant l'évesché; et le prit un Bourguignon très-avaricieux, appelé messire Jacques de Montmartin, qui avoit cent lances et trois cens archers de l'ordonnance dudit duc. Monseigneur des Cordes assaillit d'un autre costé, mais ses eschelles estoient courtes, et n'en avoit guères. Il avoit deux canons qui tirèrent au travers de la porte deux coups seulement, et y firent un grand trou; et s'il eut eu pierres (boulets en pierre) pour continuer, il y fut entré sans doute, mais il n'estoit point venu fourni pour tel exploit: parquoy estoit mal pourvu. Dedans il n'y avoit que ceux de la ville au commencement, sauf Loyset de Balligny, qui avoit quelque peu de gens d'arrière-ban, lequel estoit capitaine de la ville; toutesfois Dieu voulut qu'elle ne se perdist pas ainsi; et en monstra grandes enseignes; car ceux de monseigneur des Cordes combattoient main à main par le trou qui avoit esté fait en la porte; et sur cela, manda au duc de Bourgongne, par plusieurs messagers, qu'il vinst, et qu'il pouvoit estre sûr que la ville estoit sienne. Ce pendant que ledit duc mist à venir, quelqu'un de ceux de dedans s'avisa, et apporta des fagots allumés pour jeter au visage de ceux qui s'efforçoient à rompre la porte. Tant y en mirent que le feu se prit au portail, et qu'il falut que les assaillans se retirassent, jusques à ce que le feu fust esteint.

Ledit duc arriva, qui semblablement tenoit la ville prise, pourvu que ce feu fust esteint, qui estoit très-grand: car tout le portail estoit en feu. Et quand ledit duc eut voulu loger une partie de l'armée du costé de Paris, la ville n'eust pu eschapper de ses mains: car nul n'y eust pu entrer; mais Dieu voulut qu'il fist doute là où il n'y en avoit point; car pour un petit ruisseau qui estoit à passer, il fit cette difficulté. Et depuis qu'il y eut largement gens-d'armes dedans, il le voulut faire, ce qui eust esté mettre tout son ost en péril; et à grande peine l'en put-on démouvoir; et fut le vingt-huitiesme jour de juin, l'an mil quatre cens septante-deux. Ce feu dont j'ay parlé dura tout le jour; et y entrèrent devers le soir dix lances d'ordonnance seulement, comme m'a esté conté, car j'estois encore avec le duc de Bourgongne; mais ils ne furent point vus,

pource que chacun estoit empesché à se loger, et aussi n'y avoit nul de ce costé. A l'aube du jour commença à approcher l'artillerie dudit duc; et tost après vismes entrer gens largement, au moins environ deux cens hommes-d'armes; et croy que s'ils ne fussent venus, que la ville eust mis peu à composer. Mais en la colère où estoit le duc de Bourgongne, comme avez pu entendre cy-dessus, il désiroit la prendre d'assaut; et sans doute il l'eust bruslée, si ainsi fust advenu, qui eust esté très-grand dommage; et me semble qu'elle fut préservée par vray miracle, et non autrement. Depuis que ces gens y furent entrés, l'artillerie dudit duc tira continuellement l'espace de quinze jours ou environ; et fut la place aussi bien batue que jamais place fut, et jusques en l'estat d'assaillir. Toutesfois aux fossés y avoit de l'eau, et fallut faire un pont de l'un des deux costés de la porte bruslée, et de l'autre costé de ladite porte on pouvoit joindre jusques aux murs sans danger, sauf d'une seule canonière qu'on ne sçut batre, pour ce qu'elle estoit fort basse.

C'est bien grand péril et grande folie d'assaillir si grandes gens; et encore pardessus tout, y estoient dedans, le connestable (comme je croy) ou logé près de la ville (je ne sçay lequel) le mareschal Joachim, le mareschal de Loheac, monseigneur de Crussol, Guillaume de Vallé, Méry de Coué, Sallezard, Thevenot de Vignoles, tous anciens, cent lances pour le moins hommes-d'armes de l'ordonnance, et largement gens-de-pied, et beaucoup de gens de bien qui se trouvèrent avec tous ces capitaines. Toutesfois délibéra ledit duc donner l'assaut; mais ce fut tout seul, car ne se trouva de cette opinion que luy; et le soir, quand il se coucha sur son lict de camp, vestu comme il avoit accoustumé, ou peu s'en faloit, il demanda à aucuns s'il leur sembloit bien que ceux de dedans attendissent l'assaut. Il luy fut respondu que ouy, vu le grand nombre de gens qui y estoient, et qu'ils estoient encore suffisans pour la deffendre comme une haye. Il le prit en moquerie, et dit : « Vous « n'y trouverez demain personne. » A l'aube du jour fut l'assaut très-bien assailly, et très-hardiment, et encore mieux deffendu. Grand nombre de gens passèrent par dessus ce pont, et y fust estouffé monseigneur Despiris, un vieil chevalier de Bourgongne, qui fut le plus homme de bien qui y mourut. De l'autre costé y

en eut qui montèrent jusques dessus le mur, mais tous ne revindrent pas; ils combattirent main à main longuement, et fut l'assaut assez long. Autres bandes estoient ordonnées pour assaillir après les premiers; mais voyant qu'ils perdoient leur temps, ledit duc les fit retirer. Ceux de dedans ne saillirent point, aussi ils pouvoient voir largement gens prests à les recueillir s'ils fussent saillis. A cet assaut mourut environ six vingts hommes. Le plus grand fut monseigneur Despiris. Aucuns en cuidoient beaucoup plus. Il y eut bien mille hommes blessés. La nuict d'après, firent ceux de dedans une saillie; mais ils estoient peu de gens, et la pluspart estoient à cheval, qui se mirent par le cordail des pavillons : ils ne firent rien de leur profit, et perdirent deux ou trois gentils-hommes; ils blessèrent un fort homme de bien, nommé messire Jacques d'Orson, maistre de l'artillerie dudit duc, qui peu de jours après mourut de ladite blessure.

Sept ou huit jours après cet assaut, voulut ledit duc aller loger à la porte vers Paris, et départir son ost en deux. Il ne trouva nul de cette opinion, vu les gens qui estoient dedans. C'estoit au commencement qu'il le devoit faire, car à cette heure n'en estoit pas temps. Voyant qu'il n'y avoit autre remède, il se leva, et en bel ordre : il s'attendoit bien que ceux de dedans saillissent asprement, et par ce moyen leur porter quelque dommage; toutesfois ils ne saillirent point. Il prit de là son chemin en Normandie, pource qu'il avoit promis au duc de Bretagne aller jusques devant Rouen, lequel avoit promis de s'y trouver; mais il changea propos, voyant que le duc de Guyenne estoit mort; et ne bougea de son païs. Ledit duc de Bourgongne vint devant Eu, qui luy fut rendue, et Sainct-Vallery : et fit mettre les feux par tout ce quartier jusques aux portes de Dieppe. Il prit le Neuf-Chastel, et le fit brusler, et tout le païs de Caux, où la pluspart, jusques aux portes de Rouen, et tira en personne jusques devant la ville de Rouen. Il perdoit souvent de ses fourrageurs; et endura son ost très-grande faim; puis se retira pour l'hyver qui estoit venu. Dès ce qu'il eust le dos tourné, ceux du roy reprirent Eu et Sainct-Vallery : et eurent pour prisonniers sept ou huit de ceux qui estoient dedans par les compositions.

CHAPITRE XI.

Comment le roy fit appointement avec le duc de Bretagne, et trève avec le duc de Bourgongne, et comment le comte de Sainct-Paul eschappa pour lors à une machination faite contre luy par ces deux grands princes. 1475.

Environ ce temps je vins au service du roy (et fut l'an mil quatre cens septante deux), lequel avoit recueilly des serviteurs de son frère le duc de Guyenne la plus grande part; et estoit au pont de Cé, là où il s'estoit tiré contre le duc de Bourgongne, et luy faisoit guerre, et là vindrent devers luy aucuns ambassadeurs de Bretagne : et aussi y en alloit des siens. Entre les autres y vint Philippe des Essars, serviteur du duc, et Guillaume de Soubs-Plenville, serviteur de monseigneur de l'Escun, lequel seigneur de l'Escun s'estoit retiré en Bretagne, quand il vit son maistre le duc de Guyenne près de la mort; et partit de Bordeaux, et se mit sur la mer, craignant de tomber entre les mains du roy. Parquoy partit de bonne heure, et emmena quant et luy le confesseur du duc de Guyenne, et un escuyer d'escurie, auxquels on imputoit la mort du duc de Guyenne : lesquels ont esté prisonniers en Bretagne par longues années. Un peu durèrent ces allées et venues de Bretagne; et à la fin se délibéra le roy d'avoir paix de ce costé, et de tant donner audit seigneur de l'Escun, qu'il le retireroit à son service, et luy osteroit l'envie de luy pourchasser mal, pour autant qu'il n'y avoit ni sens ni vertu en Bretagne que de ce qui procédoit de luy; mais un si puissant duc, manié par un tel homme, estoit à craindre; et mais qu'il eust fait avec luy, les Bretons tascheroient à vivre en paix. Et à la vérité, la généralité du païs ne quiert jamais autre chose; car tousjours y en a en ce royaume de bien traictés et honorés; et ils ont bien servi le temps passé. Aussi je trouve ce traicté, que nostre roy fit, très-sage, combien qu'aucuns le blasmoient, qui ne considéroient point si avant que luy. Il eut bon jugement de la personne dudit seigneur de l'Escun, disant qu'il ne viendroit nul péril de luy mettre entre ses mains ce qu'il y mit; et l'estimoit homme d'honneur, et que jamais, durant ces divisions passées, il n'avoit voulu avoir intelligence avec les Anglois, ni consentir que les places de Normandie leur fussent baillées, qui fut cause de tout le bien qu'il eut; car cela ne tint qu'à luy seul.

Pour toutes ces raisons il dit audit de Soubs-Plenville qu'il mit par escript tout ce que ledit seigneur de l'Escun, son maistre, demandoit, tant pour le duc que pour luy, ce qu'il fit : et tout luy accorda nostre roy. Et furent ses demandes : quatre-vingts mille francs de pension pour le duc; pour son maistre, six mille francs de pension, le gouvernement de Guyenne, deux séneschaucées, de Vannes et de Bordelois, la capitainerie de l'un des chasteaux de Bordeaux, la capitainerie de Blaye, des deux chasteaux de Bayonne, de Dax et de Sainct-Sever, et vingt et quatre mille escus d'or comptant, avec l'ordre du roy et la comté de Comminges. Tout fut accordé et accompli, sauf que la pension du duc ne se payoit que la moitié, et dura deux ans : davantage donna le roy audit de Soubs-Plenville six mille escus. J'entends cet argent comptant, tant de luy que de son maistre, payé en quatre années. Et ledit de Soubs-Plenville eut douze cens francs de pension, maire de Bayonne, baillif de Montargis, et d'autres petits estats en Guyenne. Le tout dura à son maistre et à luy jusques au trespas du roy. Philippe des Essars fut baillif de Meaux, maistre des eaux et des forêts de la France, douze cens francs de pension et quatre mille escus. Depuis ce temps, jusques au trespas du roy nostre maistre, leur ont duré ces estats, et aussi monseigneur de Comminges luy est tousjours demeuré bon et loyal serviteur.

Tantost après que le roy eut appaisé ce duc de Bretagne, il se tira vers la Picardie. Tousjours avoient de coustume le roy et le duc de Bourgongne, incontinent que l'hyver venoit, de faire trève pour six mois, ou pour un an, ou plus. Ainsi en ensuivant leur coustume, en firent une; et la vint faire le chancelier de Bourgongne et austres en sa compagnie. Là fut monstrée la paix finale que le roy avoit faite avec le duc de Bretagne, par laquelle ledit duc renonçoit à l'alliance qu'il avoit faite avec les Anglois et le duc de Bourgongne : pour ce vouloit le roy que les ambassadeurs du duc de Bourgongne ne le nommassent point au nombre de leurs alliés. A quoy ne voulurent entendre; et disoient qu'il seroit à son choix de se déclarer de la partie du roy ou de la leur, dedans le temps accoustumé; et disoient qu'autrefois les avoit ledit duc de Bretagne abandonnés par lettres : mais que partant ne s'estoit point

départi de leur amitié. Ils tenoient le duc de Bretagne pour prince manié par autre sens que par le sien; mais qu'il se revenoit tousjours à la fin à ce qui luy estoit plus nécessaire : et fut l'an septante et trois.

En menant ce traicté on murmuroit des deux costés contre le comte de Sainct Paul, connestable de France; et l'avoit le roy pris en grande hayne, et les plus prochains de luy semblablement. Le duc de Bourgongne le haïssoit encore plus; et en avoit meilleure cause (car je suis informé à la vérité des raisons des deux costés); et n'avoit point oublié ledit duc que le connestable avoit esté occasion de la prise d'Amiens et de Sainct-Quentin; et luy sembloit qu'il estoit cause et vraye nourrice de cette guerre qui estoit entre le roy et luy; car, en temps de trève, luy tenoit les meilleures paroles du monde; mais dès ce que le débat commençoit, il luy estoit ennemy capital; et ledit comte l'avoit voulu contraindre à marier sa fille, comme avez vu cy-devant. Encore y avoit une autre pique; car durant que ledit duc estoit devant Amiens, ledit connestable fit une course en Hainault; et, entre les autres exploits qu'il fit, il brusla un chasteau, nommé Solre, qui estoit à un chevalier, nommé messire Baudoin de Lannoy. Pour le temps de lors on n'avoit point accoustumé de mettre feu, ni d'un costé ni d'autre; et prit le duc son occasion sur cela des feux qu'il mettoit et qu'il avoit en cette saison mis. Ainsi se commença à pratiquer la manière de défaire ledit connestable. Et du costé du roy en furent ouvertes quelques paroles, par gens qui s'adressoient à ceux qui estoient ennemis dudit connestable, estans au service dudit duc, et n'avoient point moins de suspicion sur ledit connestable que ledit duc. Et chacun le disoit occasion de la guerre; et se commencèrent à descouvrir toutes paroles et tous traictés menés par luy, tant d'un costé que d'autre, et mettoient en avant sa destruction.

Quelqu'un pourra demander cy-après, si le roy ne n'eust sçu faire seul. A quoy je responds que non; car il estoit assis justement entre le roy et ledit duc. Il tenoit Sainct-Quentin en Vermandois, grosse ville et forte. Il avoit Ham et Bohain, et autres très-fortes places siennes, toutes près dudit Sainct-Quentin; et y pouvoit mettre gens à toute heure et de tel parti qu'il lui plaisoit.

Il avoit du roy quatre cens hommes-d'armes bien payés, dont luy mesmes estoit commissaire et en faisoit la monstre; sur quoy il pouvoit pratiquer grand argent, car il ne tenoit point le nombre. Outre il avoit d'estat ordinaire quarante-cinq mille florins; et si prenoit un escu pour chacune pipe de vin qui passoit parmi ses limites pour aller en Flandre ou en Hainault; et si avoit de très-grandes seigneuries siennes, et grandes intelligences au royaume de France, et aussi au païs dudit duc où il estoit fort apparenté.

Toute cette année que dura cette trève, s'entrenoit cette marchandise; et s'adressoient ceux du roy à un chevalier dudit duc, appelé monseigneur d'Hymbercourt (dont ailleurs avez ouy parler en ce livre), lequel de long-temps haïssoit très-fort ledit connestable: et la hayne estoit renouvelée n'y avoit guères; car en une assemblée qui s'estoit tenue à Roye, où ledit connestable et autres estoient pour le roy, le chancelier de Bourgongne, le seigneur d'Hymbercourt et autres, pour ledit duc, en parlant de leurs matières ensemble, le connestable démentit vilainement ledit seigneur d'Hymbercourt. A quoy ne fit aucune responce, sinon que s'il enduroit cette injure il n'attribuast point cet honneur à luy, mais au roy, à la sûreté duquel il estoit venu là pour ambassadeur, et aussi à son maistre, duquel il représentoit la personne, et qu'il luy en feroit rapport. Cette seule vilainie et outrage, bien tost dite, cousta depuis la vie audit connestable, et ses biens perdus, comme vous oyrez cy-après. Et pour ce, ceux qui sont aux grandes auctorités, et les princes, doivent beaucoup craindre à faire ni dire tels ouvrages, et regarder à qui ils les dient; car de tant qu'ils sont plus grands, portent les outrages plus grand déplaisir et deuil; car il semble aux outragés qu'ils en seront plus notés, pour la grandeur et auctorité du personnage qui les outrage; et s'il est leur maistre ou leur seigneur, ils en sont désespérés d'avoir honneur ni bien de luy; et plus de gens servent pour l'espérance des biens advenir, que pour les biens qu'ils ont jà reçus.

Pour revenir à mon propos: on s'adressoit tousjours audit seigneur d'Hymbercourt, et audit chancelier, pour ce qu'il avoit eu quelque part à ces paroles dites à Roye; et aussi il estoit fort amy dudit seigneur d'Hymbercourt. Et tant se demena cette matière

qu'on tint une journée à Bouvines, qui est près de Namur, sur ce propos; et y estoient pour le roy le seigneur de Curton, gouverneur de Lymosin, et maistre Jean Heberge, depuis évesque d'Évreux; et pour ledit duc de Bourgongne y estoient le chancelier, dont j'ay parlé, et ledit seigneur d'Hymbercourt; et fut en l'an septante et quatre.

Ledit connestable fut adverti que l'on y marchandoit à ses despens; et fit grande diligence d'envoyer vers ces deux princes. A chacun donnoit à connoistre qu'il entendoit le tout; et fit tant, pour cette fois, qu'il mit le roy en suspicion que ledit duc le vouloit tromper, et tirer ledit connestable des siens. Et pour ce, à grande diligence envoya le roy devers ses ambassadeurs, estans à Bouvines, leur mandant ne conclure rien contre ledit connestable, pour les raisons qu'il leur diroit, mais qu'ils allongeassent la trève, selon leur instruction, qui fut d'un an ou six mois, je ne sçay lequel. Comme le messager arriva, il trouva que tout estoit jà conclu, et les scellés baillés dès le soir de devant; mais les ambassadeurs s'entr'entendoient si bien et estoient si bons amis, qu'ils rendirent lesdits scellés, qui contenoient que ledit connestable estoit, pour les raisons qu'ils disoient, déclaré ennemy et crimineux vers tous les deux princes, promettoient et juroient l'un à l'autre, que le premier des deux qui luy pourroit mettre la main dessus, le feroit mourir dedans huit jours après, ou le bailleroit à son compagnon pour en faire à son plaisir; et à son de trompe il seroit déclaré ennemy des deux princes et parties, et tous ceux qui le serviroient et porteroient faveur ni ayde. Et davantage, promettoit le roy bailler audit duc la ville de Sainct-Quentin, dont assez a esté parlé; et luy donnoit tout l'argent, et autres meubles dudit connestable, qui se pourroient trouver dedans le royaume, avec toutes seigneuries tenant dudit duc; et entre les autres, et davantage lui donna Ham et Bohain (qui sont places très-fortes); et à un jour nommé, devoient le roy et le duc avoir leurs gens-d'armes devant Ham, et assiéger ledit connestable. Toutefois, pour les raisons que je vous ay dites, fut rompue toute cette conclusion; et fut entrepris un jour et lieu, où ledit connestable se devoit trouver, pour pouvoir parler au roy en bonne su-

reté; car il doutoit de sa personne, comme celui qui sçavoit toute la conclusion qui avoit esté prise à Bouvines. Le lieu fut à trois lieues de Noyon, tirant vers la Fère sur une petite rivière; et avoient du costé dudit connestable relevé les gués. Sur une chaussée, qui y estoit, fut faite une forte barrière. Ledit connestable y estoit le premier; et avoit avec lui tous ses gens-d'armes, ou peu s'en faloit; car il avoit trois cens gentils-hommes d'armes passés; et avoit sa cuirasse soubs une robbe desceinte. Avec le roy y avoit bien six cens hommes-d'armes; et entre les autres y estoient monseigneur de Dammartin, grand maistre d'hostel de France, lequel estoit ennemy capital dudit connestable. Le roy m'envoya devant faire excuse audit connestable dequoy il l'avoit tant fait attendre. Tost après il vint: et parlèrent ensemble; et estoient cinq ou six présens, de ceux du roy, et des siens aussi. Ledit connestable s'excusa dequoy il estoit venu en armes, disant l'avoir fait pour crainte dudit comte de Dammartin. Il fut dit en effect, que toutes choses passées seroient oubliées, et que jamais ne s'en parleroit. Et passa ledit connestable du costé du roy; et fut fait l'appointement du comte de Dammartin et de luy; et vint au giste avec le roy à Noyon; et puis le lendemain s'en retourna à Sainct-Quentin, bien réconcilié, comme il disoit. Quand le roy eut bien pensé et ouy le murmure des gens, il luy sembla folie d'avoir esté parler à son serviteur, et l'avoir ainsi trouvé une barrière fermée audevant de luy, et accompagné de gens-d'armes, tous ses subjets, et payés à ses despens: et si la hayne y avoit esté paravant grande, elle l'estoit encore plus; et du costé du connestable, le cœur ne luy estoit point appetissé.

CHAPITRE XII.

Digression sur la sagesse du roy et du connestable, avec bons advertissemens pour ceux qui sont en auctorité envers leurs princes. 1474.

A bien prendre le faict du roy, il luy procédoit de grand sens de faire ce qu'il en fit; car je croy que ledit connestable eut esté reçu dudit duc de Bourgongne, en luy baillant Sainct-Quentin, quelque promesse qu'il y eut au contraire; mais pour un si sage seigneur, comme estoit ce connestable, il prenoit mal son faict, ou

Dieu lui ostoit la connoissance de ce qu'il avoit à faire, de se trouver en telle sorte, ainsi desguisé, au devant de son roy et de son maistre, à qui estoient tous ces gens-d'armes dont il s'accompagnoit. Et aussi il sembloit bien à son visage qu'il en fust estonné et esbahy, quand il se trouva en sa présence, et qu'il n'y avoit qu'une petite barrière entre d'eux; il ne tarda guères qu'il ne la fit ouvrir, et passa du côté du roy; il fut ce jour en grand danger.

Je fais mon compte que luy, et aucuns de ses privés, estimoient cette œuvre, et tenoient à louange de quoy le roy le craignoit, et tenoient le roy pour homme craintif; et estoit vray qué par le temps il l'estoit; mais il faloit bien qu'il y eust cause; il s'estoit desmelé de grandes guerres qu'il avoit eues contre les seigneurs de son royaume, par largement donner et encore plus promettre, et il ne vouloit rien hasarder s'il pouvoit trouver autres voies. Il a semblé à beaucoup de gens que peur et crainte luy faisoient faire ces choses; et s'en sont beaucoup trouvés trompés, ayans cette imagination, qui s'enhardissoient d'entreprendre des folies contre luy, qui estoient foiblement appuyés, comme le comte d'Armagnac, et autres, à qui il en est mal pris; car il connoissoit bien s'il estoit temps de craindre ou non. Je luy ose bien porter cette louange (et ne sçay si je l'ay dit ailleurs : et quand je l'aurois dit, si vaut-il bien estre dit deux fois) que jamais je ne connus si sage homme en adversité. Pour continuer mon propos de monseigneur le connestable, qui par aventure désiroit que le roy le craignist (au moins je le cuide; car je ne le voudrois pas charger, et n'en parle sinon pour advertir ceux qui sont au service des grands princes, qui n'entendent pas tous d'une sorte les affaires de ce monde) je conseillerois à un mien amy, si je l'avois, qu'il mit peine que son maistre l'aimast, mais non qu'il le craignist; car je ne vis oncques homme ayant grande auctorité avec son seigneur par le moyen de le tenir en crainte, à qui il n'en meschut, et du consentement de son maistre mesme. Il s'en est vu assez de nostre temps, ou peu devant, en ce royaume, comme monseigneur de la Tremouille et autres; au pays d'Angleterre, le comte de Warvic, et toute sa sequelle. J'en nommerois en Espagne, et ailleurs, mais par aventure que ceux qui verront cet article, le sçavent mieux

que moy. Et advient très-souvent que cette audace vient d'avoir bien servy, et qu'il semble à ceux qui en usent, que leurs mérites sont tels que l'on doit beaucoup endurer d'eux, et qu'on ne s'en peut passer. Mais les princes, au contraire, sont d'opinion qu'on est tenu à les bien servir, et trouvent bien qui leur dit; et ne désirent qu'à se despescher de ceux qui les rudoient. Encore en ce pas me faut alléguer nostre maistre en deux choses, qui une fois me dit, parlant de ceux qui font grand service (et m'en allégua son auteur, et de qui il le tenoit): que avoir trop bien servy perd aucunes fois les gens, et que le plus souvent les grands services sont récompensés par grande ingratitude; mais qu'il peut aussi bien advenir par le deffaut de ceux qui ont fait lesdits services, qui trop arrogamment veulent parler et user de leur bonne fortune, tant envers leurs maistres, que leurs compagnons, comme de la mesconnoissance du prince. Me dit davantage : qu'à son advis, pour avoir biens en cour, c'est plus grand heur à un homme, quand le prince qu'il sert luy a fait quelque grand bien, à peu de desserte, pourquoy il luy demeure fort obligé, que ce ne seroit s'il luy avoit fait un si grand service que ledit prince luy en fust très obligé, et que les princes aiment plus naturellement ceux qui leur sont tenus, qu'ils ne font ceux à qui ils sont tenus. Ainsi en tous estats a bien à faire à vivre en ce monde, et fait Dieu grande grace à ceux à qui il donne bon sens naturel. Cette vue du roy et de monsieur le connestable, fut l'an mil quatre cens septante et quatre.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le duc de Bourgongne, s'estant saisi de la duché de Gueldres, eut envie d'entreprendre plus outre sur les Alemagnes, et comment il mit le siége devant la ville de Nuz.

En la saison de cette vue, comme il me semble, le duc de Bourgongne estoit allé prendre le païs de Gueldres, fondé sur une querelle, qui est digne d'être racontée, pour voir les œuvres et la

puissance de Dieu. Il y avoit un jeune duc de Gueldres, appellé Adolphe : lequel avoit pour femme une des filles de Bourbon, sœur de monseigneur de Bourbon père, qui règne aujourd'huy : et l'avoit espousée en cette maison de Bourgongne ; et pour cette cause en avoit quelques faveurs. Il avoit commis un cas très-horrible ; car il avoit pris son père prisonnier, à un soir, comme il se vouloit aller coucher, et mené cinq lieues d'Alemagne à pied, sans chausses, par un temps très-froid : et le mit au fond d'une tour, où il n'y avoit nulle clarté, que par une bien petite lucarne, et là le tint près de six mois ; dont fut grande guerre entre le duc de Clèves (dont ledit duc prisonnier avoit espousé la sœur.) et ce jeune duc Adolphe. Le duc de Bourgongne plusieurs fois les voulut appointer ; mais il ne put. Le pape et l'empereur, à la fin, y mirent fort la main ; et sur grandes peines, fut commandé audit duc de Bourgongne de tirer ledit duc Arnoul hors de prison. Ainsi le fit, car le jeune duc n'osa denier le lui bailler, pource qu'il voyoit tant de gens de bien qui s'en empeschoient : et si craignoit la force dudit duc. Je les vy tous deux en la chambre du duc de Bourgongne par plusieurs fois, et en grande assemblée de conseil, où ils plaidoient leurs causes ; et vy le bon homme vieil présenter le gage de bataille à son fils. Le duc de Bourgongne désiroit fort les appointer ; et favorisoit le jeune, et luy offroit qne le titre de verneur au mainbourg du païs de Gueldres luy demoureroit avec tout le revenu, sauf une petite ville, assise auprès de Brabant (qui a nom Graves) qui devoit demourer au père, avec le revenu de trois mille florins et autant de pension. Ainsi le tout luy eust valu six mille florins, avec le titre de duc, comme raison estoit. Avec d'autres plus sages je fus commis à porter cette parole à ce jeune duc, lequel fit response : qu'il aimeroit mieux avoir jeté son père la teste devant en un puits, et de s'estre jeté après, que d'avoir fait cet appointement ; et qu'il y avoit quarante-et-quatre ans que son père estoit duc, et qu'il estoit bien temps qu'il le fut ; mais très-volontiers il luy laisseroit trois mille florins par an, par condition qu'il n'entreroit jamais dans le duché : et assez d'autres paroles très-mal sages. Cecy advint justement comme le roy prit Amiens sur le duc de Bourgongne, lequel estoit avec ces deux

(dont je parle) à Dourlans, où il se trouvait très-empesché; et partit soudainement pour se retirer à Hesdin, et oublia cette matière. Et ce jeune duc prit un habillement de François, et partit luy deuxiesme seulement, pour se retirer en son païs. En passant un pont, auprès de Namur, il paya un florin pour son passage. Un prestre le vit, qui en prit suspicion, et en parla au passager, et regarda au visage celuy qui avoit payé ledit florin, et le connut; et là fut pris et amené à Namur; et y est demouré prisonnier, jusques au trespas du duc de Bourgongne, que les Gandois le mirent dehors; et par force voulurent luy faire espouser celle qui depuis a esté duchesse d'Austriche; et le menèrent avec eux devant Tournay, où il fut tué meschamment, et mal accompagné, comme si Dieu n'eust pas été saoul de venger cet outrage qu'il avoit fait à son père. Le père estoit mort avant le trespas du duc de Bourgongne, estant encore son fils en prison; et à son trespas, laissa au duc de Bourgongne sa succession, à cause de l'ingratitude de son fils; et sur cette querelle conquit le duc de Bourgongne, au temps que je dis, la duché de Gueldres, où il trouva résistance; mais il estoit puissant, et en trève avec le roy, et le posséda jusques à la mort; et encore la possède aujourd'huy ce qui est descendu de luy, et tant qu'il plaira à Dieu. Et comme j'ay dit au commencement, je n'ay conté cecy que pour monstrer que telles cruautés et tels maux ne demourent point impunis.

Le duc de Bourgongne estoit retourné en son païs, et avoit le cœur très-élevé pour cette duché qu'il avoit jointe à sa crosse; et trouva goust en ces choses d'Alemagne, pource que l'empereur (Frédéric III) estoit de très-petit cœur, et enduroit toutes choses pour ne despendre riens : et aussi de soy, sans l'ayde des autres seigneurs d'Alemagne, ne pouvoit-il pas grand chose. Parquoy ledit duc ralongea sa trève avec le roy; et sembla à aucuns des serviteurs du roy, que ledit seigneur ne devoit point ralonger sa trève, ni laisser venir audit duc si grand bien. Bon sens leur faisoit dire cela; mais par faute d'expérience et d'avoir vu, ils n'entendoient point cette matière. Il y en eut quelques autres mieux entendans ce cas qu'eux, et qui avoient plus grande connoissance, pour avoir esté sur les lieux, qui dirent au roy : que hardiment

prit cette trève, et qu'il souffrit audit duc de s'aller heurter contre les Alemagnes (qui est chose si grande et si puissante qu'il est presque incroyable), disans que, quand ledit duc auroit pris une place, ou mené à fin une querelle, il en entreprendroit une autre, et qu'il n'étoit pas homme pour jamais se saouler d'une entreprise (en quoy il estoit opposite au roy; car plus il estoit embrouillé et plus il s'embrouilloit), et que mieux ne se pourroit venger de luy que de le laisser faire; et avant, luy faire un petit d'ayde, et ne luy donner nulle suspicion de luy rompre cette trève; car à la grandeur d'Alemagne et à la puissance qui y est, n'estoit pas possible que tost ne se consommast, et ne se perdit de tous poincts; car les princes de l'Empire, encore que l'empereur fust homme de peu de vertu, y donneroient ordre; et à la fin finale audit seigneur en advint ainsi.

A la querelle des deux prétendans à l'évesché de Cologne, dont l'un estoit frère du lantgrave de Hessen, et l'autre parent du comte Palatin du Rhin, ledit duc de Bourgongne tint le party dudit palatin, et entreprit de le mettre par force en cette dignité, espérant en avoir quelques places; et mit le siége devant Nuz, près de Cologne, l'an mil quatre cens septante-et-quatre, y estant ledit lantgrave de Hessen avec quelque nombre de gens de guerre. Ledit duc mit tant de choses en son imagination, et si grandes, qu'il demoura sous le faict; car il vouloit en cette saison propre faire passer le roy Edouard d'Angleterre (lequel avoit grande armée preste), à la poursuite dudit duc et achever cette entreprise d'Alemagne, qui estoit, s'il eut pris Nuz, la garnir bien, et une autre place ou deux, audessus de Cologne; par quoy ladite cité de Cologne diroit le mot, et que partant il monteroit contremont le Rhin jusques à la comté de Ferrete, qu'il tenoit lors; et ainsi tout le Rhin seroit sien jusques en Hollande, où il fine (finit), et où il y a plus de fortes villes et chasteaux qu'en nul royaume de la chrestienté, si ce n'est en France. La trève qu'il avoit avec le roy, avoit esté alongée de six mois, et desjà la pluspart estoient passés. Le roy sollicitoit fort de l'alonger, et qu'il fist à son aise en Alemagne; ce que ledit duc ne voulut faire, pour la promesse qu'il avoit faite aux Anglois.

Je me passerois bien de parler de ce faict de Nuz, pource que ce n'est pas le train de ma matière (car je n'y estoit pas), mais je suis forcé d'en parler pour les matières qui en dépendent. Dedans la ville de Nuz, laquelle est très-forte, s'estoit mis le lantgrave de Hessen, et plusieurs de ses parens et amis jusques au nombre de dix-huit cens hommes-de-cheval, comme il m'a esté dit, et très-gens de bien (et aussi ils le monstrèrent) et de gens-de-pied ce qui leur en faisoit besoin. Ledit lantgrave, comme nous avons dit, estoit frère de l'évesque, qui avoit esté eslu, et qui estoit la partie adverse de celuy que soustenoit le duc de Bourgongne. Et ainsi le duc de Bourgongne mit le siége devant Nuz, l'an mil quatre cens septante-quatre.

Il avoit la plus belle armée qu'il eut jamais, et espécialement pour gens-de-cheval; car pour aucunes fins qu'il prétendoit ès Italies, il avoit retiré quelques mille hommes-d'armes Italiens, que bons que mauvais. Il avoit pour chef d'entr'eux un appelé le comte de Campobache, du royaume de Naples, partisan de la maison d'Anjou, homme de très-mauvaise foy et très-périlleux. Il avoit aussi Jacques Galeot, gentil-homme de Naples, tres-homme de bien, et plusieurs autres que je passe, pour briefveté. Semblablement avoit bien le nombre de trois mille Anglois, très-gens de bien, et de ses subjets en très-grand nombre, bien montés et bien armés, qui jà long-temps avoient exercé le faict de la guerre, et une très-grande et puissante artillerie. Et tout ceey avoit-il tenu prest, pour se joindre avec les Anglois à leur venue; lesquels faisoient toute diligence en Angleterre. Mais les choses y sont longues; car le roy ne peut entreprendre un tel œuvre sans assembler son parlement, qui vaut autant dire comme les trois estats, qui est chose juste et sainte; et en sont les rois plus forts et mieux servis, quand ainsi le font en semblables matières, car l'issue volontiers n'en est pas briève. Quand ces estats sont assemblés, il déclare son intention, et demande ayde sur ses subjets: car il ne se lève nuls aydes en Angleterre, si ce n'est pour passer en France, ou aller en Escosse, ou autres frais semblables; et très-volontiers, et bien libéralement, ils les octroient et les accordent, et espécialement pour passer en France. Et est bien une pratique que ces

roys d'Angleterre font, quand ils veulent amasser argent, que faire semblant d'aller en Escosse ou en France, et faire armées; et pour lever grand argent, ils font un payement de trois mois, et puis rompent leur armée, et s'en retournent à l'hostel, et ils ont reçu l'argent pour un an. Et estoit ce roy Edouard tout plein de cette pratique, et souvent le fit.

Cette armée d'Angleterre mit bien un an à estre preste; et le fit sçavoir à monseigneur de Bourgongne, lequel au commencement de l'esté, estoit allé jusques devant Nuz; et luy sembla qu'en peu de jours il auroit mis son homme en possession, et qu'il l'auroit d'entrée; et luy pourroient demeurer aucunes places, comme Nuz et autres, pour parvenir aux fins que je vous ay dit. J'estime que cecy vint de Dieu qui regarda en pitié ce royaume; car ce duc estoit pour faire grand dommage, ayant l'armée telle qu'il avoit, et gens tous accoustumés par plusieurs années à tenir les champs par ce royaume, sans que nul luy présentast bataille, ni ne se trouvast aux champs en puissance contre luy si ce n'estoit en gardant les villes. Mais bien est vray que cela procédoit du roy, qui ne vouloit riens mettre au hasard; et ne le faisoit pas seulement par la crainte du duc de Bourgongne, mais pour doute des désobéyssances, qui pourroient advenir en son royaume, s'il avenoit qu'il perdit une bataille; car il estimoit n'estre pas bien de tous ses subjets et serviteurs, et par espécial des grands. Et si j'osois tout dire, il m'a maintes fois dit qu'il connoissoit bien ses subjets, qu'il les trouveroit bien si ses besongnes se portoient mal. Et pour ce, quand le duc de Bourgongne entroit, il ne faisoit que fort bien garnir ses places au devant de luy; et ainsi, en peu de temps, l'armée du duc de Bourgongne se défaisoit d'elle-mesme, sans que le roy mit son estat en péril aucun, qui me sembloit procéder par grand sens. Toutesfois ayant le duc la puissance telle que je vous ay dite, si l'armée du roy d'Angleterre fust venue au fin commencement de la saison, comme elle eut fait, sans nulle doute, n'eust esté l'erreur du duc de Bourgongne de se mettre si obstinément devant Nuz, il ne faut pas douter que ce royaume eut porté de très-grandes affaires; car jamais roy d'Angleterre ne passa à si puissante armée pour un coup, que fut cette-cy dont je parle, ni

si bien disposée pour combattre. Tous les grands seigneurs d'Angleterre y estoient, sans en faillir un; ils pouvoient bien estre quinze cens hommes-d'armes (qui estoit grande chose pour Anglois) tous fort bien en poincts. Et bien accompagnés, et quatorze mille archers portans arcs et flesches, et tous à cheval, et assez autres gens à pied servans à leur ost; et en toute l'armée n'y avoit pas un page. Et en outre devoit le roy d'Angleterre envoyer trois mille hommes descendre en Bretagne, pour se joindre avec l'armée du duc de Bretagne; et vis deux lettres, escrites de la main de monseigneur d'Urfé, grand-escuyer de France (qui pour lors estoit serviteur du duc de Bretagne) : l'une adressante au roy d'Angleterre, et l'autre à monseigneur de Hastingues, grand-chambellan d'Angleterre, qui, entre autres paroles, disoient : que le duc de Bretagne feroit plus d'exploit en un mois par intelligence, que l'armée des Anglois et celle du duc de Bourgongne ne feroient en six, quelque force qu'ils eussent; et crois qu'il disoit vray, si les choses fussent tirées outre; mais Dieu, qui tousjours a aimé ce royaume, conduisit les choses comme je diray cy-après. Et les lettres, dont j'ay parlé, furent achetées d'un secrétaire d'Angleterre, soixante marcs d'argent par le roy, à qui Dieu pardoint.

CHAPITRE II.

Comment ceux de la ville de Nuz furent secourus par les Alemands et par l'empereur contre le duc de Bourgongne, et des autres ennemis que le roy luy suscita.

Ainsj, comme je vous ay dit, estoit le duc de Bourgongne jà bien empesché devant Nuz, et trouva les choses plus dures qu'il ne pensoit. Ceux de Cologne qui estoient quatre lieues plus haut sur le Rhin, frayèrent chacun mois cent mille florins d'or, pour la crainte qu'ils avoient du duc de Bourgongne; et eux et les autres villes au-dessus d'eux, sur le Rhin, avoient desjà mis quinze ou seize mille hommes de pied sur les champs. Et estoient logés sur le bord de la rivière du Rhin, avec grande artillerie, du costé opposite du duc de Bourgongne; et taschoient à rompre ses vivres, qui venoient par eau du pays de Gueldres, contremont (en remontant) la rivière, et à rompre les bateaux à coups de canon.

L'empereur et les princes électeurs de l'empire s'assemblèrent sur cette matière, et délibérèrent de faire armée. Le roy les avoit jà envoyés solliciter par plusieurs messagers. Aussi renvoyèrent vers luy un chanoine de Cologne, de la maison de Bavière, et un autre ambassadeur avec luy ; et apportèrent au roy par roolle l'armée que l'empereur avoit intention de faire, au cas que le roy de son costé s'y voulsist employer. Ils ne faillirent point à avoir bonne response, et promesse de tout ce qu'ils demandoient; et d'avantage promettoit le roy par scellés, tant à l'empereur qu'à plusieurs des princes et villes, qu'incontinent que l'empereur seroit à Cologne, et mis aux champs, que le roy envoyeroit joindre avec luy vingt mille hommes, sous la conduite de monsieur de Craon et de Sallezard. Et ainsi cette armée d'Alemagne s'appresta, qui fut merveilleusement grande, et tant qu'il est presque incroyable; car tous les princes d'Alemagne, tant temporels que spirituels, et les évesques, y eurent gens, et toutes les communautés, et en grand nombre. Il me fut dit que l'évesque de Munster, qui n'est point des grands, y mena six mille hommes de pied, quatorze cens hommes de cheval, et douze cens chariots, et tous vêtus de verd; il est vray que son évesché est près de Nuz. L'empereur mit bien sept mois à faire l'armée, et au bout du terme, se vint loger à demie lieue près du duc de Bourgongne. Et à ce que m'ont conté plusieurs gens dudit duc, l'armée du roy d'Angleterre, ni celle du duc de Bourgongne ensemble, ne montoient point plus du tiers que celle dont je parle, tant en gens qu'en tentes et pavillons. Outre l'armée de l'empereur, estoit cette armée de l'autre part de la rivière, vis-à-vis du duc de Bourgongne, qui donnoit grand travail à son ost et à ses vivres.

Incontinent que l'empereur fut devant Nuz, et ces princes de l'Empire, ils envoyèrent devers le roy un docteur qui estoit de grande auctorité avec eux, qui s'appeloit le docteur Hesevare, qui depuis a esté cardinal; lequel vint solliciter le roy de tenir sa promesse, et d'envoyer les vingt mille hommes, ainsi qu'il avoit promis, ou autrement que les Alemands appointeroient (se rallieraient).

Le roy luy donna très-bonne espérance, et luy fit donner quatre cens escus : et envoya quand et luy, devers l'empereur, un appelé

Jean Tiercelin, seigneur de Brosse; toutesfois ledit docteur ne s'en alla pas content. Et se conduisoient de merveilleux marchés, durant ce siége; car le roy travailloit de faire paix avec le duc de Bourgongne, ou, quoy que ce soit, d'allonger la trève, afin que les Anglois ne vinssent point; le roy d'Angleterre, d'autre costé travailloit de toute sa puissance à faire partir le duc de Bourgongne de devant Nuz, et qu'il luy vint tenir promesse, et ayder à faire la guerre en ce royaume, disant que la saison se commençoit à perdre; et fut ambassadeur par deux fois de cette matière, le seigneur de Scalles, neveu du connestable, un très-gentil chevalier, et plusieurs autres. Le duc de Bourgongne se trouva obstiné; et luy avoit Dieu troublé le sens et l'entendement : car toute sa vie il avoit travaillé pour faire passer les Anglois, et à cette heure qu'ils estoient prests et toutes choses bien disposées pour eux, tant en Bretagne qu'ailleurs, il démouroit obstiné à une chose impossible de prendre. Avec l'empereur il y avoit un légat apostolique, qui chacun jour alloit de l'un ost à l'autre, pour traicter paix; et semblablement y estoit le roy de Danemarck, logé en une petite ville, près des deux armées, qui travailloit pour ladite paix; et ainsi le duc de Bourgongne eust bien pu prendre party honorable pour se retirer vers le roy d'Angleterre. Il ne le sçut faire, et s'excusoit envers les Anglois, sur son honneur qui seroit foulé, s'il se levoit, et autres maigres excuses; car ce n'estoit pas les Anglois qui avoient régné du temps de son père, et aux anciennes guerres de France; mais estoient ceux-ci tous neufs et ignorans, quant aux choses de France, parquoy ledit duc procédoit mal sagement, s'il s'en vouloit ayder pour le temps advenir; car il eust esté besoin qu'il les eut guidés pas à pas, pour la première saison.

Estant le duc de Bourgongne en cette obstination, luy sourdit guerre par deux ou trois bouts. L'une fut que le duc de Lorraine, qui estoit en paix avec luy, et encore avoit pris quelques intelligences après la mort du duc Nicolas de Calabre, l'envoya défier devant Nuz, par le moyen de monseigneur de Craon; lequel s'en vouloit ayder pour le service du roy : et ne faillit pas à luy promettre qu'on en feroit un très-grand homme. Et incontinent se mirent aux champs ensemble, et firent grand dommage en la du-

ché de Luxembourg; et rasèrent une place, appelée Pierrefort, assise à deux lieues de Nancy, qui estoit la duché de Luxembourg. D'avantage fut conduit par le roy, et aucuns de ses serviteurs, qu'il convint qu'une alliance fut faite pour dix ans, entre les Suisses et les villes de dessus le Rhin, comme Basle, Strasbourg et autres, qui paravant avoient esté en inimitié.

Encore fut faite une paix entre le duc Sigismond d'Austriche et les Suisses, tendant à cette fin : que ledit duc Sigismond voulsist reprendre la comté de Ferrete, laquelle il avoit engagée au duc de Bourgongne pour la somme de cent mille florins du Rhin; et ainsi fut accordé, fors qu'il demoura un différend entre luy et les Suisses, qui vouloient avoir passage par quatre villes de la comté de Ferrete, forts et foibles, quand il leur plairoit. Ce poinct fut soubmis sur le roy, qui le jugea à l'intention desdits Suisses. Et par ce qui est cy-dessus récité, pouvez entendre les querelles que le roy suscitoit secrettement audit duc de Bourgongne.

Tout ainsi comme cecy avoit esté conclu, il fut exécuté : car en une belle nuict, fut pris messire Pierre Archambault, gouverneur du païs de Ferrete pour le duc de Bourgongne, avec huit cens hommes de guerre qu'il avoit avec luy; lesquels furent tous délivrés francs et quites, excepté luy, qui fut mené à Basle, où ils luy firent un procès sur certains excès et violences qu'il avoit faits audit païs de Ferrete, et en fin de compte luy tranchèrent la teste; et fut mis tout le païs de Ferrete en la main dudit duc Sigismond d'Austriche. Et commencèrent les Suisses la guerre en Bourgongne; et prindrent Blasmond, qui estoit au mareschal de Bourgongne, qui estoit de la maison de Neuf-Châtel; et assiégèrent le chasteau de Herycourt qui estoit de ladite maison de Neuf-Chastel, où les Bourguignons allèrent pour le secourir; mais ils furent desconfits devant un bon nombre. Lesdits Suisses firent un grand dommage au païs; et puis se retirèrent pour cette boutée.

CHAPITRE III.

Comment le roy prit le chasteau de Tronquoy, les villes de Mondidier, Roye et Corbie, sur le duc de Bourgongne, et comment il voulut induire l'empereur Frédéric à se saisir des terres que ledit duc tenoit de l'Empire. 1475.

La trève faillit entre le roy et le duc de Bourgongne, pour quoy

le roy eut très-grand regret; car il eust mieux aymé un alongement de trève: toutesfois, voyant qu'il ne la pouvoit avoir, il alla mettre le siége devant un petit chasteau, appelé le Tronquoy. Et estoit jà commencé l'an septante-cinq; et estoit au plus beau, et au commencement de la saison: il fut en peu d'heures pris d'assaut. Le lendemain le roy m'envoya parler à ceux qui estoient devant Mondidier: lesquels s'en allèrent, leurs bagues sauves, et laissèrent la place. L'autre jour en suivant j'allay parler à ceux qui estoient dedans Roye, en la compagnie de monseigneur l'admiral, bastard de Bourbon; et semblablement me fut rendue la place; car ils n'espéroient nul secours. Ils ne l'eussent pas rendue, si ledit duc eust esté au païs. Toutesfois, contre nostre promesse, ces deux villes furent bruslées. De là s'en alla le roy mettre le siége devant Corbie; et l'attendirent: et y furent faites de très-belles approches; et y tira l'artillerie du roy trois jours. Ils estoient dedans, monseigneur de Contay et plusieurs autres, qui la rendirent, et s'en allèrent leurs bagues sauves; deux jours après la pauvre ville fut pillée; et mit-on le feu dedans, tout ainsi comme aux deux autres. Lors le roy cuida retirer son armée; et espéroit gaigner le duc de Bourgongne à cette trève, vue la nécessité en quoy il estoit; mais une femme, que je connois bien, mais je ne la nommerai point, pource qu'elle est encore vivante, escrivit une lettre au roy: qu'il fit tourner ses gens devant Arras, et ès environs. Le roy y adjousta foy; car elle estoit femme d'estat. Je ne loue point son œuvre, pource qu'elle n'y estoit point tenue; mais le roy y envoya monseigneur l'admiral, bastard de Bourbon, accompagné de bon nombre de gens; lesquels bruslèrent grande quantité de leurs villes, commençans vers Abbeville jusques à Arras. Ceux de ladite ville d'Arras, qui de long-temps n'avoient eu nulle adversité, et estoient pleins de grand orgueil, contraignirent les gens de guerre qui estoient en leur ville de saillir. Le nombre n'estoit pas suffisant pour les gens du roy; en façon qu'ils furent remis de si près, que largement en y eut de tués et de pris, et mesme tous leurs chefs, qui furent: messire Jacques de Sainct-Paul, frère du connestable, le seigneur de Contay, le seigneur de Carency et autres; dont il s'en trouva des plus prochains de la

dame, qui avoit esté cause de cet exploit. Et y eut ladite dame grande perte; mais le roy en faveur d'elle, répara le tout par le temps.

Pour lors avoit envoyé le roy devers l'empereur Jean Tiercelin, seigneur de la Brosse, pour travailler qu'il ne s'appointast avec le duc de Bourgongne, et pour faire excuse de ce qu'il n'avoit envoyé ses gens-d'armes, comme il avoit promis, assurant tousjours le faire, et de continuer les exploits et dommages, qu'il faisoit audit duc, bien grands, tant au païs et marches de Bourgongne, que de Picardie; et outre luy ouvrir un party nouveau; qui estoit: qu'ils s'assurassent bien l'un l'autre de ne faire paix ni trève l'un sans l'autre; et que l'empereur prit toutes les seigneuries que ledit duc tenoit de l'Empire, et qui par raison en devoient estre tenues, et qu'il les fist déclarer confisquées à luy; et que le roy prendroit celles qui estoient tenues de la couronne de France, comme Flandres, Artois, Bourgongne, et plusieurs autres. Combien que cet empereur eust esté toute sa vie homme de très-peu de vertu, si estoit-il bien entendu; et pour le long-temps qu'il avoit vescu, il avoit beaucoup d'expérience; et puis, ces partis d'entre nous et luy avoient beaucoup duré; parquoy estoit las de la guerre, combien qu'elle ne luy coutast rien; car tous ces seigneurs d'Alémagne y estoient à leurs despens, comme il est de coustume quand il touche le faict de l'Empire. Ledit empereur respondit aux ambassadeurs du roy: qu'auprès d'une ville d'Alemagne y avoit un grand ours, qui faisoit beaucoup de mal; trois compagnons de ladite ville, qui hantoient les tavernes, vindrent à un tavernier, à qui ils devoient prier qu'il leur accrust encore un escot, et qu'avant deux jours le payeroient du tout; car ils prendroient cet ours qui faisoit tant de mal, et dont la peau valoit beaucoup d'argent, sans les présens qui leur seroient faits et donnés des bonnes gens. Ledit hoste accomplit leur demande; et quand ils eurent disné, ils allèrent au lieu où hantoit cet ours; et comme ils approchèrent de la caverne, ils le trouvèrent plus près deux qu'ils ne pensoient. Ils eurent peur; si se mirent en fuite. L'un gaigna un arbre; l'autre fuit vers la ville; le tiers l'ours le prit et le foula fort sous luy, en luy approchant le museau fort près de l'oreille. Le pauvre homme estoit

couché tout plat contre terre et faisoit le mort. Or cette beste est de telle nature que, ce qu'elle tient, soit homme ou beste, quand elle le voit qu'il ne se remue plus, elle le laisse là, cuidant qu'il soit mort. Et ainsi ledit ours laissa ce pauvre homme, sans luy avoir fait guères de mal; et se retira en sa caverne. Quand le pauvre homme se vit délivré, il se leva, et tira vers la ville. Son compagnon qui estoit sur l'arbre, le quel avoit vu ce mystère, descend, court, et crie après l'autre, qui alloit devant, qu'il attendist; lequel se retourna et l'attendit. Quand ils furent joints, celuy qui avoit esté dessus l'arbre demanda à son compagnon, par serment, ce que l'ours luy avoit dit en conseil, qui si long-temps luy avoit tenu le museau contre l'oreille. A quoy son compagnon luy respondit: « Il me disoit que jamais je ne marchandasse de la peau » de l'ours, jusques à ce que la beste fust morte. » Et avec ceste fable paya l'empereur nostre roy, sans faire autre responce à son homme, sinon en conseil, comme s'il vouloit dire: « Venez icy, » comme vous avez promis; et tuons cet homme, si nous pou» vons, et puis départons ses biens. »

CHAPITRE IV.

Comment le connestable commença à rentrer en suspicion, tant du costé du roy que du duc de Bourgongne.

Vous avez ouy comme messire Jacques de Sainct-Paul et autres avoient esté pris devant Arras: laquelle prise desplut fort au connestable; car ledit messire Jacques luy estoit bon frère. Cette mal-aventure ne lui advint pas seule; car tout en un temps fut pris le comte de Roussi, son fils, gouverneur de Bourgongne pour ledit duc; et aussi mourut la femme dudit connestable, dame de bien, laquelle estoit sœur de la reyne, qui luy estoit support et faveur; car tousjours s'entretenoit la marchandise encommencée contre luy (comme vous avez ouy), laquelle tint à peu à l'assemblée qui fut faite à Bouvines pour cette matière. Oncques puis ne fut assuré ledit connestable, mais en suspicion des deux costés, et par espécial en doute du roy. Et luy sembloit bien que le roy se repentoit d'avoir retiré son scellé à Bouvines. Le comte de Dammartin et autres estoient logés avec les gens-d'armes, près de

Sainct-Quentin, ledit connestable les craignoit comme ses ennemis; et se tenoit dedans ledit Sainct-Quentin, où il avoit mis quelques trois cens hommes-de-pied de ses terres, pour ce que de tous poincts ne se fioit de ses gens-d'armes. Il vivoit en grand travail; car le roy le solicitoit, par plusieurs messagers, qu'il se mist aux champs pour le servir du costé du Hainault, et qu'il mist le siége devant Avennes, à l'heure que monseigneur l'admiral et cette autre bande allèrent brusler en Artois, comme j'ay dist. Ce qu'il fist en grande crainte; car il craignoit fort. Il fut devant peu de jours, faisant faire grand guet sur sa personne; puis se retira en ces places, et manda au roy (et oüis moy mesme son homme, par le commandement du roy) : qu'il s'estoit levé, par ce qu'il estoit certainement informé qu'il y avoit deux hommes en l'armée, qui avoient pris charge du roy de le tuer; et dit tant d'enseignes apparentes, qu'il ne s'en faloit guères qu'il ne fust cru, et que l'un des deux ne fust suspicionné d'avoir dit au connestable quelque chose qu'il devoit taire. Je n'en veux nul nommer, ni plus avant parler de cette matière.

Ledit connestable envoyoit souvent en l'ost du duc de Bourgongne. Je croy bien que la fin estoit de le retirer de cette folie : et quand ses gens estoient revenus, il mandoit quelque chose au roy de quoy il pensoit luy complaire, et aussi l'occasion pourquoy il y avoit envoyé; et pensoit entretenir le roy par ce moyen. Aucunes fois aussi mandoit audit seigneur, que les affaires dudit duc de Bourgongne se portoient fort bien, pour luy donner quelque crainte, car il avoit tant de peur qu'on ne luy courut sus, qu'il requit audit duc qu'il luy envoyast son frère, messire Jacques de Sainct-Paul, avant sa prise (car il estoit devant Nuz), et aussi le seigneur de Fiennes, et autres ses parens, et qu'il les put mettre dedans Sainct-Quentin, avec leurs gens, sans porter la croix Sainct-André. Et promettoit audit duc tenir Sainct-Quentin pour luy, et luy restituer quelque temps après, et de ce faire luy bailleroit son scellé; ce que le duc fit. Et quand ledit messire Jacques, le seigneur de Fiennes et autres ses parens se trouvèrent par deux fois, à une lieue ou deux près de la ville Sainct-Quentin, et prests à y entrer, il se trouva que la doute lui estoit passée, et se repentoit, et les

renvoyoit. Et fit cecy par trois fois, tant désiroit demourer en cet estat, nageant entre les deux ; car il les craignoit tous deux merveilleusement. J'ay sçu ces choses par plusieurs, et par espécial par la bouche de messire Jacques de Sainct-Paul, qui ainsi le conta au roy quand il fut amené prisonnier, où il n'y avoit que moy présent; et luy valut beaucoup de quoy il respondit franchement des choses que le roy luy demandoit. Ledit seigneur luy demanda combien il avoit de gens pour y entrer; il respondit que la troisiesme fois il avoit trois mille hommes. Ledit seigneur luy demanda aussi, s'il se fust trouvé le plus fort, s'il eust tenu pour le roy ou pour ledit connestable. Ledit messire Jacques de Sainct-Paul respondit : que, les deux premiers voyages, il ne venoit que pour conforter son frère, mais à la troisiesme, vu que ledit connestable avoit trompé son maistre et luy par deux fois, que s'il se fust trouvé le plus fort, il eust gardé la place pour son maistre, sans faire violence audit connestable, ni à riens qui eust esté à son préjudice, sinon qu'il n'en fut point sailly à son commandement. Depuis, et peu de temps après, ledit seigneur délivra de prison ledit messire Jacques de Sainct-Paul, et luy donna des gens-d'armes en bel en grand estast, et s'en servit jusques à la mort. Et ses responses en furent cause.

Depuis que j'ay commencé à parler de Nuz, je suis entré en beaucoup de matières l'une sur l'autre; aussi survindrent-elles en ce temps ; car ledit siége dura un an. Deux choses pressoient extrêmement ledit duc de Bourgongne de se lever : c'estoit la guerre que le roy luy faisoit en Picardie ; il luy avoit bruslé trois belles petites villes et un quartier de plat païs d'Artois et de Ponthieu : la seconde estoit la belle et grande armée que faisoit le roy d'Angleterre à sa requeste et poursuite, à quoy il avoit travaillé toute sa vie pour le faire passer deçà, et jamais n'en estoit pu venir à bout jusques à cette heure. Ledit roy d'Angleterre et tous les seigneurs de son royaume, se mescontentèrent merveilleusement dequoy le duc de Bourgongne le faisoit si long, et outre les prières qu'ils luy faisoient, usoient de menaces, considérée leur grande despence, et que la saison se passoit. Ledit duc tenoit à grande gloire cette grande armée d'Alemagne, tant de princes et de prélats que de

communautés, qui estoit la plus grande qui ait esté depuis de mémoire d'hommes pour lors vivant, ni de long-temps paravant, et tous ensemble ne le sçavoient lever du lieu où il estoit. Cette gloire luy cousta bien cher; car qui a le profit de la guerre, il en a l'honneur. Toutesfois ce légat dont j'ay parlé, alloit et venoit de l'un ost à l'autre; et finalement fit la paix entre l'empereur et ledit duc de Bourgongne. Et fut mise cette place de Nuz entre les mains dudit légat, pour en faire ce que par le siége apostolique en seroit ordonné. En quelle extrémité se pouvoit trouver ledit duc de se voir ainsi pressé par la guerre que luy faisoit le roy, et pressé et menacé de son amy le roy d'Angleterre, et d'autre costé voir la ville de Nuz en tel estat qu'en moins de quinze jours il la pouvoit avoir, la corde au col, par famine; et si l'eut-il eue en dix jours, comme m'a conté un des capitaines qui estoient dedans, lequel le roy prit à son service. Ainsi pour ces raisons se leva ledit duc de Bourgongne l'an mil quatre cents septante-cinq.

CHAPITRE V.

Comment le roy d'Angleterre vint par deçà à tout grosse puissance, pour secourir le duc de Bourgongne son allié contre le roy, qu'il envoya defier par un héraut.

Or faut parler du roy d'Angleterre, lequel tiroit son armée vers Douvres pour passer la mer à Calais; et estoit cette armée la plus grande que passa oncques roy d'Angleterre, et toute de gens à cheval, et les mieux en poinct, et les mieux armés qui vindrent jamais en France; et y estoient tous les seigneurs d'Angleterre, ou bien peu s'en faloit. Et y avoit quinze cens hommes-d'armes bien montés, et la pluspart bardés, et richement accoustrés à la guise de deçà, qui avoient beaucoup de chevaux de suite. Ils estoient bien quinze mille archers portans ares et flèches, et tous à cheval, et largement gens-de-pied en leur ost, et autres, tant pour tendre leurs tentes et pavillons qu'ils avoient en grande quantité, qu'aussi pour servir à leur artillerie et clorre leur camp. En toute l'armée n'y avoit un seul page; et si avoient ordonné les Anglois trois mille hommes, pour envoyer en Bretagne. J'ay cecy dit par cy-devant; mais il sert bien encore à ce propos : c'est que, si Dieu n'eust voulu troubler le sens audit duc de Bourgongne, et préserver ce

royaume, à qui il a fait plus de grace jusques icy qu'à nul autre, est-il de croire que ledit duc se fut allé amuser obstinément devant cette forte place de Nuz ainsi deffendue, vu que toute sa vie n'avoit sçu trouver le royaume d'Angleterre disposé à faire armée deçà la mer, et vu encore qu'il connoissoit clairement qu'ils estoient comme inutiles aux guerres de France? car s'il s'en eust voulu ayder, il eust esté besoin que toute une saison il ne les eut perdus de vue, pour leur ayder à adresser et conduire leur armée aux choses nécessaires selon nos guerres de deçà; car il n'est rien plus sot, ni plus mal adroict, quand ils passent premièrement; mais en bien peu d'espace, ils sont très-bonnes gens de guerre, sages et hardis. Il fit tout le contraire; car entre les maux, il leur fit quasi perdre la saison; et au regard de luy, il avoit son armée si rompue si mal en poinct, et si pauvre, qu'il ne l'osoit monstrer devant eux; car il avoit perdu devant Nuz quatre mille hommes prenans soldes, entre lesquels y moururent des meilleures qu'il eust. Et ainsi verrez que Dieu le disposa de tous poincts à faire contre la raison de ce que son affaire requéroit, et contre ce qu'il sçavoit et entendoit mieux que nul autre, dix ans avoit.

Le roy Edouard estant à Douvres, pour son passage, luy envoya ledit duc de Bourgongne bien cinq cens basteaux de Hollande et Zélande, qui sont plats, et bas de bord, et bien propices à porter chevaux, et s'appellent Sertes, et vindrent de Hollande. Nonobstant ce grand nombre, et tout ce que le roy d'Angleterre sçut faire, il mit plus de trois semaines à passer entre Douvres et Calais, bien qu'il n'y a que sept lieues. Or regardez donc avec quelle difficulté un roy d'Angleterre peut passer en France. Et quand le roy nostre maistre eut entendu le faict de la mer, aussi bien qu'il entendoit le faict de la terre, jamais le roy Edouard ne fust passé, au moins en cette saison : mais il ne l'entendoit point; et ceux à qui il donnoit son auctorité, sur le fait de sa guerre, y entendoient encore moins. Le roy d'Angleterre mit trois semaines à passer; un seul navire d'Eu prit deux ou trois de ses petits passagers.

Avant que le roy Edouard monstast et partist de Douvres, il envoya devers le roy un seul héraut, nommé Jartière; lequel es-

toit natif de Normandie. Il apporta au roy une lettre de deffiance, de par le roy d'Angleterre, en beau langage et en beau style; et croy que jamais Anglois n'y avoit mis la main.

Il requéroit au roy qu'il luy rendist le royaume de France, qui luy appartenoit, afin qu'il pust remettre l'église et les nobles, et le peuple en leur liberté ancienne, et oster de grandes charges et travaux en quoy ils estoient, et en cas de refus, il protestoit des maux qui en ensuivraient, en la forme et manière qu'il est accoustumé de faire en tel cas. Le roy lut la lettre seul : et puis se retira en une garde-robbe tout fin seul; et fit appeler ce héraut, et luy dit : qu'il sçavoit bien que le roy d'Angleterre ne venoit point à sa requeste, mais y estoit contrainct, tant par le duc de Bourgongne, que par le commun d'Angleterre, et qu'il pouvoit bien voir que jà la saison estoit presque passée, et que le duc de Bourgongne s'en revenoit de Nuz, comme homme desconfit, et pauvre en toutes choses : et qu'au regard du connestable, il sçavoit bien qu'il avoit pris quelques intelligences avec le roy d'Angleterre, pource qu'il avoit espousé sa nièce; mais qu'il le tromperoit; et luy conta les biens qu'il avoit de luy, disant : « Il ne veut sinon « vivre en ses dissimulations, et en entretenir chacun, et faire son « profit : » et dit audit héraut plusieurs autres belles raisons, pour admonester ledit roy d'Angleterre de prendre appointement (accommodement) avec luy. Et donna audit héraut trois cents escus, de sa main, comptant; et luy en promit mille, si l'appointement se faisoit : et en public luy fit donner une belle pièce de veloux cramoisy, contenant trente aulnes.

Ledit héraut respondit : qu'il travailleroit à cet appointement, et qu'il croyoit que son maistre y travailleroit volontiers : mais qu'il n'en faloit point parler, jusques à ce que le roy d'Angleterre fust deçà la mer; et quand il y seroit, qu'on envoyast un héraut pour demander sauf-conduit, pour envoyer des ambassadeurs devers luy, et qu'on s'adressast à monseigneur de Havart, ou à monseigneur de Stanley, et aussi à luy pour ayder à conduire ce héraut.

Il y avoit beaucoup de gens en la salle, cependant que le roy parloit audit héraut, qui attendoient, et avoient grande envie d'ouir ce que le roy disoit, et quel visage il feroit, quand il sortiroit de

léans. Quand il eut achevé, il m'appela, et me dist : que j'entretinsse tousjours ledit héraut, jusques à ce qu'on luy eust baillé compagnie pour le conduire afin que nul ne parlast à luy ; et que je luy fisse délivrer une pièce de veloux cramoisy, contenant trente aulnes. Ainsi le fis ; et le roy se mit à parler à plusieurs, et conter de ses lettres de deffiance ; et en appela sept ou huit à part, et la fit lire ; et monstra bon visage, et bien assuré, sans monstrer nulle crainte ; car il estoit bien joyeux de ce qu'il avoit trouvé audit héraut.

CHAPITRE VI.

De la peine en laquelle estoit le connestable, et comment il envoya lettres de creance au roy d'Angleterre et au duc de Bourgongne, qui après furent en partie cause de sa mort.

Sur ce passage faut encore dire un mot de monseigneur le connestable, lequel estoit en grande pensée du tour qu'il avoit fait au duc de Bourgongne, touchant Sainct-Quentin, et se tenoit desjà comme deffié du roy ; car ses principaux serviteurs l'avoient laissé : comme monseigneur de Genlys, et monseigneur de Moüy, lesquels le roy avoit desjà recueillis, combien que monseigneur de Moüy alloit et venoit encore devers luy : et le roy pressoit fort que ledit connestable vint devers luy, offroit certaines récompenses qu'il demandoit pour la comté de Guyse, comme autrefois luy avoit promis. Ledit connestable estoit bien content de venir, pourvu que le roy fist serment, sur la croix de Sainct-Lou d'Angers, de ne faire nul mal à sa personne, ni consentir qu'autre le fit ; et alléguoit qu'aussi bien luy pourroit-il faire ledit serment, comme il avoit fait autrefois au seigneur de l'Escun. Et à celuy luy respondit le roy que jamais ne feroit ce serment à homme ; mais tout autre serment que ledit connestable luy voudroit demander, qu'il estoit content de le faire. Vous pouvez bien entendre qu'en grand travail d'esprit estoit le roy, et aussi ledit connestable ; car il ne passoit un seul jour, pour une espace de temps, qu'il n'allast quelqu'un de l'un à l'autre sur le faict de ce serment. Et qui bien y penseroit, c'est misérable vie que la nostre, de tant prendre de peine et de travail pour s'abréger sa vie, en disant et escrivant tant de choses presque opposites à leurs pensées.

Et si ces deux dont je parle estoient en grand travail, le roy d'Angleterre et le duc de Bourgongne n'en avoient pas moins de leur part.

Ce fut environ tout en un temps, ou peu de jours s'en falut, que fut le passage du roy d'Angleterre à Calais, et le département du duc de Bourgongne de devant Nuz, lequel à grandes journées s'en retira droit à Calais, devers le roy d'Angleterre, à bien petite compagnie; et envoya son armée, ainsi depecée comme avez ouy, pour piller le païs de Barrois et de Lorraine, et pour les faire vivre et se rafraîchir; et le fit à cause de ce que ledit duc de Lorraine luy commença la guerre, et l'avoit deffié luy estant devant Nuz, qui estoit une bien grande faute à luy, avec les autres que jà avoit faites avec les Anglois, lesquels s'attendoient bien de le trouver à leur descente avec, pour le moins, deux mille cinq cens hommes-d'armes bien en poinct, et autre grand nombre de gens-de-cheval et de pied (car ainsi leur avoit promis le duc de Bourgongne, pour les faire venir) et qu'il auroit commencé la guerre en France, trois mois avant leur descente, afin qu'ils trouvassent le roy plus las et plus foulé; mais Dieu pourvut à tout, comme avez ouy. Le roy d'Angleterre partit de Calais, et ledit duc en sa compagnie; et passèrent par Boulogne, et tirèrent à Péronne, où ledit duc recueillit les Anglois assez mal; car il faisoit garder les portes: et n'y entroient sinon en petit nombre; et logèrent aux champs; et le pouvoient bien faire, car ils estoient bien pourvus de ce qu'il leur faloit pour ce mestier.

Après qu'ils furent venus à Péronne, ledit connestable envoya devers ledit duc de Bourgongne un de ses gens, appelé Louis de Creville, pour s'excuser envers le duc de Bourgongne de quoy il ne luy avoit baillé Sainct-Quentin, disant que: s'ainsi l'eut fait, il ne luy eust pu plus de rien servir desdans le royaume de France; car de tous poincts il eust perdu son crédit, et la communication des gens; mais qu'à cette heure, vu qu'il voyoit le roy d'Angleterre, cy-après feroit tout ce que ledit duc de Bourgongne voudroit. Et pour en estre plus certain, bailla audit duc une lettre de créance, addressant au roy d'Angleterre; et mettoit ledit connestable la créance sur ledit duc de Bourgongne. Outre et d'avantage, envoya

un scellé audit duc, par lequel il lui promettoit de le servir et secourir, et tous ses amis et alliés, tant le roy d'Angleterre qu'autres, envers tous et contre tous ceux qui pourroient vivre et mourir, sans nul en excepter. Ledit duc de Bourgongne bailla au roy d'Angleterre sa lettre; et dit sa créance; et la fit un peu plus grasse qu'elle n'estoit: car il assuroit le roy d'Angleterre que ledit connestable le mettroit dedans Sainct-Quentin, et dedans toutes ses autres places.

Le roy le crut assez tost; car il avoit espousé la nièce dudit connestable; et si luy sembloit en si grande crainte du roy de France, qu'il n'oseroit faillir à ce qu'il promettoit audit duc de Bourgongne et à luy. Semblablement le croyoit ledit duc de Bourgongne. Mais les pensées dudit connestable, ni la peur qu'il avoit du roy, ne le conduisoient pas encore jusques-là; mais luy sembloit encore qu'il useroit de dissimulations, comme il avoit accoustumé, pour les contenter; et qu'il leur mettroit si évidentes raisons en avant, qu'ils auroient encore patience, sans le contraindre à se déclarer. Le roy Edouard ni ses gens n'avoient fort pratiqué les faicts de ce royaume, et alloient plus grossement en besongne: parquoy ne purent si tost entendre les dissimulations, dont on use deçà et ailleurs; car naturellement les Anglois, qui ne sont jamais partis d'Angleterre, sont fort colériques, comme aussi sont toutes les nations de païs froid. La nostre, (comme vous voyez) est située entre les uns et les autres, et environnée de l'Italie, et de l'Espagne, et de Catalogne du costé de Levant, et Angleterre, et ces parties de Flandres et de Hollande, vers le Ponant; et encore nous vient joindre Alemagne par tout vers la Champagne. Ainsi nous tenons de la région chaude, et aussi de la froide; parquoy nous avons gens de deux complexions. Mais mon advis est, qu'en tout le monde n'y a région mieux située que celle de France.

Le roy d'Angleterre, qui avoit eu grande joie de ces nouvelles de monsieur le connestable (combien que desjà paravant en pouvoit bien avoir quelque sentiment, mais non pas si ample) partit de Péronne, et le duc de Bourgongne en sa compagnie, qui n'avoit nulles gens; car tous estoient tirés en Barrois et Lorraine, comme je vous ay dit: et s'approchèrent de Sainct-Quentin; et

allèrent courir un grand tas d'Anglois devant; lesquels, comme j'ouis dire peu de jours après, s'attendoient qu'on sonnast les cloches à leur venue, et qu'on portast la croix et l'eau béniste au devant. Comme ils approchèrent près de la ville, l'artillerie commença à tirer; et saillit des escarmouches à pied et à cheval; et il y eut deux ou trois Anglois tués, et quelques-uns pris. Ils eurent un très-mauvais jour de pluye; et en cet estat s'en retournèrent en leur ost, fort mal contens, murmurans contre le connestable, et l'appelaient traistre. Le lendemain au matin le duc de Bourgongne voulut prendre congé du roy d'Angleterre, qui estoit chose bien estrange; vu qu'il les avoit fait ainsi passer; et vouloit tirer vers son armée en Barrois, disant qu'il feroit beaucoup de choses en leur faveur. Les Anglois qui sont suspicionneux, et qui estoient tous neufs par deçà et esbahis, ne se pouvoient contenter de son allée, ni croire qu'il eut nulles gens aux champs; et si ne sçavoit le duc de Bourgongne adouber (arranger) avec eux le faict du connestable, nonobstant qu'il eut dit que, tout ce qu'il en avoit fait, estoit pour toutes bonnes fins; et si les esbahissoit l'hyver qui s'approchoit; et sembloit bien, à les ouïr parler, que le cœur leur tirast plus à la paix qu'à la guerre.

CHAPITRE VII.

Comment le roy fit vestir un simple serviteur d'une cotte d'armes avec un esmail, et l'envoya parler au roy d'Angleterre en son ost, où il eut très-bonne response.

Sur ces propres paroles, et comme ledit duc vouloit partir, fut pris des Anglois un valet d'un gentil-homme de la maison du roy, qui estoit des vingt escus, appelé Jacques de Grassé; et fut incontinent ledit valet amené devant le roy d'Angleterre et le duc de Bourgongne, qui estoient ensemble, et puis fut mis en une tente. Après qu'ils l'eurent interrogé, ledit duc de Bourgongne prit congé du roy d'Angleterre et se retira en Brabant, pour aller à Maizières, où il avoit partie de ses gens. Le roy d'Angleterre commanda qu'on donnast congé à ce valet, vu que c'estoit leur premier prisonnier; et au départir, monseigneur de Havart et monseigneur de Stanley luy donnèrent un noble, et luy dirent: « Recommandez-nous à la bonne grâce du roy vostre maistre, si

» vous pouvez parler à luy. » Ledit valet vint en grande diligence devers le roy, qui estoit à Compiègne, et vint pour dire ces paroles. Le roy entra en grande suspicion de luy, doutant que ce ne fust un espie, à cause que Gilbert de Grassé, frère du maistre dudit valet estoit pour lors en Bretagne, fort bien traicté du duc. Ledit valet fut enfermé, et estroitement gardé cette nuict : toutesfois beaucoup de gens parlèrent à luy, par commandement du roy ; et sembloit à leur rapport qu'il parlast bien assurément, et que le roy le devoit ouïr. Le lendemain bien matin, le roy parla à luy. Après qu'il l'eut ouy, il le fit desferrer ; mais encore demoura gardé ; et alla le roy pour se mettre à table, ayant plusieurs imaginations, pour sçavoir s'il envoyeroit vers les Anglois ou non. Et avant que se seoir à table, m'en dit quelques paroles ; car, comme vous savez, monseigneur de Vienne, nostre roy parloit fort privément et souvent à ceux qui estoient plus prochains de luy, comme j'estois lors, et d'autres depuis ; et aimoit à parler en l'oreille. Il luy vint en mémoire les paroles que le héraut d'Angleterre luy avoit dites, qui fust : qu'il ne faillist point à envoyer quérir un sauf-conduit pour envoyer devers le roy d'Angleterre, dès qu'il seroit passé la mer, et qu'on s'addressast aux dessusdits seigneurs de Havart et de Stanley. Incontinent qu'il fut assis à table, et un peu imaginé, comme vous sçavez qu'il faisoit (qui estoit bien estrange à ceux qui ne le connoissoient ; car sans le connoistre l'eussent jugé mal sage, mais les œuvres tesmoignent bien le contraire), il me dit en l'oreille : que je me levasse, et que j'allasse manger à ma chambre, et que j'envoyasse quérir un valet, qui estoit à monseigneur des Halles, fils de Mérichon de la Rochelle, et que je parlasse à luy, sçavoir s'il oseroit entreprendre d'aller en l'ost du roy d'Angleterre en habit de héraut. Je fis incontinent ce qu'il m'avoit commandé. Et fust très-esbahi quand je vis ledit serviteur ; car il ne me sembloit ni de taille, ni de façon, propice à une telle œuvre ; toutesfois il avoit bon sens (comme j'ai connu depuis), et la parole douce et amiable ; jamais le roy n'avoit parlé à luy qu'une seule fois. Ledit serviteur fut très-esbahi, quand il m'ouyt parler ; et se jeta à deux genoux devant moy, comme celuy qui cuidoit desjà estre mort. Je l'assurois le mieux

que je pouvois; et luy promis une élection en l'isle de Ré et de l'argent; et pour plus l'assurer, luy dis que cecy venoit des Anglois; et puis le fis manger avec moy, où n'estions que nous deux et un valet; et petit à petit le mettrois en ce qu'il avoit à faire. Je n'y eus guère esté que le roy m'envoya quérir; et luy contai de nostre homme; et luy en nommai d'autres plus propres à mon entendement; mais il n'en voulut point d'autre. Et vint luy mesme parler à luy; et l'assura plus en une parole que je n'avois fait en cent. Avec ledit seigneur n'entra en ladite chambre que monseigneur de Villiers, lors grand-escuyer, et maintenant baillif de Caën. Et quand il sembla au roy que nostre homme fut en bon propos, il envoya par ledit grand-escuyer, quérir une banière de trompette, pour luy faire une cotte d'armes; car ledit seigneur n'estoit point convoiteux, ni accompagné de héraut ni de trompette, comme sont plusieurs princes; et ainsi le grand-escuyer, et un de mes gens firent cette cotte d'armes le mieux qu'ils purent. Et alla ledit grand-escuyer quérir un esmail d'un petit héraut, qui estoit à monseigneur l'amiral, appellé Plein-Chemin; lequel esmail fut attaché à nostre homme; et luy apporta l'on secrettement ses houseaux et son habillement; et luy fut amené son cheval, et mis dessus, sans que personne en sçust riens; et luy mit on une belle bougette (porte-manteau) à l'arçon de sa selle, pour mettre sa cotte d'armes; et bien instruit de ce qu'il avoit à dire, s'en alla tout droit à l'ost des Anglois. Après que nostre homme fut arrivé à l'ost des Anglois avec sa cotte d'armes sur le dos, tantôt fut arresté, et mené davant la tente du roy d'Angleterre. Il luy fut demandé qu'il y venoit faire. Il dit qu'il venoit de par le roy, pour parler au roy d'Angleterre, et qu'il avoit charge de s'addresser à messeigneurs de Havart et de Stanley. On le mena en une tente pour disner, et luy fit-on très-bonne chère. Au lever de la table du roy d'Angleterre, qui disnoit à l'heure que le héraut arriva, on mena ledit héraut devers luy, et l'ouït. Sa créance estoit fondée sur le desir que le roy avoit dès long-temps d'avoir bonne amitié avec luy, et que les deux royaumes pussent vivre en paix; et que jamais depuis qu'il avoit esté roy de France, il n'avoit fait guerre ni entreprise contre le roy, ni le royaume d'Angleterre;

s'excusant de ce qu'autrefois avoit recueilli monseigneur de Warvic; et disoit que ce n'avoit esté seulement que contre le duc de Bourgongne, et non point contre luy. Aussi luy faisoit remonstrer que ledit duc de Bourgongne ne l'avoit point appelé, sinon pour en faire un meilleur appointement avec le roy, sur l'occasion de sa venue; et si autres en avoit, qui y tinssent la main, que ce n'estoit sinon pour en amender leurs affaires; et tascher à leurs fins particuliers; et du faict du roy d'Angleterre ne leur chaloit au demourant comment il en allast, mais qu'ils enfissent leurs besongnes bonnes. Aussi lui faisoit remonstrer le temps, et que jà s'approchoit l'hyver; et qu'il sçavoit bien qu'il avoit fait grande despence, et qu'il y avoit plusieurs gens en Angleterre qui désiroient la guerre par deçà, tant nobles que marchands; et quand ce viendroit que le roy d'Angleterre se voudroit mettre en son devoir d'entendre au traicté, que le roy s'y mettroit tant de son costé, que luy en son royaume devroient estre contens; et afin que mieux fut informé de ces choses, s'il vouloit donner un sauf-conduit pour le nombre de cent chevaux, que le roy envoyeroit devers luy ambassadeurs, bien informés de son vouloir, ou si le roy d'Angleterre aimoit mieux que ce fust en quelque village, à mi-chemin des deux armées, et que là gens se trouvassent des deux costés, que le roy en seroit très-content, et envoyeroit sauf-conduit de son costé.

Le roy d'Angleterre, et une petite partie de ses princes, trouvèrent ces ouvertures très-bonnes; et fut baillé un sauf-conduit à nostre homme, tel qu'il le demandoit; et luy fut donné quatre nobles (monnaie); et vint avec luy un héraut, pour venir quérir un sauf-conduit du roy, pareil à celuy qu'il avoit donné; et le lendemain, en un village auprès d'Amiens, se trouvèrent les ambassadeurs ensemble. De la part du roy estoit le bastard de Bourbon, admiral, monseigneur de Sainct-Pierre, l'évesque d'Evreux, appelé Herberge. Le roy d'Angleterre y envoya monseigneur de Havart, un nommé Chalanger, et un docteur appelé Morton, qui aujourd'huy est chancelier d'Angleterre, et archevesque de Cantorbéry.

Je crois qu'à plusieurs pourroit sembler que le roy s'humilioit

trop; mais les sages pourroient bien juger par mes paroles précédentes que ce royaume estoit en grand danger, si Dieu n'y eust mis la main; lequel disposa le sens de nostre roy à eslire si sage party, et troubla bien celuy du duc de Bourgongne, qui fit tant d'erreurs (comme avez vu) en cette matière, après avoir tant désiré ce qu'il perdit par sa faute. Nous avions lors beaucoup de choses secrettes parmi nous, dont fussent venus de grands maux en ce royaume, et promptement, si cet appointement ne se fust trouvé, et bientôt, tant du costé de Bretagne que d'ailleurs. Et crois véritablement, aux choses que j'ai vues dans mon temps, que Dieu avoit et a ce royaume en espécial, recommandation.

CHAPITRE VIII.

Comment trève de neuf ans fut traictée entre le roy de France et le roy d'Angleterre, nonobstant les empeschemens du connestable et du duc de Bourgongne.

Comme vous avez ouy, nos ambassadeurs se trouvèrent ensemble dès le lendemain de la venue de nostre héraut; car nous estions près les uns des autres, comme de quatre lieues au moins. Nostre héraut eut bonne chère, en son office en l'isle de Ré (dont il estoit natif) et de l'argent. Plusieurs ouvertures furent faites entre nos ambassadeurs. Les Anglois demandèrent, comme ils ont accoustumé, la couronne, ou pour le moins Normandie et Guyenne. Bien assailli, bien deffendu. Dès cette première journée furent les choses bien approchées; car les deux parties en avoient grande envie. Les nostres revindrent, et les autres s'en retournèrent en leur ost. Le roy ouyt leurs demandes et dernières conclusions; c'estoit : septante et deux mille escus tous comptans, avant que partir; le mariage du roy (qui est aujourd'huy) avec la fille aisnée du roy Edouard (laquelle est aujourd'huy royne d'Angleterre), et la duché de Guyenne, pour la nourrir, ou cinquante mille escus tous les ans, rendus dedans le chasteau de Londres, jusques au bout de neuf ans; et au bout de ce terme, devoit le roy (qui est aujourd'huy) et sa femme, jouyr pacifiquement du revenu de Guyenne; et aussi nostre roy devoit demourer quitte de ce payement, envers le roy d'Angleterre. Plusieurs autres petits articles

y avoit touchant le faict des marchands, dont je ne fais point de mention. Et devoit durer cette paix neuf ans entre les deux royaumes; et y estoient compris tous les alliés d'un costé et d'autre; et nommément de la part du roy d'Angleterre, les ducs de Bourgongne et de Bretagne, si compris y vouloient estre. Offroit ledit roy d'Angleterre (qui estoit chose bien estrange) de nommer aucuns personnages, qu'il disoit estre traistres au roy et sa couronne, et de le monstrer par escript. Le roy eut merveilleusement grande joye de ce que ses gens luy rapportèrent.

Il tint conseil sur cette matière, et y estois présent. Aucuns furent d'avis que ce n'estoit qu'une tromperie et dissimulation de la part des Anglois. Au roy sembloit le contraire; et allégua la disposition du temps et la saison, et qu'ils n'avoient une seule place qui fust à eux, et aussi les mauvais tours que le duc de Bourgongne leur avoit faits; lequel estoit desjà départy d'avec eux; et se tenoit comme sûr que le connestable ne bailleroit nulles places; car à chacune heure le roy envoyoit devers luy pour l'entretenir et pour l'adoucir, et pour le garder de mal faire. Aussi le roy avoit bien connoissance de la personne du roy d'Angleterre; lequel aimoit fort ses aises et ses plaisirs. A quoy sembloit qu'il parloit plus sagement que personne de la compagnie, et qu'il entendoit mieux ces matières de quoy on parloit; et conclud qu'à très-grande diligence on cherchast cet argent; et fit adviser la manière de le trouver; et qu'il faloit que chacun prestast quelque chose pour ayder soudainement à le fournir; et conclud le roy qu'il n'estoit chose au monde qu'il ne fist pour jeter le roy d'Angleterre hors de ce royaume, excepté qu'il ne consentiroit pour riens qu'ils eussent terre; et avant qu'il le souffrist mettroit toutes choses en péril et hazard.

Monseigneur le connestable commença à soy appercevoir de ces marchés, et avoir peur d'avoir offensé de tous costés; et tousjours craignoit cette marchandise, qui avoit cuidé estre conclue contre luy à Bouvines; et à cette cause, il envoyoit souvent devers le roy. Et sur l'heure dont je parle, vint devers ledit seigneur un gentil-homme, appelé Louis de Creville, serviteur du connestable, et un sien secrétaire, appelé maistre Jean Richer, qui tous deux

vivent encore : et dirent leur créance à monseigneur du Bouchage et à moy, premier qu'au roy ; car le plaisir dudit seigneur estoit tel. Ce qu'ils apportoient plus fort au roy, quand il en fut adverti, pour ce qu'il avoit intention de s'en servir, comme vous oyrez. Le seigneur de Contay, serviteur du duc de Bourgongne, qui avoit été pris naguère devant Arras (comme vous avez ouy) alloit et venoit sur sa foy devers ledit duc, et luy promit le roy donner sa finance et rançon, et une très-grande somme d'argent, s'il pouvoit traicter la paix. D'aventure il estoit arrivé devers le roy, ce jour, qu'arrivèrent les deux dessus nommés serviteurs dudit connestable. Le roy fit mettre ledit seigneur de Contay dedans un grand vieil oste-vent, qui estoit dedans sa chambre, et moy avec luy, afin qu'il entendist et pust faire rapport à son maistre des paroles dont usoient ledit connestable et ses gens dudit duc, et le roy se vint seoir sur un escabeau, rasibus dudit oste-vent, afin que nous pussions mieux entendre les paroles que disoit Louis de Creville, Et avec ledit seigneur n'y avoit que ledit sieur du Bouchage, ledit Louis de Creville, et son compagnon, qui commencèrent lors leurs paroles, disans : que leur maistre les avoit envoyés devers le duc de Bourgongne, et qu'ils luy avoient fait plusieurs remonstrances, pour le desmouvoir de l'amitié des Anglois, et qu'ils l'avoient trouvé en telle colère contre le roy d'Angleterre, qu'à peu fut qu'ils ne l'avoient gaigné, non pas seulement à laisser lesdits Anglois, mais à ayder à les destrousser en eux retournant. Et en disant ces paroles, pour cuider complaire au roy, ledit Louis de Creville commença à contrefaire le duc de Bourgongne, et à frapper du pied contre terre, et à jurer St. George, et qu'il appeloit le roy d'Angleterre Blanc-borgne, fils d'un archer qui portoit son nom : et toutes les moqueries qu'en ce monde étoit possible de dire d'homme. Le roy rioit fort, et luy disoit qu'il parlast haut ; et qu'il commençoit à devenir un peu sourd ; et qu'il le dist encore une fois ; l'autre ne se feignoit pas, et recommençoit encore une fois de très-bon cœur.

Monseigneur de Contay, qui estoit avec moy, en cet oste-vent, estoit le plus esbahy du monde ; et n'eust jamais cru, pour chose qu'on lui eût sçu dire, les paroles qu'il oyoit. La conclusion des

gens dudit connestable estoit : qu'ils conseilloient au roy que, pour éviter tous ces grands périls qu'il voyoit appareillez contre luy, il prit une trève : et que ledit connestable se faisoit fort de le guider ; et que pour contenter ces Anglois, on leur baillast seulement une petite ville ou deux pour les loger l'hyver, et qu'elles ne sçauroient être si meschantes qu'ils ne s'en contentassent ; et sembloit sans rien nommer, qu'ils voulsist dire Eu et Sainct-Valery. Et luy sembloit que par ce moyen, les Anglois se contenteroient de luy, et du refus qu'il leur avoit fait de ses places. Le roy, à qui il suffisoit d'avoir joué son personnage, et faire entendre au seigneur de Contay les paroles dont usoit et faisoit user ce connestable par ses gens, ne leur fit aucune malgracieuse responce ; mais seulement leur dit : « J'envoyerai devers mon frère, et lui « ferai savoir de mes nouvelles. » Et puis leur donna congé.

L'un fit le serment en la main du roy que, s'il sçavoit rien qui touchast le roy, de le reveler. Il greva beaucoup au roy de dissimuler de cette matière, où ils conseilloient de bailler terre aux Anglois ; mais doutant que ledit connestable ne fit pis, il n'y voulut point respondre, en façon qu'ils connussent qu'il l'eûst mal pris ; mais envoya devers luy. Le chemin estoit court, et ne mettoit un homme guères à aller et retourner. Le seigneur de Contay et moy partismes de cet ost-vent, quand les autres s'en furent allés ; et rioit le roy, en faisant bien bonne chère. Mais ledit de Contay estoit comme homme sans patience, d'avoir ouy telles sortes de gens ainsi se moquer de son maistre, et vu encore les traictés qu'il menoit avec luy ; et luy tardoit bien qu'il ne fust jà à cheval pour l'aller dire à sondit maistre ledit duc de Bourgongne. Sur l'heure fut despeché ledit seigneur de Contay, et son instruction escripte de sa main propre ; et emporta une lettre de créance de la main du roy, et s'en partit.

Nostre matière d'Angleterre estoit jà accordée comme avez ouy, et se menoient tous ces marchés en un temps et en un coup. Ceux qui de par le roy s'estoient trouvés avec les Anglois, avoient fait leur rapport comme avez entendu, et ceux du roy d'Angleterre estoient aussi retournés devers luy. Des deux costés fut accordé et délibéré par ceux qui allèrent et vindrent, que les deux roys se

verroient; et qu'après qu'ils se seroient vus, et jurés les traictés pourparlés, le roy d'Angleterre s'en retourneroit en son païs, après avoir reçu les septante-deux mille escus, et qu'il laisseroit en ostage monseigneur de Havart, et son grand escuyer messire Jean Cheme, jusques à ce qu'ils fust passé la mer. Par après furent promis seize mille escus de pension aux serviteurs privés du roy d'Angleterre : à monseigneur de Hastingues deux mille escus l'an, cetuy-là n'en voulut jamais bailler quittance; au chancelier deux mille livres; à monsieur de Havart, au grand escuyer, à Chalanger, à monseigneur de Montgommery et à d'autres le demourant; et largement argent comptant, et vaisselle fut donnée auxdits serviteurs dudit roy Edouard.

Le duc de Bourgongne, sentant ces nouvelles, vint de devers Luxembourg, où il estoit, à très-grande haste, devers le roy d'Angleterre; et n'avoit que seize chevaux, quand il arriva devers luy. Le roy d'Angleterre fut fort esbahy de cette venue si soudaine; et luy demanda qui l'amenoit; et vit bien qu'il estoit courroucé. Ledit duc luy respondit qu'il venoit parler à luy. Le roy luy demanda s'il vouloit parler à luy à part ou en public. Lors luy demanda le duc s'il avoit la paix. Le roy luy respondit qu'il avoit fait une trève pour neuf ans, en laquelle il estoit compris, et le duc de Bretagne; et qu'il luy prioit qu'il s'y accordast. Ledit duc se courrouça, et parla en anglois (car il en sçavoit le langage), et allégua plusieurs beaux faicts des roys d'Angleterre, qui étoient passés en France, et les peines qu'ils y avoient prises pour y acquérir honneur; et blasma fort cette trève, disant qu'il n'avoit point cherché à faire passer les Anglois pour besoin qu'il en eust, mais pour recouvrer ce qui leur appartenoit; et afin qu'ils connussent qu'il n'avoit nul besoin de leur venue, qu'il ne prendroit point de trève avec nostre roy, jusqu'à ce que le roy d'Angleterre eust esté trois mois de là la mer; et après ces paroles part et s'en va de là où il venoit. Le roy d'Angleterre prit très-mal ces paroles, et ceux de son conseil. Autres qui n'estoient point contens de cette paix, louèrent ce que ledit duc avoit dit.

CHAPITRE IX.

Comment le roy fit festoyer les Anglois dedans Amiens, et comment la place fut assignée pour la vue des deux roys.

Le roy d'Angleterre, pour conclure cette paix, vint loger à demie lieue d'Amiens; et estoit le roy à la porte, qui de loin les pouvoit voir arriver. Pour ne mentir point, il sembloit bien qu'ils fussent neufs à ce mestier de tenir les champs; et chevauchoient en assez mauvais ordre. Le roy envoya au roy d'Angleterre trois cens charriots de vin, des meilleurs qu'il fut possible de finer (rencontrer); et sembloit ce charroy quasi un ost aussi grand que celuy du roy d'Angleterre. Et pour ce qu'il estoit trève, venoient largement Anglois en la ville, et se monstroient peu sages, et ayant peu de révérence à leur roy; ils venoient tous armés, et en grande compagnie. Et quand nostre roy y eut voulu aller à mauvaise foy, jamais si grande compagnie ne fut si aisée à desconfire; mais sa pensée n'estoit autre qu'à les bien festoyer, et se mettre en bonne paix avec eux pour son temps. Il avoit ordonné, à l'entrée de la porte de la ville, deux grandes tables, à chacun costé une, chargées de toutes bonnes viandes, qui font envie de manger, et de toutes sortes; et les vins les meilleurs dont se pouvoit adviser, et des gens pour les servir. D'eau n'estoit nouvelles. A chacune de ces tables avoit fait seoir cinq ou six hommes de bonne maison, fort gros et gras, pour mieux plaire à ceux qui avoient envie de boire; et y estoient le seigneur de Craon, le seigneur de Briquebec, le seigneur de Bressuires, le seigneur de Villiers, et autres; et dès que les Anglois s'approchoient de la porte, ils voyoient cette assiète. Et y avoit gens qui les prenoient à la bride; et disoient qu'ils leur courussent une lance; et les amenoient près de la table; et estoient traictés pour ce passage selon l'assiète; et en très-bonne sorte; et le prenoient bien en gré. Comme ils estoient en la ville, quelque part qu'ils descendissent, ils ne payoient riens, et estoient fournis de qui leur estoit nécessaire, où ils alloient boire et manger, et demandoient ce qu'il leur plaisoit, et ne payoient riens; et dura cecy trois ou quatre jours,

Vous avez ouy comme cette trève desplaisoit au duc de Bourgongne; mais encore desplaisoit-elle plus au connestable, qui se

voyoit mal de tous costés, et avoir failly; et pour ce envoya devers le roy d'Angleterre son confesseur, avec une lettre de créance, qui estoit telle : que, pour l'amour de Dieu, il n'ajoustast foy aux paroles, ni aux promesses du roy, mais que seulement il voulsist prendre Eu et Sainct-Valery, et s'y loger pour partie de l'hyver; car avant qu'il fust deux mois, il feroit en façon qu'il seroit bien logé; sans luy bailler autre sûreté, mais très-grande espérance. Et afin qu'il n'eust cause de faire un meschant appointement, pour peu d'argent, il luy offroit à luy prester cinquante mille escus, et luy faisoit beaucoup d'autres belles ouvertures. Et desjà le roy avoit fait brusler ces deux places, dont il parloit, à cause que ledit connestable luy avoit conseillé les bailler aux Anglois: et le roy d'Angleterre en estoit adverty. Lequel fit response audit connestable : que sa trève estoit conclue, et qu'il ne changeroit riens en cette matière; et s'il luy eust tenu ce qu'il luy avoit promis, qu'il n'eust point fait cet appointement. Lors fut de tous poincts ledit connestable désespéré.

Or vous voyez comme ces Anglois se festoioient en la ville d'Amiens. Un soir, monseigneur de Torcy vint dire au roy qu'il en avoit largement, et que c'estoit grand danger. Le roy s'en courrouça à luy; ainsi chacun s'en tut. Le matin estoit le jour semblable cette année, qu'avoit esté les Innocens; et à tel jour le roy ne parloit ni ne vouloit ouyr parler de nulle de ces matières; et tenoit à grand malheur quand on luy en parloit, et s'en courrouçoit fort à ceux qui l'avoient accoustumé de hanter; et connoissoient sa condition. Toutesfois ce matin dont je parle, comme le roy se levoit et disoit ses heures, quelqu'un me vint dire qu'il y avoit bien neuf mille Anglois en la ville. Je me délibéray prendre l'aventure de luy dire, et entrai en son retraict, et lui dis : « Sire, nonobstant « qu'il soit le jour des Innocens, si est-il nécessaire que je vous « die ce que l'on m'a dit; » et luy contay au long le nombre qui y estoit, et tousjours en venoit, et tous armez, et que nul ne leur osoit refuser la porte, de peur de les mescontenter. Ledit seigneur ne fut point obstiné, mais tost laissa ses heures; et me dit qu'il ne faloit point tenir la cérémonie des Innocens ce jour, et que je montasse à cheval, et essayasse de parler au chef des Anglois, pour

pour voir si les pourrions faire retirer; et que je disse à ses capitaines, si aucuns en rencontrois, qu'il vinsse parler à luy, et qu'il viendroit incontinent à la porte après moy. Ainsi le fis; et parlay à trois ou quatre des chefs anglois, que je connoissois, et leur dis ce qui servoit à cette matière. Pour un qu'ils renvoyoient, il y en rentroit vingt. Le roy envoya après moy monseigneur de Gié, à cette heure mareschal de France, pour cette matière. Nous entrasmes en une taverne, où jà y avoit esté faits cent et onze escots, et n'estoit pas encore neuf heures du matin. La maison estoit pleine; les uns chantoient; les autres dormoient, et estoient ivres. Quand je connus cela, il me sembla bien qu'il n'y avoit point de péril, et le manday au roy; lequel vint incontinent à la porte, bien accompagné; et secrettement fit armer deux ou trois cens hommes-d'armes ès maisons de leurs capitaines, et aucuns en mit sur le portail par où ils entroient. Le roy fit apporter son disner en la maison des portiers; et fit disner plusieurs gens de bien des Anglois avec luy. Le roy d'Angleterre fut adverti de ce désordre, et en eut honte; et manda au roy qu'il commandast qu'on ne laissast nul entrer. Le roy fit response que cela ne feroit-il jamais; mais s'il plaisoit au roy d'Angleterre, qu'il envoyast de ses archers de la couronne, et qu'ils gardassent la porte, et missent dedans ceux qu'ils voudroient; et ainsi fut fait; et beaucoup d'Anglois s'en allèrent de la ville, par le commandement du roy d'Angleterre.

Il fut lors advisé que pour mettre fin à tout, faloit adviser le lieu où les deux roys se verroient, et ordonner gens à visiter la place. De la part du roy y allasmes monseigneur du Bouchage et moy; et pour le roy d'Angleterre, monseigneur de Havart, un appelé Chalanger, et un héraut. Et après avoir bien allé et visité la rivière, nous arrestasmes que le plus beau lieu, et le plus sûr, estoit Pecquigni, à trois lieues près d'Amiens, un fort chasteau, qui est au visdame d'Amiens, combien qu'il avoit esté bruslé par ledit duc de Bourgongne. La ville est basse, et y passe la rivière de Somme; laquelle n'est point guéable, et en ce lieu n'est point large. Par là où venoit le roy le pays estoit beau et large. De l'austre costé par où venoit le roy d'Angleterre, le pays estoit très-beau, sauf que, quand il venoit à approcher de la rivière, il y avoit une

chaussée de bien deux grands traicts d'arc de long, qui avoit les marais d'un costé et d'autre. Et qui ne fut allé à la bonne foy, c'est un très-dangereux chemin : et sans point de doute (comme j'ay dit ailleurs), les Anglois ne sont pas si subtils en traictés et appointemens comme sont les François; et quelque chose que l'on en die, ils vont assez grossement en besongne; mais il faut avoir un peu de patience, et ne débattre point colériquement avec eux.

Après que la conclusion de nostre lieu fut prise, il fut ordonné d'y faire un pont, bien passant et assez large; et fournismes les charpentiers et les estoffes; et au milieu de ce pont fut fait un fort treillis de bois, comme l'on fait aux cages de ces lions; et n'estoient point les trous d'entre les barreaux plus grands qu'à y bouter un bras à son aise. Le dessus estoit couvert d'ais seulement, pour la pluie, si avant qu'ils se pouvoient mettre dix ou douze personnes dessous de chacun costé; et comprenoit le treillis jusques sur le bord du pont, afin qu'on ne pust passer de l'un à l'autre. En la rivière y avoit seulement une petite sentine, où il y avoit deux hommes pour passer ceux qui voudroient aller d'un costé à l'autre.

Je veux dire l'occasion qui mut le roy que cet entre-deux fut fait, de telle façon que l'on ne pust aller de l'un costé à l'autre; et pourroit par aventure servir le temps advenir, à quelqu'un qui aurait à faire semblable cas.

Du temps du roy Charles septiesme, estant en assez jeune âge, le royaume estoit fort persécuté des Anglais; et estoit le roy Henry cinquiesme, au siége devant Rouen, et le tenoit fort à destroict; et la pluspart de ceux de dedans estoient subjets, ou partisans du duc Jean de Bourgongne, qui pour lors régnoit. Entre ledit duc Jean de Bourgongne et le duc d'Orléans y avoit jà eu un grand différend, et tout ce royaume, ou la pluspart divisé par ces deux parties; dont le faict du roy ne valoit pas mieux. Partialité ne commença jamais en ce païs, que la fin n'en fut dommageuse et malaisée à esteindre. Pour cette question dont je parle, avoit jà esté tué le duc d'Orléans à Paris, douze ans y avoit. Ledit duc Jean avoit grande armée, et alloit et venoit en intention de lever

le siége qui estoit devant Rouen; et pour mieux y pouvoir parvenir, et s'assurer du roy, avoit esté traicté que le roy et luy se verroient à Montereau, où faut Yonne, et là fut un pont, et une barrière au milieu; mais au milieu de ladite barrière y avoit un petit huisset, qui fermoit des deux costés, parquoy on pouvoit aller de l'un costé à l'autre: mais que les deux parts le voulsissent. Ainsi se trouva le roy de l'un costé du pont; et ledit duc Jean de Bourgongne de l'autre, accompagnés de grand nombre de gens-d'armes, et espécialement le duc Jean. Ils se mirent à parlementer sur le pont; et à l'endroit où ils parloient, n'y avoit avec ledit duc que trois ou quatre personnes. Leur parlement encommencé, fut le duc semons (averti) tellement, ou par envie de soy humilier devant le roy, qu'il ouvrit de son costé, et on luy ouvrit de l'autre, et passa luy quatriesme. Incontinent fut tué, et ceux qui estoient avec lui: dont est advenu depuis assez de maux, comme chacun sçait. Cecy n'est pas de ma matière; parquoy je n'en dis plus avant: mais le roy le me conta, ni plus ni moins que je vous en dis, en ordonnant cette vue. Et disoit que s'il n'y eust point eu d'huis à cette vue, dont j'ay parlé, on n'eut point eu d'occasion à semondre ledit duc de passer, et ce grand inconvénient ne fut point advenu; dont principalement furent cause aucuns serviteurs dudit duc d'Orléans, lequel avoit esté tué, comme je vous ay dit, et estoient en auctorité avec le roy Charles septiesme.

CHAPITRE X.

Comment les deux roys s'entrevirent, et jurèrent la trève par avant traictée; et comment aucuns estimèrent que le sainct esprit descendit sur la tente du roy d'Angleterre, en espèce de pigeon blanc.

Nos barrières ainsi faites, comme vous avez ouy, vindrent le lendemain les deux roys; et fut l'an mil quatre cens septante-cinq, le vingt et neuviesme jour d'aoust. Le roy avoit environ huit cens hommes avec luy, et arriva le premier. Du costé où estoit le roy d'Angleterre, estoit toute son armée en bataille: et combien que nous ne pussions point voir le tout, si nous sembloit bien qu'il y avoit un merveilleux grand nombre de gens-de-cheval et de pied ensemble. Ce que nous avions de nostre costé ne paroissoit riens

auprès d'eux. Aussi la quarte partie de l'armée du roy n'y estoit pas. Il estoit dit qu'avec chacun des roys y auroit douze hommes, qui estoient jà ordonnés, pour estre aux barrières, des plus grands et des plus prochains. De nostre costé avions quatre hommes du roy d'Angleterre, pour voir ce qui se faisoit parmy nous; et autant en avoient-ils de leur costé, des nostres. Comme je vous ay dit, le roy estoient arrivé le premier, et estoit jà aux barrières; et estions douze au plus près de luy; entre lesquels estoient le feu duc Jean de Bourbon, et le cardinal son frère. Le plaisir du roy avoit esté que je fusse vestu pareil de luy ce jour: il avoit accoustumé de long-temps, d'en avoir quelqu'un qui s'habilloit pareil de luy souvent. Le roy d'Angleterre vint du long de la chaussée dont j'ay parlé, très-bien accompagné; et sembloit bien roy. Avec luy estoit le duc de Clarence son frère, le duc de Northomberland, et aucuns autres seigneurs, son chambellan, appelé monseigneur de Hastingues, son chancelier et autres; et il n'y en avoit que trois ou quatre habillés de drap d'or, pareil dudit roy. Ce roy avoit une barret de veloux noir sa teste; et y avoit une grande fleur de lys de pierreries par dessus. C'estoit un très-beau prince et grand; mais il commençoit à engresser; et l'avois vu autrefois plus beau; car je n'ay point souvenance d'avoir jamais vu un plus bel homme qu'il estoit, quand monseigneur de Warvic le fit fuir d'Angleterre. Comme il approcha de la barrière, à cinq pieds près, il osta sa barrette, et s'agenouilla, comme à demi pied de terre. Le roy lui fit aussi grande révérence; lequel estoit jà appuyé contre la barrière. Et commencèrent à s'entr'embrasser par les trous, et fit le roy d'Angleterre encore une autre plus grande révérence. Le roy commença la parole, et luy dit: « Monsieur mon cousin, vous soyez « le très-bien venu; il n'y a homme au monde que je désirasse « tant à voir que vous: et loué soit Dieu de quoy nous sommes icy « assemblés à si bonne intention. » Le roy d'Angleterre respondit à ce propos, en assez bon françois. Lors commença à parler le chancelier d'Angleterre, qui estoit un prélat, appelé l'évesque d'Ely; et commença par une prophétie, dont les Anglois ne sont jamais despourvus; laquelle disoit qu'en ce lieu de Pecquigny se devoit faire une grande paix entre France et Angleterre. Et après

furent desployées les lettres que le roy avoit fait bailler audit roy d'Angleterre, touchant le traicté qui estoit fait; et demanda ledit chancelier au roy s'il ne les avoit pas commandées telles, et s'il les avoit pour agréables. A quoy le roy respondit que ouy, et aussi celles qui luy avoient esté baillées de la part du roy d'Angleterre. Et lors fut apporté et ouvert le missel: et mirent les deux roys la main dessus, et les deux autres mains sur la saincte vraye croix; et jurèrent tous deux tenir ce qui avoit esté promis entre eux: c'est à sçavoir la trève du terme de neuf ans accomplis, compris les alliés d'un costé et d'autre, et d'accomplir le mariage de leurs enfans, ainsi qu'il estoit contenu audit traicté. Après le serment fait, nostre roy, qui avoit bien la parole à commandement, commença à dire au roy d'Angleterre, en se riant: qu'il faloit qu'il vinst à Paris, et qu'il le festoyeroit avec les dames; et qu'il luy bailleroit monseigneur le cardinal de Bourbon, pour confesseur, qui estoit celuy qui l'absoudroit très-volontiers de ce péché, si aucun y en avoit commis. Le roy d'Angleterre lu prit à grand plaisir; et parloit de bon visage; car il sçavoit bien que ledit cardinal estoit bon compagnon. Comme ce propos eut un peu duré, ou semblable, le roy qui se monstroit avoir auctorité en cette compagnie, nous fit retirer, ceux qui estoient avec luy, et nous dit qu'il vouloit parler au roy d'Angleterre seul: ceux du roy d'Angleterre se retirèrent semblablement, sans attendre qu'on leur dit. Comme les deux roys eurent un peu parlé, le roy m'appela, et demanda au roy d'Angleterre s'il me connoissoit. Il luy répondit que ouy, et dist les lieux où il m'avoit vu; et que d'autresfois m'estois empesché pour le servir à Calais, du temps que j'estois avec le duc de Bourgongne. Le roy luy demanda, si le duc de Bourgongne ne vouloit point tenir la trève, pour ce que si orgueilleusement en avoit respondu, comme avez ouy, et lui demanda aussi ce qu'il luy plaisoit qu'il fist. Le roy d'Angleterre luy dit qu'il la luy offrist encore, et que s'il ne la vouloit accepter, qu'il s'en rapporteroit à eux deux. Après vint le roy tomber sur le duc de Bretagne (qui estoit ce qui luy avoit fait ouvrir cette parole) et luy en fit semblable demande. Le roy d'Angleterre luy respondit: qu'il luy prioit qu'il ne voulsist point faire la guerre audit duc de Bretagne, et qu'en sa néces-

sité il n'avoit jamais trouvé si bon amy. Le roy s'en fut à tant; et avec les plus aimables et gracieuses paroles qu'il put, en rappelant la compagnie, prit congé du roy d'Angleterre, et dit quelque bon mot à chacun de ses gens. Et ainsi tous deux en un coup, ou bien peu s'en falut, se retirèrent de la barrière, et montèrent à cheval. Le roy s'en alla à Amiens, le roy d'Angleterre en son ost, à qui on envoyoit de la maison du roy tout ce qui luy faisoit besoin, jusques aux torches et aux chandelles. A ce parlement ne se trouva point le duc de Glocestre, frère du roy d'Angleterre et aucuns autres, comme mal contens de cette trève; mais depuis ils se revirent, et bientôt après vint ledit duc de Glocestre vers le roy jusqu'à Amiens; et luy fit le roy de très-beaux présens, comme de vaisselle et de chevaux bien accoustrés.

Quand le roy se fut retiré de cette vue, il parla à moy le long du chemin, sur deux poincts. Il trouva le roy d'Angleterre si prest de venir à Paris, que cela ne luy avoit point plu, et disoit: « C'est-un très-beau roy; il aime fort les femmes; il pourroit « trouver quelque affectée à Paris qui luy pourroit bien dire tant « de belles paroles, qu'elle luy feroit envie de revenir; » et que ses prédécesseurs avoient trop esté à Paris et en Normandie; et que la compagnie de l'autre ne valoit rien deçà la mer; mais que de là la mer il le vouloit bien pour bon frère et amy. Encore se douloit le roy dequoy il l'avoit trouvé un peu dur, quand il luy avoit parlé du duc de Bretagne; et l'eust volontiers gaigné qu'il se fust contenté qu'on eust fait la guerre en Bretagne; et luy en fit encore sentir par monseigneur de Bouchage, et par monseigneur de Sainct-Pierre; mais quand le roy d'Angleterre s'en vit pressé, il dit que qui feroit guerre en Bretagne, il repasseroit une autre fois pour la deffendre. Ouye laquelle response, on ne lui en parla plus. Comme le roy fut arrivé à Amiens, et comme il voulut souper, vindrent trois ou quatre de ceux du roy d'Angleterre souper avec luy, qui avoient aydé à traicter cette paix; et monseigneur de Havart commença à dire au roy, en l'oreille, que s'il vouloit, il trouveroit bien moyen de faire venir son maistre jusques à Amiens, par adventure jusques à Paris, à faire bonne chère avec luy. Le roy, combien que ce propos et cet offre ne luy plaisoient guères,

si en fit-il très-bon visage ; et se prit à laver, sans trop respondre à propos ; mais me dist en l'oreille : que ce qu'il avoit pensé luy estoit advenu ; c'estoit cet offre. Encore en parlèrent-ils après souper ; mais le plus sagement qu'on put, on rompit cette entreprise, disant qu'il faloit que le roy partit à grande diligence, pour aller contre le duc de Bourgongne. Combien que ces matières estoient très-grandes, et que des deux costés on mettoit peine à sagement les conduire, toutesfois y advint-ils des choses plaisantes, qui ne sont pas à oublier ; et ne se doit personne esbahir, de voir les grands maux que les Anglois ont fait en ce royaume, et de fresche mémoire et date, si le roy travailloit et despendoit à les mettre hors amiablement, afin qu'il les pust encore tenir amis pour le temps advenir, ou au moins qu'il ne lui fissent point de guerre.

Le lendemain de nostre vue vindrent grande force d'Anglois à Amiens ; et nous fut conté par aucuns que le Sainct-Esprit avoit fait cette paix ; car tous se fondoient en prophéties. Et ce qui leur faisoit dire, estoit : qu'un pigeon blanc s'estoit trouvé sur la tente du roy d'Angleterre, le jour de la vue ; et pour quelque bruit qu'il y eut en l'ost, il ne s'estoit voulu bouger ; mais à l'opinion d'aucuns, il avoit un peu plu, et puis il vint un grand soleil, et ce pigeon se vint mettre sur cette tente, qui estoit la plus haute, pour s'essuyer. Et cette raison dessusdite m'allégua un gentil-homme de Gascongne, serviteur du roy d'Angleterre, appellé Louis de Breteilles, lequel estoit très-mal content de cette paix ; et pource qu'il me connoissoit de long-temps, parla à moy privément ; et disoit que nous nous moquérions fort du roy d'Angleterre. Et luy demandai quantes batailles le roy d'Angleterre avoit gaignées. Il me dit neuf, où il avoit esté en personne. Je luy demandai combien il en avoit perdu ; il me respondit qu'il n'en avoit perdu qu'une, et que c'estoit celle que nous luy faisions perdre ; et qu'il reputoit cette honte plus grande, de le renvoyer en cet estat, qu'il ne faisoit l'honneur qu'il avoit eu à gaigner les autres neuf. Je contai cecy au roy, qui me dit que c'estoit un très-mauvais paillard, et qu'il le faloit garder de parler. Il l'envoya quérir à son disner ; et le fit disner avec luy, et luy offrit de très-beaux et bons partis, s'il eust voulu demourer par deçà ; et quand il vit qu'il ne vouloit

demourer, il luy donna mille escus comptant; et luy promit faire des biens à des frères qu'il avoit par deçà; et je luy dis quelque mot en l'oreille, afin qu'il mist peine d'entretenir l'amour qui estoit commencé entre les deux roys.

Il n'estoit rien au monde dont le roy eust plus grande peur, que de ce qu'il luy eschapast quelque mot, par quoy les Anglois pensassent qu'on se moquast d'eux; et d'adventure, le lendemain après cette vue, comme il estoit en son retraict, que nous n'estions que trois ou quatre, il luy eschappa quelque mot de risée, touchant les vins et les présens qu'il avoit envoyés à l'ost des Anglois; et en se tournant, il appercut un marchand gascon, qui demouroit en Angleterre, lequel luy estoit venu demander un congé, pour tirer une certaine quantité de vin de Gascongne sans rien payer du droit du roy; et estoit chose qui pouvoit profiter audit marchand, s'il luy estoit accordé. Ledit seigneur fut très-esbahi, quand il le vit, et comment il pouvoit estre entré. Il luy demanda de quelle ville il estoit en Guyenne; et s'il estoit marchand et marié en Angleterre. Le marchand luy respondit que ouy, mais qu'il n'y avoit guères vaillant. Incontinent le roy luy bailla un homme, avant que partir de là, qui le conduisit à Bordeaux; et parlay à luy par le commandement du roy; et eut un très-bon office en la ville, dont il estoit né, et la traicte des vins qu'il demandoit, et mille francs comptant pour faire venir sa femme; et envoya un sien frère en Angleterre sans ce qu'il y allast; et ainsi se condamna le roy en cette amende, connoissant qu'il avoit trop parlé.

CHAPITRE XI.

Comment le connestable taschoit de s'excuser envers le roy, après la trève faite à l'Anglois : et comment fut aussi faite trève de neuf ans entre le roy Louis et le duc de Bourgongne.

Ce jour dont je parle, qui fut le lendemain de nostre vue, monseigneur le connestable envoya un sien serviteur nommé Rapine, à qui le roy fit depuis du bien, et estoit bon serviteur de son maistre, lequel apporta lettres au roy. Ledit seigneur voulut que monseigneur du Lude et moy ouyssions sa créance. Et estoit jà venu monseigneur de Contay de la marchandise, contre monsei-

gneur le connestable, dont vous avez ouy parler cy-dessus; et ne sçavoit plus le connestable à quel sainct se vouer, et se tenoit comme pour perdu. Les paroles que nous dit Rapine, estoient très-humbles : que son maistre sçavoit bien qu'on avoit fait beaucoup de rapports au roy contre luy, mais qu'il avoit bien pu connoistre par expérience, qu'il n'avoit point voulu faire de faute. Et pour mieux assurer le roy de son vouloir, entra en quelque marché de réduire monseigneur de Bourgongne, en façon qu'il aydero it à destrousser le roy d'Angleterre, et toute sa bende, s'il vouloit. Et sembloit bien, à sa façon de parler, que son maistre estoit despourvu de toute espérance. Nous luy dismes : que nous avions bon accord avec les Anglois, et que nous ne voulions point de desbats. Et s'aventura monseigneur du Lude, qui estoit avec moy, jusques à luy demander s'il ne sçavoit point où estoit l'argent comptant de son maistre. Je m'esbahis comme cette parole lui eschappa, vu que cestuy-là estoit très-bon serviteur, et qu'il ne fit fuir ledit connestable, et entendre son cas, et ce qu'on procuroit contre luy, et encore vu le péril en quoy il avoit esté, n'y avoit qu'un an; mais j'ay vu peu de gens en ma vie qui sçachent bien fuir à temps, et éviter leurs malheurs, ni cy ni ailleurs; car les uns n'ont point d'expérience, d'avoir vu à l'œil leurs païs voisins; qui est grande faute à tout homme de bien; car avoir vu les choses par expérience, cela donne grand sens et grande hardiesse; les autres ont trop d'amour à leurs biens, à leurs femmes, et à leurs enfans; et ces raisons ont esté cause de faire périr beaucoup de gens de bien.

Quand nous eusmes fait notre rapport au roy, il appela un secrétaire; et n'y avoit avec luy que monseigneur de Havart, serviteur du roy d'Angleterre, qui ne sçavoit riens de ce qu'on gardoit audit connestable; et y estoit le seigneur de Contay, qui revenoit avec ledit duc de Bourgongne, et nous deux, qui avions parlé audit Rapine. Le roy envoya une lettre audit connestable; et luy mandoit ce qui avoit esté fait le jour de devant, et de cette trève; et qu'il estoit empesché en beaucoup de grandes affaires, et qu'il avoit bien à besongner d'une telle teste comme la sienne; et puis se retourna devers l'Anglois, et monseigneur de Contay, et leur

dit : « Je n'entends point que nous eussions le corps; mais j'en-« tends que nous eussions la teste, et que le corps fust demouré là.» Cette lettre fut baillée à Rapine, qui la trouva très-bonne, et lui sembloit parole très-amiable que le roy disoit, et qu'il avoit bien à besongner d'une telle teste que celle de son maistre, et n'entendoit point la fin de cette parole. Le roy d'Angleterre envoya au roy les deux lettres de créance, que ledit connestable lui avoit escrites; et manda toutes les paroles qu'il avoit jamais mandées; et ainsi pouvez voir en quel estat il s'estoit mis entre ces trois grands hommes; car chacun des trois luy vouloit la mort.

Le roy d'Angleterre, après avoir reçu son argent, se mit en chemin, droit à Calais à bonnes journées; car il doutoit (redoutoit) la hayne du duc de Bourgongne et de ceux du païs; et à la vérité, quand ses gens s'égaroient, quelqu'un en demouroit tousjours par les buissons. Et laissa ses ostages, comme il avoit promis, monseigneur de Havart, et messire Jean Cheney, grand-escuyer d'Angleterre, jusques à ce qu'il fust passé la mer.

Vous avez bien ouy, au commencement de cette matière d'Angleterre, comme ce roy ici n'avoit point fort cette matière à cœur; car dès ce qu'il estoit à Douvres, en Angleterre. et avant que monter au navire pour passer, il entra en pratique avec nous. Et ce qui le faisoit passer deçà, n'estoit que pour deux fins. L'une, pour ce que tout son royaume le désiroit, comme ils ont accoustumé le temps passé, et la presse que leur en faisoit le duc de Bourgongne. L'autre raison estoit, pour réserver une bonne grosse somme d'argent de celuy qu'il avoit lors en Angleterre levé pour faire ce passage; car, comme vous avez ouy, les roys d'Angleterre ne lèvent jamais riens que leur domaine, si ce n'est pour cette guerre de France. Une autre habileté avoit fait ledit roy, pour contenter ses subjets; il avoit amené dix ou douze hommes, tant de Londres que des autres villes d'Angleterre, gros et gras, qui estoient des principaux entre les communes d'Angleterre, et qui estoient ceux qui avoient fort tenu la main à ce passage, et mettre sus cette puissante armée. Ledit roy les faisoit loger en bonnes tentes; mais ce n'estoit point la vie qu'ils avoient accoustumé; et en furent tost las; et cuidoient qu'au bout de trois jours ils dussent avoir une

bataille, quand ils seroient deçà la mer; et le roy d'Angleterre aydoit à leur faire des doutes, et aussi des craintes, pour leur faire trouver la paix bonne, afin qu'ils luy aydassent, quand ils seroient de retour en Angleterre, à esteindre les murmures qui pourroient estre à cause de son retour; car oncques roy d'Angleterre, depuis le roy Artus, n'amena tant de gens et de gros personnages pour un coup deçà la mer; et s'en retourna très-diligemment; comme vous avez ouy; et luy demoura beaucoup d'argent de celuy qu'il avoit levé en Angleterre, pour le payement de ses gens-d'armes; ainsi parvint à la pluspart de ses intentions. Il n'estoit point complexionné pour porter le travail qui seroit nécessaire à un roy d'Angleterre, qui voudroit faire conqueste en France; et pour ce temps, le roy avoit bien pourvu à la deffence, combien que partout n'eût sçu bien pourvoir aux ennemis qu'il avoit, car il en avoit trop. Un autre grand desir avoit le roy d'Angleterre : c'étoit d'accomplir le mariage du roy Charles huitiesme, qui est en règne aujourd'huy, avec sa fille; et ce mariage luy fit dissimuler beaucoup de choses, qui depuis tournèrent au grand profit du roy.

Après que les Anglois furent repassés en Angleterre, sauf les ostages qui estoient avec le roy, ledit seigneur se retira vers Laon, en une petite ville, qui a nom Vervins, sur les marches de Haynaut; et à Avesnes en Haynaut se trouvèrent le chancelier de Bourgongne, et autres ambassadeurs, avec le seigneur de Contay, pour le duc de Bourgongne; et désiroit le roy cette fois pacifier tout. Ce grand nombre d'Anglois luy avoit fait peur; car en son temps il avoit vu de leurs œuvres en ce royaume, et ne vouloit point qu'ils retournassent. Le roy eut nouvelles dudit chancelier, qui disoient : que le roy envoyast de ses gens à un pont, à michemin d'Avesnes et de Vervins, et que luy et ses compagnons s'y trouveroient. Le roy leur manda qu'il s'y trouveroit luy-mesme, combien qu'aucuns, à qui il le demanda, ne furent point de cet advis. Toutesfois il y alla; et mena les ostages des Anglois avec luy; et furent présens quand le roy reçut les ambassadeurs, qui vindrent très-bien accompagnés d'archers, et autres gens de guerre. Pour cette heure ils n'eurent autre parole avec le roy, et les mena l'on disner.

L'un de ces Anglois se commença à repentir de cet appointement, et me dit à une fenestre, que, s'ils eussent vu beaucoup de tels gens avec le duc de Bourgongne, par aventure n'eussent-ils pas fait la paix. Monseigneur de Narbonne, qui aujourd'huy s'appelle monseigneur de Fouez (Foix), ouït cette parole, et luy dit : « Estiez-vous si simple de penser que le duc de Bourgongne n'eust « grand nombre de telles gens ? Il les avoit seulement envoyés ra- « fraîchir ; mais vous aviez si bon vouloir de retourner, que six « cens pipes de vin et une pension que le roy vous donne, vous « ont renvoyé bientost en Angleterre. » L'Anglois se courrouça et dit : « C'est bien ce que chacun nous disoit : que vous vous mo- « queriez de nous. Appelez-vous l'argent que le roy nous donne, « pension ? c'est tribut ; et, par sainct George ! vous en pourriez « bien tant dire, que nous retournerions. Je rompis la parole, et la convertis en moquerie : mais l'Anglois n'en demoura point content, et en dit un mot au roy, qui merveilleusement s'en courrouça audit seigneur de Narbonne.

Le roy n'eut point grandes paroles aux dessusdits chancelier et ambassadeurs pour cette fois ; et fut appointé qu'ils viendroient à Vervins ; et ainsi le firent, et vindrent avec le roy. Quand ils furent arrivés à Vervins, le roy commit messire Tanneguy du Chastel et messire Pierre d'Oriole, chancelier de France, à besongner avec eux et autres. De chacun costé entrèrent en grandes remonstrances, et à soustenir chacun son party. Les dessusdits vindrent faire au roy leur rapport, disant : que les Bourguignons étoient fiers en leurs paroles, mais qu'ils leur avoient bien rivé le clou : et disoient les responses qu'ils leur avoient faites ; dont le roy ne fut point content. Et leur dit que toutes ces responses avoient été faites maintes fois ; et qu'il n'estoit point question de paix finale, mais de trève seulement ; et qu'il ne vouloit point qu'on leur usast plus de ces paroles ; et que luy-mesme vouloit parler à eux. Si fit venir ledit chancelier et autres ambassadeurs en sa chambre ; et n'y demoura avec luy que feu monseigneur l'admiral, bastard de Bourbon, monseigneur du Bouchage et moy ; et conclud la trève pour neuf ans marchande, et revenant chacun au sien. Mais lesdits ambassadeurs supplièrent au roy qu'elle ne fust point encore

criée, pour sauver le serment du duc, qui avoit juré de ne la faire, que le roy d'Angleterre n'eust esté hors de ce royaume certains temps, afin qu'il ne semblast point qu'il eust accepté la sienne.

Le roy d'Angleterre, qui avoit grand despit de ce que ledit duc n'avoit voulu accepter sa trève, et estoit adverty que le roy en traictoit une autre avec ledit duc, envoya messire Thomas de Mont-Gomery, un chevalier fort privé de luy, devers le roy, à à Vervins, à l'heure que le roy traictoit cette trève dont j'ay parlé, avec ceux du duc de Bourgongne. Ledit messire Thomas requit au roy, de par le roy d'Angleterre, qu'il ne voulsist point prendre d'autre trève avec le duc, que celle qu'il avoit faite. Aussi luy prioit ne vouloir point bailler Sainct-Quentin audit duc; et offroit au roy que, s'il vouloit continuer la guerre audit duc, il seroit content de repasser la mer pour luy, et en sa faveur, la saison prochaine, pourvu que le roy le récompensast du dommage qu'il auroit à cause de la gabelle des laines à Calais, qui ne luy vaudroit riens (cette gabelle peut bien monter à cinquante mille escus), et aussi que le roy payast la moitié de son armée, et ledit roy d'Angleterre payeroit l'autre moitié. Le roy remercia fort ledit roy d'Angleterre, et donna de la vaisselle audit messire Thomas, et s'excusa de la guerre, disant que la trève estoit jà accordée; mais que ce n'estoit que celle propre qu'aux deux roys avoient faite du propre terme de neuf ans; mais que ledit duc en vouloit lettres à part; et excusa la chose au mieux qu'il pust, pour contenter ledit ambassadeur, lequel s'en retourna, et ceux qui estoient demourés en ostages aussi. Le roy s'émerveilla fort des offres que le roy d'Angleterre avoit faites; et il n'y eut que moy présent à les ouyr; et sembla bien au roy que c'eust esté chose bien périlleuse de faire repasser le roy d'Angleterre, et qu'il y a peu à faire mettre desbat entre les François et les Anglois, quand ils se trouvent ensemble, et qu'aisément se fussent accordés de nouveau les Bourguignons et eux; et luy crut l'envie de conclure cette trève avec les Bourguignons.

CHAPITRE XII.

Comment la mort du connestable fut de tous poincts jurée entre le roy et le duc de Bourgongne : et comment s'estant retiré au pays du duc, fut par le commandement d'icceluy, livré au roy, qui le fit mourir par justice.

La trève conclue, se remit avant la pratique du connestable. Et pour n'en faire long procès fut repris ce qui fut fait à Bouvines, dont j'ay parlé cy-devant; et furent baillés les scellés de cette matière d'un costé et d'autre. Et par ce marché, fut promis audit duc Sainct-Quentin, Han et Bohain, et tout ce que ledit connestable tenoit sous le pouvoir dudit duc, et tous ses meubles, quelque part qu'ils fussent; et fut advisé et conclu de la forme de l'assiéger dedans Han, où il estoit; et celuy qui premier le pourroit prendre, en feroit la justice dedans huit jours, ou le rendroit à son compagnon. Tost chacun se commença à douter de cette marchandise; et les plus gens de bien, que ledit connestable eust, le commencèrent à laisser; comme monseigneur de Genlis, et plusieurs autres de ces quatre compagnons qu'il avoit. Ledit connestable, qui savoit bien comment le roy d'Angleterre avoit baillé ses lettres, et descouvert ce qu'il sçavoit de luy, et que ses ennemis avoient esté à faire la trève, commença à avoir très-grande peur; et envoya devers ledit duc de Bourgongne, luy supplier qu'il luy plust luy envoyer une sûreté pour aller parler à luy de choses qui fort luy touchoient. Ledit duc de prime face feignit à la bailler; mais à la fin la bailla. Mainte pensée avoit jà eu ce puissant homme, où il prendroit son chemin pour fuir; car de tout estoit informé, et avoit vu le double des scellés qui avoient esté baillés contre luy à Bouvines. Une fois s'adressa à aucuns serviteurs qu'il avoit, qui estoient Lorrains. Avec ceux-là deslibéra fuir en Alemagne, et y porter grande somme d'argent (car le chemin étoit fort sûr) et d'acheter une place sur le Rhin, et se tenir là jusqu'à ce qu'il fust appointé de l'un des deux costés. Une autre fois délibéra tenir son beau chasteau de Han, qui tant luy avoit cousté, et l'avoit fait pour se sauver en une telle nécessité; et l'avoit pourvu de toutes choses, autant que chasteau qui fut en lieu de nostre connoissance. Encore ne trouva-t-il gens à son gré pour demourer avec luy; car tous ses serviteurs estoient nés des seigneuries de l'un

prince ou de l'autre. Et par aventure que sa crainte estoit si grande, qu'il ne s'osa suffisamment découvrir à eux; car je crois qu'il en eust trouvé qui ne l'eussent pas abandonné, et bon nombre. Et n'estoit pas tant à craindre pour luy d'estre assiégé des deux princes que d'un seul; car c'estoit chose impossible que les deux armées se fussent accordées. Son dernier party fut d'aller vers le duc de Bourgongne, sur cette sûreté; et ne prit que quinze ou vingt chevaux; et tira à Mons en Hainaut, où estoit le seigneur d'Aimeries, grand-baillif de Hainaut, le plus espécial amy qu'il eust : et là y séjourna, attendant nouvelles du duc de Bourgongne, qui avoit commencé la guerre contre le duc de Lorraine, à cause que de luy avoit esté deffié, durant qu'il estoit au siége de Nuz; et aussi reçu grand dommage en son pays de Luxembourg.

Incontinent que le roy sçut l'allée dudit connestable, il advisa d'y aller donner remède, et pourvoir que ledit connestable ne pust recouvrer l'amitié du duc de Bourgongne; et tira diligemment devers Sainct-Quentin; et fit amasser sept ou huit cens hommes-d'armes; et avec eux y alla, bien informé de ce qui estoit dedans. Comme il vint près de la ville, aucuns luy vindrent au-devant, se présenter à luy. Ledit seigneur me commanda entrer dedans la ville, et faire départir les quartiers. Ainsi le fis; et y entrèrent les gens-d'armes, et après y entra le roy bien reçu de ceux de la ville; aucuns de ceux du connestable se retirèrent en Hainaut. Tost fut adverti, par le roy propre, le duc de Bourgongne de la prise de Sainct-Quentin, afin de luy oster l'espérance de la cuider recouvrer par les mains du connestable. Dès ce que ledit duc sçut ces nouvelles, il manda au seigneur d'Aimeries, son grand-baillif de Hainaut, qu'il fit garder la ville de Mons, en façon que ledit connestable n'en pust saillir, et que à luy fust deffendu de partir de son hostellerie. Ledit baillif n'osa refuser, et le fit; toutefois la garde n'estoit pas estroite pour un tel homme, s'il eust eu vouloir de fuir.

Que dirons-nous ici de fortune? Cet homme estoit situé aux confins de ces deux princes ennemis, ayant si forte place en ses mains, quatre cens hommes-d'armes bien payés, dont il estoit commissaire, et y mettoit qui il vouloit, et les avoit jà maniés

douze ans passés ; il estoit très-sage et vaillant chevalier, qui avoit grand argent comptant; et après tout cela, se trouver en ce danger destitué de cœur et de tous remèdes. Il faut bien dire que cette tromperesse fortune l'avoit regardé de son mauvais visage; mais, pour mieux dire, il faut respondre que tels grands mystères ne viennent point de fortune, et que fortune n'est riens, fors seulement une fiction poëtique, et qu'il faloit que Dieu l'eust abandonné, à considérer toutes ces choses dessusdites, et assez d'autres que je n'ai pas dites. Et s'il appartenoit à homme de juger (ce que non, et par espécial à moy) je dirois : que ce qui raisonnablement devroit avoir esté cause de sa punition, estoit que tousjours avoit travaillé de toute sa puissance que la guerre durast entre le roy et le duc de Bourgongne; car là estoit fondée sa grande auctorité et son grand estat; et y avoit peu à faire à les entretenir en ce différend ; car naturellement leurs complexions estoient différentes. Celuy seroit bien ignorant, qui croiroit qu'il y eust fortune, ni cas semblable, qui eust sçu garder un si sage homme à estre mal de ces deux princes, à un coup, qui en leur vie ne s'accordèrent en rien qu'à ceci; et encore plus fort le roy d'Angleterre, qui avoit espousé sa nièce; et qui merveilleusement aimoit tous les parens de sa femme, et par espécial ceux de cette maison de Sainct-Paul. Il est vray-semblable et chose certaine, qu'il estoit esloigné de la grace de Dieu, de s'estre mis ennemy de ces trois princes, et n'avoir un seul amy qui l'eust osé loger pour une seule nuict; et autre fortune n'y avoit mis la main, que Dieu. Et ainsi en est advenu et adviendra à plusieurs autres, qui, après les grandes et longues prospérités, tombent en grandes adversités.

Après que le connestable fut arresté en Hainaut par le duc de Bourgongne, le roy envoya devers ledit duc, pour en avoir la délivrance, ou qu'il accomplist le contenu de son scellé. Ledit duc dit qu'ainsi le feroit; et fit mener ledit connestable à Péronne, et estroitement garder. Ledit duc de Bourgongne avoit jà pris plusieurs places en Lorraine et Barrois; et estoit au siége devant Nancy; laquelle se deffendoit très-bien. Le roy envoya largement gens-d'armes en Champagne, qui donnoient crainte audit duc; car il n'estoit point dit par la trève qu'il dust détruire le duc de

Lorraine, lequel s'estoit retiré devers le roy. Monseigneur du Bouchage et autres ambassadeurs pressoient fort ledit duc de tenir son scellé. Tousjours disoit qu'ainsi le feroit; et passa de plus d'un mois le terme de huit jours qu'il devoit bailler le connestable, ou en faire justice. Se voyant ainsi pressé, et doutant que le roy ne l'empeschast en son entreprise de Lorraine, qu'il désiroit fort amener à fin, pour avoir le passage de Luxembourg en Bourgongne, et que toutes ses seigneuries joignissent ensemble (car luy tenant ainsi cette petite duché, il venoit de Hollande jusques auprès de Lion, tousjours sur luy) pour ces raisons escrivit à son chancelier, et au seigneur d'Hymbercourt (dont j'ay parlé), tous deux ennemis et malveillans dudit connestable, qu'ils se tirassent à Péronne, et qu'à un jour qu'il nomma, ils baillassent ledit connestable à ceux que le roy y envoyeroit (car les deux dessus nommés avoient tout pouvoir pour luy en son absence), et manda audit seigneur d'Aimeries le leur bailler.

Cependant battoit fort la ville de Nancy ledit duc de Bourgongne; il y avoit de bonnes gens dedans, qui la deffendoient bien. Un capitaine dudit duc, appelé le comte de Campobache, natif et banni du royaume de Naples pour la part Angevine, avoit jà pris intelligence au duc de Lorraine; car monseigneur de Lorraine qui estoit parent bien prochain et héritier de la maison d'Anjou, après la mort du roy René, son ayeul maternel, avoit trouvé moyen de le gaigner et aussi l'affection que ledit comte avoit à ladite maison d'Anjou, dont il tenoit le party au royaume de Naples, et en estoit pour cette cause fugitif, luy faisoit tromper son maistre en faveur dudit duc de Lorraine; et promettoit faire durer ce siége, et qu'il se trouveroit des défauts ès choses nécessaires pour la prise de la ville. Il le pouvoit bien faire, car il estoit pour lors le plus grand de l'armée, et homme très-mauvais pour son maistre, comme je dirai ci-après; et ceci estoit comme un apprest des maux qui depuis advindrent audit duc de Bourgongne. Je crois que ledit duc s'attendoit d'avoir pris la ville, avant que le jour fust venu de bailler ledit connestable, et puis ne le bailler point. Et peut-estre d'autre costé, que si le roy l'eust eu, il eust fait plus de faveur au duc de Lorraine qu'il ne faisoit pas; car il estoit in-

formé de la pratique qu'avoit le comte de Campobache; mais il ne s'en mesloit point, et si n'estoit point tenu de laisser faire ledit duc en Lorraine, s'il n'eust voulu, pour plusieurs raisons; et avoit largement de gens près ledit païs de Lorraine.

Ledit duc de Bourgongne ne sçut prendre Nancy, avant le jour qu'il avoit baillé à ses gens, pour délivrer ledit connestable. Pour ce, après le jour passé, qui leur avoit esté ordonné, ils exécutèrent le commandement de leur maistre volontiers, pour la grande hayne qu'ils avoient audit connestable; et le baillèrent, à la porte de Péronne, entre les mains du bastard de Bourbon, admiral de France, et de monseigneur de Sainct-Paul, qui le menèrent à Paris. Aucuns m'ont dit que, trois heures après, vindrent messagers à diligence, de par ledit duc, pour commander à ses gens ne le bailler point, qu'il n'eust fait à Nancy; mais il estoit trop tard. A Paris, fut commencé le procès dudit connestable, et bailla ledit duc tous les scellés, qu'il avoit dudit connestable, et tout ce qui servoit à son procès. Ledit roy pressoit fort la cour; et y avoit gens pour la conduite du procès; et fut vu ce que le roy d'Angleterre avoit baillé contre luy, comme avez ouy cy-dessus, et aussi ledit duc de Bourgongne, et finalement ledit connestable condamné à mourir et tous ses biens confisqués.

CHAPITRE XIII.

Digression sur la faute que fit le duc de Bourgongne, livrant le connestable au roy, contre sa sûreté, et ce qui luy en put estre advenu.

Cette délivrance fut bien estrange. Et ne le dis pas pour excuser les fautes dudit connestable; ni pour donner charge au roy et audit duc; car à tous deux il tenoit grand tort, mais il n'estoit nul besoin audit duc de Bourgongne, qui estoit si grand prince, et de maison si renommée et honorable, de lui donner une sûreté, pour le prendre; et fut grande cruauté de le bailler où il estoit certain de la mort, et pour avarice. Après cette grande honte qu'il se fit, il ne mit guères à recevoir du dommage. Et ainsi, à voir les choses que Dieu a faites de nostre temps, et fait chacun jour, semble qu'il ne veuille rien laisser impuni; et peut-on voir évidemment que ces estranges ouvrages viennent de luy; car ils sont hors des œuvres

de nature, et sont ses punitions soudaines; et par espécial contre ceux qui usent de violence et de cruauté, qui communément ne peuvent estre petits personnages, mais très-grands, ou de seigneurie, ou d'auctorité de prince. Longues années avoit fleuri cette maison de Bourgongne; et depuis cent ans, on environ, qu'ont régné quatre de cette maison, avoit esté autant estimée que maison nulle de la chrestienté; car les autres plus grandes qu'elle, avoient eu des affections et des adversités, et cette-cy continuelle félicité et prospérité. Le premier grand de cette maison fut Philippe-le-Hardy, frère de Charles-le-Quint, roy de France, qui espousa la fille de Flandres, comtesse dudit païs, d'Artois, de Bourgongne, Nevers, et Rethel. Le second fut Jean. Le tiers fut le bon duc Philippe, qui joignit à sa maison les duchés de Brabant, Luxembour, Limbourg, Holande, Zélande, Hainaut et Namur. Le quart a esté ce duc Charles, qui après le trespas de son père s'est trouvé le plus riche et redouté de la chrestienté; et qui trouva en meubles de bagues et de vaisselles, de tapisseries, livres et linges, plus que l'on eut sçu trouver en trois des plus grandes maisons. D'argent comptant, j'en ai bien vu en d'autres maisons plus largement (car ledit duc Philippe n'avoit de long-temps point levé de tailles); toutesfois il trouva plus de trois cens mille escus comptant; et trouva paix avec ses voisins, qui peu luy dura. Mais je ne luy veux point du tout imputer l'occasion de la guerre, car d'autres assez y eurent part. Ses subjets, incontinent après la mort de son père, luy accordèrent une ayde de bon cœur, et à peu de requeste, chacun païs à part, pour le temps de dix ans, qui se pouvoit bien monter trois cens cinquante mille escus l'an, sans comprendre Bourgongne. A l'heure qu'il bailla ledit connestable, il en levoit plus de trois cens mille d'avantage; et avoit plus de trois cens mille escus comptant; et tout le meuble qu'il recueillit dudit connestable ne valoit point quatre-vingt mille escus; car en argent n'avoit que soixante-seize mille escus. Ainsi l'occasion fut bien petite, pour faire une si grande faute; il l'eut bonne; car Dieu luy prépara un ennemy de bien petite force, en fort jeune âge, peu expérimenté en toutes choses; et luy fit un serviteur, dont plus se fioit pour lors, devenir faux et mauvais; et se mit en suspicion de ses subjets et bons serviteurs.

Ne sont-ce pas ici des vrais préparatifs, que Dieu faisoit en l'ancien Testament à ceux desquels il vouloit muer la fortune de bien en mal, ou de prospérité en adversité ? Son cœur ne s'amollit jamais ; mais jusques à la fin a estimé toutes ses bonnes fortunes procéder de son sens et de sa vertu ; et avant que mourir, a esté plus grand que tous ses prédécesseurs, et plus estimé par le monde.

Paravant que bailler ledit connestable, il avoit jà pris grande deffiance de ses subjets, ou les avoit à grand mespris ; car il avoit bien envoyé quérir mille lances d'Italiens, et y en avoit eu devant Nuz largement avec luy. Le comte de Campobache en avoit quatre cens armés, et plus ; et estoit sans terre ; car à cause des guerres que la maison d'Anjou avoit menées en ce royaume de Naples, de laquelle il estoit serviteur, il en estoit banni, et avoit perdu sa terre, et tousjours s'estoit tenu en Provence, ou en Lorraine, avec le roy René de Cécile, ou avec le duc Nicolas, fils du duc Jean de Calabre ; après la mort duquel ledit duc de Bourgongne avoit recueilli plusieurs de ses serviteurs, et par espécial tous les Italiens : comme ce comte que j'ay nommé, Jacques Galeot très-vaillant, honorable, et loyal gentil-homme, et plusieurs autres. Cedit comte de Campobache, dès lors qu'il alla faire ses gens en Italie, reçut dudit duc quarante mille ducats d'imprestance, pour mettre sus sa compagnie. En passant par Lyon, il s'accointa d'un médecin appelé maistre Simon de Pavie ; par lequel il fit sçavoir au roy, que s'il luy vouloit faire certaines choses qu'il demandoit, il offroit à son retour luy bailler le duc de Bourgongne entre ses mains. Autant en dit à monseigneur de Sainct-Pray, estant pour lors en Piémont ambassadeur pour le roy. Après qu'il fut retourné, et ses gens-d'armes logés en la comté de Marle, offroit encore au roy que, dès ce qu'il seroit joinct aux champs avec son maistre, il ne faudroit point de le tuer, ou le mener prisonnier ; et disoit la manière : c'estoit, que ledit duc alloit souvent à l'entour de son ost, sur un petit cheval, avec peu de gens (et disoit vray) et que là ne faudroit point de le tuer ou prendre. Encore faisoit-il une autre ouverture au roy, c'estoit, que si le roy et ledit duc se venoient à trouver en bataille, l'un devant l'autre, qu'il se tourneroit de son

party, avec ses gens-d'armes, moyennant certaines choses qu'il demandoit. Le roy eut la mauvaiseté de cet homme en grand mespris; et voulut user audit duc de Bourgongne de grande franchise: et luy fit sçavoir tout ceci par le seigneur de Contay, dont a esté parlé; mais ledit duc n'y adjousta point de foy, ains estimoit que le roy le faisoit à autres fins; et en aima beaucoup mieux ledit comte. Parquoy vous voyez que Dieu luy troubla le sens en cet endroit, aux claires enseignes que le roy luy mandoit. Autant que celuy-cy, dont j'ay parlé, estoit mauvais et déloyal, autant estoit bon et loyal Jacques Galeot; et après avoir grandement vescu, est mort en grand honneur et renommée.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le duc de Bourgongne, faisant la guerre aux Suisses fut chassé par eux à l'entrée des montagnes près Granson.

Or le duc de Bourgongne ayant conquis toute la duché de Lorraine, et reçu du roy Sainct-Quentin, Han, et Bohain, et le meuble du connestable, estoit en paroles avec le roy de s'appointer; et le roy et luy se devoient entrevoir, sur une rivière et semblable pont que celuy qui fut fait à Pecquigny, à la vue du roy et du roy Edouard d'Angleterre; et sur cette matière alloient et venoient gens. Et vouloit ledit duc laisser reposer son armée; qui estoit fort deffaite, tant à cause de Nuz, que par ce peu de guerre de Lorraine; et le demourant vouloit-il envoyer en garnison, en aucunes places tant du comté de Romont, comme auprès des villes de Berne et Fribourg, auxquelles il vouloit faire la guerre, tant pource qu'ils la lui avoient faite, estant devant Nuz, qu'aussi pour avoir aydé à luy oster la comté de Ferrete (comme avez ouy, et pource qu'ils avoient osté audit comte de Romont partie de sa terre). Le roy le sollicitoit fort de cette vue, et qu'il laissast en paix ces pauvres gens de Suisse, et qu'il reposast son armée. Lesdits Suisses, le sentans si près d'eux, luy envoyèrent leur ambas-

sade; et offroient rendre ce qu'ils avoient pris dudit seigneur de Romont. Ledit comte de Romont le sollicitoit d'autre costé de le venir secourir en personne. Ledit duc laissa le sage conseil, et celuy qui pouvoit estre le meilleur (comme il semble à toute sorte de gens), vu la saison et l'estat en quoy estoit son armée; et deslibéra d'aller contre eux. Entre le roy et luy fust appointé et baillé lettres, que pour le faict de Lorraine ils n'entreroient point en desbats.

Le duc partit de Lorraine avec cette armée fort deffaite et lassée, et entra en Bourgongne, où lesdits ambassadeurs de ces vieilles ligues d'Alemagne, qu'on appelle Suisses, revindrent devers luy, faisans plus grandes offres que devant; et outre la restitution, luy offroient laisser toutes les alliances, qui seroient contre son vouloir (et par espécial celle du roy) et devenir ses alliés, et le servir de six mille hommes armés, avec assez petit payement, contre le roy, toutes les fois qu'il les en requereroit. A riens ne voulut ledit duc entendre; et jà le conduisoit son malheur. Ceux qu'on appelle en ce quartier là les nouvelles alliances, ce sont les villes de Basle et de Strasbourg, et autres villes impériales, qui sont au long de cette rivière du Rhin, lesquelles d'ancienneté avoient esté ennemies desdits Suisses, en faveur du duc Sigismond d'Austriche, duquel elles estoient alliées, par le temps qu'il avoit eu guerre avec lesdits Suisses; toutes ces villes s'allièrent ensemble avec iceux Suisses; et fust faite alliance pour dix ans, et paix aussi avec le duc Sigismond. Et se fit ladite alliance par la conduite du roy, et à son pourchas, et à ses dépens, comme avez vu ailleurs, à l'heure que la comté de Ferrete fust ostée des mains du duc de Bourgongne, et qu'à Basle firent mourir messire Pierre d'Archambault, gouverneur dudit pays pour ledit duc; lequel Archambault fust bien cause de cet inconvénient, qui fut bien grand pour ledit duc; car tous ses autres maux en vindrent. Un prince doit bien avoir l'œil sur les gouverneurs qu'il met en un pays nouvellement joinct à sa seigneurie, car au lieu de traicter les subjets en grande douceur et en bonne justice, et faire mieux qu'on ne leur avoit fait le temps passé, cettuy-ci fit tout le contraire; car il les traicta en grande violence, et par grande rapine; et mal luy en prit, et à son

maistre, et à maint homme de bien. Cette alliance que le roy conduisit, dont j'ay parlé, tourna depuis à grand profit du roy, et plus que la pluspart des gens n'entendent; et crois que ce fut une des plus sages choses qu'il fit oncques en son temps, et plus au dommage de tous ses ennemis; car le duc de Bourgongne deffait, oncques puis ne trouva le roy de France homme qui osast lever la teste contre luy, ni contredire à son vouloir : j'entends de ceux qui estoient ses subjets et en son royaume; car tous les autres ne navigeoient que soubs le vent de cettuy-là : par quoy fut grande œuvre d'allier le duc Sigismond d'Austriche; et cette nouvelle alliance avec les Suisses, dont si long-temps avoient esté ennemis, ne se fit point sans grand despense, et sans faire maint voyage.

Après que le duc de Bourgongne eut rompu aux Suisses l'espérance de pouvoir trouver appointement avec luy, ils retournèrent advertir leurs gens, et s'apprester pour se deffendre; et luy approcha son armée du païs de Vaux en Savoye, que lesdits Suisses avoient pris sur monseigneur de Romont, comme dit est; et prit trois ou quatre places qui estoient à monseigneur du Chasteau-Guyon; que lesdits Suisses tenoient; et les deffendirent mal; et de là alla mettre le siége devant une place appelée Granson; laquelle estoit audit seigneur de Chasteau-Guyon. Et y avoit pour lesdits Suisses, sept ou huit cens hommes bien choisis, pource que c'estoit auprès d'eux; et la vouloient bien deffendre. Ledit duc avoit assez grande armée; car de Lombardie lui venoient à toute heure gens, et des subjets de cette maison de Savoye; et il aimoit mieux les estrangers que ses subjets, dont il pouvoit finer (trouver) assez de bons; mais la mort du connestable luy aydoit bien à avoir deffiance d'eux, avec d'autres imaginations. Son artillerie estoit très-grande et bonne; et estoit en grande pompe en cet ost, pour se montrer à ces ambassadeurs, qui venoient d'Italie et d'Alemagne; et avoit toutes ses meilleures bagues et beaucoup de sa vaisselle, et largement autres paremens; et avoit de grandes fantaisies en sa teste, sur le faict de cette duché de Milan, où il s'attendoit d'avoir des intelligences. Quand le duc eut assiégé ladite place de Granson, tiré par aucuns jours, se rendirent à luy ceux de dedans à sa volonté; lesquels il fit tous mourir. Les Suisses s'estoient as-

semblés, non point en grand nombre, comme j'ay ouy parler à plusieurs d'entre eux (car de leurs terres ne se tirent point les gens qu'on cuide, et encore moins lors que maintenant; car depuis ce temps-là, la pluspart ont laissé le labeur, pour se faire gens de guerre) et de leurs alliés en avoient peu avec eux; car ils estoient contraints de se haster pour secourir la place; et comme ils furent aux champs, ils sçurent la mort de leurs gens.

Le duc de Bourgongne, contre l'opinion de ceux à qui il en demandoit, délibéra d'aller au devant d'eux, à l'entrée des montagnes où ils estoient encore, qui estoit bien son désavantage; car il estoit bien en lieu advantageux pour les attendre, et clos de son artillerie, et partie d'un lac; et n'y avoit nulle apparence qu'ils lui eussent sçu porter dommage. Il avoit envoyé cent archers garder certain pas à l'encontre de cette montagne; et rencontrèrent ces Suisses; et luy se mit en chemin, la pluspart de son armée, estant encore en plaine. Les premiers rangs de ses gens cuidoient retourner, pour se rejoindre avec les autres; mais les menues gens qui estoient tout derrière, cuidans que ceux-là fuissent, se mirent à la fuite; et peu à peu se commença à retirer cette armée vers le camp, faisans aucuns très-bien leur devoir. Fin de compte, quand ils vindrent jusques à leur ost, ils n'essayèrent point de se deffendre; tout se mit à la fuite. Et gaignèrent les Alemands son camp et son artillerie, et toutes les tentes et pavillons de luy et de ses gens (dont il y avoit un grand nombre), et d'autres biens infinis, car rien ne se sauva que les personnes. Et furent perdues toutes les grandes bagues dudit duc; mais de gens, pour cette fois, ne perdit que sept-hommes-d'armes. Tout le demourant fuit, et luy aussi. Il se devoit mieux dire de luy : « Qu'il perdit honneur et « chevance ce jour, » que l'on ne fit du roy Jean de France, qui vaillamment fut pris à la bataille de Poictiers.

Voicy la première male adventure et fortune que ce duc avoit jamais eue en toute sa vie. De toutes ses autres entreprises il en avoit eu l'honneur ou le profit. Quel dommage luy advint ce jour, pour user de sa teste, et mépriser conseil? Quel dommage en a reçu sa maison, et en quel estat en est-elle encore, et en adventure d'être d'icy à long-temps? Quantes sortes de gens luy en devin-

drent ennemis, et se déclarèrent, qui le jour de devant temporisoient avec luy, et se feignoient amis ? Et pour quelle querelle commença cette guerre ? Ce fut pour un chariot de peaux de mouton, que monseigneur de Romont prit à un Suisse, en passant par sa terre. Si Dieu n'eust délaissé ledit duc, il n'est pas apparent qu'il se fust mis en péril, pour si peu de chose, vu les offres qui luy avoient esté faites, et contre quelles gens il avoit à faire, où il n'y pouvoit avoir nul acquest, ni nulle gloire; car pour lors les Suisses n'estoient point estimés comme ils sont pour cette heure; et n'estoit riens plus pauvre; et ay ouy dire à un chevalier des leurs (qui avoit esté des premiers ambassadeurs, qu'ils avoient envoyés devers ledit duc) qu'il luy avoit dit, en faisant leurs remonstrances pour le desmouvoir de cette guerre : que contre eux ne pouvoit riens gaigner; car leur pays estoit très-stérile et pauvre; et qu'ils n'avoient nuls bons prisonniers; et qu'il ne croyoit pas que les esperons et mors des chevaux de son ost, ne vausissent plus d'argent que tous ceux de leurs territoires ne sçauroient payer de finances, s'ils étoient pris.

Retournant à la bataille, le roy fust bientost adverty de ce qui estoit advenu : car il avoit maintes espies et messagers par païs, la pluspart despêchés par ma main; et en eut très-grande joye; et ne luy desplaisoit que du petit nombre de gens qui avoient esté perdus. Et se tenoit ledit seigneur, pour ces matières icy à Lyon, pour pouvoir plus souvent estre adverty et pour donner remède aux choses que cet homme embrassoit; car le roy qui estoit sage, croignoit que par force ne joignit ses Suisses à luy. De la maison de Savoye, ledit duc en disposoit comme du sien. Le duc de Milan estoit son allié. Le roy René de Cécile lui vouloit mettre son païs de Provence entre les mains. Si ces choses fussent advenues, il tenoit de païs, depuis la mer de Ponant jusques à celles de Levant en son obéyssance; et n'eussent ceux de nostre royaume sçu saillir sinon par mer, si ledit duc n'eust voulu, tenant Savoye, Provence et Lorraine. Vers chacun d'eux le roy envoyoit. L'une estoit sa sœur, madame de Savoye, qui tenoit pour ledit duc; l'autre estoit son oncle, le roy René de Cécile, qui à grande peine escoutoit ses messagers, mais envoyoit tout au duc de Bourgongne. Le roy en-

voyoit aussi vers ces ligues d'Alemagne; mais c'estoit à grande difficulté, pour les chemins; et y faloit envoyer mendians, pèlerins et semblables gens. Lesdites villes respondoient orgueilleusement, disans: « Dites au roy que, s'il ne se déclare, nous nous appoin-« terons, et nous déclarerons contre luy. » Il craignoit qu'ainsi ne le fissent. De se déclarer contre ledit duc, n'avoit nul vouloir; mais craignoit bien encore qu'il fust nouvelles de ses messagers, qu'il envoyait par païs.

CHAPITRE II.

Comment, après la chasse de Granson, le duc de Milan, le roy René de Cécile, la duchesse de Savoye, et autres abandonnèrent l'alliance du duc de Bourgongne. 1476.

Or faut voir maintenant comment changea le monde après cette bataille, et comme les courages du duc de Bourgongne et de ses alliés furent mués; et comment nostre roy conduişit tout sagement; et sera bel exemple pour ces seigneurs jeunes, qui follement entreprennent sans connoistre ce qui leur en peut advenir, et qui aussi ne l'ont point vu par expérience, et mesprisent le conseil de ceux qu'ils dussent appeler. Premièrement ledit duc propre envoya le seigneur de Contay au roy, avec humbles et gracieuses paroles, qui estoit contre sa coustume et nature. Regardez donc comme en une heure de temps se mua. Il prioit au roy vouloir loyaument tenir sa trève; il s'excusoit de n'avoir esté à la vue, qui se devoit faire auprès d'Auxerre; et assuroit de s'y trouver de brief, là, ou ailleurs, au bon plaisir du roy. Le roy luy fit très-bonne chère, l'assurant de ce qu'il demandoit; car encore ne luy sembloit pas temps de faire le contraire; et connoissoit bien le roy la loyauté des subjets dudit duc, et que tost seroit ressours; et vouloit voir la fin de cette adventure, sans donner occasion à nulle des deux parties de s'accorder. Mais quelque bonne chère que le roy fist audit seigneur de Contay, si ouït-il maintes moqueries par la ville; car les chansons se disoient publiquement, à la louange des vainqueurs, et à la folie du vaincu.

Dès ce que le duc de Milan Galéas (qui pour lors vivoit) sçut cette adventure, il en eut grande joye, nonobstant qu'il fust allié dudit duc; car il avoit fait alliance pour crainte de ce qu'il voyoit

audit duc de Bourgongne avoir si grande faveur en Italie. Ledit duc de Milan envoya à grand haste vers le roy, un homme de peu d'apparence, bourgeois de Milan; et par un médiateur fut adressé à moy, et m'apporta lettres dudit duc. Je dis au roy sa venue; qui me commanda l'ouïr; car il n'estoit pas content dudit duc de Milan, qui avoit laissé son alliance pour prendre celle du duc de Bourgongne; et vu encore que sa femme estoit sœur de la royne. La créance dudit ambassadeur estoit: comme son maistre le duc de Milan estoit adverty que le roy et le duc de Bourgongne se devoient entrevoir et faire une très-grande paix et alliance ensemble, ce qui seroit au très-grand desplaisir du duc son maistre (et donnoit des raisons pourquoy) le roy ne le devoit faire, auxquelles il y avoit peu d'apparence; mais il disoit, à la fin de son propos: que si le roy se vouloit obliger de ne faire paix ni trève avec ledit duc de Bourgongne, que le duc de Milan donnoit au roy cent mille ducats comptant. Quand le roy eut ouy la substance de la charge de cet ambassadeur, il le fit venir en sa présence (où il n'y avoit que moy), et luy dit en brief: « Voicy monsieur d'Argenton, « qui m'a dit telle chose. Dites à vostre maistre que je ne veux « point de son argent, et que j'en lève une fois l'an trois fois plus « que luy; et de la paix et de la guerre, j'en feray à mon vouloir; « mais s'il se répent d'avoir laissé mon alliance pour prendre celle « du duc de Bourgongne, je suis content de retourner comme « nous estions. » Ledit ambassadeur remercia le roy très-humblement; et luy sembla bien qu'il n'estoit point roy avaricieux; et supplia fort au roy qu'il voulsist faire crier lesdites alliances en la forme qu'elles avoient esté; et qu'il avoit pouvoir d'obliger son maistre à les tenir. Le roy luy accorda; et après disner, furent criées; et incontinent despécha un ambassadeur, qui alla à Milan, où elles furent criées à grande solemnité. Ainsi voilà desjà un des heurs de l'adversité et un grand homme mué, qui avoit envoyé une si grande et solemnelle ambassade vers le duc de Bourgongne pour faire son alliance, n'y avoit que trois semaines.

Le roy René de Cécile traictoit de faire ledit duc de Bourgongne son héritier, et de luy mettre Provence entre ses mains; et pour aller prendre possession dudit païs, estoit allé monseigneur de

Chasteau-Guyon, qui est de présent, et autres, en Piémont, pour le duc de Bourgongne, pour faire gens; et avoit bien vingt mille escus comptant. Incontinent que les nouvelles vindrent, à grande peine se purent-ils sauver qu'ils ne fussent pris; et monseigneur de Bresse se trouva au païs, qui prit ledit argent. La duchesse de Savoye, incontinent qu'elle sçut les nouvelles de cette bataille, le fit sçavoir au roy René, excusant la chose, et le reconfortant de cette perte. Les messagers furent pris, qui estoient Provençaux, et par là se descouvrit ce traicté du roy de Cécile avec le duc de Bourgongne. Le roy envoya incontinent des gens-d'armes près de Provence, et des ambassadeurs près du roy de Cécile, pour le prier de venir, en l'assurant de bonne chère, ou autrement qu'il y pourvoiroit par force. Tant fut conduit le roy de Cécile, qu'il vint devers le roy à Lyon; et luy fut fait très-grand honneur et bonne chère. Je me trouvay présent à leurs premières parolles à l'arrivée; et dit Jean Cossé, séneschal de Provence, homme de bien et de bonne maison du royaume de Naples, au roy : « Sire, ne vous « esmerveillez pas, si le roy mon maistre, vostre oncle, a offert « au duc de Bourgongne le faire son héritier; car il en a esté « conseillé par ses serviteurs, et par espécial par moy; vu que « vous, qui estes fils de sa sœur et son propre neveu, luy avez « fait les torts si grands que de luy avoir surpris les chasteaux « de Bar et d'Angers, et si mal traicté en toutes ces autres af- « faires. Nous avons bien voulu mettre en avant ce marché avec « ledit duc, afin que vous en ouyssiez les nouvelles, pour vous « donner envie de nous faire la raison, et connoistre que le roy « mon maistre est votre oncle; mais nous n'eusmes jamais envie « de mener ce marché jusques au bout. » Le roy recueillit très-bien et très-sagement ces paroles, que ledit Jean Cossé dit tout au vray: car il conduisoit bien cette matière; et à peu de jours de là furent ces différends bien accordés; et eut le roy de Cécile de l'argent, et tous ses serviteurs; et le festoya le roy avec les dames; et le fist festoyer et traicter en toutes choses selon sa nature, le plus près qu'il pust: et furent bons amis; et ne fut plus de nouvelles du duc de Bourgongne; mais fut abandonné du roy René et renoncé de toutes parts. Voilà encore un autre malheur de cette

petite adversité. Madame de Savoye, qui long-temps avoit esté estimée estre contre le roy son frère, envoya un messager secret, appelé le seigneur de Montaigny, lequel s'addressa à moy, pour se concilier avec le roy; et allégua les raisons pourquoy elle s'estoit séparée du roy son frère: et disoit les doutes qu'elle avoit du roy. Toutesfois elles estoit très-sage, et vraye sœur du roy nostre maistre; et ne joignoit point franchement à se séparer dudit duc, ni de son amitié; et sembloit qu'elle voulsist temporiser, et attendre comme le roy, ce qu'il seroit encore de l'adventure dudit duc. Le roy luy fut plus gracieux que de coustume: et luy fit faire par moy toutes bonnes responses; et taschoit qu'elle vint devers luy; et luy fut renvoyé son homme. Ainsi voilà une autre des alliances dudit duc, qui marchande à se despartir de luy. De tous costés en Alemagne se commencèrent à déclarer les gens contre ledit duc, et toutes ces villes impériales, comme Nuremberg, Francfort, et plusieurs autres, qui s'allièrent avec ces vieilles et nouvelles alliances, contre ledit duc; et sembloit qu'il y eust très-grand pardon à luy mal faire.

Les dépouilles de son ost (armée) enrichirent fort ces pauvres gens de Suisse; qui de prime-face ne connurent les biens qu'ils eurent en leurs mains; et par espécial les plus ignorans. Un des plus beaux et riches pavillons du monde fut desparti en plusieurs pièces. Il y en eut qui vendirent grande quantité de plats et d'escuelles d'argent, pour deux grands blancs la pièce, cuidans que fust estaing. Son gros diamant (qui estoit un des plus gros de la chrestienté) où pendoit une grosse perle, fut levé par un Suisse, et puis remis en son estuy, puis rejeté sous un chariot, puis le revint quérir, et l'offrit à un prestre pour un florin. Celuy-là l'envoya à leurs seigneurs, qui luy en donnèrent trois francs. Il gaignèrent trois balais (rubis) pareils, appelés les trois frères; un autre grand balai appelé hotte; un autre, appelé la balle de Flandres (qui estoient les plus grandes et les plus belles pierreries que l'on eut sçu trouver), et d'autres biens infinis, qui depuis leur ont bien donné à connoistre ce que l'argent vaut; car les victoires et estimations en quoy les mit dès-lors, et les biens qu'il leur a faits, leur ont fait recouvrer infini argent. Chacun ambassadeur des

leurs, qui vint vers le roy à ce commencement, eut grands dons de luy, en argent ou en vaisselle. Et par ce moyen les contentoit de ce qu'il ne s'estoit déclaré pour eux; et les renvoyoit les bourses pleines, et revestus de draps de soye. Et se prit à leur promettre pension, qu'il paya bien depuis; mais il vit la seconde bataille avant; et leur promit quarante mille florins de Rhin, tous les ans; les vingt mille pour les villes, et les autres vingt mille pour les particuliers, qui auroient le gouvernement desdites villes. Et ne pense point mentir de dire que, je croy que depuis la première bataille de Granson jusques au trespas du roy nostre dit maistre, lesdites villes et particuliers desdits Suisses ont amendé de nostre roy d'un million de florins de Rhin. Et n'entends de villes que quatre: Berne, Lucerne, Fribourg, Zurich, et leurs cantons, qui sont leurs montagnes. Suisse en est un, qui n'est qu'un village. J'en ay vu de ce village un, estant ambassadeur, avec autres, en bien humble habillement, qui néanmoins disoit, comme les autres, son advis. Glaris, Soleurre et Underwald s'appellent les autres cantons.

CHAPITRE III.

Comment les Suisses deffirent en bataille le duc de Bourgongne, près la ville de Morat.

Pour revenir au duc de Bourgongne, il ramassoit gens de tous costés; et en trois semaines s'en trouva sus grand nombre, qui le jour de la bataille s'estoient escartés. Il séjourna à Losanne en Savoye; où vous, monseigneur de Vienne, le servistes de bon conseil, en une grande maladie qu'il eut, de douleur et de tristesse, de cette honte qu'il avoit reçue. Et à bien dire la vérité, je croy que jamais depuis il n'eut l'entendement si bon qu'il avoit eu auparavant cette bataille. De cette grande assemblée et nouvelle armée qu'il avoit faite, j'en parle par le rapport de monseigneur le prince de Tarente, qui le conta au roy en ma présence. Ledit prince, environ un an avant, estoit venu vers ledit duc, très-bien accompagné, espérant d'avoir sa fille et seule héritière; et sembloit bien fils de roy, tant de sa personne que de son accoustrement et de sa compagnie; et le roy de Naples, son père, monstroit bien n'y avoir riens espargné. Toutesfois ledit duc avoit dissimulé cette

matière; et entretenoit pour lors madame de Savoye, pour son fils, et autres; parquoy ledit prince de Tarente, appelé dom Frédéric d'Aragon, et aussi ceux de son conseil, mal contens des délais, envoyèrent devers le roy un officier d'armes bien entendu; lequel vint supplier au roy donner sauf-conduit audit prince, pour passer le royaume, et retourner vers le roy son père, lequel l'avoit mandé. Le roy l'octroya très-volontiers; et luy sembloit bien que c'estoit à la diminution du crédit et renommée dudit duc de Bourgongne. Toutesfois avant que le messager fust de retour, estoient jà assemblées plusieurs des ligues d'Alemagne, et logées auprès dudit duc de Bourgongne. Ledit prince prit congé dudit duc, le soir de devant la bataille, en obéyssant au mandement du roy son père; car à la première bataille s'estoit trouvé comme homme de bien. Aussi disent aucuns qu'il usa de vostre conseil, monseigneur de Vienne; car je luy ay ouy dire et tesmoigner, quand il fut devers le roy arrivé, et au duc d'Ascoly, appelé le comte Julio, et à plusieurs autres, que de la première et seconde bataille en avez escrit en Italie, et dit ce qui en advint, plusieurs jours avant qu'elles fussent faites.

Comme j'ay dit, au partement dudit prince, estoient logées plusieurs de ces alliances assez près dudit duc; et venoient pour le combattre allans lever le siége qu'il avoit devant Morat, petite ville près de Berne, qui appartenoit à monseigneur de Romont. Lesdits alliés, comme il me fut dit par ceux qui y estoient, pouvoient bien estre trente et un mille hommes de pied, bien choisis et bien armés; c'est à sçavoir onze mille piques, dix mille hallebardes, dix mille coulevrines, et quatre mille hommes à cheval. Lesdites alliances n'estoient point encore toutes assemblées; et ne se trouva à la bataille que ceux dont j'ay parlé, et suffisoit bien. Monseigneur de Lorraine y arriva à (avec) peu de gens, dont fort bien luy en prit depuis; car ledit duc de Bourgongne tenoit lors toute sa terre. Audit duc de Lorraine prit bien de ce qu'on s'ennuyoit de luy en nostre cour; et crois bien qu'il ne sçut jamais la vérité; mais quand un grand homme a tout perdu le sien, il ennuye le plus souvent à ceux qui le soutiennent. Le roy luy avoit donné un petit d'argent, et le fit conduire avec bon

nombre de gens-d'armes au travers du païs de Lorraine; lesquels le mirent en Alemagne, et puis retournèrent. Ledit seigneur de Lorraine n'avoit pas seulement perdu son païs de Lorraine, mais la comté de Vaudemont, et la pluspart de Barrois; car le demourant le roy le tenoit. Ainsi ne luy estoit rien demouré; et qui pis estoit, tous ses subjets avoient fait serment audit duc de Bourgongne, et sans contrainte, et jusques aux serviteurs de sa maison; parquoy sembloit qu'il y eut peu de ressource à son faict; toutesfois Dieu demoure toujours le juge, pour déterminer de telles causes, quand il luy plaist.

Après que le duc de Lorraine fut passé, comme j'ay dit, et quand il eut chevauché aucuns jours, il arriva vers lesdites alliances, peu d'heures avant la bataille, et avec peu de gens; et lui porta ce voyage grand honneur et grand profit; car si autrement en fust allé, il eust trouvé peu de recueil. Sur l'heure qu'il fut arrivé, marchoient les batailles d'un costé et d'autre; car lesdites alliances avoient jà esté logées trois jours ou plus, auprès du duc de Bourgongne en lieu fort. A peu de deffence fut desconfit ledit duc, et mis en fuite; et ne lui prit point, comme de la bataille précédente, où il n'avoit perdu que sept hommes-d'armes. Et cela advint pource que lesdits Suisses n'avoient point de gens-de-cheval; mais à cette heure-cy, dont je parle, qui fut près Morat, y avoit, de la part desdites alliances quatre mille hommes-de-cheval bien montés, qui chassèrent très-loin les gens dudit duc de Bourgongne; et si joignirent leur bataille-à-pied avec les gens-de-pied dudit duc, qui en avoit largement; car sans ses subjets et aucuns Anglois qu'il avoit en grand nombre, il lui estoit venu de nouveau beaucoup de gens du païs de Piémont, et autres des subjets du duc de Milan, comme j'ay dit. Et me dit ledit prince de Tarente, quand il fut arrivé devers le roy, que jamais n'avoit vu si belle armée; et qu'il avoit compté et fait compter l'armée en passant sur un pont; et y avoit bien trouvé vingt et trois mille hommes de soulde, sans le reste qui suivoit l'armée, et qui estoit pour le faict de l'artillerie. A moy me semble ce nombre très-grand, combien que beaucoup de gens parlent de milliers, et font les armées plus grosses qu'elles ne sont, et en parlent légèrement. Le seigneur de

Contay, qui arriva vers le roy, tost après la bataille, confessa au roy, moy présent, qu'en ladite bataille estoient morts huit mille hommes du parti dudit duc, prenans gages de luy, et d'autres menues gens assez. Et crois, à ce que j'en ay pu entendre, qu'il y avoit bien dix-huit mille personnes en tout; et estoit aisé à croire, tant pour le grand nombre de gens-de-cheval, qu'il y avoit, qu'avoient plusieurs seigneurs d'Alemagne, qu'aussi pour ceux qui estoient encore au siége devant ledit Morat. Le duc fuit jusques en Bourgongne, bien désolé, comme raison estoit; et se tint en un lieu appelé la Rivière, où il rassembloit des gens tant qu'il pouvoit. Les Alemans ne chassèrent que ce soir, et puis se retirèrent sans marcher après luy.

CHAPITRE IV.

Comment, après la bataille de Morat, le duc de Bourgongne se saisit de la personne de madame de Savoye; et comment elle en fut délivrée, et renvoyée en son pays par le moyen du roy.

Cette adventure désespéra ledit duc; et luy sembla bien que tous ses amis l'abandonneroient, aux enseignes qu'il avoit vues desjà à sa première perte de Granson; dont il n'y avoit que trois semaines jusques à celle dont je parle. Et pour ces doutes, par le conseil d'aucuns, il fit amener par force la duchesse de Savoye en Bourgongne, et un de ses enfans, qui aujourd'huy est duc de Savoye. L'aisné fut sauvé par aucuns serviteurs de cette maison de Savoye; car ceux qui firent cette force, la firent en crainte, et furent contraints de se haster. Ce qui fit faire cet exploit audit duc, fut de peur qu'elle ne se retirast devers le roy son frère, disant que, pour secourir la maison de Savoye, luy estoit advenu tout ce mal. Ledit duc la fit mener au chasteau de Rouvre près Dijon: et y avoit quelque peu de garde. Toutesfois il l'alloit voir qui vouloit; et entre les autres y alloit monseigneur de Chasteau-Guyon et le marquis de Rotelin, qui sont aujourd'huy; desquels deux ledit duc avoit traicté le mariage avec deux filles de ladite duchesse, combien que lors lesdits mariages ne fussent point accomplis, mais ils l'ont esté depuis. Son fils aisné, appelé Philibert, lors duc de Savoye, fut mené à Chambéry, par ceux qui le sauvèrent; auquel lieu se trouva l'évesque de Genève, fils de la mai-

son de Savoie, qui estoit homme très-volontaire, et gouverné par un commandeur de Rhodes. Le roy fit traicter avec ledit évesque et son gouverneur, commandeur de Rhodes, en manière qu'ils mirent entre les mains dudit seigneur, le duc de Savoye, et un petit frère appelé le protonotaire, avec le chasteau de Chambéry et celuy de Mont-Mélian, et lui garda un autre chasteau, où estoient toutes les bagues de ladite dame de Savoye.

Au plustost que ladite duchesse se trouva à Rouvre (comme j'ay dit), accompagnée de toutes ses femmes, et largement serviteurs, et qu'elle vit le duc bien empeschè à rassembler gens, et que ceux qui la gardoient n'avoient pas la crainte de leur maistre telle qu'ils souloient et avoient accoustumé d'avoir, elle se deslibéra d'envoyer vers le roy son frère, pour traicter avec appointement, et pour supplier qu'il la retirast. Toutesfois elle estoit en grande doute de tomber sous sa main, n'eust esté le lieu où elle se voyoit; car la hayne avoit esté moult grande et longue entre ledit seigneur et elle. Il vint de par ladite dame un gentilhomme de Piémont, appelé Riverol, son maistre d'hostel, lequel par quelqu'un fut adressé à moy. Après l'avoir ouy, et dit au roy ce qu'il m'avoit dit, ledit seigneur l'ouït; et après l'avoir ouy, luy dit qu'à tel besoin ne voudroit avoir failly à sa sœur, nonobstant leurs différends passés; et si elle se vouloit allier de luy, qu'il la feroit envoyer querir par le gouverneur de Champagne, pour lors messire d'Amboise, seigneur de Chaumont. Ledit Riverol prit congé du roy, et alla vers sa maistresse en très-grande haste. Elle fut joyeuse de cette nouvelle; toutesfois elle renvoya encore un homme incontinent qu'elle eust ouy le premier, suppliant au roy qu'il luy donnast sûreté qu'il la laisseroit aller en Savoye, et qu'il luy rendroit le duc son fils, et l'autre petit, et aussi les places, et qu'il l'ayderoit à maintenir en son auctorité en Savoye; et de sa part, qu'elle estoit contente de renoncer à toutes alliances, et prendre la sienne. Ledit seigneur luy bailla tout ce qu'elle demandoit. Incontinent envoya un homme exprès vers ledit seigneur de Chaumont, pour faire l'entreprise; laquelle fut bien faite et bien exécutée, et alla ledit seigneur de Chaumont, avec bon nombre de gens, jusques à Rouvre, sans porter dommage au païs; et amena madame de Savoye,

et tout son train, en la plus prochaine place en l'obéyssance du roy. Quand ledit seigneur despécha le dernier messager de ladite dame, il estoit jà parti de Lyon, où il s'estoit tenu par l'espace de six mois, pour sagement démesler les entreprises du duc de Bourgongne, sans rompre la trève. Mais à bien connoistre la condition dudit duc, le roy luy faisoit beaucoup plus de guerre en le laissant faire, et luy sollicitant ennemis en secret, que s'il se fust déclaré contre luy; car après que ledit duc eut vu la déclaration, il se fust retiré de son entreprise; parquoy tout ce qui luy advint, ne luy fust point advenu.

Le roy, incontinent, en continuant son chemin, au partir de Lyon se mit sur la rivière de Loire à Rouanne, et vint à Tours. Dès ce qu'il y fut, il sçut la délivrance de sa sœur, dont il fut très-joyeux; et manda diligemment qu'elle vint devers luy, et ordonna de la despense qu'elle pourroit faire en chemin. Quand elle arriva, il envoya largement gens au devant d'elle, et luy-mesme l'alla recueillir à la porte du Plessis-du-Parc, et luy fit très-bon visage, en luy disant: « Madame de Bourgongne, vous soyez la « très-bien venue. » Elle connut bien à son visage qu'il ne se faisoit que jouer; et respondit bien sagement qu'elle estoit bonne Françoise, et preste d'obéyr au roy, en ce qu'il luy plairoit luy commander. Ledit seigneur l'amena en sa chambre, et la fit bien traicter. Vray est qu'il avoit très-grande envie d'en estre despesché. Elle estoit très-sage, et s'entreconnoissoient bien tous deux, et désiroit encore plus son partement. J'eus la charge du roy de ce qui estoit à faire en cette matière. Premier de trouver argent pour son deffray, et pour s'en retourner, et des draps de soye; et de faire mettre par escript leur alliance, et forme de vivre pour le temps advenir. Le roy la voulut desmouvoir du mariage (dont j'ay parlé) de ses deux filles; mais elle s'en excusoit sur les filles, lesquelles y estoient obstinées; et, à la vérité, elles n'y estoient point mal. Quand ledit seigneur connut leur vouloir, il s'y consentit; et après que ladite dame eut esté audit lieu du Plessis, sept ou huit jours, le roy et elle firent serment ensemble d'estre bons amis pour le temps advenir, et en furent baillées lettres d'un costé et d'autre; et prit congé ladite dame du roy, qui la fit bien conduire jusque chez

elle, et luy fit rendre ses enfans, et toutes ses places et bagues, et tout ce qui luy appartenoit. Tous deux furent bien joyeux de despartir l'un de l'autre, et sont demourés depuis comme bon frère et bonne sœur jusques à la mort.

CHAPITRE V.

Comment le duc de Bourgongne se tint quelques semaines comme solitaire; et comment cependant le duc de Lorraine recouvra sa ville de Nancy.

Pour continuer mon propos, faut parler du duc de Bourgongne; lequel après la fuite de cette bataille de Morat (qui fut en l'an mil quatre cent septante-six) s'estoit retiré à l'entrée de Bourgongne, et en un lieu appelé la Rivière, auquel lieu il séjourna plus de six semaines, ayant encore cœur de rassembler gens. Toutesfois il y besongnoit peu; et se tenoit comme solitaire; et sembloit plus qu'il faisoit par obstination ce qu'il faisoit, qu'autrement, comme vous entendrez; car la douleur qu'il eut de la perte de la première bataille de Granson fut si grande, et luy troubla tant les esprits, qu'il en tomba en grande maladie; et fut telle, que sa colère et chaleur naturelle estoient si grandes qu'il ne buvoit point de vin, mais le matin buvoit ordinairement de la tisanne, et mangeoit de la conserve de roses pour se rafraîchir. Ladite tristesse mua tant sa complexion, qu'il luy faloit boire le vin bien fort sans eau; et pour luy faire retirer le sang au cœur, mettoient des estoupes ardentes dedans des ventouses, et les luy passoient en cette chaleur à l'endroit du cœur. Et de ce propos, vous, monseigneur de Vienne, en sçavez mieux que moy, comme celuy qui luy aidastes à passer cette maladie, et luy fistes faire la barbe, qu'il laissoit croistre; et, à mon advis, oncques puis ladite maladie, ne fut si sage qu'auparavant, mais beaucoup diminué de son sens. Et telles sont les passions de ceux qui jamais n'eurent adversité, et qui, après semblables infortunes, ne cherchent les vrais remèdes, et par espécial les princes, qui sont orgueilleux; car en ce cas et en semblables, le premier refuge est retourner à Dieu, et penser si en riens on l'a offensé, et s'humilier devant luy et connoistre ses mesfaits; car c'est luy qui détermine de tels procès, sans qu'on luy puisse proposer nulle erreur. Après cela, fait grand bien de parler

à quelque amy de ses privés, et hardiment devant luy plaindre ses douleurs, et n'avoir point de honte de monstrer sa douleur devant l'espécial amy; car cela allége le cœur, et le réconforte; et les esprits reviennent en leur vertu, parlant ainsi à quelqu'un en conseil; ou bien faut prendre autre remède, par quelque exercice et labeur (car il est force, puisque nous sommes hommes, que telles douleurs passent avec passion grande, ou en public ou en particulier) et non point prendre le chemin que prit ledit duc de se cacher, ou de se tenir solitaire; mais faire le contraire, et chasser toute austérité. Car pource qu'il estoit terrible à ses gens, nul ne s'osoit avancer de luy donner nul confort ou conseil, mais le laissoient faire à son plaisir, craignant que si aucune chose luy eussent remonstré, qu'il ne leur en fut mal pris.

Pendant ces six semaines, ou environ, qu'il séjourna avec bien peu de gens (qui n'estoit point de merveilles, après avoir perdu deux si grosses batailles, comme vous avez ouï) et que plusieurs nouveaux ennemis se furent déclarés, et les amis refroidis, et les subjets rompus et défaits, qui commençoient à entrer en murmure, et avoir leur maistre en mépris, comme est bien de coustume, (comme j'ay dit) après telles adversités, plusieurs petites places furent prises sur luy en cette Lorraine : comme Vaudemont, et puis Espinal, et autres après; et de tous costés se commencèrent à esveiller gens pour luy courre sus, et les plus meschans estoient les plus hardis. Et sur ce bruit, le duc de Lorraine assembla quelque peu de gens et de peuple, et se vint loger devant Nancy. Des petites villes d'environ, il en tenoit la plupart; toutesfois le duc de Bourgongne tenoit encore le Pont-à-Mousson à quatre lieues près dudit Nancy, ou environ. Entre ceux qui estoient dedans assiégés, estoit un de la maison de Croy, appelé monseigneur de Bèvres, bon chevalier et honneste; il avoit gens de pièces. Et entre les autres aussi estoit dedans un Anglois, appelé Cohin, très-vaillant homme, de petite lignée; et l'amenay avec autres de la garnison de Guynes au service dudit duc. Ledit Cohin avoit environ trois cens Anglois soubs luy en ladite place; et combien qu'ils ne fussent point pressés de batterie, ni d'approches, si leur ennuyoit-il de ce que ledit duc de Bourgongne mettoit tant à les

secourir; et à la vérité il avoit grand tort qu'il ne s'approchoit, car là où il estoit, c'estoit loin du pays de Lorraine; et ny pouvoit plus de riens servir; car il avoit mieux besoin de deffendre ce qu'il possédoit, que de courre sus aux Suisses pour se cuider venger de son dommage, et de ce qu'il ne prenoit conseil que de luy; car quelque diligence qu'on fist de le solliciter de secourir cette place, il séjourna, sans nul besoin, audit lieu de la Rivière, six semaines ou environ. Et s'il eust fait autrement, il eust aisément secouru ladite place; car ledit duc de Lorraine n'avoit comme point de gens devant; et en gardant le pays de Lorraine, il avoit tousjours son passage pour venir de ses autres seigneuries passer par Luxembourg et par Lorraine pour aller en Bourgongne. Parquoy, si la raison eust esté en luy telle qu'elle avoit esté autrefois, il devoit faire autre diligence.

Pendant que ceux qui estoient dedans Nancy attendoient leur secours, ledit Cohin, dont j'ay parlé, qui estoit chef de cette bende d'Anglois qui estoient dedans, fut tué d'un canon, qui fut grand dommage audit duc de Bourgongne; car la personne d'un seul homme est aucunes fois cause de préserver son maistre d'un grand inconvénient, encore qu'il ne soit né de maison, ni de lignée grande, mais que seulement le sens et la vertu y soient. Et en cet article ay connu au roy, nostre maistre, un grand sens; car jamais prince n'eut plus grande crainte de perdre ses gens que luy. Incontinent que ledit Cohin fut mort, les Anglois qui estoient soubs luy commencèrent à murmurer; et à se désespérer du secours et ne connoissoient point bien la petite force du duc de Lorraine, et les grands moyens qu'avoit le duc de Bourgongne de recouvrer gens; mais par le long temps qu'il y avoit que les Anglois n'avoient eu guerres hors de leur royaume, ils n'entendoient point bien le faict des siéges. Et, en effect, se mirent à vouloir parlementer; et dirent audit seigneur de Bevres, qui estoit chef en la ville, que s'il n'appointoit, ils appointeroient sans luy. Combien qu'il fust bon chevalier, si avoit-il peu de vertu, et usa de grandes prières et de grandes remonstrances. Et croy que si plus audacieusement qu'il eust parlé, il luy en fust mieux pris, sinon que Dieu en eust ainsi ordonné, et cela croirois-je mieux, car il ne faloit

que tenir encore trois jours, qu'ils n'eussent eu du secours. Mais pour abréger, il complut et se consentit aux dessusdits Anglois, et rendit la place au duc de Lorraine, saufs leurs personnes et biens.

Le lendemain, ou, pour le plus tard, deux jours après ladite place rendue, le duc de Bourgongne arriva auprès, bien accompagné, selon ce cas; car ils luy estoient venus quelques gens du quartier de Luxembourg, qui venoient de ses autres seigneuries. Et se trouvèrent ledit duc de Lorraine et luy; toutesfois il n'y eut rien d'importance; parce que ledit duc de Lorraine n'estoit assez fort. Ledit duc de Bourgongne se mit encore après son esteuf à remettre le siége devant Nancy: et luy eust mieux valu n'avoir jà esté si obstiné en sa demoure; mais Dieu prépare tels vouloirs extraordinaires aux princes, quand il luy plaist muer leur fortune. Si ledit seigneur eust voulu user de conseil, et bien garnir les petites places d'entour, il eust en peu de temps recouvré la place; car elle estait très-mal pourvue de vivres; et y avoit assez et trop de gens, pour la tenir bien à destroict; et eust pu rafraîchir son armée, et la refaire; mais il le prit par autre bout.

CHAPITRE VI.

Des grandes trahisons du comte de Campobache; et comment il empescha le duc de Bourgongne d'ouir un gentil-homme qui les luy vouloit révéler, devant qu'estre pendu; et ne tint compte aussi de l'advertissement que luy en donna le roy.

Cependant qu'il tenoit ce siége malheureux pour luy, et pour tous ses subjets, et pour assez d'autres à qui la querelle ne touchoit en riens, commencèrent plusieurs des siens à pratiquer. Et jà (comme j'ay dit) luy estoient sourds (suscités) ennemis de tous costés; et entre les autres, le comte Nicole de Campobache, du royaume de Naples, dont il estoit chassé pour la maison d'Anjou; et l'avoit retiré le duc après le trespas du duc Nicolas de Calabre, à qui il estoit serviteur, et plusieurs autres des serviteurs dudit duc. Ce comte estoit très-pauvre (comme j'ay dit ailleurs) et de meubles et d'héritages. Le duc de Bourgongne luy bailla d'entrée quarante mille ducats d'imprestance, pour aller faire sa charge en

Italie, qui estoit de quatre cens lances qu'il payoit par sa main; et dès lors commença à machiner la mort de son maistre (comme j'ay desjà dit), et continua jusques à celle heure dont je parle; et de nouveau, voyant son maistre en adversité, commença à pratiquer, tant envers monseigneur de Lorraine, qu'avec aucuns capitaines et serviteurs que le roy avoit en Champagne, près de l'armée dudit duc. Audit duc de Lorraine promettoit tenir la main que ce siége ne s'avanceroit point, et qu'il feroit trouver les deffauts ès choses plus nécessaires pour le siége et pour la batterie, et il le pouvoit bien faire, car il en avoit la principale charge, et toute l'auctorité avec ledit duc de Bourgongne. Aux nostres pratiquoit plus au vif, car tousjours présentoit de tuer ou prendre son maistre; et demandoit le payement de ces quatre cens lances, vingt mille escus comptant, et une bonne comté.

Durant qu'il conduisoit ces marchés, vindrent aucuns gentilshommes du duc de Lorraine, pour entrer en la place. Aucuns y entrèrent, autres furent pris, dont l'un fut un gentilhomme de Provence, appelé Cifron; lequel conduisoit tous les marchés dudit comte avec ledit duc de Lorraine. Le duc de Bourgongne commanda que ledit Cifron fust incontinent pendu; disant que: depuis qu'un prince a posé son siége et fait tirer son artillerie devant une place, si aucuns viennent pour y entrer, et la reconforter contre luy, ils sont dignes de mort, par les droits de la guerre; toutesfois il ne s'en use point en nos guerres, qui sont assez plus cruelles que la guerre d'Italie et d'Espagne, là où on use de cette coustume. Quoy qu'il y eust, ledit duc voulut que ce gentilhomme mourust. Lequel, quand il vit qu'en son faict n'y avoit nul remède, et qu'on le vouloit mener mourir, manda audit duc de Bourgongne, qu'il luy plust l'ouïr, et qu'il luy diroit chose qui touchoit sa personne. Aucuns gentils-hommes, à qui il dit ces paroles, le vindrent dire au duc. Et d'aventure le comte de Campobache, dont j'ay parlé, se trouva devant, quand iceux vindrent parler au duc, ou bien sçachant la prise dudit Cifron, s'y voulut bien trouver doutant qu'il ne dist de luy ce qu'il sçavoit; car il sçavoit tout le démené dudit comte, tant d'un costé que d'autre, et luy avoit tout esté communiqué, et estoit ce qu'il vouloit dire.

Ledit duc respondit à ceux qui vindrent luy faire ce rapport : qu'il ne le faisoit que pour sauver sa vie, et qu'il leur dist que c'estoit. Ledit comte conforta cette parole. Et n'y avoit avec ledit duc, que ce comte et quelque secrétaire qui escrivoit; car ledit comte avoit toute la charge de l'armée. Le prisonnier dit : qu'il ne le diroit qu'au duc de Bourgongne mesme. Derechef commanda ledit duc qu'on le menast pendre, ce qui fut fait; et en le menant, ledit Cifron requit à plusieurs qu'ils priassent à leur maistre pour luy, et qu'il luy diroit chose qu'il ne voudroit pour une duché qu'il ne le sçust. Plusieurs qui le connoissoient, en avoient pitié; et vindrent parler à leur maistre pour faire cette requeste qu'il luy plust de l'ouïr; mais ce mauvais comte estoit à l'huis de la chambre de bois, en quoy logeoit ledit duc; et regardoit que nul n'entrast, et refusa l'huis à ceux-là, disant : « Monseigneur veut qu'on « s'avance de le pendre; » et par messagers hastoit le prevost. Et finalement ledit Cifron fut pendu, qui fut au grand préjudice dudit duc de Bourgongne et luy eust mieux valu n'avoir esté si cruel, et humainement ouïr ce gentilhomme, et par avanture que s'il l'eust fait, il fust encore en vie, et sa maison entière et beaucoup accrue, vu les choses survenues en ce royaume depuis; mais il est à croire que Dieu en avoit autrement disposé. Depuis ce desloyal tour, que ledit duc avoit fait peu de temps auparavant au comte de Sainct-Paul, connestable de France, ainsi qu'avez entendu ailleurs en ces Mémoires, comment il l'avoit pris sur sa sûreté, et baillé au roy pour le faire mourir, et d'avantage baillé tous les scellés et lettres qu'il avoit dudit connestable pour servir à son procès; et combien que ledit duc eust trouvé, et eust juste cause de haïr ledit connestable jusques à la mort, et de la luy procurer, pour beaucoup de bonnes raisons, qui seroient longues à escrire, moyennant qu'il l'eust pu faire, sans luy donner la foy; toutesfois toutes les raisons que je sçaurois alléguer en cette matière ne sçauroient couvrir la faute de foy et d'honneur que le duc commit, en baillant bon et loyal sauf-conduit audit connestable, et néanmoins le prendre et vendre par avarice, non point seulement pour la ville de Sainct-Quentin et des places, héritages et meubles dudit connestable, mais aussi pour le doute de faillir de prendre la ville de

Nancy, quand il l'avoit assiégée la première fois. Et fut à l'heure qu'après plusieurs dissimulations, il bailla ledit connestable, se doutant que l'armée du roy, qui estoit en Champagne, luy empeschast son entreprise ; car le roy l'en menaçoit par ses ambassadeurs ; pour ce que, par leur appointement, le premier des deux qui tiendroit le connestable, le devoit rendre, dedans huit jours après, à son compagnon, ou le faire mourir. Or avoit ledit duc passé ce terme de beaucoup de jours, et cette seule crainte et ambition de Nancy, luy fit bailler ledit connestable, ainsi qu'avez ouy. Tout ainsi comme en ce propre lieu de Nancy, il avoit commis ce crime injustement, après qu'il eust remis le second siége, et fait mourir ledit Cifron (lequel il ne voulut ouïr parler, comme homme qui avoit jà l'ouïe bouchée, et l'entendement troublé), fut à cette propre place déçu et trahy par celuy auquel plus se fioit, et par adventure, justement payé de sa desserte (son mérite), pour le cas qu'il avoit commis dudit connestable, et par avarice de ladite ville de Nancy. Mais ce jugement appartient à Dieu ; et ne le dit que pour esclaircir mon propos, et donner à entendre combien un bon prince doit fuyr à consentir un tel vilain tour et desloyauté, quelque conseil encore qu'on luy en sache donner. Et assez de fois advient que ceux qui leur conseillent, le font pour leur complaire, ou pour ne les oser contredire, à qui il en déplaist bien, quand le cas est advenu, connoissans la punition qui leur en peut advenir, tant de Dieu que du monde. Toutesfois tels conseillers vaudroient bien mieux loin d'un prince, que près.

Vous avez ouy comme Dieu en ce monde establit ce comte de Campobache commissaire à faire la vengeance de ce cas du connestable, ainsi commis par le duc de Bourgongne, au propre lieu et en la propre manière, et encore plus cruellement ; car tout ainsi que par dessus le sauf-conduit et feableté qu'avoit en luy ledit connestable, il le livra, pour estre mis à mort, tout ainsi par le plus féable de son armée (c'est-à-dire par celuy en qui plus se fioit) fust-il trahi, par celuy, dis-je, qu'il avoit recueilli vieil et pauvre, et sans nul party, et qu'il avoit soudoyé à cent mille ducats l'an, dont il payoit ses gens-d'armes par sa main, et d'autres grands avantages qu'il avoit. Et quand il commença cette mar-

chandise, il s'en alloit en Italie, à tout quarante mille ducats comptant, qu'il avoit reçus pour imprestance (comme dit est), qui vaut à dire pour mettre sus ses gens-d'armes. Et pour conduire cette trahison s'en adressa en deux lieux : le premier à un médecin demourant à Lyon, appelé maistre Simon de Pavie, et à un autre en Savoye, dont j'ay parlé. Et à son retour furent logés ses gens-d'armes en certaines petites places de la comté de Marle, qui est en Lannois. Et là reprit sa pratique, offrant bailler toutes places qu'il tenoit; ou si le roy se trouvoit en bataille contre son maistre, qu'il y auroit certain signe entre le roy et luy, qu'en le luy faisant, il se tourneroit contre son maistre, et du party du roy, avec toute sa bende. Ce second party ne plut point fort au roy. Il offroit encore que, la première fois que son maistre logeroit en champ, il le prendroit, ou tueroit en allant visiter son ost. Et à la vérité dire, il n'eust point failli à cette tierce ouverture; car ledit duc avoit une coustume, qu'incontinent qu'il estoit descendu de cheval au lieu où il venoit pour loger, il ostoit le menu harnois, et retenoit le corps de sa cuirasse, et montoit sur un petit cheval, huit ou dix archers à pied avec luy seulement; aucunesfois le suivoient deux ou trois gentils-hommes de sa chambre; et alloit tout à l'entour de son ost, par le dehors, voir s'il estoit bien clos; et ainsi ledit comte eust fait cette exécution avec dix chevaux, sans nulle difficulté. Après que le roy eust vu la continuelle poursuite que faisoit cet homme, pour trahir son maistre, et que cette demenée fust à l'heure d'une trêve, et qu'il ne sçavoit point de tous poincts à quelle fin il faisoit ces ouvertures, il délibéra monstrer une grande franchise au duc de Bourgongne; et le luy manda par le seigneur de Contay (qui plusieurs fois a esté nommé en ces Mémoires) tout au long le demené de ce comte. Et y estois présent; et suis bien sûr que ledit seigneur de Contay s'en acquita loyaument envers son maistre; lequel le prit tout au rebours, disant que : s'il eust esté vray, le roy ne luy eust point faict sçavoir. Et fut cecy long-temps avant qu'il vint à Nancy, et croy bien que ledit duc n'en dit riens audit comte; car il ne changea jamais de propos.

CHAPITRE VII.

Comment le duc de Lorraine, accompagné de bon nombre d'Alemans, vint loger à Sainct-Nicolas pendant le siége de Nancy; et comment le roi de Portugal, qui estoit en France, alla voir le duc de Bourgongne, durant ce siége.

Or, faut retourner à nostre matière principale, et à ce siége que ledit duc tenoit devant Nancy, qui estoit au cœur d'hyver, avec peu de gens, mal armés, mal payés, et beaucoup de malades, et des plus grands qui pratiquoient contre luy (comme vous oyez): et tous en général murmuroient, et mesprisoient tous ses œuvres, comme est bien de coustume en temps d'adversité, comme j'ay bien dit au long icy devant; mais nul ne pratiquoit contre sa personne ni contre son estat, que ce comte de Campobache: et en ses subjets ne trouva nulle desloyauté. Estant en ce pauvre appareil, le duc de Lorraine traicta vers ces vieilles et nouvelles alliances, que j'ai nommées cy-devant, d'avoir gens, pour combattre le duc de Bourgongne, qui estoit devant Nancy. Toutes ces villes y furent très-enclines; ne restoit qu'à trouver argent. Le roy le reconfortoit fort d'ambassadeurs qu'il avoit envoyés vers les Suisses; et aussi luy fournit quarante mille francs, pour ayder à payer les Alemans; et si avoit monseigneur de Craon, qui estoit son lieutenant en Champagne, logé en Barrois, avec sept ou huit cens lances, et des francs-archers bien accompagnés de bons chefs de guerre. Tant fit le duc de Lorraine avec la faveur et argent du roy, qu'il tira grand nombre d'Alemans, tant de pied que de cheval; car outre ce qu'il paya, ils en fournirent à leurs despens. Ainsi avoit avec luy largement gentils-hommes de ce royaume; et puis cette armée du roy estoit logée en Barrois, comme j'ay dit; laquelle ne faisoit nulle guerre, mais voyoit qui auroit du meilleur. Et vint le duc de Lorraine loger à Sainct-Nicolas près Nancy, avec ces Alemans dessusdits.

Le roy de Portugal estoit en ce royaume, neuf mois avoit ou environ; auquel le roy s'estoit allié contre le roy d'Espagne, qui est aujourd'huy. Lequel roy de Portugal estoit venu, cuidant que le roy luy baillast grande armée, pour faire la guerre en Castille, par le costé de Biscaye ou de Navarre; car il tenoit largement places en Castille, à la frontière de Portugal, et en tenoit encore

d'aucunes voisines de nous, comme le chasteau de Bourgues (Burgos), et plusieurs autres. Et croy bien que si le roy luy eust aydé, comme quelquesfois il en eut le vouloir, le roy de Portugal fut venu au-dessus de son entreprise; mais ce vouloir passa au roy; et fut longuement le roy de Portugal entretenu en espérance, comme d'un an ou plus.

Durant ce temps, s'empiroient les besongnes dudit roy de Portugal en Castille; car à l'heure qu'il vint, presque tous les seigneurs du royaume de Castille tenoient son party; mais le voyans tant demourer, peu-à-peu murent ce propos; et s'appointèrent avec le roy Ferdinand, et la royne Isabel, qui règnent aujourd'huy. Le roy s'excusoit de cet ayde, qu'il avoit promis et accordé, sur cette guerre qui estoit en Lorraine, monstrant avoir crainte, que si le duc de Bourgongne se ressourdoit, qu'après ne lui vint courre sus. Ce pauvre roy de Portugal, qui estoit très-bon et juste, mit en son imagination qu'il iroit devers le duc de Bourgongne qui estoit son cousin-germain, et qu'il pacifieroit tout ce différend du roy et de luy, afin que le roy luy pust ayder : car il avoit honte de retourner en Castille, ni en Portugal, avec cette deffaute, et de n'avoir rien fait par deçà; car légèrement il avoit esté mu d'y venir, et outre l'opinion de plusieurs de son conseil. Ainsi se mit à chemin le roy de Portugal, en fin cœur d'hyver; et alla trouver le duc de Bourgongne, son cousin, devant Nancy; et luy commença à remonstrer ce que le roy luy avoit dit, pour venir à cette union. Il trouva que ce seroient choses bien malaisées que de les accorder, et qu'en tout estoient différends : ainsi n'y arresta que deux jours, qu'il ne prit congé dudit duc de Bourgongne son cousin, pour s'en retourner à Paris, dont il estoit party. Ledit duc de Bourgongne luy pria attendre encore, et qu'il voulsist aller au Pont-à-Mousson (qui est assez près de Nancy) pour garder ce passage; car jà sçavoit ledit duc l'arrivée des Alemans, qui estoient logés à Sainct-Nicolas. Le roy de Portugal s'excusa, disant n'estre point en armes, ni accompagné pour tel exploict; et ainsi s'en retourna à Paris, là où il fit long séjour. La fin dudit roy de Portugal fut, qu'il entra en suspicion que le roy le vouloit faire prendre, et le bailler à son ennemy le roy de Castille; et

pourtant se déguisa luy troisiesme; et deslibéra s'en aller à Rome; et se mettre en une religion auprès. Et en allant en cet habit dissimulé, il fut pris, par un appelé Robinet le Beuf, qui estoit de Normandie. Le roy nostre maistre fut marry; et eut quelque honte de ce cas; par quoy fit armer plusieurs navires de cette coste de Normandie, dont messire George Le Grec eut la charge qu'il le meneroit en Portugal, ce qu'il entreprit de faire.

L'occasion de sa guerre contre le roy de Castille estoit pour sa niepce, fille de sa sœur, laquelle estoit femme du roy don Henry de Castille, dernier mort; laquelle avoit une très-belle fille; et est encore aujourd'hui demourant en Portugal, sans estre mariée; laquelle fille la royne Isabel, sœur dudit roy Henry, deboutoit de la succession de Castille, disant que la mère l'avoit conçue en adultère. Assez de gens ont esté de cette opinion, disans que ledit roy Henry n'eust sçu engendrer, pour aucune raison que je laisse. Comment qu'il en soit allé, nonobstant que ladite fille fust née soubs le manteau de mariage, toutesfois est demourée la couronne de Castille à la royne Isabel de Castille, et à son mary le roy d'Aragon et de l'isle de Cécile, régnant aujourd'huy. Et taschoit ledit roy de Portugal, dont j'ay parlé, de faire le mariage de ladite fille, sa niepce, et de nostre roy Charles, de présent huitiesme de ce nom; et estoit la cause pour laquelle ledit roy de Portugal estoit venu en France, laquelle chose luy fut à très-grand préjudice et desplaisir; car tost après son retour en Portugal, il mourut. Et pour ce (comme j'ay dit environ le commencement de ces Mémoires) un prince doit bien regarder quels ambassadeurs il envoye par païs; car si ceux-cy qui vindrent faire l'alliance dudit roy de Portugal de par deçà, à laquelle me trouvay présent, comme l'un des députés pour le roy, eussent esté bien sages, ils se fussent mieux informés des choses de deçà, avant que conseiller à leur maistre de cette venue, qui tant luy porta de dommage.

CHAPITRE VIII.

Comment le duc de Bourgongne, n'ayant voulu suivre le bon conseil de plusieurs de ses gens, fut desconfit, et tué en la bataille que luy livra le duc de Lorraine, près Nancy.

Je me fusse bien passé de ce propos, si ce n'eust esté pour

monstrer, que bien tard un prince se doit mettre sous la main d'un autre, ni aller chercher son secours en personne; et ainsi pour retourner à ma principale matière, le roy de Portugal n'eut point fait une journée au départir qu'il fit avec le duc de Bourgongne, que le duc de Lorraine, et les Alemans qui estoient en sa compagnie, ne deslogeassent de Sainct-Nicolas, pour aller combattre ledit duc de Bourgongne. Et ce propre jour vint au devant d'eux le comte de Campobache, achever son entreprise; et se rendit des leurs, avec environ huit vingt hommes-d'armes; et luy desplaisoit bien que pis n'avoit pu faire à son maistre. Ceux de dedans Nancy estoient bien advertis des traictés dudit comte, qui leur aydoit bien à donner cœur de tenir. Avec cela entra un homme, qui se jeta aux fossés, qui les assura de secours; car autrement estoient sur le point de se rendre; et si n'eust esté les dissimulations dudit comte, ils n'eussent point tenu jusques lors; mais Dieu voulut achever ce mystère.

Le duc de Bourgongne, adverty de cette venue, tint quelque peu de conseil (combien qu'il ne l'avoit point fort accoustumé, mais usoit communément de son propre sens); et fut l'opinion de plusieurs, qu'il se retirast au Pont-à-Mousson, près de là, et laissast de ses gens ès places qu'il tenoit environ Nancy, disant que si tost que les Alemans auroient avitaillé Nancy, ils s'en iroient, et seroit l'argent failly au duc de Lorraine, qui de long-temps ne rassembleroit tant de gens, et que l'avitaillement ne sçauroit estre si grand, qu'avant que la moitié de l'hyver fust passé, ils ne fussent aussi à destroict, comme ils estoient lors; et que cependant ledit duc rassembleroit gens; car j'ay entendu, par ceux qui le pensoient sçavoir, qu'ils n'avoient point en l'ost quatre mille hommes; dont il n'y en avoit que douze cens en estat pour combattre. D'argent avoit assez le duc; car il avoit au chasteau de Luxembourg, qui estoit près de là, bien quatre cens cinquante mille escus; et de gens eust-il assez recouvré; mais Dieu ne luy voulut faire cette grace que de recevoir ce sage conseil, ni connoistre tant d'ennemis logés de tous costés environ de luy; et choisit le pire party; et avec paroles d'hommes insensés, deslibéra d'attendre la fortune, nonobstant toutes les remonstrances qu'on luy avoit

faites du grand nombre des Alemans, qui estoit avec ledit duc de Lorraine, et aussi de l'armée du roy, logée près de luy; et conclut la bataille, avec ce petit nombre de gens espouvantés qu'il avoit.

A l'arrivée du comte de Campobache vers le duc de Lorraine, les Alemands luy firent dire qu'il se retirast, et qu'ils ne vouloient nuls traistres avec eux; et ainsi se retira à Condé, un chasteau et passage près de là, qu'il rempara de charrettes et d'autres choses le mieux qu'il pust, espérant que fuyant le duc de Bourgongne, et ses gens, il en tomberoit en sa part, comme il fit, assez. Ce n'estoit pas le principal traicté qu'eust ledit comte de Campobache, que celuy du duc de Lorraine; mais peu devant son partement, parla à d'autres, et avec ceux-là conclut, pource qu'il ne voyoit point qu'il pust mettre la main sur le duc de Bourgongne, qu'il se tourneroit de l'autre part, quand viendroit l'heure de la bataille; car plustost ne vouloit partir ledit comte, afin de donner plus grand espouvantement à tout l'ost dudit duc; mais il assuroit bien que, si le duc de Bourgongne fuyoit, qu'il n'en eschapperoit jamais vif; et qu'il laisseroit treize ou quatorze personnes, qui luy seroient sûrs, les uns pour commencer la fuite, dès ce qu'ils verroient marcher les Alemans, et les autres qui auroient l'œil sur ledit duc, s'il fuyoit, pour le tuer en fuyant. Et en cela n'y avoit point de faute, car j'en ai connu deux ou trois de ceux qui demourèrent pour tuer ledit duc. Après que ces grandes trahisons furent conclues, il se retira dedans l'ost; et puis se retourna contre son maistre, quand il vit arriver lesdits Alemands, comme j'ay dit; et puis quand il vit que lesdits Alemans ne le vouloient en leur compagnie, alla, comme dit est, en ce lieu de Condé.

Lesdits Alemans marchèrent; et avec eux estoit grand nombre de gens-de-cheval de deçà qu'on y laissa aller. Beaucoup d'autres se mirent aux embusches près du lieu, pour voir si le duc seroit desconfit; pour happer quelque prisonnier ou autre butin. Et ainsi pouvez voir en quel estat s'estoit mis ce pauvre duc de Bourgongne, par faute de croire conseil. Après que les deux armées furent assemblées, la sienne, qui jà avoit esté desconfite par deux fois, et qui estoit de peu de gens et mal en poinct, fut incontinent tour-

née en desconfiture, et tous morts ou en fuite. Largement se sauvèrent; le demourant y fut mort ou pris. Et entre autres, y mourut sur le champ ledit duc de Bourgongne. Et ne veux point parler de la manière, pourtant que je n'y estois point; mais m'a esté conté de la mort dudit duc par ceux qui le virent porter par terre; et ne le purent secourir, parce qu'ils estoient prisonniers; mais à leur vue ne fut point tué, mais par une grande flotte (multitude) de gens, qui y survindrent, qui le tuèrent, et le dépouillèrent en la grande trouble sans le connoistre. Et fut ladite bataille cinquiesme jour de janvier, en l'an mil quatre cens septante six (1477), veille des Rois.

CHAPITRE IX.

Digression sur quelques bonnes mœurs du duc de Bourgongne, et sur le temps que sa maison dura en prospérité.

J'ay depuis vu un signet à Milan, que maintesfois j'avois vu pendre à son pourpoint, qui estoit un anneau; et y avoit un fusil entaillé en un camayeu, où estoient ses armes; lequel fut vendu pour deux ducats audit lieu de Milan. Celuy qui luy osta, luy fut mauvais valet-de-chambre. Je l'ay vu maintesfois habiller et deshabiller en grande révérence, et par grands personnages; et à cette dernière heure luy estoient passés ses honneurs; et périt luy et sa maison, comme j'ay dit, au lieu où il avoit consenty par avarice de bailler le connestable, et peu de temps après. Dieu luy veuille pardonner ses péchés! Je l'ay vu grand et honorable prince, et autant estimé et requis de ses voisins, un temps a esté, que nul prince qui fust en chrestienté, ou par adventure plus. Je n'ay vu nulle occasion pourquoy plus tost il dust avoir encouru l'ire de Dieu, que de ce que toutes les graces et honneurs, qu'il avoit reçus en ce monde, il les estimoit tous estre procédés de son sens et de sa vertu, sans les attribuer à Dieu, comme il devoit. Et à la vérité, il avoit de bonnes et vertueuses parties en luy. Nul prince ne le passa jamais de désirer nourrir grandes gens, et les tenir bien réglés. Ses bienfaits n'estoient point fort grands, pource qu'il vouloit que chacun s'en ressentist. Jamais nul plus libéralement ne donna audience à ses serviteurs et subjets. Pour le temps que je l'ay connu, il n'estoit point cruel; mais le devint peu avant sa mort (qui estoit mau-

vais signe de longue durée). Il estoit fort pompeux en habillemens, et en toutes autres choses, et un peu trop. Il portoit fort grand honneur aux ambassadeurs, et gens estrangers. Ils estoient fort bien festoyés et recueillis chez luy. Il désiroit grande gloire, qui estoit ce qui plus le mettoit en ses guerres que nulle autre chose; et eut bien voulu ressembler à ces anciens princes, dont il a esté tant parlé après leur mort; et estoit autant hardy comme homme qui ait régné de son temps.

Or sont finies toutes ces pensées; et le tout a tourné à son préjudice et honte; car ceux qui gaignent ont tousjours l'honneur. Je ne sçaurois dire vers qui nostre seigneur s'est monstré plus courroucé, ou vers luy pui mourut soudainement, et en ce champ sans guères languir, ou vers ses subjets qui oncques puis n'eurent bien ni repos, mais continuellement guerre; contre laquelle ils n'estoient suffisans de résister aux troubles qu'ils avoient les uns contre les autres, et en guerre cruelle et mortelle. Et ce qui leur a esté plus fort à porter, a esté que ceux qui les deffendoient, estoient gens estrangers, qui naguères avoient esté leurs ennemis; c'estoient les Alemans. Et en effect depuis ladite mort n'y eut jamais homme qui bien leur voulsist, de quelques gens qu'ils se soient aydés.

Et a semblé, à voir leurs œuvres, qu'ils eussent les sens aussi troublés, comme leur prince, un peu avant sa mort; car tous conseils bons ils ont déjeté, et cherché toutes voyes qui leur estoient nuisibles, et sont en chemin que ce trouble ne leur faudra de grande pièce, ou au moins la crainte d'y recheoir.

Je serois assez de l'opinion de quelque autre que j'ay vu, c'est que Dieu donne le prince, selon qu'il veut punir ou chastier les subjets; et aux princes les subjets, ou leurs courages disposer envers luy, selon qu'il les veut élever ou abaisser. Et ainsi en advint à cette maison de Bourgongne; car après leur longue félicité et grandes richesses. Et trois grands princes bons et sages, précédens cestuy-cy, qui avoient duré six vingt ans et plus en bon sens et vertu, il leur donna ce duc Charles, qui continuellement les tint en grande guerre, travail et despense, et presque autant aux jours d'hyver qu'en ceux d'esté, tant que beaucoup de gens, riches et aisés, furent morts et destruits par prisons en ces guerres. Les

grandes pertes commencèrent devant Nuz, qui continuèrent par trois batailles, jusques à l'heure de sa mort; et tellement qu'à cette dernière bataille estoit consommée toute la force de son pays, et morts ou destruits ou pris tous ses gens, c'est à sçavoir ceux qui eussent sçu ou voulu deffendre l'estat et l'honneur de sa maison. Et ainsi comme j'ay dit, semble que cette perte ait esté égale au temps qu'ils ont esté en félicité; car, comme je dis l'avoir vu grand, riche, et honoré, encore puis-je dire avoir vu tout cela en ses subjets; car je cuide avoir vu et connu la meilleure part de l'Europe: toutesfois je n'ay connu nulle seigneurie, ni pays, tant pour tant, ni de beaucoup plus grande estendue encore, qui fut tant abondant en richesses, en meubles, et en édifices, et aussi en toutes prodigalités, despenses, festoyemens, chères, comme je les ay vus, pour le temps que j'y estois. Et s'il semble à quelqu'un, que je n'y ay point esté pour le temps que je dis, que j'en dis trop, d'autres qui y estoient comme moy, par adventure diront que j'en dis peu. Or, à nostre seigneur tout-à-coup fait cheoir si grand et somptueux édifice, cette puissante maison qui a tant soustenu de gens de bien et nourry, et tant a esté honorée et près et loin, et par tant de victoires et de gloires, que nul autre à l'environ n'en reçut autant en son temps. Et luy a duré cette bonne fortune et grace de Dieu l'espace de six vingt ans, que tous les voisins ont souffert, comme France, Angleterre, Espagne. Et tous à quelquefois la sont venus requérir, comme l'avez vu par expérience du roy nostre maistre, qui en sa jeunesse, et vivant le roy Charles septiesme son père, s'y vint retirer six ans, au temps du bon duc Philippe, qui amiablement le reçut : d'Angleterre y ay vu les deux frères du roy Edouard, c'est à sçavoir le duc de Clarence, et le duc de Glocestre, qui depuis s'est fait appeler le roy Richard : et de l'autre party du roy Henry, qui estoit de la maison de Lanclastre, y ay vu toute cette lignée, ou peu s'en faloit. De tous costés ay vu cette maison honorée, et puis tout en un coup, cheoir sens dessus dessous, et la plus désolée et deffaite maison, tant en prince qu'en subjets, que nul voisin qu'ils eussent. Et telles et semblables œuvres a fait Nostre Seigneur, mesme avant que fussions nés, et fera encore après que nous serons morts; car il faut tenir pour sûr, que la

grande prospérité des princes, ou leurs grandes adversités, procèdent de sa divine ordonnance.

CHAPITRE X.

Comment le roy fut adverty de la dernière deffaite du duc de Bourgongne, et comme il conduisit ses affaires après la mort d'iceluy.

Pour tousjours continuer ma matière, le roy, qui avoit jà ordonné postes en ce royaume, et paravant n'y en avoit point eu jamais, fut bien tost adverty de cette desconfiture du duc de Bourgongne; et à chacune heure en attendoit des nouvelles, à cause des advertissemens qu'il avoit eus paravant de l'arrivée des Alemans, et de toutes autres choses qui en dépendoient. Et y avoit beaucoup de gens qui avoient les oreilles bien ouvertes à qui premier les oïroit pour les luy aller dire; car il donnoit volontiers quelque chose à celuy qui premier luy apportoit quelques grandes nouvelles, sans oublier les messagers : et si prenoit plaisir à en parler avant qu'elles fussent venues, disant : « Je donneray tant à celuy qui premier « m'apportera des nouvelles. » Monseigneur du Bouchage et moy, eusmes (estans ensemble) le premier message de la bataille de Morat, et ensemble le dismes au roy; lequel nous donna à chacun deux cens marcs d'argent. Monseigneur de Lude, qui couchoit hors de Plessis, sçut le premier l'arrivée du chevaucheur, qui apporta les lettres de cette bataille de Nancy, dont j'ay parlé : il demanda au chevaucheur ses lettres, qui ne les luy osa refuser, pour ce qu'il estoit en grande auctorité avec le roy. Ledit seigneur de Lude vint fort matin (et estoit à grand-peine jour) heurter à l'huis plus prochain du roy. On luy ouvrit; et bailla lesdites lettres, qu'escrivoit monseigneur de Craon, et autres; mais nul n'acertenoit, pas les premières lettres, de la mort; mais aucuns disoient qu'on l'avoit vu fuir, et qu'il s'estoit sauvé. Le roy de prime-face fut tant surpris de la joye qu'il eut de cette nouvelle, qu'à grande peine sçut-il quelle contenance tenir. D'un costé doutoit, s'il estoit pris des Alemans, qu'ils ne s'accordassent à luy, pour grande somme d'argent, qu'aisément ledit duc leur pourroit donner. D'autre costé estoit en soucy, s'il estoit eschappé, ainsi desconfit la tierce fois, s'il prendroit des seigneuries de Bourgongne ou non;

et luy sembloit qu'aisément il les pourroit prendre; vu que tous les gens de bien du pays estoient presque tous morts en ces trois batailles. Et sur ce point estoit sa résolution (ce que peu de gens, comme je croy, ont sçu, excepté moy) que si ledit duc estoit sain de sa personne, il feroit entrer son armée qui estoit en Champagne et Barrois, incontinent en Bourgongne, et saisir le païs, à l'heure de ce grand espouvantement. Et dès ce qu'il seroit dedans, advertiroit ledit duc qu'il le faisoit à l'intention de le luy sauver, et garder que les Alemans ne le destruisissent; pour que ladite duché estoit tenue en souveraineté de luy; laquelle il n'eut voulu pour riens tomber ès mains desdits Alemans; et que ce qu'il en auroit pris, luy seroit par luy rendu. Et sans difficulté ainsi l'eust-il fait: ce que beaucoup de gens ne croyroient point aisément. Aussi ne sçavent-ils la raison qui l'eust mu; mais ce propos luy mua, quand il sçut la mort dudit duc.

Dès que le roy eut reçu ces lettres, dont j'ay parlé (lesquelles, comme j'ay dit, ne disoient riens de la mort) il envoya en la ville de Tours, quérir tous les capitaines, et plusieurs autres grands personnages; et leur monstra les lettres. Tous en firent signe de grande joye; et sembloit à ceux qui regardoient les choses de bien près, qu'il y en avoit assez qui s'y efforçaient; et nonobstant leurs gestes, ils eussent mieux aimé que le faict dudit duc fust allé autrement. La cause en pourroit estre, parce que paravant le roy estoit fort craintif, et ils se doutoient que, s'il se trouvoit tant délivré d'ennemis, qu'il ne voulsist muer plusieurs choses, et par espécial estats et offices; car il y en avoit beaucoup en la compagnie, lesquels en la question du bien public, et autres du duc de Guyenne son frère, s'estoient trouvés contre luy. Après avoir un peu parlé aux dessusdits, il ouït la messe; et puis fit mettre la table en sa chambre, et les fit tous disner avec luy; et y estoit son chancelier, et aucunes gens de conseil; et en disnant parla tousjours de ces matières. Et sçais bien que moy, et autres, prismes garde comme disneroient, et de quel appétit, ceux qui estoient en cette table; mais à la vérité (je ne sçay si c'étoit de joye, ou de tristesse) un seul par semblant ne mangea la moitié de son saoul: et si n'estoient-ils point honteux de manger avec le roy; car

il n'y avoit celuy d'entr'eux, qui bien souvent n'y eut mangé.

Au lever de table le roy se tira à part, et donna à aucuns des terres qu'avoit possédées le duc de Bourgongne, si ainsi estoit qu'il fust mort; et despescha le bastard de Bourbon, admiral de France, et moy; et nous bailla pouvoirs nécessaires pour mettre en son obéyssance tous ceux qui s'y voudroient mettre. Et nous commanda partir incontinent, et que nous ouvrissions toutes lettres de postes et messagers, que nous rencontrerions en allant, afin que fussions advertis si ledit duc estoit mort ou vif. Nous partismes et fismes grande diligence, nonobstant qu'il faisoit le plus grand froid que j'aye vu faire de mon temps. Nous n'eûmes point fait une demie journée, que nous rencontrasmes un messager, à qui nous fismes bailler ses lettres, qui contenoient que ledit duc avoit esté trouvé entre les morts, et espécialement par un page italien, et par son médecin, appelé maistre Loupe, natif de Portugal, lequel certifioit à monseigneur de Craon, que c'estoit le duc son maistre; lequel incontinent en advertit le roy.

CHAPITRE XI.

Comment le roy, après la mort du duc de Bourgongne, se saisit d'Abbeville, et de la response que luy firent ceux d'Arras.

Comme nous eusmes sçu toutes lesdites choses, nous tirasmes jusques aux fauxbourgs d'Abbeville; et fusmes les premiers par qui, en ce quartier-là, ceux du party du duc de Bourgongne en furent advertis. Nous trouvasmes que le peuple de la ville estoit desjà en traicté avec monseigneur de Torcy, lequel de long-temps ils aimoient très fort. Les gens de guerre et ceux qui avoient esté officiers dudit duc, traictoient avec nous, par un messager qu'avions envoyé devant; et, sur notre espérance, firent partir quatre cents Flamands qu'ils avoient. Mais incontinent que le peuple vit ceux-là dehors, ils ouvrirent les portes à monseigneur de Torcy, qui fut le grand dommage des capitaines et autres officiers de ladite ville; car ils estoient sept ou huit, à qui nous avions promis des escus et aucunes pensions (car nous avions ce pouvoir du roy), dont ils n'eurent riens, pource que les places ne furent point rendues par eux. La ville d'Abbeville estoit des terres baillées par

le roy Charles septiesme, à la paix d'Arras en 1435, lesquelles terres devoient retourner, en deffaut d'hoir masle; pas quoi n'est de merveille si légèrement elle nous ouvroit.

De là nous tirasmes à Dourlans, et envoïasmes sommer Arras, chef d'Artois, ancien patrimoine des comtes de Flandres, et qui de tout temps avoit accoustumé aller à fille comme à fils. Monseigneur de Ravestain et monseigneur des Cordes qui estoient en ladite ville d'Arras, entreprirent de venir parler à nous au Mont-Sainct-Eloy, une abbaye près dudit Arras, et avec ceux de la ville. Il fut avisé que j'irois, et aucuns avec moi; car on doutoit bien qu'ils ne feroient point tout ce que nous voudrions; et pour ce n'y alla point ledit amiral. Après que je fus venu audit lieu, y arrivèrent tantost après les dessusdits seigneurs de Ravestain et des Cordes, et plusieurs autres gens de bien avec eux, et aussi aucuns de ladite ville d'Arras. Et entre les autres estoit pour ladite ville leur pensionnaire, et qui parloit pour eux, maistre Jean de la Vaquerie, depuis premier président en parlement à Paris. Pour cette heure là leur requismes l'ouverture pour le roy, et qu'ils nous reçussent en la ville, disans que le roy la prétendoit sienne, par le moyen de confiscation, et le païs; et que s'ils faisoient le contraire, ils estoient en danger d'être pris par force, vue la deffaite de leur seigneur, et que tout le païs estoit dépourvu de gens de deffense, à cause de ces trois batailles perdues. Les seigneurs dessusdits nous firent dire par ledit maistre Jean de la Vaquerie : que cette comté d'Artois appartenoit à mademoiselle de Bourgongne, fille du duc Charles, et lui venoit de vraye ligne, à cause de la comtesse Marguerite de Flandres, qui estoit comtesse de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Nevers et de Retel, laquelle comtesse fut mariée au duc Philippe de Bourgongne, le premier, lequel fut fils du roy Jean et frère maisné du roy Charles-le-Quint; et supplioient au roy qu'il lui plût entretenir la trève qui estoit entre luy et le feu duc Charles. Nos paroles ne furent point trop longues; car nous attendions bien d'avoir cette response. Mais la principale occasion de mon allée auxdits lieux, estoit pour parler à aucuns particuliers de ceux qui estoient là, pour les convertir pour le roy. J'en parlay à aucuns, qui tost après furent bons serviteurs du roy. Nous trou-

vasmes ce païs bien espouvanté, et non sans cause; car je crois qu'en huit jours ils n'eussent sçu finer huit hommes-d'armes, ni d'autres gens de guerre n'en y avoit, en tout ce païs-là qu'environ mille et cinq cens hommes, tant de pied que de cheval, qui estoient vers Namur et en Henaut; et estoient échappés de ladite bataille, où estoit mort le duc de Bourgongne. Leurs anciens termes et façons de parler estoient bien changés; car ils parloient bien bas et en grande humilité: n'ont pas que je les veuille charger que le temps passé eussent plus arrogamment parlé qu'ils ne dussent; mais vray est que du temps que j'y estois, ils se sentoient si forts qu'ils ne parloient point au roy, ni du roy, en telle révérence qu'ils ont fait depuis. Et si les gens estoient bien sages, ils seroient si modérés en leurs paroles, durant le temps de prospérité, qu'ils ne devroient point avoir cause de changer leur langage en temps d'adversité.

Je retournay vers monseigneur l'admiral faire mon rapport; et là je trouvay nouvelles que le roy venoit, lequel s'estoit mis en chemin après nous: et avoit fait escrire plusieurs lettres, tant en son nom que de ses serviteurs, pour faire venir gens devers luy, par le moyen desquels il espéroit réduire ces seigneuries, dont j'ai parlé, en son obéyssance.

CHAPITRE XII.

Discours, aucunement hors du propos principal, sur la joye du roy, se voyant délivré de plusieurs ennemis; et de la faute qu'il fit en la réduction des pays du duc de Bourgongne.

La joye fut très-grande au roy de se voir au-dessus de tous ceux qu'il haïssoit, et estoient ses principaux ennemis. Des uns s'estoit vengé, comme du connestable de France, du duc de Nemours et de plusieurs autres. Le duc de Guyenne, son frère, estoit mort, dont il avoit la succession. Toute la maison d'Anjou estoit morte, comme: le roy René de Cécile, les ducs Jean et Nicolas de Calabre, et puis leur cousin, le comte du Maine, depuis comte de Provence. Le comte d'Armagnac avoit esté tué à Lestore; et de tous ceux-cy avoit ledit seigneur recueilly les successions et les meubles. Mais de tant que cette maison de Bourgongne estoit plus grande et plus puissante que les autres, et qui avoit eu jà pièça

grosse guerre avec le roy Charles septiesme son père, trente-deux ans, sans trève, avec l'ayde des Anglois, et qu'ils avoient leurs seigneuries assises és lieux confins et les subjets disposés pour faire la guerre à luy et à son royaume, de tant luy fut la mort de leur duc à plaisir très grand, et plus profitable que tous les autres ensemble. Et luy sembloit bien qu'en sa vie ne trouveroit aucun contredit en son royaume, ni ès environs près de luy. Il estoit en paix avec les Anglois, comme avez entendu, et désiroit travailler de toute sa puissance que ladite paix s'entretint. Mais nonobstant qu'il fust ainsi hors de toute crainte, Dieu ne luy permit pas prendre cette matière, qui estoit si grande, par le bout qu'il la devoit prendre. Et semble bien que Dieu monstrast alors, et ait bien monstré depuis, que rigoureusement il vouloit persécuter cette maison de Bourgongne, tant en la personne du seigneur, que des subjets y ayans leurs biens; car toutes les guerres, esquelles ils ont esté depuis, ne leur fussent point advenues, si le roy nostre maistre eut pris les choses par le bout qu'il les devoit prendre, pour en venir au-dessus, et pour joindre à sa couronne toutes ces grandes seigneuries, où il ne pouvoit prétendre nul bon droict; ce qu'il devoit faire par quelque traité de mariage, ou les attraire à soy par vraye et bonne amitié, comme aisément il le pouvoit faire, vu le grand desconfort, pauvreté et debilitation en quoy ces seigneuries estoient. Quoy faisant, il les eust tirés hors de grandes peines; et par mesme moyen eust bien enforcy son royaume, et enrichy par longue paix, en quoy il l'eust pu maintenir; et l'eust pu soulager en plusieurs façons, et par espécial du passage des gens-d'armes, qui incessamment et le temps passé et le temps présent, chevauchent d'un des bouts du royaume à l'autre, et bien souvent sans grand besoin qu'il en soit. Quand le duc de Bourgongne estoit encore vivant, plusieurs fois me parla le roy de ce qu'il feroit, si ledit duc venoit à mourir; et parloit en grande raison pour lors, disant qu'il tascheroit à faire le mariage de son fils (qui est nostre roy à présent) et de la fille dudit duc (qui depuis a esté duchesse d'Austriche); et, si elle n'y vouloit entendre, pource que monseigneur le dauphin estoit beaucoup plus jeune qu'elle, il essayeroit à luy faire espouser quelque jeune sei-

gneur de ce royaume, pour tenir elle et ses subjets en amitié, et recouvrer sans débat ce qu'il prétendoit estre sien. Et encore estoit ledit seigneur en ce propos, huit jours devant qu'il sçut la mort dudit duc. Ce sage propos, dont je vous parle, luy commença jà un peu à changer le jour qu'il sçut la mort dudit duc de Bourgongne, et à l'heure qu'il nous dépescha monseigneur l'admiral et moy; toutesfois il en parla peu; mais à aucuns fit aucunes promesses de terres et seigneuries.

CHAPITRE XIII.

Comment Han, Bohain, Sainct-Quentin et Péronne furent livrés au roy; et comment il envoya maistre Olivier, son barbier, pour cuider pratiquer ceux de Gand.

Comme le roy se trouva en chemin, tirant après nous, luy vindrent nouvelles plaisantes et bonnes de tous costés. Le chasteau de Han luy fut baillé et Bohain. Ceux de Sainct-Quentin se prirent eux-mesmes; et mirent dedans monseigneur de Mouy, qui estoit leur voisin. Le roy estoit bien acertené (sûr) de la ville de Péronne, que tenoit messire Guillaume de Bisches; et avoit espérance par nous et par autres, que monseigneur de Cordes seroit des siens. Il avoit envoyé à Gand son barbier, appelé maistre Olivier, natif d'un village auprès de ladite ville de Gand; et en avoit envoyé plusieurs autres en plusieurs lieux; dont de tout avoit grande espérance; mais plusieurs le servoient plus de paroles que de faict. Quand le roy fut auprès de Péronne, je me vins trouver au devant de luy, et là vint apporter messire Guillaume Bische, et aucuns autres; l'obéyssance de la ville de Péronne, dont il fut fort joyeux. Ledit seigneur y séjourna ce jour: je disnay avec luy, comme j'avois accoustumé; car son plaisir estoit que tousjours mangeoient sept ou huit personnes à sa table, pour le moins, et aucunesfois beaucoup plus largement. Après qu'il eut disné, se retira à part; et ne fut pas content du petit exploict que ledit monseigneur l'admiral et moy avions fait, disant qu'il avoit envoyé maistre Olivier son barbier à Gand, qui luy mettroit cette ville en son obéyssance; et Robinet d'Odenfort à Sainct-Omer, lequel y avoit des amis; et qu'ils estoient gens pour prendre les clefs de la ville, et mettre ses gens dedans; et d'autres qu'il nommoit, en grandes villes. Et me

faisoit combattre de ce propos par monseigneur du Lude, et par d'autres. Il ne m'appartenoit pas d'arguer, ni de largement parler contre son plaisir; mais je luy dis que je doutois que maistre Olivier et les autres, qu'il m'avoit nommés, ne cheviroient point si aisément de ces grandes villes, comme ils pensoient.

Ce qui faisoit à nostre roy me dire ces mots, estoit pour ce qu'il estoit changé de volonté, et que cette bonne fortune qu'il avoit au commencement, lui donnoit espérance que tout se rendroit à luy de tous costés; et se trouvoit conseillé par aucuns (et y estoit aussi enclin de soi-même) à deffaire et destruire cette maison de tous poincts, et en départir les seigneuries en plusieurs mains. Et nommoit ceux à qui il entendoit donner les comtés, comme Namur et Hainaut, qui sont situées près de luy. Des autres grandes pièces, comme Brabant, Holande, il s'en vouloit ayder à avoir aucuns seigneurs d'Alemagne, qui seroient ses amis, et qui luy ayderoient à exécuter son vouloir. Son plaisir estoit bien de dire toutes ces choses; pource qu'autrefois luy avois parlé et conseillé l'autre chemin icy dessus escript. Et vouloit que j'entendisse ses raisons pourquoy il ne m'oyoit; et que cette voye estoit plus utile pour son royaume, qui beaucoup avoit souffert à cause de la grandeur de cette maison de Bourgongne, et des grandes seigneuries qu'elle possédoit. Quant au monde, il y avoit grande apparence en ce que ledit seigneur disoit; mais quant à la conscience me sembloit le contraire. Toutesfois le sens de nostre roy estoit si grand, que moy ni autre qui fut en la compagnie, n'eussions sçu voir si clair en ses affaires, comme luy-mesme faisoit; car sans nul doute, il estoit un des plus sages hommes, et des plus subtils, qui ait régné en son temps. Mais en ces grandes matières, Dieu dispose les cœurs des rois et des grands princes (lesquels il tient en sa main) à prendre les voyes selon les œuvres qu'il veut conduire après; car sans nulle difficulté, si son plaisir eust esté que nostre roy eust continué le propos qu'il avoit de luy-mesme advisé, devant la mort du duc de Bourgongne, les guerres qui ont esté depuis; et qui sont, ne fussent point advenues; mais nous n'estions encore envers luy, tant d'un costé que d'autre, dignes de recevoir cette paix qui nous estoit appareillée. Et de là procède l'erreur que fit nostre

roy, et non point de la faute de son sens; car il estoit bien grand, comme j'ay dit. Je dis ces choses au long, pour monstrer qu'au commencement, quand on veut entreprendre une si grande chose, on la doit bien consulter et débattre, afin de pouvoir choisir le meilleur party; et par espécial soy recommander à Dieu, et luy prier qu'il luy plaise adresser le meilleur chemin; car de là vient tout; et se voit tout cela par escript, et par expérience. Je n'entends point blasmer nostre roy, pour dire qu'il eut failly en cette matière; car par adventure, autres qui sçavoient et qui connoissoient plus que moy, seroient et estoient lors de l'advis qu'il estoit, combien que riens n'y fut débatu, ni là, ni ailleurs, touchant ladite matière. Les chroniqueurs n'escrivent communément les choses qu'à la louange de ceux de qui ils parlent; et laissent plusieurs choses, ou ne les sçavent pas aucunesfois à la vérité; mais quant à moy, je me deslibère de ne parler de chose qui ne soit vraye, et que je n'ay vu ou sçu de si grands personnages qu'ils soient dignes de croire, sans avoir égard aux louanges, car il est bien à penser qu'il n'est nul prince si sage, qu'il ne faille bien aucunesfois, et bien souvent s'il a longue vie; et ainsi se trouveroit de leurs faicts, s'il en estoit tousjours dit la vérité. Les plus grands sénats et consuls, qui ayent jamais esté, ni qui sont, ont bien erré, et errent bien, comme il a esté et se voit chacun jour.

Après le séjour qu'eut fait le roy en un village près Péronne, il se deslibéra le lendemain d'y aller faire son entrée; car elle luy estoit baillée, comme j'ay dit. Ledit seigneur me tira à part, comme il voulut partir, et m'envoya en Poictou, et sur les frontières de Bretagne; et me dist en l'oreille que si l'entreprise de maistre Olivier failloit, et que monseigneur des Cordes ne se tournast des siens, il feroit brusler le païs d'Artois, en un endroit du long de la rivière du Lis (qui s'appeloit l'Alloeue), et puis qu'incontinent s'en retourneroit en Touraine. Je luy recommanday aucuns: lesquels s'estoient tournés de son party, par mon moyen; pour quoy je leur avois promis pensions et bienfaits de luy. Il en prit de moy les noms par escript, et leur tint ce que je leur avois promis; et ainsi partis de luy pour ce coup. Comme je voulus monter à cheval, se trouva près de moy monseigneur du Lude, qui estoit fort

agréable au roy en aucunes choses, et qui fort aimoit son profit particulier, et ne craignoit jamais à abuser ni à tromper personne; aussi très légèrement croyoit, et estoit trompé bien souvent. Il avoit esté nourry avec le roy en sa jeunesse. Il luy sçavoit fort bien complaire, et estoit homme très plaisant; et me vint dire ces mots, comme par moquerie sagement dite: « Or vous en allez-« vous, à l'heure que vous deviez faire vos besongnes, ou jamais, « vu les grandes choses qui tombent entre les mains du roy, dont « il peut agrandir ceux qu'il aime; et au regard de moy, je m'at-« tends d'estre gouverneur de Flandres et m'y faire tout d'or.» Et rioit fort en ce disant; mais je n'eus aucune envie de rire, pource que je doutois qu'il ne procédast du roy. Et luy respondis que j'en serois bien joyeux, s'il advenoit ainsi, et que j'avois espérance que le roy ne m'oublieroit point; et ainsi partis.

Un chevalier de Hainaut estoit arrivé là devers moy, n'y avoit pas demie heure; et m'apportoit des nouvelles de plusieurs autres, à qui j'avois escrit, en les priant de soy vouloir réduire au service du roy. Ledit chevalier et moy sommes parents, et vit encore; par quoy ne le veux nommer, ni ceux de qui il m'apportoit nouvelles. Il m'avoit en deux mots fait ouverture de bailler les principales villes et places du païs de Hainaut, et au partir que je fis du roy, je luy en dis deux mots. Et incontinent l'envoya quérir; et me dit de luy, et des autres gens que je luy nommois, qu'ils n'estoient tels gens qu'il luy faloit; l'un luy desplaisoit d'un cas, l'autre de l'autre; et luy sembloit que leur offre estoit nulle, et qu'il auroit bien tout sans eux. Et ainsi me partis de luy; et fit parler ledit chevalier à monseigneur du Lude, dont il se trouva esbahy; et se despartit bien tost, sans entrer en grande marchandise; car ledit seigneur du Lude et luy ne se fussent jamais accordés, ni entendus; car il estoit venu pour s'ayder et faire son profit et s'enrichir; et ledit seigneur du Lude luy demanda d'entrée quelle chose les villes luy donneroient en conduisant leur affaire. Encore estimé-je ce refus et mespris, que le roy fit de ces chevaliers, estre venu de Dieu; car je l'ay vu depuis, qu'il les eut bien estimés, s'il les eut pu finer; mais par adventure que Nostre Seigneur ne luy voulut point de tous poincts accomplir son desir,

pour aucunes raisons que j'ay dites, ou qu'il ne vouloit point qu'il usurpast sur ces païs de Hainaut, qui est tenu de l'empire; tant pource qu'il n'y avoit aucun titre, qu'aussi pour les anciennes alliances et sermens, qui sont entre les empereurs et les roys de France. Et monstra bien depuis ledit seigneur en avoir connoissance car il tenoit Cambray, le Quesnoy, et Bouchain en Hainaut; il rendit ce Bouchain en Hainaut; et remit Cambray en neutralité, laquelle est ville impériale. Et combien que je ne demeuray sur le lieu, si fus-je informé comme les affaires se passoient; et le pouvois bien aisément entendre, pour la connoissance et nourriture que j'avois eu de l'un costé et de l'autre; et depuis j'ay sçu de bouche, par ceux qui les conduisoient, tant d'un costé que d'autre.

CHAPITRE XIV.

Comment maistre Olivier, barbier du roy, n'ayant pas bien fait son profit de ceux de la ville de Gand, trouva moyen de mettre les gens-d'armes du roy dedans Tournay.

Maistre Olivier, comme avez ouy, estoit allé à Gand: lequel portoit lettres de créance à madamoiselle de Bourgongne, fille du duc Charles; et avoit commission de luy faire aucunes remonstrances à part, afin qu'elle se voulsist mettre entre les mains du roy. Cela n'estoit point sa principale charge; car il doutoit bien qu'à grande peine il pourroit parler seul à elle; et que s'il y parloit, si ne la sauroit-il guider à ce qu'il désiroit; mais il avoit intention qu'il feroit faire à cette ville de Gand quelque grande mutation, connoissant que de tout temps elle y estoit encline, et que sous les ducs Philippe et Charles, elle avoit esté tenue en grande crainte; et leur avoient esté ostés aucuns priviléges, par la guerre qu'ils eurent avec le duc Philippe, en faisant leur paix; et aussi par le duc Charles leur en fut osté un, touchant la création de leur loy, pour une offense qu'ils luy firent, luy estant en ladite ville, le premier jour qu'il y entra comme duc: j'en ai parlé cy-devant; parquoy je m'en tais. Toutes ces raisons donnèrent hardement (hardiesse) audit maistre Olivier, barbier du roy (comme j'ay dit), de poursuivre son œuvre. Et parla à aucuns qu'il pensoit qu'ils dussent prester l'oreille à faire ce qu'il désiroit; et offroit leur faire rendre leurs

priviléges (qu'ils avoient perdus) par le roy, et autres choses; mais il ne fut point en leur hostel de ville pour en parler en public; car il vouloit premièrement voir ce qu'il pourroit faire avec celte jeune princesse; toutesfois il en sçut quelque chose. Le dessusdit maistre Olivier, quand il eut esté quelque peu de jours à Gand, on luy manda qu'il vint dire sa charge; lequel y vint en la présence de ladite princesse. Et estoit ledit Olivier vestu trop mieux qu'il ne luy appartenoit. Il bailla ses lettres de créance. Ladite damoiselle estoit en sa chaire, et le duc de Clèves à costé d'elle, et l'évesque de Liége, et plusieurs autres grands personnages, et grand nombre de gens. Elle lut sa lettre de créance; et fut ordonné audit maistre Olivier de dire sa créance; lequel respondit qu'il n'avoit charge, sinon de parler à part. On luy dit que ce n'estoit pas la coustume, et par espécial à cette jeune damoiselle, qui estoit à marier. Il continua de dire qu'il ne diroit autre chose, sinon à elle. On luy dit lors qu'on luy feroit bien dire; et eut peur: et crois qu'à l'heure qu'il vint à présenter sadite lettre de créance, il n'avoit point encore pensé à ce qu'il devoit dire; car aussi ce n'estoit point sa charge principale, comme vous avez ouy. Ainsi se despartit pour cette fois le dit Olivier, sans dire autre chose. Aucuns de ce conseil le prindrent à dérision, tant à cause de son petit estat, que des termes qu'il tenoit, et par espécial ceux de Gand (car il estoit natif d'un petit village auprès de ladite ville); et luy furent faits aucuns tours de moquerie; et puis soudainement s'enfuit de ladite ville; car il fut adverty que s'il ne l'eust fait, il estoit en péril d'estre jeté en la rivière; et le crois ainsi.

Ledit maistre Olivier se faisoit appeler comte de Meulan, qui est une petite ville près Paris, dont il estoit capitaine. Il s'enfuit à Tournay, à son partement de Gand; laquelle ville est nostre en ce quartier-là, et estoit fort affectionnée au roy; car elle est aucunement sienne, et lui paye six mille livres parisis l'an. Et au demourant elle vit en toute liberté, et y sont reçus toutes gens; et est belle ville et très-forte, comme chacun en ce quartier le sçait bien. Les gens d'église et bourgeois de la ville ont tout leur vaillant et revenu en Hainaut et en Flandres; car elle touche à tous les deux païs dessusdits, et pour ceste cause avoit tousjours ac-

coustumé de donner, par les anciennes guerres du roy Charles septiesme et du duc Philippe de Bourgongne, dix mille livres l'an audit duc ; et autant leur en ay vu donner au duc Charles de Bourgongne, mais pour cette heure qu'y entra ledit maistre Olivier, elle ne payoit riens, et estoit en grande aise et repos.

Combien que la charge qu'avoit le dit maistre Olivier fut trop grande pour luy, si n'en fut-il point tant à blasmer que ceux qui la luy baillèrent. L'exploict en fut tel qu'il devoit ; mais encore monstra-t-il vertu et sens en ce qu'il fit ; car luy connoissant que ladite ville de Tournay estoit si prochaine des deux païs dont j'ay parlé, que plus ne pouvoit, et bien aisée pour y faire grand dommage, pourvu qu'il y put mettre des gens-d'armes, que le roy avoit près de là (à quoy pour riens ceux de la ville ne se fussent consentis ; car jamais ils ne se monstrèrent d'un party ni d'autre, mais neutres entre les deux princes) ; pour les raisons dessusdites, ledit maistre Olivier manda secrettement à monseigneur de Mouy (dont le fils estoit bailly de ladite ville ; mais il ne s'y tenoit point) qu'il amenast sa compagnie, qu'il avoit à Sainct-Quentin, et quelques autres gens-d'armes, qui estoient en ce quartier-là. Lequel vint à l'heure nommée à la porte, où il trouva ledit maistre Olivier accompagné de trente ou quarante hommes ; lequel eut bien le hardement de faire ouvrir la barrière, demi par amour, demi par force, et mit les gens-d'armes dedans ; dont le peuple fut assez content : mais les gouverneurs de la ville non ; desquels il envoya sept ou huit à Paris, qui n'en sont partis tant que le roy a vescu. Après ces gens-d'armes y en entra d'autres, qui firent merveilleux dommage ès deux païs dessusdits depuis, comme d'avoir pillé et bruslé maints beaux villages, et maintes belles censes, plus au dommage des habitants de Tournay que d'autres, pour les raisons que j'ay dites. Et tant en firent que les Flamands vindrent devant, et tirèrent le duc de Gueldres hors de prison (que le duc Charles y avoit mis) pour en faire leur chef ; et vindrent devant ladite ville de Tournay où ils firent peu de séjour, car ils s'en retournèrent en grand désordre et fuite ; et y perdirent beaucoup de gens ; et entre les autres y mourut le duc de Gueldres, qui se mit à la queue, pour vouloir ayder à soustenir le faict ; mais il fut mal suivi, et y

mourut, comme nous dirons plus amplement cy-après. Et partant procéda cet honneur au roy par ledit maistre Olivier ; et reçurent les ennemis du roy grand dommage. Un bien plus sage, et plus grand personnage que luy eust bien failly à conduire cette œuvre. J'ay assez parlé de la charge qui fut donnée par le roy à ce petit personnage, inutile à la conduite de si grande matière. Et semble bien que Dieu avoit troublé le sens de nostre roy, en cet endroit ; car, comme j'ay dit, s'il n'eust cuidé son œuvre estre trop aisée à mettre à fin, et il eut un petit laissé de la passion de vengeance contre cette maison de Bourgongne, sans point de faute il tiendroit aujourd'huy toute cette seigneurie sous son arbitrage.

CHAPITRE XV.

Des ambassadeurs que la damoiselle de Bourgongne, fille du feu duc Charles, envoya au roy ; et comment, par le moyen de monseigneur des Cordes, la cité d'Arras, et les villes de Hesdin et Boulongne, et la ville d'Arras mesme, furent mises en l'obéyssance du roy.

Après que ledit seigneur eut reçu Péronne (qui luy fut baillée par messire Guillaume de Bisches, homme de fort petit estat, natif de Moulins-Engilbert en Nivernois, qui avait esté enrichy et élevé en auctorité par ledit duc Charles de Bourgongne, lequel luy avoit baillé cette place entre les mains, pource que sa maison, appelé Clary estoit auprès delà, laquelle ledit messire Guillaume de Bisches avait acquise, et y avoit fait un fort chasteau et beau) ledit seigneur reçut audit lieu aucuns ambassadeurs de la partie de ladite damoiselle de Bourgongne, où estoient tous les plus grands et principaux personnages dont elle se pouvoit ayder, qui n'estoit point trop sagement fait, de venir tant ensemble ; mais leurs désolations estoient si grandes, et leur peur, qu'ils ne sçavoient ni que dire, ni que faire. Les dessusdits estoient : leur chancelier, appelé messire Guillaume Hugonet, très-notable personnage, et sage, et avoit reçu grand crédit avec ce duc Charles, et en avoit eu grands biens ; le seigneur d'Hymbercourt y estoit aussi ; dont assez a esté parlé en ces Mémoires ; et n'ay point souvenance d'avoir vu un plus sage gentil-homme ni mieux adextré pour conduire grandes matières. Il y avoit le seigneur de la Vere, grand seigneur en Zelande, et le seigneur de la Gruthuse, et plusieurs autres, tant no-

bles que gens-d'église, et des bonnes villes. Nostre roy avant les avoir ouys, tant en général que chacun à part, mit grande peine à gaigner chacun d'eux; et en eut humbles paroles et révérentes, comme des gens estans en crainte. Toutesfois ceux qui avoient leurs terres en lieu où ils s'attendoient que le roi n'allast point, ne se voulurent en riens obliger au roy, sinon en faisant le mariage de monseigneur le dauphin son fils à ladite damoiselle. Ledit chancelier et le seigneur d'Hymbercourt, qui avoient esté nourris en très-grande et longue auctorité, et qui désiroient y continuer, et avoient leurs biens aux limites du roy (l'un en la duché de Bourgongne, l'autre en Picardie, comme vers Amiens) prestoient l'oreille au roy et à ses offres; et donnèrent quelque consentement de le servir, en faisant ce mariage, et de tous poincts se retirer soubs luy, ledit mariage accompli. Et combien que ce chemin fut le meilleur pour le roy, toutesfois il ne luy estoit point le plus agréable; et se mescontentoit d'eux, parce que dès lors ils ne demouroient en son service; mais il ne leur fit point de semblant; car il s'en vouloit ayder en ce qu'il pourroit. Jà avoit ledit seigneur bonne intelligence avec monseigneur des Cordes; et conseillé et advisé de luy, qui estoit chef et maistre dedans Arras, requit auxdits ambassadeurs qu'ils luy fissent faire ouverture, par ledit des Cordes, de la cité d'Arras; car lors il y avoit murailles et fossés entre la ville et et la cité, et portes fermans contre ladite cité; et maintenant est à l'opposite: car la cité ferme contre la ville. Après plusieurs remonstrancces faites auxdits ambassadeurs, et que ce seroit pour le mieux, et que plus aisément on viendroit à paix en faisant cette obéyssance. Ils s'y consentirent, et principalement lesdits chancelier et le seigneur d'Hymbercourt; et baillèrent lettres de descharge audit seigneur des Cordes, et le consentement de bailler ladite cité d'Arras, ce qu'il fit volontiers. Et incontinent que le roy fut dedans, il fit faire des boulevers de terre contre la porte, et autres endroits près de la ville; et par cet appointement monseigneur des Cordes se tira hors de la ville, et en fit saillir les gens de guerre estans avec luy, et s'en alla chacun à son plaisir, en prenant tel party qu'il luy plaisoit.

Ledit seigneur des Cordes, soy tenant pour deschargé du ser-

vice de sa maistresse, par ce consentement qu'avoient baillé lesdits ambassadeurs, qu'il mit le roy dedans ladite cité d'Arras, et se délibéra de faire le serment au roy de devenir son serviteur, considérant que son nom et ses armes estoient deçà la rivière de Somme, près de Beauvais; car il avoit nom messire Philippe de Crèvecœur; et aussi ces terres que la maison de Bourgongne avoit occupées sur ladite rivière de Somme (dont assez ay parlé) vivans les ducs Philippe et Charles, revenoient sans difficulté au roy, par les conditions du traicté d'Arras en 1435, par lequel furent baillées au duc Philippe pour luy et ses hoirs masles seulement, et le duc Charles ne laissa que cette fille dont j'ay parlé; et par ainsi ledit messire Philippe de Crèvecœur devenoit homme du roy, sans difficulté, parquoy n'eust sçu mesprendre à se mettre au service du roy (sinon qu'il eut fait serment de nouveau à ladite damoiselle) et en loy rendant ce qu'il tenoit du sien. Il s'en est parlé, et parlera en diverses façons, parquoy m'en rapporte à ce qui en est. Bien sçay qu'il avoit esté nourry (élevé) et accru, et mis en grand estat par le duc Charles, et que sa mère avoit nourry en partie ladite damoiselle de Bourgongne, et qu'il estoit gouverneur de Picardie, séneschal de Ponthieu, capitaine de Crotoy, gouverneur de Péronne, Mondidier et Roye, capitaine de Boulongne et de Hesdin, de par le duc Charles, quand il mourut; et encore de présent il les tient de par le roy, en la forme et manière que le roy, nostre maistre, les luy bailla.

Après que le roy eut fait en la cité d'Arras, comme dit est, il se partit de là; et alla mettre le siége devant Hesdin, où il mena ledit seigneur des Cordes, lequel avoit tenu la place, comme dit est, il n'y avoit que trois jours; et encore y estoient ses gens, qui monstrèrent la vouloir tenir pour ladite damoiselle, disans luy avoir fait le serment. Ils ouirent parler leur maistre; et à la vérité ceux de dehors et dedans s'entendoient bien. Et ainsi ladite place fut rendue au roy; lequel s'en alla devant Boulongne, où il en fut fait tout ainsi. Ils tindrent par adventure un jour davantage. Toutesfois cette habileté estoit dangereuse, s'il y eut eu gens au païs (et le roy, qui depuis le me conta, l'entendoit bien); car il y avoit gens dedans Boulongne, qui connoissoient bien ce cas, et travail-

loient d'y mettre des gens, s'ils en eussent pu finir à temps, et la deffendre à bon escient. Cependant que le roy séjourneit devant Boulongne (qui fut peu d'espace, comme de cinq ou six jours) ceux d'Arras se tindrent pour deçus de se voir ainsi enclos d'un costé et d'autre, où il y avoit largement gens-d'armes, et grand nombre d'artillerie; et travailloient de trouver gens, pour garnir leur ville; et en escrivirent aux villes voisines, comme à Lisle et Douay. Audit lieu de Douay y avoit quelque peu de gens-de-cheval; et entre les autres y estoit le seigneur de Vergy, et autres dont il ne me souvient: et estoient de ceux qui estoient revenus de cette bataille de Nancy; lesquels se deslibérèrent de soy-venir mettre en cette ville d'Arras. Et firent amas de ce qu'ils purent, comme de deux ou trois cens chevaux, que bons que mauvais, et cinq ou six cens hommes de pied. Ceux de Douay, qui en ce temps-là estoient encore un petit orgueilleux, les pressèrent de partir en plein midy, voulsissent-ils ou non, qui fut une grande folie pour eux; et aussi mal leur en prit, car les païs delà Arras est plein comme la main, et y a environ cinq lieues; et s'ils eussent attendu la nuict, ils eussent exécuté leur entreprise, comme ils entendoient faire. Comme ils furent en chemin, ceux qui estoient demourés en la cité, comme le seigneur du Lude, Jean du Fou, les gens du mareschal de Loheac, furent advertis de leur venue; et deslibérèrent de plus tost leur en aller au devant, et mettre tout à l'adventure, que de les laisser entrer en la ville; car il leur sembloit qu'ils ne sçauroient deffendre la cité, s'ils y entroient. L'entreprise de ceux que je dis estoit bien périlleuse; mais ils l'exécutèrent hardiment, et bien; et destroussèrent cette bende, qui estoit partie de Douay; et furent quasi tous morts ou pris; et entre les autres fut pris le seigneur de Vergy.

Le roy y arriva le lendemain, qui eut grande joye de cette desconfiture; et fit mettre tous les prisonniers en sa main; et plusieurs fit mourir de ces gens-de-pied, espérant d'espouvanter si petit de gens-de-guerre qu'il y avoit en ce quartier. Et fit le roy long-temps garder monseigneur de Vergy, lequel ne voulut faire le serment au roy, pour chose du monde, si estoit-il en estroite garde et bien enferré. A la fin fut conseillé de sa mère; et après qu'il eut esté

un an en prison, ou plus, il fit le bon plaisir du roy, dont il ne fit que sage : le roy luy restitua toutes ses terres, et toutes celles qu'il quércloit, et le fit possesseur de plus de dix mille livres de rente, et d'autres beaux estats. Ceux qui eschapèrent de cette destrousse, qui estoient peu, entrèrent en la ville : le roy fit approcher son artillerie, et tirer, laquelle estoit puissante, et en grand nombre. Les fossés et murailles ne valoient guères : la batterie fut grande ; et furent tous espouvantés ; car ils n'avoient comme point de gens-de-guerre dedans. Monseigneur des Cordes y avoit bonne intelligence ; et aussi incontinent que la cité fut rendue au roy, la ville ne luy pouvoit eschaper ; parquoy ils firent une composition, en rendant la ville. Laquelle composition fut assez mal tenue, dont ledit seigneur du Lude eut partie de la coulpe. Et fit l'on mourir plusieurs bourgeois et autres. Et beaucoup de gens de bien, présent ledit seigneur du Lude et maistre Guillaume de Cerisay (qui y eurent grand profit, car ledit seigneur du Lude m'a dit que par ce temps il y avoit gaigné vingt mille escus, et deux panes de martres). Et firent ceux de la ville un prest au roy de soixante mille escus, qui estoit beaucoup trop pour eux : toutesfois je crois que depuis ils furent rendus ; car ceux de Cambray en prestèrent quarante mille, qui depuis pour certain leur furent rendus, parquoy je crois qu'aussi furent les autres.

CHAPITRE XVI.

Comment les Gandois qui avoient usurpé auctorité par dessus leur princesse quand son père fut mort, vindrent en ambassade vers le roy, comme de par les trois estats de leur pays.

Pour l'heure de ce siége d'Arras, madamoiselle de Bourgongne estoit à Gand ; entre les mains de ces gens très-déraisonnables : dont perte luy ensuivit, et profit au roy ; car nul ne perd, que quelqu'un n'y gaigne. Quand ils sçurent la mort du duc Charles, il leur sembla qu'ils estoient eschappés : et prirent tous ceux de leur loy (qui estoient vingt et six) et la plus part, ou tous firent mourir. Et prirent leur couleur (prétexte), disant qu'ils avoient fait le jour de devant décapiter un homme : et nonobstant qu'il l'eut bien desservi (mérité), si n'en avoient-ils aucun pouvoir, comme ils disoient, car leur pouvoir estoit expiré par le trespas dudit duc, qui

les avoit créés audit gouvernement. Ils firent mourir aussi plusieurs grands et bons personnages de la ville, qui avoient esté amis favorables dudit duc : dont il y en avoit aucuns qui de mon temps, et moy present, avoient aydé à desmouvoir ledit duc Charles, lequel vouloit destruire grande partie de ladite ville de Gand. Ils contraignirent ladite damoiselle à confirmer leurs anciens privilèges, qui leur avoient esté ostés par la paix de Gand (qui fut faite avec le duc Philippe), et autres, par le duc Charles. Lesdits privilèges ne leur servoient que de noise avec leur prince : et aussi leur principale inclination est de désirer leur prince estre foible : et n'en aiment nuls depuis qu'ils sont seigneurs ; mais très-naturellement les aiment, quand ils sont en enfance, et avant qu'ils viennent à la seigneurie, comme ils avoient fait cette damoiselle, qu'ils avoient soigneusement gardée et aimée jusque lors qu'elle fust dame. Aussi est bon à entendre que si, à l'heure que ledit duc mourut, les gens de Gand n'eussent fait aucun trouble, et eussent voulu tascher à garder le pays, que soudainement ils eussent pourvu à mettre gens dedans Arras, et par adventure à Péronne : mais ils ne pensèrent lors qu'à ce trouble. Toutesfois le roy estant devant ladite ville d'Arras, vindrent devers luy aucuns ambassadeurs de par les trois estats des pays de ladite damoiselle; car ils tenoient à Gand certains députés desdits trois estats : mais ceux de Gand faisoient le tout à leur plaisir, pour ce qu'ils tenoient ladite damoiselle entre leurs mains. Le roy les ouyt. Et entre autres choses dirent : que les choses qu'ils avoient proposées, qui estoient tendans à fin de paix, procédoient du vouloir de ladite damoiselle, laquelle en toutes choses estoient deslibérée de soy conduire par le vouloir et conseil desdit trois estats de son pays ; et requéroient que le roy se voulsist déporter de la guerre qu'il faisoit, tant en Bourgongne qu'en Artois, et qu'on prit journée, pour pouvoir amiablement pacifier; et que cependant fust donné surséance de guerre.

Le roy se trouvoit jà comme au dessus, et encore cuidoit-il que les choses vinssent mieux à son plaisir qu'elles ne firent : car il estoit bien informé, que plusieurs gens-de-guerre estoient morts ou deffais par tout, et beaucoup d'autres tournés de son costé, et

et par espécial monseigneur des Cordes (dont il faisoit grande estime, et non sans cause : car de long-temps il n'eust fait par force, ce que par intelligence il avoit eu par son moyen, peu de jours avant, comme avez ouy), et pour ce il estima peu leurs requestes et demandes. Aussi estoit-il bien informé, et sentoit bien que ces gens de Gand estoient en tel estat, qu'ils troubloient tant leur compagnie, qu'ils ne sçauraient donner aucun ordre ou conseil à conduire la guerre contre luy. Car nul homme de sens ni qui eust eu auctorité avec leurs princes passés, n'estoit appelé en riens, touchant leurs affaires : mais estoit persecuté, et en danger de mort : et par espécial ils avoient en grande hayne les Bourguignons, pour la grande auctorité qu'ils avoient eue au temps passé. Et d'avantage le roy connoissoit bien (lequel en telles choses voyoit aussi clair que nul homme de son royaume) ce que lesdits Gandois faisoient à leur seigneur de tout temps, et qu'ils désiroient le voir appetissé, pourvu qu'ils n'en sentissent riens en leur pays. Et pour ce il advisa que, s'ils estoient encommencés à soy diviser, qu'il les y mettroit encore plus avant : car ceux à qui il avoit affaire, n'estoient que bestes, et gens de ville la plus part; et par espécial ne se connoissoient en ces choses subtiles dont ledit seigneur ne sçavoit bien ayder : et faisoit ce qu'il devoit, pour vaincre et mener à fin son entreprise.

Le roy s'arresta sur la parole que ces ambassadeurs avoient dite (qui estoit que leur princesse ne feroit riens sans la desliberation et conseil des trois estats de son pays), en leur disant : qu'ils estoient mal informés du vouloir d'elle, et d'aucuns particuliers; car il estoit sûr qu'elle entendoit conduire ses affaires par gens particuliers, qui ne désiroient point la paix; et qu'eux se trouveroient désavoués. Dont lesdits ambassadeurs se trouvèrent fort troublés. Et comme gens mal accoustumés de besongner en si grandes matières, respondirent chaudement qu'ils estoient bien sûrs de ce qu'ils disoient, et qu'ils monstreroient leurs instructions, quand besoin seroit. On leur respondit qu'on leur monstreroit lettres, quand il plairoit au roy, escrites de telle main qu'ils le croiroient! Qui disoient que ladite damoiselle ne vouloit conduire ses affaires que par quatre personnes. Ils repliquèrent en-

core qu'ils estoient bien sûrs du contraire. Et lors le roy leur fit monstrer la lettre, que le chancelier de Bourgongne et le seigneur d'Hymbercourt avoient apportée, à l'autre fois qu'ils avoient esté à Péronne : lesquelles estoient escrites, partie de la main de ladite damoiselle, partie de la main de la duchesse de Bourgongne douairière, femme du duc Charles, et sœur du roy Edouard d'Angleterre, et partie de la main du seigneur de Ravestain, frère du duc de Clèves, et prochain parent de ladite damoiselle. Ainsi estoit cette lettre escrite de trois mains. Toutesfois elle ne parloit qu'au nom de ladite damoiselle; mais il estoit ainsi fait, pour y adjouster plus grande foy. Le contenu de ladite lettre estoit créance sur lesdits chancelier et Hymbercourt. Et davantage ladite damoiselle déclaroit que, son intention estoit, que toutes ses affaires seroient conduites par quatre personnes, qui estoient : ladite douairière sa belle mere, ledit seigneur de Ravestain, et les dessusdits chancelier et Hymbercourt, et supplioit au roy que ce qu'il luy plairoit faire conduire envers elle, passast par leurs mains; et qu'il luy plust s'en addresser à eux, et à nuls autres n'en avoir communication.

Quand ces Gandois et autres députés eurent vu cette lettre, ils en furent fort marris; et ceux qui communiquoient avec eux les y aydoient bien. Finalement ladite lettre leur fut baillée; et n'eurent autre dépesche, qui fust de grande substance. Il ne leur en chaloit guères; car ils ne pensoient qu'à leurs divisions, et à faire un monde neuf; et ne regardoient point à plus loin, combien que la porte d'Arras leur devoit bien plus toucher au cœur : mais c'estoient gens qui n'avoient point esté nourris en grandes matières, et gens de la ville la plus part, comme j'ay dit. Ils se mirent en chemin droit à Gand, où ils trouvèrent ladite damoiselle, avec laquelle estoit le duc de Clèves son prochain parent, et de sa maison de par sa mère, lequel étoit fort ancien. Il avoit esté nourry en cette maison de Bourgongne, et de tout temps en avoit eu six mille florins de Rhin de pension : par quoy, outre le parentage, il y venoit aucunes fois comme serviteur. L'évesque du Liége et plusieurs autres grands personnages, y estoient pour accompagner ladite damoiselle, et pour leurs affaires particulières car l'évesque des-

susdit estoit venu pour faire quitter (libérer) à son païs trente mille florins ou environ qu'ils payoient au duc Charles, par appointement fait entre luy et eux, après les guerres qu'ils avoient eues ensemble, dont j'ay parlé cy-devant : toutes lesquelles guerres avoient esté pour la querelle et affaire dudit évesque; et pource il n'avoit point grand besoin de faire cette poursuite, et les devoit désirer estre pauvres; car il ne prenoit riens en son païs qu'un petit domaine, au regard de la grandeur et richesse duduit païs, et de son spirituel. Ledit évesque estoit frère de ces deux ducs de Bourbon, Jean II et Pierre II qui de présent règne, homme de bonne chère et de plaisir, peu connoissant ce qui luy estoit bon ou contraire, si retira à luy messire Guillaume de la Marck un beau chevalier et vaillant, très-cruel et mal conditionné, qui tousjours avoit esté son ennemy, de la maison de Bourgongne aussi, en faveur des Liégeois. Ladite damoiselle de Bourgongne luy donna quinze mille florins de Rhin, en faveur dudit évesque de Liége et de luy, pour le réduire; mais tost après, il se tourna contre son maistre ledit évesque, à qui il estoit, ayant entrepris de faire son fils évesque par la force, et par la faveur du roy; et depuis il desconfit ledit évesque en bataille, et le tua de sa main, et le fit jeter en la rivière, lequel y demoura trois jours.

Ledit duc de Clèves y estoit, espérant faire le mariage de son fils aisné avec ladite damoiselle, qui luy sembloit chose sortable pour beaucoup de raisons. Et croy qu'il se fust fait, si le personnage eust esté conditionné au gré d'elle et de ses serviteurs; car il estoit de cette propre maison, et en tenoit sa duché, et avoit esté nourry léans; et par adventure que la vue et connoissance qu'on avoit de luy, luy fit ce dommage.

CHAPITRE XVII.

Comment ceux de Gand, après le retour de leurs ambassadeurs firent mourir le chancelier Hugonet et le seigneur d'Hymbercourt contre le vouloir de leur princesse; et comment eux, et autres Flamans, furent desconfits devant Tournay, et le duc de Gueldres, leur chef, tué.

Pour revenir à mon propos, ces députés arrivèrent à Gand; et y fut le conseil préparé; et cette damoiselle mise en son siége; et plusieurs seigneurs à l'environ d'elle, pour ouïr leur rapport. Et

commencèrent à dire la charge, qu'ils avoient d'elle; et touchèrent principalement le poinct, qui servoit à ce qu'ils vouloient faire; et dirent que comme ils alléguèrent au roy que ladite damoiselle estoit deslibérée de tous poincts se conduire par le conseil des trois estats, il leur avait respondu qu'il estoit bien sûr du contraire; à quoy ils avoient persisté; par quoy ledit seigneur offrit de monstrer lettres de ladite damoiselle; laquelle soudainement mue et courroucée dit sur le champ qu'il ne seroit jà trouvé estre vray que ladite lettre n'eust esté escrite ni vue. Et incontinent celuy qui parloit, qui estoit le pensionnaire de Gand ou de Brucelles, tira de son sein ladite lettre, et devant tout le monde, la luy bailla; il monstra bien qu'il estoit homme très-mauvais, et de peu d'honneur, de faire cette honte à cette jeune damoiselle, à qui un si vilain tour n'appartenoit pas estre fait; car si elle avoit fait quelque erreur, le chastoy ne luy en appartenoit point en public. Il ne faut pas demander si elle eut grande honte, car à chacun elle avoit dit le contraire. Ladite douairière et le seigneur de de Ravestain, le chancelier et le seigneur d'Hymbercourt estoient présens.

On avoit tenu parole à ce duc de Clèves et autre de ce mariage, qui tous furent courroucés; et commença lors leur division grande; et commencèrent à se déclarer. Ledit duc de Clèves avoit tousjours jusques alors eu espérance que ledit seigneur d'Hymbercourt tiendroit pour luy à ce mariage; lequel se tint pour deçu, voyant cette lettre, et luy en devint ennemy; ledit évesque de Liége ne l'aimoit point, pour les choses passées de Liége (dont ledit seigneur d'Hymbercourt avoit eu le gouvernement), ni son messire Guillaume de la Marck, qui estoit avec luy; le comte de Sainct-Paul, fils du connestable de France (dont j'ay parlé), haïssoit ledit seigneur d'Hymbercourt et le chancelier, pource qu'ils livrèrent son père à Péronne entre les mains des serviteurs du roy, comme avez ouy au long cy-dessus; ceux de Gand les avoient à grande hayne, sans nulle offence qu'ils leur eussent faite, mais seulement pour la grande auctorité où ils les avoient vus; et sûrement ils le valoient, autant que personnages qui ayent régné en leur temps, ni deçà ni delà; et avoient esté bons et loyaux serviteurs pour leurs maistres,

Finalement la nuict, dont ces lettres avoient esté monstrées le matin, les dessusdits chancelier et seigneur d'Hymbercourt, furent pris par lesdits Gandois, nonobstant qu'ils en eussent assez d'advertissement; mais ils ne sçurent fuir à leur male-fortune, comme il advient à plusieurs autres. Je crois bien que leurs ennemis, que j'ay nommés, aydèrent bien à cette prise; et avec eux fut pris messire Guillaume de Clugny, évesque de Therouenne, qui depuis est mort évesque de Poictiers; et tous trois furent mis ensemble. Ceux de Gand tindrent un peu de forme de procès (ce qu'ils n'ont point accoustumé en leur vengeance) et ordonnèrent gens de leur loy, pour les interroger, et avec eux un de ceux de la Marck, ennemy mortel dudit seigneur d'Hymbercourt. Au commencement, ils leur demandèrent pourquoy ils avoient fait bailler, par monseigneur des Cordes, la cité d'Arras; mais peu s'y arrestèrent, combien qu'en autre faute ne les eussent sçu trouver; mais leur passion ne se tenoit pas là; car il ne leur chaloit, de prime-face de voir leur prince et seigneur affoibli d'une telle ville, ni leur connoissance, n'alloit pas assez avant pour connoistre le préjudice qui leur en pouvoit advenir par traict de temps. Seulement se vindrent arrester sur deux poincts : l'un sur certains dons, qu'ils disoient que par eux avoient esté pris, et par espécial pour un procès, qu'avoient naguères gaigné, par leur sentence, prononcée par ledit chancelier, contre un particulier dont les deux dessusdits avoient pris un don de la ville de Gand. Et à tout ce qui touchoit cette matière de corruption, respondirent très-bien. Et à ce poinct particulier, là où ceux de Gand disoient qu'ils avoient vendu justice, et pris argent d'eux pour leur adjuger leur procès, respondirent : qu'ils avoient gaigné ledit procès, pource que leur matière estoit bonne; et qu'au regard de l'argent qu'ils avoient pris, ils ne l'avoient point demandé, ni fait demander, mais vray est que quand on le leur présenta, ils le prirent. Le second poinct de leur charge, où s'arrestèrent, c'estoit : que les dessusdits Gandois disoient qu'en plusieurs poincts, durant le temps qu'ils avoient esté avec le feu duc Charles, leur maistre, et en son absence, estans ses lieutenans, ils avoient fait plusieurs choses contre les privilèges de ladite ville et estat d'icelle; et que tout

homme qui alloit contre les priviléges de Gand, devoit mourir. En cela ne pouvoit avoir nul fondement contre les dessusdits; car eux n'estoient leurs subjets, ni de leur ville, ni n'eussent sçu rompre leurs priviléges: et si ledit duc, ou son père, leur avoit osté aucuns de leurs priviléges, ce avoit esté par appointement fait avec eux, après plusieurs guerres et divisions, mais les autres, qui leur avoient esté laissés (qui sont plus grands qu'ils ne leur est besoin, pour leur profit) leur avoient esté bien observés et gardés. Nonobstant les excuses de ces deux bons et notables personnages, sur les deux charges dessusdites (car de la principale, dont j'ay parlé au commencement de ce propos, ils n'en parloient point) les eschevins de la ville de Gand les condamnèrent à mourir en leur hostel-de-ville et en leur présence, et soubs couleur de l'infraction de leurs priviléges, et qu'ils avoient pris argent, après leur avoir adjugé le procès, dont est faite mention cy-dessus. Ces deux seigneurs dessusdits, oyans cette cruelle sentence, furent bien esbahis, et non sans cause, comme raison estoit; et n'y voyoient aucun remède, pource qu'il estoient entre leurs mains. Toutesfois ils appelèrent devant le roy en sa cour de parlement, espérans que cela pour le moins, pourroit donner quelque delay à leur mort, et que cependant leurs amys les pourraient ayder à sauver leurs vies. Paravant ladite sentence, ils les avoient fort gehennés, sans nul ordre de justice; et ne dura leur procès point plus de six jours; et nonobstant ladite appellation, incontinent qu'ils les eurent condamnés, ils ne leur donnèrent que trois heures de temps pour se confesser et penser à leurs affaires, et le terme passé, ils les menèrent en leur marché et sur un eschaffaut.

Madamoiselle de Bourgongne, qui depuis a esté duchesse d'Austriche, sçachant cette condamnation, s'en alla en l'hostel de la ville, leur faire requestre et supplication pour les deux dessusdits; mais rien n'y valut; et de là elle s'en alla sur le marché, où tout le peuple estoit assemblé, et en armes; et vit les deux dessusdits sur l'eschaffaut. Ladite damoiselle estoit en son habit de deuil, et n'avoit qu'un couvrechef sur sa teste (qui estoit habit humble et simple, et pour leur faire pitié par raison) et là supplia au peuple, les larmes aux yeux, et toute eschevelée, qu'il leur plust

avoir pitié de ses deux serviteurs, et les luy vouloir rendre. Une grande partie de ce peuple vouloit que son plaisir fust fait, et qu'ils ne mourussent point. Autres vouloient au contraire. Et si baissèrent les piques les uns contre les autres, comme pour combatre; mais ceux qui voulaient la mort, se trouvèrent les plus forts: et finalement crièrent à ceux qui estoient sur l'eschaffaut qu'ils les expédiassent; et incontinent ils eurent tous deux les testes tranchées. Et s'en retourna cette pauvre damoiselle en cet estat en sa maison, bien dolente et desconfortée; car c'estoient les deux principaux personnages où elle avoit mis sa fiance.

Après que ces gens de Gand eurent fait cet exploict, ils départirent d'avec elle monseigneur de Ravestain et la douairière, femme du duc Charles, pource qu'ils estoient signés en la lettre, que lesdits seigneurs d'Hymbercourt et chancelier dessus-nommés avoient portée au roy, et qu'ils avoient baillée, comme vous avez sçu : et prirent de tous poincts l'auctorité de la maistrise de cette pauvre et jeune princesse; car ainsi se pouvoit-elle bien appeler, non point seulement pour la perte, qui dès lors luy estoit advenue de tant de grosses villes qu'elle avoit perdues, qui luy estoient irrécupérables par force, vu la forte main en quoy elles estoient (car par grace, amitié, ou appointement, elle y pouvoit avoir encore quelque espérance): mais à se trouver entre les mains des vrays et anciens persécuteurs de sa maison, luy estoit bien un très-grand malheur, encore qu'en leur fait, ès choses generales, y a tousjours eu plus de folie que de malice : comme aussi ne sont tousjours grosses gens de mestier, le plus souvent, qui y ont le crédit et l'auctorité, qui n'ont aucune connoissance des grandes choses, ni de celles qui appartiennent à gouverner un Estat. Leur malice ne gist qu'en deux choses, l'une est que par toutes voyes ils désirent affoiblir et diminuer leur prince; l'autre que quand ils ont fait quelque mal ou grande erreur, et qu'il se voyent les plus foibles, jamais gens ne cherchent leur appointement en plus grande humilité qu'ils font, ni ne donnent plus grands dons; et si sçavent mieux trouver les personnes à qui il faut qu'il s'adressent pour conduire leur accord, que nulle autre ville que j'aie jamais connue.

Après que ceux de Gand eurent pris le gouvernement par force de ladite damoiselle de Bourgongne, et fait mourir ceux qu'avez ouy, et qu'il eurent envoyé hors ceux que bon leur sembla, ils commencèrent en tous endroits à oster et mettre gens à leur poste; et par espécial chassèrent et pillèrent tous ceux qui mieux avoient servy cette maison de Bourgongne, indifféremment, sans regarder ceux qui en aucune chose le pourroient avoir desservy. Entre les autres, et entre toutes gens, ils prirent inimitié contre les Bourguignons, et les bannirent tous, et prirent aussi grande peine pour les faire devenir serviteurs et subjets du roy, comme faisoit le roy propre qui les sollicitoit par belles et sages paroles et remonstrances, et par grands dons et promesses, et aussi par force qu'il avoit très-grande en leur païs. Pour commencer à faire cas de nouvelleté, ils mirent hors de prison (comme nous avons touché cy-devant) le duc de Gueldres, qui par long-temps par le duc Charles y avoit esté tenu, pour les causes qu'avez entendues cy-devant; et le firent chef d'une armée qu'ils firent d'entr'eux-mesmes, c'est à sçavoir de Bruges, Gand et Ypres, et l'envoyèrent devant Tournay mettre le feu aux fauxbourgs, qui estoit bien peu d'utilité, pour la querelle de leur seigneur. Plus luy eust servy, et à eux aussi, deux cens hommes, ou dix mille francs comptans, pour en entretenir d'autres, qui estoient dedans Arras, quand le siége y alla (pourvu qu'ils fussent venus à temps propice) que dix telles armées que cette-là (qui estoit de douze à quinze mille hommes, et la payèrent très-bien) car elle ne pouvoit riens profiter que de brusler un petit nombre de maisons, en lieu dont il ne chaloit guères au roy, car il n'y lève tailles ni aydes, mais leur connoissance n'alloit point jusques-là. Après que ce duc de Gueldres fust venu devant Tournay, il fit mettre les feux jusques aux fauxbourgs dessusdits. Il y avoit dedans trois ou quatre cens hommes d'armes, qui saillirent et donnèrent sur la queue de ses gens à leur retraite, et incontinent ce peuple se mit à fuir. Le duc de Gueldres, qui estoit un très-vaillant prince, tourna pour cuider donner à ses gens chemin de se retirer. Il fut mal suivy, et fut porté par terre, et tué; et assez bon nombre de ce peuple; et se trouva bien peu de gens du roy à faire cet exploict. Et l'ost des Flamans, avec cette

perte, se retira, car il n'y eu qu'une bende d'entr'eux deffaite. Madamoiselle de Bourgongne, comme l'on dit, eut très-grande joie de cette adventure, et ceux qui l'aimoient, car l'on dit, pour certain, que lesdits Gandois estoient deslibérés de le luy faire espouser par force, car de son consentement ne l'eussent sçu faire, pour plusieurs raisons, que vous avez entendues de luy par cy-devant.

CHAPITRE XVIII.

Discours sur ce que les guerres et divisions sont permises de Dieu pour le chastiement et des princes et du peuple mauvais, avec plusieurs bonnes raisons et exemples advenus du temps de l'auteur, pour l'endoctrinement des princes.

Je ne puis penser comment Dieu a tant préservé cette ville de Gand, dont tant de maux sont advenus, et qui est de si peu d'utilité pour le païs et chose publique dudit païs où elle est assise, et encore beaucoup moins pour le prince, et n'est pas comme Bruges, qui est un lieu de grand recueil de marchandise et de grande assemblée de nations estranges, où par adventure se despesche plus de marchandise qu'en nulle autre ville d'Europe, et seroit dommage irréparable qu'elle fust destruite. Au fort, il me semble que Dieu n'a créé aucune chose en ce monde, ni hommes ni bestes, à qui il n'ait fait quelque chose son contraire, pour le tenir en crainte et humilité. Et ainsi cette ville de Gand est bien située là où elle est; car ce sont les païs de la chrestienté plus adonnés à tous les plaisirs en quoy l'homme est enclin, et à plusieurs grandes pompes et délices. Ils sont bons chrestiens, et y est Dieu bien servy et honoré. Et n'est pas cette maison de Bourgongne seule, à qui Dieu ait donné quelque aiguillon; car au royaume de France a donné pour opposite les Anglois, et aux Anglois les Escossois, au royaume d'Espagne Portugal. Je ne veux point dire Grenade, car ceux-là sont ennemis de la foy; toutesfois jusques icy ledit païs de Grenade a donné de grands troubles au païs de Castille. Aux princes d'Italie (dont la pluspart possèdent leurs terres sans titre, s'il ne leur est donné au ciel, et de cela ne pouvons sinon deviner) esquels dominent assez cruellement et violentement sur leurs peuples, quant à lever deniers, Dieu leur a donné pour opposites les villes de communauté, qui sont audit païs d'Italie, comme Venise,

Florence, Gennes, quelquefois Boulongne, Sienne, Pise, Lucques et autres; lesquelles en plusieurs choses sont opposites aux seigneurs, et les seigneurs à elles; et chacun a l'œil que son compagnon ne s'accroisse. Et, pour en parler en particulier, à la maison d'Aragon a donné la maison d'Anjou pour opposite; et à ceux de Sforce, usurpans le lieu des Viscomtes en la duché de Milan, la maison d'Orléans; et combien que ceux du dehors soient foibles, ceux qui sont subjets, encore par fois en ont débouté. Aux Vénitiens ces seigneurs d'Italie (comme j'ay dit) et davantage les Florentins. Auxdits Florentins ceux de Sienne et de Pise, leurs voisins, et les Génevois (Génois). Aux Génevois, leur mauvais gouvernement, et la faute de foy des uns envers les autres. Et gisent leurs partialités en ligues; comme de Frégouze, Adorne et Dorie, et autres. Cecy s'est tant vu, qu'on en sçait assez. Pour Alemagne, vous avez vu, et de tout temps, la maison d'Austriche et de Bavière contraires, et en particulier ceux de Bavière contraires l'un à l'autre. La maison d'Austriche, en particulier, les Suisses; et ne fut le commencement de leur division qu'un village, appelé Suitz (qui ne sçauroit faire six cens hommes) dont les autres portent le nom, qui se sont tant multipliés que deux des meilleures villes, qu'eust ladite maison d'Austriche, en sont, comme Zurich et Fribourg; et ont gaigné de grandes batailles, èsquelles ont tué les ducs d'Austriche. Maintes autres partialités y a en cette Alemagne; comme ceux de Clèves contre ceux de Gueldres; et les ducs de Gueldres contre les ducs de Juilliers. Les Ostrelins, qui sont situés tant avant en ce North, contre les roys de Dannemarc. Et pour parler d'Alemagne en général, il y a tant de fortes places et tant de gens enclins à mal faire, et à piller et dérober, et qui usent de force et de violence, les uns contre les autres, pour petite occasion, que c'est chose merveilleuse; car un homme qui n'aura que luy et son valet, deffiera une grosse cité; et un duc, pour mieux pouvoir dérober, avec le port de quelque petit chasteau ou rocher, où il se sera retraict, auquel il y aura vingt ou trente hommes à cheval qui courront deffier à sa requeste. Ces gens icy ne sont guères de fois punis des princes d'Alemagne; car ils s'en veulent servir quand ils en ont affaire; mais les villes, quand elles les

peuvent tenir, les punissent cruellement; et souventes fois on bien assiégé tels chasteau et abattu; aussi tiennent lesdites villes ordinairement des gens-d'armes payés et gagés pour leur sûreté. Ainsi semble que ces princes et villes d'Alemagne vivent, comme je dis, faisans charier droict les uns les autres, et qu'il est nécessaire qu'ainsi soit, et pareillement par tout le monde. Je n'ay parlé que d'Europe; car je ne me suis point informé des deux autres parts, comme d'Asie et d'Afrique; mais bien oyons-nous dire qu'ils ont guerres et divisions, comme nous, et encore plus mécaniquement, car j'ay sçu en cette Afrique plusieurs lieux où ils se vendent les uns les autres aux chrestiens; et appert ce par les Portugais, qui maints esclaves en ont eu, et ont tous les jours; mais quant à cela, je doute que ne le devons point trop reprocher aux Sarrazins, et qu'il y a des parties de la chrestienté, qui en font autant; mais ils sont situés sous le pouvoir du Turc, ou fort voisins, comme en aucunes parties de la Grèce.

Il pourroit donc sembler que ces divisions fussent nécessaires par le monde, et que ces aiguillons et choses opposites (dont j'ay parlé dessus) que Dieu a données et a ordonnées à chacun estat, et quasi à chacune personne, soient nécessaires; et de prime face, en parlant comme homme non lettré, qui ne veut tenir opinion que celle que nous devons tenir, le me semble ainsi : et principalement par la bestialité de plusieurs princes et aussi par la mauvaistié d'autres qui ont sens assez et expérience, mais en veulent mal user; car un prince ou homme, de quelque estat qu'il soit, ayant force et auctorité là où il demoure, et par dessus les autres, s'il est bien lettré, et qu'il ait vu ou lu, cela l'amendera ou empirera; car les mauvais empirent de beaucoup sçavoir, et les bons en amendent. Mais toutesfois il est à croire que le sçavoir amende plustost un homme qu'il ne l'empire : et n'y eut-il que la honte de connoistre son mal, si est-ce assez pour le garder de mal faire, au moins de n'en faire pas tant. Et s'il n'est bon, si voudra-t-il feindre de ne vouloir faire mal ni tort à personne. Et en ai vu plusieurs expériences entre les grands personnages, lesquels par le sçavoir ont été retirés de bien mauvais propos, et souvent la personne, et aussi la crainte de la punition de Dieu dont ils ont plus

grande connoissance que les gens ignorans, qui n'ont ni vu, ni lu. Je veux donc dire que ceux qui ne se connoissent, et sont mal sages, par faute d'avoir esté bien nourris, et que leur complexion par adventure y ayde, n'ont point de connoissance jusques-là où s'estend le pouvoir et seigneurie que Dieu leur a donnés sur leurs subjets; car ils ne l'ont lu ni entendu par ceux qui le sçavent, et peu les hantent qui le sçachent, et si aucuns en y a qui le sçavent, si ne le veulent-ils dire, de peur de leur déplaire; et si aucun leur en veut faire quelques remonstrances, nul ne le soustiendra, et au mieux venir le tiendront à fol, et par adventure sera pris au plus mauvais sens pour luy. Faut donc conclure que la raison naturelle, ni nostre sens, ni la crainte de Dieu, ni l'amour de nostre prochain, ne nous garde point d'estre violens les uns contre les autres, ni de retenir de l'autruy, ou de lui oster le sien par toutes voyes qui nous sont possibles. Et si les grands tiennent villes et chasteaux de leurs parens ou voisins, pour nulles raisons ne les veulent rendre; et après qu'une fois ils ont dit et fondé leurs raisons sous quelque couleur, pourquoy les destiennent, chacun des leurs loue leur langage, au moins des prochains, et ceux qui veulent estre bien d'eux. Des foibles, qui ont division je n'en parle point; car ils ont supérieur, qui aucunes fois fait raison aux parties. Au moins, celui qui aura bonne cause, et la pourchassera bien, et deffendra et despendra largement, à longueur de temps aura raison, si la cour (c'est-à-dire le prince, en son auctorité, soubs lequel il vit) n'est contre luy. Ainsi donc est vray-semblable que Dieu est quasi efforcé et contraint, ou semons de monstrer plusieurs signes, et de nous battre de plusieurs verges pour nostre bestialité, et pour nostre mauvaistié que je croy mieux. Mais la bestialité des princes et leur ignorance, est bien dangereuse et à craindre; car d'eux départ le mal et le bien de leurs seigneuries. Et donc, si un prince est fort, et a grand nombre de gens-d'armes, par l'auctorité desquels il a grands deniers à volonté pour les payer, et pour despendre en toutes choses volontaires, et sans nécessité de la chose publique, et que de celle folle et outrageuse entreprise despense ne veuille riens diminuer, et que chacun n'entend qu'à luy complaire; et que touchant faire remonstrance, si

n'y gagne l'on riens, et on acquiert que son indignation, qui pourra y mettre remède, si Dieu ne l'y met? Dieu ne parle plus aux gens, ni n'est plus de prophètes qui parlent par sa bouche; car sa foy est assez exaucée et entendue, et toute notoire, à ceux qui veulent entendre et sçavoir; et ne sera nul excusé pour ignorance, au moins de ceux qui ont eu espace et temps de vivre, et qui ont eu sens naturel. Comment donc se chastieront les hommes forts, qui tiennent leurs seigneuries dressées en tel ordre, que par force font toutes choses à leur plaisir, parquoy maintiennent leur obéyssance et tiennent ce qui est soubs eux en grande subjétion, et le moindre commandement qu'ils font est toujours sur la vie? les uns punissent soubs une ombre de justice; et ont gens de ce métier prest à leur complaire, qui d'un péché veniel font un péché mortel; et s'il n'y a matière, ils trouvent les façons de dissimuler à ouïr les parties et les tesmoins, pour tenir la personne, et la destruire en despense, attendant tousjours si nul se veut plaindre de celuy qui est destenu, et à qui ils en veulent. Si cette voye ne leur est sûre assez et bonne pour venir à leur intention, ils en ont d'autres plus soudaines, et disent qu'il estoit bien nécessaire pour donner exemple; et font les cas tels qu'ils les veulent, et que bon leur semble. A d'autres qui tiennent d'eux et qui sont un peu forts, procèdent par la voye de faict à leur dire: « Tu désobéis, et fais contre l'hommage que tu me dois; » et procèdent par force à luy oster le sien, si faire le peuvent (au moins il ne tient point à eux), et le font vivre en grande tribulation. Celuy qui ne leur est que voisin, s'il est fort et aspre, ils le laissent vivre; mais s'il est foible, il ne sçait où se mettre. Ils diront qu'il a soutenu leurs ennemis, ou ils voudront faire vivre leurs gens-d'armes dans son païs, ou achèteront querelles; ou trouveront occasion de le destruire, ou soustiendront son voisin contre luy, et luy presteront gens. De leurs subjects ils désappointeront ceux qui auront bien servy leurs prédécesseurs, pour faire gens neufs, pource qu'ils mettent trop à mourir : ils brouilleront les gens d'église sur le faict de leurs bénéfices, afin que pour le moins ils en tirent récompense pour enrichir quelqu'un à l'appetit, le plus de fois, de ceux qui ne l'ont desservy, sinon en deshonneur et difame, qui en aucun temps peut beaucoup.

Aux nobles donneront travail, et despence sans cesse, soubs couleur de leurs guerres, prises à volonté, sans advis ou conseil de leurs estats, et de ceux qu'ils dussent appeler avant que les commencer; car ce sont ceux qui y ont à employer leurs vies, leurs personnes et leurs biens : par quoy ils en dussent bien sçavoir avant que l'on les commençast. De leurs peuples à la plupart ne leur laissent riens. Et après avoir payé tailles, trop plus grandes qu'ils ne dussent, encore ne donnent aucun ordre sur la forme de vivre de leurs gens-d'armes; lesquels, sans cesse sont par le païs sans rien payer, faisans les autres maux et excès infinis que chacun de nous sçait; car ils ne se contentent point de la vie ordinaire, et de ce qu'ils trouvent chez le laboureur, dont ils sont payés; ainsi au contraire battent les pauvres gens et les outragent, et contraignent d'aller chercher pain, vin et vivres dehors; et si le bonhomme a femme ou fille qui soit belle, il ne fera que sagement de la bien garder. Toutesfois, puisqu'il y a paiement, il seroit bien aisé à y mettre ordre, et que les gens-d'armes fussent payés de deux mois en deux mois pour le plus tard; et ainsi n'auroient occasion ni excuse de faire les maux qu'ils font soubs couleur de n'estre point payés; car l'argent est levé, et vient au bout de l'an. Je dis cecy pour nostre royaume qui est plus oppressé et persécuté de ce cas que nul autre royaume, ni nulle autre seigneurie que je connoisse; et ne sçauroit nul y mettre le remède qu'un sage roy. Les autres païs voisins ont autres punitions.

Donc pour continuer mon propos, y a-t-il roy ni seigneur sur terre, qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses subjects, sans octroy et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie ou violence? On pourroit respondre qu'il y a des saisons qu'il ne faut pas attendre l'assemblée, et que la chose seroit trop longue. A commencer la guerre, et à l'entreprendre, ne se faut point haster, et l'on a assez temps; et si vous dis que les roys et princes en sont trop plus forts, quand ils l'entreprennent du consentement de leurs subjects, et en sont plus craints de leurs ennemis. Et quand ce vient à se deffendre, on voit venir cette nuée de loin, et espécialement quand c'est d'estranger, et à cela ne doivent les bons subjets riens plaindre ni refuser, et ne

sçauroit advenir cas si soudain où l'on ne puisse bien appeler quelques personnages, tels que l'on puisse dire : « Il n'est point faict sans cause » et en cela n'user point de fiction, ni entretenir une petite guerre à volonté, et sans propos, pour avoir cause de lever argent. Je sçay bien qu'il faut argent pour deffendre les frontières, et les environs garder, quand il n'est point de guerre, pour n'estre surpris; mais il faut faire le tout modérément; et à toutes ces choses sert le sens d'un sage prince; car s'il est bon, il connoist Dieu, et qui est le monde, et ce qu'il doit et peut faire et laisser. Or, selon mon advis, en toutes les seigneuries du monde, dont j'ay connoissance, où la chose publique est mieux traictée, et où règne moins de violence sur le peuple, et où il n'y a nuls édifices abatus, ni démolis pour guerre, c'est Angleterre; et tombe le sort et le malheur sur ceux qui font la guerre.

Nostre roy est le seigneur du monde, qui le moins a cause d'user de ce mot : « J'ay privilége de lever sur mes subjects, ce qui me plaist; « car ni luy ni autre l'a, et ne luy font nul honneur ceux qui ainsi le dient pour le faire estimer plus grand, mais le font haïr et craindre aux voisins, qui pour riens ne voudroient estre sous sa seigneurie; et mesmes aucuns du royaume s'en passeroient bien qui en tiennent. Mais si notre roy, ou ceux qui le veulent élever et agrandir, disoient : « J'ay des subjects si bons « et si loyaux, qu'ils ne refusent chose que je leur sçache deman- « der; et suis plus craint, obéy et servy de mes subjets que nul « autre prince qui vive sur la terre, et qui plus patiemment en- « durent tous maux et toutes rudesses, et à qui moins il souvient « de leurs dommages passés; » il me semble que cela luy seroit grand los (et en dis la vérité) que non pas dire : « Je prends ce « que je veus, et en ay privilége; il le me faut bien garder. » Le roy Charles-le-Quint ne le disoit pas; aussi ne l'ay-je point ouy dire aux roys; mais je l'ay bien ouy dire à aucuns de leurs serviteurs, auxquels il sembloit qu'ils faisoient bien la besongne; mais selon mon advis, ils mesprenoient envers leur seigneur, et ne le disoient que pour faire les bons valets, et aussi ils ne sçavoient ce qu'ils disoient. Et pour parler de l'expérience de la bonté des François, ne faut alléguer de nostre temps que les trois estats

tenus à Tours, après le décès de nostre bon maistre le roy Louis onziesme (à qui Dieu face pardon) qui fut l'an mil quatre cens quatre vingt et trois. L'on put estimer lors que cette bonne assemblée estoit dangereuse; et disoient aucuns de petite condition et de petite vertu, et ont dit par plusieurs fois depuis que c'est crime de lèse-majesté que de parler d'assembler les estats, et que c'est pour diminuer l'auctorité du roy; et sont ceux qui commettent ce crime envers Dieu et le roy, et la chose publique; mais servoient ces paroles, et servent à ceux qui sont en auctorité et crédit, sans en riens l'avoir mérité, et qui ne sont propices d'y estre, et n'ont accoustumé que de flageoler et fleureter en l'oreille, et parler des choses de peu de valeur, et craignent les grandes assemblées, de peur qu'ils ne soient connus, ou que leurs œuvres ne soient blasmées. Lorsque je dis, chacun estimoit le royaume bien attenué, tant les grands que les moyens, et les petits, pource qu'ils avoient porté et souffert, vingt ans ou plus de grandes et horribles tailles: qui ne furent jamais si grandes à trois millions de francs près; j'entends à lever tous les ans. Car jamais le roy Charles septiesme ne leva plus de dix-huict cens mille francs par an; et le roy Louis, son fils, en levoit, à l'heure de son trespas, quarante et sept cens mille francs, sans l'artillerie, et autres choses semblables. Et sûrement c'estoit compassion de voir ou sçavoir la pauvreté du peuple. Mais un bien avoit en luy nostre bon maistre; c'est qu'il ne mettoit riens en thrésor. Il prenoit tout, et despensoit tout; et fit de grands édifices, à la fortification et deffense des villes et places de son royaume; et plus que tous les autres roys qui ont esté devant luy. Il donna beaucoup aux églises. En aucunes choses eust mieux valu moins; car il en prenoit des pauvres, pour le donner à ceux qui n'en avoient aucun besoin. Au fort, en nul n'y a mesure parfaite en ce monde.

Or en ce royaume tant foible et tant oppressé en mainte sorte, après la mort de nostre roy, y eut-il division du peuple contre celuy qui règne? Les princes et les subjets se mirent-ils en armes contre leur jeune roy et en voulurent-ils faire un autre? luy voulurent-ils oster son auctorité, et le voulurent-ils brider qu'il ne pust user d'office et d'auctorité de roy et commander? Certes

non, Et comment aussi le pouvoient-ils faire? si en y a-t-il eu d'assez glorieux pour dire qu'ouy. Toutesfois ils firent l'opposite de tout ce que je demande; car tous vindrent devers luy, tant les princes et les seigneurs, que ceux des bonnes villes. Tous le reconnurent pour leur roy, et luy firent serment et hommage; et firent les princes et seigneurs leur foy humblement, les genoux à terre en baillant par requeste ce qu'ils demandoient; et dressèrent conseil, où ils se firent compagnons de douze qui y furent nommés; et dès lors le roy commandoit, qui n'avoit que treize ans, à la relation de cedit conseil. A ladite assemblée des estats dessusdits, furent faites aucunes requestes ou remonstrances en la présence du roy et de son conseil, en grande humilité pour le bien du royaume, remettant tousjours tout au bon plaisir du roy et de son conseil. Et lui octroyèrent ce qu'on leur vouloit demander, et ce qu'on monstra par escrit estre necessaire pour le faict du roy, sans riens dire à l'encontre; et estoit la somme demandée de deux millions cinq cens mille francs (qui estoit assez et à cœur soul, et plus trop que peu, sans autres affaires), et supplièrent lesdits estats qu'au bout de deux ans il fussent rassemblés; et que si le roy n'avoit assez argent, qu'ils lui en bailleroient à son plaisir; et que s'il avoit guerres, ou quelqu'un qui le voulsist offenser, ils y mettroient leurs personnes et leurs biens, sans riens luy refuser de ce qui luy seroit besoin. Estoit-ce sur tels subjets que le roy devoit alléguer privilége de pouvoir prendre à son plaisir, qui si liberalement luy donnent? Ne seroit-il pas plus juste envers Dieu et le monde, de lever par cette forme, que par volonté desordonnée? car nul prince ne le peut autrement lever, que par octroy, comme j'ay dit, si ce n'est par tyrannie, et qu'il ait excuse: Mais il en est bien d'assez bestes pour ne sçavoir ce qu'ils peuvent faire ou laisser en cet endroict. Aussi bien il y a des peuples qui offensent contre leur seigneur, et ne luy obéyssent pas, ni ne le secourent en ses nécessités; mais en lieu de luy ayder, quand le voient empesché en quelques affaires, ils le mesprisent, ou se mettent en rebellion et désobéyssance contre luy, en commettant offense, et vœu contre le serment de fidelité qu'ils luy ont fait.

Là où je nomme roys et princes, j'entends d'eux et leurs gou-

verneurs, et pour les peuples, ceux qui ont les prééminences et maistrises soubs eux.

Les plus grands maux viennent volontiers des plus forts; car les foibles ne cherchent que patience. Icy je comprends les femmes, qui comme les hommes, quelquefois, et en aucuns lieux, ont auctorité ou maistrise, ou pour l'amour de leurs maris, ou pour avoir administration de leurs enfans, ou que les seigneuries viennent de par elles. Et si je voulois parler des moyens estats de ce monde, et des petits, ce propos continueroit trop; et me suffit alléguer des grands; car c'est par ceux-là où l'on connoist la puissance de Dieu et sa justice; car pour deux cens mille meschefs advenus à un pauvre homme, on ne s'en advise; on attribue tout à sa pauvreté, ou à avoir esté mal pensé; ou s'il s'est noyé ou rompu le col, c'est pource qu'il estoit seul. A grande peine en veut-on ouïr parler. Quand il meschet à une grande cité, on ne dit pas ainsi; mais encore n'en parle-t-on point tant que des princes. On pourroit demander pourquoi la puissance de Dieu se monstre plus grande contre les princes et les grands, que contre les petits? C'est que les petits et les pauvres trouvent assez qui les punissent, quand ils font le pourquoy; et encore sont assez souvent punis sans avoir riens mesfait, soit pour donner exemple aux autres, ou pour avoir leurs biens, ou par adventure par la faute du juge; et aucunesfois l'ont bien desservy, et faut bien que justice se fasse. Mais des grands princes ou des grandes princesses, de leurs grands gouverneurs et des conseillers des provinces et villes désordonnées et désobéyssantes à leur seigneur, et de leurs gouverneurs, qui s'informera de leur vice? L'information faite, qui l'apportera au juge? Qui sera le juge qui en prendra la connoissance, et qui en fera la punition? Je dis des mauvais, et n'entends point des bons; mais il en est peu. Et quelles sont les causes pourquoi ils commettent, et eux, et tous autres, tous ces cas dont j'ay parlé cy-dessus, et assez d'autres dont je me suis tu pour brièveté, sans avoir considération de la puissance divine et de sa justice? En ce cas je dis que c'est faute de foy, et aux ignorans faute de sens et de foy ensemble; mais principalement faute de foy, dont il me semble que procè-

dent tous les maux qui sont par le monde, et par espécial les maux qu'ont partie de ceux qui se plaignent d'estre grevés et foulés d'autruy, et des plus forts; car l'homme pauvre ou riche (quel qu'il soit) qui auroit vraye et bonne foy, et qui croiroit fermement les peines d'enfer estre telles que véritablement elles sont, qui aussi croiroit avoir pris de l'autruy à tort, ou que son père ou son grand-père l'eust pris, et luy le possédast (soient duchés, comtés, villes ou chasteaux, meubles, pré, estang ou moulin, chacun en sa qualité) et qu'il crut fermement, comme le devons croire : « je « n'entreray jamais en paradis, si je ne fais entière satisfaction, et « si je ne rends ce que j'ay d'autruy à mon vrai escient, » il n'est croyable qu'il y eust roy ni reine, prince ni princesse, ni autre personne quelconque, de quelque estat ou condition qu'ils soient en ce monde, tant grands que petits, et tant hommes que femmes, gens d'église, prélats, évesques, archevesques, abbés, abbesses, prieurs, curés, receveurs des églises, et autres vivans sur terre, qui à son vray et bon escient, comme dit est dessus, voulsist riens retenir de son subjet ni de son voisin, ni qui voulsist faire mourir nul à tort, ni le tenir en prison, ni oster aux uns pour donner aux autres, et les enrichir, ni (qui est le plus ord mestier qu'ils fassent) procurer choses deshonnestes contre ses parens et serviteurs pour leurs plaisirs, comme pour femmes ou cas semblables. Par ma foy, non; au moins n'est pas croyable; car s'ils avoient ferme foy, et qu'ils crussent ce que Dieu et l'Eglise nous commandent, sur peine de damnation, connoissans les jours estre si briefs, leurs peines d'enfer estre si horribles, et sans nulle fin ni rémission pour les damnés, ils ne feroient pas ce qu'ils font. Il faut donc conclure que tous les maux viennent de faute de foy; et pour exemple, quand un roy ou un prince est prisonnier, et qu'il a peur de mourir en prison, a-t-il riens si cher au monde qu'il ne baillast pour sortir? Il baille le sien et celuy de ses subjets, comme vous avez vu du roy Jean de France, pris par Édouard, prince de Galles, à la bataille de Poictiers en l'an 1356 le 19 septembre, qui paya trois millions de francs, et bailla toute Aquitaine (au moins ce qu'il en tenoit) et assez d'autres cités, et villes et places, et comme le tiers du royaume, et mit le royaume en si grande pauvreté, qu'il

y courut long-temps monnoye comme de cuir, qui avoit un petit clou d'argent; et tout cecy bailla le roy Jean, et son fils le roy Charles le Sage, pour la délivrance dudit roy Jean. Et quand ils n'eussent riens voulu bailler, si ne l'eussent point les Anglois fait mourir; mais au pis venir, l'eussent mis en prison; et quand ils l'eussent fait mourir, si n'eust esté la peine semblable à la cent milliesme partie de la peine d'enfer. Pourquoy donc bailloit-il tout ce que j'ay dit, et destruisoit ses enfans et subjets de son royaume, sinon pource qu'il croyoit ce qu'il voyoit, et qu'il sçavoit bien qu'autrement ne seroit délivré? Mais par adventure en commettant le cas pourquoy cette punition luy advint, et à ses enfans, et à ses subjets, il n'avoit point ferme foy et créance de l'offense qu'il commettoit contre Dieu et son commandement. Or n'est-il prince ou peuple, que s'il tient une ville de son voisin, qui pour nulle remonstrance et pour nulle crainte de Dieu la voulsist bailler, ni pour éviter les peines de l'enfer; et le roy Jean bailla si grande chose pour seulement délivrer sadite personne de prison; je dis donc que c'est faute de foy.

J'ay donc demandé, en un article précédent, qui fera l'information des grands, et qui l'apportera au juge, et qui sera le juge qui punira le mauvais? Je réponds à cela que l'information sera la plainte et clameurs du peuple qu'ils foulent et oppressent en tant de manières, sans en avoir compassion ni pitié; les douloureuses lamentations de veufves et orphelins, dont ils auront fait mourir les maris et pères, dont ont souffert ceux qui demourent après eux; et généralement tous ceux qu'ils auront persécutés, tant en leurs personnes qu'en leurs biens. Ceci sera l'information et leurs grands cris, et par plaintes et piteuses larmes les présenteront devant nostre Seigneur, lequel sera le vray juge, qui par adventure ne voudra attendre à les punir jusques à l'autre monde, mais les punira en cettuy-cy. Donc faut entendre qu'ils seront punis pour n'avoir riens voulu croire, et pource qu'ils n'auront eu ferme foy et croyance ès commandemens de Dieu.

Ainsi faut dire qu'il est force que Dieu leur monstre de tels poincts et de tels signes, qu'eux et tout le monde, croient que les punitions leur adviennent pour leur mauvaise créance et cruelles

offenses, et que Dieu monstre contr'eux sa force et vertu et justice; car nul autre n'en a le pouvoir en ce monde que luy. De prime-face, pour les punitions de Dieu, ne se corrigent point, de quelque grandeur qu'elles soient, et à traict de temps; mais nulle n'en advient à nul prince, ou à ceux qui ont gouvernement sur ses affaires, ou à ceux qui gouvernent une grande communauté, que l'issue n'en soit bien grande et bien dangereuse pour ses subjets. Je n'appelle point en eux mal-fortunes, sinon celles dont les subjets se sentent; car de tomber jus d'un cheval, et se rompre une jambe, et avoir une fièvre bien aspre, l'on s'en guérit; et leur sont telles choses propices, et en sont plus sages. Les mal-adventures sont, quand Dieu est tant offensé, qu'il ne le veut plus endurer; mais veut monstrer sa force et sa divine justice; et alors premièrement leur diminue le sens, qui est grande playe pour ceux à qui il touche; il trouble leur maison, et la permet tomber en division et en murmure; le prince tombe en telle indignation envers nostre Seigneur, qu'il fuit les conseils et compagnies des sages, et en eslève de tous neufs mal sages, mal raisonnables, violens, flatteurs et qui luy complaisent à ce qu'il dit. S'il veut imposer un denier, ils disent deux; s'il menace un homme, ils disent qu'il le faut pendre: et de toutes autres choses le semblable, et que surtout il se fasse craindre: et se monstrent fiers et orgueilleux eux-mêmes, espérans qu'ils seront craints par ce moyen, comme si auctorité estoit leur héritage. Ceux que tels princes auront ainsi avec ce conseil chassés et déboutés, et qui par longues années auront servy, et qui ont accointance et amitié en sa terre, sont mal contens, et à leur occasion quelques autres de leurs amis et bienveuillans; et par adventure on les voudra tant presser, qu'ils seront contraints à se deffendre, ou de fuïr vers quelque petit voisin, par adventure ennemy et malvueillant de celuy qui les chasse; et ainsi, par division de ceux de dedans le païs, y entreront ceux de dehors. Est-il nulle playe ni persécution si grande, que guerre entre les amis et ceux qui se connoissent, ni nulle hayne si horrible et mortelle? Des ennemis estrangers, quand le dedans est uny, on s'en deffend aisément: car ils n'ont nulles intelligences ni accointances à ceux du royaume. Cuidez-vous qu'un prince mal sage, folement ac-

compagné, connoisse venir cette malefortune de loin, que d'avoir division entre les siens? ni qu'il pense que cela luy puisse nuire? ni qu'il vienne de Dieu? Il ne s'en trouve point pis disné, ni pis couché, ni moins de chevaux, ni moins de robbes, mais beaucoup mieux accompagné; car il tire les gens de leur pauvreté, et leur promet et départ les despouilles et les estats de ceux qu'il aura chassés, donnera du sien et pourra accroistre sa renommée. A l'heure qu'il y pensera le moins, Dieu luy fera sourdre un ennemy, dont par adventure jamais il ne se fust advisé. Lors lui naistront les pensées et les suspicions de ceux qu'il aura offensés, et aura crainte d'assez de personnes qui ne lui veulent aucun mal faire. Il n'aura point son refuge à Dieu, mais préparera la force.

Avons-nous point vu de nostre temps tels exemples icy près de uons? Nous avons vu le roy Édouard d'Angleterre le quart, mort depuis peu de temps, chef de la maison d'Yorch; a-t-il point defait la lignée de Lanclastre, sous qui son père et luy avoient longtemps vescu et fait hommage au roy Henry sixiesme, roy d'Angleterre, de cette dite lignée? Depuis le tint ledit Edouard, par longues années, en prison au chasteau de Londres, ville capitale dudit royaume d'Angleterre, et puis finalement l'ont fait mourir.

Avons-nous point vu le comte de Warvic, chef et principal gouverneur de tous les faicts du dessusdit Édouard (lequel a fait mourir tous ses ennemis, et par espécial les ducs de Sombresset), à la fin devenir ennemy du roy Edouard son maistre? donner sa fille au prince de Galles, fils du roy Henry VI, et vouloir mettre sus cette lignée de Lanclastre? passer avec luy en Angleterre? estre desconfit en bataille? et morts ses frères et parens avec luy, et semblablement plusieurs seigneurs d'Angleterre, qui un temps fut qu'ils faisoient mourir leurs ennemis? Après les enfans de ceux-là se revanchoient quand le temps tournoit pour eux, et faisoient mourir les autres. Or il est à penser que telle playe ne vint que par la divine justice, mais (comme j'ay dit ailleurs) cette grace à ce royaume d'Angleterre, par-dessus les autres royaumes, que le païs, ni le peuple ne s'en destruict point, ni ne bruslent, ni ne démolissent les édifices; et tourne la fortune sur les gens de guerre, et par espécial sur les nobles, contre lesquels ils sont trop envieux.

Ainsi riens n'est parfait en ce monde. Après que le roy Edouard a esté au-dessus de ses affaires en son royaume, et que de nostre royaume avoit cinquante mille escus l'an, rendus en son chasteau de Londres, et qu'il estoit tant comblé de richesses que plus n'en pouvoit, tout soudainement il est mort, et comme par mélancolie du mariage de notre roy (qui règne à présent) avec madame Marguerite, fille du duc d'Austriche; et tantost après qu'il en eut des nouvelles, il prit la maladie; car lors se tint à deçu du mariage de sa fille, qu'il faisoit appeler madame la Dauphine; et si luy fut rompue la pension qu'il prenoit de nous, qu'il appeloit tribut; mais ce n'estoit ni l'un ni l'autre, et l'ay déclaré cy-dessus. Le roy Édouard laissa à sa femme deux beaux fils, l'un appelé le prince de Galles, l'autre le duc d'Yorch, et deux filles. Le duc de Glocestre, son frère, prit le gouvernement de son neveu le prince de Galles, lequel pouvoit avoir dix ans, et lui fit hommage, comme à son roy, et l'emmena à Londres, feignant le vouloir couronner, et aussi pour tirer l'autre fils de la franchise de Londres, où il estoit avec sa mère, qui avoit quelque suspicion. Fin de compte, par le moyen d'un évesque nommé l'évesque de Bath (lequel avoit esté autrefois chancelier du roy Edouard, puis le désapointa, et le tint en prison, et prit argent de sa délivrance), il fit l'exploict dont vous orrez tantost parler. Cettuy évesque mit en avant à ce duc de Glocestre, que ledit roy Edouard estant fort amoureux d'une dame d'Angleterre, lui promit de l'espouser, pourvu qu'il couchast avec elle; et elle y consentit, et dit cet évesque qu'il les avoit espousés, et n'y avoit que luy, et eux deux: il estoit homme de cour, et ne le descouvrit pas, et ayda à faire taire la dame: et demoura ainsi cette chose; et depuis espousa ledit roy d'Angleterre la fille d'un chevalier d'Angleterre appelé monseigneur de Rivières, femme veufve, qui avoit deux fils, et aussi par amourettes. A cette heure dont je parle, cet évesque de Bath descouvrit cette matière à ce duc de Glocestre, dont il luy ayda bien à exécuter son mauvais vouloir; et fit mourir ses deux neveux; et se fit roy, appelé le roi Richard. Les deux filles fit déclarer bastardes en plein parlement; et leur fist oster les hermines; et fit mourir tous les bons serviteurs de son feu frère, au moins ceux qu'il pût prendre. Cette

cruauté n'alla pas loin; car luy estant en plus grand orgueil que ne fut cent ans avoit roy d'Angleterre, et ayant fait mourir le duc de Boucquinguam (Buckingham), et tenant grande armée preste, Dieu luy sourdit un ennemy qui n'avoit nulle force, c'estoit le comte de Richemont, prisonnier en Bretagne, aujourd'huy roy d'Angleterre, de la lignée de Lanclastre, mais non pas le prochain de la couronne quelque chose que l'on die, au moins que j'entende); lequel m'a autrefois conté, peu avant qu'il partist de ce royaume, que depuis l'âge de cinq ans il avoit esté gardé et caché comme fugitif en prison. Ce comte avoit esté quinze ans, ou environ, prisonnier en Bretagne, du duc François, dernier mort, èsquelles mains il vint par tempeste de mer, cuidant fuir en France, et le comte de Pennebroc (Pembrock), son oncle, avec luy. J'estois pour lors devers ledit duc, quand ils furent pris. Ledit duc les traicta doucement pour prisonniers; et au trespas du roy Edouard, ledit duc François luy bailla largement gens et navires, et avec l'intelligence dudit duc de Boucquinguam, qui pour icelle occasion mourut, l'envoya pour descendre en Angleterre. Il eut grande tourmente et vent contraire, et retourna à Dieppe, et de là par terre en Bretagne. Quand il fut retourné en Bretagne, il douta d'ennuyer le duc par sa despence, car il avoit quelques cinq cents Anglois, et si craignoit que ledit duc ne s'accordast avec le roy Richard, à son dommage; et aussi on le pratiquoit deçà: parquoy s'en vint avec sa bende, sans dire adieu audit duc. Peu de temps après, on lui paya trois ou quatre mille hommes, pour le passage seulement; et fut baillée par le roy qui est de présent, à ceux qui estoient avec luy, une bonne somme d'argent, et quelques pièces d'artillerie; et ainsi fut conduit avec le navire de Normandie, pour descendre en Galles, dont il estoit. Ce roy Richard marcha au devant de luy; mais avec ledit comte de Richemont s'estoit joinct le seigneur de Stanley, un chevalier d'Angleterre, mary de la mère dudit comte de Richemont, qui luy amena bien vingt et six mille hommes. Ils eurent la bataille, et fut occis sur le champ ledit roy Richard, et ledit comte de Richemont couronné roi d'Angleterre sur ledit champ, de la couronne dudit roi Richard. Diriez-vous que c'est ceci fortune? c'est vray jugement de

Dieu. Encore pour mieux le connoistre, tantost après que le roy Richard eut fait ce cruel meurtre de ses deux neveus, dont cy-devant ay parlé, il perdit sa femme; aucuns disent qu'il la fit mourir. Il n'avoit qu'un fils, lequel incontinent mourut. Ce propos dont je parle, eust mieux servy plus en arrière, où je parleray du trespas dudit roy Edouard; car il estoit encore vif au temps dont parle ce chapitre; mais je l'ay fait pour continuer le propos de mon incident. Semblablement avons vu depuis peu de temps muer la couronne d'Espagne, depuis le trespas du roy dom Henry dernier mort, (Henri IV), lequel avoit pour femme la sœur du roy de Portugal dernier trespassé; de laquelle saillit une belle fille: toutesfois elle n'a point succédé, et a esté privée de la couronne soubs couleur d'adultère commis par sa mère. Et si n'est pas la chose passée sans débat et grande guerre; car le roy de Portugal a voulu soustenir sa nièce, et plusieurs autres seigneurs du royaume de Castille avec luy. Toutesfois la sœur dudit roy Henry, mariée avec le fils dudit roy dom Jean d'Aragon, a obtenu le royaume et le possède; et ainsi ce jugement et ce partage s'est fait au ciel, où il s'en est fait assez d'autres. Vous avez vu puis peu de temps le roi d'Escosse (Jacques III), et son fils, de l'âge de treize ou quatorze ans, en bataille l'un contre l'autre. Le fils et ceux de sa part gaignèrent la bataille; et mourut ledit roy en la place. Il avoit fait mourir son frère; et plusieurs autres cas lui estoient imposés, comme la mort de sa sœur et d'autres. Vous voyez aussi la duché de Gueldres hors de la lignée, et avez ouï l'ingratitude du duc dernier mort contre son père. Assez de pareils cas pourrois-je dire, qui aisément peuvent estre connus pour divines punitions; et tous les maux seront commencés par rapport, et puis par divisions, desquelles sont sources les guerres, par lesquelles viennent mortalité et famine; et tous ces maux procèdent de faute de foy. Il faut donc connoistre, vu la mauvaistié des hommes, et par espécial des grands qui ne se connoissent, ni qui croyent point qu'il soit un Dieu, qu'il est nécessaire que chacun seigneur et prince ait son contraire, pour le tenir en crainte et humilité; ou autrement, nul ne pourroit soubs eux, ni auprès d'eux.

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Comment la duché de Bourgongne fut mise entre les mains du roy.

Pour retourner à ma principale matière, et continuer les propos de ces Mémoires, encommencés à vostre requeste, Monseigneur l'Archevesque de Vienne, cependant que le roy mettoit en sa main les villes et places dessusdites ès marches de Picardie, son armée estoit en Bourgongne; dont estoit chef, quand à l'apparence, le prince d'Orange (qui encore règne aujourd'huy), natif et subjet de la comté de Bourgongne; mais assez nouvellement estoit devenu ennemy du duc Charles, pour la deuxiesme fois. Ainsi le roy s'en ayda, pource qu'il estoit grand seigneur, tant en la comté qu'en la duché de Bourgongne, et aussi bien apparenté et aimé. Monseigneur de Craon estoit lieutenant du roy, et avoit la charge de l'armée, et estoit celuy à qui le roy en avoit la fiance; et aussi il estoit sage homme, et sûr pour son maistre, mais un peu trop aimant son profit. Ledit seigneur de Craon, quand il approcha de Bourgongne, envoya ledit prince d'Orange, et autres devant à Dijon, leur faire les remonstrances nécessaires, et demander obéyssance pour le roy; lesquels y besongnèrent si bien, et principalement par le moyen dudit prince d'Orange, que ladite ville de Dijon, et toutes les autres de la duché de Bourgongne, se mirent en l'obéyssance du roy; et plusieurs de la comté, comme Aussonne et quelques autres chasteaux tindrent pour la damoiselle dessusdite. Audit prince d'Orange, furent promis de beaux estats; et davantage de luy mettre entre les mains toutes les places qui estoient en ladite comté de Bourgongne, qui estoient de la succession du prince d'Orange, son grand-père, et dont il avoit question contre messeigneurs de Chasteau-Guyon, ses oncles; lesquels il disoit avoir esté favorisés par ledit duc Charles : car leur débat avoit esté plaidoyé devant luy, par plusieurs fois, en grande solennité. Et ledit duc estant fort accompagné de clercs, donna un appointement contre ledit prince, au moins comme il disoit; pour laquelle cause il laissa le service dudit duc, et vint devers le roy. Nonobstant cette promesse, quand

ledit seigneur de Craon se trouva possesseur des choses dessus-dites, et qu'il avoit entre ses mains les meilleures places que pust avoir ledit prince, et qui estoit de cette succession, il ne les voulut point bailler audit prince d'Orange, pour nulles requestes qu'il luy en sçust faire. Si luy en rescrivit le roy par plusieurs fois, sans nulle fiction. Connoissoit bien que ledit seigneur de Craon tenoit de mauvais termes audit prince d'Orange; mais encore craignoit-il de desplaire audit seigneur de Craon, qui avoit toute la charge dudit païs; et ne cuidoit point que ledit prince eust cœur ni façon de rebeller ledit païs de Bourgongne, comme il fit, au moins une grande partie. Mais pour cette heure, laisseray ce propos, jusques à un autre lieu.

CHAPITRE II.

Comment le roy entretenoit les Anglois, après la mort de Charles, duc de Bourgongne, afin qu'ils ne l'empeschassent en la conqueste des pays dudit duc.

Ceux qui verront ces Mémoires, pour le temps advenir, et qui entendront les choses et affaires de ce royaume et des voisins, mieux que moy, se pourront esbahir que depuis la mort du duc Charles de Bourgongne jusques icy, où il y a distance de près d'un an, je n'aye fait nulle mention des Anglois, et comme ils pouvoient souffrir que le roy mist en ses mains les villes si voisines d'eux, comme Arras, Boulongne, Hedin, Ardre, et plusieurs autres chasteaux, et estre logé devant Sainct-Omer pour plusieurs jours. La cause estoit, que le sens et vertu de nostre roy précédoit celuy du roy Edouard d'Angleterre, qui pour lors régnoit, combien que ledit roy Edouard estoit prince très-vaillant, et qui avoit gaigné en Angleterre huit ou neuf batailles, èsquelles, tousjours il avoit esté à pied, qui estoit chose de grande louange pour luy; mais c'estoit différent et cours; il ne faloit point que le sens du roy d'Angleterre labourast ni travaillast; car dès la bataille passée, il estoit maistre jusques à un autre temps. Et si quelque discord se meut en Angleterre, en dix jours au moins l'un ou l'autre est au-dessus. Et nos affaires de deçà ne sont ainsi; car faloit, avec l'exploict de guerre, que nostre roy entendit en plusieurs lieux de son royaume, et aux voisins; et par espécial entendoit entre tous ses autres affaires, à conter ledit roy d'Angleterre, ou à l'entretenir par am-

bassadeurs, présens, et belles paroles, afin qu'il ne s'empeschast point de nos affaires; car ledit seigneur sçavoit bien qu'à toute heure les Anglois, tant nobles que commune, et gens-d'église, sont enclins à la guerre contre ce royaume, tant soubs couleur de leurs querelles qu'ils y prétendent, que pour l'espérance d'y gaigner; pource que Dieu a permis à leurs prédécesseurs gaigner en ce royaume plusieurs grandes batailles, et y avoir longue possession, tant en Normandie qu'en Guyenne, qu'ils avoient possédée trois cens cinquante ans, à l'heure que le roy Charles septiesme la gaigna le premier coup, comme j'ay dit ailleurs. Auquel temps ils emportoient de grandes despouilles et richesses en Angleterre, tant des princes et seigneurs de France, qu'ils avoient eu leurs prisonniers, et en grand nombre, comme des villes et places, qu'ils avoient prises audit royaume; et espèrent encore tousjours le faire ainsi. Mais à grande peine leur fut advenue telle fortune et adventure du temps du roy nostre maistre; car il n'eut jamais hazardé son royaume jusques-là, que de soy mettre à pied, ni toute la noblesse dudit royaume, pour les combattre, comme l'on fit à Agincourt; et y eut bien procédé plus sagement s'il en fut venu jusques-là, comme avez pu voir par la manière qu'il s'en despescha à la venue dudit roy Edouard. Ainsi ledit seigneur voyoit bien qu'il faloit qu'il s'entretint avec ledit roy d'Angleterre et avec ses prochains, lesquels il sentoit assez enclins à entretenir la paix, et à prendre de ses biens; parquoy payoit bien la pension de cinquante mille écus, qu'il leur rendoit à Londres; et eux l'appeloient tribut; et à ses prochains serviteurs en payoit quelque seize mille; c'est à sçavoir au chancelier, au maistre des roolles (qui pour cette heure est chancelier) au grand-chambelan, le seigneur de Hastings (homme de grand sens et de vertus, et de grande auctorité vers son maistre, et non sans cause; car il l'avoit bien servi et loyaument), à messire Thomas de Montgomery, au seigneur de Havart (qui depuis a esté avec ce mauvais roy Richard, duc de Norfolk) au grand-écuyer, appelé maistre Chesne, à maistre Chalanger, au marquis, fils de la royne d'Angleterre, d'un précédent mariage. Et faisoit de très-grands dons à tous ceux qui venoient devers luy, encore qu'ils vinssent avec commissions ruineuses; et si les des-

peschoit avec si bonnes paroles et avec si beaux présens, qu'ils s'en alloient contens de luy. Et encore qu'aucuns connussent qu'il le fit pour gaigner temps et faire son faict en cette guerre qu'il avoit commencée, si le dissimuloient-ils, pour le grand profit qu'ils en avoient.

A tous ceux-ci avoit fait des dons, outre leurs pensions; et suis sûr qu'à ce monseigneur de Havart, outre sa pension, luy donna, en moins de deux ans, en argent et vaisselle, vingt et quatre mille escus; et au chambelan, seigneur de Hastings, donna pour un coup mille marcs d'argent en vaisselle; et de tous ces personnages icy, se trouvent les quittances en la chambre des comptes à Paris, sauf dudit seigneur de Hastings, grand-chambelan d'Angleterre; et n'y en a qu'un, par quoy c'est un grand office. Ce dit chambelan se fit fort prier à se faire pensionnaire du roy; et j'en fus cause, car je le fis amy du duc Charles de Bourgongne, pour le temps que j'estois à luy, lequel luy donna mille escus l'an de pension; et l'avois dit au roy, auquel il plut semblablement que je fusse moyen de le faire son amy et son serviteur, car le temps passé luy avoit esté tousjours grand ennemy, et du temps dudit duc Charles, et encore depuis en faveur de la damoiselle de Bourgongne; et ne tenoit point à luy, un temps fust, qu'Angleterre ne luy aydast à faire la guerre contre le roy de France. Ainsi je commençai cette amitié par lettres; et luy donna le roy deux mille escus de pension, qui estoit le double de ce que luy donnoit ledit duc de Bourgongne; et envoya le roy par devers luy Pierre Claret, un sien maistre d'hostel, et luy enchargea fort d'en prendre quittance, afin que pour le temps à venir, il fust vu et connu comme le grand-chambelan, chancelier, admiral, grand-escuyer d'Angleterre, et plusieurs autres, eussent esté pensionnaires du roy de France. Ledit Pierre Claret estoit très-sage homme; et eut communication bien privée avec ledit chambelan, en sa chambre à Londres, seul à seul; et après luy avoir dit les paroles qui estoient nécessaires à dire de par le roy, il luy présenta ces deux mille escus en or sol; car en autre espèce ne donnoit jamais argent à grands seigneurs estrangers. Quand ledit chambelan eut reçu cet argent, ledit Pierre Claret luy supplia que pour son acquit, il luy en signast une quit-

tance; ledit chambelan en fit difficulté. Lors luy requist derechef ledit Claret qu'il luy baillast seulement une lettre de trois lignes, adressante au roy, contenant comme il les avoit reçus, pour son acquit envers le roy son maistre, et afin qu'il ne pensast qu'il les eust emblés (soustraits); et que ledit seigneur estoit un peu soupçonneux. Ledit chambelan, voyant que ledit Claret ne luy demandoit que raison, respondit : « Monseigneur le maistre, ce » que vous dites est bien raisonnable; mais ce don vient du bon » plaisir du roy, vostre maistre, et non pas à ma requeste. S'il » vous plaist que je le prenne, vous me le mettrez icy dedans ma » manche; et n'en aurez autre lettre ni tesmoin; car je ne veux » point que pour moy on die : Le grand-chambelan d'Angle- » terre a esté pensiounaire du roy de France ni que mes quittances » soient trouvées en sa chambre des comptes. » Ledit Claret se tint à tant, et luy laissa son argent, et vint faire son rapport au roy, qui fut bien courroucé qu'il n'avoit apporté ladite quittance; mais il en loua et estima ledit chambelan, et plus que tous les autres serviteurs du roy d'Angleterre; et depuis fut tousjours payé ledit chambelan, sans bailler quittance.

En cette manière vivoit nostre roy avec ces Anglois. Toutesfois souvent le roy d'Angleterre estoit requis et pressé du costé de cette jeune princesse, pour avoir ayde; par quoy envoyoit ledit roy d'Angleterre devers le roy luy faire remonstrances sur cette matière, et le presser de paix, ou au moins de trève; car ceux d'Angleterre qui se trouvoient à son conseil, et par espécial à leur parlement (qui est comme les trois Estats) où se trouvoient plusieurs sages personnages qui voyoient de loin, et n'avoient point de pension comme les autres, ceux-là vouloient fort, et encore la commune, que ledit roy d'Angleterre aydast à bon escient à ladite damoiselle. Et disoient que du costé de deçà on les trompoit, et qu'on n'acheveroit point le mariage; et qu'il se pouvoit assez voir; car au traicté fait à Pecquigny, entre les deux roys, y avoit esté juré et promis, que dedans l'an on devoit envoyer quérir la fille du roy d'Angleterre, que jà avoient fait intituler madame la Dauphine, et que le terme estoit passé de beaucoup. Quelque remonstrance que ses subjets luy fissent, il n'y

vouloit entendre, et y avoit plusieurs raisons. C'estoit un homme pesant que ce roy d'Angleterre, et qui fort aimoit ses plaisirs; et n'eust sçu porter la peine de la guerre de deçà: et se voyoit assailli de grandes adversités : parquoy n'avoit cure d'y rentrer. D'autre part l'avarice de ces cinquante mille escus, rendus tous les ans dans son chasteau de Londres, luy amollissoit le cœur. Et aussi quand ses ambassadeurs venoient, on leur faisoit toute bonne chère; et leur donnoit l'on tant de beaux dons, qu'ils en partoient contens : et jamais ne leur estoit faite response, où il y eut résolution, pour tousjours gaigner temps; mais leur disoit-on qu'en peu de jours le roy envoyeroit devers le roy leur maistre bons personnages qui luy donneroient telle sûreté des choses dont ils estoient en doute, qu'il s'en devroit bien contenter.

Ainsi quand ses ambassadeurs estoient partis, trois semaines ou un mois après, aucunesfois plus, aucunesfois moins (qui n'estoit point petit terme en tel cas) le roy y envoyoit, et tousjours personnages qui n'y avoient point esté le voyage précédent, afin que si ceux-là avoient fait quelque ouverture, dont le faict ne s'en fut point encore ensuivy, que les derniers n'en sçussent que respondre. Et aussi ceux qui y estoient envoyés mettoient peine par toutes voyes de donner telle sûreté en France audit roy d'Angleterre qu'il y avoit encore patience sans se mouvoir. Car il avoit tant de désir de ce mariage, et la royne sa femme, que cela avec les autres raisons que j'ay dites, luy faisoient dissimuler ce que partie de ceux de son conseil disoient estre au grand préjudice de son royaume. Et craignoit la rupture dudit mariage, pour la moquerie qui jà s'en faisoit en Angleterre, et par espécial de ceux qui y désiroient la noise et différend. Pour un peu esclaircir cette matière, le roy, nostre maistre, n'eut jamais voulloir d'accomplir ce mariage; car les âges des deux n'estoient point sortables; car la fille, qui de présent est royne d'Angleterre [1], estoit trop plus vieille que monseigneur le Dauphin, qui de présent est nostre roy. Ainsi sur ces dissimulations, un mois ou deux de terme gaigné, en allant et venant, estoit rompre à son ennemy une saison de luy mal faire; car

[1] Élisabeth, femme de Henri VII.

sans doute, si ce n'eust esté l'espérance dudit mariage, le roy d'Angleterre n'eust jamais souffert prendre les places si près de luy sans mettre peine de les deffendre : et si d'entrée il se fust déclaré pour ladite damoiselle de Bourgongne, le roy qui craignoit mettre les choses en doute et en adventure, n'eust point de tant affoibly cette maison de Bourgongne, comme il fit. Je ne dis ces choses principalement que pour donner à entendre comme les choses de ce monde se sont conduites, et pour s'en ayder, ou pour s'en garder, ainsi qu'il pourra servir à ceux qui ont ces grandes choses en main, et qui verront ces Mémoires ; car combien que leur sens soit grand, un peu d'advertissement sert aucunesfois. Il est vray que si mademoiselle de Bourgongne eut voulu entendre au mariage de monseigneur de Rivière, frère de la royne d'Angleterre, on l'eust secourue avec bon nombre de gens ; mais c'estoit un mariage bien mal sortable ; car ce n'estoit qu'un petit comte, et elle la plus grande héritière qui fust de son temps. Plusieurs marchés se menoient entre le roy de France et le roy d'Angleterre ; et entre les autres, luy offroit le roy, que s'il se vouloit joindre avec luy, et venir en personne en un quartier du païs de ladite damoiselle, et en prendre sa part, ledit seigneur consentoit que ledit roy d'Angleterre eust le païs de Flandres, et qu'il le tint sans hommage, et le païs de Brabant ; et luy offroit le roy de conquérir à ses despens les quatre plus grosses villes du Brabant, et les mettre en la possession du roy d'Angleterre ; et davantage luy payer dix mille Anglois pour quatre mois, afin que plus aisément il portast les mises de l'armée ; et luy prestoit grand nombre d'artillerie et gens de charroy pour les conduire et s'en ayder, et que le roy d'Angleterre fist la conqueste de Flandres, tandis que ledit seigneur les empescheroit ailleurs. Le roy d'Angleterre respondit que ces villes de Flandres estoient fortes et grandes, et un païs mal-aisé à garder quand il l'auroit conquis, et semblablement celuy de Brabant ; et que les Anglois n'avoient point fort cette guerre agréable, à cause des fréquentations de leurs marchandises ; mais qu'il plust au roy, puisqu'il luy plaisoit faire part de sa conqueste, luy bailler quelques places de celles que jà il avoit conquises en cette Picardie, comme Boulongne, et autres, et qu'en ce

faisant il se déclareroit pour luy, et envoyeroit gens à son service, en les payant; qui estoit bien sage response.

CHAPITRE III.

Comment le mariage de mademoiselle de Bourgongne fut conclu et accomply avec Maximilien, duc d'Austriche, et depuis empereur.

Ainsi, comme devant ay dit, alloient et venoient ces marchés entre les deux roys, pour tousjours gaigner temps; et s'affoiblissoit ladite damoiselle de Bourgongne; car de ce peu de gens de guerre, qui luy estoient demourés après la mort de son père, plusieurs se tournèrent du party du roy; et par espécial après ce que monseigneur des Cordes s'y fut mis, qui plusieurs en amena avec luy. Les autres se tournoient par nécessité, pource qu'ils estoient situés, ou demourans près des villes, ou dedans celles qui estoient jà en l'obéyssance dudit seigneur et aussi pour avoir de ses biens; car nul autre prince n'en départoit si largement à ses serviteurs comme luy. Davantage les troubles des bendes croissoient chacun jour en ces grosses villes; et par espécial à Gand, qui esmouvoit tout, comme vous avez ouy. Environ de ladite damoiselle de Bourgongne estoit parlé de plusieurs mariages pour elle, disant, ou qu'il luy faloit mary, pour deffendre le demourant de ce qu'elle avoit, ou espouser monseigneur le dauphin, afin que tout luy demourast en paix. Aucuns desiroient fort ce mariage, et par espécial elle, avant que ces lettres qu'avoient portées lesdits seigneurs d'Hymbercourt et chancelier, fussent baillées. Autres alléguoient le jeune age dudit monseigneur le dauphin, qui n'estoit que de neuf ans, ou environ; et alléguoient ce mariage promis en Angleterre; et taschoient pour le fils du duc de Clèves; autres pour le fils de l'empereur Maximilian, de présent roy des Romains. Ladite damoiselle avoit conçu hayne contre le roy, à cause de sesdites lettres; car il luy sembloit avoir esté occasion de la mort de ces deux bons personnages dessus nommés, et de la honte qu'elle reçut, quand publiquement luy furent baillées, devant tant des gens, comme avez ouy: et aussi que cela avoit donné hardiesse aux Gandois de luy avoir chassé tant de serviteurs, et séparé sa belle-mère, et le seigneur de Ravestain, d'avec elle, et

mis ses femmes en si grande crainte qu'elles n'eussent osé recevoir une lettre sans la monstrer, ni parler à l'oreille à leur maistresse. Lors elle commença à esloigner d'elle l'évesque de Liége, qui estoit fils de Bourbon, qui désiroit faire le mariage dudit monseigneur le dauphin; lequel eust esté bien propice, et grand honneur pour ladite damoiselle, n'eust esté la grande jeunesse dudit monseigneur le dauphin; toutesfois le regard dudit évesque n'estoit point jusques là. Si se retira à Liége, et chacun s'en déporta. Il eut esté bien difficile de conduire cette matière de tous les deux costés; et crois que ceux qui s'en fussent meslés n'y eussent point eu grand honneur en la fin; et aussi chacun s'en tut; mais paravant se tint conseil sur cette matière; où se trouva madame de Hallewin, première dame de ladite damoiselle, laquelle dit, comme me fut rapporté : qu'ils avoient besoin d'un homme, et non pas d'un enfant, disant que sa maistresse estoit femme pour porter enfant, et que de cela le pays avoit besoin. A cette opinion se tindrent. Aucuns blasmèrent ladite dame d'avoir si franchement parlé; autres l'en louèrent, disans qu'elle ne parloit que de mariage, et de ce qui estoit très-nécessaire au pays. Ainsi il ne fut plus nouvelle que de trouver cet homme. Et crois véritablement que, si le roy eust voulu, qu'elle eust espousé monseigneur d'Angoulesme, qui est de présent, qu'elle l'eust fait, tant desiroit demourer alliée de la maison de France. Or, Dieu voulut dresser un autre mariage; et par adventure ne sçavons pas encore pourquoy Dieu l'a ainsi voulu, sinon que nous voyons par ce qui est passé, que de ce mariage qui fut fait, sont sorties plusieurs grandes guerres, tant delà que deçà; ce qui n'eust possible pas esté, si elle eust espousé mondit seigneur d'Angoulesme; et en ont porté depuis le pays de Flandres et de Brabant, et autres, grandes persécutions. Le duc de Clèves estoit à Gand, avec ladite damoiselle, qui cherchoit fort amis léans, pour cuider conduire le mariage de son fils, avec ladite damoiselle; laquelle n'y estoit pas encline; et ne luy plaisoient point les conditions dudit fils de Clèves, ni à ceux qui estoient auprès d'elle. Ainsi d'aucuns commencèrent à pratiquer le

[1] Père de François Ier.

mariage du fils de l'empereur, à présent roy des Romains; dont autrefois avoient esté paroles entre l'empereur et le duc Charles, et la chose accordée entr'eux deux. Aussi avoit l'empereur une lettre faite de la main de ladite damoiselle, du commandement de son père, et un anneau, où il y avoit un diamant; et contenoit ladite lettre comment, en ensuivant le bon plaisir de son seigneur et père, elle promettoit au duc d'Austriche, fils dudit empereur, accomplir le mariage pourparlé, en la manière et selon le bon plaisir de sondit seigneur et père.

L'empereur envoya certains ambassadeurs devers ladite damoiselle, laquelle estoit à Gand; et après que lesdits ambassadeurs furent arrivés à Brucelles, il leur fut escrit qu'ils attendissent là encore, et qu'on envoyeroit devers eux. Et cela fit le duc de Clèves, qui ne desiroit point leur venue, et taschoit à les faire retourner mal contens. Mais lesdits ambassadeurs, qui jà avoient intelligence en la maison de ladite damoiselle, et par espécial à la duchesse de Bourgongne douairière, laquelle estoit dehors (comme avez ouy) et séparée de ladite damoiselle, à cause de ces lettres, passèrent outre; car elle les advertit, comme me fut dit, qu'ils marchassent tousjours, nonobstant leurs lettres; et aussi leur manda ce qu'ils devroient faire, quand ils seroient à Gand, et comme ladite damoiselle étoit bien disposée à leur intention, et plusieurs d'entour elle. A ce conseil se tindrent ces ambassadeurs de l'empereur; et tirèrent tout droit à Gand, nonobstant ce que leur avoit esté mandé; dont ledit duc de Clèves en fut fort mal content; toutesfois il ne sçavoit point encore la volonté des dames. Il fut advisé en leur conseil qu'ils seroient ouys; et fut dit qu'après qu'ils auroient dit leur créance, ladite damoiselle leur diroit qu'ils fussent les très-bien venus, et qu'elle mettroit en conseil ce qu'ils lui avoient dit, et puis leur feroit faire response, et qu'elle ne diroit riens plus avant; et ainsi le conclud ladite damoiselle. Les ambassadeurs dessusdits présentèrent leurs lettres, quand il leur fut ordonné; et dirent leur créance, qui estoit: comme le mariage dessusdit avoit esté conclud entre l'empereur et le duc de Bourgongne son père, et du sçu et consentement d'elle, comme apparaissoit par lettres escrites de sa main, lesquelles ils monstrèrent. et aussi le diamant, qu'ils disoient

avoir esté envoyé et donné en signe de mariage; et requéroient bien fort lesdits ambassadeurs, de par leur maistre, qu'il plust à ladite damoiselle accomplir ledit mariage, en ensuivant le vouloir et promesse de sondit seigneur et père, et la sienne aussi; et la sommèrent devant les présens de déclarer si elle avoit escrit ladite lettre ou non, et si elle avoit vouloir d'entretenir sa promesse. A ces paroles, et sans demander conseil, respondit ladite damoiselle : qu'elle avoit escrit lesdites lettres par le vouloir et commandement de son seigneur et père, et envoyé ledit diamant, et qu'elle avouoit le contenu. Lesdits ambassadeurs la remercièrent bien fort; et retournèrent joyeux en leur logis. Le duc de Clèves fut fort mal-content de cette response, qui estoit opposite de ce qui avoit été conclud au conseil; et remonstra fort à ladite damoiselle qu'elle avoit mal parlé; à quoi elle respondit qu'autrement elle ne le pouvoit faire, et que c'estoit chose promise; et qu'elle n'y pouvoit aller à l'encontre. Vu ces paroles, et qu'il connust bien qu'il y en avoit plusieurs léans de l'opinion de ladite damoiselle, il se deslibéra, peu de jours après, de se retirer dans son païs, et de se desporter de la poursuite. Ainsi se paracheva ce mariage; car ce duc Maximilian vint à Colongne, où aucuns des serviteurs de ladite damoiselle allèrent au-devant de luy. Et croy bien qu'ils le trouvèrent mal fourny d'argent, et luy en portèrent; car son père estoit le plus parfaitement chiche homme, que prince ni autre qui ait esté de nostre temps. Le dessusdit fils de l'empereur fut amené à Gand accompagné de sept ou huit cens chevaux; et fut achevé ledit mariage, qui de prime-face ne porta point grande utilité aux subjets de ladite damoiselle; car en lieu d'apporter argent, il leur en faloit bailler. Leur nombre n'estoit point suffisant à une telle puissance que celle du roy; et ne s'accordoient pas fort leurs conditions avec celle des subjets de cette maison de Bourgongne, lesquels avoient vescu soubs princes riches, qui donnoient de bons estats, et tenoient honorable maison et pompeuse, tant en meubles qu'en services de tables, et habillemens pour leurs personnes et serviteurs. Les Alemans sont fort au contraire; car ils sont rudes, et vivent rudement.

Et ne fais nul doute qu'avec grand et sage conseil, et encore

aydant la grace de Dieu, fut faite cette loi et ordonnance en France, que les filles n'hériteroient point audit royaume, pour éviter qu'il ne fut en la main de prince de nation estrange, et d'estrangers; car à grande peine les François l'eussent pu souffrir: et aussi ne font point les autres nations; et à la longue, il n'est nulle seigneurie, espécialement des grandes, dont le païs à la fin ne demoure à ceux qui sont du païs. Et le pourrez voir par France, où les Anglois ont eu grande seigneurie depuis quatre cens ans; et pour cette heure n'ont plus que Calais, et deux petits chasteaux qui leur coustent beaucoup à garder. Le demourant ils ont perdu beaucoup plus légèrement qu'ils ne le conquirent, car ils en ont plus perdu en un jour qu'ils n'en gaignèrent en un an. Et aussi se peut connoistre par le royaume de Naples, et par l'isle de Cécile, et autres provinces, que les François ont possédées par longues années, et pour toutes enseignes, n'y est mémoire d'eux que par les sépultures de leurs predécesseurs. Et encore que l'on endurast de prince de païs estrange, qui seroit en petite compagnie bien réglée, et luy sage, si ne le peut-on bien aisément faire de grand nombre de gens: car s'il en ameine avec luy grand nombre, ou qu'il en demande pour quelque occasion de guerre, s'il y en a, aux subjets, eux venus, à grand' peine se peut-il faire qu'il n'y ait de l'envie, discord et division, tant pour la diversité des mœurs et conditions, que pour leurs violences qu'ils font souventes fois, et qu'ils n'ont l'amour au païs comme ont ceux qui en sont nés, et surtout quand ils veulent avoir les offices et bénéfices, et les grands maniemens du païs. Ainsi a bien à faire un prince d'estre bien sage, quand il va en païs estrange, pour accorder toutes ses vielles. Et si un prince n'est doué de cette vertu, qui sur toutes les autres vient de la grace de Dieu seulement, quelqu'autre bien qu'il ait en luy, à peine en pourra-t-il venir au dessus: et s'il vit âge d'homme, il aura de grands troubles et affaires, et tous ceux qui vivront soubs luy: et par espécial quand il viendra sur la vieillesse, et que ses hommes et serviteurs n'y auront nulle espérance d'amendement.

Après que fut achevé le mariage dessusdit, leurs affaires n'en amendèrent de guères: car ils estoient jeunes tous deux. Ledit duc Maximilian n'avoit connoissance de riens, tant pour sa jeunesse que

pour estre en pays estrange; et aussi avoit esté assez mal nourry, au moins pour avoir connoissance de grandes choses; et si n'avoit point de gens pour faire de grand effect. Et alloit ce païs en grand trouble, et a esté jusques icy, et est apparent d'y estre encore. Et est bien grand inconvénient à un païs, comme j'ay dit, quand il faut qu'il quière seigneur de païs estrange; et fit Dieu grande grace au royaume de France de cette ordonnance dont j'ay parlé dessus; c'est à sçavoir que les filles n'héritent point. Une petite maison en peut accroistre, mais à un grand royaume, comme cettuy-cy, n'en peut venir que tout inconvénient. Peu de jours après ce mariage, se perdit ce païs d'Artois, au moins pendant que le mariage se traictoit. Il me suffit de ne faillir point à la substance; et si je faux aux termes, comme un mois plus ou moins, les liseurs m'excuseront s'il leur plaist. Le faict du roy amendoit tousjours; car il n'avoit nulle partie; et tousjours prenoit quelque place, s'il n'avoit trève, ou quelque ouverture d'appointement, qui jamais ne se pouvoit accorder; car ils n'estoient point raisonnables, et pour ce leur duroit la guerre. Ce duc Maximilian et madamoiselle de Bourgongne eurent un fils le premier an; c'est l'archiduc Philippe, qui règne de present. Le second an, eurent une fille, qui de present est notre royne, appelée Marguerite. Le tiers an, un fils appelé François, au nom du duc François de Bretagne. Le quart an, elle mourut d'une chute de cheval, ou d'une fièvre; mais vray est qu'elle chut. Aucuns disent qu'elle estoit grosse. Ce fut grand dommage pour les siens; car elle estoit très honneste dame et libérale, et bien aimée de ses subjets; et luy portoient plus de révérence et de crainte qu'à son mary; aussi elle estoit dame du païs. Elle aimoit fort sondit mary, et estoit dame de bonne renommée. Laquelle mort advint l'an mil quatre cens quatre vingt et deux. En Hainaut le roy tenoit la ville de Quesnoy-le-Comte et celle de Bouchain, lesquelles il rendit; dont aucuns s'esbahïrent, vu qu'il ne cherchoit nul appointement, et qu'il monstroit vouloir prendre le tout, sans riens laisser à cette maison. Et crois bien que s'il eust pu tout départir et donner à son aise, et de tous poincts la destruire, qu'il l'eut fait; mais ce qui le mut à rendre ces places en Hainaut, furent deux causes, qu'il me dit depuis: la première qu'il luy sembloit qu'un

roy a plus de force et vertu en son royaume, où il est oingt et sacré, qu'il ne fait dehors de son royaume, et cecy estoit hors de son royaume. L'autre raison estoit, qu'entre les roys de France et empereurs y a grands sermens et confédérations, de n'entreprendre riens l'un sur l'empire et l'autre sur le royaume, et ces places (dont j'ay parlé) estoient situées en l'empire ; et furent restituées l'an mil quatre cens septante sept. Pour cause semblable rendit Cambray, ou la mit en main neutre, content de la perdre ; et aussi ils avoient mis le roy dedans la ville en sûreté.

CHAPITRE IV.

Comment le roy Louis, par la conduite de Charles d'Amboise, son lieutenant, regagna plusieurs villes de Bourgongne que le prince d'Orange avait révoltées contre le roy. 1478.

En Bourgongne se faisoit la guerre tousjours, et n'en pouvoit le roy avoir le bout ; pource que les Alemans faisoient quelque peu de faveur au prince d'Orange, lieutenant pour les susdits duc Maximilian et madamoiselle de Bourgongne, mais c'estoit pour l'argent que leur bailloit ledit prince d'Orange, non point pour la faveur du duc Maximilian ; car jamais homme ne se trouva pour luy audit païs, au moins pour le temps de lors, dont je parle : mais estoient compagnons de guerre de cette ligue de Suisses, qui alloient à leur adventure ; car ils ne sont point amis, ni bien-vueillans de la maison d'Austriche. Bien peu de secours en eut ledit païs de Bourgongne ; mais beaucoup en eut eu, s'il y eut eu du payement ; et nul ne le pouvoit mieux faire que le duc Sigismond d'Austriche, oncle dudit duc Maximilian, qui avoit ses terres auprès, et par espécial la comté de Ferrete, qu'il avoit peu d'années auparavant vendue cent mille florins de Rhin au duc Charles de Bourgongne, et puis l'avoit reprise, sans rendre l'argent, et la tient encore aujourd'hui à ce titre. Il n'y eut jamais en luy grand sens, ni grand honneur. Et bien souvent il advient qu'en tels amis se trouve bien peu d'ayde. Et est des princes, dont j'ay parlé ailleurs, qui ne veulent sçavoir de leurs affaires, sinon ce qu'il plaist à leurs serviteurs leur en dire, qui sont toujours payés en la vieillesse, comme cettuicy dont je fais mention. Ses serviteurs luy ont fait tenir durant ces guerres tel party qu'ils ont voulu ; et quasi tousjours a tenu le

party du roy nostre maistre, contre son neveu. A la fin a voulu donner son héritage (qui est bien grand) en maison estrange, et l'oster à la sienne (car il n'eut jamais nuls enfans, et si a esté marié deux fois); et en la fin, depuis trois ans en ça, par autre bende de ses serviteurs, a transporté toute sa seigneurie, et dès à présent, à sondit neveu, ce duc Maximilian, dont j'ay parlé, à présent roy des Romains; et retint seulement une pension, comme la tierce partie, sans y avoir autre auctorité, ni puissance; et plusieurs fois s'en est repenty, ce m'a l'on dit; et s'il n'est vray ce que l'on m'a dit, il est à croire, et telle est la fin des princes qui veulent vivre bestialement. Et ce qui me les fait tant blasmer, c'est la grande charge et grand' office que Dieu leur a donné en ce monde. A ceux qui sont insensés, on ne leur doit riens reprocher; mais ceux qui ont bon sens, et sont de leurs personnes bien disposés, et n'employent le temps à autre chose qu'à faire les fols et à estre oisifs, on ne les doit point plaindre quand mal leur advient; mais ceux qui despartent le temps, et selon leur âge, une fois en sens et en conseil, autresfois en festes et en plaisirs, ceux-là sont bien à louer, et les subjets bienheureux d'avoir un tel prince.

Cette guerre de Bourgongne dura assez longuement, pour les raisons de ces petites faveurs d'Alemans; toutefois la force du roy leur estoit trop grande. L'argent failloit aux Bourguignons : gens qui estoient és places se tournèrent par intelligence. Un coup, le seigneur de Craon assiégea la ville de Dole, chef de la comté de Bourgongne; il estoit lieutenant pour le roy. Il n'y avoit point grandes gens dedans, et les mesprisoit. Aussi mal luy en print: car par une saillie que firent ceux de dedans, il se trouva très-soudainement surpris et perdit une partie de son artillerie, et des gens quelque peu; qui luy fust honte et charge envers le roy. Lequel estant marry de cette adventure, commença d'aviser à mettre autre gouverneur en Bourgongne, tant pour ce cas, que pour les grandes pilleries qu'il avoit faites audit païs, qui à la vérité estoient excessives. Toutesfois avant que d'estre desapointé de cette charge, il eut quelque avantage sur une bende d'Alemans et Bourguignons; où fust pris le seigneur de Chasteauguyon, le plus grand seigneur de Bourgongne. Le demourant de cette journée ne fust pas grande

chose. Je n'en parle que par ouyr dire; mais ledit seigneur de Craon y eut bon bruit de sa personne, et s'y porta très-hardiment. Comme j'ay commencé à dire le roy deslibéra, pour les raisons dessusdites, de faire gouverneur nouveau en Bourgongne, sans en riens toucher aux profits et bien-faicts dudit seigneur de Craon, fors des gens-d'armes, qu'il luy osta, excepté six hommes-d'armes et douze archiers, qu'il luy laissa pour l'accompagner. Ledit seigneur de Craon estoit homme fort gras; et assez content s'en alla en sa maison, où il estoit bien appointé. Le roy ordonna en son lieu messire Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, très vaillant homme, sage et diligent et commença ledit seigneur à pratiquer de vouloir retirer tous ces Alemans, qui luy faisoient la guerre en Bourgongne (non point tant pour s'en servir, que pour plus aisément conquérir le reste du païs), et de les mettre en sa soulde; et envoya aussi devers les Suisses, qu'il appeloit Messieurs des ligues; et leur offrit de grands et beaux partis. Premièrement vingt mille francs l'an, qu'il donnoit au profit des villes, qui sont quatre : Berne, Lucerne, Zuric, et crois que Fribourg y avoit part, et leurs trois Cantons (qui sont villages environ leurs montagnes) suisses, de qui ils portent tous le nom. Souleurre et Ondreval aussi y avoient part. Item vingt mille francs l'an, qu'il donnoit aux particuliers, et aux personnes de quoy il s'aydoit et servoit en ses marchés. Il se fit leur bourgeois, et aussi leur premier allié; et en voulut lettres. A ce point firent aucune difficulté, pource que de tout temps, le duc de Savoye estoit le premier allié; toutesfois ils consentirent à ces demandes; et aussi de bailler au roy six mille hommes continuellement en son service, en les payant à quatre florins et demy d'Alemagne le mois; et y a tousjours esté ce nombre jusques au trespas dudit seigneur. Un pauvre roy n'eut sçu faire ce tour, et le tout luy tourna à son grand profit. Et crois qu'à la fin sera leur dommage; car ils ont tant accoustumé l'argent, dont ils avoient petite connoissance paravant, et espécialement de monnoye d'or, qu'ils ont esté de fort près à se diviser entr'eux. Autrement on ne leur sçauroit nuire, tant sont leurs terres aspres et pauvres, et eux bons combatans; parquoy peu de gens essayeront à leur courre sus. Après que ces traictés furent faits,

et que tous les Alemans qui estoient en Bourgongne furent retirés au service et gages du roy, la puissance des Bourguignons fust de tous poincts rompue. Et pour abréger matière, après plusieurs neuves choses, faites par le gouverneur monseigneur de Chaumont, il assiégea Rochefort, un chasteau près de Dole, où estoit messire Claude de Vaudré. Il le prit par composition, et après il assiégea Dole, dont son prédécesseur, en l'office, avoit esté levé, comme j'ay dit; et fust prise d'assaut. On dit qu'aucuns Alemans de ces nouveaux reduits, cuidèrent entrer pour la deffendre; mais en leur compagnie se mirent tant de francs-archiers, sans entendre la malice, mais seulement pour gaigner, que quand ils furent dedans, tout se prit à piller; et fust la ville bruslée et destruite. Peu de jours après cette prise il assiégea Aussonne, ville très-forte; mais il y avoit bonne intelligence dedans; et escrivoit au roy pour les offices, pour aucuns qu'il nommoit, avant que de mettre le siége, ce que volontiers luy fust accordé. Combien que je ne fusse point sur le lieu où ces choses se faisoient, si le sçus-je par ce qu'on rapportoit au roy, et par lettres qu'on luy escrivoit, lesquelles je voyois souvent; et en faisois les responses par le commendement du roy. Audit Aussonne avoit peu de gens; et estoient les chefs accordés avec ledit gouverneur; et ainsi, au bout de cinq ou six jours, fust la place rendue. Ainsi il ne resta plus riens à prendre en Bourgongne, que trois ou quatre chasteaux-rochers, comme Jeu [1] et autres, et avoir l'obéyssance de Bezançon, qui est ville impériale, et ne doit riens au comté de Bourgongne ou peu; mais pource qu'elle est enclavée audit païs, elle complaisoit au prince dudit païs. Ledit gouverneur y entra pour le roy; et puis en saillit; et luy firent tel devoir qu'ils avoient accoustumé de faire aux autres princes, qui avoient possédé Bourgongne. Ainsi toute la Bourgongne fut conquise, où ledit gouverneur fit bonne diligence; et aussi le roy le sollicitoit fort; et craignoit que ledit gouverneur ne voulsist avoir quelque place desobéyssante audit païs, afin que l'on eut plus affaire à luy; et aussi afin que le roy ne le renvoyast point de là, pour s'en servir ailleurs; car le païs de Bourgongne

[1] Le château de Joux, près Pontarlier, département du Doubs.

est fertile, et il en faisoit comme s'il eust esté sien; et ledit de Craon, dont j'ay parlé, et luy, gouverneur de Chaumont, y firent bien leurs besongnes tous deux.

Un peu demoura le païs en paix, soubs le gouvernement dudit seigneur de Chaumont; toutesfois quelques places s'y rebellèrent après, comme Beaune, Semur, Verdun et autres (et estois lors présent; m'y avoit envoyé le roy avec les pensionnaires de sa maison; et fut la première fois qu'il bailla chef auxdits pensionnaires; et depuis a accoustumé cette façon jusques à cette heure) lesquelles places furent reprises par le sens et conduite dudit gouverneur, et par la faute du sens de ses ennemis. A cela voit-on la différence des hommes, qui vient de la grace de Dieu; car il donne les plus sages à la part qu'il veut soustenir, ou le sens de les choisir à celuy qui en a l'auctorité; et a bien monstré, et fait jusques icy, qu'en toutes choses, il a voulu soustenir nos roys, tant celuy trespassé nostre bon maistre, comme cestui-cy, combien que quelquesfois leur ait donné des adversités. Ceux qui reperdirent ces places, estoient gens assez, combien que promptement ne se vindrent mettre dedans les places qui s'estoient ainsi rebellées pour eux, mais donnèrent temps audit gouverneur de faire son amas, ce que faire ne devoient; car ils sçavoient assez de son estat, vu l'amour que le païs leur portoit; et pource ils se devoient mettre dedans Beaune, qui estoit forte ville, et si la pouvoient bien garder, et les autres non. Le jour que ledit gouverneur se mit aux champs, pour aller devant une meschante petite ville, appelée Verdun, y alloit bien informé de leur estat. Eux y entrèrent cuidans aller à Beaune pour se mettre dedans, et estoient, tant de cheval que de pied, six cens hommes élus Alemans, et de la comté de Ferrete, conduits par aucuns sages gentils-hommes de Bourgongne, dont Simon de Quingey en estoit un. Ils s'arrestèrent, à l'heure qu'ils pouvoient bien passer et se mettre audit Beaune, qui n'eut point esté reprenable sur eux, si une fois ils y eussent entré. Faute de bon conseil les fit sejourner une nuict trop, où ils furent assiégés, et pris d'assaut, et après fust assiégé Beaune, et tout recouvré. Oncques puis n'eurent vigueur les ennemis en Bourgongne. Pour lors j'estois audit païs, avec les pensionnaires

du roy, comme j'ay dit; et ledit seigneur m'en fit partir, pour quelque lettre qu'on luy escrivit que j'espargnois aucuns bourgeois de Dijon touchant le logis des gens-d'armes. Cela, avec quelqu'autre petite suspicion, fust cause de m'envoyer très-soudainement à Florence. J'obéys comme raison estoit, et partis dès que j'eus lettres.

CHAPITRE V.

Comment le seigneur d'Argenton, durant les guerres de la conqueste de Bourgongne, fut envoyé à Florence; et comment il reçut l'hommage de la duché de Gennes, du duc de Milan, au nom du roy.

Le différend, pourquoy m'envoyoit le roy, estoit pour le desbat de deux grandes lignées, fort renommées pour ce temps. L'une estoit celle de Médicis; l'autre celle de Pacis (les Pazzi), lesquels, ayans le port du pape et du roy Ferrand de Naples, cuidèrent faire tuer Laurens de Médicis, et toute sa sequelle. Toutesfois, quant à luy, ils faillirent; mais tuèrent son frère Julian de Médicis, en la grande église de Florence, et un appelé Fransquin Noti, noble, qui se mit devant Julian, et estoit serviteur de la maison de Médicis. Ledit Laurens fut fort blessé, et se retira au revestiaire de l'église, dont les portes sont de cuivre, que son père avoit fait faire. Un serviteur, qu'il avoit fait deslivrer de prison deux jours devant, luy servit bien à ce besoin, et reçut plusieurs playes pour luy. Et fut fait ce cas à l'heure qu'on chantoit la grande messe; et avoient leurs signes, pour tuer ce qui estoit ordonné, à l'heure que le prêtre qui chantoit la grande messe diroit le Sanctus. Il en advint autrement que n'entendoient ceux qui l'avoient entrepris; car cuidans avoir tout gaigné, aucuns d'entre eux montèrent au palais, pour cuider tuer les seigneurs qui y estoient, (qui se renouvellent de trois mois en trois mois, et sont quelques neuf, qui ont toute l'administration de la cité); mais les entrepreneurs dessusdits se trouvèrent mal suivis; et estant montés les degrés dudit palais, quelqu'un leur ferma un huis après eux; et quand ils furent en haut, ils ne se trouvèrent que quatre ou cinq, tous espouvantés, et ne sçurent que dire. Quoy voyans les seigneurs qui estoient en haut, et les serviteurs qui estoient avec eux, regardèrent par les fenestres, et virent l'émeute de la ville, et ouyrent

messire Jacques de Pacis, et autres emmy la place, devant ledit palais, lesquels crioient : « *Libertà! Libertà!* » et « *Popolo! Popolo!* » qui estoient mots pour cuider émouvoir le peuple à leur partie ; ce que ledit peuple ne voulut faire, mais se tint quoy, et pourtant s'enfuit de ladite place ledit de Pacis et ses compagnons, comme confus de leur entreprise. Voyans ces choses ces maistres et gouverneurs de la ville, dont j'ay parlé, qui estoient en ce palais, prirent en cette propre instance, ces cinq ou six (qui estoient montés, dont j'ay parlé, mal accompagnés et mal suivis, en intention de tuer les gouverneurs pour pouvoir commander par la cité) lesquels, sans bouger de la place, ils firent incontinent pendre et estrangler aux croisées dudit palais ; entre lesquels fut pendu l'archevesque de Pise. Lesdits gouverneurs, voyans toute la ville se déclarer pour eux, et pour la part de Médicis, escrivirent incontinent aux passages : que l'on prit tout homme que l'on trouveroit fuyant et qu'on leur amenast. Ledit messire Jacques de Pacis fut pris sur la propre heure, et un autre de par le pape Sixte qui avoit charge de gens-d'armes sous le comte Hyéronyme, lequel estoit de cette entreprise. Incontinent fut pendu ledit sieur de Pacis, avec les autres, auxdites fenestres. L'autre serviteur du pape eut la teste tranchée ; et plusieurs furent pris en la ville, lesquels furent tous pendus à la chaude (dont Francisque de Pacis en fut un) ; et me semble qu'en tout y eut quatorze ou quinze grands personnages pendus, et aucuns menus serviteurs tués par la ville.

Peu de jours après ce cas advenu, j'arrivay audit lieu de Florence de par le roy ; et ne tarday guères, depuis que partis de Bourgongne, à y estre ; car je ne séjournay que deux ou trois jours, avec madame de Savoye, qui estoit sœur de nostre roy ; et me fit bon accueil ; et de là allay à Milan, où pareillement séjournay deux ou trois jours, pour leur demander des gens-d'armes, pour secourir lesdits Florentins, desquels estoient alliés pour lors ; ce que libéralement ils accordèrent, tant à la requeste du roy, que pour faire leur devoir ; et dès lors fournirent trois cens hommes-d'armes, et depuis en envoyèrent encore d'autres. Et pour conclusion de cette matière, le pape envoya excommunier les Florentins, ce cas in-

continent advenu, et fit marcher l'armée, quand et quand, tant de luy que du roy de Naples; laquelle armée estoit belle et grosse, et en grand nombre de gens de bien. Ils mirent le siége devant la Chastellenie, près de Senes (Castellina, près de Sienne), et la prirent, et plusieurs autres places; et fut grande adventure que de tous poincts lesdits Florentins ne furent destruits, car ils avoient esté long-temps sans guerre et ne connoissoient leur péril. Laurens de Médicis, qui estoit leur chef en la cité, estoit jeune, et gouverné de jeunes gens. On s'arrestoit fort à son opinion propre. Ils avoient peu de chefs, et leur armée très-petite. Pour le pape et le roy Ferrand estoit chef le duc d'Urbin, grand et sage homme, et bon capitaine. Aussi y estoient le seigneur Robert d'Arimini, qui depuis a esté grand homme, et le seigneur Constantin Pesaro, et plusieurs autres, avec les deux fils dudit roy, c'est à sçavoir le duc de Calabre et le seigneur dom Fédéric (qui tous vivent encore), et grand nombre d'autres gens de bien. Ainsi prenoient toutes les places qu'ils assiégeoient; mais non pas si promptement qu'on feroit icy; car ils ne sçavoient point si bien la manière de prendre places, ni de les deffendre; mais de tenir un camp et d'y mettre bon ordre, tant aux vivres qu'aux autres choses qui sont nécessaires pour tenir les champs, ils le sçavent mieux que nous. La faveur du roy leur fit quelque chose, mais non pas tant que j'eusse voulu; car je n'avois armée pour les ayder, mais seulement j'avois mon train. Je demouray audit lieu de Florence un an, ou en leurs territoires, et bien traicté d'eux et à leurs dépens, et mieux le dernier jour que le premier; et puis le roy me manda m'en retourner; et en passant à Milan, je reçus du duc de Milan qui est appelé Jean Galéas, l'hommage de la duché de Gennes, au moins de madame sa mère, qui me fit hommage pour luy au nom du roy et de là vins vers le roy nostre maistre qui me fit bonne chère et bon recueil; et m'entremit de ses affaires plus que n'avoit fait jamais, moy couchant avec luy, combien que je n'en fusse point digne, et qu'il en avoit assez d'autres plus idoines; mais il estoit si sage que l'on ne pouvoit faillir avec luy, mais qu'on luy obéist à ce qu'il commandoit, sans riens y adjouster du sien.

CHAPITRE VI.

Du retour de M. d'Argenton d'Italie en France; et de la journée de Guinegate. 1479.

Je trouvai un peu le roy nostre maistre envieilly; et commençoit à se disposer à maladie; toutesfois il n'y parut point si tost; et conduisoit toutes ses choses par grand sens; et encore luy duroit la guerre en Picardie, laquelle il avoit très-fort à cœur; et aussi avoient ses adversaires audit païs, s'ils en eussent eu le gouvernement. Le duc d'Austriche, de présent roy des Romains, ayant pour cette année les Flamans à son commandement, vint assiéger Therouenne; et monseigneur des Cordes, lieutenant pour le roy en Picardie, amassa toute l'armée que le roy avoit audit païs et en toutes frontières, et huit mille francs-archiers, et l'alla secourir. Tantost après que ledit duc d'Austriche le sentit approcher, il leva son siége, et luy alla au-devant; et se rencontrèrent en un lieu appelé Guinegate. Ledit duc avoit grand nombre de peuple dudit païs de Flandres, jusqu'à vingt mille ou plus, et aussi quelque peu d'Alemans, et quelque trois cens Anglois, que menoit messire Thomas Abrigan, chevalier d'Angleterre, qui avoit servy le duc Charles de Bourgongne. Les gens-de-cheval du roy qui estoit en plus grand nombre de beaucoup que les autres, rompirent les gens-de-cheval du duc, et les chassèrent jusques à Aire, et Philippe monsieur de Ravestain, qui les menoit. Le duc se joignit auprès de ses gens-de-pied. Le roy avoit bien en cette armée onze cens hommes-d'armes d'ordonnance. Tous ne chassèrent point; mais monseigneur des Cordes qui estoit chef, chassa, et monseigneur de Torcy avec luy. Et combien que ce fut fait vaillamment, si n'appartient-il point aux chefs de l'avant-garde et arrière-garde de chasser. Aucuns se retirèrent soubs couleur d'aller garder leurs places, et les autres fuïrent à bon escient. Les gens-de-pied dudit duc ne fuïrent point; si en furent-ils en quelque branle; mais ils avoient avec eux bien deux cens gentilshommes de bonne estoffe à pied, qui les conduisoient. Et estoient de ce nombre monseigneur de Romont, fils de la maison de Savoye, et le comte de Nassau, et plusieurs autres qui encore

vivent. La vertu de ceux-là fit tenir bon à ce peuple; qui fut merveille, vu qu'ils voyoient fuir les gens-de-pied. Les francs-archiers, qui estoient pour le roy, se mirent à piller le charroy dudit duc, et ceux qui le suivoient, comme vivandiers et autres. Sur eux saillirent quelque peu de gens-de-pied dudit duc, et en tuèrent quelque nombre. De la part dudit duc il y eut plus de perte que de la nostre, et de gens pris et morts : mais le champ luy demoura ; et crois bien que s'il eut eu conseil de retourner devant Thérouenne, n'eust trouvé ame dedans, et autant en Arras. Il ne l'osa entreprendre, qui fut à son dommage; mais en tel cas on n'est pas tousjours adverty du plus nécessaire; et aussi il avoit des craintes de son costé. Je ne parle de ce propos que par ouy dire; car je n'y estois pas ; mais pour continuer ma matière, m'en a falu dire quelque chose. J'estois avec le roy quand les nouvelles luy en vindrent; et en fut très-dolent; car il n'avoit point accoustumé de perdre; mais estoit si heureux en tous ses faicts, qu'il sembloit que toutes choses allassent à son plaisir; mais aussi son sens aydoit bien à luy faire venir cet heur; car il ne mettoit riens en hazard, et ne vouloit pour riens chercher les batailles; et cette-cy n'estoit point advenue de son commandement. Il faisoit ses armées si grosses qu'il se trouvoit peu de gens pour les combattre; et estoit bien garni d'artillerie, mieux que jamais roy de France; et aussi essayoit de soudainement prendre les places, et par espécial celles qu'il sentoit mal fournies, et quand il les avoit, il y mettoit tant de gens et d'artillerie que c'estoit chose impossible de les reprendre sur luy; et s'il y avoit dedans quelque forte place un capitaine ou un autre qui eust pouvoir de la bailler pour argent, et qui voulsist pratiquer avec luy, il pouvoit estre sûr qu'il avoit trouvé marchand : et ne l'eust-on sçu espouvanter à luy demander grande somme, car libéralement l'accordoit. Il eut effroy de prime-face de cette bataille, cuidant qu'on ne luy eust dit la vérité, et qu'elle fust de tous poincts perdue ; car il sçavoit bien, si elle eust esté perdue, qu'il avoit perdu tout ce qu'il avoit conquis sur cette maison de Bourgongne, et en ces marches-là, et le demourant en grand hazard. Toutesfois, quand il sçut la vérité, il eut patience, et deslibéra d'y donner

ordre, en façon qu'on n'entreprendroit plus telles choses sans son sçu, et fut très-content de monseigneur des Cordes. Dès cette heure-là, le roy deslibéra de traicter paix avec le duc d'Austriche, mais qu'il la pust faire de tous poincts à son advantage, et qu'en la faisant il bridast si bien ledit duc par le moyen de ses subjets propres qu'il connoissoit enclins à ce qu'il cherchoit, qu'il n'eut jamais pouvoir de luy mal faire.

Ce temps durant eut un désir fort singulier, procédant de tout son cœur, de pouvoir mettre une grande police au royaume, et principalement sur la longueur des procès, et en ce passage bien brider cette cour de parlement, non point diminuer leur nombre, ni leur auctorité; mais il avoit à contre-cœur plusieurs choses, dont il la haïssoit. Aussi désiroit fort qu'en ce royaume on usast d'une coustume, d'un poids, d'une mesure, et que toutes ces coustumes fussent mises en françois en un beau livre, pour éviter la cautele et la pillerie des advocats, qui est si grande en ce royaume que nulle autre n'est semblable; et les nobles d'iceluy la doivent bien connoistre. Et si Dieu luy eust donné la grace de vivre encore cinq ou six ans, sans estre trop pressé de maladie, il eust fait beaucoup de bien à sondit royaume. Aussi l'avoit-il fort oppressé, et plus que ne fit jamais roy; mais par auctorité ni remonstrances, l'on ne luy a sçu faire le soulager; et faloit qu'il vint de luy, comme lors eust fait, si Dieu l'eust voulu préserver de maladie. Pour ce faict bon bien faire, tandis qu'on a loisir, et que Dieu donne santé et entendement aux hommes.

L'appointement que le roy désiroit faire avec le duc d'Austriche et sa femme et leur païs, c'estoit par la main des Gandois, de traicter le mariage de monseigneur le Dauphin son fils, à présent roy, avec la fille desdits duc et duchesse, et que par ce moyen luy laissassent les comtés de Bourgongne, Auxerrois, Masconnois et Charolois, et il leur rendroit Artois, retenant la cité d'Arras en l'estat qu'il l'avoit mise, car de la ville ce n'estoit plus riens, vu la closture de la cité; car avant que le roy prist Arras, la ville cloyoit contre la cité, et y avoit grands fossés et grandes murailles entre deux. Ainsi la cité estoit bien close, et tenue du roy par l'évesque. Et en cela, le roy fait au contraire des seigneurs de

cette maison de Bourgongne; car ils ont tousjours, au moins depuis cent ans en çà, fait évesque tel qu'il leur a plu, et aussi capitaine de la ville; et le roy fit l'opposite pour augmenter son auctorité; et fit abattre lesdites murailles, et les faire au rebours; car, pour cette heure dernière, la cité cloyoit contre la ville, à grands fossés entre les deux; et par ainsi il ne donnoit riens; car la ville aujourd'huy faut qu'elle obéysse à la cité. De la duché de Bourgongne et de la comté de Boulongne, et des villes assises et situées sur la rivière de Somme, des chastellenies de Péronne, Roye et Mondidier, ne faisoit aucune mention. Et se menoient ces marchés; et y prestoient ceux de Gand l'oreille, et estoient fort rudes audit duc et à la duchesse sa femme; et aucunes autres des grandes villes de Flandres et Brabant qui estoient assez enclines à la volonté des Gandois; et par espécial Brucelles qui estoit tant riche que merveilles, vu que les ducs Philippe et Charles de Bourgongne y avoient tousjours demouré, et à présent s'y tenoient encore lesdits duc et duchesse d'Austriche. Mais les aises et plaisirs qu'ils avoient eu soubs les seigneurs dessusdits, leur avoient fait méconnoistre Dieu et leur seigneur, et cherchoient quelque male-fortune, qui depuis leur est advenue, comme avez vu.

CHAPITRE VII.

Comment le roy Louis, par une maladie, perdit aucunement le sens et la parole, guérissant et renchéant par diverses fois; et comme il se maintenoit en son chasteau du Plessis les Tours. 1480.

Durant ce temps, qui est l'an mille quatre cens soixante et dix-neuf, au mois de mars, estoient trèves entre les dessusdits; et vouloit le roy paix, et par espécial en ce quartier dont je parle, mais que ce fut de tous poincts à son advantage, comme j'ay dit. Il commençoit jà à vieillir, et devenoit malade; et luy estant aux Forges près de Chynon, à son disner, luy vint comme une perclusion, et perdit la parole. Il fut levé de table, et tenu près du feu, et les fenestres closes : et combien qu'il s'en voulsist approcher, l'on l'en garda, par aucuns qui pensoient bien faire; et fut l'an mille quatre cens quatre-vingt, au mois de mars que cette maladie luy prit. Il perdit de tous poincts la parole, et toute connoissance et mémoire. Sur l'heure y arrivastes, vous, monseigneur de Vienne, qui pour

lors estiez son médecin ; et à la mesme heure, luy fut baillé un clistère ; et fistes ouvrir les fenestres et bailler air ; et incontinent quelque peu de parole luy revint, et du sens ; et monta à cheval, et retourna aux Forges ; car ce mal luy prit en une petite paroisse, à un quart de lieue de là, où il estoit allé ouïr messe. Ledit seigneur fut bien pensé ; et faisoit des signes de ce qu'il vouloit dire. Entre les autres choses demanda l'official de Tours pour se confesser ; et fit signe que l'on me mandast ; car j'estois allé à Argenton, qui est à quelques dix lieues de là. Quand j'arrivay, je le trouvay à table ; et estoit avec luy maistre Adam Fumée, qui autresfois avoit esté médecin du feu roy Charles, et à cette heure dont je parle, maistre des requestes ; aussi y estoit un autre médecin, appelé maistre Claude. Il entendoit peu de ce qu'on luy disoit ; mais de douleur, il n'en sentoit point. Il me fit signe que je couchasse en sa chambre. Il ne formoit guères de mots. Je le servis par l'espace de quarante jours à la table, et à l'entour de sa personne, comme valet-de-chambre ; ce que je tenois à grand honneur ; et y estois bien tenu. Au bout de deux ou trois jours la parole commença à revenir et le sens ; et luy sembloit que nul ne l'entendoit si bien que moy ; parquoy vouloit que je fusse tousjours auprès de luy. Et se confessa audit official, moy présent ; car autrement ne se fussent entendus. Il n'avoit point grandes paroles à dire, car il s'estoit confessé peu de jours auparavant, pour ce que, quand les roys de France veulent toucher les malades des écrouelles, ils se confessent, et luy n'y failloit jamais une fois la semaine ; si les autres ne le font, ils font très-mal, car tousjours y a largement de malades. Comme il se trouva un peu amendé, il commença à s'enquérir qui estoient ceux qui l'avoient tenu par force qu'il n'estoit allé à la fenestre ; il luy fut dit, et incontinent les chassa tous de sa maison. A aucuns leur osta leurs offices, et oncques puis ne les vit. Aux autres, comme monseigneur de Segre, et Gilbert de Grassay, seigneur de Champeroux, n'osta riens, mais les envoya. Beaucoup furent esbahis de cette fantaisie, blasmans ce cas, disans qu'ils l'avoient fait pour le mieux ; et disoient vray, mais les imaginations des princes sont diverses ; et ne les peuvent pas entendre tous ceux qui se meslent d'en parler. Il n'estoit adoncques riens dont il eust

si grande crainte, que de perdre son auctorité, qu'il avoit bien grande, et qu'on luy désobéyt en quelque chose que ce fust. D'autre part il sçavoit que le roy Charles, son père, quand il prit la maladie dont il mourut, entra en imagination qu'on le vouloit empoisonner, à la requeste de son fils, et s'y mit si avant qu'il ne vouloit plus manger; parquoy fut advisé, par le conseil des médecins, et de ses plus grands et espéciaux serviteurs, qu'on le feroit manger par force; et ainsi fut fait par grande deslibération et ordre des personnes qui le servoient; et luy fut mis des coulis en la bouche; et peu après cette force, ledit roy Charles mourut. Ledit roy Louis, qui de tout temps avoit beaucoup blasmé cette façon, prit tant à cœur que merveilles de ce qu'ainsi on l'avoit tenu par force. Et en faisoit plus de semblant qu'il ne luy tenoit au cœur; car le principal fond de cette matière, qui le mouvoit, estoit de peur qu'on ne le voulsist maistriser en toutes autres choses, comme en expédition de ses affaires et matières, soubs couleur de dire que son sens ne fut pas bon ni suffisant.

Quand il eut fait ce désappointement à ceux dont j'ay parlé, il s'enquit de l'expédition du conseil, et des dépesches qu'on avoit faites en dix ou douze jours qu'il avoit esté malade, dont avoient la charge l'évesque d'Alby, son frère le gouverneur de Bourgongne, le mareschal de Gié, et le seigneur de Lude; car ceux-là se trouvèrent à l'heure que son mal luy prit; et estoient tous logés soubs sa chambre, en deux petites chambrettes qu'il y avoit; et voulut voir les lettres closes qui estoient arrivées, et qui arrivoient chacune heure. L'on luy monstroit les principales, et je les luy lisois. Il faisoit semblant de les entendre, et les prenoit en sa main; et faisoit semblant de les lire, combien qu'il n'eust aucune connaissance; et disoit quelque mot, ou faisoit signe des responses qu'il vouloit qui fussent faites. Nous faisions peu d'expéditions, en attendant la fin de cette maladie; car il estoit maistre avec lequel il faloit charier droict. Cette maladie luy dura bien environ quinze jours; et se revint, quant au sens et à la parole, en son premier estat; mais il demoura très-foibles; et en grande suspicion de retourner en cet inconvénient; car naturellement il estoit enclin à ne vouloir bien souvent croire le conseil des médecins.

Tantost après qu'il se trouva bien à son aise, il délivra le cardinal Ballue, qu'il avoit tenu quatorze ans prisonniers; et maintes-fois en avoit esté requis du siége apostolique et d'ailleurs; et à la fin s'en fit absoudre d'un bref, envoyé par nostre saint père le pape à sa requeste. Quand ce mal luy prit, ceux qui pour lors estoient avec luy le tindrent pour mort; et ordonnèrent plusieurs mandemens, pour rompre une très-excessive taille et cruelle, que nouvellement il avoit mis sus, par le conseil de monseigneur des Cordes, son lieutenant en Picardie, pour entretenir dix mille hommes-de-pied, tousjours prests, et deux mille cinq cens pionniers, et s'appeloient ces gens icy les gens-du-camp; et ordonna avec eux quinze cens hommes-d'armes de son ordonnance, pour descendre à pied quand il seroit besoin; et si fit faire grand nombre de chariots, pour les clorre, et des tentes et pavillons; et prenoit ceci sur l'ost du duc de Bourgongne; et coustoit ce camp quinze cens mille francs l'an. Quand il fut prest, il l'alla voir mettre auprès du Pont-de-l'Arche en Normandie, en une belle vallée qui y est; et y estoient les six mille Suisses dont j'ay parlé; et ce nombre, jamais que cette fois ne le vit; et s'en retourna à Tours, auquel lieu luy reprit sa maladie; et de rechef perdit la parole; et fut quelques deux heures qu'on cuidoit qu'il fut mort. Et estoit en une galerie couché sur une paillasse, et plusieurs avec luy. Monseigneur du Bouchage et moy, le vouasmes à monseigneur Saint-Claude, et tous les autres qui estoient présent l'y vouèrent aussi. Incontinent la parole luy revint; et sur l'heure, alla par la maison très-foible. Et fut cette seconde maladie, l'an mil quatre cens quatre-vingt et un. Et alloit par païs comme devant, et alla chez moy à Argenton (là où il fut séjourner un mois, et y fut fort malade) et de là à Thouars, où semblablement fut malade; et de là entreprit le voyage de Saint-Claude, où il avoit esté voué, comme vous avez ouy. Il m'avoit envoyé en Savoye, comme il partit de Thouars, contre les seigneurs de la Chambre, de Miolans et de Bresse, combien qu'il leur aydoit en secret, pource qu'ils avoient pris le seigneur de Lins du Dauphiné, lequel il avoit mis au gouvernement du duc Philebert, son neveu. Si envoya après moy grande force de gens-d'armes, que je menois à Mascon, contre monseigneur de Bresse,

Toutesfois luy et moy nous accordasme en secret; et il prit ledit seigneur de la Chambre couché avec ledit duc à Turin en Piedmont où il estoit, et puis me le fit sçavoir; et incontinent je fis retirer les gens-d'armes, car il amena le duc de Savoye à Grenoble, où monseigneur le mareschal de Bourgongne, marquis de Rothelin, et moy, l'allasmes recevoir. Le roy me manda de venir devers luy à Beaujeu en Beaujolois; et fut esbahy de le voir tant maigre et deffait. Et m'esbahyssois comment il pouvoit aller par païs; mais son grand cœur le portoit. Audit lieu de Beaujeu il reçut lettres comme la duchesse d'Austriche estoit morte d'une chute de cheval, car elle chevauchoit un hobin ardent. Il la fit cheoir, et tomba sur une grande pièce de bois. Aucuns disent que ce ne fut point de la chute; mais d'une fièvre. Quoy qu'il en soit, elle mourut peu de jours après ladite chute. Et fut un très-grand dommage pour ses subjets et amis, car oncques puis n'eurent bien ni paix; car ce peuple de Gand, et autres villes l'avoient en plus grande révérence que le mary, à cause qu'elle estoit dame du païs. Et advint ce cas l'an 1482. Ledit seigneur me conta ces nouvelles, et en eut très-grande joye, et aussi que les enfans estoient demourés en la garde des Gandois, lesquels il connaissoit enclins à noise et division contre cette maison de Bourgongne. Et luy sembloit avoir trouvé l'heure, pource que le duc d'Austriche estoit jeune, et pource qu'il avoit encore père, et guerre par tout, et estoit estranger, et mal accompagné; car l'empereur son père estoit trop extrêmement chiche, parquoy avoit moins de faveur à la vérité.

Dès l'heure commença le roy à pratiquer les gouverneurs de Gand, par monseigneur des Cordes, et traicter le mariage de monseigneur le dauphin, et de la fille dudit duc, à présent nostre royne appelée Marguerite; et s'adressoit-on du tout à un pensionnaire de ladite ville, appelé Guillaume Rym, sage homme et malicieux, et à un autre appelé Coppenole, clerc des eschevins, qui estoit chaussetier; ayant grand crédit avec le peuple, car gens de telle taille l'y ont, quand ils sont ainsi désordonnés. Le roy s'en retourna à Tours; et s'enfermoit fort, et tellement que peu de gens le voyoient; et entra en merveilleuse suspicion de tout le monde; et avoit peur qu'on ne luy ostast ou diminuast son auctorité. Il re-

cula de luy toutes gens qu'il avoit accoustumés, et les plus prochains qu'il eut jamais, sans riens leur oster ; et allèrent en leurs offices et charges; ou en leurs maisons. Mais cecy ne dura guères; car il ne vesquit point longuement ; et fit de bien estranges choses ; dont ceux qui les voyoient le tenoient à estre desnué de sens ; mais ils ne le connoissoient point. Quant à estre suspicionneux, tous grands princes le sont, et par espécial les sages, et ceux qui ont eu beaucoup d'ennemis, et ont offensé plusieurs, comme avoit fait celuy-cy. Et d'avantage, il sçavoit n'estre point aimé des grands personnages de ce royaume, ni de beaucoup de menus ; et si avoit plus chargé le peuple que jamais roy ne fit, combien qu'il eust le bon vouloir de le descharger, comme j'ay dit ailleurs ; mais il devait commencer plustost. Le roy Charles septiesme fut le premier, par le moyen de plusieurs sages et bons chevaliers, qu'il avoit, qui luy avoient aydé et servy en sa conqueste de Normandie et de Guyenne que les Anglois tenoient ; lequel gaigna et commença ce point, qui est d'imposer tailles en son païs à son plaisir, sans le consentement des estats de son royaume; et pour lors y avoit grandes matières, tant pour garnir les païs conquis, que pour despartir les gens des compagnies qui pilloient le royaume ; et à cecy se consentirent les seigneurs de France, pour certaines pensions qui leur furent promises, pour les deniers qu'on lèveroit en leurs terres. Si ce roy eust tousjours vescu, et ceux qui lors estoient avec luy en son conseil, il l'eut fort avancé à cette heure ; mais, à ce qui est advenu depuis et adviendra, il chargea fort son ame et celle de ses successeurs, et mit une cruelle playe sur son royaume, qui longuement saignera, et une terrible bende de gens-d'armes de soulde, qu'il institua à la guise des seigneurs d'Italie. Ledit roy Charles septiesme levoit, à l'heure de son trespas, dix-huit cens mille francs, en toutes choses, sur son royaume, et tenoit environ dix-sept cens hommes-d'armes d'ordonnance pour tous gens-d'armes, et ceux-là en bonne justice, à la garde des provinces de son royaume, qui de long-temps avant sa mort ne chevauchèrent par le royaume, qui estoit grand repos au peuple. Et à l'heure du trespas du roy nostre maistre, il levoit quarante sept cens mille francs, d'hommes-d'armes quelques quatre ou cinq

mille, gens-de-pied, tant pour le camp que des mortes-payes plus de vingt-cinq mille. Ainsi ne se faut esbahir s'il avoit plusieurs pensées et imaginations ; et s'il pensoit de n'estre point bien voulu. S'il avoit grande peur en ceste chose, aussi avoit-il espérance en plusieurs de ceux qu'il avait nourris, et qui avoient reçu biens de luy. De ceux-là eut-il trouvé un grand nombre, qui pour mort ne luy eussent fait faute. En premier lieu il n'entroit guères de gens dedans le Plessis-du-Parc (qui estoit le lieu où il se tenoit) excepté gens domestiques, et les archiers dont il en avoit quatre cens, qui en bon nombre faisoient tousjours le guet, et se pourmenoient par la place, et gardoient la porte. Nul seigneur ne grand personnage ne logeoit dedans, ne n'y entroit guères compagnie de grands seigneurs. Nul n'y venoit que monseigneur de Beaujeu, de présent duc de Bourbon, qui estoit son gendre. Tout à l'environ dudit Plessis, il fit faire un treillis de gros barreaux de fer, et planter dedans la muraille des broches de fer, ayans plusieurs pointes, comme à l'entrée par où l'on eust pu entrer aux fossés dudit Plessis. Aussi fit faire quatre moyneaux tous de fer bien espais, en lieu par où l'on pouvoit bien tirer à son aise; et estoit chose bien triomphante ; et cousta plus de vingt mille francs, et à la fin y mit quarante arbalestriers, qui jour et nuict estoient en ces fossés et avoient commission de tirer à tout homme qui en approcheroit de nuict, jusques à ce que la porte fust ouverte le matin. Il luy sembloit d'avantage que ses subjects estoient un peu chatouilleux à entreprendre sur son auctorité, quand ils en verroient le temps. A la vérité, il fut quelques paroles entre aucuns d'entrer en ce Plessis, et dépescher les choses, selon leur advis, pour ce que riens ne se dépeschoit ; mais ils ne l'osèrent entreprendre; dont ils firent sagement; car il y avoit bien pourvu. Il changeoit souvent de valet-de-chambre et de toutes autres gens, disant que la crainte de luy et l'estime seroient entretenues, pour faire ainsi choses nouvelles. Pour compagnie tenoit léans un homme ou deux, auprès de luy, gens de petite condition, et assez mal renommés, et à qui il pouvoit bien sembler, s'ils estoient sages, qu'incontinent qu'il seroit mort, ils seroient désapointés de toutes choses, pour le mieux qui leur en sçauroit advenir; et ainsi leur en

advint. Ceux-là ne luy rapportoient riens de quelque chose qu'on leur escrivist ni mandast, de quelques affaires que ce fust, s'il ne touchoit à la préservation de l'estat et deffence du royaume, car de toute autre chose il ne luy en chaloit que d'estre en trève ou en paix avec chacun. A son médecin donnoit tous les mois dix mille escus, qui en cinq mois en reçut cinquante quatre mille. De terres donna grande quantité aux églises; mais ce don de terres n'a point tenu; aussi il y en avoit trop.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy fit venir à Tours un nommé le Sainct-Homme de Calabre, pensant qu'il le dust guérir; et des choses étranges que faisoit ledit roy pour garder son auctorité durant sa maladie. 1481.

Entre les hommes renommés de dévotion, il envoya quérir un homme en Calabre, appelé frère Robert. Le roy l'appeloit le Sainct-Homme, pour sa saincte vie. En l'honneur duquel le roy de présent fit faire un monastère au Plessis-du-Parc, en récompense de la chapelle près du Plessis, au bout du pont. Ledit hermite [1], en l'âge de douze ans, s'estoit mis soubs un roc, où il estoit demouré jusques en l'âge de quarante et trois ans, ou environ, et jusques à l'heure que le roy l'envoya quérir par un ancien maistre d'hostel, en la compagnie du prince de Tarente, fils du roy de Naples, car il ne vouloit partir sans congé du pape ni de son roy, qui estoit sens à cette simple personne, lequel avoit fait deux églises au lieu où il demouroit. Jamais n'avoit mangé, ni n'a encore depuis qu'il se mit en cette estroite vie, ni chair, ni poisson, ni œufs, ni laictages, ni aucune gresse. Et ne pense jamais avoir vu homme vivant de si sainote vie, ni où il semblast mieux que le Sainct-Es-Esprit parlast par sa bouche. Il n'estoit clerc ni lettré, et n'apprit jamais riens. Vray est que sa langue italienne luy aydoit bien à se faire émerveiller. Ledit hermite passa par Naples, honoré et visité autant qu'un grand légat apostolique, tant du roy de Naples que de ses enfans; et parloit avec eux, comme un homme nourry en cour. De là passa par Rome, et fut visité de tous les cardinaux; et eut audience avec le pape, par trois fois, seul à seul; et fut

1 Saint François de Paule.

assis auprès de luy, en belle chaire, l'espace de trois ou quatre heures, à chacune fois (qui estoit grand honneur à si petit homme), respondant si sagement, que chacun s'en esbaysoit; et luy accorda nostre sainct père faire un ordre appelé les hermites Sainct-François. De là vint devers le roy, honoré comme s'il eust esté le pape, se mettant à genoux devant luy, afin qu'il luy plust faire alonger sa vie. Il respondit ce que sage homme devoit respondre. Je l'ay maintesfois ouy parler devant le roy, qui est de présent, où estoient tous les grands du royaume, et encore depuis deux mois; mais il sembloit qu'il fust inspiré de Dieu ès chose qu'il disoit et remonstroit; car autrement n'eust sçu parler des choses dont il parloit. Il est encore vif, parquoy se pourroit bien changer ou en mieux, ou en pis; et pource m'en tais. Aucuns se moquoyent de la venue de cet hermite, qu'ils appeloient Sainct-Homme; mais ils n'estoient point informés des pensées de ce sage roy, ni ne sçavoient les choses qui luy donnoient l'occasion.

Nostre roy estoit en ce Plessis, avec peu de gens, sauf archers, et en ces suspicions dont j'ay parlé; mais il y avoit pourvu; car il ne laissoit nuls hommes, ni en la ville, ni aux champs, dont il eust suspicion; mais par archers les en faisoit aller et conduire. De nulle matière on ne luy parloit, que des grandes qui luy touchoient. Il sembloit mieux à le voir, homme mort que vif, tant estoit maigre; ni jamais homme ne l'eust cru. Il se vestoit richement, ce que jamais n'avoit accoustumé paravant; et ne portoit que robbes de satin cramoisy fourrées de bonnes martres; et en donnoit à ceux qu'il vouloit, sans demander; car nul ne luy eust osé demander, ni parler de riens. Il faisoit d'aspres punitions, pour estre craint, et de peur de perdre obéyssance; car ainsi me le dit luy-mesme. Il r'envoyoit officiers, et cassoit gens-d'armes, rongnoit pensions, et en ostoit de tous poincts. Et me dit, peu de jours avant sa mort, qu'il passoit temps à faire et à deffaire gens. Et faisoit plus parler de luy parmy le royaume que n'avoit jamais fait; et le faisoit de peur qu'on ne le tint pour mort; car, comme j'ay dit, peu de gens le voyoient; mais quand on oyoit parler des œuvres qu'il faisoit, chacun en avoit doute; et ne pouvoit l'on à peine croire qu'il fust malade. Hors le royaume envoyoit gens de tous costés en Angle-

terre pour entretenir ce mariage; et les payoit bien de ce qu'il leur devoit, tant le roy Edouard que les particuliers. En Espagne avoit toutes paroles d'amitié et d'entretenement; et présens partout de tous costés. Il faisoit acheter un bon cheval, quoy qu'il coustast, ou une bonne mule; mais c'estoit en païs où il vouloit qu'on le cuidast sain; car ce n'estoit point en ce royaume. Des chiens', en envoyoit quérir partout; en Espagne, des allans et de petites levrettes; en Bretagne, levriers et espaigneux; et les achetoit cher; et en Valence de petit chiens velus, qu'il faisoit acheter plus cher que les gens ne les vouloient vendre. En Cécile envoyoit quérir quelque mule, et espécialement à quelque officier du païs, et la payoit au double. A Naples, des chevaux et bestes estranges de tous costés; comme en Barbarie, une espèce de petits lions qui ne sont point plus grands que petits renards, et les appeloient adils. Au pays de Dannemarc et de Suède envoya quérir de deux sortes de bestes; les unes s'appeloient helles, et sont de corsage de cerfs, grandes comme buffles, les cornes courtes et grosses; les autres s'appellent rengiers, qui sont de corsage et couleur de daims, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes; car j'ay vu rengier porter cinquante-quatre cors pour avoir six cornes. De chacune de ces bestes donna aux marchands quatre mille cinq cents florins d'Alemagne. Quand toutes ces choses luy estoient amenées, il n'en tenoit compte; et la pluspart des fois ne parloit point à ceux qui les amenoient; et, en effect, il faisoit tant de choses semblables, qu'il estoit plus craint, tant de ses voisins que de ses subjets, qu'il n'avoit jamais esté; car aussi c'estoit sa fin, et le faisoit pour cette cause.

CHAPITRE IX.

Comment le mariage de monseigneur le dauphin fut conclu avec Marguerite de Flandre, et celle amenée en France; dont le roy Edouard d'Angleterre mourut de déplaisir. 1482.

Pour retourner au principal de nostre propos, et à la principale conclusion de tous ces Mémoires, et de toutes ces affaires des personnages qui vivoient du temps qu'ils ont esté faits, faut venir à la conclusion du traicté du mariage, fait entre le roy, qui est de présent, lors monseigneur le dauphin, et de la fille des duc et

duchesse d'Austriche, par la main des Gandois au grand desplaisir du roy Edouard d'Angleterre, qui lors se tint pour déçu de l'espérance du mariage de sa fille avec monseigneur le dauphin, de présent roy de France; lequel mariage luy et la royne sa femme avoient plus désiré que toutes les choses du monde; et jamais n'avoient voulu croire homme qui les eust advertis du contraire, fussent leurs subjets, ou autres; car le conseil d'Angleterre luy avoit fait plusieurs remonstrances, à l'heure que le roy conquéroit la Picardie, qui estoit près de Calais; et luy disoit que, quand il auroit conquis cela, qu'il pourroit bien essayer de conquérir Calais et Guynes. Autant luy en disoient les ambassadeurs, qui continuellement estoient en Angleterre de par les duc et duchesse d'Austriche, et les Bretons et autres. Et de tout cela il n'en croyoit riens, dont luy en prit bien mal; mais je crois bien qu'il ne luy procédoit point tant d'ignorance, comme il faisoit d'avarice, et pour ne perdre point cinquante mille escus que le roy luy donnoit, ni aussi de laisser ses aises et ses plaisirs, où il estoit fort adonné. Sur le faict de ce mariage se tint une journée à Alost en Flandres; et y estoit le duc d'Austriche, à présent roy des Romains, et gens desputés de par les trois estats de Flandres, Brabant et autres terres appartenantes audit duc et à ses enfants. Là firent les Gandois plusieurs choses, contre le vouloir dudit duc; comme de bannir gens, et d'en oster aucuns d'auprès son fils; et puis luy dirent le vouloir qu'ils avoient que ce mariage, dont j'ay parlé, se fit pour avoir paix; et le luy firent accorder, voulsist-il, ou non. Il estoit fort jeune, mal pourvu de grandes gens; car le tout, en cette maison de Bourgongne, estoit mort (comme j'ay dit), ou tourné des nostres, ou peu s'en faloit; j'entends de grands personnages, qui l'eussent sçu conseiller et ayder. De son costé, il estoit venu fort mal accompagné; et puis, pour avoir perdu sa femme, qui estoit princesse du païs dessusdit, il n'osoit parler si audacieusement qu'il avoit fait autrefois. Et pour abréger ce propos, le roy en fut adverty par le seigneur des Cordes; et en fut très-joyeux; et fut pris le jour de luy amener la fille à Hédin.

Peu de jours avant, et en l'an mil quatre cens quatre-vingt et un, avoit esté baillée Aire, audit seigneur des Cordes, par le seigneur

de Cohem, du païs d'Artois, pour une somme d'argent; lequel la tenoit pour le duc d'Austriche, et pour le seigneur de Bevres, son capitaine, ville très forte, assise en Artois, qui ayda bien aux Flamands à avancer l'œuvre; car elle a l'entrée de leur païs. Et combien qu'ils voulsissent la diminution de leur prince, si n'eussent-ils point voulu à leurs frontières le roy si très-près d'eux. Après que ces choses furent accordées (comme j'ay dit), vindrent devers le roy les ambassadeurs de Flandres et de Brabant; mais tout despendoit de ceux de Gand, à cause de leur force, et qu'ils avoient les enfants entre leurs mains, et aussi les premiers prests à commencer la noise. Aussi y vindrent aucuns chevaliers, pour le roy des Romains, jeunes comme luy, et mal conseillés, pour la pacification de leur païs. Messire Jean de Berghes en estoit l'un, et messire Baudouin de Lannoy l'autre, et quelques secrétaires. Le roy estoit jà fort bas; et à grand'peine se vouloit-il laisser voir; et fit grande difficulté de jurer les traictés faits en cette matière; mais c'estoit pour n'estre point vu; toutesfois il les jura. Ils luy estoient avantageux; car il avoit plusieurs fois voulu le mariage; et ne vouloit que la comté d'Artois, ou celle de Bourgongne, l'une des deux; et messeigneurs de Gand (ainsi les appeloit-il) les luy firent bailler toutes deux, et celle de Masconnois, de Charolois et d'Auxerrois; et s'ils luy eussent pu faire bailler celle de Hainaut et de Namur, et tous les subjets de cette maison, qui sont de langue française, ils l'eussent volontiers fait, pour affoiblir leurdit seigneur.

Le roy nostre maistre, qui estoit bien sage, et entendoit bien que c'estoit que de Flandres, et qu'un comte dudit païs de Flandres estoit de peu de cas, sans avoir ledit païs d'Artois, qui est assis entre le roy de France et eux, leur estant comme une bride: car dudit païs d'Artois se tiroient de bonnes gens de guerre, pour les chastier quand ils feroient les fols; et pource, en ostant audit comte de Flandres le païs d'Artois, il le laissoit le plus pauvre seigneur du monde, et sans avoir obéyssance, sinon le plaisir de ceux de Gand; et de cette ambassade, dont je parle, un des principaux estoit Guillaume Rym, dont j'ay parlé cy-desus. Après que cette ambassade fut retournée, ladite fille fut amenée à Hédin, entre les

mains de monseigneur des Cordes; et fut l'an mil quatre cens quatre-vingt et trois. Et l'amena madame de Ravestain, fille bastarde du feu duc Philippe de Bourgongne; et la reçurent monseigneur et madame de Bourbon, qui sont de présent le seigneur d'Albret, et autres pour le roy, et l'amenèrent à Amboise, où estoit monseigneur le dauphin. Si le duc d'Austriche l'eust pu oster à ceux qui l'amenoient, il l'eust volontiers fait, avant qu'elle sortist de sa terre; mais ceux de Gand l'avoient bien accompagnée; et aussi il avoit commencé à perdre toute obéyssance. Et se retournèrent beaucoup de gens avec ceux de Gand, pource qu'ils tenoient le fils entre leurs mains, et ostoient et mettoient avec luy tel qu'il leur plaisoit; et, entre les autres, se tenoit le seigneur de Ravestain, frère au duc de Clèves, principal gouverneur dudit enfant, appelé le duc Philippe, qui vit encore, attendant grande succession, si Dieu lui preste vie. Quiconque eut joye de ce mariage, il desplaisoit au roy d'Angleterre amèrement; car il le tint à grand'honte et moquerie; et se doutoit bien avoir perdu sa pension, que le roy luy donnoit, ou tribut qu'appeloient les Anglois; et eut crainte que le mespris ne luy en fust grand en Angleterre, et que cela fust cause de rebellion contre luy, et par espécial, pource qu'il n'avoit voulu croire conseil; et si voyoit le roy en grande force, et près de luy; et en prit le deuil si grand, que, dès qu'il en sçut les nouvelles, il tomba malade, et bientost après mourut; aucuns disent d'un caterre. Quoy qu'il en soit, on dit que la douleur qu'il avoit dudit mariage fut cause de la maladie dont il mourut en briefs jours; et fut le trespas l'an mil quatre cens quatre-vingt et trois, au mois d'avril. C'est grand'faute à un prince d'estimer plus son opinion, que de plusieurs; et cela leur donne aucunes fois de grandes douleurs et pertes, qui ne se peuvent recouvrer.

Tantost après que le roy Edouard fut mort, le roy nostre maistre en fut adverty; et n'en fit nulle joye ni semblant quand il le sçut; et peu de jours après reçut lettres du duc de Glocestre, qui s'estoit fait roy d'Angleterre, et se signoit Richard; lequel avoit fait mourir les deux fils du roy Edouard son frère. Lequel roy Richard requéroit l'amitié du roy. Et crois qu'il eust bien voulu r'avoir cette pension; mais le roy ne voulut respondre à ses et-

tres, ni ouïr le message; et l'estima très-cruel et mauvais; car après le trespas du roy Edouard, ledit duc de Glocestre avoit fait hommage à son neveu comme à son roy et souverain seigneur; et incontinent après commit ce cas; et en plein parlement d'Angleterre, fit dégrader deux filles dudit roy Edouard, et déclarer bastardes, sous couleur de quelque cas qu'il prouva par un évesque de Bath en Angleterre, qui autresfois avoit eu grand crédit avec ledit roy Edouard; et puis le désapointa, et tint en prison; et le rançonna d'une somme d'argent. Lequel évesque disoit que ledit roy Edouard avoit promis foy de mariage à une dame d'Angleterre, qu'il nommoit, pour ce qu'il en estoit amoureux, pour en avoir son plaisir, et en avoit la promesse entre les mains dudit évesque; et sur cette promesse coucha avec elle; et ne le faisoit que pour la tromper. Toutesfois tels jeux sont bien dangereux, tesmoins telles enseignes. J'ay vu beaucoup de gens de cour, qui n'eussent point perdu une bonne adventure qui leur eut plu en tel cas, par faute de promettre. Ce mauvais évesque garda ceste vengeance en son cœur, par adventure, vingt ans; mais il luy meschut; car il avoit un fils qu'il aimoit fort, à qui le roy Richard vouloit faire de grands biens, et luy faire espouser l'une de ces deux filles, dégradées de leurs dignités (laquelle de présent est royne d'Angleterre, et a deux beaux enfans). Lequel fils estant en un navire de guerre, par le commandement du roy Richard son maistre, fut pris à ceste coste de Normandie, et, par le débat de ceux qui le prirent, fut amené en parlement, et mis au petit Chastelet à Paris; et y fut tant, qu'il y mourut de faim et de pauvreté. Ledit roy Richard ne le porta pas loin; car contre luy éleva Dieu un ennemy (et tout en l'instant) qui n'avoit ni croix ni pille, ni nul droit, comme je crois, à la couronne d'Angleterre, ni estimé riens, fors que de sa personne estoit honneste, et avoit beaucoup souffert; car la pluspart de sa vie avoit esté prisonnier, et mesmement en Bretagne, ès mains du duc François, qui l'avoit bien traicté pour prisonnier, de l'age de dix huit ans. Lequel avec peu d'argent du roy, et quelques trois mille hommes, pris en la duché de Normandie, et des plus meschans que l'on put trouver, passa en Galles, où se vint joindre son beau-père le seigneur de Stanley, avec bien

vingt et six mille Anglois. Au bout de trois ou quatre jours se rencontra avec ce cruel roy Richard, lequel fut tué sur le champ, et cestuy-cy couronné, qui encore aujourd'huy règne.

Ailleurs j'ay parlé de ceste matière, mais il servoit encore d'en parler icy, et par espécial pour monstrer comme Dieu a payé comptant en nostre temps telles cruautés sans attendre. Maintes autres en a punies audit temps, qui les sçauroit toutes compter.

CHAPITRE X.

Comment le roy se maintenoit, tant envers ses voisins qu'envers ses subjets, durant sa maladie; et comment on luy envoyoit de divers lieux diverses choses pour sa guérison. 1483.

Or donc ce mariage de Flandre fut accomply, que le roy avoit fort désiré, et tenoit les Flamans à sa porte. Bretagne, à qui il portoit grande hayne, estoit en paix avec luy, mais il les tenoit en grande crainte, pour le grand nombre de gens-d'armes qu'il tenoit logés à leurs frontières. Espagne estoit en repos avec luy; et ne desiroit le roy et la royne d'Espagne sinon qu'amitié; et il les tenoit en doute et dépense, à cause du païs de Roussillon, qu'il tenoit de la maison d'Aragon, qui luy avoit esté baillée par le roy Jean d'Aragon, père du roy de Castille, qui règne de présent, en gage, et par aucunes conditions qui encore ne sont vuidées. Touchant la puissance d'Italie, ils le vouloient bien avoir pour amy, et avoient quelques considérations avec luy, et souvent y envoyoient leurs ambassadeurs. En Alemagne, avoit les Suisses qui luy obéyssoient comme des subjets. Les roys d'Escosse et de Portugal estoient ses alliés. Partie de Navarre faisoit ce qu'il vouloit. Ses subjets trembloient devant luy. Ce qu'il commandoit estoit incontinent accomply, sans nulle difficulté ni excusation. Touchant les choses que l'on pensoit nécessaires pour sa santé, de tous les costés du monde luy estoient envoyées. Le pape Sixte, dernier mort, estant informé que par dévotion, le roy désiroit avoir le corporal sur quoy chantoit monseigneur Sainct-Pierre, tantost le luy envoya, avec plusieurs autres reliques, lesquelles luy furent renvoyées. La saincte Ampolle qui est à Reims, qui jamais n'avoit esté remuée de son lieu, luy fut ap-

portée jusques en sa chambre au Plessis; et estoit sur son buffet à l'heure de sa mort; et avoit intention d'en prendre semblable unction, qu'il en avoit pris à son sacre, combien que beaucoup de gens cuidoient qu'il s'en voulsist oindre tout le corps, ce qui n'est pas vray-semblable; car ladite saincte Ampolle est fort-petite, et n'y a pas grande matière dedans. Je la vis à l'heure dont je parle, et aussi quand ledit seigneur fut mis en terre, à Nostre Dame de Cléry. Le Turc (Bajazet II), qui règne aujourd'huy, luy envoya une ambassade qui vint arriver jusques à Riez en Provence; mais ledit seigneur ne la voulut point ouyr, ni qu'elle vint plus avant. Ledit ambassadeur luy apportoit un grand roolle de reliques, lesquelles estoient encore à Constantinople, entre les mains dudit Turc, lesquelles choses il offroit au roy avec grand'somme d'argent, pourvu que ledit seigneur voulsist bien faire garder le frère dudit Turc, lequel estoit en ce royaume entre les mains de ceux de Rhodes, et à présent à Rome és mains du Pape.

Par toutes les choses dessusdites l'on peut connoistre le sens et la grandeur de nostre roy, et comme il estoit estimé et honoré par le monde, et comme les choses qui sont spirituelles, et de dévotion et religion, estoient employées pour luy alonger sa vie, aussi bien que les choses temporelles. Toutesfois le tout n'y fit riens; et falloit qu'il passast par là où les autres sont passés. Une grace luy fit Dieu; car comme il l'avoit créé plus sage, plus libéral, et plus vertueux en toutes choses que les princes qui régnoient avec luy, et de son temps, et qui estoient ses ennemys et voisins, avec ce qu'il les passa en toutes choses, aussi les passa-t-il en longueur de vie; mais ce ne fut de guères; car le duc de Bourgongne Charles, la duchesse sa fille, le roy Edouard, et le duc Galéas de Milan, le roy Jean d'Aragon, tous ceux-là estoient morts peu d'années paravant luy. De la duchesse d'Austriche et du roy Edouard, et de luy, n'y eut comme riens à dire. En tous il y avoit du bien et du mal, car ils estoient hommes; mais sans user de nulle flaterie, en luy avoit trop plus de choses appartenantes à office de roy et de prince, qu'en nul des autres. Je les ay presque tous vus, et sçu ce qu'ils sçavoient faire, parquoy je ne devine point.

CHAPITRE XI.

Comment le roy Louis XI fit venir vers luy Charles, son fils, peu avant sa mort, et des commandemens et ordonnances qu'il fit, tant à luy qu'à autres.

En cet an mil quatre cens quatre vingt et trois, voulut le roy voir monseigneur le dauphin son fils, lequel il n'avoit vu depuis plusieurs années; car il craignoit qu'il fust vu de guères de gens, tant pour la santé de l'enfant, que de peur que l'on ne le tirast hors de là, et que soubs ombre de luy, quelque assemblée ne se fit en son royaume; car ainsi avoit-il esté fait de luy contre le roy Charles septiesme, son père, à l'heure qu'il n'avoit que onze ans, par aucuns seigneurs du royaume; et s'appela cette guerre Briguerie, ou la Praguerie; mais elle ne dura guères, et ne fut qu'un débat de cour.

Entre toutes choses il recommanda à son fils monseigneur le dauphin aucuns serviteurs; et luy commanda expressément de ne changer aucuns officiers, luy alléguant que, quand le roy Charles septiesme, son père, alla à Dieu, et que luy vint à la couronne, il désapointa tous les bons et notables chevaliers du royaume, et qui avoient aydé à servir sondit père à conquérir Normandie et Guyenne, chasser les Anglois hors du royaume, et à le remettre en paix et bon ordre (car ainsi le trouva-t-il, et bien riche) dont il luy en estoit bien mal pris; car il en eut la guerre appelée le Bien Public (dont j'ay parlé ailleurs), qui cuida estre cause de luy oster la couronne. Bientost après que le roy eut parlé à monseigneur le dauphin son fils, et achevé ce mariage (dont j'ay parlé), luy prit la maladie (dont il partit de ce monde) par un lundy, et dura jusqu'au samedy ensuivant, penultième d'aoust mil quatre cens quatre vingt et trois. Et estois présent à la fin de la maladie; parquoy en veux dire quelque chose.

Tantost après que le mal luy prit, il perdit la parole, comme autrefois avoit fait; et quand elle luy fut revenue, se sentit plus foible que jamais n'avoit esté, combien qu'auparavant il l'estoit tant, qu'à grand'peine pouvoit-il mettre la main jusques à la bouche; et estoit tant maigre et deffaict, qu'il faisoit pitié à tous ceux qui le voyoient. Le dit seigneur se jugea mort, et sur l'heure il envoya querir monseigneur de Beaujeu, mary de sa fille, à présent duc de

Bourbon, et luy commanda aller au roy son fils qui estoit à Amboise (ainsi l'appela-t-il), en luy recommandant le roy son dit fils, et ceux qui l'avoient servy; et luy donna toute la charge et gouvernement dudit roy; et luy commanda qu'aucuns gens n'en approchassent, et luy en dit plusieurs bonnes et notables causes; et si en tout ledit seigneur de Beaujeu eust observé ses commandemens, ou à tout le moins en partie (car il y eut quelque commandement extraordinaire, et qui n'estoit de tenir), et qu'en la généralité il les eut plus gardés, je crois que c'eust esté le profit du royaume et le sien particulier, vu les choses advenues depuis. Après envoya le chancelier, et toutes sa sequelle, porter les sceaux audit roy son fils. Luy envoya aussi partie des archiers de sa garde, et capitaines, et toute sa vennerie et fauconnerie, et toutes autres choses. Et tous ceux qui le venoient voir il les envoyoit à Amboise devers le roy (ainsi l'appeloit-il), leur priant de le servir bien et par tous luy mandoit quelque chose; et par especial par Estienne de Vers, lequel avoit nourry ledit roy nouveau; et servy de premier vâlet-de-chambre; et l'avoit desjà fait le roy nostre maistre baillif de Meaux. La parole jamais ne luy faillit, depuis qu'elle luy fut revenue, ni le sens, ni jamais ne l'eut si bon; car incessamment se vuidoit, qui luy ostoit toutes fumées de la teste. Jamais en toute sa maladie ne se plaignit, comme font toutes sortes de gens quand ils sentent mal. Au moins suis-je de cette nature, et en ay vu plusieurs autres; et aussi on dit que le plaindre allége la douleur.

CHAPITRE XII.

Comparaison des maux et douleurs que souffrit le roy Louis à ceux qu'il avoit fait souffrir à plusieurs personnes, avec continuation de ce qu'il fit, et fut fait avec luy, jusques à sa mort.

Incessamment disoit quelque chose de sens. Et dura sa maladie (comme j'ay dit) depuis le lundy, jusques au samedy au soir. Pource je veux faire comparaison des maux et douleurs qu'il a fait souffrir à plusieurs, à ceux qu'il a soufferts avant de mourir; pource que j'ay esperance qu'ils l'auront mené en paradis, et que ce aura esté partie de son purgatoire. Et s'ils n'ont esté si grands, ni si longs, comme ceux qu'il a fait souffrir à plusieurs, aussi avoit-il autre

et plus grand office en ce monde, qu'ils n'avoient; aussi, jamais n'avoit souffert de sa personne; mais tant avoit esté obéy, qu'il sembloit que toute l'Europe ne fust faite que pour luy porter obéyssance. Parquoy, ce petit qu'il souffroit contre sa manière et accoustumance, luy estoit plus grief à porter. Tousjours avoit espérance en ce bon hermite, qui estoit au Plessis (dont j'ay parlé qu'il avoit fait venir de Calabre); et incessamment envoyoit devers luy, disant qu'il luy allongeroit bien sa vie, s'il vouloit; car nonobstant toutes ses ordonnances qu'il avoit faites, de ceux qu'il avoit envoyés devers monseigneur le Dauphin son fils, si luy revint le cœur, et avoit bien espérance d'eschaper; et si ainsi fust advenu, il eust bien desparty l'assemblée qu'il avoit envoyée à Amboise à ce nouveau roy. Et pour cette espérance qu'il avoit audit hermite, fut advisé par un certain théologien et autres, qu'on luy déclareroit qu'il s'abusoit, et qu'en son faict n'y avoit plus d'espérance qu'à la miséricorde de Dieu; et qu'à ces paroles se trouveroit present son médecin, maistre Jacques Cothier, en qui avoit toute espérance, et à qui chacun mois il donnoit dix mille escus, espérant qu'il luy allongeroit sa vie. Et fut prise cette conclusion par maistre Olivier, et par ledit maistre Jacques le médecin, afin que de tous les poincts il pensast à sa conscience, et qu'il laissast toutes autres pensées et ce sainct-homme en qui il se fioit. Et tout ainsi qu'il avoit haussé ledit maistre Olivier et autres, trop à coup et sans propos, en estat plus grand qu'il ne leur appartenoit; aussi tout de mesme prirent charge, sans craindre de dire chose à un tel prince qui ne leur appartenoit pas; ni ne gardèrent la révérence et humilité qu'il appartenoit au cas, comme eussent fait ceux qu'il avoit de long-temps nourris, et lesquels peu auparavant il avoit esloignés de luy pour ses imaginations. Mais tout ainsi qu'à deux grands personnages qu'il avoit fait mourir de son temps (dont de l'un fit conscience à son trespas, et de l'autre non, ce fut du duc de Nemours, et du comte de Sainct-Paul (fut signifiée la mort par commissaires députés à ce faire, lesquels commissaires en briefs mots leur déclarèrent leur sentence, et baillèrent confesseur, pour disposer de leurs consciences, en peu d'heures qu'ils leur baillèrent à ce faire; tout ainsi signifièrent à nostre roy, les dessus-

dits, sa mort en brièves paroles et rudes, disans : « Sire, il faut « que nous nous acquittions, n'ayez plus d'espérance en ce sainct- « homme, ni en autre chose; car sûrement il est fait de vous; et « pource pensez à votre conscience, car il n'y a nul remède. » Et chacun dit quelque mot assez brief; auxquels il respondit : « J'ay « espérance que Dieu m'aydera; car par aventure je ne suis pas si « malade comme vous pensez. »

Quelle douleur luy fut d'ouyr cette nouvelle et cette sentence? Car oncques homme ne craignit plus la mort, et ne fit tant de choses, pour y cuider mettre remède, comme luy; et avoit tout le temps de sa vie à ses serviteurs et à moy comme à d'autres, dit et prié que, si on le voyoit en nécessité de mort, que l'on ne luy dist, fors tant seulement : « Parlez peu, » et qu'on l'emust seulement à soy confesser, sans luy prononcer ce cruel mot de la mort; car il luy sembloit n'avoir pas cœur pour ouyr une si cruelle sentence : toutesfois il l'endura vertueusement, et toutes autres choses, jusques à la mort, et plus que nul homme que jamais j'aye vu mourir. A son fils qu'il appeloit roy, manda plusieurs choses, et se confessa très-bien; et dit plusieurs oraisons servans à propos, selon les sacremens qu'il prenoit, lesquels luy-mesme demanda. Et comme j'ay dit, il parloit aussi sec comme si jamais n'eust esté malade; et parloit de toutes choses qui pouvoient servir au roy son fils. Et dit entre autres choses, qu'il vouloit que le seigneur des Cordes ne bougeast d'avec sondit fils de six mois; et qu'on le priast de ne mener nulle pratique sur Calais ni ailleurs, disant qu'il estoit conclu avec luy de conduire telles entreprises, et à bonne intention, pour le roy et pour le royaume, mais qu'elles estoient dangereuses, et par espécial celle de Calais, de peur d'émouvoir les Anglois. Et vouloit sur toutes choses qu'après son trespas on tint le royaume en paix cinq ou six ans, ce que jamais n'avoit pu souffrir en sa vie. Et à la vérité dire, le royaume en avoit bon besoin; car, combien qu'il fust grand et estendu, si estoit-il bien maigre et pauvre, et par espécial pour les passages des gens-d'armes qui se remuoient d'un païs en un autre, comme ils ont fait depuis et beaucoup pis. Il ordonna qu'on ne prist pas de débat en Bretagne, et qu'on laissast vivre le duc Fran-

çois en paix, et sans luy donner doutes ni craintes, et à tous les voisins semblablement de tout ce royaume, afin que le roy et le royaume pussent demourer en paix jusques à ce que le roy fust grand et en âge pour en disposer à son plaisir.

Voilà donc comment peu discrètement luy fut signifiée cette mort. Ce que j'ay bien voulu réciter, pource qu'en autre article précédent, j'ay commencé à faire comparaison des maux qu'il avoit fait souffrir à aucuns, et à plusieurs qui vivoient soubs luy et en son obéyssance, avec ceux qu'il souffrit avant sa mort, afin que l'on voye, s'ils n'estoient si grands ni si longs (comme j'ay dit audit article), que néanmoins estoient-ils bien grands, vu sa nature, qui plus demandoit obéyssance que nul autre en son temps, et qui plus l'avoit eue; parquoy, un petit mot de response contre son vouloir luy estoit bien grande punition de l'endurer.

Quelques cinq ou six mois devant cette mort, il avoit suspicion de tous hommes, et espécialement de tous ceux qui estoient dignes d'avoir auctorité. Il avoit crainte de son fils et le faisoit estroitrement garder; ni nul homme ne le voyoit, ni parloit à luy, sinon par son commandement. Il avoit doute à la fin de sa fille et de son gendre, à présent duc de Bourbon, et vouloit sçavoir quelles gens entroient au Plessis quand et eux; et à la fin rompit un conseil que le duc de Bourbon, son gendre, tenoit léans par son commandement. A l'heure que sondit gendre et le comte de Dunois revindrent de remener l'ambassade qui estoit venue aux nopces du roy son fils et de la royne à Amboise, et qu'ils retournèrent au Plessis, et entrèrent beaucoup de gens avec eux, ledit seigneur, qui fort faisoit garder les portes, estant en la galerie qui regarde en la cour dudit Plessis, fit appeler un de ses capitaines des gardes, et luy commanda aller taster aux gens des seigneurs dessusdits, voir s'ils n'avoient point de brigandines soubs leurs robbes, et qu'il le fist comme en devisant à eux, sans trop en faire de semblant. Or regardez, s'il avoit fait vivre beaucoup de gens en suspicion et crainte soubs luy, s'il en estoit bien payé, et de quelles gens il pouvoit avoir sûreté, puis que de son fils, fille et gendre, il avoit suspicion. Je ne le dis point pour luy seulement, mais pour tous autres seigneurs qui désirent estre craints. Jamais ne se sentent

de la revanche jusques à la vieillesse; car, pour la pénitence, ils craignent tout homme. Et quelle douleur estoit à ce roy d'avoir telle peur et telles passions?

Il avoit son médecin, appelé maistre Jacques Cothier, à qui en cinq mois il donna cinquante quatre mille escus comptans (qui estoit à la raison de dix mille escus le mois, et quatre mille par dessus), et l'évesché d'Amiens pour son neveu, et autres offices et terres pour luy et pour ses amis. Ledit médecin luy estoit si très-rude que l'on ne diroit point à un valet les outrageuses et rudes paroles qu'il luy disoit. Et si le craignoit tant ledit seigneur qu'il ne l'eust osé envoyer hors d'avec luy. Et si s'en plaignoit à ceux à qui il en parloit, mais il ne l'eust osé changer, comme il faisoit tous autres serviteurs, pour ce que ledit médecin luy disoit audacieusement ces mots: « Je sçais bien qu'un matin vous m'en-« voyerez comme vous faites d'autres; mais par la....! (un grand « serment qu'il juroit) vous ne vivrez point huit jours après. » Ce mot l'espouvantoit fort, et tant qu'après ne le faisoit que flatter et luy donner, ce qui luy estoit un grand purgatoire en ce monde, vu la grande obéyssance qu'il avoit eue de tant de gens de bien et de grands hommes.

Il est vray qu'il avoit fait de rigoureuses prisons, comme cages de fer et autres de bois, couvertes de plaques de fer par le dehors et par le dedans, avec terribles ferrures de quelques huict pieds de large, et de la hauteur d'un homme et un pied de plus. Le premier qui les devisa fut l'évesque de Verdun qui en la première qui fut faite fut mis incontinent, et y a couché quatorze ans. Plusieurs l'ont maudit, et moy aussy qui en ay tasté, soubs le roy de présent l'espace de huit mois. Autrefois avoit fait faire à des Alemans des fers très-pesans et terribles pour mettre aux pieds; et y estoit un anneau pour mettre au pied, fort malaisé à ouvrir, comme à un carquan; la chaine grosse et pesante, et une grosse boule de fer au bout, beaucoup plus pesante que n'estoit de raison, et les appeloit-on les Fillettes du roy. Toutesfois j'ay vu beaucoup de gens de bien prisonniers les avoir aux pieds qui depuis en sont saillis à grand honneur et à grand'joye, et qui depuis ont eu de grands biens de luy; et entre les autres un fils de monseigneur de

la Grutuse de Flandres, pris en bataille; lequel dit seigneur maria, et fit son chambelan et seneschal d'Anjou, et luy bailla cent lances. Aussi au seigneur de Piennes, prisonnier de guerre, et au seigneur du Verger. Tous deux ont eu gens-d'armes de luy, et ont esté ses chambelans, ou de son fils, et autres gros estats : et autant à monseigneur de Rochefort, frère du connestable, et à un appelé Roquebertin, du païs de Catalongne, semblablement prisonnier de guerre, à qui il fit de grands biens, et plusieurs autres qui seroient trop longs à nommer, et de diverses contrées.

Or cecy n'est pas nostre matière principale; mais faut revenir à dire qu'ainsi comme de son temps furent trouvées ces mauvaises et diverses prisons, tout ainsi avant mourir, il se trouva en semblables et plus grandes prisons, et aussy plus grande peur il eust que ceux qu'il y avoit tenus. Laquelle chose je tiens à très-grande grace pour luy, et pour partie de son purgatoire. Et l'ay dit icy pour monstrer qu'il n'est nul homme, de quelque dignité qu'il soit, qui ne souffre ou en secret ou en public, et par espécial ceux qui font souffrir les autres. Ledit seigneur, vers la fin de ses jours, fit clorre tout à l'entour sa maison du Plessis-lez-Tours de gros barreaux de fer, en forme de grosses grilles, et aux quatre coins de sa maison quatre moineaux de fer, bons, grands et espais. Lesdites grilles estoient contre le mur du costé de la place, et de l'autre part du fossé; car il estoit à fonds de cuve; et y fit mettre plusieurs broches de fer massonnées dedans le mur qui avoient chacune trois ou quatre pointes, et les fit mettre fort près l'une de l'autre. Et davantage ordonna dix arbalestriers, à chacun des moineaux dedans lesdits fossés; pour tirer à ceux qui en approcheroient avant que la porte fust ouverte; et entendoit qu'ils couchassent auxdits fossés, et se retirassent auxdits moineaux de fer. Il entendoit bien que cette fortification ne suffisoit pas contre grand nombre de gens, ni contre une armée; mais de cela il n'avoit point de peur. Seulement craignoit-il que quelque seigneur ou plusieurs ne fissent une entreprise de prendre la place de nuict, demy par amour et demy par force, avec quelque peu d'intelligence; et que ceux-là prissent l'auctorité, et le fissent vivre comme homme sans sens, et indigne de gouverner. La porte du Plessis ne s'ou-

vroit qu'il ne fust huit heures du matin, ni ne baissoit-on le pont jusques à ladite heure; et lors y entroient les officiers; et les capitaines des gardes mettoient les portiers ordinaires, et puis ordonnoient leur guet d'archiers, tant à la porte que parmi la cour, comme en une place frontière estroitement gardée, et n'y entroit nul que par le guichet, et que ce ne fust du sçu du roy, excepté quelque maistre d'hostel et gens de cette sorte qui n'alloient point devers luy. Est-il donc possible de tenir un roy pour le garder plus honnestement, et en estroite prison que luy-mesme se tenoit? Les cages où il avoit tenu les autres avoient quelques huit pieds en carré, et luy qui estoit si grand roy avoit une petite cour de chasteau à se pourmener; encore n'y venoit-il guères; mais se tenoit en la galerie, sans partir de là, sinon par les chambres; et alloit à la messe sans passer par ladite cour. Voudroit-on dire que ce roy ne souffrit pas aussy bien que les autres, qui ainsi s'enfermoit, qui se faisoit garder, qui estoit ainsi en peur de ses enfans et de tous ses prochains parens, et qui changeoit et muoit de jour en jour ses serviteurs qu'il avoit nourris, et qui ne tenoient bien ni honneur que de luy, tellement qu'en nul d'eux ne s'osoit fier, et s'enchainoit ainsi de si estranges chaines et clostures? Si le lieu estoit plus grand que d'une prison commune, aussi estoit-il plus grand que prisonniers communs. On pourroit dire que d'autres ont esté plus suspicionneux que luy; mais ce n'a pas esté de nostre temps, ni par adventure homme si sage que luy, ni qui eust si bons subjets, et avoient ceux-là par adventure esté cruels et tyrans; mais cestui-cy n'a fait à nul qui ne luy eust fait quelque offence. Je n'ay point dit ce que dessus est dit, pour seulement parler des suspicions de nostre roy, mais pour dire que la patience qu'il a portée en ses passions, semblables à celles qu'il a fait porter aux autres, luy est par moy réputée à punition que nostre Seigneur luy a donnée en ce monde pour en avoir moins en l'autre, tant ès choses dont j'ay parlé comme en ses maladies bien grandes et douloureuses pour luy, et qu'il craignoit beaucoup avant qu'elles luy advinssent, et aussi afin que ceux qui viendroient après luy soient un peu plus piteux au peuple, et moins aspres à punir qu'il avoit esté; combien que je ne luy veux pas donner

charge, ni dire avoir vu meilleur prince; et s'il pressoit ses subjets, toutesfois il n'eust point souffert qu'un autre l'eust fait, ni privé, ni étrange.

Après tant de peur et de suspicions et douleurs, nostre Seigneur fit miracle sur luy et le guérit tant de l'ame que du corps, comme tousjours a accoustumé en faisant ses miracles; car il l'osta de ce misérable monde en grande santé de sens et d'entendement, et bonne mémoire, ayant reçu tous ses sacremens, sans souffrir douleur que l'on connust, mais tousjours parlant jusqu'à une patenostre avant sa mort. Et ordonna de sa sépulture, et nomma ceux qu'il vouloit qui l'accompagnassent par chemin; et disoit qu'il n'espéroit à mourir qu'au samedy, et que Nostre Dame luy procureroit cette grace, en qui avoit tousjours eu fiance et grande dévotion et prière. Et tout ainsi luy en advint, car il décéda le samedy, pénultième jour d'aoust, l'an mil quatre cens quatre vingt et trois, à huit heures au soir, audit lieu du Plessis, où il avoit pris la maladie le lundy de devant. Nostre Seigneur ait son ame, et la veuille avoir reçue en son royaume de paradis!

CHAPITRE XIII.

Discours sur la misère de la vie des hommes, et principalement des princes, par l'exemple de ceux du temps de l'autheur, et premièrement du roy Louis.

Peu d'esperance doivent avoir les pauvres et menues gens au faict de ce monde, puisque si grand roy y a tant souffert et travaillé, et depuis laissé tout; et ne put trouver une seule heure pour esloigner sa mort, quelque diligence qu'il ait sçu faire. Je l'ai cognu, et ay esté son serviteur à la fleur de son age, et en ses grandes prospérités; mais je ne le vis oncques sans peines et sans soucy. Pour tous plaisirs il aimoit la chasse, et les oiseaux en leurs saisons; mais il n'y prenoit point tant de plaisir comme aux chiens. Des dames, il ne s'en est point meslé, tant que j'ay esté avec luy; car à l'heure de mon arrivée, luy mourut un fils, nommé Joachim, né l'an 1459, dont il eut grand deuil; et fit lors vœu à Dieu, en ma présence, de jamais ne toucher à femme qu'à la royne sa femme; et combien qu'ainsi le devoit faire selon l'ordonnance de l'église, si fut ce grand chose à en avoir tant à son

commandement, de persévérer en cette promesse; vu encore que la royne n'estoit point de celles où on devoit prendre grand plaisir; mais au demourant fort bonne dame.

Encore en cette chasse avoit quasi autant d'ennuy, que de plaisir; car il y prenoit grande peine, pourtant qu'il couroit le cerf à force, et se levoit fort matin; et alloit aucunesfois loin, et ne laissoit point cela pour nul temps qu'il fit, et ainsi s'en retournoit aucunesfois bien las. Et quasi tousjours courouçé à quelqu'un; car c'est matière qui n'est pas conduite tousjours au plaisir de ceux qui la conduisent. Toutesfois il s'y cognoissoit mieux que nul homme qui ait régné de son temps, selon l'opinion de chacun. A cette chasse estoit sans cesse; et logé par les villages, jusques à ce qu'il venoit quelques nouvelles de la guerre; car quasi tous les estés y avoit quelque chose entre le duc Charles de Bourgongne et luy; et l'hyver ils faisoient trèves. Aussi il eut plusieurs affaires, pour cette comté de Roussillon, contre le roy Jean d'Aragon, père du roy d'Espagne qui règne de présent; car combien qu'ils fussent fort pauvres et troublés avec leurs subjects, comme ceux de Barcelone et autres, et que le fils n'eut rien (mais il attendoit la succession du roy dom Henry de Castille, frère de sa femme, laquelle depuis luy est advenue), toutesfois ils lui faisoient grande résistance, car ils avoient les cœurs des subjects dudit païs de Roussillon; lequel cousta fort cher au roy et au royaume; car il y mourut et s'y perdit maint homme de bien, et y despendit grand argent; car guerre dura longuement. Ainsi le plaisir qu'il prenoit, estoit peu de temps en l'an, et estoit en grand travail de sa personne, comme j'ay dit. Le temps qu'il reposoit, son entendement travailloit; car il avoit affaire en moult de lieux : et se fut aussi volontiers empesché des affaires de son voisin comme des siens, et mis gens en leurs maisons, et departy les auctorités d'icelle. Quand il avoit la guerre, il désiroit paix ou trèves; quand il avoit la paix ou la trève, à grande peine les pouvoit-il endurer. De maintes mêmes choses de son royaume se mesloit dont il se fust bien passé; mais sa complexion estoit telle, et ainsi vivoit. Aussi sa mémoire estoit si grande, qu'il retenoit toutes choses, et cognoissoit tout le monde, et en tous païs, et à l'entour de luy.

A la vérité il sembloit mieux pour secourir et seigneurier un monde, qu'un royaume. Je ne parle point de sa grande jeunesse, car je n'estois pas avec luy; mais en l'âge d'onze ans, par aucuns seigneurs et autres du royaume, il fust embrouillé contre le roy Charles septiesme son père, en une guerre qui peu dura, appelée la Praguerie. Quand il fust marié à une fille d'Escosse, à son desplaisir tant qu'elle vesquit il y eut regret. Et après, pour les bandes et brouillis de la maison du roy son père, il se retira en Dauphiné (qui estoit sien) où beaucoup de gens de bien le suivirent et plus qu'il n'en put nourrir. Luy estant en Dauphiné, il se maria avec la fille du duc de Savoye; et tost après il eut débat avec son beau-père, et se firent très-aspres guerres. Le roy Charles son père, voyant son fils trop accompagné de gens de bien et de gens-d'armes, à son gré, deslibera d'y aller en personne, en grand nombre de gens, et de l'en mettre dehors; et se mit en chemin; et prit peine d'en retirer plusieurs, en leur commandant comme à ses subjects, et sur les peines accoustumées, se retirer devers luy. A quoy plusieurs obéyssoient, au grand desplaisir du roy nostre maistre : lequel voyant le courroux de son père, nonobstant qu'il fust fort, se deslibera partir de là, et luy laisser le païs. Et s'en alla par la Bourgongne, avec peu de gens, devers le duc Philippe de Bourgongne; lequel à grand honneur le recueillit; et luy départit de ses biens, et à ses principaux serviteurs : comme le comte de Comminges, le seigneur de Montauban, et autres, par forme de pension, par chascun an; et fit, durant le temps qu'il y fut, dons à ses serviteurs. Toutesfois à la despense qu'il faisoit de tant de gens qu'il avoit, l'argent luy failloit souvent, qui luy estoit grande peine et soucy; et luy en faloit chercher, ou emprunter, ou ses gens l'eussent laissé, qui est grande angoisse à un prince qui ne l'a point accoustumé. Et par ainsi n'estoit point sans peine en cette maison de Bourgongne; et luy faloit entretenir le prince et ses principaux gouverneurs, de peur qu'on ne s'ennuyast de luy, à y estre tant; car il y fust six ans. Et incessamment le roy son père y envoyoit ambassadeurs pour l'en mettre hors, ou qu'il luy fust renvoyé. Et en cela vous pouvez penser qu'il n'estoit point oisif, et sans grandes pensées et soucy. Or en quel temps donc pourroit-l'on dire qu'il

eut eu joye ni plaisir, à voir toutes les choses dessusdites? Je crois que depuis son enfance il n'eut jamais que tout mal et travail jusques à la mort. Et crois que si tous les bons jours qu'il a eus en sa vie, èsquels il a eu plus de joye et de plaisir que de travail et d'ennuy, estoient bien nombrés, qu'il s'en trouveroit bien peu; et me semble qu'il s'en trouveroit bien vingt de peine et de travail, contre un de plaisir et d'aise. Il vesquit environ 61 ans; toutesfois il avoit tousjours imagination de ne passer point 60 ans; et disoit que depuis long-temps, roy de France ne les passa. Aucuns veulent dirent depuis Charles le grand; toutesfois le roy nostre dit maistre fut bien avant au soixante uniesme.

Le duc Charles de Bourgongne, quel aise ne quel plaisir sçauroit-on dire qu'il ait eu plus grand que nostre roy dont j'ay parlé? Il est vray qu'en sa jeunesse il eut peu de soucy; car il n'entreprit rien qu'il n'eut environ vingt deux ans, et jusques là vesquit sain et sans trouble. Alors commença se troubler avec les gouverneurs de son père; lesquels son dit père soustint; pourquoy le fils s'absenta de sa présence; et s'en alla tenir en Hollande, où il fut bien recueilly; et prit intelligence avec ceux de Gand, et aucunesfois y venoit. Il n'avoit riens de son père: mais ce païs de Hollande estoit fort riche, et luy faisoit de grands dons, et plusieurs grosses villes des autres païs, pour l'espérance qu'ils avoient d'acquérir sa grace, pour le temps advenir; qui est coustume générale, que tousjours on complaist plus aux gens de qui on espère la puissance et auctorité accroistre, pour le temps advenir, que l'on ne fait pour celuy qui est jà en tel degré qu'il ne peut monter plus haut; et y est l'amour plus grande, par espécial entre le peuple. C'est pourquoy le duc Philippe, quand on luy disoit que les Gandois aimoient tant son fils, et qu'il les sçavoit si bien conduire, respondoit qu'ils avoient tousjours bien aimé leur seigneur advenir; mais depuis qu'il estoit seigneur, ils le hayssoient. Et ce proverbe fut véritable; car oncques, puis que le duc Charles fut seigneur, ils ne l'aimèrent; et luy monstrèrent bien, comme j'ay dit ailleurs; et aussi de son costé ne les aimoit point; mais à ce qui est descendu de luy, ils ont fait plus de dommage qu'ils n'eussent sçu faire à luy.

Pour continuer mon propos, depuis que le duc Charles entreprit la guerre pour les terres de Picardie, que nostre maistre avoit rachetées de son père le duc Philippe, et qu'il se fut mis avec les autres seigneurs du royaume, en cette guerre du bien public, quel aise eut-il depuis ? Il eust tousjours travail, sans nul plaisir, et de sa personne et de l'entendement ; car la gloire luy monta au cœur, et l'esmut de conquerir tout ce qui luy estoit bienséant. Tous les estés tenoit les champs, en grand péril de sa personne, et prenoit tout le soin et la cure de l'ost, et n'en avoit pas encore assez à son gré. Il se levoit le premier et se couchoit le dernier tout vestu, comme le plus pauvre de l'ost. S'il se reposoit aucun hyver, il faisoit ses diligences de trouver argent. A chacun jour il besongnoit dès six heures du matin, et prenoit grande peine à recueillir et ouyr grand nombre d'ambassadeurs ; et en ce travail et misère finit ses jours ; et fut tué des Suisses devant Nancy comme avez vu devant. Et ne pourroit-l'on dire qu'il eut jamais eu un bon jour, depuis qu'il commença à entreprendre de se faire plus grand, jusques à son trespas. Quel acquest a-t-il eu en ce labeur? Quel besoin en avoit-il luy qui estoit si riche, et avoit tant de belles villes et seigneuries en son obéyssance, où il eust esté si aise s'il eust voulu ?

Après faut parler du roy Edouard d'Angleterre, qui a esté si grand roy et puissant. En sa très-grande jeunesse, il vit son père le duc d'Yorck desconfit, et mort en bataille, et avec luy le père du comte de Warvic. Ledit comte de Warvic gouvernoit ce roy, dont je parle, en sa jeunesse, et conduisoit ses affaires. A la vérité dire, il le fit roy, et fut cause de deffaire son roy Henry, qui plusieurs ans avoit régné en Angleterre ; lequel (selon mon jugement et selon le monde) estoit vray roy. Mais de telles causes, comme de royaumes et grandes seigneuries, nostre seigneur les tient en sa main, et en dispose ; car tout vient de luy. La cause pourquoy le comte de Warvic servoit la maison d'Yorck, contre le roy Henry de Lanclastre, c'estoit pour une bande ou partialité, qui estoit en la maison dudit roy Henry, qui n'estoit guères sage ; et la royne sa femme, laquelle estoit de la maison d'Anjou, fille du roy René de Cecile, prit le parti du duc de Sombresset contre

le comte de Warvic; car tous avoient tenu ledit roy Henry, et son père, et grand père, pour roys. Ladite dame eut mieux fait beaucoup de faire office de juge, ou de médiateur entre les parties, que de dire . « Je soustiendray cette part, » comme il a apparu; car ils en eurent maintes batailles en Angleterre; et en dura la guerre vingt et neuf ans; et fin de compte, le tout y mourut, quasi d'une part et d'autre. Et pour parler des bandes et partialités, elles sont très-périlleuses, et mesmement quant aux nobles, enclins à les nourrir et entretenir. Et si l'on dit que par là ils sçauront des nouvelles, et tiendront les deux parties en crainte, je m'accorderay assez qu'un jeune roy le fasse entre les dames; car il en aura du passe-temps et du plaisir assez, et sçaura des nouvelles d'entre elles; mais nourrir les partialités entre les hommes, comme princes et gens de vertus et de courage, il n'est rien plus dangereux. C'est allumer un grand feu en sa maison; car tantost l'un ou l'autre dira : « Le roy est contre nous : » et puis pensera de se fortifier, et de s'accointer de ses ennemys. Au fort, les bandes d'Orléans et de Bourgongne les en doivent avoir fait sages. La guerre en dura soixante et deux ans, les Anglois meslés parmy; qui en cuidèrent posséder le royaume. A revenir à nostre roy Edouard, il estoit fort jeune, et beau prince entre les beaux du monde. A l'heure qu'il fut de tous poincts au-dessus de ses affaires, il ne complut qu'à son plaisir et aux dames, festes, banquets, et aux chasses; et suis d'opinion que ce temps lui dura bien quelque seize ans, ou environ, jusques à ce que le différend dudit comte de Warvic et de luy commença. Et combien que ledit roy fust jeté hors du royaume, si ne dura ledit débat guères, car il retourna et obtint la victoire; et après prit ses plaisirs plus que devant. Il ne craignoit personne, et se fit fort gras et plein, et en fleur d'âge le vindrent à ronger ses excès, et mourut assez soudainement (comme j'ay dit) d'une apoplexie; et perdit sa lignée et le royaume après luy, comme avez ouy, quant aux enfans masles.

En nostre temps ont aussi régné deux vaillans et sages princes, c'est à sçavoir le roy de Hongrie, Mathias (Corvin), et Mahumet Ottoman, empereur des Turcs. Ledit roy Mathias estoit fils d'un très-vaillant chevalier, appelé le chevalier Blanc de la Valacquie,

gentil-homme de grand sens et vertus, qui longuement gouverna ce royaume de Hongrie, et eut maintes belles victoires contre les Turcs; qui sont voisins dudit royaume, à cause des seigneuries qu'ils ont usurpées en Grèce et Esclavonie. Et tost après son décès, vint en âge d'homme le roy Lancelot (Ladislas VI), à qui ledit royaume appartenoit, avec Behaigne et Poullaine (Bohême et Pologne). Cestuy-là se trouva conseillé par aucuns (comme l'on dit) de prendre les deux fils dudit chevalier Blanc, disant que leur père avoit pris trop de maistrise et de seigneurie audit royaume, durant son enfance, et que les enfans (qui estoient bons personnages) pourroient bien vouloir faire comme luy. Parquoy conclud ledit roy Lancelot, de les faire prendre tous deux, ce qu'il fit; et incontinent fit mourir l'aisné, et ledit Mathias mettre en prison à Bude, principale ville de Hongrie; mais il n'y fut guères; et peut-estre que nostre seigneur eut agréables les services de son père; car tost après ledit roy Lancelot, fut empoissonné à Prague en Behaigne, par une femme de bonne maison (et en ay vu le frère) de laquelle il estoit amoureux, et elle de luy, tellement que malcontente de ce qu'il se marioit en France, avec la fille du roy Charles septiesme, qui de présent s'appelle la princesse de Viane, (qui estoit contre ce qu'il luy avoit promis) elle l'empoisonna en un baing, en luy donnant à manger d'une pomme, et mit la poison au manche du cousteau. Incontinent que fut mort ledit roy Lancelot, les barons de Hongrie s'assemblèrent audit Bude, pour faire élection de roy selon l'usage et privilége qu'ils ont d'eslire, quand leur roy meurt sans enfans; et estant là en grande division entre eux, pour cette dignité, survint en la ville la veufve dudit chevalier Blanc, et mère dudit Mathias, bien fort accompagnée; car elle estoit riche femme d'argent comptant, que son *mary* avoit laissé; parquoy elle avoit pu faire grands amas soudainement; et crois bien qu'elle avoit bonne intelligence en cette compagnie, et en la ville, vu le crédit et auctorité que son mary avoit eu audit royaume. Elle tira en la prison, et mit son fils dehors. Partie des barons et prélats qui estoient là assemblés, pour faire un roy, s'enfuyrent de peur. Les autres créérent ledit Mathias roy; lequel a régné audit royaume en grande prospérité, et autant loué et prisé que nul

roy qui ait régné long-temps a, et plus en aucunes choses. Il a esté des plus vaillans hommes qui ayent régné de son temps, et a gaigné de grandes batailles contre les Turcs de son temps, qui durant son règne n'ont en rien endommagé le royaume; mais il l'a augmenté, tant de leur costé qu'en Bohème (dont il tenoit la plupart) et en Walaquie, dont il estoit, et en Esclavonie; et du costé d'Alemagne, prit la plupart d'Austriche, sur l'empereur Frédéric, qui vit encore; et l'a possédée jusques à sa mort, qui fut en la ville de Vienne, chef du païs d'Austriche, en cet an mil quatre cens quatre vingt et onze. Il estoit roy qui gouvernoit aussy sagement ses affaires en temps de paix, comme en temps de guerre. Sur la fin de ses jours, et se voyant sans crainte d'ennemy, il est devenu fort pompeux, et triomphant roy en sa maison; et fit grands amas de beaux meubles, bagues et vaisselles, pour parer sa maison. Toutes choses dépeschoit de soy, ou par son commandement; il se faisoit fort craindre, car il devint cruel; et puis tomba en griefve maladie incurable en assez jeune âge, comme de vingt et huit ans ou environ; il est mort ayant eu toute sa vie labeur et travail, et trop plus que de plaisirs.

Le Turc (que devant ay nommé) a esté sage et vaillant prince, plus usant de sens et de cautelle, que de vaillance et hardiesse. Vray est que son père le laissa bien grand, et fut vaillant prince; et prit Adrianopoli, qui vaut à dire ville d'Adrian. Celuy dont je parle, prit en l'âge de vingt et trois ans Constantinople, qui vaut à dire cyté de Constantin. Je l'ay vu peinct de cet âge; et sembloit bien qu'il fust homme de grand esprit. Ce fut une grande honte à tous les chrestiens de la laisser perdre. Il la prit d'assaut, et fut tué à la bresche l'empereur de l'Orient, que nous appelons de Constantinople, et maints autres hommes de bien; maintes femmes forcées, de grandes et nobles maisons. Nulle cruauté ne demoura à y estre faite. Ce fut son premier exploict. Il a continué à faire de grandes choses, et tant que j'ouys une fois dire à un ambassadeur vénitien, devant le duc Charles de Bourgongne, qu'il avoit conquis deux empires, quatre royaumes, et deux cens cytés. Il vouloit dire de Constantinople, et de celuy de Trébisonde; les royaumes de la Bossenne (Bosnie), de la Syrie, et Armenie. Je ne

sçay s'il prenoit la Morée pour un. Il a conquis maintes belles isles de mer en cet Archipel, où est ladite Morée (les Vénitiens y tenoient encore deux places); aussi l'isle de Negrepont et de Methelin; et aussi à conquis presque toute l'Albanie et l'Esclavonie. Et si ses conquestes ont esté si grandes sur les chrestiens, aussi ont-elles esté sur ceux de sa loy propre, et y a destruit maint grand seigneur, comme le Carmain (le prince de Caramanie), et autres. La pluspart de ses œuvres il les conduisoit de luy et de son sens. Si faisoit nostre roy, et aussi le roy de Hongrie; et ont esté les trois plus grands hommes, qui ayent régné depuis cent ans; mais l'honnesteté et forme de vivre de nostre roy, et les bons termes qu'il tenoit aux gens privés et estranges, a esté tout autre, et meilleur que des deux autres; aussi estoit-il roy très-chrétien. Quant aux plaisirs du monde, ce Turc en a pris à cœur saoul, et y a usé grande partie de son temps; et eust encore fait plus de maux qu'il n'a, s'il ne se fust tant occupé; en nul vice de la chair ne failloit, ni d'estre gourmand outre mesure. Aussi les maladies luy sont venues tost, et selon la vie; car il luy prit une enflure d'une jambe, comme j'ay ouy dire à ceux qui l'ont vu, et luy venoit au commencement de l'esté qu'elle grossissoit comme un homme par le corps; et n'y avoit nulle ouverture; et puis s'en alloit; ni jamais chirurgien ne sçut entendre ce que c'estoit: mais bien disoit-on que sa grande gourmandise y aidoit bien, et que ce pouvoit estre quelque punition de Dieu. Et ce qu'il se laissoit si peu voir, et se tenoit tant clos en son serail, estoit afin que l'on ne le congnut si deffaict, et qu'à celle occasion ne l'eussent tant en mespris. Il est mort en l'âge de cinquante et deux ans, ou environ, assez soudainement. Toutesfois il fit testament, lequel j'ay vu; et fit conscience d'un impost que nouvellement il avoit mis sur ses subjets, si ledit testament est vray. Or regardez ce que doit faire un prince chrestien, qui n'a auctorité fondée en raison, de rien imposer, sans le congé et permission de son peuple.

CONCLUSION DE L'AUTEUR.

Or voyez-vous la mort de tant de grands hommes, en si peu de temps, qui tant ont travaillé pour s'accroistre, et pour avoir

gloire, et tant en ont souffert de passion et de peines, et abrégé leur vie; et par adventure leurs ames en pourront souffrir. En ceci ne parle point dudit Turc; car je tiens ce poinct pour vuidé, et qu'il est logé avec ses prédécesseurs. De nostre roy j'ay espérance (comme j'ay dit) que nostre Seigneur ait eu miséricorde de luy et aussi aura-il des autres, s'il luy plaist. Mais à parler naturellement (comme homme qui n'a aucune littérature, mais quelque peu d'expérience et sens naturel) n'eust-il point mieux valu à eux, et à tous autres princes, et hommes de moyen estat, qui ont vescu soubs ces grands, et vivront soubs ceux qui régnent, eslir le moyen chemin en ces choses. C'est à sçavoir moins se soucier, et moins se travailler, et entreprendre moins de choses, et plus craindre à offenser Dieu, et à persécuter le peuple, et leurs voisins, et par tant de voies cruelles que j'ay assez déclarées par cy-devant, et prendre des aises et plaisirs honnestes? Leurs vies en seroient plus longues. Les maladies en viendroient plus tard, et leur mort en seroit plus regrettée, et de plus de gens, et moins désirée; et auroient moins à douter la mort. Pourroit-l'on voir de plus beaux exemples pour connoistre que c'est peu de choses que de l'homme, et que cette vie est misérable et briefve, et que ce n'est riens des grands; et qu'incontinent qu'ils sont morts, tout homme en a le corps en horreur et vitupère? et qu'il faut que l'ame sur l'heure se sépare d'eux et qu'elle aille recevoir son jugement? Et à la vérité, en l'instant que l'ame est séparée du corps, jà la sentence en est donnée de Dieu, selon les œuvres et mérites du corps, laquelle sentence s'appelle le jugement particulier.

LIVRE SEPTIÈME.

CHARLES HUITIÈME.

Proposition de Philippe de Commines touchant ce qu'il prétend escrire par les Mémoires du roy Charles VIII, fils dudit roy Louis XI de ce nom, après toutesfois quelque omission d'années depuis le décès de ce prince jusques à la reprise de son discours.

Pour continuer les Mémoires par moy Philippe de Commines encommencés, des faicts et gestes et du règne du feu roy Louis on-

ziesme, que Dieu absolve, maintenant vous veux dire comme il advint que le roy Charles huitiesme, son fils, entreprit son voyage d'Italie, auquel je fus. Et partit ledit seigneur de la ville de Vienne, qui est au Dauphiné, le vingt et troisiesme d'aoust, l'an mil quatre cens quatre vingt et quatorze; et fut de retour dudit voyage, en son royaume, environ le mois d'octobre, quatre vingt et quinze. Avant l'entreprise duquel voyage, il eut mainte disputation, sçavoir s'il iroit ou non; car l'entreprise sembloit à toutes gens sages et expérimentés très-dangereuse et n'y eut que luy seul qui la trouva bonne, et un appelé Estienne de Vers, natif de Languedoc, homme de petite lignée, qui jamais n'avoit vu ni entendu nulle chose au faict de la guerre. Un autre s'en estoit meslé jusques là, à qui le cœur faillit, homme de finances, appelé le général Brissonnet, qui depuis, à cause dudit voyage, a eu de grands biens en l'église, comme d'estre cardinal, et avoir beaucoup de bénéfices. L'autre avoit jà acquis beaucoup d'héritages et estoit sénéschal de Beaucaire, et président des comptes à Paris; et avoit servi ledit roy, en son enfance, très-bien, de valet-de-chambre; et celuy-là y attira ledit général, et eux deux furent cause de ladite entreprise, dont peu de gens les louoient, et plusieurs les blasmoient; car toutes choses nécessaires à une si grande entreprise leur défailloient. Le roy estoit très-jeune, foible personne, plein de son vouloir, peu accompagné de sages gens, ni de bons chefs, et n'avoit nul argent comptant; car avant que de partir ils empruntèrent cent mille francs de la Banque de Sauli à Gennes, à gros intérest pour cent, de foire en foire, et en plusieurs autres lieux, comme je diray après. Ils n'avoient ni tentes ni pavillons; et si commencèrent en hyver à entrer en Lombardie. Une chose avoient-ils bonne, c'estoit une gaillarde compagnie, pleine de jeunes gentils-hommes, mais en peu d'obéyssance. Ainsi faut conclure que ce voyage fut conduit de Dieu, tant à l'aller qu'au retourner; car le sens des conducteurs, que j'ay dit, n'y servit de guères. Toutesfois ils pouvoient bien dire qu'ils furent cause de donner grand honneur et grande gloire à leur maistre.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le duc René de Lorraine vint en France, demander la duché de Bar et la comté de Provence que le roy Charles tenoit, et comment il faillit à entrer au royaume de Naples, qu'il prétendoit sien, comme le roy : et quel droit y avoient tous deux. 1484.

Estant le roy, dont je parle, en l'âge de son couronnement, qui fut de quatorze ou quinze ans, vint vers luy le duc de Lorraine, demander la duché de Bar, que le roy Louis onziesme tenoit, et la comté de Provence que le roy Charles d'Anjou, son cousin germain, laissa audit roy Louis onziesme, par son trespas et testament, car il mourut sans enfant. Le duc de Lorraine la vouloit dire sienne, parce qu'il estoit fils de la fille du roy René de Cécile, duc d'Anjou et comte de Provence; et disoit que le roy René luy avoit fait tort; et que le roy Charles d'Anjou, dont je parle, n'estoit que son neveu, fils de son frère le comte du Maine, et luy estoit fils de sa fille. Mais l'autre disoit que Provence ne pouvoit aller à fille par leurs testamens. En effet Bar fut rendu, où le roy ne demandoit qu'une somme d'argent, et par avoir grande faveur et grands amis, et par espécial le duc Jean de Bourbon, qui estoit vieil, et en vouloit espouser la sœur, eut estat bon du roy et cent lances de charge, et luy fut baillé trente et six mille francs l'an pour quatre années, pendant lequel temps se connoistroit du droict de ladite comté. Et estois à cette deslibération et conclusion (car j'estois de ce conseil qui avoit esté lors créé, tant par les prochains parens du roy, que par les trois estats du royaume). Estienne de Vers, dont j'ay parlé, qui jà avoit acquis quelque chose en Provence, et avoit en fantaisie ce fait de Naples, fit dire par le roy, ainsi jeune qu'il estoit lors, sa sœur duchesse de Bourbon présente, à monsieur de Comminges, du Lau (car ces deux estoient aussi du conseil) et moy, que nous tinssions la main, à ce qu'il ne perdist point cette comté de Provence. Et fut avant l'appointement dont j'ay parlé.

Avant les quatre ans passés, se trouvèrent quelques gens de Provence, qui vindrent mettre en avant certains testamens du roy Charles le premier, frère de sainct Louis, et d'autres roys de Cécile qui estoient de la maison de France, et entre autres raisons,

disoient : que non point seulement la comté de Provence appartenoit audit roy, mais le royaume de Cécile, et autres choses possédées par la maison d'Anjou, et que ledit duc de Lorraine n'y avoit riens (toutesfois aucuns vouloient dire autrement. Et s'adressoient tous ceux-là audit Estienne de Vers, qui nourrissoit son maistre en ce langage; que ce roy Charles dernier mort, comte de Provence, fils de Charles d'Anjou, comte du Maine, et neveu du roy René, luy avoit laissé par son testament; car le roy René l'institua en son lieu avant que de mourir, et le préféra devant ledit duc de Lorraine, qui estoit fils de sa fille. Et disoient que le roy René fit cela à cause desdits testamens, faits par ce Charles premier et sa femme, comtesse de Provence, disans que le royaume et comté de Provence ne pouvoient estre séparés, ni aller à fille, tant qu'il y eut fils de la lignée, et que semblable testament firent les premiers venans après eux, comme fut Charles le second audit royaume.

En ce temps desdites quatre années, ceux qui gouvernoient ledit roy (qui estoient le duc et duchesse de Bourbon, et un chambelan, appelé le seigneur de Graville, et autres chambelans, qui en ce temps eurent grand règne), appelèrent à la cour, en auctorité et crédit, ledit duc de Lorraine, pour en avoir support et ayde; car il estoit homme hardy, et plus qu'homme de cour; et leur sembloit qu'ils s'en deschargeroient bien quand il seroit temps, comme ils firent quand ils se sentirent assez forts, et que la force du duc d'Orléans, et de plusieurs autres, dont vous avez ouy parler, fut diminuée. Aussi ne purent-ils plus tenir ledit duc de Lorraine, les quatre ans passés, sans lui bailler ladite comté, ou l'assurer à certains temps, et par escript, et tousjours payer les trente-six mille francs; en quoy ne se purent accorder; et à cette cause il partit, très-mal content d'eux, de la cour.

Quatre ou cinq mois avant son partement de cour, luy advint une bonne ouverture, s'il l'eust sçu entendre. Tout le royaume de Naples se rebella contre le roy Ferrand, pour la grande tyrannie de luy et de ses enfans, et se donnèrent tous les barons et les trois parts du royaume à l'Eglise. Toutesfois ledit roy Ferrand, qui fut secouru des Florentins, les pressoit fort; et par ce le pape, et lesdits seigneurs du royaume, qui s'estoient rebellés, mandèrent

ledit duc de Lorraine, pour s'en faire roy; et longtemps l'attendirent les galées à Gennes, et le cardinal de Sainct-Pierre advincula, cependant qu'il estoit en ces brouillis de cour, et sur son départ, et avoit avec luy gens de tous les seigneurs du royaume, qui le pressoient de partir. Fin de compte, le roy et son conseil monstroient en tout et par tout de luy vouloir ayder; et luy fut promis soixante mille francs, dont il en eut vingt mille; le reste perdit; et luy fut consenty mener les cent lances qu'il avoit du roy, et envoyer ambassades partout en sa faveur. Toutesfois le roy estoit jà de dix-neuf ans ou plus, nourry de ceux que j'ay nommés, qui luy disoient journellement, que ledit royaume de Naples luy devoit appartenir. Je le dis volontiers, parce que souvent petites gens en menoient grande noise. Et ainsi je sçus par aucuns de ces ambassadeurs, qui alloient à Rome, Florence, Gennes, et ailleurs, pour ledit duc de Lorraine; et le sçus mesmement par ledit duc propre, qui vint passer par Mouslins, où lors me tenois, pour les différends de cour avec ledit duc Jean de Bourbon. Jà son entreprise estoit demy perdue, pour la longue attente; et allay au devant de luy, combien que ne luy fusse tenu; car il m'avoit aydé à chasser de la cour, avec rudes et folles paroles. Il me fit la plus grande chère du monde, soy doulant de ceux qui demouroient au gouvernement. Il fut deux jours avec le duc Jean de Bourbon; et puis tira vers Lyon.

En somme, ses amis étoient fort las et foulés, pour l'avoir tant attendu, que le pape avoit appointé, et les barons du royaume aussi. Lesquels, sur la sûreté dudit appointement, allèrent à Naples, où tous furent pris, combien que le pape, les Vénitiens, et le roy d'Espagne, et les Florentins, s'estoient obligés de faire tenir ledit appointement, et eussent juré et promis leur sûreté. Le prince de Salerne eschappa, qui vint par deçà; et ne voulut point estre compris audit appointement, cognoissant ledit Ferrand. Ledit duc de Lorraine s'en alla bientôt honteux en son païs; et oncques puis n'eut auctorité vers le roy: et perdit ses gens-d'armes, et les trente-six mille francs qu'il avoit pour Provence; et jusques à cette heure (qui est l'an mil quatre cens quatre-vingt-dix-sept) est encore en cet estat.

CHAPITRE II.

Comment le prince de Salerne, du royaume de Naples, vint en France, et comment Ludovic Sforze, surnommé le More, et luy taschoient à faire que le roy menast guerre au roy de Naples, et pour quelle cause. 1489.

Ledit prince de Salerne alla à Venise (parce qu'il y avoit grande accointance), et avec lui trois de ses neveux, enfans du prince de Bisignan, ou demandèrent conseil (comme m'a dit ledit prince) à la seigneurie, où il leur plaisoit mieux qu'ils tirassent, ou vers ledit duc de Lorraine, ou devers le roy de France, ou d'Espagne. Il me dist qu'ils luy respondirent: que le duc de Lorraine estoit un homme mort, et qu'il ne les sçauroit resoudre. Le roy d'Espagne seroit trop grand, s'il avoit le royaume, avec l'isle de Cecile, et les autres choses qu'il avoit en ce gouffre (golfe) de Venise, et s'il estoit puissant par mer; mais qu'ils luy conseilloient aller en France; et qu'avec les roys de France, qui avoient esté audit royaume, ils avoient eu bonne amitié et bon voisin. Et crois qu'ils ne pensoient point que ce qui en advint après, dust advenir. Ainsi vindrent ces barons dessusdits en France, et furent bien recueillis, mais pauvrement traictés de bien. Ils firent grande poursuite environ deux ans; et du tout s'adressoient à Estienne de Vers, lors seneschal de Beaucaire, chambellan du roy.

Un jour vivoient en espérance, autre en contrariété; et faisoient diligence en Italie, et par espécial à Milan; où avoit pour duc Jean Galéas, non pas le grand, qui est enterré aux Chartreux de Pavie, mais celuy qui estoit fils du duc Galéas et de la duchesse Bonne, fille de Savoye, qui estoit de petit sens. Elle eut la tutelle de ses enfans; et l'ay vue en grande auctorité, estant veufve, conduite par un appelé messire Cico, secrétaire, nourry de long-temps en ceste maison, qui avoit chassé et confiné tous les frères du duc Galéas, pour la sûreté de ladite dame et de ses enfans. Entre les autres avoit chassé un appelé le seigneur Ludovic (qui depuis fut duc de Milan) qu'elle rappela depuis, estant son ennemy, et en guerre contre elle, et le seigneur Robert de Sainct-Severin, vaillant capitaine, que pareillement avoit chassé ledit Cico. Pour conclusion, par le moyen d'un jeune homme, qui tranchoit devant elle, natif de Ferrare, de petite lignée, appelé Antoine Thesin, elle les rap-

pela par sottise, cuidant qu'ils ne fissent nul mal audit Cico, et ainsi l'avoient juré et promis. Le tiers jours après, le prirent et le passèrent dedans une pipe, au travers de la ville de Milan; car il estoit allié par mariage avec aucuns des Viscomtes (Visconti); et veut l'on dire que, s'il eust esté en la ville, qu'ils ne l'eussent osé prendre; et si vouloit le seigneur Ludovic, que le seigneur Robert de Sainct-Severin, qui venoit, le rencontrast en cet estat, pource qu'il haïssoit à merveilles ledit Cico; et fut mené à Pavie en prison au chasteau, où depuis il mourut.

Ils mirent ladite dame en grand honneur, ce luy sembloit; et luy complaisoient; et eux tenoient le conseil, sans luy dire, sinon ce qu'il leur plaisoit; et plus grand plaisir ne luy pouvoient-ils faire, que de ne luy parler de riens.

A cet Antoine Thesin luy laissoient donner ce qu'elle vouloit; et le logeoient près de sa chambre; et la portoit à cheval derrière luy, par la ville; et estoient toutes festes et danses léans; mais il ne dura guères par adventure demi an. Elle fit beaucoup de bien audit Thesin; et les bougettes des courriers s'adressoient à luy. Et y sortit grande envie, avec le bon vouloir que le seigneur Ludovic, oncle des deux enfans, avoit de se faire seigneur, comme il fit après. Un matin luy ostèrent ses deux fils, et les mirent au donjon, qu'ils appeloient la Rocque; et à ce s'accordèrent ledit seigneur Ludovic, le seigneur Robert de Sainct-Severin, un appelé de Pallevoisin (Palavicini), qui gouvernoit la personne dudit jeune duc, et le capitaine de la Rocque, qui jamais depuis la mort du duc Galéas, n'en estoit sorty, ni ne fit de long-temps après, jusqu'à ce qu'il fut pris par tromperie dudit seigneur Ludovic, et par la folie de son maistre, qui tenoit la condition de la mère et n'estoit guères sage. Après ces enfans mis à ladite Rocque par les dessusdits, ils mirent la main sur le trésor (qui estoit en ce temps le plus grand de la chrestienté) et luy en firent rendre compte; et en fut fait trois clefs, dont elle eut l'une; mais oncques puis n'y toucha. Ils la firent renoncer à la tutelle, et fut créé tuteur le seigneur Ludovic. Et d'avantage, escrivirent en plusieurs lieux, et par espécial en France, lettre que je vis à sa grande honte, et la chargeant de cet Antoine Thesin. Et autre chose audit Thesin ne fut mesfait, mais

fut renvoyé; et le sauva le seigneur Robert, et aussi ses biens. En cette Rocque n'entroient point ces deux grands hommes, comme ils le vouloient; car le capitaine y avoit son frère, et bien cent cinquante hommes à gage; et faisoit garder la porte quand ils y entroient, et n'y menoient jamais qu'un homme ou deux avec eux, et dura cecy fort longuement.

Cependant sourdit grand différend entre ledit seigneur Ludovic et Robert de St-Severin, comme il est bien de coustume (car deux gros personnages ne se peuvent endurer); et demoura le pré au seigneur Ludovic, et l'autre s'en alla au service des Vénitiens. Toutesfois, puis après, il revint deux de ses enfans au service dudit seigneur Ludovic et de l'estat de Milan, qui furent messire Galéas et le comte de Cajazze. Aucuns dient du sçu dudit père; les autres dient que non. Mais comment que ce fust, ledit seigneur Ludovic les prit en grand amour, et s'en est fort bien servy, et fait encore aujourd'huy. Et faut entendre que leur père, le seigneur Robert de St-Severin, estoit de la maison de St-Severin, sailly d'une fille bastarde, mais ils ne font point grande différence au païs d'Italie d'un enfant bastard à un légitime. Je dis ceci, parce qu'ils aydèrent à conduire nostre entreprise du païs d'Italie, tant en faveur du prince de Salerne (dont j'ay parlé) qui est chef de ladite maison de St-Severin, que pour autres causes que je diray après.

Ledit seigneur Ludovic commença tost à monstrer de fort vouloir garder son auctorité; et fit faire monnoye, où le duc estoit empreint d'un costé, et luy de l'autre, qui faisoit murmurer beaucoup de gens. Ledit duc fut marié avec la fille du duc de Calabre, qui depuis fut roy Alphonse, après la mort de son père le roy Ferrand, roy de Naples. Ladite fille estoit fort courageuse, et eut volontiers donné crédit à son mary, si elle eust pu; mais il n'estoit pas guères sage, et révéloit ce qu'elle luy disoit. Aussi fut longtemps en grande auctorité le capitaine de cette Rocque de Milan (citadelle de Milan), qui jamais ne sailloit de dedans; et s'y commença à engendrer des soupçons; et quand l'un fils sailloit, l'autre demouroit dedans. Pour abréger ce propos, environ un an ou deux avant que allassions en Italie, ledit seigneur Ludovic, venant du

dehors avec ledit duc, pour luy faire dommage, l'amena pour descendre à la Rocque, comme ils avoient coustume. Le capitaine venoit sur le pont-levis et gens à l'entour de luy pour baiser la main audit duc, comme est leur coustume. Cette fois estoit le duc un peu hors du pont; et fut contraint ledit capitaine de passer un pas, par adventure, ou deux, tant que ces deux enfans de St-Severin le saisirent, et autres qui estoient à l'entour d'eux. Ceux de dedans levèrent le pont, et ledit Ludovic fit allumer un bout de bougie, jurant qu'il leur feroit trancher la teste s'ils ne rendoient la place avant la chandelle bruslée, ce qu'ils firent; et pourvut bien ladite place, et sûrement pour luy, et parlant tousjours au nom du duc; et fit un procès à ce bon homme, disant qu'il avoit voulu bailler la place à l'empereur; et fit arester aucuns Alemans, disans qu'ils traictoient ce marché; et puis les laissa aller; et fit décapiter un sien secrétaire, le chargeant d'avoir guidé cet œuvre, et un autre qu'il disoit qu'il en avoit fait lesdits messages. Ledit capitaine long-temps il tint prisonnier; et à la fin le laissa aller, disant que madame Bonne avoit une fois gaigné un frère dudit capitaine, pour le tuer, en entrant en ladite Rocque, et que ledit capitaine l'en avoit gardé; parquoy à cette heure luy sauvoit la vie. Toutesfois je croy que s'il eust esté coupable d'un tel cas, comme d'avoir voulu bailler le chasteau de Milan à l'empereur, auquel il pourroit prétendre droict comme empereur, et aussi comme duc d'Austriche (car cette maison y querelle quelque chose) il ne luy eust point pardonné. Aussi c'eust esté un grand mouvement en Italie; car tout l'estat de Milan se fust tourné en un jour, parce que, du temps des empereurs, ils ne payoient que demi ducat pour feu, et maintenant sont fort cruellement traictés, églises, nobles et peuple, et en vray tyrannie.

Se sentant le seigneur Ludovic saisy de ce chasteau, et la force des gens-d'armes de cette maison soubs sa main, pensa de tirer outre; car qui a Milan, il a son gouvernement, et toute la seigneurie y demourent; et ceux qui ont la garde et gouvernement des autres places, en sont. Et ce que contient cette duché, je ne vis jamais plus belle pièce de terre, ni de plus grande valeur; car quand le seigneur se contenteroit de cinq cens mille ducats l'an, les sub-

jels ne seroient que trop riches; et vivroit ledit seigneur en sûreté; mais il en lève six cens cinquante mille, ou sept cens mille, qui est grande tyrannie; et aussi le peuple ne demande que mutation de seigneur. Quoy voyant le seigneur Ludovic, avec ce qui dit est, et estant jà marié avec la fille du duc de Ferrare, dont il avoit plusieurs enfans, se prépara d'achever son desir; et mit en peine de gaigner amis, tant en ladite duché, que hors d'Italie. Et premièrement s'allia des Vénitiens à la préservation de leurs estats, desquels il estoit grand amy, au préjudice de son beau-père, à qui les Vénitiens avoient osté peu auparavant un petit païs appelé Polésan, qui est tout environné d'eau, et abondant à merveilles en tous biens; et le tiennent les Vénitiens jusques à demie lieue de Ferrare, et y a deux bonnes petites villes que j'ay vues; c'est à sçavoir Rovigue et Labadie. Et se perdit lors qu'il faisoit la guerre aux Vénitiens, que luy seul esmut, et durant laquelle vint depuis ledit duc de Calabre, Alphonse, à son secours, du vivant de Ferrand son père, et le seigneur Ludovic pour Milan, avec les Florentins, le Pape, et Boulongne. Toutesfois, estant les Vénitiens presque au-dessous, au moins ayans le pire, et fort minés d'argent, et plusieurs autres places perdues, appointa ledit seigneur Ludovic à l'honneur et profit des Vénitiens; et revint un chacun au sien, fors ce pauvre duc de Ferrare, qui avoit commencé ladite guerre, à la requestre de luy, et dudit roy Ferrand, dont ledit duc avoit espousé la fille; et qu'il laissast auxdits Vénitiens le Polésan, qu'encore tiennent; et disoit l'on que le seigneur Ludovic en eut soixante mille ducats. Toutesfois je ne sçay s'il est vray; mais j'ay vu ledit duc de Ferrare en cette créance. Vray est que pour lors il n'avoit pas espousé sa fille. Et ainsi estoit continuée cette amitié entre luy et les Vénitiens.

Nul serviteur ni parent du duc Jean Galéas de Milan ne donnoit empeschement audit seigneur Ludovic à prendre la duché pour luy, que la femme dudit duc, qui estoit jeune et sage, et fille du duc Alphonse de Calabre, que par devant ay nommé, fils aisné du roy Ferrand de Naples. Et en l'an mil quatre cens quatre-vingt et treize, commença ledit seigneur Ludovic à envoyer devers le roy Charles huictiesme, de présent régnant, pour le pratiquer de venir en Ita-

lie, à conquérir ledit royaume de Naples, pour destruire et affoler ceux qui le possédoient, que j'ay nommés; car estant ceux-là en force et vertu, ledit Ludovic n'eust osé entreprendre ce qu'il fit depuis; car en ce temps-là estoient forts et riches ledit Ferrand, roy de Cecile, et son fils Alphonse, et fort expérimentés au mestier de la guerre, et estimés de grand cœur, combien que le contraire se vit depuis; et ledit seigneur Ludovic estoit homme très-sage, mais fort craintif et bien souple, quand il avoit peur (j'en parle comme de celuy que j'ay connu, et beaucoup de choses traictées avec luy) et homme sans foy, s'il voyoit son profit pour la rompre. Et ainsi comme dit est, l'an mil quatre cens quatre-vingt et treize, commença à faire sentir à ce jeune roy Charles huitiesme, de vingt-deux ans, des fumées et gloires d'Italie, luy remonstrant, comme dit est, le droict qu'il avoit en ce beau royaume de Naples, et qu'il luy sçavoit bien blasonner et louer; s'adressoit de toutes choses à cet Estienne de Vers (devenu séneschal de Beaucaire, et enrichi, mais non point encore à son gré) et au général Brissonnet, homme riche et bien entendu en finances, grand amy lors dudit séneschal de Beaucaire, par lequel il faisait conseiller audit Brissonnet de se faire prestre, et qu'il le feroit cardinal; à l'autre touchoit d'un duché. Et pour commencer à conduire toutes ces choses, ledit seigneur Ludovic envoya une grande ambassade devers le roy, à Paris, audit an, dont estoit chef le comte de Cajazze, fils aisné dudit Robert de Sainct-Severin, dont j'ay parlé, lequel trouva à Paris le prince de Salerne, dont il estoit cousin; car celuy-là estoit chef de la maison de Sainct-Severin, comme dessus j'ay dit; et estoit en France chassé dudit roy Ferrand, comme avez entendu paravant, et pourchassoit ladite entreprise de Naples. Avec ledit comte de Cajazze estoient le comte Charles de Bellejoyeuse et messire Galéas Viscomte (Belgiojoso et Visconti), Milanois. Tous deux estoient forts bien accoustrés et accompagnés. Leurs paroles en public n'estoient que visitations, et paroles assez générales, et estoit la première ambassade grande, qu'il eust envoyée devers ledit seigneur. Il avoit bien envoyé paravant un secrétaire, pour traicter que le duc de Milan, son neveu, fust reçu à l'hommage de Gennes (Gênes), par procureur, ce qu'il fut, et contre raison; mais bien

luy pouvoit le roy faire cette grace que de commettre quelqu'un à le recevoir, car luy estant en la tutelle de sa mère, je l'ay reçu en son chasteau de Milan, moy estant ambassadeur de par le feu roy Louis onziesme de ce nom, ayant la charge expresse de ce faire; mais lors Gennes estoit hors de leurs mains, et la tenoit messire Baptiste de Campe-Fourgouse. Et maintenant que je dis, le seigneur Ludovic l'avoit recouvrée; et donna à aucuns chambellans du roy, huit mille ducats, pour avoir ladite investiture; lesquels firent grand tort à leur maistre; car ils eussent pu paravant avoir Gennes pour le roy s'ils eussent voulu; et si argent devoit prendre pour ladite investiture, ils en devoient demander plus; car le duc Galéas en paya une fois au roy Louis mon maistre, cinquante mille ducats; desquels j'en eus trente mille escus comptans, en don dudit roy, à qui Dieu fasse pardon; toutesfois ils disoient avoir pris lesdits huit mille ducats du consentement du roy. Ledit Estienne de Vers, séneschal de Beaucaire, estoit l'un de ceux qui en prit; et croy bien qu'il le faisoit pour mieux entretenir ledit seigneur Ludovic pour cette entreprise où il tendoit. Estans à Paris les ambassadeurs dont j'ay parlé en ce chapitre, et ayant parlé en général, parla à part avec le roy ledit comte de Cajazze, qui estoit en grand crédit à Milan, et encore plus son frère messire Galéas de Sainct-Severin, et par espécial sur le faict des gens-d'armes. Et commença à offrir au roy grands services et aydes, tant de gens que d'argent; car jà pouvoit son maistre disposer de l'estat de Milan, comme s'il eust esté sien; et faisoit la chose aisée à conduire; et peu de jours après prit congé du roy, et messire Galéas Viscomte, et s'en allèrent; et le comte Charles de Bellejoyeuse demoura pour avancer l'œuvre; lequel incontinent se vestit à la mode françoise, et fit de très-grandes diligences; et commencèrent plusieurs à entendre à cette matière. Le roy envoya en Italie, un commé Peron de Basche, nourry en la maison d'Anjou, du duc Jean de Calabre, affectionné à ladite entreprise, qui fut vers le pape Innocent (VIII), Vénitiens et Florentins. Ces pratiques, allées et venues durèrent sept ou huit mois, ou environ; et se parloit de ladite entreprise entre ceux qui la sçavoient, en plusieurs façons; mais nul ne croyoit que le roy y dust aller en personne.

CHAPITRE III.

Comment le roy Charles VIII fit paix avec le roy des Romains et l'archiduc leur renvoyant madame Marguerite de Flandres, devant que de faire son voyage de Naples. 1491.

Pendant ce délay, que je dis, se traicta paix à Senlis entre le roy et l'archiduc d'Austriche, héritier de cette maison de Bourgongne. Et combien que jà y eut trèves, ni survint-il cas de malveillance; car le roy laissa la fille du roy des Romains, sœur dudit archiduc (laquelle estoit bien jeune) et prit pour femme la fille du duc François de Bretagne, pour avoir la duché de Bretagne paisible; laquelle il possédoit presque toute, à l'heure dudit traicté, fors la ville de Rennes, et la fille qui estoit dedans; laquelle estoit conduite soubs la main du prince d'Orenge, son oncle, qui en avoit fait le mariage avec le roy des Romains, et espousé par procureur en l'église publiquement, et fut le tout environ l'an mil quatre cens quatre-vingt et douze. Pour ledit archiduc, et en sa faveur, grand ambassade vint de par l'empereur Federic, voulant se faire médiateur dudit accord. Aussi y envoya le roy des Romains. Semblablement y envoya le comte Palatin, et les Suisses, pour moyenner et pacifier; car il sembloit à tous que grande question en devoit sourdre, et que le roy des Romains estoit fort injurié, et qu'on luy ostoit celle qu'il tenoit pour sa femme, et luy rendoit-on sa fille, qui plusieurs années avoient esté royne de France. Fin de compte, la chose termina en paix: car chacun estoit las de guerre, et par espécial les subjets de l'archiduc Philippe, qui avoient tant souffert (tant par la guerre du roy que pour leurs divisions particulières) qu'ils n'en pouvoient plus; et se fit une paix de quatre ans seulement, pour avoir repos, et leur fille, qu'on faisoit difficulté de leur rendre, au moins aucun, qui estoient à l'entour du roy et de ladite fille. Et à ladite paix me trouvay présent, avec les députés qui y estoient; à sçavoir monseigneur le duc Pierre de Bourbon, le prince d'Orenge, monseigneur des Cordes, et plusieurs autres grands personnages. Et fut promis rendre audit duc Philippe, ce que le roy tenoit de la comté d'Artois, comme il avoit esté promis en traictant ledit mariage (qui fut l'an mil quatre cens quatre-vingt et deux) que s'il ne s'accomplissoit, que les terres

que l'on donnoit à ladite fille en mariage, retourneroient quant et elle, ou au duc Philippe. Mais jà d'emblée avoient pris ceux dudit archiduc, Arras et Sainct-Omer; ainsi ne restoit à rendre que Hedin, Aire et Bétune, dont dès lors leur fut baillé le revenu et seigneurie; et y mirent officiers, et le roy tenoit les chasteaux; et y pouvoit mettre garnison, jusques au bout de quatre ans, qui finirent à Sainct-Jean, l'an mil quatre cens quatre ving et dix-huit; et lors les devoit rendre le roy à mondit seigneur l'archiduc; et ainsi fut promis et juré.

Si lesdits mariages furent ainsi changés selon l'ordonnance de l'église ou non, je m'en rapporte à ce qui en est; mais plusieurs docteurs en théologie m'ont dit que non, et plusieurs m'ont dit que ouy; mais quelque chose qu'il en soit, toutes ces dames ont eu quelque malheur en leurs enfans. La nostre a eu trois fils de rang, et en quatre années. L'un a vescu près de trois ans, et puis mourut; et les deux autres aussi sont morts. Madame Marguerite d'Austriche a esté mariée au prince de Castille, fils seul des roy et royne de Castille, et de plusieurs autres royaumes. Lequel prince mourut au premier an qu'il fut marié; qui fut l'an 1497. Ladite dame demoura grosse, laquelle accoucha d'un fils mort, tout incontinent après la mort de son mary, qui a mis en grande douleur les roy et royne de Castille, et tout leur royaume. Le roy des Romains s'est marié, incontinent après ces mutations dont j'ay parlé, avec la fille du duc Galéas de Milan, sœur du duc Jean Galéas, dont a esté parlé: et s'est fait ce mariage par la main du seigneur Ludovic. Le mariage a fort desplu aux princes de l'empire, et à plusieurs amys du roy des Romains, pour n'estre de maison si noble comme il leur sembloit qu'il leur appartenoit; car du costé des Viscomtes (Visconti) dont s'appellent ceux qui règnent à Milan, y a peu de noblesse, et moins du costé des Sforzes, dont estoit fils le duc Francisque de Milan; car il estoit fils d'un cordonnier d'une petite ville, appelée Cotignolle; mais il fut homme très-somptueux; et encore plus le fils; lequel se fit duc de Milan, moyennant la faveur de sa femme, bastarde du duc Philippe Marie. Et la conquesta, et posséda, non point comme tyran, mais comme vray et bon prince: et estoit bien à estimer sa vertu et

bonté aux plus nobles princes qui ayent regné de son temps. Je dis toutes ces choses, pour monstrer ce qui s'en est ensuivy de la mutation de ces mariages : et ne sçay qu'il en pourra encore advenir.

CHAPITRE IV.

Comment le roy envoya devers les Vénitiens pour les pratiquer, devant qu'entreprendre son voyage de Naples, et des préparatifs qui se firent pour iceluy.

Pour revenir à nostre matière principale, vous avez entendu comme le conte de Cajazze, et autres ambassadeurs, sont partis d'avec le roy de Paris, et comment plusieurs pratiques se menoient par Italie, et comment nostre roy, tout jeune qu'il estoit, l'avoit fort à cœur, mais à nul ne s'en descouvroit encore, fors à ces deux. Aux Vénitiens fut requis de par le roy qu'ils luy voulussent donner ayde et conseil en ladite entreprise; lesquels firent response qu'il fust le très-bien venu, mais que ayde ils ne luy pourroient faire pour la suspicion du Turc (combien qu'ils fussent en paix avec luy); et que de conseiller à un si sage roy, et qui avoit si bon conseil, ce seroit trop grande présomption à eux, mais que plustost luy ayderoient que de luy faire ennuy. Or, notez qu'ils cuidoient bien sagement parler, et aussi faisoient-ils; car pour aujourd'huy je crois leurs affaires plus sagement conseillées que de prince ni communauté qui soit au monde; mais Dieu veut toujours que l'on connoisse que les jugemens ni le sens des hommes ne servent de riens là où il luy plaist mettre la main. Il disposa l'affaire autrement qu'ils ne cuidoient; car ils ne croyoient point que le roy y allast en personne; si n'avoient nulle peur du Turc, quelque chose qu'ils disent; car le Turc qui régnoit estoit de petite valeur (Bajazet II); mais il leur sembloit qu'ils se vengeroient de cette maison d'Aragon qu'ils avoient en grande hayne, tant le père que le fils, disans qu'ils avoient fait venir le Turc à Scutary. J'entends le père de cestuy Turc qui conquit Constantinople, appelé Mahumet Ottoman, et qui fit plusieurs autres grands dommages auxdits Vénitiens. Du duc de Calabre Alphonse, ils disoient plusieurs autres choses; et entre les autres, qu'il avoit esté cause de la guerre que esmut contre eux le duc de Ferrare, qui merveilleusement leur cousta, et en cuidèrent estre détruits (de

ladite guerre j'ay dit quelque mot). Et disoient aussi que ledit duc de Calabre avoit envoyé homme exprès à Venise pour empoisonner les cisternes, au moins celles où ils pourroient joindre; car plusieurs sont fermées à clef (et audit lieu n'usent d'autre eau; car ils sont de tous poincts assis en la mer, et est l'eau très-bonne, et en ay bu huit mois pour un voyage seul, et y ay esté une autre fois depuis la saison dont je parle). Mais leur principale raison ne venoit point de là, ains pource que les dessusdits les gardoient d'accroistre à leur pouvoir, tant en Italie comme en Grèce; car des deux costés avoient les yeux ouverts. Toutesfois ils avoient nouvellement conquesté le royaume de Chypre, et sans nul titre. Pour toutes ces haynes sembloit auxdits Vénitiens que c'estoit leur profit que la guerre fust entre le roy et ladite maison d'Aragon, espérans qu'elle ne prendroit si prompte conclusion qu'elle prist, et que ce ne seroit qu'affoiblir leurs ennemys, et non point les destruire, et qu'au pis venir, l'un party ou l'autre leur donneroit quelques villes en Pouille (qui est du costé de leur goufre) (golfe) pour les avoir à leur ayde. Et ainsi en est advenu; mais il a peu failly qu'ils ne se soient mescomptés. Puis leur sembloit qu'on ne les pourroit charger d'avoir fait venir le roy en Italie, vu qu'ils ne luy en avoient donné conseil ni ayde, comme apparoissoit par la response qu'ils avoient faite à Peron de Basche.

En cet an mil quatre cens quatre vingt et quatorze tira le roy vers Lyon pour entendre à ses affaires (non point qu'on cuidast qu'il passast les monts). Et là vint vers luy messire Galéas, frère au comte de Cajazze de Sainct-Severin, dont a esté parlé, fort bien accompagné de par le seigneur Ludovic, dont il estoit lieutenant et principal serviteur. Et amena grand nombre de beaux et bons chevaux; et apporta du harnois pour courir à la jouste; et y courut et bien; car il estoit jeune et gentil chevalier. Le roy luy fit grand honneur et bonne chère, et luy donna son ordre; et puis s'en retourna en Italie, et demoura tousjours le comte de Bellejoyeuse, ambassadeur, pour avancer l'allée. Et se commença à apprester une très-grosse armée à Gennes; et y estoit pour le roy le seigneur d'Urfé, grand escuyer de France, et autres. A la fin le roy alla à Vienne en Dauphiné, environ le commencement

d'aoust audit an; et là venoient chacun jour les nobles de Gennes, où fust envoyé le duc Louis d'Orléans, de présent régnant roy, homme jeune et beau personnage, mais aimant son plaisir (de luy est assez parlé en ces Mémoires); et cuidoit-on lors qu'il dust conduire l'armée par mer pour descendre au royaume de Naples, par l'ayde et conseil des princes qui en estoient chassés, et que j'ay nommés : c'est à sçavoir les princes de Salerne et de Bisignan. Et furent prests jusques à quatorze navires génevois, et plusieurs galées et gallions; et y estoit obéy le roy en ce cas, comme à Paris; car ladite cité estoit soubs l'estat de Milan que gouvernoit le seigneur Ludovic, et n'avoit compétiteur léans que la femme du duc son neveu que j'ay nommée, fille du roy Alphonse, (car en ce temps estoit jà mort son père le roy Ferrand); mais le pouvoir de ladite dame estoit bien petit, vu qu'on voyoit le roy prest à passer ou à envoyer; et son mary, peu sage, qui disoit tout ce qu'elle disoit à son oncle, qui avoit jà fait noyer quelque messager qu'elle avoit envoyé vers son père.

La despense de ces navires estoit très-grande; et suis d'advis qu'elle cousta trois cens mille francs, et si ne servit de riens. Et y alla tout l'argent comptant que le roy pust finer de ses finances; car, comme je l'ay dit, il n'estoit point pourvu ni de sens, ni d'argent, ni d'autre chose nécessaire à telle entreprise; et si en vint bien à bout, moyennant la grace de Dieu, qui clairement le donna ainsi à connoistre. Je ne veux point dire que le roy ne fust sage de son âge; mais il n'avoit que vingt-deux ans, et ne faisoit que saillir du nid. Ceux qui le conduisoient, en ce cas que j'ay nommés, à sçavoir Estienne de Vers, séneschal de Beaucaire, et le général Brissonet, de présent cardinal de Sainct-Malo, estoient deux hommes de petit estat, et qui de nulle chose n'avoient eu expérience; mais de tant monstra nostre Seigneur mieux sa puissance; car nos ennemis estoient tenus très-sages et expérimentés au faict de la guerre, riches et pourvus de sages hommes et bons capitaines, et en possession du royaume. Je veux dire le roy Alphonse, de nouveau couronné par le pape Alexandre VI, natif d'Aragon, qui tenoit en son party les Florentins, et bonne intelligence au Turc. Il avait un gentil personnage de fils, nommé dom

Ferrand, de l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, aussy portant le harnois, et bien aimé audit royaume; et un frère, appelé dom Federic, depuis roy après Ferrand, durant nostre âge, homme bien sage, qui conduisoit leur armée de mer, lequel avoit esté nourry par deçà long-temps, et duquel vous, monseigneur de Vienne, m'avez maintesfois assuré par astrologie qu'il seroit roy. Et me promit dès lors quatre mille livres de rente audit royaume, si ainsi luy advenoit; et a esté cette promesse vingt ans devant que le cas advinst.

Or, pour continuer, le roy mua de propos à force d'estre pressé du duc de Milan par lettres, et par ce comte Charles de Bellejoyeuse, son ambassadeur, et aussy des deux que j'ay nommés. Toutesfois le cœur faillit audit général, voyant que tout homme sage et raisonnable blasmoit le voyage de par delà, par plusieurs raisons et par estre là sur les champs au mois d'aoust, sans argent, et sans toutes autres choses nécessaires. Et demoura la foy audit sénéchal seul, dont j'ay parlé; et fit le roy mauvais visage audit général, trois ou quatre jours; puis il se remit en train. Si mourut à l'heure un serviteur dudit séneschal (comme l'on disoit) de peste; parquoy il n'osoit aller autour du roy; dont il estoit bien troublé; car nul ne sollicitoit le cas. Monsieur de Bourbon et madame estoient là, cherchans de rompre ledit voyage à leur pouvoir; et leur en tenoit propos ledit général; et l'un jour estoit l'allée rompue, et l'autre renouvelée. A la fin le roy se deslibéra de partir; et montay à cheval des premiers, espérant passer les monts en moindre compagnie, toutesfois je fus remandé, disant que tout estoit rompu. Et ce jour là furent empruntés cinquante mille ducats d'un marchand de Milan; mais le seigneur Ludovic les bailla, moyennant pleiges qui s'obligèrent vers ledit marchand; et y fus, pour ma part, pour six mille ducats, et autres pour le reste; et n'y avoit nuls intérests. Auparavant on avoit emprunté de la banque de Sauly, de Gennes, cent mille francs, qui coustèrent en quatre mois quatorze mille francs d'intérest; mais aucuns disoient que des nommés avoient part à cet argent, et au profit.

CHAPITRE V.

Comment le roy Charles partit de Vienne en Daupliiné, pour conquérir Naples en personne; et de ce que fit son armée de mer soubs la conduite de monsieur d'Orléans.

Pour conclusion, le roy partit de Vienne, le vingt-troisième jour d'aoust, mil quatre cens quatre vingt quatorze, et tira droit vers Ast. A Suze vint vers luy messire Galéas de Sainct-Severin, en poste. De là alla le roy à Thurin; et y emprunta les bagues de madame de Savoye, fille du feu marquis le seigneur Guillaume de Montferrat, et veufve du duc Charles de Savoye; et les mit en gage pour douze mille ducats; et peu de jours après, fut à Casal, vers la marquise de Montferrat, dame jeune, et sage, veufve du marquis de Montferrat; elle étoit fille du roy de Servie. Le Turc avoit conquis son païs, et l'empereur, de qui elle estoit parente, l'avoit mariée là, l'ayant par adventure recueillie. Elle presta aussi ses bagues, qui furent engagées, pour douze mille ducats. Et pouvez voir quel commencement de guerre c'estoit, si Dieu n'eust guidé l'œuvre. Par aucuns jours se tint le roy en Ast. Cette année-là tous les vins d'Italie estoient aigres, ce que nos gens ne trouvoient point bon, ni l'air qui estoit si chaud. Là vint le seigneur Ludovic, et sa femme, fort bien accompagnés; et y fut deux jours; et puis se retira à Nov, un chasteau qui est de la duché de Milan, à une lieue d'Ast; et chacun jour le conseil alloit vers luy.

Le roy Alphonse avoit deux armées par païs; l'une en la Romanie, vers Ferrare, que conduisoit son fils, et avoit avec luy le seigneur Virgile Ursin, le comte de Petilliane, et le seigneur Jean-Jacques de Trevoul (Trivulcio), qui pour cette heure est des nostres. Contre eux estoit, pour le roy, monseigneur d'Aubigny, un bon et sage chevalier, avec quelque deux cens hommes-d'armes. Il y avoit aussi du moins cinq cens hommes-d'armes Italiens aux despens du roy, que conduisoit le comte de Cajazze, qu'assez avez ouy nommer, qui y estoit pour le seigneur Ludovic. Et n'estoit point sans peur que cette bande ne fust rompue; car nous fussions retournés, et il eust eu sur les bras ses ennemys, qui avoient grande intelligence en cette duché de Milan.

L'autre armée estoit par mer, que conduisoit dom Federic, frère

dudit Alphonse, et estoit à Ligorne et à Pise (car les Florentins tenoient encore pour eux) ; et avoient certain nombre de galées ; et estoient avec luy messire Breto de Flisco, et autres Génevois ; au moyen desquels ils espéroient faire tourner la ville de Gennes ; et peu faillit qu'ils ne le fissent à la Spécie et à Rapalo, près de Gennes, où ils mirent en terre quelque mille hommes de leurs partisans. Et de faict, eussent fait ce qu'ils vouloient, si sitost n'eussent esté assaillis ; mais ce jour, ou le lendemain, y arriva le duc Louis d'Orléans, avec quelques naves, et bon nombre de galées, et une grosse galéace, qui estoit mienne, que patronisoit un appelé messire Albert Mely, sur laquelle estoit ledit duc et les principaux. En ladite galéace avoit grande artillerie, et grosses pièces ; car elle estoit puissante ; et s'approcha si près de terre que l'artillerie desconfit presque les ennemys, qui jamais n'en avoient vu de semblable, et estoit chose nouvelle en Italie. Et descendirent en terre ceux qui estoient auxdits navires. Et par la terre venoient de Gennes, où estoit l'armée, un nombre de Suisses, que menoit le baillif de Dijon ; et aussi y avoit des gens du duc de Milan, que conduisoit le frère dudit Breto, appelé messire Jean Louis de Flisco, et messire Jean Adorne ; lesquels ne furent point aux coups ; mais firent bien leur devoir, et gardèrent certain pas. En effect, dès que nos gens joignirent, les ennemys furent deffaits et en fuite. Cent ou six vingts en mourut, et huit ou dix furent prisonniers ; et entre les autres un appelé le Fourgousin (Jean Frégose), fils du cardinal de Gennes. Ceux qui eschapèrent furent tous mis en chemise par les gens du duc de Milan ; et autre mal ne leur firent ; et leur est ainsi de coustume. Je vis toutes les lettres qui en vindrent, tant au roy qu'au duc de Milan. Et ainsi fut cette armée de mer reboutée, qui depuis ne s'apparut si près. Au retour, les Génevois se cuidèrent esmouvoir, et tuèrent aucuns Alemans en la ville, et en fut tué aucuns de leurs ; mais tout fut appaisé.

Il faut dire quelques mots des Florentins, qui avoient envoyé vers le roy, avant qu'il partist de France, deux fois pour dissimuler avec luy. L'une fois me trouvay à besongner avec ceux qui vindrent en la compagnie desdits séneschal et général ; et y estoient l'évesque d'Arese, et un nommé Pierre Sonderin. On leur demanda

seulement qu'ils baillassent passage, et cent hommes-d'armes, à la soulde d'Italie (qui n'estoit que dix mille ducats pour un an), eux parlans par le commandement de Pierre de Médicis, homme jeune et peu sage. Lequel estoit fils de Laurens de Médicis, qui estoit mort, et avoit esté des plus sages hommes de son temps, et conduisoit cette cité presque comme seigneur, et aussi faisoit le fils; car jà leur maison avoit ainsi vescu, la vie de deux hommes paravant, qui estoient Laurens, père dudit Pierre, et Cosme de Médicis, qui fut le chef de cette maison, et la commença, homme digne d'estre nommé entre les très-grands; et en son cas, qui estoit de marchandise, estoit la plus grande maison, que je crois, qui jamais ait esté au monde; car leurs serviteurs et facteurs ont eu tant de crédit, soubs couleur de ce nom de Médicis, que ce seroit merveilles à croire, à ce que j'en ay vu en Flandres et en Angleterre. J'en ay vu un, appelé Guerard Quanvèse, presque estre occasion de soustenir le roy Edouard le quart en son estat, estant en grand' guerre en son royaume d'Angleterre, et fournir parfois audit roy plus de six vingt mille escus, où il fit peu de profit pour son maistre; toutesfois il recouvra ses pièces à la longue. Un autre ay vu, nommé et appelé Thomas Portunay, estre pleige entre ledit roy Edouard et le duc Charles de Bourgongne, pour cinquante mille escus, et une autre fois, en un lieu, pour quatre vingt mille. Je ne loue point les marchands d'ainsi le faire; mais je loue bien un prince de tenir bons termes aux marchands, et leur tenir vérité; car ils ne savent à quelle heure ils en pourront avoir besoin; car quelquefois peu d'argent fait grand service.

Il semble que cette lignée vint à faillir, comme on fait aux royaumes et empires; et auctorité des prédécesseurs nuisoit à ce Pierre de Médicis, combien que celle de Cosme, qui avoit esté le premier, fust douce et aimable, et telle qu'estoit nécessaire à une ville de liberté. Laurens, père de Pierre, dont nous parlons à cette heure, pour le différend dont a esté parlé en aucun endroit de ce livre, qu'il eut contre ceux de Pise et autres, dont plusieurs furent pendus, en ce temps-là avoit pris vingt hommes pour se garder par commandement et congé de la seigneurie, laquelle commandoit ce qu'il vouloit. Toutesfois modérément se gouvernoit en cette grande

auctorité (car, comme j'ay dit, il estoit des plus sages en son temps); mais le fils cuidoit que cela luy fust dû par raison; et se faisoit craindre, moyennant cette garde; et faisoit des violences de nuict, et des bateries lourdement, abusant de leurs deniers communs. Si avoit fait le père, mais si sagement qu'ils en estoient presque contens.

A la seconde fois envoya ledit Pierre à Lyon, un appelé Pierre Cappon, et autres. Et disoit pour excuse, comme jà avoit fait, que le roy Louis onziesme leur avoit commandé à Florence se mettre en ligue avec le roy Ferrand, du temps du duc Jean d'Anjou, et laisser son alliance, disans que puisque par le commandement du roy avoient repris ladite alliance, qui durait encore par aucunes années, ils ne pouvoient laisser l'alliance de la maison d'Aragon; mais que si le roy venoit jusques-là, qu'ils luy feroient des services; et ne cuidoient pas qu'il y allast, non plus que les Vénitiens. En toutes les deux ambassades y avoit tousjours quelque ennemy dudit Médicis, et par espécial cette fois ledit Pierre Cappon, qui soubs main advertissoit ce qu'on devoit faire pour tourner la cité de Florence contre ledit Pierre; et faisoit sa charge plus aigre qu'elle estoit; et aussi conseilloit qu'on bannist tous Florentins du royaume; et ainsi fut fait. Ceci je dis pour mieux vous faire entendre ce qui advint après; car le roy demoura en grande inimitié contre ledit Pierre; et lesdits seneschal et général avoient grande intelligence avec ses ennemys en ladite cité, et par espécial avec ce Cappon, et avec deux cousins germains dudit Pierre, et de son nom propre.

CHAPITRE VI.

Comment le roy estant encore à Ast, se résolut de passer outre vers Naples, à la poursuite de Ludovic Sforze, et comment messire Philippe de Commines fut envoyé en ambassade à Venise, et de la mort du duc de Milan, après laquelle Ludovic se fit duc, au préjudice d'un fils d'iceluy duc.

J'ay dit ce qui advint à Rapalo par mer. Dom Federic se retira à Pise et à Ligorne, et depuis ne recueillit les gens-de-pié qu'il avoit mis à terre, et s'ennuyèrent fort les Florentins de luy, comme plus enclins, et de tous temps, à la maison de France qu'à celle d'Aragon. Et nostre armée, qui estoit en Romanie, combien

qu'elle fust la plus foible, toutesfois faisoit prospérer nostre cas; et commença peu-à-peu à reculer dom Ferrand, duc de Calabre. Quoy voyant le roy, se mit en opinion de passer outre, sollicité du seigneur Ludovic et des autres que j'ay nommés: et luy dit le sieur Ludovic à son arrivée: « Sire, ne craignez point de cette en-« treprise. En Italie il y a trois puissances que nous tenons « grandes, dont vous avez l'une, qui est Milan; l'autre ne bouge, « qui sont les Vénitiens; ainsi n'avez affaire qu'à celle de Naples. « Et plusieurs de vos prédécesseurs nous ont battus, que nous « estions tous ensemble. Quand vous me voudrez croire, je vous « ayderai à faire plus grand que ne fut jamais Charlemagne; et « chasserons ce Turc hors de cet empire de Constantinople aisé-« ment, quand vous aurez ce royaume de Naples. » Il disoit vrai du Turc qui règne, mais que toutes choses eussent été bien disposées de nostre costé. Ainsi se mit le roy à ordonner de son affaire, selon le vouloir et conduite dudit seigneur Ludovic, dont aucuns des nostres eurent envie; et fut quelque chambelan, et quelque autre, sans propos (car on ne se pouvoit passer de luy); et estoit pour complaire à monseigneur d'Orléans, qui prestendait la duché de Milan. Et sur tous en estoit envieux ce général; car jà s'estimoit grand; et y avoit quelque envie entre le seneschal et luy; et dit ledit Ludovic quelques mots au roy, et à luy, pour le faire demourer, qui mouvoit ledit général à parler contre luy; et disoit qu'il tromperoit la compagnie; mais il estoit mieux séant qu'il s'en fust tu. Mais jamais n'entra et ne vint en crédit en chose d'estat, et ne s'y connoissoit: et estoit homme léger en parole, mais bien affectionné à son maistre. Toutesfois il fut conclu d'envoyer plusieurs hommes en ambassade, et moy, entre les autres, à Venise. Je demouray à partir aucuns jours, parce que le roy fut malade de la petite vérole, et en péril de mort, parce que la fièvre se mesla parmy: mais elle ne dura que six ou sept jours. Et me mis à chemin ailleurs, et laissay le roy en Ast; et croyois fermement qu'il ne passast point outre. J'allay en six jours à Venise, avec mulets et train; car le chemin estoit le plus beau du monde, et craignois bien à partir, doutant que le roy retournast; mais nostre seigneur en avoit autrement disposé. Si tira droit à Pavie, et passa

par Casal, vers cette marquise, qui estoit si bonne pour nous, et bonne dame, grande ennemie du seigneur Ludovic, et luy la haïssoit aussi. Après que le roy fut arrivé à Pavie, commença jà quelque peu de soupçon; car on vouloit qu'il logeast en ville, et non point au chasteau; et il y vouloit loger et y logea, et fut renforcé le guet la nuict. Gens me dirent, qui estoient près dudit seigneur, qu'il y avoit danger. Dont s'esbahit le seigneur Ludovic, et en parla au roy, demandant s'il se soupçonnoit de luy. La façon y estoit telle des deux costés, que l'amitié n'y pouvoit guères durer; mais de nostre costé parlions plus qu'eux, non point le roy, mais ceux qui estoient prochains parens de luy. En ce chasteau de Pavie estoit le duc de Milan, dont a esté parlé devant, appelé Jean Galéas, et sa femme, fille du roy Alphonse, biep,piteuse, car son mari estoit là malade, et tenu en ce chasteau, comme en garde, et son fils, qui encore vit pour le présent, et une fille ou deux; et avoit l'enfant lors quelques cinq ans. Nul ne vit ledit duc, mais bien l'enfant. J'y passai trois jours avant le roy; mais il n'y eut remède de le voir; et disoit-l'on qu'il estoit bien fort malade. Toutesfois le roy parla à luy; car il estoit son cousin germain. Et m'a conté ledit seigneur leurs paroles, qui ne furent que choses générales; car il ne vouloit en rien desplaire audit Ludovic; toutesfois me dit-il qu'il l'eust volontiers adverty. A celle heure propre se jeta à genoux ladite duchesse devant ledit Ludovic, luy priant qu'il eust pitié de son père et frère. Il luy respondit qu'il ne se pouvoit faire; mais elle avoit meilleur besoin de prier pour son mary, et pour elle, qui estoit encore belle dame et jeune.

De là tira le roy à Plaisance, auquel lieu eut nouvelles ledit Ludovic que son neveu, le duc de Milan, se mouroit. Il prit congé du roy pour y aller; et luy pria le roy qu'il retournast, et il le promit. Avant qu'il fut à Pavie, ledit duc mourut; et incontinent, comme en poste, alla à Milan. Je vis ces nouvelles par la lettre de l'ambassadeur vénitien, qui estoit avec luy, qu'il escrivoit à Venise, et advertissoit qu'il se vouloit faire duc. Et à la vérité dire, il en desplaisoit au duc et seigneurie de Venise; et me demandèrent si le roy tiendroit point pour l'enfant. Et combien que la chose

fust raisonnable, je leur mis en doute, vu l'affaire que le roy avoit dudit Ludovic.

Fin de compte, il se fit recevoir pour seigneur; et fut la conclusion, comme plusieurs disoient, pourquoy il nous avoit fait passer les monts, les chargeant de la mort de son neveu, dont les parens et amis, en Italie, se mettoient en chemin pour luy oster le gouvernement; et l'eussent fait aisément, si ce n'eust esté l'allée du roy, car jà estoient en la Romanie, comme avez ouy; mais le comte de Cajazze et monseigneur d'Aubigny les faisoient reculer; car ledit seigneur d'Aubigny, estoit en force de cent cinquante, ou de deux cens hommes-d'armes François, et d'un nombre de Suisses; et se reculoit ledit dom Ferrand vers leurs amys; et estoit demie journée, ou environ, devant nos gens; et tira devers Forly, dont estoit dame une bastarde de Milan, veufve du comte Hiéronyme, qui avoit esté neveu du pape Sixte. On disoit qu'elle tenoit leur parti: mais nos gens lui prirent une petite place d'assaut, qui ne fust battue que demi jour; parquoy elle se tourna, avec le bon vouloir qu'elle en avoit. Et de tous costés le peuple d'Italie commença à prendre cœur, désirant nouvellatés; car ils voyoient chose qu'ils n'avoient point vue de leur temps: et ils n'entendoient point le faict de l'artillerie; et en France n'avoit jamais esté si bien entendu. Et se tira ledit dom Ferrand vers Cesanne approchant du royaume, une bonne cité qui est au pape en la Marque d'Ancône; mais le peuple leur destroussoit leurs sommiers et bagues, quand ils les trouvoient à part; car par toute l'Italie ne désiroient qu'à se rebeller, si du costé du roy les affaires se fussent bien conduites, et en ordre, sans pillerie; mais tout se faisoit au contraire, dont j'ay eu grand deuil, pour l'honneur en bonne renommée que pouvoit acquerrir, en ce voyage, la nation françoise; car le peuple nous advouoit comme saincts, estimans en nous toute foy et bonté; mais ce propos ne leur dura guères, tant pour nostre désordre et pillerie, qu'aussi les ennemys preschoient le peuple en tous quartiers, nous chargeans de prendre femmes à force, et l'argent, et autres biens, où nous les pouvions trouver. De plus grands cas ne nous pouvoient-ils charger en Italie; car ils sont jaloux et avaricieux plus qu'autres. Quant aux

femmes, ils mentoient, mais du demourant il en estoit quelque chose.

CHAPITRE VII.

Comment Pierre de Médicis mit quatre des principales forteresses des Florentins entre les mains du roy, et comment le roy mit Pise, qui en estoit l'une, en sa liberté.

Or, je laissai le roy à Plaisance, selon mon propos, où il fit faire service solemnel à son cousin germain le duc de Milan; et si crois qu'il ne sçavoit guères autre chose que faire, vu que ledit duc de Milan, nouveau, estoit parti de luy. Et m'ont dit ceux qui le devoient bien sçavoir que la compagnie fut en grand vouloir de retourner pour doute; et se sentoient mal pourvus; car d'aucuns, qui avoient premier loué le voyage, le blasmoient: comme le grand-escuyer, seigneur d'Urfé (combien qu'il n'y fust point, mais estoit malade à Gennes); car il escrivit une lettre, donnant grand soupçon, disant avoir esté adverty. Mais comme j'ay dit en d'autres endroits, Dieu monstroit conduire l'entreprise; et eut le roy soudaines nouvelles que le duc de Milan retourneroit, et aussi quelque sentîment de Florence, pour les inimitiés, que je vous ay dites, qui estoient contre Pierre de Médicis, qui vivoit comme s'il eust esté seigneur; dont estoient ses plus prochains parens, et beaucoup d'autres gens de bien, comme tous ces Cappons, ceux de Sonderini, ceux de Nerly et presque toute la cité, envieux. Pour laquelle cause ledit seigneur partit, et tira aux terres des Florentins pour les faire déclarer pour luy, ou pour prendre de leurs villes qui estoient foibles, pour s'y pouvoir loger pour l'hyver, qui estoit jà commencé. Et se tournèrent plusieurs petites places, et aussi la cité de Luques, ennemie des Florentins; et firent tout plaisir et service au roy; et avoit toujours esté le conseil du duc de Milan à ces deux fins, afin qu'on ne passast point plus avant de la saison, et aussi qu'il espéroit avoir Pise (qui est bonne et grande cité), Serzanne, et Pietresancte. Les deux avoient esté aux Génevois, n'y avoit guères de temps; et conquis sur eux par les Florentins, du temps de Laurens de Médicis.

Le roy prit son chemin par Pontremole qui est au duc de Milan; et alla assiéger Cezanne, très-fort chasteau, et le meilleur qu'eus-

sent les Florentins, mal pourvu pour leur grande division; et aussi à la vérité dire, les Florentins mal-volontiers estoient contre la maison de France, de laquelle ils ont esté, de tous temps, vrais serviteurs et partisans, tant pour les serviteurs qu'ils ont en France pour la marchandise, que pour estre de la part Guelfe. Et si la place eust été bien pourvue, l'armée du roy estoit rompue; car c'est un païs stérile et entre montagnes, et n'y avoit nuls vivres; aussi les neiges estoient grandes. Il ne fust que trois jours devant; et y arriva le duc de Milan avant la composition; et passa par Pontremole, où des gens de la ville et garnison, eurent un grand desbat avec nos Alemans, que conduisit un appelé Buser; et furent tués aucuns Alemans. Et combien que ne fusse présent à ces choses, si les m'ont contées le roy, le duc et autres. Et ce desbat vint depuis grand inconvénient, comme vous orrez après. Pratique se mut à Florence; et desputèrent gens pour envoyer devers le roy, jusques à quinze ou seize, disans en la cité qu'ils ne vouloient demeurer en ce grand péril, d'estre en la haine du roy et du duc de Milan, qui tousjours avoit son ambassade à Florence; et consentit Pierre de Médicis cette allée. Aussi n'y eut-il sçu remédier, aux termes en quoy les affaires estoient; car ils eussent esté destruits, vu la petite provision qu'ils avoient; et si ne sçavoient que c'estoit de guerre. Après qu'ils furent arrivés, offrirent de recueillir le roy à Florence, et en autres parties; et ne leur chaloit à la plus part, sinon qu'on allast là pour occasion de chasser Pierre de Médicis, et se sentoient avoir bonne intelligence avec ceux qui conduisoient lors les affaires du roy, que plusieurs fois ay nommés.

D'autre part pratiquoit ledit Pierre, par la main d'un sien serviteur, appelé Laurens Spinely, qui gouvernoit sa banque à Lyon, homme de bien en son estat et assez nourry en France; mais des choses de nostre cour ne pouvoit avoir cognoissance, ni à grande peine ceux qui y estoient nourris, tant y avoit de mutations. Si pratiquoit-il avec ceux qui avoient l'auctorité, c'estoit monseigneur de Bresse, qui depuis a esté duc de Savoye, et monseigneur de Myolans, qui estoit chambelan du roy. Tost après les autres, vindrent aucuns de la cité avec luy, pour faire response des choses qu'on leur avoit requises; et se voyoient perdus en la cité, s'ils ne

faisoient tout ce que le roy vouloit, duquel ils cuidoient gaigner la bonne grace, et faire quelque chose plus que les autres. A son arrivée furent envoyés au devant de luy, monseigneur de Piennes, natif du païs de Flandres, et chambelan du roy nostre sire, et le général Brissonnet, qui a esté icy nommé. Ils parlèrent audit Pierre de Médicis d'avoir l'obéyssance de la place de Serzanne, ce qu'incontinent il fit. Ils luy requirent davantage qu'il fit prester au roy Pise, Ligorne (Livourne), Pietresancte, et Librefacto; lequel le tout accorda, sans parler à ses compagnons, qui sçavoient bien que le roy devoit estre dedans Pise, pour se raffraischir; mais ils n'entendoient point qu'il retint les places. Or s'estoit mis leur estat et leur grande force entre nos mains. Ceux qui traictoient avec ledit Pierre m'ont conté, et à plusieurs autres l'ont dit, en se raillant et moquant de luy, qu'ils estoient esbahis comme si tost accorda si grande chose et à quoy ils ne s'attendoient point. Pour conclusion, le roy entra dedans Pise, et les dessusdits retournèrent à Florence; et fit Pierre habiller le logis du roy en sa maison, qui est la plus belle maison de citadin ou marchand que j'aye jamais vue, et la mieux pourvue, que de nul homme qui fut au monde, de son estat.

Or faut-il dire quelque mot du duc de Milan, qui jà eut voulu le roy hors d'Italie, et avoit fait et vouloit encore faire son profit, pour avoir les places qu'il avoit conquises; et pressa fort le roy pour avoir Serzanne et Pietresancte, qu'il disoit appartenir aux Génevois; et presta au roy lors trente mille ducats; et m'a dit, et à plusieurs autres depuis, qu'on luy promit de les luy bailler; et merveilleusement malcontent, se partit du roy, pour le refus, disant que ses affaires le contraignoient de s'en retourner; mais oncques puis le roy ne le vit; mais il laissa messire Galéas de Sainct-Severin avec le roy; et entendoit qu'il fut en tous conseils avec le comte Charles de Bellejoyeuse, dont a esté parlé. Estant le roy dedans Pise, ledit messire Galéas, conduit de son maistre, fit venir en son logis des principaux bourgeois de la ville, et leur conseilla de se rebeller contre les Florentins, et requérir au roy qu'il les mist en liberté, espérant que par ce moyen ladite cité de Pise tomberoit soubs la main du duc de Milan, où autresfois avoit esté, du temps du duc Jean Galéas, le premier de ce nom

en la maison de Milan, un grand et mauvais tyran, mais honorable. Toutesfois son corps est aux Chartreux à Pavie, près du parc, plus haut que le grand autel; et le m'ont monstré les Chartreux, au moins ses os (et y monte-l'on par une eschelle), lesquels sentoient comme la nature ordonne; et un natif de Bourges, le m'appela Sainct; et je luy demanday en l'oreille, pourquoy il l'appeloit Sainct, et qu'il pouvoit voir peintes à l'entour de luy les armes de plusieurs cités qu'il avoit usurpées, où il n'avoit nul droict; et luy et son cheval estoient plus hauts que l'autel, et taillés de pierre, et son corps soubs le pied dudit cheval. Il me répondit tous bas: « Nous appellons, » dit-il, « en ce païs icy, Saincts, tous ceux qui « nous font du bien; et il fit cette belle église des Chartreux. » A la vérité, elle est la plus belle que j'aye jamais vue; et toute de beau marbre.

Et pour continuer, ledit messire Galéas avoit envie de se faire grand; et croy qu'ainsi l'entendoit le duc de Milan, de qui il avoit espousé la bastarde; et monstroit le vouloir avantager, comme s'il eust esté son fils; car il n'avoit encore nuls enfans d'âge. Lesdits Pisans estoient cruellement traictés des Florentins, qui les tenoient comme esclaves; car ils les avoient conquis, il y avoit quelques cent ans; qui fut l'an que les Vénitiens conquirent Padoue, qui fut le premier commencement en terre ferme. Et ces deux cités estoient presque d'une façon; car elles avoient esté anciennes ennemies de ceux qui les possédoient, et bien longues années avant d'estres conquises, et presque égales en force. Et à cette cause tindrent conseil lesdit Pisans; et se voyant conseillés de si grand homme, et désirans leur liberté, vindrent crier au roy, en allant à la messe, en grand nombre d'hommes et de femmes, « Liberté! Liberté! » luy supplians, les larmes aux yeux, qu'il la leur donnast. Et un maistre-des-requestes, allant devant luy, ou faisant l'office, qui estoit un conseiller au parlement du Dauphiné, appelé Rabot, ou pour promesse, ou pour n'entendre ce qu'ils demandoient, dit au roy que c'estoit chose piteuse, et qu'il leur devoit octroyer, et que jamais gens ne furent si durement traictés. Et le roy, n'entendoit pas bien ce que ce mot valoit, et qui par raison ne leur pouvoit donner liberté (car la cité n'estoit point sienne; mais seu-

lement y estoit reçu par amitié et à son grand besoin) et qui commençoit de nouveau à connoistre les pitiés d'Italie, et le traictement que les princes et communautés font à leurs subjets, respondit qu'il estoit content. Et ce conseiller, dont j'ay parlé, le leur dit. Et ce peuple commença incontinent à crier Noël! et vont au bout de leur pont de la rivière d'Arne (qui est un beau pont), et jettent à terre un grand lion, qui estoit sur un grand pilier de marbre, qu'ils appeloient Major, représentant la seigneurie de Florence: et l'emportèrent à la rivière; et firent faire dessus le pilier un roy de France, une espée au poing, qui tenoit soubs le pied de son cheval ce Major, qui est un lion. Depuis, le roy des Romains y est entré. Ils ont fait du roy comme ils avoient fait du lion. Et est la nature de ce peuple d'Italie d'ainsi complaire aux plus forts; mais ceux-là estoient, et sont, si mal traictés, qu'on les doit excuser.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy partit de la ville de Pise, pour aller à Florence, et de la fuite et ruine de Pierre de Médicis.

Le roy se partit de là et y séjourna peu, et tira vers Florence, et là on luy remonstra le tort qu'il avoit fait auxdits Florentins, et que c'estoit contre sa promesse d'avoir donné liberté aux Pisans. Ceux qui commist à respondre de cette matière, excusans la chose, dirent qu'il ne l'avoit point entendu, et n'entendoit un autre appointement, dont je parleray, mais qu'un peu j'aye dit la conclusion de Pierre de Médicis, et aussi de l'entrée du roy en ladite cité de Florence, et comme il laissa garnison dedans la cité de Pise, et autres places qu'on luy avoit prestées. Ledit Pierre, après avoir fait bailler au roy les places dont j'ay parlé, dont aucuns estoient consentans, s'en retourna en la cité pensant que le roy ne les tint point; ains que, dès qu'il partiroit de Pise où il n'auroit affaire que trois jours, la leur rendroit. Bien crois-je que, s'il eust voulu faire son hyver, qu'ils l'eussent consenty, combien que Pise leur est plus grande chose que Florence propre, sauf les corps et les meubles. Arrivé que fust ledit Pierre à Florence, tout homme luy fit mauvais visage et non sans cause; car il les avoit dessaisis de toute leur force et puissance, et de tout ce qu'ils avoient conquis en

cent ans ; et sembloit que leur cœur sentît les maux qui depuis leur sont advenus. Et tant pour cette cause, que je crois la principale, combien qu'ils ne l'avoient jamais dit, que pour hayne qu'ils luy portoient, que j'ay desclarée, et pour retourner en liberté dont ils se cuidoient forclos, et sans avoir mémoire des bienfaits de Cosme et de Laurens de Médicis ses prédécesseurs, deslibérèrent de chasser de la ville ledit Pierre de Médicis. Lequel Pierre sans le sçavoir, mais bien estoit en doute, va vers le palais pour parler de l'arrivée du roy (qui encore estoit à trois mille près), et avoit sa garde accoustumée avec luy, et vint heurter à la porte dudit palais, laquelle luy fust refusée par un de ceux de Nerly (qui estoient plusieurs frères que j'ay bien connus, et le père, très-riches), disant qu'il y entreroit luy seul s'il vouloit, ou autrement non; et estoit armé celuy qui faisoit ce refus. Incontinent retourna ledit Pierre à sa maison, et s'arma luy et ses serviteurs; et fit advenir un appelé Paul Ursin qui estoit à la soulde des Florentins (car ledit Pierre, de par sa mère, estoit des Ursins, et tousjours le père et luy en avoient entretenu aucuns de la maison à leur soulde); et deslibéra de résister aux partisans de la ville; mais tantost on ouyt crier Liberté! Liberté! Et vint le peuple en armes; et ainsi partit ledit Pierre de la ville, comme bien conseillé, à l'ayde dudit Paul Ursin, qui fut une piteuse départie pour luy; car en puissance et en biens, il avoit esté quasy égal aux grands princes, et luy et ses prédécesseurs, depuis Cosme de Médicis qui fust le chef; et ce jour se mit à luy courre sus fortune, et perdit honneur et biens. J'estois à Venise, et par l'ambassadeur florentin estant là je sçus ces nouvelles qui bien me desplurent; car j'avois aimé le père, et s'il m'eust voulu croire il ne luy fut point aussi mesadvenu; car, sur l'heure que j'arrivai à Venise, luy escrivis, et offris d'appointer; car j'en avois le pouvoir de bouche du sénéschal de Beaucaire et du général. Et eust été content le roy du passage, ou à pis venir d'avoir Ligorne entre ses mains, et faire toutes choses que Pierre (de Médicis) eust sçu demander. Mais il me respondit, comme par mocquerie, par le moyen du sire Pierre que j'ay nommé ailleurs. Ledit ambassadeur porta le lendemain lettre à la seigneurie, contenant com-

ment il avoit esté chassé, parce qu'il se vouloit faire grand seigneur de la ville par le moyen de la maison d'Aragon et des Ursins, et assez autres charges qui n'estoient point vraies. Mais telles sont les adventures du monde, que celuy qui fuit et perd ne trouve point seulement qui le chasse, mais ses amys se tournent ses ennemys, comme fist cette ambassadeur nommé Paul Antoine Soderin, qui estoit des sages hommes qui fussent en Italie. Le jour de devant m'avoit parlé dudit Pierre comme s'il fust son seigneur naturel, et à cette heure se déclara son ennemy par commandement de la seigneurie; mais de soy ne faisoit aucune déclaration. Le jour après je sçus comment ledit Pierre venoit à Venise, et comme le roy estoit entré en grand triomphe à Florence. Et mandoient audit ambassadeur qu'il prist congé de ladite seigneurie, et qu'il s'en retournast, et qu'il falloit qu'il naviguast avec ce vent, et vis la lettre; car il me la monstra et s'en partit. Deux jours après vint ledit Pierre en pourpoint, ou avec la robbe d'un valet, et en grande doute le reçurent à Venise, tant craignoient de desplaire au roy. Toutesfois ils ne le pouvoient refuser par raison; et désiroient bien sentir de moy que le roy en disoit; et demoura deux jours hors de la ville. Je désirois luy ayder, et n'avois eu nulle lettre du roy contre luy; et dis que je croyois sa fuite avoir esté pour crainte du peuple, et non point de celle du roy. Ainsi il vint, et l'allay voir le lendemain qu'il eust parlé à la seigneurie qui le fit bien loger; et luy permirent de porter armes par la ville, et à quinze ou vingt serviteurs qu'il avoit; c'est à sçavoir espées, et luy firent très-grand honneur, combien que Cosme, dont j'ay parlé, les garda autrefois d'avoir à Milan; nonobstant cela ils l'eurent en remembrance pour l'honneur de sa maison qui avoit esté en si grand triomphe et renommée par toute la chrestienté. Quand je le vis, me sembla bien qu'il n'estoit point homme pour respondre. Il me conta au long sa fortune, et à mon pouvoir le reconfortay. Entre autres choses il me conta comme il avoit perdu le tout, et entre ses autres malheurs qu'un sien facteur, estant en la ville, vers qui il avoit envoyé pour avoir des draps pour son frère et luy, pour cents ducats seulement, les luy avoit refusés; qui estoit grande chose, vu son estat et auctorité; car soixante ans

avoit duré l'auctorité de cette maison, si grande que plus ne pouvoit. Tost après il eust nouvelles par le moyen de monseigneur de Bresse, depuis duc de Savoye; et luy escrivoit le roy aller devers luy; mais jà estoit le dit seigneur party de Florence comme je diray à cette heure. Un peu m'a fallu parler de ce Pierre de Médicis.

CHAPITRE IX.

Comment le roy fit son entrée à Florence, et par quelles autres il passa jusques à Rome.

Le roy entra le lendemain en la cité de Florence; et luy avoit ledit Pierre fait habiller sa maison. Et jà estoit le seigneur de Ballassat pour faire ledit logis; lequel, quand il sçut la fuite dudit Pierre de Médicis, se prit à piller tout ce qu'il trouva en ladite maison, disant que leur banque à Lyon luy devoit grande somme d'argent; et entre autres choses il prit une licorne entière (qui valoit six ou sept mille ducats) et deux grandes pièces d'un autre, et plusieurs autres biens. D'autres firent comme luy. En une autre maison de la ville avoit retiré tout ce qu'il avait vaillant. Le peuple pilla tout. La seigneurie eut partie des plus riches bagues, et vingt mille ducats comptans, qu'il avoit à son banc, en la ville, et plusieurs beaux ports d'agathe, et tant de beaux camayeux bien taillés que merveilles, qu'autrefois j'avois vus, et bien trois mille médailles d'or et d'argent, bien la pesanteur de quarante livres; et crois qu'il n'y avoit point autant de belles médailles en Italie. Ce qu'il perdit ce jour en la cité, valoit cent mille escus et plus. Or estant le roy en la cité de Florence, comme dit est, se fit un traicté avec eux; et crois qu'ils le firent de bon cœur. Ils donnèrent au roy six vingt mille ducats: dont ils en payèrent cinquante mille comptans, et le reste en deux payemens assez briefs; et prestèrent au roy toutes les places dont j'ay parlé; et changèrent leurs armes, qui estoit la fleur de lys rouge, et en prirent de celles que le roy portoit; lequel les prit en sa protection et garde, et leur promit et jura sur l'autel Sainct-Jean, de leur rendre leurs places, quatre mois après qu'il seroit dans Naples, ou plus tost, s'il retournoit en France; mais la chose prit un autre train, dont sera parlé cy-après.

Le roy s'arresta peu à Florence, et tira vers Sienne où il fut bien reçu, et de là à Viterbe, où les ennemys (car dom Ferrand s'estoit retiré vers Rome) avoient l'intention de venir loger, et s'y fortifier, et combattre, s'ils y voyoient leur avantage; et ainsi le me disoit l'ambassadeur du roy Alphonse, et celuy du pape, qui estoit à Venise. Et, à la vérité, je m'attendois que le roy Alphonse y vint en personne (vu qu'il estoit estimé de grand cœur) et qu'il laissast son fils dedans le royaume de Naples. Et me sembloit le lieu propice pour eux; car il eust eu son royaume, les terres du pape, et les places et terres des Ursins à son dos. Mais je fus tout esbahy que les lettres me vindrent du roy, comme il estoit en la ville de Viterbe; et puis un commandeur luy bailla le chasteau; et le tout par le moyen du cardinal Petri-ad-Vincula, qui en estoit gouverneur, et les Colonnois. Lors me sembla que Dieu vouloit mettre fin à cette besongne; et me repentis qu'avois escrit au roy, et conseillé de prendre un bon appointement; car on luy en offroit assez. Aquependant et Monteflacon (Aquependente et Montefiascone) luy furent rendus avant Viterbe, et toutes les places d'alentour, comme je fus adverty par les lettres du roy, et celles de la dite seigneurie, qui de jour en jour estoient advertis de ce qui survenoit, par leurs ambassadeurs; et m'en monstrèrent plusieurs lettres, ou le me faisoient dire par un de leurs secrétaires. Et de là tira le roy à Rome, par les terres des Ursins, qui toutes luy furent rendues par le seigneur Charles Ursin, disant avoir ce commandement de son père (lequel estoit serviteur souldoyé du roy Alphonse) et que durant que dom Ferrand seroit alloué et en la terre de l'église, qu'il luy tiendroit compagnie, et non plus (ainsi vivent en Italie, et les seigneurs et les capitaines, et ont sans cesse pratique avec les ennemys, et grand peur d'estre des plus foibles). Et fut reçu ledit seigneur dedans Brachane, principale place dudit seigneur Virgile Ursin, qui estoit belle, forte, et bien garnie de vivres. Et ai bien fort ouy estimer au roy ladite place, et le recueil que l'on luy fit; car son armée estoit en nécessité et extrémité de vivres, et tant que plus ne pouvoit. Et qui considéroit bien combien de fois cette armée se cuida rompre, depuis qu'il arriva à Vienne au Dauphiné, et comment

elle se revenoit, et par quelles ouvertures, bref on diroit que Dieu la conduisoit.

CHAPITRE X.

Comment le roy envoya le cardinal Petri-ad-Vincula, qui fut depuis appelé le pape Jules II, dedans Ostie, et de ce que le pape faisoit à Rome cependant, et comment le roy y entra malgré tous ses ennemis, avec les partialités entre les Ursins et Colonnois dans ladite ville de Rome.

De Brachane envoya le roy le cardinal Sainct-Pierre-ad-Vincula à Ostie, dont il estoit évesque ; et est lieu de grande importance; et le tenoient les Colonnois, qui l'avoient pris sur le pape; et les gens du pape l'avoient osté audit cardinal, n'y avoit guères. La place estoit très-foible ; mais long-temps depuis tint Rome en grande subjétion avec ledit cardinal, lequel estoit grand amy des Colonnois, qui estoient nostres, par le moyen du cardinal Ascaigne (Ascanio), frère du duc de Milan, et vice-chancelier, et aussi en hayne des Ursins, dont tousjours sont, et ont esté contraires; et est toute la terre de l'église troublée pour cette partialité, comme nous dirions Luce et Grandmont ; ou en Hollande, Houc et Caballan. Et quand ne seroit ce différend, la terre de l'église seroit la plus heureuse habitation, pour les subjects, qui soit en tout le monde (car ils ne payent ni tailles, ni guères autres choses); et seroient tousjours bien conduits (car tousjours les papes sont sages et bien conseillés); mais très-souvent en advient de grands et cruels meurtres et pilleries. Depuis quatre ans en avons vu beaucoup, tant des uns que des autres ; car depuis les Colonnois ont esté contre nous, à leur grand tort; car ils avoient vingt mille ducats de rente, et plus, audit royaume de Naples, en belles seigneuries, comme en la comté de Taillecouse (Tagliacozzo) et autres, que auparavant avoient tenus les Ursins, et toutes autres choses qu'ils avoient sçu demander tant en gens-d'armes, qu'en pensions. Mais ce qu'ils firent, ils le firent par vray desloyauté, et sans nulle occasion. Et faut entendre que de toute ancienneté, ils estoient partisans de la maison d'Aragon et des autres ennemys de France, pource qu'ils estoient Gibelins ; et les Ursins, partisans de France, comme les Florentins, pour estre de la part des Guelfes.

Avec ledit cardinal de Sainct-Pierre-ad-Vincula, à Ostie fut envoyé Péron de la Basche, maistre d'hostel du roy, qui trois jours auparavant avoit apporté audit seigneur vingt mille ducats par mer, et estoit descendu à Plombin (Piombino); et estoit de l'argent presté par le duc de Milan; et estoit demouré en l'armée de mer, qui estoit petite, le prince de Salerne, et un appelé le seigneur de Sernon en Provence, que la fortune mena en Corserque (Corse), leur navire fort gasté, et mirent tant à se r'habiller qu'ils ne servirent de riens; et si cousta largement la dite armée de mer; et trouvèrent le roy dedans Naples.

Audit Ostie avoit, avec ledit cardinal, bien cinq cens hommes-d'armes, et deux mille Suisses; et y estoit le comte de Ligny cousin du roy, de par mère, le seigneur d'Alègre, et autres; et là cuidoient passer le Tibre, pour aller enclorre dom Ferrand, qui estoit dedans Rome, avec la faveur et ayde des Colonnois; dont estoient chefs de la maison, pour lors, Prospère et Fabrice Colonne, et le cardinal Colonne, à qui le roy paya deux mille hommes-à-pié, par la main dudit Basche, qu'ils avoient assemblés à leur plaisir; et faisoient leur assemblée à Sannesonne qui est à eux.

Il faut entendre qu'icy viennent plusieurs propos à un coup, et de chacun faut dire quelque chose. Avant que le roy eust Viterbe, il avoit envoyé le seigneur de la Trimouille, son chambellan, et le président de Guennay, qui avoit son sceau, et le général Bidaut, à Rome, cuidant traicter avec le pape, qui tousjours pratiquoit, comme est la coutume en Italie. Eux estant là, le pape mit de nuict en la cité dom Ferrand et toute sa puissance; et furent nos gens arrestés, mais en petit nombre. Le jour propre les dépescha le pape; mais il retint prisonniers le cardinal Ascaigne, vice-chancelier, et frère du duc de Milan, et Prospère Colonne (aucuns disent que ce fut de leur vouloir). Et de toutes ces nouvelles j'eus incontinent lettres du roy, et la seigneurie encore plus amplement, de leurs gens. Et tout ceey fut fait avant que le roy entrast dedans Viterbe; car nulle part n'arrestoit que deux jours en un lieu; et advenoient les choses mieux qu'il ne les eust sçu penser: aussi le maistre des seigneurs s'en mesloit, et chacun le connoissoit.

Cette armée qui estoit en Ostie, ne servoit de riens, pour le mauvais temps; et aussi faut entendre que les gens, que avoit mené monseigneur d'Aubigny, estoient retournés, et luy aussi, et n'en avoit plus de charge; et si avoit-on donné congé aux Italiens, qui avoient esté avec luy en la Romanie, qu'avoient menés le seigneur Rodolphe de Mantoue, le seigneur Galéot de la Mirandole, et Cajasse, frère du seigneur Galéas de Sainct-Severin, qui furent bien payés; et estoient environ cinq cens armés, que le roy payoit, comme avez ouy. Et au partir de Viterbe, le roy alla à Naples, que tenoit le seigneur Ascaigne. Et n'est riens plus vray qu'à l'heure que nos gens estoient dedans Ostie, il tomba plus de vingt brasses de mur de la ville de Rome, par là où on vouloit entrer. Le pape voyant si soudainement venir ce jeune roy, avec cette fortune, consent qu'il entre dedans Rome (aussi ne l'en eut-il sçu garder), et requiert lettre d'assurance, qu'il eut pour dom Ferrand, duc de Calabre, et seul fils du roy Alphonse, lequel de nuict se retira à Naples; et le conduisit jusques à la porte le cardinal Ascaigne. Et le roy entra dedans Rome en armes, comme ayant auctorité de faire par tout à son bon plaisir; et luy vindrent au devant plusieurs cardinaux, et les gouverneurs et sénateurs de la ville; et logea au palais Sainct-Marc (qui est le quartier des Colonnois, ses amys et serviteurs pour lors), et le pape se retira au chasteau Sainct-Ange.

CHAPITRE XI.

Comment le roy Alphonse fit couronner son fils Ferrand, et puis s'enfuit en Sicile, et de la mauvaise vie qu'avoit menée le vieux Ferrand, son père, et luy aussi.

Estoit-il possible de croire que le roy Alphonse, si orgueilleux, nourry à la guerre, et son fils, et tous ces Ursins, qui ont si grande part à Rome, n'osassent demourer en la cité, encore quand ils voyoient et sentoient que le duc de Milan branloit, et les Vénitiens, et se pratiquoit une ligue, qui eust esté conclue, ou quelque résistance eust esté faite à Viterbe ou à Rome, comme j'estois bien assuré, pourvu qu'ils eussent pu arrester le roy aucuns jours. Au fort, il faloit que Dieu monstrast que toutes ces choses passoient le sens et la connoissance des hommes; et si faut bien noter qu'ainsi

comme les murs de la ville estoient tombés, aussi tomba bien quinze brasses des avant-murs du chasteau Sainct-Ange, comme m'ont conté plusieurs, et entre autres, deux cardinaux qui y estoient. Ici, faut un peu parler du roy Alphonse.

Si tost que le duc de Calabre, appelé le jeune Ferrand, dont jà plusieurs fois a esté parlé, fut retourné à Naples, son père le roy Alphonse, se jugea n'estre digne d'estre roy, pour les maux qu'il avoit faits en toutes cruautés, contre les personnes de plusieurs princes et barons qu'il avoit pris, sur la sûreté de son père et de luy, et bien jusqu'au nombre de vingt-quatre; et les fit tous mourir, si tost que son père fut mort, qui les avoit gardés quelque temps, et depuis la guerre qu'ils avoient eue contre luy; et en fit aussi mourir deux autres que le père avoit pris sur sa sûreté, dont l'un estoit duc de Sesse, homme de grande auctorité, l'autre prince de Rossane, qui avoit eu à espouse et à femme la sœur dudit roy Ferrand, et en avoit eu un très-beau fils; et pour mieux s'assurer de luy (car le prince et seigneur de Rossane luy avoit bien voulu faire une grande trahison; et avoit bien desservy toute punition, s'il n'eust pris assurance) venant devers luy à son mandement, le mit en merveilleuse et puante prison, et puis le fils mesme d'iceluy, dès qu'il fut venu en l'âge de quinze à seize ans, et y avoir demouré ledit père trente-quatre ans ou environ, à l'heure que ledit roy Alphonse est venu à estre roy; et lorsqu'il y fut parvenu, fit mener tous ces prisonniers à Iscle (Ischia) (qui est une petite isle auprès de la ville de Naples, dont vous orrez parler) et là les fit tous assommer, excepté quelques-uns qu'il retint au chasteau de Naples, comme le fils dudit seigneur de Rossane et le noble comte de Popoli. Je me suis fort bien enquis comment on les fit mourir si cruellement (car plusieurs les cuidoient encore en vie, quand le roy entra en la bonne ville et cité de Naples); et m'a esté dit tant par leurs principaux serviteurs que par un More du païs d'Afrique, qu'il les fit assommer vilainement et horriblement. Lequel, incontinent après son commandement, s'en alla audit païs de Barbarie, afin qu'il n'en fust point de nouvelle, sans espargner ces vieux princes, dont les aucuns avoient esté gardés en prison trente-quatre ou trente-cinq ans, ou environ. Nul homme

n'a esté plus cruel que luy, ni plus mauvais, ni plus vicieux et plus infect, ni plus gourmand que luy. Le père estoit plus dangereux ; car nul ne se connoissoit en luy ni en son courroux ; car en faisant bonne chère, il prenoit et trahissoit les gens, comme le comte Jacques, qu'il prit et fit mourir vilainement et horriblement, estant ambassadeur devers luy, de par le duc Francisque de Milan, duquel il avoit eu à femme et espousé la fille bastarde. Mais ledit Francisque fut consentant du cas ; car tous deux le craignoient, pour la suite et sequelle qu'il avoit en Italie des Braciques ; et estoit fils de Nicolo Picino. Et ainsi, (comme dit est) prit ce roy Ferrand tous les autres. Et jamais en luy n'y avoit grace ni miséricorde, comme m'ont conté ses prochains parens et amys ; et jamais n'avoit eu aucune pitié ni compassion de son pauvre peuple, quant aux deniers. Il faisoit tout train de marchandise en son royaume, jusques à bailler les porceaux à garder au peuple, et les leur faisoit engresser pour mieux les vendre. S'ils mouroient, faloit qu'ils les payassent. Aux lieux où croist l'huile d'olive, comme en la Pouille, ils l'achetoient, luy et son fils, presque à leur plaisir, et semblablement le froment, et avant qu'il fust mûr, et le vendoient après le plus cher qu'ils pouvoient ; et si ladite marchandise s'abaissoit de prix, contraignoient le peuple de la prendre ; et par le temps qu'ils vouloient vendre, nul ne pouvoit vendre qu'eux. Si un seigneur ou baron estoit bon mesnager, ou cuidoit espargner quelque bonne chose, ils la luy demandoient à emprunter, et la leur faloit bailler par force ; et leur ostoient les races des chevaux, dont ils ont plusieurs, et les prenoient pour eux ; et les faisoient gouverner en leurs mains, et en si grand nombre, tant chevaux, jumens que poulains, qu'on les estimoit à beaucoup de milliers, et les envoyoient paistre en plusieurs lieux, aux pasturages des seigneurs, et autres, qui en avoient grand dommage. Tous deux ont pris à force plusieurs femmes. Aux choses ecclésiastiques, ne gardoient nulle révérence ni obéyssance ; ils vendoient éveschés, comme celle de Tarente, que vendit le père treize mille ducats, à un Juif, pour bailler à son fils qu'il disoit chrestien. Bailloit abbayes à un fauconnier, et à plusieurs pour leurs enfans, disans : « Vous m'entretiendrez tant d'oiseaux, et les nicherez à

« vos despens, et tiendrez tant de gens à vos despens. » Le fils ne fit jamais quaresme, ni semblant qu'il en fust. Maintes années fut sans se confesser, ni recevoir Nostre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ. Et pour conclusion, il n'est possible de pis faire qu'ils ont fait tous deux. Aucuns ont voulu dire que le jeune roy Ferrand eut esté le pire, combien qu'il estoit humble et gracieux quand il mourut; mais aussi il estoit en nécessité.

Or pourroit sembler aux lisans que je dise toutes ces choses pour quelque hayne particulière que j'aurois à eux; mais, par ma ma foy, non fay; ains je le dis pour continuer mes Mémoires, où se peut voir, dès le commencement de l'entreprise de ce voyage, que c'estoit chose impossible aux gens qui le guidoient, s'il ne fust venu de Dieu seul qui vouloit faire son commissaire de ce jeune roy, bon, si pauvrement pourvu et conduit, pour chastier roys si sages, si riches et si expérimentés, et qui avoient tant de personnages sages à qui la deffence du royaume touchoit, et qui estoient tant alliés et soustenus, et mesme voyoient ce faix venir sur eux de tant loing; et s'y jamais n'y sçurent pourvoir, ni résister en nul lieu; car hors le chasteau de Naples, n'y eut aucun qui empeschast le roy Charles huitiesme un jour naturel. Et comme a dit le pape Alexandre qui règne : « Les François y sont « venus avec des esperons de bois, et la croye en la main de « fourriers, pour marquer leur logis, sans autre peine. » Et parloit ainsi de ces esperons de bois, parce que pour cette heure, quand les jeunes gens de ce royaume vont par la ville, leur page met une petite broche dedans le soulier ou pantoufle, et vont sur leurs mules branlans les jambes; et peu de fois ont pris le harnois nos gens en faisant ce voyage; et ne mit le roy, depuis Ast à entrer dedans Naples, que quatre mois dix-neuf jours. Un ambassadeur y en eust mis une partie. Parquoy je conclus de ce propos, disant après l'avoir ouy dire à plusieurs bons hommes de religion et de saincte vie, et à maintes autres sortes de gens (qui est la voix de Nostre Seigneur Jésus-Christ que la voix du peuple) que Nostre Seigneur Jésus-Christ les vouloit punir visiblement, et que chacun le connust, pour donner exemple à tous roys et princes de bien vivre et selon ses commandemens; car ces seigneurs de la

maison d'Aragon, dont je parle, perdirent honneur et royaume, et grandes richesses, et meubles de toute nature, si départis qu'à grande peine sçait-on qu'ils sont devenus; puis perdirent les corps, trois en un an, ou peu davantage; mais j'espère que les ames n'ont point esté perdues; car le roy Ferrand, qui estoit fils bastard du grand Alphonse (lequel Alphonse fut sage roy et honorable, et tout bon) porta grande passion en son cœur de voir venir sur luy cette armée, et qu'il n'y pouvoit remédier, et voyoit que luy et son fils avoient mal vescu, et estoient haïs (car il estoit très-sage roy); et se trouva un livre escrit, comme m'ont certifié des plus prochains de luy, en deffaisant une chapelle, où il y avoit dessus: La vérité avec son conseil secret. Et veut-l'on dire qu'il contenoit tout le mal qui luy est advenu; et n'estoient que trois à le voir, et puis le jetta au feu. Une autre passion avoit en ce qu'Alphonse son fils, ni Ferrand, fils de son fils, ne vouloient croire cette venue, et parloient en grandes menaces du roy et en grand mespris, disant qu'ils viendroient au devant de luy jusques aux monts; et il en fut aucun qui prioit à Dieu qu'il ne vint jamais roy de France en Italie, et qu'il y avoit vu seulement un pauvre homme de la maison d'Anjou qui luy avoit fait souffrir beaucoup de peine, qui fut le duc Jean, fils du roy René. Ferrand travailla fort par un sien ambassadeur, nommé messire Camillo Pendolfo (Pandone), de faire demourer le roy, l'année de devant avant qu'il partist de France, luy offrant se faire tributaire de cinquante mille ducats l'an, et tenir le royaume de luy à foy et hommage. Et voyant qu'il ne pouvoit pas parvenir à aucune paix, ni appaiser l'estat de la ville de Milan, luy prist une maladie de quoy il mourut; et en ses douleurs eust confession, et comme j'espère repentance de ses péchés. Le fils, Alphonse, qui tant avoit esté terrible et cruel, et tant fait le mestier de la guerre avant que le roy partist de ladite ville de Rome, renonça à sa couronne, et entra en telle peur que toutes les nuicts ne cessoit de crier qu'il oyoit les François, que les arbres et les pierres crioient France! et jamais n'eust hardiesse de partir de Naples; mais au retour que fit son fils de Rome le mit en possession du royaume de Naples, et le fit couronner et chevaucher par la ville de Naples, accompagné des plus grands qui

y estoient, comme de dom Fédéric, son frère, et du cardinal de Gennes, estant ledit nouveau roy au milieu, et accompagné des ambassadeurs qui y estoient; et luy fit faire toutes lesdites solemnités qui sont requises; et luy se mit en fuite, et s'en alla en Cécile avec la royne sa belle-mère qui estoit sœur du roy Ferrand de Castille (Ferdinand-le-Catholique) qui encore vit, à qui appartient ledit royaume de Cécile, en une place qu'il y avoit; qui fut grande nouvelle par le monde, et par espécial à Venise où j'estois. Les uns disoient qu'il alloit au Turc; autres disoient que c'estoit pour donner faveur à son fils qui n'estoit point hay au royaume; mais mon advis fust tousjours que ce fust par vraie lascheté; car jamais homme cruel ne fut hardy, et ainsi se voit par toutes histoires; et ainsi se désespéra Néron et plusieurs autres. Brief, cet Alphonse eut si grande envie de fuyr qu'il dit à sa belle-mère (comme m'ont conté ceux qui estoient à luy) le jour qu'elle partit, que si elle ne partoit qu'il la laisseroit; et elle luy respondit qu'il attendist encore trois jours, afin qu'elle eust esté en son royaume un an entier; et il dit que qui ne le laisseroit aller, il se jetteroit par les fenestres, disant: « N'oyez-vous point comment un chacun crie France? » et ainsi se mirent aux gallées. Il emporta de toutes sortes de vins (qu'il avoit plus aimés qu'autre chose) et de toutes sortes de graines pour faire jardins, sans donner nul ordre à ses meubles, ni à ses biens; car la pluspart demoura au chasteau de Naples. Quelques bagues emporta, et quelque peu d'argent; et allèrent en Cécile audit lieu; et puis alla à Messine où il appela et amena avec luy plusieurs gens de religion, vouant de n'estre jamais du monde; et entre les autres il aimoit fort ceux du Mont-Olivier (Mont-d'Olivet) qui sont vestus de blanc (lesquels m'ont conté à Venise, là où est le corps de Saincte-Hélène en leur monastère); et se mit à mener la plus saincte vie du monde, et servir Dieu à toutes les heures du jour et de la nuict avec lesdits religieux, comme ils font en leurs couvents; et là faisoit grands jeusnes, abstinences et ausmosnes; et puis luy advint une maladie de l'escoriation et de gravelle, et me dirent n'en avoir jamais vu homme si persécuté; et portoit le tout en patience, deslibérant user sa vie en un monastère de Valence-la-grande, et là se vestir de religion. Mais il fut tant surpris de

maladie qu'il vescut peu, et mourut; et selon sa grande repentance, il est à espérer que son ame est glorieuse en Paradis. Son fils demoura peu après, et mourut de fièvre et de flux; et crois qu'ils sont mieux qu'ils n'estoient en ce monde. Et semble que, en moins de deux ans, ils furent cinq roys portans couronne à Naples, les trois que j'ay nommés, le roy Charles de France huitiesme, et dom Fédéric, frère dudit Alphonse, qui de présent règne.

CHAPITRE XII.

Comment, après que le jeune roi Ferrand fut couronné roy de Naples, alla asseoir son camp à Sainct-Germain pour résister contre la venue du roy, et de l'accord que le roy Charles fit avec le pape, estant encore à Rome.

Et pour esclaircir le tout, faut dire comment, dès ce que le roy Ferrand fut couronné, il devint comme un homme neuf; et lui sembla que toutes haynes et offences estoient oubliées par la fuite de son père; et assembla tout ce qu'il put de gens, tant de cheval que de pié, et vint à Sainct-Germain (San-Germano), qui est l'entrée du royaume, et lieu fort et aisé à deffendre, et par où les François sont passés deux autres fois; et là mit son camp, et garnit la ville; et alors revint le cœur aux amys dudit Ferrand.

Le lieu est défendu d'une petite rivière, qui quelquefois se passe à gué, et quelquefois non, aussi se deffend par la montagne qui est dessus.

Le roy estoit encore à Rome, où il séjourna environ vingt jours, où plusieurs choses traictoient. Avec luy estoient bien dix-huit cardinaux; et d'autres qui venoient de costé et d'autres; et y estoit ledit monseigneur Ascaigne, vice-chancelier, et frère du duc de Milan, et Petri-ad-Vincula (qui estoient deux grands ennemys du pape, et amys l'un de l'autre), celuy de Gurce, Sainct-Denis, Sainct-Severin, Savelly, Coulonne, et autres, qui tous vouloient faire élection nouvelle, et qu'au pape fust fait procès, lequel estoit audit chasteau. Deux fois fut l'artillerie preste, comme m'ont dit des plus grands; mais tousjours le roy par sa bonté y résista. Le lieu n'est pas deffensable; car la motte est de main d'homme faite, et petite. Or alléguoient-ils bien que ces murs estoient tombés par miracle; et le chargeoient d'avoir acheté cette saincte dignité; et

disoient vray : mais ledit Ascaigne en avoit esté le principal marchand, qui avoit tout guidé, et en eut grant argent ; et si eut la maison dudit pape, luy estant vice-chancelier, et les meubles qui estoient dedans, et son office de vice-chancelier et plusieurs places du patrimoine; car eux deux estoient à l'envy à qui seroit pape. Toutesfois je croy qu'ils eussent consenty tous deux d'en faire un nouveau, au plaisir du roy, et encore d'en faire un François ; et ne saurois dire si le roy fit bien ou mal. Toutesfois je croy qu'il fit le mieux d'appointer; car il estoit jeune, et mal accompagné pour conduire un si grand œuvre que réformer l'Église, combien qu'il eut le pouvoir. Mais qu'il l'eut sçu faire, je croy que toutes gens de connoissance et raison, l'eussent tenu à une bonne, grande et très-saincte besongne; mais il y faudroit grand mystère; toutesfois le vouloir du roy estoit bon, et est encore en ce cas, s'il y estoit aydé.

Le roy prit autre chemin et appointa avec le pape un appointement qui ne pouvoit durer ; car il estoit violent en aucun poinct ; et fut grande couleur, de faire une ligue, dont après sera parlé. Par cestui appointement devoit estre paix entre le pape et ses cardinaux, et autres : et devoient lesdits cardinaux estre payés du droict de leur chapeau, absens comme présens. Il devoit prester au roy quatre places : Terracine, Civita-Vechia, et Viterbe que tenoit le roy, et Spolete aussi ; mais il ne la bailla point, combien qu'il l'eut promise; et se devoit rendre au pape, comme le roy partiroit de Naples; et ainsi le fit, combien que le pape l'eut trompé. Il bailla au roy, pour cestui appointement, le frère du Turc, dont il avoit soixante mille ducats par an dudit Turc ; et le tenoit en grande crainte; promettoit de ne mettre aucun légat en lieu ni place de l'Eglise, sans le consentement du roy ; et y avoit autres articles, qui touchoient le consistoire; et bailloit en ostage son fils le cardinal de Valence, qui alloit avec ledit seigneur pour légat. Et luy fit le roy l'obédience filiale, en toute humilité que le roy sçauroit faire ; et luy fit le pape deux cardinaux ; c'est à sçavoir le général Brissonnet, qui jà estoit évesque de Sainct-Malo, qui a esté souvent appelé général ; et l'autre, l'évesque du Mans, de la maison de Luxembourg, qui estoit par deçà.

CHAPITRE XIII.

Comment le roy partit de Rome pour aller à Naples; de ce qui advint cependant en plusieurs contrées dudit royaume de Naples, et par quelles villes il passa jusques à ladite ville de Naples.

Ces choses faites, le roy partit de Rome, en grande amitié avec le pape, ce sembloit; mais huit cardinaux partirent de Rome mal contens dudit appointement, dont les six estoient de la sequelle dudit vice-chancelier et de Sainct-Pierre-ad-Vincula; combien qu'on croyoit qu'Ascaigne faisoit cette feinte, et qu'au cœur estoit content du pape; mais son frère ne s'estoit point encore déclaré contre nous; et alla le roy à Marine, et de là à Belistre (Velletri), d'où s'enfuit le cardinal de Valence.

Le lendemain le roy prit Chastel-Fortin d'assaut, et fut tué ce qui estoit dedans, qui estoit à Jaques Comte, qui avoit pris l'argent du roy, et puis s'estoit tourné; car les Comtes (Conti) sont partisans des Ursins. Puis après alla le roy à Valmonton, qui est des Colonnois; puis alla loger à quatre milles du Mont-Sainct-Jean, une très-forte place, laquelle fut battue sept ou huit heures, et puis prise d'assaut, et tout tué ce qui estoit dedans, ou la pluspart; et estoit au marquis de Pescaire, terre d'Eglise; et y estoit toute l'armée jointe ensemble; et de là tira le roy vers Sainct-Germain (et y pouvoit avoir seize milles ou environ) là où le roy Ferrand, nouveau couronné, estoit en camp (comme j'ay dit ailleurs) avec tout ce qu'il pouvoit avoir finé de gens; et estoit le dernier remède, et le lieu pour combattre ou jamais: car c'estoit l'entrée du royaume, et le lieu avantageux, tant pour le ruisseau que pour la montagne. Et si envoya gens avec pour garder et deffendre le pas de Cancello, qui est un pas de montagne à six milles de Sainct-Germain. Avant que le roy fut à Sainct-Germain, s'en alla le roy Ferrand, en grand désordre, et abandonna la ville et passage. Monseigneur de Guise avoit en ce jour la charge de l'avant-garde; monseigneur de Rieux estoit allé à ce pas de Cancello, contre les Aragonnois, qui aussi l'abandonnèrent; et entra ledit roy audit Sainct-Germain. Le roy Ferrand tira droict à Capoua, où ils luy refusèrent l'entrée à ses gens-d'armes; mais ils laissèrent entrer sa personne avec peu de gens. Il n'y arresta

point; et leur pria de tenir bon pour luy, et que le lendemain reviendroit; et alla à Naples, se doutant de la rebellion qui advint. Tous ses gens, ou la pluspart, le devoient attendre à Capoua; mais quand il vint le lendemain, il trouva tout party; et estoient allés à Nola le seigneur Virgile Ursin et son cousin le comte de Petilliane; où ils furent pris, et leurs gens, par les nostres. Ils vouloient maintenir qu'ils avoient sauf-conduict, et qu'on leur faisoit tort; et estoit vray; mais il n'estoit point encore entre leurs mains. Toutesfois ils ne payèrent riens; mais ils eurent grande perte; et leur fut fait tort.

De Sainct-Germain alla le roy à Mingamer et à Triague; et logea à Calvi, deux milles de Capoua; et là ceux de Capoua vindrent composer; et y entra le roy, et toute l'armée; et de Capoua alla le lendemain à Aversa, my-chemin de Capoua et de Naples, à cinq milles de l'un et de l'autre. Et là vindrent ceux de Naples, et composèrent en assurant leurs priviléges anciens. Et y envoya le roy devant: le mareschal de Gié, le séneschal de Beaucaire, le président Ganay, qui tenait le sceau, et des secrétaires. Le roy Ferrand voyant ces choses, le peuple et nobles en armes rebellés contre luy, et qui à sa venue luy pillèrent son escurie, qui estoit grande, monta en gallée, et alla en Iscle (Ischia); qui est une isle à dix-huit milles de Naples. Et fut reçu le roy, à grande joye et solemnité, dedans la ville de Naples; et tout le monde luy vint au devant, et ceux qui plus estoient obligés à la maison d'Aragon, les premiers; comme tous ceux de la maison de Caraffe, qui tenoient de ladite maison d'Aragon quarante mille ducats de revenu, tant en héritages qu'en bénéfices; car les roys y peuvent bien donner leur domaine, et si donnent bien celuy des autres: et ne croy point qu'il y en ait trois en tout le royaume, dont ce qu'ils possèdent ne soit de la couronne ou d'autruy.

Jamais peuple ne monstra tant d'affection à roy, ni à nation, comme ils monstrèrent au roy; et pensoient tous être hors de tyrannie; et se prenoient eux-mêmes; car tout tourna en Calabre, où fut envoyé monseigneur d'Aubigny, et Péron de Basche avec luy, sans gens-d'armes. Toute l'Abrusse tourna d'elle-mesme; et commença par la ville de l'Aquila, laquelle a tousjours esté bonne

françoise. Tout se tourna en Pouille, sauf le chasteau de Brandis (Brindisi) (qui est fort et bien gardé) et Gallipoli; qui aussi fut gardé; autrement, le peuple se fut tourné. En Calabre y eut trois places qui tindrent pour le roy Ferrand; dont les deux furent la Mantie et la Turpie, anciennes Angevines; qui avoient paravant levé les banières du roy Charles; mais parce qu'il les donna à monseigneur de Persi, et ne les voulut recevoir au domaine, relevèrent les banières d'Aragon; et pour la tierce place, ce fut le chasteau de Rège, qui aussi demoura aragonnois. Mais tout ce qui tint, ne fut que par faute d'y envoyer; car il n'alla pas assez de gens en Pouille et Calabre pour garder un chasteau pour le roy. Tarente se bailla, ville et chasteau; et tout de mesme Otrante, Monopoli, Trani, Manfredonne, Barle, et tout, excepté ce que j'ay nommé. Ils venoient trois journées, au devant de nos gens, des cités, pour se rendre; et tous envoyèrent à Naples. Et y vindrent tous les princes et seigneurs du royaume, pour faire hommage, excepté le marquis de Pescaire; mais ses frères et neveux y vindrent. Le comte d'Acry et le marquis de Squillazo s'enfuirent en Cécile; parce que le roy donna leur terre à monseigneur d'Aubigny. A Naples se trouva aussi le prince de Salerne, revenu de navire; et n'avoit de riens servy. Son frère le prince de Besignan, et ses fils, s'y trouvèrent aussi avec le duc de Melfe, le duc de Gravine, le vieil duc de Sora (qui piéça avoit vendu sa duché au cardinal de Sainct-Pierre-ad-Vincula, et la possède encore son frère de présent) le comte de Montorio, le comte de Fondi, le comte de Tripalda, le comte de Célano (qui estoit allé avec le roy, banny de long-temps) le comte de Troye, jeune, nourry en France et estoit d'Escosse, et le comte de Popoli, que l'on trouva prisonnier à Naples. Le jeune prince de Rossane, dont a esté parlé, après avoir esté long-temps prisonnier avec le père, qui le fut trente et quatre ans, avoit esté délivré, et s'en alla avec dom Ferrand, ou par amour ou par force. Semblablement s'y trouvèrent le marquis de Guefron, et tous les Caldoresques, le comte de Matafelon, et le comte de Mérillano, ayant eux et les leurs tousjours gouverné la maison d'Aragon; et généralement y vindrent tous ceux du royaume, excepté ces trois que je vous ay nommés.

CHAPITRE XIV.

Comment le roy Charles fut couronné roy de Naples; des fautes qu'il fit à l'entretenement d'un tel royaume, et comment une entreprise, qui se dressoit pour lui contre le Turc, fut descouverte par les Vénitiens.

Quand le roy Ferrand s'enfuit de Naples, il laissa au chasteau le marquis de Pescaire, et aucuns Alemans, et luy alla vers son père, pour avoir ayde en Cécile. Dom Fédéric tint la mer avec quelque peu de gallées, et vint deux fois parler au roy, à sûreté, luy requérant que quelque portion du royaume put demourer à son neveu, avec nom de roy, et à luy le sien et celuy de sa femme. Son cas n'estoit point grand chose, car il avoit eu petit partage. Le roy luy offrit des biens en France, pour luy et pour sondit neveu; et crois qu'il leur eust donné une bonne et grande duché; mais ils ne la voulurent accepter; aussi ils n'eussent tenu aucun appointement qu'on leur eust sçu faire, demourans dedans le royaume, quand ils eussent pu voir leur avantage. Devant le chasteau de Naples fut mise l'artillerie, qui tira; et n'y avoit plus que des Alemans, et estoit party ledit marquis de Pescaire; et qui eut envoyé quatre canons jusques en l'isle, on l'eut prise, et de là retourna le mal. Aussi eut-on eu toutes les autres places qu'ils tenoient, qui n'estoient que quatre ou cinq; mais tout se mit à faire bonne chère, et joustes, et festes, et entrèrent en tant de gloire qu'il ne sembloit point aux nostres que les Italiens fussent hommes. Et fut le roy couronné; et estoit logé en Capouane, et quelquefois alloit au mont impérial. Aux subjets fit de grandes graces, et leur rabatit de leurs charges. Et croy bien que le peuple de soy ne se fut point tourné, combien qu'il soit muable, qui eut contenté quelque peu de nobles; mais ils n'estoient recueillis de nul, et leur faisoit-on des rudesses aux portes; et les mieux traictés furent ceux de la maison de Carrafe, vrais Aragonnois, encore leur osta l'on quelque chose. A nul ne fut laissé office ni estat, mais pis traictés les Angevins que les Aragonnois; et à ceux du comte de Merillano fut donné un mandement, dont on chargea le président Gannay d'avoir pris argent, et le sénéschal, fait nouveau duc de Nole, et grand chambelan du royaume. Par ce mandement chacun fut maintenu en sa possession, et fu-

rent forclos les Angevins de retourner au leur, sinon par procès; et quant à ceux qui estoient entrés d'eux-mêmes, comme le comte de Celano, on bailla main-forte pour les en jeter. Tous estats et offices furent donnés aux François, à deux ou trois; tous les vivres, qui estoient au chasteau de Naples, quand il fut pris, qui estoient fort grands, dont le roy eut connoissance, il les donna à ceux qui les demandoient.

En ces entrefaictes se rendit le chasteau, par pratique des Alemans, qui en eurent un monde de biens qui estoient dedans; et aussi fut pris le chasteau de l'Oeuf par batterie. Et par cette conclusion se peut voir que ceux qui avoient conduit ce grand œuvre, ne l'avoient point fait d'eux, mais fut vraye œuvre de Dieu, comme chacun le vit; mais ces grandes fautes que je dis estoient œuvres d'hommes, accueillis de gloire, qui ne connoissoient d'où ce bien et honneur leur venoit; et y procédèrent selon leur nature et expérience. Et se vint changer la fortune aussi promptement et aussi visiblement comme l'on voit le jour en Hollande ou en Auvergne, où les jours d'esté sont plus longs qu'ailleurs, et tant que, quand le jour faut au soir, et un instant, ou peu après comme d'un quart-d'heure, on voit de rechef naistre le jour à venir. Et ainsi vit tout sage homme en aussi peu d'espace changer cette bonne et glorieuse adventure, dont tant fussent advenus de biens et d'honneurs à toute la chrestienté, si elle eut esté reconnue de celuy d'où elle venoit; car le Turc eut esté aussi aisé à troubler qu'avoit esté le roy Alphonse, car il estoit et est encore vif, homme de nulle valeur; et eut le roy son frère entre les mains (qui vesquit peu de jours après la fuite du cardinal de Valence, et disoit-on qu'il fut baillé empoisonné) qui estoit l'homme du monde qu'il craignoit le plus. Et tant de milliers de chrestiens estoient si près de se rebeller qu'on ne le sauroit penser, car d'Otrante jusques à la Valonne, n'y a que soixante milles, et de Valonne en Constantinople y a environ dix-huit journées de marchands, comme me contèrent ceux qui souvent faisoient le chemin; et n'y a aucunes places fortes entre deux, au moins que deux ou trois; le reste est abbatu; et tous ces païs sont Albanois, Esclavons et Grecs, et fort peuplés, qui sentoient des nouvelles du roy, par

leurs amys qui estoient à Venise et en Pouille, à qui aussi ils escrivoient; et n'attendoient que messages pour se rebeller. Et y fut envoyé un archevesque de Duras de par le roy, qui estoit Albanois; mais il parla à tant de gens que merveilles prests à tourner, estans enfans et neveux de plusieurs seigneurs et gens de bien de ces marches, comme de Scanderberg, d'un fils de l'empereur de Constantinople propre, de neveux du seigneur Constantin (qui de présent gouverne Montferrat) et sont neveux ou cousins du roy de Servie. En Thessalie plus de cinq mille se fussent tournés; et encore se fut pris Scutari, ce que je sçavois par intelligence, et par la main du seigneur Constantin, qui plusieurs jours fut caché à Venise avec moy; car de son patrimoine luy appartient la Macédoine et Thessalie, qui fut le patrimoine d'Alexandre-le-Grand, et la Valonne en est. Scutari et Croye en sont près; et de son père ou oncle, les engagea aux Vénitiens, qui perdirent Croye; Scutari baillèrent au Turc, en faisant paix. Et fut ledit seigneur Constantin à trois lieues près, et se fut exécutée l'entreprise, n'eut esté que ledit archevesque de Duras demoura à Venise aucuns jours après ledit seigneur Constantin; et tous les jours je le pressois de partir, car il me sembloit homme léger en parole; et disoit qu'il feroit quelque chose dont il seroit parlé. Et de male adventure, le jour que les Vénitiens sçurent la mort du frère du Turc, que le pape avoit baillé entre les mains du roy, ils deslibérèrent de le faire sçavoir au Turc par un de leurs secrétaires, et commandèrent qu'aucun navire ne passast la nuict entre les deux chasteaux, qui font l'entrée du goulfre de Venise; et y firent faire guet (car ils ne se doutoient que de petits navires, comme grips, dont il y en avoit plusieurs au port d'Albanie, et de leurs isles de Grèce), car celuy qui eust porté ces nouvelles eut eu bon présent. Ainsi ce pauvre archevesque, cette propre nuict, voulut partir pour aller à cette entreprise du seigneur Constantin qui l'attendoit: et portoit force espées, boucliers et javelines, pour bailler à ceux avec qui il avoit intelligence (car ils n'en ont point), mais en passant entre les deux chasteaux il fut pris et mis en l'un desdits chasteaux, et ses serviteurs; et le navire passa outre par congé. Il luy fut trouvé plusieurs lettres qui descouvrirent le cas. Et m'a

dit le seigneur Constantin que les Vénitiens envoyèrent advertir les gens du Turc aux places voisines, et le Turc propre; et n'eut esté le grip, qui passa outre, dont le patron estoit albanois, qui l'advertit, il eut esté pris; mais il s'enfuit en Pouille par mer.

CHAPITRE XV.

Disgression ou discours, aucunement hors de la matière principale, par lequel Philippe de Commines, auteur de ce présent livre, parle assez amplement de l'estat et gouvernement de la seigneurie des Vénitiens, et de ce qu'il vit, et y fut fait pendant qu'il estoit ambassadeur pour le roy en la ville de Venise.

Or il est temps que je dise quelque chose des Vénitiens, et pourquoy j'y estois allé; car le roy estoit à Naples au dessus de ses affaires. Mon allée fut d'Ast, pour les remercier des bonnes responses qu'ils avoient faites à deux ambassadeurs du roy, et pour les entretenir en son amour, s'il m'estoit possible; car voyant leurs forces, leur sens et leur conduite, ils le pouvoient aisément troubler, et nuls autres en Italie. Le duc de Milan m'ayda à despescher, et escrivit à son ambassadeur qui estoit là résident (car tousjours y en avoit un) qu'il me tint compagnie et m'adressast; et avoit sondit ambassadeur cent ducats le mois de la seigneurie, et son logis bien accoustré, et trois barques, qui ne luy coustoient rien, à le mener par la ville. Celuy de Venise en a autant à Milan, sauf les barques, car on y va à cheval, et à Venise par eau. Je passay en allant par leurs cités, comme Bresse, Véronne, Vincence et Padoue, et autres lieux. Partout me fut fait grand honneur, pour l'honneur de celuy qui m'envoyoit; et venoient en grand nombre des gens au devant de moy avec leur podestat ou cappitaine. Ils ne sailloient point tous deux; mais le second venoit jusques à la porte par le dedans. Ils me conduisoient jusques à l'hostellerie, et commandoient à l'hoste qu'abondamment je fusse traicté, et me faisoient deffrayer avec toutes honorables paroles. Mais qui compteroit bien ce qu'il faut donner aux tambourins et aux trompettes, il n'y a guères de gain à ce deffray; mais le traictement est honorable. Ce jour que j'entrai à Venise, vindrent au devant de moy jusques à la Chafousine, qui est à cinq milles de Venise; et là on laisse le bateau en quoy on est venu de Padoue, au long d'une rivière; et se met-on en petites barques, bien nettes et couvertes de

tapisserie, et beaux tapis velus de-dedans pour se seoir dessus; et jusques là vient la mer; et n'y a point de plus prochaine terre pour arriver à Venise; mais la mer y est fort plate, s'il ne fait tourmente; et à cette cause qu'elle est ainsi plate se prend grand nombre de poisson, et de toutes sortes. Et fus bien esmerveillé de voir l'assiette de cette cité, et de voir tant de clochers et de monastères, et si grand maisonnement, et tout en l'eau, et le peuple n'avoir autre forme d'aller qu'en ces barques, dont je crois qu'il s'en fineroit trente mille, mais elles sont fort petites. Environ ladite cité y a bien septante monastères, à moins de demie lieue françoise, à le prendre en rondeur qui tous sont en isle, tant d'hommes que de femmes, fort beaux et riches, tant d'édifices que de paremens, et ont fort beaux jardins, sans comprendre ceux qui sont dedans la ville, où sont les quatre ordres des mendians, bien soixante douze paroisses, et mainte confrairie. Et est chose estrange de voir si belles et si grandes églises fondées en la mer. Audit lieu de la Chafousine vindrent au devant de moy vingt-cinq gentils-hommes bien et richement habillés, et de beaux draps de soye et écarlatte; et là me dirent que je fusse le bien venu, et me conduisirent jusque près la ville en une église de Sainct-André, où derechef trouvay autant d'autres gentils-hommes, et avec eux les ambassadeurs du duc de Milan et de Ferrare, et là aussi me firent une autre harangue, et puis me mirent en d'autres bateaux qu'ils appellent plats, et sont beaucoup plus grands que les autres; et y en avoit deux couverts de satin cramoisy, et le bas tapissé, et lieu pour seoir quarante personnes; et chacun me fit seoir au milieu de ces deux ambassadeurs (qui est l'honneur d'Italie que d'estre au milieu) et me menèrent au long de la grande rue qu'ils appellent le grand canal, et est bien large. Les gallées y passent à travers. Et y ay vu navire de quatre cens tonneaux au plus près de maisons: et est la plus belle rue que je crois qui soit en tout le monde, et la mieux maisonnée, et va le long de ladite ville. Les maisons sont fort grandes et hautes, et de bonne pierre, et les anciennes toutes peintes; les autres, faites depuis cent ans, ont le devant de marbre blanc qui leur vient d'Istrie à cent milles de là; et encore font mainte grande pièce de porphire et de serpentine sur le de-

vant. Au dedans ont pour le moins, pour la pluspart, deux chambres qui ont les planchés dorés, riches manteaux de cheminées de marbre taillé; les chaslits des lits dorés, et les oste-vents peints et dorés, et fort bien meublés dedans. C'est la plus triomphante cité que j'aye jamais vue, et qui fait plus d'honneurs à ambassadeurs et estrangers, et qui plus sagement se gouverne, et où le service de Dieu est le plus solemnellement fait. Et encore qu'il y peut bien y avoir d'autres fautes, si crois-je que Dieu les a en ayde, pour la révérence qu'ils portent au service de l'Eglise. En cette compagnie de cinquante gentils-hommes, me conduisirent jusques à Sainct-Georges qui est une abbaye de moines noirs réformés, où je fus logé. Le lendemain me vindrent quérir, et menèrent à la Seigneurie, où je présentay mes lettres au duc qui préside en tous leurs conseils, honoré comme un roy. Et s'adressent à luy toutes lettres; mais il ne peut guères à luy seul. Toutesfois cestuy-cy a de l'auctorité beaucoup, et plus que n'eust jamais prince qu'ils eussent; aussi il y a desjà douze ans qu'il est duc; et l'ay trouvé homme de bien, sage et bien expérimenté aux choses d'Italie, et douce et aimable personne. Pour ce jour je ne dis autre chose; et me fist-on voir trois ou quatre chambres, les planchés richement dorés, et les lits et les oste-vents; et est beau et riche le palais de ce qu'il contient, tout de marbre bien taillé, et tout le devant et le bord des pierres dorés en la largeur d'un pouce par adventure; et y a audit palais quatre belles salles richement dorées et fort grand logis; mais la cour est petite. De la chambre du duc il peut ouyr la messe au grand autel de la chapelle Sainct-Marc, qui est la plus belle et riche chapelle du monde pour n'avoir que nom de chapelle, toute faite de mosaïques en tous endroicts. Encore se vantent-ils d'en avoir trouvé l'art, et en font besongner au mestier, et l'ay vu. En cette chapelle est leur trésor, dont l'on parle, qui sont choses ordonnées pour parer l'église. Il y a douze ou quatorze gros ballays (rubis); je n'en ay vu aucuns si gros. Il y en a deux dont l'un passe sept cens, et l'autre huit cens carras; mais ils ne sont point nets. Il y en a douze autres de pierres de cuirasse d'or, le devant et les bords bien garnis de pierreries très fort bonnes, et douze couronnes d'or dont anciennement se paroient douze femmes

qu'ils appeloient roynes, à certaines festes de l'an, et alloient par ces isles et églises. Elles furent desrobées, et la pluspart des femmes de la cité, par larrons qui venoient d'Istrie ou de Friole (qui est près d'eux), lesquels s'estoient cachés derrière ces isles; mais les maris allèrent après, et les recouvrèrent, et mirent ces choses à Sainct-Marc, et fondèrent une chapelle au lieu où la seigneurie va tous les ans, au jour qu'ils eurent cette victoire. Et est bien grande richesse pour parer l'église, avec maintes autres choses d'or qui y sont, et pour la suite d'amatiste, d'aguate, et un bien petit (nombre) d'esmeraude; mais ce n'est point grand trésor pour estimer, comme l'on fait or ou argent comptant. Et ils n'en tiennent point en trésor. Et m'a dit le duc, devant la seigneurie, que c'est peine capitale parmi eux de dire qu'il faille faire trésor; et crois qu'ils ont raison pour doute des divisions d'entr'eux. Après me firent monstrer leur autre trésor, qui est un arsenal où ils esquipent leurs gallées, et font toutes choses qui sont nécessaires pour l'armée de mer, qui est la plus belle chose qui soit en tout le demourant du monde aujourd'huy, et le mieux ordonné pour ce cas.

En effect, j'y séjournay huit mois, deffrayé de toutes choses, et tous autres ambassadeurs qui estoient-là. Et vous dis bien que je les ay connus si sages, et tant enclins d'accroistre leur seigneurie, que s'il n'y est pourvu tost, tous leurs voisins en maudiront l'heure; car ils ont plus entendu la façon d'eux deffendre et garder, en la saison que le roy y a esté, et depuis que jamais; car encore sont en guerre avec luy; et si se sont bien osés eslargir, comme d'avoir pris en Pouille sept ou huit cités en gage; mais je ne sçay quand ils les rendront. Et quand le roy vint en Italie, ils ne pouvoient croire que l'on prist ainsi les places, ni en si peu de temps (car ce n'estoit point leur façon); et ont fait, et font maintes places fortes depuis, et autres en Italie. Ils ne sont point pour s'accroistre en haste, comme firent les Romains; car leurs personnes ne sont point de telle vertu; et si ne va nul d'entre eux à la guerre de terre ferme, comme faisoient les Romains, si ce ne sont leurs proviseurs et payeurs, qui accompagnent leur capitaine et le conseillent, et pourvoyent l'est. Mais toute la guerre de mer est conduite par leurs gentils-hommes, en chefs et capitaines de gallees et

naves, et par autres leurs subjets. Mais un autre bien ont-ils, en lieu d'aller en personne aux armées par terre, c'est qu'il ne s'y fait nul homme de tel cœur, ni de telle vertu, pour avoir seigneurie, comme ils avoient à Rome; et par ce n'ont-ils nulles questions civiles en la cité, qui est la plus grande prudence que je leur voie. Et y ont merveilleusement bien pourvu, et en maintes manières; car ils n'ont point de tribun de peuple, comme avoient les Romains (lesquels tribuns furent cause en partie de leur destruction); car le peuple n'y a crédit ni n'y est appelé en riens; et tous offices sont aux gentils-hommes, sauf les secrétaires. Ceux-là ne sont point gentils-hommes. Aussi la pluspart de leur peuple est estranger. Et si ont bien connoissance, par Titius-Livius, des fautes que firent les Romains; car ils en ont l'histoire, et si en sont les os en leur palais de Padoue. Et par ces raisons, et par maintes autres que j'ay connues en eux, et je dis encore une autre fois, qu'ils sont en voye d'estre bien grands seigneurs pour l'advenir.

Or faut dire que fut ma charge; qui fut à cause des bonnes responses qu'ils avoient faites à deux serviteurs du roy, qui avoient esté vers eux, et qu'à leur fiance, il tirast hardiment avant en cette entreprise; et ce fut avant qu'il partit de la ville d'Ast. Aussi je leur remonstrai les longues et anciennes alliances qui avoient esté entre les roys de France et eux; et davantage leur offris Brandis, et la ville d'Otrante, par condition qu'en leur baillant mieux en Grèce, ils fussent tenus les rendre. Ils me tindrent les meilleures paroles du monde du roy, et de toutes ses affaires; car ils ne croyoient point qu'il allast guères loin; et quant à l'offre que je leur fis, ils me firent dire qu'ils estoient ses amys et ses serviteurs, et qu'ils ne vouloient point qu'il achetast leur amour (aussi le roy ne tenoit point encore les places), et que s'ils vouloient ils se mettroient bien en guerre, ce qu'ils ne vouloient point faire, combien qu'il y eust vers eux ambassade de Naples, les en suppliant tous jours, et leur offrant ce qu'ils voudroient; et confessoit le roy Alphonse (qui lors régnoit) avoir failly vers eux; et leur remonstroit le péril que ce leur seroit, si le roy venoit au dessus de son entreprise. Le Turc de l'autre costé leur envoya incontinent ambassadeur, que je vis plusieurs fois, qui à la requeste du pape les

menaçoit, s'ils ne se déclaroient contre le roy. A chacun faisoient bonne response; mais ils n'avoient à ce commencement nulle crainte de nous, et ne s'en faisoient que rire; et aussi le duc de Milan leur faisoit dire, par son ambassadeur, qu'ils ne se souciassent point, et qu'il sçavoit bien la façon de renvoyer le roy, sans ce qu'il tint riens en Italie; et autant en avoit mandé à Pierre de Médicis, qui le m'a dit. Mais quand ils virent, et le duc de Milan aussi, que le roy avoit les places des Florentins entre ses mains, et par espécial Pise, ils commencèrent à avoir peur; et parloient de la façon de le garder de passer plus avant; mais leurs conseils estoient longs; et cependant le roy tiroit avant; et gens alloient et venoient des uns aux autres. Le roy d'Espagne commençoit aussi à avoir peur, pour ses isles de Cécile et de Sardaigne. Le roy des Romains commença aussi à estre envieux; et luy faisoit-on peur de la couronne impériale, disant que le roy la vouloit prendre, et en avoit requis le pape (qui n'estoit point vray). Et pour ces doutes, ces deux roys envoyèrent grosses ambassades à Venise, moy estant là, comme dit est. Devant y envoya le roy des Romains, car il estoit voisin. L'évesque de Trente en estoit le principal, et deux chevaliers, et un docteur; auxquels fut fait grand honneur et révérence; et leurs logis bien accoustrés comme à moi; et dix ducats par jour, pour leurs despens; et leurs chevaux deffrayés, qui estoient demourés à Trévise. Incontinent après vint un très-honneste chevalier d'Espagne, bien accompagné et bien vestu, qui aussi fut fort honoré et deffrayé. Le duc de Milan, outre l'ambassadeur qu'il y avoit, y envoya l'évesque de Come, et messire Francisco Bernardin Viscomte (Viscouti). Et commencèrent secrettement, et de nuict, à convenir ensemble, et premièrement par leurs secrétaires; et n'osoient encore en public se déclarer contre le roy, par espécial le duc de Milan et les Vénitiens, qui encore ne sçavoient si la ligue, dont estoit question, se concluroit. Et me vindrent voir ceux de Milan, et m'apportèrent lettres de leur maistre; et me dirent que leur venue estoit parce que les Vénitiens avoient envoyé deux ambassadeurs à la ville de Milan, et ils avoient de coustume de n'y en laisser qu'un (aussi le firent-ils à la fin); mais cecy estoit mensonge et tromperie, et toute déception; car tout cela estoit

assemblé pour faire ligue contre le bon roy ; mais tant de vielles ne se peuvent accorder en peu de temps. Après me demandèrent si je ne sçavois point qu'estoit venu faire cet ambassadeur d'Espagne, et celuy du roy des Romains, afin qu'ils en pussent advertir leur maistre. Or j'estois jà adverty, et de plusieurs lieux, tant de serviteurs d'ambassadeurs qu'autrement, que celuy d'Espagne estoit passé par Milan, desguisé, et que les Alemans se conduisoient tous par ledit duc ; et aussi sçavois qu'à toute heure l'ambassadeur de Naples bailloit des paquets de lettres qui venoient de Naples (car tout cecy estoit avant que le roy partit de Florence). Et despensois quelque chose pour en estre adverty, et en avois bons moyens. et si sçavois jà le commencement de leurs articles, qui estoient jetés, mais non point accordés ; car Vénitiens sont fort longs à telles conclusions. Et pour ces raisons, et voyant la ligue si approchée, ne voulus plus faire de l'ignorant ; et respondis audit ambassadeur de Milan, que puis qu'ils me tenoient termes si estranges, que je leur voulois monstrer que le roy ne vouloit point perdre l'amitié du duc de Milan, s'il y pouvoit remédier, et moy comme serviteur, m'en voulois acquitter, et l'excuser des mauvais rapports qu'on en pourroit avoir faits audit duc leur maistre, que je croyois estre mal informé, et qu'il devoit bien penser, avant que perdre la reconnoissance de tel service comme il avoit fait au roy, que nos roys de France ne furent jamais ingrats ; et que pour quelques paroles qui pouvoient avoir esté dites, ne se devoit point départir l'amour d'eux, vu qu'elle estoit tant séante à chacune desdites parties. Et les priois qu'ils me voulsissent dire leurs doléances, pour en advertir le roy, avant qu'ils fissent autre chose. Ils me jurèrent tous, et firent grands sermens, qu'ils n'en avoient nul vouloir ; toutesfois ils mentoient, et estoient venus pour traicter ladite ligue.

Le lendemain j'allay à la seigneurie leur parler de cette ligue, et dire ce qui me sembloit servir au cas. Et entre autres choses, je leur dis qu'en l'alliance qu'ils avoient avec le roy, et qu'ils avoient eue avec le feu roy Louis son père, ils ne pouvoient soutenir les ennemys l'un de l'autre, et qu'ils ne pouvoient faire cette ligue, dont l'on parloit, que ce ne fust aller contre leur promesse. Ils me firent retirer ; et puis quand je revins, me dit le duc que je ne de-

vois point croire tout ce que l'on disoit par ladite ville; car chacun y estoit en liberté, et pouvoit chacun dire ce qu'il vouloit; toutesfois qu'ils n'avoient jamais pensé faire ligue contre le roy, ni jamais ouy parler; mais au contraire, ils disoient faire ligue entre le roy et ces autres deux roys et toute l'Italie, et qu'elle fust contre ledit Turc, et que chacun porteroit sa part de la despense; et s'il y avoit aucun en Italie qui ne voulust payer ce qui seroit advisé, que le roy et eux l'y contraindroient par force. Et vouloient faire un très-bon appointement; c'est que le roy prit une somme d'argent comptant, et qu'eux l'avanceroient, et tiendroient les places de Pouille en gage, comme font à cette heure; et le royaume seroit reconnu de luy, du consentement du pape, et par certaine somme de deniers l'an, et que le roy y tiendroit trois places. Et plust à Dieu que le roy y eust voulu entendre lors. Je dis n'oser entrer en cet appointement, leur priant ne se haster point de conclure cette ligue, et que de tout advertirois le roy, leur priant, comme j'avois fait aux autres, me dire leurs doléances, et qu'ils ne les tussent point, comme faisoient ceux de Milan. Ils se doulurent des places que le roy tenoit du pape, et encore plus de celles qu'il tenoit des Florentins, et par espécial de Pise, disans que le roy avoit mandé par escript en plusieurs lieux et à eux-mesmes, qu'il ne vouloit en Italie que le royaume de Naples, et aller contre le Turc, et qu'il monstroit à cette heure de vouloir prendre tout ce qu'il pourroit en Italie, et ne demander rien au Turc. Et disoient encore que monseigneur d'Orléans, qui estoit demouré en Ast, faisoit crainte au duc de Milan, et que ses serviteurs disoient de grandes menaces; toutesfois qu'ils ne feroient rien de nouveau que je n'eusse response du roy, ou que le temps de l'avoir ne fust passé; et me monstreroient plus d'honneur qu'à ceux de Milan. De tout j'advertis le roy, et eus maigre response. Et dès lors s'assembloient chacun jour, vu qu'ils sçavoient que l'entreprise estoit découverte. Et en ce temps estoit le roy encore à Florence; et s'il eust trouvé résistance à Viterbe, comme ils cuidoient, ils eussent envoyé des gens à Rome, et encore si le roy Ferrand fust demouré dedans. Et n'eussent jamais pensé qu'il eust dû abandonner Rome, et quand ils la virent abandonnée, commencèrent à avoir peur. Toutesfois les

ambassades des deux roys les pressoient fort de conclure, ou vouloient despartir; car jà y avoient esté quatre mois, chacun jour allans à la seigneurie; et cependant je faisois le mieux que je pouvois à l'encontre. Voyans les Vénitiens tout cela abandonné, et advertis que le roy estoit dedans la ville de Naples, ils m'envoyèrent querir et me dirent ces nouvelles, monstrans en estre joyeux; toutesfois ils disoient que ledit chasteau estoit bien fort garny. Et voyois bien qu'ils avoient bonne et sûre espérance qu'il tint. Et consentirent que l'ambassadeur de Naples levast gens-d'armes à Venise, pour envoyer à Brandis. Et estoient sur la conclusion de leur ligue, quand leurs ambassadeurs leur escrivirent que le chasteau estoit rendu; et lors ils m'envoyèrent querir derechef à un matin; et les trouvay en grand nombre, comme de cinquante ou de soixante en la chambre du prince, qui estoit malade de la colique; et là me conta ces nouvelles, de visage joyeux; mais nul en la compagnie ne se sçavoit feindre si bien comme luy. Les uns estoient assis sur un marche-pied des bancs, et avoient la teste appuyée entre leurs mains; les autres d'une autre sorte, tous desmonstrans avoir grande tristesse au cœur. Et croy que quand les nouvelles vindrent à Rome de la bataille perdue à Cannes, contre Annibal, les sénateurs qui estoient demourés, n'estoient pas plus esbahis, ni plus espouvantés qu'ils estoient; car un seul ne fit semblant de me regarder, ni ne me dit un mot, que luy; et les regardois à grande merveille. Le duc me demanda si le roy leur tiendroit ce que tousjours leur avoit mandé, et que leur avois dit. Je les assuray fort qu'oui; et ouvris les voies pour demourer en bonne paix, et m'offris fort à la faire tenir, espérant les oster de soupçon; et puis me despartis.

Leur ligue n'estoit encore ni faite ni rompue; et vouloient partir les Alemans mal-contens. Le duc de Milan se faisoit encore prier de je ne sçay quel article; toutesfois il manda à ses gens qu'ils passassent tost, et en effect conclurent la ligue. Et durant que cecy se demenoit, j'avois sans cesse adverty le roy du tout, le pressant de conclure ou de demourer au royaume, et se pourvoir de plus de gens-de-pié et d'argent, ou de bonne heure se mettre en chemin pour se retirer, et laisser les principales places bien

gardées, avant qu'ils fussent tous assemblés. Aussi j'advertissois monseigneur d'Orléans, qui estoit en Ast, avec les gens de sa maison seulement (car sa compagnie estoit avec le roy), d'y mettre des gens, l'assurant qu'incontinent iroit luy courre sus; et escrivois à monseigneur de Bourbon, qui estoit demouré lieutenant pour le roy en France, d'envoyer des gens en haste, en Ast, pour le garder, et que si cette place estoit perdue, nul secours ne pouvoit venir au roy de France; et advertissoit aussi la marquise de Montferrat, qui estoit bonne Françoise, et ennemie du duc de Milan, afin qu'elle aydast à monseigneur le duc d'Orléans, de gens, s'il en avoit affaire; car Ast perdu, les marquisats de Montferrat et Saluce estoient perdus.

La ligue fut conclue un soir bien tard. Le matin me demanda la seigneurie, plus matin qu'il n'avoient de coutume. Comme je fus arrivé et assis, me dit le duc, qu'en l'honneur de la saincte Trinité, ils avoient conclu ligue avec notre sainct père le pape, les roys des Romains et de Castille, eux et le duc de Milan, à trois fins : la première pour deffendre la chrestienté contre le Turc; la seconde à la deffense d'Italie; la tierce à la préservation de leurs estats: et que je le fisse savoir au roy. Et estoient assemblés en grand nombre, comme de cent ou plus; et avoient les testes hautes, faisoient bonne chère, et n'avoient point contenances semblables à celles qu'ils avoient le jour qu'ils me dirent la prise du chasteau de Naples. Me dit aussi qu'ils avoient escrit à leurs ambassadeurs, qui estoient devers le roy, qu'ils s'en vinssent, et qu'ils prissent congé. L'un avoit nom messire Dominique Loredan, et l'autre messire Dominique Trevisan. J'avois le cœur serré; et estoit en grand doute de la personne du roy, et de toute sa compagnie; et cuidois leur cas plus prest qu'il n'estoit: et aussi faisoient-ils eux; et je doutois qu'ils eussent des Alemans près; et si cela y eust esté, jamais le roy ne fust sailly d'Italie. Je me délibéray ne dire point trop de paroles en courroux; toutesfois ils me tirèrent un peu aux champs. Je leur fis response que dès le soir avant je l'avois escrit au roy et plusieurs fois, et que lui aussi m'avoit escrit qu'il en estoit adverty de Rome et de Milan. Il me fit tout estrange visage de ce que je disois l'avoir escrit le soir au roy, car il n'est nulles

gens au monde si soupçonneux, ni qui tiennent leurs conseils si secrets; et par soupçon seulement confinent souvent les gens; et à cette cause le leur disois-je. Outre ce je leur dis l'avoir aussi escrit à monseigneur d'Orléans, et à monseigneur de Bourbon, afin qu'ils pourvussent Ast. Et le disois espérant que cela donneroit quelque delay d'aller devant Ast; car s'ils eussent esté aussi prest comme il se vantoient et cuidoient, ils l'eussent pris sans remède; car il estoit et fut mal pourvu de long-temps après. Ils se prirent à me dire qu'il n'y avoit riens contre le roy, mais pour se garder de luy; et qu'ils ne vouloient point qu'il abusast ainsi le monde de paroles, de dire qu'il ne vouloit que le royaume et puis aller contre le Turc; et qu'il monstroit tout le contraire, et vouloit destruire le duc de Milan, et Florence, et tenir les terres de l'église. A quoy je respondis : que les roys de France avoient augmenté l'église, et accrue et deffendue; et que cettuy-cy feroit plustost le semblable que de riens leur oster; mais que toutes ces raisons n'estoient point celles qui les mouvoient, mais qu'ils avoient envie de troubler l'Italie et faire leur profit; et que je croyois qu'aussi feroient-ils; ce qu'ils prirent un peu à mal, ce me dit-l'on; mais il se voit, parce qu'ils ont eu Pouille en gage du roy Ferrand, pour luy ayder contre nous, que je disois vray. Sur ce poinct je me voulois lever pour me retirer; mais ils me firent rasseoir. Et me demanda le duc si je ne voulois faire nulle ouverture de paix, parce que le jour de devant j'en avois parlé; mais c'estoit par condition qu'ils voulussent attendre à conclure la ligue, de quinze jours, afin d'envoyer devers le roy et avoir response. Après ces choses dites, je me retiray à mon logis; et ils mandèrent les ambassadeurs l'un après l'autre. Et au saillir de leur conseil je rencontray celuy de Naples, qui avoit une belle robe neufve, et faisoit bonne chère; et en avoit cause, car c'estoient grandes nouvelles pour lui. A l'apres-disnée tous les ambassadeurs de la ligue se trouvèrent ensemble en barque (qui est l'esbat de Venise, où chacun va, selon les gens qu'il a, et aux dépens de la seigneurie); et pouvoient estre quarante barques, qui toutes avoient pendeaux aux armes de leurs maistres. Et vis toute cette compagnie passer par devant mes fenestres; et y avoit force menestriers; et ceux de Milan, au

moins l'un d'iceux, qui m'avoit tenu compagnie beaucoup de fois, faisoit bien contenance de ne me connoistre plus. Et fus trois jours sans aller par la ville, ni mes gens, combien que jamais ne me fut dite, en la ville, n'y a homme que j'eusse, une seule mal gracieuse parole. Le soir firent une merveilleuse feste de feux, sur les clochers, force fallots allumés sur les maisons de ces ambassadeurs, et artillerie qui tiroit. Et fus sur la barque couverte, au long des rives, pour voir la feste, environ dix heures de nuict, et par espécial devant les maisons des ambassadeurs, où se faisoient banquets et grande chère. Ce jour-là n'estoit point encore la publication, ni la grande feste : car le pape avoit mandé qu'il vouloit qu'on attendist encore aucuns jours, pour la faire à Pasques Flories, qu'ils appellent le Dimanche de l'Olive; et vouloit que chacun prince, où elle seroit publiée, et les ambassadeurs qui y seroient, portassent un rameau d'olivier en la main, et le dissent « signe de paix eta lliance, » et qu'à ce jour elle fut publiée en Espagne et Alemagne. A Venise firent un chemin de bois, haut de terre, comme ils font le jour du sacre, bien tendu, qui prenoit du palais jusques au bout de la place Sainct-Marc; et après la messe, que chanta l'ambassadeur du pape, qui à tout homme donna absolution de peine et de coulpe qui seroit à la publication, ils allèrent en procession par ledit chemin, la seigneurie et ambassadeurs tous bien vestus, et plusieurs avoient robes de veloux cramoisy, que la seigneurie avoit données, au moins aux Alemans, et à tous leurs serviteurs robes neufves, mais elles estoient bien courtes. Au retour de la procession se monstrèrent grand nombre de mystères et de personnages, et premièrement Italie, et après tous ces rois et princes, et la royne d'Espagne, et au retour, à une pierre de porfire où on fait les publications, firent publier ladite ligue; et y avoit un ambassadeur du Turc présent à une fenestre caché; et estoit despesché, sauf qu'ils vouloient qu'il vit ladite feste. Et la nuict vint parler à moy, par le moyen d'un Grec; et fut bien quatre heures en ma chambre. Et avoit grande envie que son maistre fust nostre amy. Je fus invité à cette feste par deux fois, mais je m'excusay; et demeuray en la ville, environ un mois depuis, aussi bien traicté que devant; et puis m'en partis, mandé du roy, et de leur

congé conduit en bonne sûreté, à leurs despens, jusques à Ferrare. Le duc me vint au devant, et deux jours me fit bonne chère, deffraya, et autant messire Jean de Bentivole à Boulongne; et de là m'envoyèrent les Florentins quérir; et allay en Florence, pour attendre le roy, duquel je retourneray à parler.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'ordre et provision que le roy mit au royaume de Naples, voulant retourner en France. 1495.

Pour mieux continuer mes Mémoires et vous informer, me faut retourner à parler du roy, qui depuis qu'il entra à Naples jusques à tant qu'il en partit, ne pensa qu'à passer temps, et d'autres à prendre et à profiter. Son âge l'excusoit, mais nul ne sçauroit excuser les autres de leur faute; car le roy les croyoit de toutes choses. Et si luy eussent sçu dire qu'il eust bien pourvu trois ou quatre chasteaux audit païs, comme celuy de Gajette ou seulement celuy de Naples, dont il avoit donné les vivres, comme j'ay dit, il tiendroit encore le royaume; car en gardant celuy de Naples, jamais la ville ne se fust révoltée. Il tira tous les gens-d'armes à l'entour de luy, depuis la conclusion de la ligue; et ordonna cinq cens hommes françois, et deux mille cinq cens suisses, et quelque peu de gens-de-pié françois, pour la garde du royaume; et avec le reste il deslibéra de s'en retourner en France, par le chemin qu'il estoit venu, et la ligue se préparoit à l'en garder. Le roy d'Espagne avoit envoyé, et envoyoit quelques caravelles en Cécile; mais peu de gens dessus. Toutesfois, avant que le roy partit, ils avoient jà garny Rège en Calabre qui est près de Cécile. Et plusieurs fois j'avois escrit au roy qu'ils devoient là descendre; car l'ambassadeur de Naples le m'avoit dit, cuidant que jà y fussent, et si le roy y eust envoyé d'heure, il eust pris le chasteau, car le peuple de la ville tenoit pour luy. Aussi vindrent gens de Cécile à la Mantia et à la Turpia, par faute d'envoyer; et ceux d'Otrante, en Pouille, qui avoient levé les bannières du roy, vue la ligue, et qu'ils es-

toient situés près de Brandis et Galipoli, et qu'ils ne pouvoient finer de gens, levèrent les banières d'Aragon; et dom Fédéric, qui estoit à Brandis, la fournit. Et par tout le royaume, commencèrent à muer leur pensée, et se prit à changer la fortune, qui deux mois devant avoit esté au contraire, tant pour voir cette ligue que pour le partement du roy, et la pauvre provision qu'on laissoit, plus en chef qu'en nombre de soldats. Pour chef y demoura monseigneur de Montpensier, de la maison de Bourbon, bon chevalier et hardy, mais peu sage; il ne se levoit qu'il ne fut midi. En Calabre laissa monseigneur d'Aubigny, de la nation d'Escosse, bon chevalier et sage, bon et honorable, qui fut grand connestable du royaume; et luy donna le roy (comme j'ay dit) la comté d'Acri et le marquisat de Squillazzo. Il laissa au commencement le sénéschal de Beaucaire, appelé Estienne de Vers, capitaine de Cajette, fait duc de Nole et d'autres seigneuries, grand-chambellan; et passoient tous les deniers du royaume par sa main; et avoit iceluy plus de faix qu'il ne pouvoit et n'eust sçu porter, mais bien affectionné estoit à la garde dudit royaume. Il laissa monseigneur don Julian, Lorrain, le faisant duc, en la ville de Saint-Angelo, où il a fait merveilles de se bien gouverner. A Manfredonia laissa messire Gabriel de Montfaucon, homme que le roy estimoit fort; et à tous donna grosses terres. Celuy-là s'y conduisit très-mal, et la bailla au bout de quatre jours, par faute de vivres, et il l'avoit trouvée bien garnie, et estoit en lieu abondant de bleds. Plusieurs vendirent tout ce qu'ils trouvèrent au chasteau; et dit-l'on que cettuy, pour garde, laissa là Guillaume de Ville-Neufve, que ses valets vendirent à dom Fédéric, qui long-temps le tint en gallée. A Tarente laissa George de Suilly, qui s'y gouverna très-bien, et y mourut de peste, et a tenu cette cité là pour le roy jusques à ce que la famine l'ait fait tourner. En l'Aquila, demoura le baillif de Vitry, qui bien s'y conduisit; et messire Gracin des Guerres, qui fort bien s'est conduit en l'Abruzze. Tout demoura mal fourny d'argent; et les assignoit-l'on sur le royaume, et tous les deniers failloient. Le roy laissa bien appointés les princes de Salerne et de Bisignan (qui l'ont bien servy tant qu'ils ont pu). et aussi les Colonnois de tout ce qu'ils sçurent demander; et leur laissa plus de

trente places pour eux et les leurs. S'ils les eussent voulu tenir pour luy, comme ils devoient et qu'ils avoient juré, ils eussent fait grand service, et à eux honneur et profit; car je croy qu'ils ne furent, cent ans y a, en si grands honneurs; mais avant son partement, ils commencèrent à pratiquer; et aussi ils estoient les serviteurs à cause de Milan; car naturellement ils estoient du parti Gibelin; mais cela ne leur devoit point faire fausser leur foi, estant si grandement traictés. Encore fit le roy plus pour eux, car il amena soubs garde d'amy, prisonniers le seigneur Virgile Ursin, et le comte de Petilliane, aussi des Ursins, leurs ennemys. Ce qu'il fit contre raison, car combien qu'ils eussent esté pris, si sçavoit bien le roy, et aussi l'entendoit, qu'il y avoit sauf-conduict; et le monstroit bien, car il ne les vouloit mener sinon jusques en Ast, et puis les renvoyer; et le faisoit à la requeste des Colonnois, et avant qu'il y fut, lesdits Colonnois furent tournés contre luy, et les premiers, sans alléguer nulle cause.

CHAPITRE II.

Comment le roy se partit de Naples, et repassa par Rome, d'où le pape s'enfuit à Orviette: des paroles que le roy tint à monsieur d'Argenton à son retour de Venise; des délibérations de rendre aux Florentins leurs places, et des predications dignes de memoire de frère Hieronyme de Florence.

Après que le roy eut ordonné de son affaire, comme il entendoit, mit en chemin, avec ce qu'il avoit de gens, que j'estime neuf cens hommes-d'armes au moins, en ce compris sa maison, deux mille cinq cent Suisses, et crois bien sept mille hommes payés en tout. Et y pouvoit bien avoir mille cinq cens hommes de deffense, suivans le train de la cour, comme serviteurs. Le comte de Petilliane (qui les avoit mieux comptés que moy) disoit qu'en tout y en avoit neuf mille; et le me dit depuis nostre bastaille, dont sera parlé. Le roy prit son chemin vers la ville de Rome, dont le pape paravant vouloit partir et venir à Padoue, soubs le pouvoir des Vénitiens; et y fut son logis fait. Depuis le cœur leur mua; et luy envoyèrent quelques gens, et le duc de Milan luy en envoya aussi. Et combien qu'ils y fussent à temps, si n'osa attendre le pape, nonobstant que le roy ne luy eut fait que tout honneur et service; et luy avoit envoyé ambassadeur pour le prier d'attendre. Mais il se

retira à Orviette, et de là à Pérouse, et laissa les cardinaux à Rome, qui recueillirent le roy, lequel n'y arresta point; et ne fut fait desplaisir à nul; et m'escrivit d'aller à luy vers Sene, où je le trouvay; et m'y fit, par sa bonté, bon recueil; et me demanda, en riant, si les Vénitiens envoyoient au-devant de luy; car toute sa compaignie estoient jeunes gens, et ne croyoient point qu'il fust autres gens qui portassent armes. Je luy dis que la seigneurie m'avoit dit au départir, devant un de ses secrétaires, appelé Lourdin, que eux et le duc de Milan mettroient quarante mille hommes en un camp, non point pour l'assaillir, mais pour se deffendre; et me firent dire, le jour que je partis d'eux à Padoue, par un de leurs provéditeurs qui venoit contre nous, que leurs gens ne passeroient point une rivière, qui est en leur terre près de Parme (et me semble qu'elle a nom Olye), sinon qu'il assaillit le duc de Milan. Et prismes enseignes ensemble, ledit provéditeur et moy, de pouvoir envoyer l'un vers l'autre, s'il en estoit besoin, pour traicter quelque bon appointement. Et ne voulus riens rompre; car je ne sçavois ce qui pourroit survenir à mon maistre. Et estoit présent à ces paroles un appelé messire Louis Marcel, qui gouvernoit, pour cette année-là, le Mont-Vieil (qui est comme un trésorier); et l'avoient envoyé pour me conduire. Aussi y estoient les gens du marquis de Mantoue, qui luy portoient argent, mais ils n'ouïrent point ces paroles. De ceux-là ou d'autres je portay au roy par escript le nombre de leurs gens-de-cheval, de pié, et d'Estradiots, et qui en avoient les charges. Peu de gens d'entour du roy croyoient ce que je disois.

Estant ledit seigneur à Sienne, je le pressay de partir, dès ce qu'il y eut esté deux jours et les chevaux reposés; car ses ennemys n'estoient point encore ensemble; et ne craignois sinon qu'il vint des Alemans, car le roy des Romains en assembloit largement, et vouloit fort tirer argent comptant pour les soldoyer. Quelque chose que je disse, le roy mit deux matières en conseil, qui furent briefves. L'une, sçavoir si on devoit rendre aux Florentins leurs places et prendre trente mille ducats qu'ils devoient encore de leur don, et septante mille qu'ils offroient prester, et servir le roy à son passage avec trois cens hommes-d'armes (soubs la charge de messire Francisque Secco, vaillant chevalier, et de qui le roy se

fioit), et de deux mille hommes-de-pié. Je fus d'opinion que le roy le devoit faire, et d'autres aussi, et seulement retenir Ligorne, jusques à ce qu'il fust en Ast. Il eut bien payé ses gens, et encore luy fut demouré de l'argent pour fortraire des gens de ses ennemys, et puis les aller chercher. Toutesfois cela n'eut point de lieu; et l'empeschoit monseigneur de Ligny (qui estoit homme jeune et cousin germain du roy); et ne sçavoit point bien pour quelle raison, sinon par pitié des Pisans. L'autre conseil fut celuy que monseigneur de Ligny faisoit mettre en avant par un appelé Gaucher de Tinteville, et par une partie de ceux de Sienne, qui vouloient monseigneur de Ligny pour seigneur; car la ville est de tout temps en partialité, et se gouverne plus follement que ville d'Italie. Il m'en fut demandé le premier. Je dis qu'il me sembloit que le roy devoit tirer à son chemin, et ne s'amuser à ces folles offres qui ne sçauroient durer une semaine, aussi que c'estoit ville d'Empire, et que ce seroit mettre l'Empire contre nous. Chacun fut de cet advis: toutesfois on fit autrement; et le prirent ceux de Sienne pour leur cappitaine; et luy promirent certaine somme d'argent l'an, dont il n'eust riens. Et cecy amusa le roy six ou sept jours; et lui monstrèrent les dames. Et y laissa le roy bien trois cens hommes, et s'affoiblit de tant. Et de là tira à Pise, passant par Poggibonzi, chasteau florentin, et ceux qu'on laissa à Sienne, furent chassés avant un mois de là.

J'ay oublié à dire que moy estant arrivé à Florence, allant au devant du roy, allay visiter un frère prescheur, appelé frère Hiéronymo, demourant en un couvent réformé, homme de saincte vie, comme on disoit, qui quinze ans avoit demouré audit lieu; et estoit avec moi un maistre-d'hostel du roy, appelé Jean-François, sage homme. La cause de l'aller voir fut parce qu'il avoit tousjours presché en grande faveur du roy, et sa parole avoit gardé les Florentins de tourner contre nous; car jamais prescheur n'eut tant de crédit en cité. Il avoit tousjours assuré la venue du roy (quelque chose qu'on dit ni qu'on escrivit au contraire), disant qu'il estoit envoyé de Dieu pour chastier les tyrans d'Italie, et que riens ne pouvoit résister, ni se deffendre contre luy. Avoit dit aussi qu'il viendroit aussi à Pise, et qu'il y entreroit, et que ce jour

mourroit l'estat de Florence; et ainsi advint; car Pierre de Médicis fut chassé ce jour. Et maintes autres choses avoient preschées, avant qu'elles advinssent, comme la mort de Laurent de Médicis; et aussi disoit publiquement l'avoir par révélation; et preschoit que l'estat de l'Eglise seroit réformé à l'espée. Cela n'est pas encore advenu; mais en fut bien près; et encore le maintient. Plusieurs le blamoient de ce qu'il disoit que Dieu luy avoit révélé; autres y ajoutèrent foy. De ma part je le répute bon homme. Aussi luy demanday si le roy pourroit passer, sans péril de sa personne, vu la grande assemblée que faisoient les Vénitiens; de laquelle il sçavoit mieux parler que moy, qui en venois. Il me respondit qu'il auroit affaire en chemin; mais que l'honneur luy en demoureroit, et n'eust-il que cent hommes dans sa compagnie; et que Dieu, qui l'avoit conduit au venir, le conduiroit encore à son retour; mais pour ne s'estre bien acquitté de la réformation de l'Eglise comme il devoit, et pour avoir souffert que ses gens pillassent et dérobassent ainsi le peuple, aussi bien ceux de son party et qui luy ouvroient les portes sans contrainte, comme les ennemys, que Dieu avoit donné une sentence contre luy; et en bref, auroit un coup de fouet; mais que je luy disse que s'il vouloit avoir pitié du peuple, et deslibérer en soy de garder ses gens de ma faire, et les punir quand ils le feroient, comme son office le requiert, que Dieu révoqueroit sa sentence, ou la diminueroit; et qu'il ne pensast point estre excusé pour dire : « Je ne fais nul » mal. » Et me dit que luy-mesme iroit au-devant du roy, et luy diroit; et ainsi le fit, et parla de la restitution des places des Florentins. Il me chut en pensée la mort de monseigneur le dauphin, quand il parla de cette sentence de Dieu; car je ne veisse autre chose que le roy pust prendre à cœur. Je dis encore cecy, afin que mieux on entende que tout cedit voyage fut vray mystère de Dieu.

CHAPITRE III.

Comment le roy retint en ses mains la ville de Pise, et quelques autres places des Florentins, pendant que monsieur d'Orléans, d'un autre costé, entra dedans Novarre, en la duché de Milan.

Comme j'ay dit, le roy estoit entré à Pise; et alors les Pisans,

hommes et femmes, prièrent à leurs hostes que pour Dieu ils tinssent la main envers le roy, qu'ils ne fussent remis soubs la tyrannie des Florentins, qui, à la vérité, les traictoient fort mal; mais ainsi sont maintes autres cités en Italie, qui sont subjettes à autres. Puis Pise et Florence avoient esté trois cens ans ennemies, avant que les Florentins la conquissent. Ces paroles en larmes faisoient pitié à nos gens. Et oublièrent les promesses et sermens que le roy avoit faits sur l'autel Sainct-Jean à Florence. Et toutes sortes de gens s'en mesloient, jusques aux archers et aux Suisses; et menaçoient ceux qu'ils pensoient vouloir que le roy tint sa promesse, comme le cardinal Sainct-Malo, lequel ailleurs j'ay appelé général de Languedoc. J'ouys un archer qui le menaça. Aussi en y eut-il qui dirent de grosses paroles au mareschal de Gié. Le président Gannay fut plus de trois jours qu'il n'osoit coucher à son logis. Et sur tous tenoit la main à cecy le comte de Ligny. Et venoient lesdits Pisans à grandes pleurs devers le roy, et faisoient pitié à chacun, qui par raison les eust pu ayder. Un jour après disner, s'assemblèrent quarante ou cinquante gentils-hommes de sa maison, portans leur hache au col; et vindrent trouver le roy en une chambre, jouant aux tables avec monseigneur de Piennes, et un valet de chambre ou deux, et plus n'estoient. Et porta la parole un des enfans de Sallezard l'aisné, en faveur des Pisans, chargeant aucuns de ceux que je nommois naguères. Et tous disoient qu'ils le trahiroient; mais bien vertueusement les renvoya le roy; et autre chose n'en fut oncques depuis.

Bien six ou sept jours perdit le roy son temps en la ville de Pise; et puis mua la garnison; et mit en la citadelle un appelé Entragues, homme bien mal conditionné, serviteur du duc d'Orléans; et le luy adressa monseigneur de Ligny; et y fut laissé des gens-de-pié de Berry. Ledit seigneur d'Entragues fit tant, qu'il eut encore entre ses mains Pietre-Sancte (et croy qu'il en bailla argent) et une autre place auprès appelée Mortron. Il en eut une autre aussi, appelée Librefacto, près de la ville de Luques. Le chasteau de la ville de Serzane, qui est très-fort, fut mis par le moyen dudit comte monseigneur de Ligny, entre les mains d'un bastard de Roussi, serviteur dudit comte. Un autre appelé Ser-

zanelle, entre les propres mains d'un de ses autres serviteurs. Et laissa le roy de France beaucoup de gens auxdites places; et si n'en aura jamais tant à faire. Et refusa l'ayde des Florentins, et l'offre dont j'ay parlé. Et demourèrent ces Florentins comme gens désespérés. Et si avois sçu, dès devant qu'il partist de Sienne, comme le duc d'Orléans avoit pris la cité de Novarre sur le duc de Milan; par quoy le roy voyoit estre certain que les Vénitiens se déclaroient, vu que de par eux luy avoit esté dit que s'il faisoit la guerre audit duc de Milan, ils luy donneroient tout ayde, à cause de la ligue nouvellement faite; et avoient leurs gens prests, et en grand nombre. Et faut entendre que quand la ligue fut conclue, que le duc de Milan cuidoit prendre Ast, et n'y pensoit trouver personne; mais mes lettres, dont j'ay parlé, avoient bien aydé à avances des gens que le duc de Bourbon y envoya. Et les premiers qui y vindrent, furent environ quarante lances de la compagnie du mareschal de Gié, qui estoient demourés en France (et ceux-là y vindrent bien à point) et cinq cens hommes-de-pié, qu'y envoya le marquis de Saluce.

Cecy arresta les gens du duc de Milan, que menoit messire Galéas de Sainct-Severin; et se logèrent à Nove, qui est un chasteau que le duc de Milan a à deux milles d'Ast. Peu après arrivèrent trois cens cinquante hommes d'armes, et des gentils-hommes du Dauphiné, et quelques deux mille Suisses, et des francs-archiers dudit Dauphiné; et estoient en tout bien sept mille cinq cens hommes payés, qui mirent beaucoup à venir, et ne servirent de riens à l'intention pour laquelle ils avoient esté mandés, qui estoit pour secourir le roy; car en lieu de secourir le roy, il les falut aller secourir. Et avoit esté escrit à monseigneur d'Orléans, et aux cappitaines, qu'ils n'entreprissent riens contre le duc de Milan, mais seulement entendissent à garder Ast, et à venir au-devant du roy, jusques sur la rivière du Thésin, pour luy ayder à passer; car il n'avoit aucune autre rivière qui l'empeschast. Et faut entendre que ledit duc d'Orléans n'estoit point passé Ast, et l'y avoit le roy laissé. Toutesfois, nonobstant ce que le roy luy avoit escrit, luy vint cette pratique si friande, que de luy bailler cette cité de Novarre (qui est à dix lieues de Milan); et y fut reçu à

grande joye, tant des Guelphes que des Gibelins; et luy ayda bien à conduire ceste œuvre la marquise de Montferrat. Le chasteau tint deux jours ou trois; mais si cependant il fust allé, ou envoyé devant Milan, où il avoit pratiqué assez, il y eust esté reçu à bien plus grande joye qu'il ne fut onques en son chasteau de Blois, comme le m'ont conté des plus grands de la duché; et le pouvoit faire sans danger, les trois jours premiers, parce que les gens du duc de Milan estoient encore à Nove, près Ast, quand Novarre fut pris, qui ne vindrent de quatre jours après; mais peut-estre qu'il ne croyoit point les nouvelles qu'il en avoit.

CHAPITRE IV.

Comment le roy Charles passa plusieurs dangereux pas de montagnes entre Pise et Serzane; comment la ville de Pontreme fut bruslée par ses Alemans, et comment le duc d'Orléans se portoit à Novarre ce temps pendant.

De Sienne le roy estoit venu à Pise, comme avez vu et entendu ce qu'il y fist; et de Pise vint à Luques, où il fut bien reçu de ceux de la ville, et y séjourna deux jours; et puis vint à Pietresancte que tenoit Entragues, ne craignant en riens ses ennemys, ni ceux à qui il donnoit le crédit; et trouva de merveilleux pas de montagnes entre Luques et ledit lieu, et aisés à deffendre à gens-de-pié, mais encore n'estoient ensemble nos ennemys. Près dudit Pierresancte et les pas de la Cerve d'un costé, et le Roc-taillé d'autre costé, marais de mer bien profonds; et faut passer par une chaussée comme celle d'un estang; et estoit le pas qui fut, depuis Pise jusques à Pontreme, que je craignois le plus et dont j'avois ouy parler; car une charrette jettée en travers, et deux bonnes pièces d'artillerie, nous eussent gardés d'y passer, sans y trouver remède, avec gens en bien petit nombre. De Pietresancte alla le roy à Serzane, où fut mis en avant par le cardinal de Sainct-Pierre-ad-Vincula de faire rebeller Gennes, et d'y envoyer gens; et fust mise la matière en conseil. Et estois en la compagnie de beaucoup de gens de bien, cappitaines, où fust conclu par tous qu'on n'y entendroit point; car si le roy gaignoit la bataille, Gennes se viendroit présente d'elle-mesme, et s'il perdoit il n'en auroit que faire. Et fut le premier coup que j'ouys parler et que l'on crust qu'il y dust avoir bataille. Et fut fait rapport au roy de cette de-

libération; mais nonobstant cela il y envoya monseigneur de Bresse, depuis duc de Savoye, le seigneur de Beaumont de Polignac, mon beau-frère, et le seigneur d'Aubijoux de la maison d'Amboise, avec vingt-six hommes d'armes, et cinq cens arbalestriers, venus tous frais de France par mer. Et m'esbahis comment il est possible qu'un si jeune roy n'avoit quelques bons serviteurs qui luy osassent avoir dit le péril en quoy il se mettoit. De moy il me sembloit qu'il ne me croyoit point du tout.

Nous avions une petite armée de mer qui venoit de Naples; et y estoit monseigneur de Miolens, gouverneur du Dauphiné, et un Estienne de Neves, de Montpellier; et estoient en tout environ huit gallées; et vindrent à Specie et à Rapalo où ils furent deffaits, à l'heure dont je parle, et au lieu propre où nos gens avoient deffait ceux du roy Alphonse, commencement du voyage, et par ceux propres qui avoient esté des nostres à l'autre bataille (qui estoient messire Jean Loys de Flisco et messire Jean Adorne); et fust tout mené à Gennes. Il eust mieux valu que tout eust été avec nous, et encore estoit-ce peu. Monseigneur de Bresse et ce cardinal allèrent loger au fauxbourg de Gennes, cuidans que leur partialité se dust lever en la ville pour eux; mais le duc de Milan y avoit pourvu, et les Adornes qui gouvernoient, et messire Jean Loys de Flisco (qui est un sage chevalier). Et furent en grand péril d'estre deffaits comme ceux de mer, vu le petit nombre qu'ils estoient; et ne tint sinon à la part qui gouvernoit à Gennes, qui n'osoit sortir de la ville, de peur que les Fourgouses (Fregosi) ne se levassent et leur fermassent les portes. Et eurent nos gens grande peine à eux en venir vers Ast; et ne furent point à une bataille que roy eust, où ils eussent esté bien séans. De Serzane vint le roy vers Pontreme; car il estoit forcé d'y passer, et est l'entrée des montagnes. La ville et le chasteau estoient assez bons et en fort païs. S'il y eust eu bon et grand nombre de gens, elle n'eust point esté prise; mais il sembloit bien qu'il fust vray ce que frère Hiéronyme m'avoit dit: que Dieu le conduiroit par la main jusques à ce qu'il fust en sûreté; car il sembloit que ses ennemys fussent aveuglés et abestis qu'ils ne deffendoient ce pas. Il y avoit trois ou quatre cens hommes-de-pié dedans. Le roy y en-

voya son avant-garde que menoit le mareschal de Gié, et avec luy estoit messire Jean-Jacques de Trévoul (Trivulcio) qu'il avoit recueilly du service du roy Ferrand, quand il s'enfuit de Naples, gentil-homme de Milan bien apparenté, bon cappitaine et grand homme de bien, grand ennemy de ce duc de Milan, et chassé par luy à Naples. Et par le moyen de luy fust incontinent rendue ladite place sans tirer, et s'en allèrent les gens qui estoient dedans; mais un grand inconvénient y survint, car il advint aux Suisses comme la dernière fois que le duc de Milan y vint. Il y eut un débat entre ceux de la ville, et aucun Alemans (comme j'ay dit) desquels fust bien tué quarante; et pour revanche, nonobstant la composition, tuèrent tous les hommes, pillèrent la ville, et y mirent le feu, et bruslèrent les vivres et toutes autres choses, et plus de dix d'entre eux-mesmes qui estoient yvres; et ne sçut ledit mareschal de Gié y mettre remède. Aussi assiégèrent le chasteau pour prendre ceux qui estoient dedans, qui estoient serviteurs de messire Jean-Jacques de Trévoul; et les y avoit mis quand les autres partirent; et falut que le roy envoyast vers eux pour les faire despartir. Ce fut un grand dommage de la destruction de cette place, tant pour la honte qu'à cause des grands vivres qui y estoient, dont nous avions jà grande faute, combien que le peuple ne fust en riens contre nous, fors à l'entour, pour le mal qu'on leur faisoit. Mais si le roy eust voulu entendre aux ouvertures que faisoit messire Jean-Jacques Trévoul, plusieurs places et gentils-hommes se fussent tournés; car il vouloit que le roy fît hausser par tout la banière du petit duc que le seigneur Ludovic tenoit entre ses mains, qui estoit fils du duc dernier mort à Pavie, et dont avez ouy parler devant, appelé Jean Galéas; mais le roy ne le voulut, pour l'amour de monseigneur d'Orléans qui prétendoit et prétend droict à ladite duché. Ainsi passa le roy outre Pontreme, et alla loger en une petite vallée, où n'y avoit point dix maisons, et n'en sçais le nom; et y demoura cinq jours (et n'en sçaurois dire la raison) à très-grande famine, et à trente milles de nostre avant-garde qui estoit devant, ayant montagnes très-hautes et très-aspres à l'entour, et où oncques homme ne passa artillerie grosse, comme sont canons et grosses coulevrines qui lors y pas-

sèrent. Le duc Galéas y passa quatre faucons de telle grosseur, qu'ils pesoient par adventure cinq cens livres au moins, dont le peuple du païs faisoit grand cas durant ces jours que je dis.

Or, faut parler du duc d'Orléans. Quand il eut pris le chasteau de Novarre, il perdit du temps aucuns jours; et puis tira vers Vigesve (Vigevano). Deux petites ville, qui sont auprès, envoyèrent vers luy pour le mettre dedans; mais il fut sagement conseillé de non les recueillir. Ceux de Pavie y envoyèrent par deux fois. Là devoit-il entendre? Il se trouva en bataille devant ladite ville de Vigesve, où estoit l'armée du duc de Milan toute; et la conduisoient les enfans de Sainct-Severin, que tant de fois ay nommés. La ville ne vaut poinct Saint-Martin de Candé, qui n'est riens. Et y fus peu de temps après que le duc de Milan y estoit, et tous les chefs qui y estoient; et me monstrèrent les lieux où tous deux estoient en bataille, rasibus de la ville, et dedans. Et si le duc d'Orléans eust marché cent pas, ils passoient outre la rivière du Thésin, où ils avoient fait un grand pont sur bateaux, et estoient sur le bord. Et vis deffaire un boulevert de terre qu'ils avoient fait de l'autre part de la rivière, pour deffendre le passage; et vouloient abandonner ladite ville et chasteau, qui leur eust esté grande perte. C'est le lieu du monde où le duc de Milan se tient le plus et la plus belle demeure, pour chasses et voleries en toutes sortes, que je sçache en nul lieu. Il sembla par adventure à monsieur d'Orléans qu'ils estoient en lieu fort, et qu'il avoit assez fait; et se retira en un lieu, appelé Trécas (Trécane), dont le seigneur du lieu parla peu de jours après à moy, qui avoit charge du duc de Milan. Audit Trécas envoyèrent vers ledit duc d'Orléans des principaux de Milan, pour le mettre dedans, et offrirent leurs enfans en ostages; et l'eussent fait aisément, comme j'ay sçu par des hommes de grande auctorité, qui estoient léans, qui sçavoient cecy; et le m'ont conté, disans que le duc de Milan n'eut sçu trouver assez de gens pour se laisser assiéger dedans le chasteau de Milan, et que nobles et peuple vouloient la destruction de cette maison de Sforce. Aussi m'a conté le duc d'Orléans, et ses gens, les pratiques dont j'ay parlé; mais ne s'y fioient point bien; et avoient faute d'homme qui les entendit mieux qu'eux; et puis ses cappi-

taines n'estoient point unis. A l'ost du duc de Milan se joignit quelque deux mille Alemans, que le roy des Romains envoyoit, et bien mille hommes à cheval, Alemans, qu'amenoit messire Fédéric Capelare, natif de la comté de Ferrette, ce qui fit croistre le cœur à messire Galéas et aux autres. Et allèrent auprès de Trécas présenter la bataille au duc d'Orléans; et ne luy fut point conseillé de combattre, combien que sa bande valust mieux que l'autre, et peut-estre que les cappitaines ne vouloient hazarder cette compagnie; craignans que s'ils la perdoient, que ce fut la perdition du roy, dont ils ne sçavoient nouvelles, car les chemins estoient gardés. Ainsi se retira toute cette compaignie dedans Novarre, donnant très-mauvais ordre au faict de leurs vivres, tant à garder ceux qu'ils avoient, qu'à en mettre dedans la ville; dont assez pouvoient recevoir à l'entour sans argent, et dont depuis ils eurent grande faute; et se logèrent leurs ennemys à demie lieue d'eux.

CHAPITRE V.

Comment la grosse artillerie du roy passa les monts Appennins, à l'aide des Alemans; du danger où fut le mareschal de Gié avec son avant-garde, et comment le roy arriva à Fornoue.

J'ay laissé à parler du roy comme il fut en cette vallée deçà Pontreme, par cinq jours, en grande famine, sans nul besoin. Un tour honorable firent nos Alemans. Ceux qui avoient fait cette grande faute audit Pontreme, et avoient peur que le roy les en hayst à jamais, se vindrent d'eux-mesmes offrir à passer l'artillerie en ce merveilleux chemin de montagnes (ainsi le puis-je appeler, pour estres hautes et droites, et où il n'y a point de chemin; et ay vu toutes les principales montagnes d'Italie et d'Espagne, mais trop aisées eussent esté au prix de ces monts); et firent cette offre par condition que le roy leur pardonnast; ce qu'il fit. Il y avoit quatorze pièces de grosse et puissante artillerie; et au partir de ladite vallée commençoit-l'on à monter par un chemin fort droict; et vis des mulets y passer à très-grande peine. Ces Alemans se couploient deux à deux, de bonnes cordes, et s'y mettoient cent ou deux cens à la fois; et quand ceux-là estoient las, il s'y en mettoit d'autres. Nonobstant cela, y estoient aussi les chevaux de l'artillerie; et toutes gens qui avoient train, de la maison

du roy, prestoient chacun un cheval, pour cuider passer plutost. Mais si n'eussent été les Alemans, les chevaux ne l'eussent jamais passée. Et à dire la vérité, ils ne passèrent point l'artillerie seulement, mais toute la compaignie; car autrement, si ce n'eust esté ce moyen, ame ne fust passée. Aussi furent-ils bien aydés, de ce qu'ils avoient aussi bon besoin et aussi grand vouloir de passer que les autres. Ils firent beaucoup de choses mal faites; mais le bien passoit le mal. Le plus fort n'estoit point de monter; car incontinent après on trouvoit une vallée; car le chemin est tel que la nature l'a fait, et n'y a riens adoubé. Et falloit mettre les chevaux à tirer contremont, et aussi les hommes; et estoit de plus grande peine sans comparaison, que le monter. Et à toute heure y faloit les charpentiers ou les mareschaux; car s'il tomboit quelque pièce on avoit grande peine à la redresser. Plusieurs eussent esté d'advis de rompre toute la grosse artillerie, pour passer plustost; mais le roy pour riens ne le vouloit consentir.

Le mareschal de Gié, qui estoit à trente mille de nous, pressoit le roy de se haster; et mismes trois jours à le joindre; et si avoit les ennemys logés devant luy, en beau champ, au moins à demie lieue près, qui en eussent eu bon marché, s'ils l'eussent assailly; et après il fut logé à Fornoue (qui vaut à dire un *trou nouveau*) faisant le pied de la montagne et l'entrée de la plaine, bon village, pour garder qu'ils ne nous vinssent assaillir en la montagne. Mais nous avions meilleure garde que luy; car Dieu mit autre pensée au cœur de nos ennemys; tellement que leur avarice fut si grande, qu'ils nous vouloient attendre au plein païs, afin que riens n'eschapast; car il leur sembloit que des montagnes en hors, on eust pu fuir vers Pise et en ces places des Florentins, mais ils erroient; car nous estions trop loin; et aussi quand on les eust attendus jusques au joindre, ils eussent bien autant chassé qu'on eust sçu fuir; et si sçavoient mieux les chemins que nous. Encore jusques icy n'est point commencée la guerre de nostre costé; mais le mareschal de Gié manda au roy, comme il avoit passé ces montagnes, et comme il envoya quarante chevaux courir devant l'ost des ennemys, pour sçavoir des nouvelles; lesquelles furent bien recueillis des Estradiots. Et fuèrent un gentil-homme, appelé le Bœuf,

et luy coupèrent la teste, qu'ils pendirent à la pannerole d'une lance, et la portèrent à leur provéditeur pour en avoir un ducat. Estradiots sont gens comme Genetaires, vestus à pié et à cheval comme les Turcs; sauf la teste où ils ne portent cette toile, qu'ils appellent Tolliban (turban); et sont dures gens, et couchent dehors tout l'an, et leurs chevaux. Ils estoient tous Grecs, venus des places que les Vénitiens y ont, les uns de Naples de Romanie, en la Morée, autres d'Albanie, devers Duras; et sont leurs chevaux bons, et tous de Turquie. Les Vénitiens s'en servent fort et s'y fient. Je les avois tous vu descendre à Venise, et faire leurs monstres en une isle, où est l'abbaye de Sainct-Nicolas; et estoient bien quinze cens; et sont vaillans hommes, et qui fort travaillent un ost, quand ils s'y mettent. Les Estradiots chassèrent, comme j'ay dit, jusques au logis dudit mareschal, où estoient logés les Alemans; et en tuèrent trois ou quatre, et emportèrent les testes; et telle estoit leur coustume; car ayant Vénitiens guerre contre le Turc, père de cettuy-cy, appelé Mahumet Othoman, il ne vouloit point que ses gens prissent nuls prisonniers, et leur donnoit un ducat pour teste; et les Vénitiens faisoient le semblable. Et crois bien qu'ils vouloient espouvanter la compaign'e, comme ils firent; mais lesdits Estradiots se trouvèrent bien espouvantés aussi de l'artillerie: car un faulcon tira un coup qui tua un de leurs chevaux, qui incontinent les fit retirer; car ils ne l'avoient point accoustumé. Et en se retirant prirent un cappitaine de nos Alemans, qui estoit monté à cheval pour voir s'ils se retiroient; et eut un coup de lance au travers du corps, car il estoit désarmé. Il estoit sage, et fut mené devant le marquis de Mantoue, qui est cappitaine général des Vénitiens; et y estoit son oncle le seigneur Rodolphe de Mantoue, et le comte de Cajazze, qui estoit chef pour le duc de Milan, et connoissoit bien ledit cappitaine. Et faut entendre que tout leur ost estoit aux champs, au moins tout ce qui estoit ensemble: car tout n'estoit point encore venu. Et y avoit huit jours qu'ils estoient là faisans leur assemblée. Et eust eu le roy beau se retirer en France, sans péril, si ce n'eussent esté ses longs séjours sans propos, dont vous avez ouy parler, mais Nostre-Seigneur en avoit autrement ordonné.

ledit mareschal craignant d'estre assailly, monta la montagne; et pouvoit avoir environ huit vingts hommes-d'armes, comme il me dit lors, et huit cens Alemans, et non plus; et de nous ne pouvoit-il estre secouru; car nous n'y arrivasmes d'un jour et demi après, à cause de cette artillerie; et logea le roy aux maisons de deux petits marquis en chemin. Estant l'avant-garde montée la montagne, pour attendre ceux qu'ils voyoient aux champs, qui estoient assez loin, n'estoient point sans souci. Toutesfois Dieu (qui tousjours vouloit sauver la compaignie) osta le sens aux ennemys; et fut interrogé nostre Aleman par le comte de Cajazze, qui c'estoit qui menoit ladite armée, et présente avant-garde. Il lui demanda encore le nombre de nos gens-d'armes; car il connoissoit tout mieux que nous-mesmes; car il avoit esté des nostres toute la saison.

L'Aleman fit la compaignie forte, et dit trois cens hommes-d'armes et quinze cens Suisses; et ledit comte luy respondit qu'il mentoit, et qu'en toute l'armée n'y avoit que trois mille Suisses; parquoy n'en eussent point envoyé la moitié là; et fut envoyé prisonnier au pavillon du marquis de Mantoue. Et parlèrent entre eux d'assaillir ledit mareschal. Et crut ledit marquis le nombre qu'avoit dit l'Aleman, disant qu'ils n'avoient point de gens-de-pié si bons comme nos Alemans, et aussi que tous leurs gens n'estoient point arrivés, et qu'on leur faisoit grand tort de combattre sans eux; et s'il y avoit quelque rebut, la seigneurie s'en pourroit courroucer; et qu'il les valoit mieux attendre à la plaine; et que par ailleurs ne pouvoient-ils passer que devant eux. Et estoient les deux proviseurs de son advis, contre l'opinion desquels ils n'eussent osé combattre. Autres disoient qu'en rompant cet avant-garde, le roy estoit pris. Toutesfois aisément tout s'accorda d'attendre la compaignie en la plaine; et leur sembloit bien que riens n'en pouvoit eschapper. Et ai sçu ceci par ceux-mesmes que j'ay nommés; et en avons devisé ensemble, ledit mareschal de Gié et moy avec eux depuis, nous trouvans ensemble. Et aussi se retirèrent en leur ost, estans assurés que le lendemain, ou environ, le roy seroit passé la montagne, et logé en ce village, appelé Fornoue. Et cependant arriva tout le reste de leurs gens; et si ne pouvions passer que devant eux; tant estoit le lieu contraint.

Au descendre de la montagne, on vit le plain païs de Lombardie, qui est des beaux et bons du monde, et des plus abondans. Et combien qu'il se die plain, si est-il mal-aisé à chevaucher ; car il est tout fossoyé, comme est Flandres, ou encore plus ; mais il est bien meilleur et plus fertile, tant en bons fromens, qu'en bons vins et fruits ; et ne séjournent jamais leur terres. Et nous faisoit grand bien à le voir, pour la grande faim et peine qu'on avoit enduré en chemin, depuis le partement de Luques. Mais l'artillerie donna un merveilleux travail à descendre, tant y estoit le chemin droict et mal-aisé. Il y avoit au champ des ennemys grand nombre de tentes et pavillons ; et sembloit bien estre grand ; aussi estoit-il. Et tindrent Vénitiens ce qu'ils avoient mandé au roy par moy, où ils disoient qu'eux et le duc de Milan mettroient quarante mille hommes en un champ : car s'ils n'y estoient, il ne s'en faloit guères ; et estoient bien trente-cinq mille, prenans paye ; mais de cinq, les quatre estoient de Sainct-Marc. Et y avoit bien deux mille six cens hommes-d'armes bardés, ayans chacun un arbalestrier à cheval, ou autre homme en habillement avec eux, faisant le nombre de quatre chevaux pour hommes-d'armes. Ils avoient, tant en Estradiots qu'en autres chevaux légers, cinq mille ; le reste en gens de pié ; et logés en lieu fort bien préparé, et bien garny d'artillerie.

Le roy descendit environ midy de la montagne ; et se logea audit village de Fornoue ; et fut le cinquiesme jour de juillet, l'an mil quatre cens quatre vingt et quinze, par un dimanche. Audit logis y avoit grande quantité de farines et de vins, et de vivres pour chevaux. Le peuple nous faisoit partout bonne chère (aussi nul homme de bien ne leur faisoit mal) et apportoit des vivres, comme pain, petit et bien noir, et le vendoient cher ; et au vin mettoient les trois parts d'eau. Ils apportoient aussi quelque peu de fruits, et firent plaisir à l'armée. J'en fis achepter, et fis l'essai devant moy ; car on avoit grand soupçon qu'ils eussent laissé là les vivres pour empoisonner l'ost ; et n'y toucha l'on point de prime-face. Et se tuèrent deux Suisses, à force de boire, ou prindrent froid, et moururent en une cave, qui mit les gens en plus grand soupçon ; mais avant qu'il fust minuict, les chevaux commencèrent

les premiers, et puis les gens, et se tint l'on bien aise. Et en ce cas faut parler à l'honneur des Italiens; car nous n'avons point trouvé qu'ils ayent usé de nulles poisons; et s'ils l'eussent voulu faire, à grande peine s'en fut-l'on sçu garder en ce voyage. Nous arrivasmes comme avez ouy, un dimanche midy; et maint homme de bien ne mangea qu'un morceau de pain au lieu où le roy descendit et but; et croy que guères autres vivres n'y avoit pour celle heure, vu qu'on n'osoit encore manger de ceux de ce lieu.

Incontinent après disner vindrent courir aucuns Estradiots jusques dedans l'ost; et firent une grande allarme; et nos gens ne les connoissoient point encore. Et toute l'armée saillit aux champs, en merveilleusement bon ordre, et en trois batailles, avant-garde, bataille et arrière-garde. Et n'y avoit point en ject de boule de bataille à autre; et bien aisément se fussent secourus l'une l'autre. Ce ne fut riens, et on se retira au logis. Nous avions des tentes et des pavillons en petit nombre; et s'étendoit nostre logis en approchant du leur, parquoy ne falloit que vingt Estradiots pour nous faire une allarme. Et aussi ne bougeoient-ils du bout de nostre logis; car il y avoit un bois par lequel ils venoient à couvert. Et estions en une vallée entre deux petits costeaux, et en ladite vallée couroit une rivière que l'on passoit bien à pié, sinon quand elle croissoit en ce païs-là, qui est aisément et tost; et aussi elle ne dure guère, et l'appelle-t-on Taron. Toute ladite vallée estoit gravier et pierres grosses, et mal-aisée pour chevaux. Et estoit ladite vallée d'environ un quart de lieue de large; et en un des costeaux, qui estoit celuy de la main droite, estoient logés nos ennemys. Et estions contraincts de passer vis-à-vis d'eux (la rivière entre deux); et pouvoit avoir demie lieue jusques à leur ost. Et y avoit bien un autre chemin, à monter le costeau à gauche (car nous estions logés de leur costé), mais il eust semblé qu'on se fust reculé. Environ deux jours devant, on m'avoit parlé que j'allasse parler à eux (car la crainte commençoit à venir aux plus sages), et qu'avec moy je menasse quelqu'un, pour bien nombrer et connoistre de leur affaire. Cela n'entreprenois-je point volontiers (et aussi que sans sauf-conduict je n'y pouvois aller); mais je respondis avoir pris bonne intelligence avec les proviseurs à mon partement de Venise,

et au soir que j'arrivay à Padoue; et que je croyois qu'ils parleroient bien à moy, à my-chemin des deux osts; et aussi si je m'offrois d'aller vers eux, je leur donnerois trop de cœur, et qu'on l'avoit dit trop tard. Ce dimanche dont je parle, j'escrivis aux proviseurs (l'un s'appeloit messire Luques Pisan, l'autre messire Melchior Trevisan), et leur priois que à sûreté l'on vint parler à moy, et ainsi m'avoit-il esté offert au partir de Padoue, comme a esté dit devant. Ils me firent response qu'ils l'eussent fait volontiers, si ce n'eust esté la guerre encommencée contre le duc de Milan; mais que nonobstant, l'un des deux, selon qu'ils adviseroient, se trouveroit en quelque lieu en my-chemin. Et eus cette response le dimanche au soir. Nul ne l'estima de ceux qui avoient le crédit. Je craignois à trop entreprendre, et qu'on le tint à couardise, si j'en pressois trop; et laissay ainsy la chose pour le soir; combien que j'eusse volontiers aydé à tirer le roy et sa compaignie de là, si j'eusse pu, sans péril.

Environ minuict me dit le cardinal de Sainct-Malo (qui venoit de parler au roy; et mon pavillon estoit près du sien) que le roy partiroit au matin, et iroit passer au long d'eux, et feroit donner quelque coup de canon eu leur ost, pour faire algarade, et puis passer outre sans y arrester. Et crois bien que ce avoit esté l'advis du cardinal propre, comme d'homme qui sçavoit peu parler de tel cas, et qui ne s'y connoissoit. Et aussi il appartenoit bien que le roy eut assemblé de plus sages hommes et capitaines pour se conseiller d'une telle affaire; mais je vis faire assemblée plusieurs fois en ce voyage; dont on fit le contraire des conclusions qui y furent prises. Je dis au cardinal, que si on s'approchoit si près que de tirer en leur ost, il n'estoit possible qu'il ne saillit des gens à l'escarmouche; et que jamais ne se pourroient retirer d'un costé ni d'autre, sans venir à la bataille; et aussi que ce seroit au contraire de ce que j'avois commencé. Et me desplut bien qu'il falloit prendre ce train; mais mes affaires avoient esté telles, au commencement du règne de ce roy, que je n'osois fort m'entremettre, afin de ne me faire point ennemy de ceux à qui il donnoit auctorité, qui estoit si grande, quand il s'y mettoit, que beaucoup trop.

Cette nuict nous eusmes encore deux grandes allarmes, le tout pour n'avoir mis ordre contre les Estradiots, comme on devoit, et comme l'on a accoustumé de faire contre chevaux légers; car vingt hommes-d'armes des nostres, avec leurs archiers, en arresteroient tousjours deux cens; mais la chose estoit encore fort nouvelle. Et si fit aussi cette nuict merveilleuse pluie, et esclairs et tonnerres si grands qu'on ne sçauroit dire plus; et sembloit que le ciel et la terre fondissent, ou que cela signifiast quelque grand inconvénient advenir. Aussi nous estions au pied de ces grandes montagnes, et en païs chaud, et en esté; et combien que ce fust chose naturelle, si estoit-ce chose espouvantable que d'estre en ce péril, et voir tant de gens au-devant, et n'y avoit nul remède de passer que par combattre, et voir si petite compaignie; car, que bons que mauvais hommes pour combattre, n'y avoit point plus de neuf mille hommes, dont je compte deux mille pour la sequelle et serviteurs des gens de bien de l'ost. Je ne compte point pages ni valets de sommiers, ni telles gens.

CHAPITRE VI.

De la journée de Fornoue; de la fuite des ennemis de France; et comment le comte de Petilliane, qui durant ce jour rompit la prison du roy, fit tant qu'il les rallia.

Le lundy matin, environ sept heures, sixiesme jour de juillet, l'an mil quatre cens quatre vingt et quinze, monta le noble roy à cheval, et me fit appeler à plusieurs fois. Je vins à luy, et le trouvay armé de toutes pièces, et monté sur le plus beau cheval que j'aye vu de mon temps, appelé Savoye. Plusieurs disoient qu'il estoit cheval de Bresse. Le duc Charles de Savoye le luy avoit donné. Et estoit noir, et n'avoit qu'un œil, et estoit moyen cheval, de bonne grandeur pour celuy qui estoit monté dessus. Et sembloit que ce jeune homme fust tout autre que sa nature ne portoit, ni sa taille ni sa complexion; car il estoit fort craintif à parler, et est encore aujourd'hui. Aussi avoit-il esté nourry en grande crainte, et avec petites personnes; et ce cheval le monstroit grand; et avoit le visage bon et bonne couleur, et la parole audacieuse et sage. Et sembloit bien (et m'en souvient) que frère Hiéronyme m'avoit dit vray, quand il me dit que Dieu le conduisoit par la main et qu'il auroit bien affaire

au chemin, mais que l'honneur luy en demoureroit. Et me dit le roy, si ces gens vouloient parlementer, que je parlasse. Et parce que le cardinal estoit présent, le nomma, et le mareschal de Gié, qui estoit mal paisible; et estoit à cause d'un différend qui avoit esté entre le comte de Narbonne et de Guise, qui quelquefois avoit mené des bandes, et chacun disoit qu'à luy appartenoit de mener l'avant-garde. Je luy dis : « Sire, je le feray voluntiers, mais je ne » vis jamais deux si grosses compaignies, si près l'une de l'autre, » qui se départissent sans combattre. »

Toute l'armée saillit en cette grève, et en bataille, et près l'un de l'autre, comme le jour de devant; mais à voir la puissance me sembloit trop petite auprès de celle que j'avois vue à Charles de Bourgongne, et au roy son père. Et sur ladite grève nous tirasmes à part ledit cardinal et moy, et nommasmes une lettre aux deux proviseurs dessusdits, qu'escrivit monseigneur Robertet, un secrétaire que le roy y avoit, de qui il se fioit, disant le cardinal : qu'à son office et estat appartenoit de procurer paix, et à moy aussi, comme celui quy de nouveau venois de Venise, ambassadeur, et que je pouvois encore estre médiateur, leur signifiant le roy ne vouloir que passer son chemin, et qu'il ne vouloit faire dommage à nul; et parce, s'ils vouloient venir à parlementer, comme il avoit esté entrepris le jour de devant, que nous estions contens, et nous employerions en tout bien. Jà estoient escarmouches de tous costés; et comme nous tirions pas à pas nostre chemin à passer devant eux, la rivière entre deux (comme j'ay dit) et pouvoit avoir un quart de lieue de nous à eux, qui tous estoient en ordre en leur ost, car c'est leur coustume qu'il font tousjours leur champ si grand que tous y peuvent estre en bataille et en ordre.

Ils envoyèrent une partie de leurs Estradiots et arbalestriers à cheval, et aucuns hommes-d'armes, qui vindrent du long du chemin, assez couverts, entrer au village, dont nous partions, et là passer cette petite rivière pour venir assaillir nostre charroy, qui estoit assez grand. Et crois qu'il passoit six mille sommiers, que mulets, que chevaux et asnes. Et avoient ordonné leur bataille si très bien que mieux on ne sçauroit dire, et plusieurs jours devant, et en façon qu'ils se fioient à leur grand nombre. Ils assailloient

le roy et son armée tout à l'environ, et en manière qu'un seul homme n'en eust sçu eschapper, si nous eussions esté rompus, vu le païs où nous estions; car ceux que j'ay nommés vindrent sur nostre bagage, et à costé gauche vint le marquis de Mantoue, et son oncle le seigneur Rodolphe, le comte Barnardin de Val-Monton, et toute la fleur de leur ost, en nombre de six cens hommes-d'armes, comme ils me contèrent depuis. Et se vindrent jeter en la grève, droict à nostre queue, tous les hommes-d'armes, bardés, bien empanachés, belles bourdonnasses, très-bien acçompagnés d'arbalestriers à cheval et d'Estradiots, et de gens-de-pié. Vis-à-vis du mareschal de Gié et de nostre avant-garde, se vint mettre le comte de Cajazze, avec environ quatre cens hommes-d'armes, accompagnés comme dessus, et grand nombre de gens-de-pié. Avec luy estoit une autre compaignie de quelques deux cens hommes-d'armes, que conduisoit le fils de messire Jean de Bentivoille de Boulongne, homme jeune, qui n'avoit jamais rien vu (et avoient aussi bon besoin de chefs que nous); et cestui-là devoit donner sur l'avant-garde après ledit comte de Cajazze. Et semblablement y avoit pareille compaignie après le marquis de Mantoue (et pour semblable occasion) que menoit un appelé messire Antoine d'Urbin, bastard du feu duc d'Urbin; et en leur ost demourèrent deux grosses compaignies. Cecy j'ay sçu par eux-mesmes, car, dès le lendemain, ils m'en parlèrent, et le vis à l'œil. Et ne voulurent point les Vénitiens estrader tout à un coup, ni dégarnir leur ost; toutesfois il leur eust mieux valu mettre tout aux champs, puisqu'ils commençoient.

Je laisse un peu ce propos pour dire que devint nostre lettre qu'avions envoyée, le cardinal et moy, par un trompette. Elle fut reçue par les provéditeurs; et comme ils l'eurent lue, commença à tirer le premier coup de nostre artillerie, qui encore n'avoit tiré, et incontinent tira la leur qui n'estoit si bonne. Lesdits provéditeurs renvoyèrent incontinent nostre trompette, et le marquis une des siennes; et mandèrent qu'ils estoient contens de parlementer, mais qu'on fit cesser l'artillerie, et aussi qu'ils feroient cesser la leur. J'estois pour lors loin du roy, qui alloit et venoit. Et renvoya les deux trompettes dire qu'il feroit tout cesser; et manda au maistre de l'artillerie ne tirer plus; et tout cessa des deux costés

un peu; et puis soudainement eux tirèrent un coup, et la nostre recommença plus que devant, en approchant trois pièces d'artillerie. Et quand nos deux trompettes leur arrivèrent, ils prirent la nostre et l'envoyèrent en la tente du marquis, et deslibérèrent de combattre. Et dit le comte de Cajazze (ce me dirent les présens) qu'il n'estoit point temps de parler, et que jà estions demy vaincus; et l'un des proviseurs s'y accorda (qui le m'a conté) et l'autre non; et le marquis s'y accorda; et son oncle, qui estoit bon et sage, y contredit de toute sa puissance (lequel nous aimoit, et à regret estoit contre nous) et à la fin tout s'accorda.

Or, faut entendre que le roy avoit mis tout son effort en son avant-garde, où pouvoit avoir trois cens cinquante hommes-d'armes, et trois mille Suisses (qui estoit l'espérance de l'ost); et fit le roy mettre à pié avec eux trois cens archiers de sa garde (qui luy fut grande perte) et aucuns arbalestriers à cheval, des deux cens qu'il avoit de sa garde. D'autres gens-de-pié y avoit peu; mais ce qui y estoit y fut mis. Et y estoit à pié, avec les Alemans, Engilbert, monseigneur de Clèves, frère du duc de Clèves, Lornay et le baillif de Dijon, chef des Alemans, et devant eux l'artillerie. Icy faisoient bien besoin ceux qu'on avoit laissés aux terres des Florentins, et envoyés à Gennes contre l'opinion de tous. Cette avant-garde avoit jà marché aussi avant que leur ost; et cuidoit-on qu'ils dussent commencer; et nos deux autres batailles n'estoient point si près, ni si bien pour s'ayder, comme ils estoient le jour devant. Et parce que le marquis s'estoit jà jeté sur la grève, et passé la rivière de nostre costé, et justement estoit à nostre dos, quelque quart de lieue derrière l'arrière-garde, et qu'ils venoient le petit pas, bien serrés, tant qu'à merveilles il les faisoit beau voir, le roy fut contraint de tourner le dos à son avant-garde, et le visage vers ses ennemys, et s'approcher de son arrière-garde. J'estois avec ledit cardinal, attendant response, et luy dis que je voyois bien qu'il n'estoit plus temps de s'y amuser. Et m'en allay là où estoit le roy; et partis d'auprès des Suisses; et perdis en allant un page, qui estoit mon cousin germain, et un valet-de-chambre, et un laquais, qui me suivoient d'un petit loin, et ne les vis point tuer.

Je n'eus point fait cent pas, que le bruit commença de là où je

venois, au moins un peu derrière : c'estoient les Estradiots qui estoient parmy le bagage et au logis du roy, où y avoit trois ou quatre maisons. Et y tuèrent ou blessèrent quatre ou cinq hommes; le reste eschappa. Ils tuèrent bien cent valets-de-sommiers, et mirent le chariage en grand désordre. Comme j'arrivois là où estoit le roy, je le trouvay où il faisoit des chevaliers; et les ennemys estoient jà fort près de luy, et le fit-on cesser. Et ouys le bastard de Bourbon Mathieu (à qui le roy donna du crédit) et un appelé Philippe du Moulin, simple gentilhomme, mais homme de bien, qui appelèrent le roy, disant : « Passez, sire, passez. » Et le firent venir devant sa bataille, et devant son enseigne. Et ne voyois nuls hommes plus près des ennemis que luy, excepté ce bastard de Bourbon; et n'y avoit point un quart-d'heure que j'estois arrivé. Et estoient les ennemys à cent pas du roy, qui estoit aussi mal gardé et conduit que fut jamais prince ni grand seigneur; mais au fort, il est bien gardé que Dieu garde. Et estoit bien vraye la prophétie du vénérable frère Hiéronyme, qui disoit que Dieu le conduisoit par la main. Son arrière-garde estoit à la main dextre, de luy un peu reculée; et la plus prochaine compaignie de luy, de ce costé, estoit Robinet de Frainezelles, qui menoit les gens du duc d'Orléans, environ quatre-vingt lances, et le sire de la Trimouille, qui en avoit environ quarante lances. Et les cent archiers escossois y estoient aussi, qui se mirent en la presse comme hommes-d'armes. Je me trouvay du costé gauche, où estoient les gentils-hommes des Vingt-Escus, et les autres de la maison du roy, et les pensionnaires. Je laisse à nommer les capitaines, pour briefveté, mais le comte de Foix estoit chef de cette arrière-garde.

Comme j'ay dit, un quart-d'heure après que fus arrivé, le roy estant ainsi près d'eux, les ennemys jetèrent les lances en l'arrest, et se mirent un peu aux galops et en deux compaignies. Et donnèrent à nos deux compaignies la dextre, de la main d'eux, et aux archiers escossois; et choquèrent presque aussi tost l'un contre l'autre, et le roy comme eux. Le costé gauche, là où j'estois, leur donna sur le costé, qui fut avantage grand; et n'est possible au monde de plus hardiment donner que l'on donna des deux costés. Leurs Estradiots, qui estoient à leur queue, virent fuir mulets et

coffres vers nostre avant-garde, et que leurs compaignons gaignoient tout. Ils allèrent celle part, sans suivre leurs hommes-d'armes, qui ne se trouvèrent point accompagnés; mais sans doute, si mille cinq cens chevaux-légers se fussent meslés parmy nous, avec leurs cimeterres au poing (qui sont terribles espées) vu le petit nombre que nous estions, nous estions desconfits sans remède. Dieu nous donna cette ayde. Et tout aussi-tost comme les coups de lances furent passés, les Italiens se mirent tous à la fuite, et leurs gens-de-pié se jetèrent au costé, ou la pluspart. A cette propre instance qu'ils donnèrent sur nous, donna le comte de Cajazze sur l'avant-garde; mais ils ne joignirent point si près; car, quand vint l'heure de coucher les lances, ils eurent peur, et se rompirent d'eux-mesmes. Quinze ou vingt en prirent là les Alemans, par les bandes, qu'ils tuèrent. Le reste fut mal chassé, car le mareschal de Gié mettoit à grande peine sa compaignie ensemble; car il voyoit encore tenir grande compaignie assez près de luy, toutesfois quelques-uns en chassèrent: et partie de ces fuyans venoient le chemin où nous avions combatu, le long de la grève, les espées au poing, car les lances estoient jetées.

Or vous faut sçavoir, que ceux qui assaillirent le roy, se mirent incontinent à la fuite, et furent merveilleusement et vivement chassés, car tout alla après : les uns prirent le chemin du village, dont estions partis, les autres prenoient le plus court en leur ost; et tout chassa, excepté le roy, qui demoura avec peu de gens, et se mit en grand péril, pour ne venir quand et nous. L'un des premiers hommes qui fut tué, ce fut le seigneur Rodolphe de Mantoue, oncle dudit marquis, qui devoit mander à ce messire Antoine d'Urbin quand il seroit temps qu'il marchast; et cuidoient que la chose dust durer comme sont leurs faicts d'armes d'Italie; et de cela s'est excusé ledit messire Antoine; mais je croy qu'il ne vit nuls signes pour le faire venir. Nous avions grande sequelle de valets et de serviteurs, qui tous estoient à l'environ de ces hommes-d'armes italiens, et en tuèrent la pluspart. Presque tous avoient des haches à couper bois, en la main, de quoi ils faisoient nos logis, dont ils rompirent les visières des armets; et leur en donnoient de grands coups sur les testes; car bien mal-aisés es-

toient à tuer, tant estoient fort armés. Et ne vis tuer nul où il n'y eust trois ou quatre hommes à l'environ ; et aussi, les longues espées qu'avoient nos archiers et serviteurs firent un grand exploict. Le roi demoura un peu au lieu où l'on l'avoit assailly, disant ne vouloir point chasser, ni aussi tirer à l'avant-garde, qui sembloit estre reculée. Il avoit ordonné sept ou huit gentilshommes, jeunes, pour estre prests près de luy. Il estoit bien eschappé au premier choc, vu qu'il estoit des premiers; car ce bastard de Bourbon fut pris à moins de vingt pas de luy, et emmené en l'ost des ennemis.

Or se trouva le roy en ce lieu que je dis, en si petite compaignie qu'il n'avoit, de toutes gens, qu'un valet-de-chambre, appelé Antoine des Ambus, petit homme et mal armé; et estoient les autres un peu espars (comme me conta le roy, dès le soir, devant eux-mesmes, qui doivent avoir grande honte de l'avoir ainsi laissé). Toutesfois ils arrivèrent encore à heure, car une bande petite, de quelques hommes-d'armes des rompus, qui venoient au long de la grève qu'ils voyoient toute nette de gens, vindrent assaillir le roy et ce valet-de-chambre. Ledit seigneur avoit le meilleur cheval pour luy du monde; et se remuoit, et se deffendoit; et arriva sur l'heure quelque nombre de ses autres gens, qui n'estoient guères loin de luy ; et lors se mirent les Italiens à fuïr; et lors le roy crut conseil et tira à l'avant-garde, qui jamais n'estoit bougée; et au roy vint bien à poinct. Mais si elle eust marché cent pas, tout l'ost des ennemys se fut mis en fuite. Les uns disent qu'elle le devoit faire, les autres disent que non.

Nostre bande, qui chassa, alla jusques bien près du bout de leur ost, tirant jusques vers Fornoue. Et ne vis oncques recevoir coup à homme des nostres, qu'à Julien Bourgneuf, que je vis cheoir mort d'un coup que luy donna un Italien, en passant (aussi il estoit mal armé). Et là on s'arresta en disant : « Allons au roy. » Et à cette voix s'arresta tout, pour donner haleine aux chevaux, qui estoient bien las; car ils avoient longuement couru, et par mauvais chemin, et par pays de cailloux. Auprès de nous passa une compaignie de fuyans de quelque trente homme-d'armes, à qui on ne demanda riens, et estions en doute. Si tost que leurs chevaux eurent un peu pris leur haleine, nous nous mismes au

chemin pour aller au roy, ne sçachans où il estoit; et allasmes le grand trot. Et n'eusmes guères allé, que le vismes de loin; et fismes descendre les valets et amasser les lances par le champ, dont il y avoit assez, par espécial de bourdonnasses, qui ne valoient guères et estoient creuses et légères, ne pesans point une javeline, mais bien peintes. Et fusmes mieux fournis de lances que le matin, et tirasmes droict au roy. En chemin trouvasmes un nombre de gens-de-pié des leurs, qui traversoient le champ; et estoient de ceux qui s'estoient cachés aux costeaux et qui avoient mené le marquis sur le roy. Plusieurs en furent tués, autres eschappèrent et traversèrent la rivière, et ne s'y amusa l'on point fort. Plusieurs fois avoit esté escrié par aucuns des nostres en combatant: « Sou-« venez-vous de Guynegate! » C'estoit pour une bataille perdue, du temps du roy Louis onzième, en la Picardie, contre le roy des Romains, pour soy estre mis à piller le bagage; mais il n'y eut riens pris ni pillé. Leurs Estradiots prirent des sommiers ce qu'ils voulurent; mais ils n'en emmenèrent que cinquante-cinq, tous les meilleurs et mieux couverts, comme ceux du roy et de tous ses chambelans; et un valet-de-chambre du roy, appelé Gabriel, qui avoit ses reliques sur luy, qui long-temps avoient estés aux roys, conduisoit lesdites pièces, parce que ledit roy y estoit. Grand nombre d'autres coffres y furent perdus et jetés, et dérobés par les nostres mesmes; mais les ennemys n'eurent que ce que je dis. En nostre ost eut grande sequelle de pillards et pillardes à pié, qui faisoient le dommage des morts. Tant d'un costé que d'autre, je croy en dire près de la vérité, après estre bien informé des deux costés, c'est que nous perdismes Julien Bourgneuf, le cappitaine de la porte du roy, un gentilhomme-des-vingt-escus, des archiers escossois neuf morts, d'autres hommes à cheval de cette avant-garde, environ vingt et à l'entour des sommiers soixante ou quatre-vingts valets-de-sommiers. Et eux perdirent trois cens cinquante hommes-d'armes, morts en la place. Et jamais nul ne fut pris prisonnier, ce que par adventure jamais n'advint en bataille. D'Estradiots mourut peu, car ils se mirent au pillage. En tout y mourut trois mille cinq cens hommes, comme plusieurs des plus grands de leur costé m'ont conté (autres m'ont dit plus); mais il y

mourut des gens de bien, et en vis en un roolle, jusques à dix-huit, bons personnages, entre lesquels il y en avoit quatre ou cinq du nom de Gonzague, qui est le nom du marquis, qui y perdit soixante gentils-hommes de ses terres; et à tout cecy ne s'y trouva un homme à pié. C'est grande chose avoir esté tué tant de gens de coup de main; car je ne crois point que l'artillerie des deux costés tuast dix hommes. Et ne dura point le combat un quart-d'heure; car dès qu'ils eurent rompu ou jeté les lances, tout fuit. La chasse dura environ trois quarts-d'heure. Leurs batailles d'Italie n'ont point accoustumé d'estre telles; car ils combattent esquadre après esquadre, et dure quelquefois tout le jour, sans que l'un ni l'autre gaigne.

La fuite de leur costé fut grande. Et fuirent bien trois cens hommes-d'armes, et la pluspart de leurs Estradiots. Les uns fuirent à Rege (qui est bien loin de là), les autres à Parme, où y pouvoit bien avoir huit lieues; et à l'heure que la bataille fut ainsi meslée le matin, fuit d'avec nous le comte de Petilliane et le seigneur Virgile Ursin; mais cettuy-cy n'alla qu'en une maison d'un gentilhomme, et estoit là sur la foi; mais vray est qu'on leur faisoit grand tort. Ledit comte alla droict aux ennemys. Il estoit homme bien connu des gens d'armes; car tousjours avoit eu charge, tant de Florentins que du roy Ferrand; et se prit à crier: « Petilliane! Petilliane! » Et alla après ceux qui fuirent, plus de trois lieues, criant que tout estoit leur, et qu'ils vinssent au gain. Et en ramena la pluspart et les assura. Et si n'eust-il esté, tout s'en fust fuy; car ce ne leur estoit petit reconfort d'un tel homme, party d'avec nous. Et mit en avant, le soir, de nous assaillir, mais ils n'y voulurent entendre. Depuis le m'a conté; aussi le me conta le marquis de Mantoue, disant que ce fut luy qui mit ce parti en avant. Mais à dire la vérité, si ce n'eust esté ledit comte, ils fussent tous fuis la nuict.

Comme tout fust assemblé auprès du roy, on voyoit encore hors de leur ost grand nombre d'hommes-d'armes en bataille; et s'en voyoit les testes seulement et les lances; et aussi des gens de pié, et y avoient tousjours esté. Mais il y avoit beaucoup plus de chemin qu'il ne sembloit. Et eust fallu passer la rivière qui estoit crue

et croissoit d'heure en heure; car tout le jour avoit tonné, esclairé et plu merveilleusement, et par espécial en combattant et chassant. Le roy mit en conseil s'il devoit chasser contre ceux-là ou non. Avec luy avoit trois chevaliers italiens: l'un est messire Jean-Jacques de Trévoul (qui encore vit, et se gouverna bien ce jour); l'autre avoit nom messire Francisque Secco, très-vaillant chevalier, soudoyé des Florentins, homme de soixante et douze ans; l'autre, messire Camille Vitelly. Luy et trois de ses frères estoient à la soulde du roy, et vindrent de Civita-de-Castello jusques vers Serzane pour estre à cette bataille, sans estre mandés, où il y a un grand chemin; et quand il vit qu'il ne pouvoit atteindre le roy avec sa compaignie, ledit Camille vint seul. Ces deux furent d'opinion que l'on marchast contre ceux que l'on voyoit encore. Les François à qui on en demanda, ne furent point de cet advis; mais disoient qu'on avoit assez fait, qu'il estoit tard et qu'il se falloit loger. Ledit messire Francisque Secco soustint fort son opinion, monstrant gens qui alloient et venoient au long d'un grand chemin qui alloit à Parme (qui estoit la plus prochaine ville de leur retraite); et alléguoit que c'estoient fuyans ou qui en revenoient. Et à ce que nous sçusmes depuis, il disoit vray; et à sa parole et contenance; estoit hardy et sage chevalier. Et qui eust marché, tous fuyoient (tous les chefs le m'ont confessé, et quelqu'un devant le duc de Milan) qui eust esté la plus belle et grande victoire qui ait esté depuis dix ans, et la plus profitable; car qui en eust bien sçu user et faire son profit, et sagement s'y conduire, et bien traicter le peuple, huit jours après, le duc de Milan n'eust eu, au mieux venir pour luy, que le chasteau de Milan, à l'envie que ses sujets avoient à se tourner; et tout ainsi en fust-il allé des Vénitiens. Et n'eust esté besoin de se soucier de Naples; car les Vénitiens n'eussent sçu où recouvrer gens, hors Venise, Bresse et Crémone (qui n'est qu'une petite ville), et tout le reste eussent perdu en Italie. Mais Dieu nous avoit fait ce que me dit frère Hiéronyme: l'honneur nous estoit demouré; car vu le peu de sens et ordre qui estoit parmi nous, tant de bien ne nous estoit point dû; car nous n'en eussions sçu user pour lors. Mais je crois que si à cette heure (qui est l'an mil quatre cens quatre vingt et dix-sept)

un tel bien advenoit au roy, il en sçauroit mieux ordonner.

Estans en ce propos la nuict s'approcha, et cette compaignie, qui estoit devant nous, se retira en leur champ, et nous de l'austre costé nous allasmes loger à un quart de lieue de là où avoit esté la bataille. Et descendit le roy en une cense ou métairie pauvrement édifiée; mais il se trouva nombre infini de bled en gerbe, dont tout l'ost se sentit. Aucunes autres maisonnettes y avoit auprès, qui peu servirent; car chacun logea comme il put, sans faire nul quartier. Je sçais bien que je couchay en une vigne, bien empressé, sur la terre, sans autre avantage et sans manteau; car le roy avoit emprunté le mien le matin, et mes sommiers étoient assez loin, et estoit trop tard pour les chercher. Qui eust de quoy fit collation; mais bien peu en avoient, si ce n'estoit quelque lopin de pain pris au sein d'un valet. Je vis le roy en sa chambre où il y avoit des gens blessés, comme le séneschal de Lyon et autres qu'il faisoit habiller; et faisoit bonne chère; et se tenoit chacun à bon marchand; et n'estions point tant en gloire comme peu avant la bataille, parce que nous voyons les ennemys près de nous. Cette nuict firent nos Alemans le guet tous; et leur donna le roy trois cens escus; et le firent bon; et sonnoient bien leurs tabourins.

CHAPITRE VII.

Comment le seigneur d'Argenton alla lui seul parlementer aux ennemis, quand il vit qu'autres députés avec luy n'y vouloient aller, et comment le roy parvint sain et sauf, avec ses gens jusques en la ville d'Ast.

Le lendemain au matin je me deslibéray de continuer encore nostre pratique d'appointement, tousjours désirant le passage du roy en sûreté; mais à peine pus-je trouver trompette qui voulust aller en l'ost des ennemys, à cause qu'il avoit esté tué en la bataille neuf de leurs trompettes qui n'avoient point esté connus, et eux avoient pris un des nostres; et si en tuèrent un que j'ay nommé, que le roy avoit envoyé avant que la bataille commençast. Toutesfois un y alla, et porta un sauf-conduict du roy, et m'en rapporta un pour parlementer, à my-chemin des deux ost; ce qui me sembloit mal aysé à faire; mais je ne voulois riens rompre, ni faire le difficile. Le roy nomma le cardinal de Sainct-Malo et le seigneur de Gié, mareschal de France, le seigneur de Piennes, son cham-

belan, et moy en leur compaignie; et eux nommèrent le marquis de Mantoue, cappitaine-général de la seigneurie, le comte de Cajazze (qui plusieurs fois a esté nommé en ces Mémoires, et n'a guères estoit des nostres; et estoit cappitaine des gens du duc de Milan) et messire Luques Pisan, et messire Melchior Trévisan, proviseurs de ladite seigneurie de Venise. Et marchions lors si près d'eux que nous les voyons. Et n'estoient qu'eux quatre sur la grève; et la rivière couroit entre nous et eux, qui estoit bien crue depuis le jour précédent; et n'y avoit riens hors l'ost; ni aussi de nostre costé n'y avoit riens plus que nous, et nostre guet qui estoit à l'endroit. On leur envoya un héraut, sçavoir s'ils voudroient point passer la rivière qui estoit entre deux, comme j'ay dit. Je trouvay bien difficile que nous nous pussions assembler. Et pensois bien que chacun y feroit des doutes; et eux le monstrèrent, respondans qu'il avoit esté dit que le parlement se feroit en my-chemin des deux osts, et qu'ils avoient fait plus de la moitié du chemin, et qu'ils ne passeroient point la rivière, et qu'ils estoient tous les chefs de l'ost, et qu'ils ne se vouloient point mettre en péril. Les nostres firent doute de leur costé, qui aussi estimoient leurs personnes; et me dirent que j'y allasse, sans me dire ce que j'y avois affaire ni à dire. Je dis que n'irois point seul, et que je voulois un tesmoin; et pourtant vint avec moy un appelé Robertet, secrétaire du roy, et un mien serviteur, et un héraut; et ainsi passay la rivière. Et me sembloit que si je ne faisais riens, qu'au moins je m'acquitterois vers eux qui estoient assemblés par mon moyen. Et quand je fus arrivé près d'eux, je leur remonstray qu'ils n'estoient point venus jusques à my-chemin, comme ils avoient dit, et que pour le moins ils vinssent jusques sur le bord de la rivière; et me sembloit que s'ils estoient si près, ils ne despartiroient point sans parlementer. Ils me dirent que la rivière estoit trop large et couroit fort, parquoy ils ne s'attendoient point parler de plus près. Et ne sçus tant faire qu'ils voulussent venir plus avant. Et me dirent que je fisse quelque ouverture. Je n'avois aucune commission; et leurs dis que seul je ne leur dirois autre chose; mais que s'ils vouloient riens ouvrir, j'en ferois le rapport au roy. Et nous estans en ce propos, vint un de nos hérauts qui me dit que ces sei-

gneurs dessusdits s'en alloient, et que j'ouvrisse ce que je voudrois; ce que je ne voulus point faire; car ils sçavoient du vouloir du roy plus que moy, tant pour en estre plus prochains, que pour avoir parlé à luy en l'oreille à nostre partement; mais de son affaire présente, j'en sçavois autant qu'eux pour lors. Le marquis de Mantoue me commença fort à parler de la bataille; et me demanda si le roy l'eust fait tuer s'il eust esté pris; je luy dis: « Non, mais il vous eust fait bonne chère; car le roy avoit cause de « l'aimer, vu qu'il luy faisoit acquérir grand honneur en l'assail- « lant. » Lors il me recommanda les prisonniers, et par espécial son oncle, le seigneur Rodolphe. Et le cuidoit vif; mais je sçavois bien le contraire. Toutesfois je l'assuray que tous les prisonniers seroient bien traictés; et luy recommanday le bastard de Bourbon qu'il tenoit. Les prisonniers par nous destenus estoient bien aysés à penser, car il n'y en avoit point, ce qui n'advint par adventure jamais en bataille, comme j'ay dit; et y avoit perdu ledit marquis plusieurs de ses parens, et jusques à sept ou huit, et de toute sa compaignie bien six hommes-d'armes. Après ces devises, je pris congé d'eux, disant qu'avant la nuict je retournerois, et fismes trèves jusques à la nuict.

Après que je fus retourné là où estoit le roy et ledit secrétaire avec moy, ils me demandèrent des nouvelles. Et se mit le roy en conseil, en une pauvre chambre, et ne conclud riens; ains chacun regardoit son compagnon. Le roy parla à l'oreille au cardinal, et puis me dit que je retournasse voir ce qu'ils voudroient dire (or l'entreprise du parler venoit de moy; par quoy estoit vray-semblable qu'ils vouloient que je commençasse à parler); et puis me dit le cardinal que je ne conclusse riens. Je n'avois garde de riens conclure, car on ne me disoit riens. Je ne voulus riens répliquer, ni rompre mon allée; car j'espérois bien ne gaster riens, et pour le moins voir quelque chose des contenances de nos ennemys, qui sans doute estoient plus espouvantés que nous, et par adventure eussent pu ouvrir quelques paroles qui eussent pu porter sûreté aux deux parties. Ainsi me mis au chemin; mais jà approchoit la nuict, quand j'arrivay sur le bord de la rivière. Et là me vint une de leurs trompettes, qui me dit que ces quatre dont j'ay parlé, me

mandoient que je ne vinsse point pour ce jour, à cause que leur guet estois assis des Estradiots, qui ne connoissent personne, et qu'il y pourroit avoir danger pour moy; mais vouloit demourer ladite trompette la nuict, pour me guider. Je la renvoyay, disant que le matin, environ huit heures, je serois sur le bord de ladite rivière, et que là elle m'attendist, ou s'il y avoit quelque mutation, que je leur renvoirois un héraut; car je ne voulois point qu'il connust, cette nuict, riens de nostre cas; et si ne sçavois quelle conclusion le roy prendroit; car je vis des conseils en l'oreille, qui me faisoient douter. Si retournay dire ces choses audit seigneur.

Chacun soupa de ce qu'il avoit, et se coucha sur la terre; et tost après minuict, me trouvay en la chambre dudit seigneur. Ses chambellans estoient là, en estat de monter à cheval; et me dirent que le roy deslibéroit de tirer en diligence jusques en Ast et aux terres de la marquise de Montferrat; et me parlèrent de demourer derrière pour tenir le parlement; dont je m'excusay, disant que je ne me voulois point faire tuer à mon escient, et que je ne serois point des derniers à cheval. Tantost le roy s'esveilla, et ouït la messe, et puis monta à cheval. Une heure devant le jour, une trompette sonna : « Faictes bon guet! » mais autre chose ne fut sonné à se desloger (et croy aussi qu'il n'en estoit aucun besoin). Toutesfois c'estoit donner effroy à l'armée, au moins aux gens de connoissance; et puis nous tournions le dos à nos ennemys, et prenions le chemin de sauveté, qui est chose bien espouvantable pour un ost; et y avoit bien mauvaise saillie au partir du logis, comme chemins creux et bois; et si nous tordismes, car il n'y avoit point de guide pour nous guider; et ouys comme on demanda le guide à ceux qui conduisoient les enseignes et à celuy qui faisoit l'office de grand-escuyer; mais chacun respondit : « Je n'en ay point. » Notez qu'il ne faloit point de guide, car Dieu seul avoit guidé la compaignie au venir, et en suivant ce que m'avoit dit frère Hiéronyme, il nous vouloit encore conduire au retour, car il n'estoit point à croire qu'un tel roy chevauchast de nuict sans guide, là où il en pouvoit assez finer. Encore monstra Nostre Seigneur plus grand signe de nous vouloir préserver; car les enne-

mys ne s'apperçurent point de nostre partement, qu'il ne fut midy, attendans tousjours ce parlement que j'avois entrepris. Et puis la rivière crut si très-grande qu'il fut quatre heures après midy avant que nul homme s'osast avanturer d'y passer pour nous suivre; et lors y passa le comte de Cajazze avec deux cens chevaux-légers italiens, en grand péril pour la force de l'eau; et en passant il s'y noya un homme ou deux, comme depuis il m'a conté. Or cheminasmes-nous par chemin bossu et bois. Et faloit aller à la file par chemin l'espace de six milles ou environ. Et après trouvasmes une belle grande plaine, où jà estoit nostre avant-garde, artillerie et bagage, qui estoit fort grand, et qui de loing sembloit une grosse bande. Et en eusmes effroy de prime face, à cause de l'enseigne blanche et carrée de messire Jean-Jacques de Trévoul, pareille de celle qu'avoit portée à la bataille le marquis de Mantoue. Et ladite avant-garde eut doute de nostre arrière-garde qu'ils voyoient venir de loin, hors du chemin, pour venir par le plus court. Si se mit chacun en estat de combattre. Mais cet effroy dura peu; car chevaucheurs vindrent de tous costés, et se reconnurent incontinent. Et de là nous allasmes repaistre au bourg Sainct-Denys, où l'on cria une alarme, faicte à propos, pour en tirer les Alemans, de peur qu'ils ne pillassent la ville. Puis allasmes coucher à Florensole; le second jour coucher près Plaisance, et passasmes la rivière de Trébia; mais il demoura de l'autre part deux cens lances, nos Suisses et toute l'artillerie, excepté six pièces que le roy menoit. Et cela fit le roy pour estre mieux logé, et plus au large, espérant les faire bien passer à l'aise, quand il voudroit, car ladite rivière, par ordinaire, est petite, et par espécial en cette saison de lors. Toutesfois environ dix heures de nuict, ladite rivière crut si fort que nul homme n'y eust sçu passer à pié ni à cheval, ni l'une compagnie n'eust sçu secourir l'autre, qui fut chose de grande doute, pour avoir les ennemys près. Et chercha l'on toute la nuict pour trouver le remède d'un costé et d'autre; mais il n'y en avoit point jusques à ce qu'il vint de luimesme, qui fut environ cinq heures du matin. Et lors on tendit des cordes d'un bout jusques à l'autre, pour ayder à passer les gens-de-pié qui estoient en l'eau jusques au-dessus de l'estomach. Tost après passèrent les gens-de-cheval, et l'artillerie, mais ce fut

une soudaine et périlleuse adventure, considéré le lieu où nous estions; et les ennemys auprès de nous, c'est à sçavoir la garnison de Plaisance, et le comte Cajazze, qui estoit entré; car aucuns de ladite ville pratiquoient d'y mettre le roy, mais ils vouloient que ce fust soubs le titre d'un petit fils demouré de Jean Galéas, dernier duc, qui naguères estoit mort, comme avez ouï. Et quand le roy eut voulu entendre à cette pratique, plusieurs villes et autres personnes y eussent entendu, par le moyen dudit messire Jean-Jacques de Trévoul; mais ledit seigneur ne voulut point faire ce desplaisir au duc d'Orléans, son cousin, qui jà estoit dedans Novarre, comme avez vu. Mais à dire vérité, de l'autre costé, il ne désiroit point fort de voir sondit cousin si grand; et luy suffisoit de passer, et laisser aller ce différend comme il pourroit. Le troisième jour après le partement du lieu où avoit esté la bataille, alla le roy disner au chastel Sainct-Jean, et coucha en un bois; le quatriesme disna à Voghera et coucha à Pont-Curon; le cinquiesme jour coucha près Tortone, et passa la rivière appelée Scrivia, que Fracasse deffendoit; car les gens qui estoient à Tortone estoient soubs sa charge pour le duc de Milan; et adverty qu'il fust par ceux qui faisoient le logis du roy, que ledit seigneur ne vouloit que passer, se retira en la ville, et manda qu'il bailleroit des vivres tant que l'on voudroit. Et ainsi le fit car toute l'armée passa rasibus de la porte dudit Tortone. Et vint ledit Fracasse au devant du roy, armé, mais il n'avoit que deux personnes avec luy. Et s'excusa fort au roy qu'il ne le logeoit en la ville; et fit mettre force vivres hors ladite ville, dont tout l'ost fut bien fourny, et au soir vint au coucher du roy. Or faut entendre qu'il estoit de cette maison de Sainct-Severin, et frère de ce comte de Cajazze et de messire Galéas; et avoit esté, peu de temps devant, à la soulde du roy, en la Romanie, comme il a esté dit ailleurs. De là vint le roy à Nice-de-la-Paille, qui est du marquisat de Mont-Ferrat, que nous désirions bien trouver, pour estre en pays d'amys et en sûreté, car ces chevaux-légers, que menoit le comte de Cajazze, estoient sans cesse à nostre queue, et les premiers jours nous firent grand ennuy; et avions peu de gens à cheval qui se voulussent mettre derrière, car plus approchions du lieu de sûreté, et

moins monstroient les nostres qu'ils eussent vouloir de combattre. Aussi dit-l'on que c'est la nature d'entre nous François; et l'ont escrit les Italiens en leurs histoires, disans qu'au venir des François ils sont plus qu'hommes, mais qu'à leur retraite sont moins que femmes. Et je le croy du premier poinct, car véritablement ce sont les plus rudes gens à rencontrer qui soient en tout le monde (j'entends les gens-de-cheval); mais à la retraite d'une entreprise, toutes gens du monde ont moins de cœur qu'au partir de leurs maisons.

Ainsi, pour continuer ce présent propos, nostre queue estoit défendue de trois cens Alemans, qui avoient moult largement de coulevrines, et leur portoit-on beaucoup de haquebutes à cheval. Et ceux-là faisoient bien retirer les Estradiots, qui n'estoient point grand nombre; et le grand ost, qui nous avoit combatus, venoit tant comme il pouvoit. Mais pour estre partis un jour après nous, et pour leurs chevaux bardés, ne nous sçurent joindre; et ne perdismes jamais un homme au chemin. Et ne fut ledit ost jamais à un mille près de nous. Et quand ils virent qu'ils ne nous pouvoient joindre (et peut-estre aussi qu'ils n'en avoient pas grande envie) ils tirèrent devant Novarre, où estoient les gens du duc de Milan, et des leurs, comme avez ouï cy-devant; mais s'ils nous eussent pu atteindre près de nostre retraite, peut-estre qu'ils en eussent eu meilleur marché qu'ils n'eurent à la valée de Fornoue.

J'ay dit en plusieurs lieux comme j'avois ouy dire et monstrer que Dieu le Créateur nous avoit guidés en ce présent voyage; mais encore me sert-il à le dire icy, car combien que depuis le jour de ladite bataille, jusques audit lieu, les logis fussent mal despartis, néant-moins se logeoit chacun comme il pouvoit en patience, sans trouble ou débat. De vivres, nous en avions grande nécessité; toutesfois quelque peu en apportoient ceux du païs, qui aisément nous eussent empoisonnés, s'ils eussent voulu, tant en leurs vivres, qu'en leurs vins et eaux, qui en un moment estoient taries, et les puits. Aussi je ne vy que petites fontaines; mais ils n'y eussent point failly, s'ils y eussent voulu essayer. Mais il est de croire que nostre Sauveur et Redempteur Jésus-Christ leur ostoit

leur vouloir. J'ay vu la soif si grande, qu'un monde de gens-de-pié buvoient aux fossés de ces petites villettes où nous passions. Nous faisions grandes traites et longues, et buvions eau orde, et non courante; et pour boire se fourroient dedans jusques à la ceinture; car il nous suivoit grand peuple qui n'estoient point des gens de guerre, et un bien grand nombre de sommiers. Le roy partoit avant jour. Et ne sçu oncques qu'il y eut guide; et touchoit jusques à midy, là où il repaissoit, et chacun prenoit place. Et faloit apporter les vivres des chevaux entre les bras; et que chacun fit repaistre son cheval. Et sçay bien que je l'ay fait deux fois. Et fus deux jours sans manger que pain, bien meschant; et si j'estois de ceux qui avoient moins de nécessité. D'une chose faut louer cette armée: c'est que jamais je n'ouys homme soy plaindre, de nécessité qu'il eust, et si fut-ce le plus pénible voyage que je vis oncques jamais en ma vie, et si en ay vu, avec le duc Charles de Bourgongne, de bien aspres. Nous n'allions point plus fort que ces grosses pièces d'artillerie, où souvent y avoit à besongner à leurs affaires, et grande faute de chevaux : mais à toute heure qu'il en estoit besoin, s'en recouvroit en l'ost par les gens-de-bien qui volontiers les bailloient. Et ne se perdit une seule pierre, ni une livre de poudre. Et croy que jamais homme ne vit passer artillerie de telle grosseur, ni de telle diligence, par le lieu où passa cette-cy. Et si j'ay parlé du désordre, qui estoit tant à nostre logis qu'aux autres choses, ce ne fut pas par faute qu'il y eut des gens bien expérimentés en l'ost, mais le sort voulut que ceux-là avoient le moins de crédit. Le roy estoit jeune et volontaire (comme ailleurs ay dit); et pour conclure l'article, semble que Nostre Seigneur Jésus-Christ ait voulu que toute la gloire du voyage ait esté attribuée à luy.

Le septieme jour, depuis le partement du lieu où avoit esté la bataille, partismes de Nice-de-la-Paille, et logeasmes en camp tous ensemble, assez près d'Alexandrie; et fut fait gros guet, la nuict; et du matin, devant le jour, partismes, et allasmes en Ast; c'est à sçavoir la personne du roy, et les gens de sa maison (les gens-d'armes demourèrent près de là en champ). Et trouvasmes la ville d'Ast bien garnie de tous vivres, qui firent grand bien et secours à

toute la compaignie, qui en avoit bien besoin, parce que ladite armée avoit enduré grande faim et soif, grand travail et chaleur, et très-grande faute de dormir, et les habillemens tous gastés et rompus. Sitost que le roy fut arrivé en Ast, et sur l'heure, avant que dormir, j'envoyai un gentil-homme nommé Philippe de la Coudre (qui autresfois m'avoit servy, et qui pour lors estoit au duc d'Orléans) à Novarre, là où il estoit assiégé de ses ennemys, comme avez pu entendre. Le siége n'estoit pas encore si contraint, qu'on ne pust aller et saillir dehors; parce qu'ils ne taschoient sinon que l'affamer. Je luy manday par ledit gentil-homme, que plusieurs traictés se menoient avec le duc de Milan, de par le roy nostre sire (dont j'en menois un, par la main du duc de Ferrare), et que pour cette cause me sembloit qu'il s'en devoit venir devers le roy, en assurant bien ceux qu'il laisseroit dedans, de brief y retourner, ou les venir secourir. Lesquels estoient le nombre de sept mille cinq cens hommes de soulde, de la plus belle compaignie qu'on sçauroit dire, touchant le nombre, tant François que Suisses. Après que le roy eut séjourné un jour audit Ast, il fut adverti, tant par le duc d'Orléans que par autres, comment les deux osts s'estoient assemblés devant Novarre. Et *désiroit* ledit duc d'Orléans estre secouru, parce que ses vivres appetissoient, là où il avoit esté donné mauvais ordre au commencement; car il en avoit assez aux villes d'alentour, et par espécial bleds; et si la provision eust esté faite de bonne heure et bien pourmenée, jamais n'eussent rendu la ville; mais en fussent saillis à leur honneur, et les ennemys à grande honte, s'ils eussent pu tenir encore un mois.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy fit dresser une armée de mer pour cuider secourir les chasteaux de Naples, et comment ils n'en purent être secourus.

Après que le roy eut séjourné quelque peu de jours audit Ast, il s'en alla à Thurin; et au départir que ledit seigneur fit d'Ast, il despescha un maistre-d'hostel, nommé Peron de Basche pour faire une armée de mer, pour aller secourir les chasteaux de Naples, qui encore tenoient; ce qu'il fit. Et mit sus ladite armée monseigneur d'Arban, chef et lieutenant d'icelle armée; et alla jusques

vers la cité de Proce (Procida), où il fut à une vue des ennemys; là où une fortune de temps le garda d'approcher. Et fit cette armée peu de fruict, pource que ledit Arban retourna à Ligorne, là où la pluspart de ses gens s'enfuirent en terre; et laissèrent les navires vuides, et l'armée des ennemys s'en vint au port de Bengon, près Plombin, là où elle fut bien deux mois sans partir. Et les gens de nostre armée fussent allés légèrement secourir lesdits chasteaux, parce que le port de Bengon est de nature que l'on n'en peut saillir que d'un vent, lequel règne peu souvent en hyver. Ledit d'Arban estoit vaillant homme, et expérimenté en armée de mer.

En ce mesme temps, le roy estant arrivé à Thurin, se menoient plusieurs traictés entre le roy et le duc de Milan; et s'en empeschoit la duchesse de Savoye, qui estoit fille de Montferrat, veufve et mère d'un petit duc, qui estoit lors; mais par autres, s'en traictoient encore. Je m'en meslois aussi. Et désiroient bien ceux de la ligue (c'est à sçavoir les chefs qui estoient au champ devant Novarre) que je m'en meslasse; et m'envoyèrent un sauf-conduict. Mais comme les envies sont entre gens de cour, le cardinal, que tant ay nommé, rompit que je ne m'en meslasse point; et vouloit que la pratique de madame de Savoye sortist son effect, que conduisoit son hoste le trésorier de Savoye, homme sage et bon serviteur pour sa maistresse. Long-temps traisna cette matière. Et pour cette cause fut envoyé le baillif de Dijon aux Suisses, ambassadeur, pour en lever jusques à cinq milles.

Peu avant j'ay parlé comme l'armée de mer fut faite à Nice, pour secourir les chasteaux de Naples, ce qui ne se put faire, pour les raisons dessusdites.

Incontinent monseigneur de Montpensier, et autres gens de bien, qui estoient dedans lesdits chasteaux, voyant ledit inconvénient, prirent parti et saillirent dehors, par le moyen de l'armée de ceux qui estoient demourés pour le roy Charles, en diverses places du royaume : laquelle armée pour lors estoit près desdits chasteaux. Et les laissèrent fournis en nombre suffisant, pour les garder, selon les vivres, qui y estoient si estroits que plus ne pouvoient. Et partirent avec deux mille cinq cens hommes, et laissèrent pour

chef, Ogoas et deux autres gens de bien; et s'en alla ledit Seigneur de Montpensier, le prince de Salerne, le séneschal de Beaucaire, et autres qui là estoient, à Salerne. Et voulut dire le roy Ferrand, qu'ils avoient rompu l'appointement, et qu'il pouvoit faire mourir les ostages, qu'ils avoient baillés peu de jours avant: qui estoient le seigneur d'Alégre, un appelé de la Marche, d'Ardaine, et le seigneur de la Chapelle, d'Anjou, un appelé Roquebertin (Rocaberti), Catelan, et un appelé Genly. Et faut entendre qu'environ trois mois auparavant, ledit roy Ferrand estoit entré dedans Naples par intelligence, et par le mauvais ordre des nostres, qui estoient bien informés de tout, et n'y sçurent mettre remède. Je parlerois bien plus avant de ce propos, mais je n'en puis parler que par l'avoir ouï dire aux principaux; et ne tins pas volontiers long propos des choses où je n'ai point esté présent. Mais estant ledit roy Ferrand dedans la ville de Naples, nouvelles y vindrent que le roy estoit mort à la bataille de Fornoue; et fut certifié à nos gens, qui estoient au chasteau, par les lettres et mensonges que mandoit le duc de Milan, qu'ainsi estoit; et adjoustèrent foy, et se fièrent les Colonnois, qui se tournèrent incontinent contre nous, avec le bon vouloir qu'ils avoient d'estre tousjours des plus forts, encore qu'ils fussent bien tenus au roy, comme il est dit ailleurs. Et pour cesdits mensonges, et principalement pour ce que nos gens se voyoient restraincts, en grand nombre, dedans le chasteau, et peu de vivres, et avoient perdu tous leurs chevaux et autres biens, qu'ils avoient dedans la ville, composèrent le sixiesme octobre mil quatre cens quatre-vingt et quinze (et avoient ja esté environnés trois mois et quatorze jours, et environ vingt jours après partirent, comme dit est); et promirent que s'ils n'estoient secourus dedans certain nombre de jours, qu'ils s'en iroient en Provence et laisseroient les chasteaux, sans plus faire de guerre, ni par mer ni par terre, audit royaume: et baillèrent les ostages susdits. Toutesfois selon le dict du roy Ferrand, ils rompirent l'appointement à l'heure qu'ils partirent sans congé. Les nostres disoient le contraire; mais lesdits ostages furent en grand danger; et y avoit cause, et croy que nos gens firent sagement de partir, quelque appointement qu'il y eust: mais ils eussent mieux fait de

bailler les chasteaux audit jour qu'ils partirent et retirer leurs ostages; car aussi bien ne tindrent-ils que vingt jours après leur partement, à faute de vivres, et qu'ils n'avoient aucune espérance de secours; et fut la totale perte du royaume, que ledit chasteau de Naples.

CHAPITRE IX.

De la grande famine et peine où estoit le duc d'Orléans à Novarre avec ses gens; de la mort de la marquise de Montferrat et de celle de M. de Vendosme; et comment après plusieurs deslibérations on entendit à faire paix pour sauver les assiégés.

Estant le roy à Thurin, comme j'ay dit, et à Quiers, où quelquefois alloit pour son esbat, il attendoit nouvelle des Alemans, qu'il avoit envoyé quérir, et aussi essayoit s'il pourroit réduire le duc de Milan, dont il avoit grand vouloir; et ne luy chaloit point trop du faict du duc d'Orléans, qui commençoit à estre pressé, à cause de la nécessité des vivres, et aussi escrivoit chacun jour pour avoir secours. Et estoient approchés les ennemis de plus près qu'ils n'avoient esté, et estoit cru l'ost de mille hommes à cheval, Alemans, que menoit messire Frédéric Capelare, de la comté de Ferrette, vaillant chevalier et bien expérimenté, tant en France qu'en Italie. Aussi y avoit bien onze mille Alemans, des terres du roy des Romains et lansquenets, que conduisoit messire Georges d'Albertin (Eberstein), vaillant chevalier, et fut celuy qui prit Sainct-Omer, pour le roy des Romains, natif d'Austriche. Et voyant croistre les ennemis, et que nul accord ne se pouvoit trouver à l'honneur du roy, il luy fut conseillé se retirer à Verceil, pour voir la manière de sauver ledit duc d'Orléans et sa compagnie, qui, comme dit est ailleurs, avoient mis petite provision pour leurs vivres au commencement qu'ils entrèrent audit Novarre. Et luy eut mieux valu avoir faict ce que je luy manday, comme il se voit cy-dessus, dès qu'arrivâmes en Ast, qui estoit de partir et mettre hors toutes gens inutiles, et venir devers le roy; car sa présence eust guidé partie de ce qu'il eust voulu; au moins ceux qu'il eust laissés, n'eussent point souffert si extrême nécessité de faim, comme ils firent; car il eust pris parti plustost, s'il eust vu qu'il n'y eust autre remède. Mais l'archevesque de Rouen, qui avoit

esté avec luy au commencement, audit lieu de Novarre, pour faire service audit seigneur, estoit venu devers le roy; et se trouvant présent aux affaires, luy mandoit tousjours ne partir point et qu'il seroit secouru; et se fondoit qu'ainsi le disoit le cardinal de Sainct-Malo, qui avoit le crédit. Et bonne affection le faisoit parler; mais j'estois assuré du contraire : car aucun ne vouloit retourner à la bataille si le roy n'y alloit; et celui-là n'en avoit aucune envie : car la question n'estoit que pour cette seule ville, que ledit duc d'Orléans vouloit retenir, et le duc de Milan la vouloit ravoir; car elle est à dix lieues de Milan; et estoit force que l'un eut tout; car en ladite duché de Milan sont neuf ou dix grosses cités près l'une de l'autre. et en petit d'espace. Mais bien disoit ledit duc de Milan, qu'en luy laissant Novarre et ne luy demandant point Gennes, que toutes choses il feroit pour le roy.

Plusieurs fois on mena farines audit Novarre, dont il s'en perdit la moitié au chemin; et en un coup furent destroussés quelques soixante hommes-d'armes, que menoit un appelé Chastillon, qui estoit jeune gentilhomme de la maison du roy. Aucuns furent pris, autres entrèrent, autres eschappèrent en grande peine; et n'est possible de croire en quelle destresse estoient cette compaignie de Novarre : car chacun jour en mouroit de faim; les deux parts estoient malades; et venoient de piteuses lettres en chiffre, et en grande difficulté. Tousjours on leur donnoit reconfort, et tout estoit abus; mais ceux qui menoient l'affaire du roy, désiroient la bataille; et ne considéroient point que nul ne la vouloit qu'eux : car tous les grands chefs, comme le prince d'Orenge, qui estoit de nouveau arrivé, à qui le roy donnoit grand crédit aux affaires de la guerre, et tous autres chefs de guerre cherchoient une honneste issue par appointement, vu que l'hyver approchoit, qu'il n'y avoit point d'argent et que le nombre des François étoit petit, et plusieurs malades; et s'en alloient chacun jour sans congé : et d'autres à qui le roy donnoit congé. Mais tous les sages ne pouvoient garder ceux dont j'ay parlé, de mander au duc d'Orléans qu'il ne bougeast : lesquels le mirent en grand péril. Et se fioient sur le nombre des Alemans, dont nous assuroit le baillif de Dijon, auquel aucuns avoient mandé qu'il

amenast ce qu'il pourroit : et estoit une compaignie mal unie : et chacun disoit et escrivoit ce qu'il vouloit.

Ceux qui ne vouloient point d'accord, ni qu'on se trouvast ensemble pour en parler, disoient que le roy ne devoit point commencer, mais devoit laisser parler ses ennemys, qui aussi disoient ne vouloir commencer les premiers. Et tousjours s'avançoit le temps en la destresse de ceux de Novarre; et ne parloient plus leurs lettres que de ceux qui mouroient de faim, chacun jour, et que plus ne pouvoient tenir que dix jours, et puis huit, et telle heure les vis à trois; mais avant passèrent les termes qu'ils avoient baillés. Bref, on n'avoit vu de longtemps si grosses nécessités; et cent ans avant que fussions nés, ne souffrirent gens si grande faim comme ils souffrirent léans.

Estans les choses en ce train, mourut la marquise de Montferrat, et y eut quelque division léans, pour le gouvernement que demandoit le marquis de Saluce, et d'autre part, le seigneur Constantin, oncle de la feue marquise, qui estoit grec et elle grecque, et fille du roy de Servie, tous deux destruits par le Turc. Ledit seigneur Constantin s'estoit mis fort au chasteau de Casal; et avoit en ses mains les deux fils (dont le plus grand n'avoit que neuf ans) du feu marquis, et de cette sage et belle dame qui estoit morte en l'âge de vingt et neuf ans, grande partisane des François. Autres particuliers taschoient encore audit gouvernement; et en estoit grande question chez le roy, pour ceux qui les soustenoient. Ledit seigneur m'ordonna d'y aller, pour accorder cette question, à la sûreté des enfans, et au gré de la pluspart du païs, doutant que le différend ne leur fit appeler le duc de Milan; et le seigneur de cette maison nous estoit bien séant. Il me desplaisoit fort de partir, que je ne misse en train de reprendre cette paix, vu les maux que j'ay dits, et que l'hyver approchoit; et doubtois que ces prelats ne fussent cause de ramener le roy à la bataille; car il estoit mal fourni, s'il ne venoit force estrangers, comme Suisses. Encore, s'ils venoient si forts comme l'on disoit, il n'y avoit que danger pour le roy de se mettre en leurs mains. Et estoient les ennemys fort puissans, et logés en lieu fort de situation, et bien fortifiés. Considérées ces choses, je m'adventuray de dire au roy qu'il me

sembloit qu'il vouloit mettre sa personne et estat en grand hazard, pour peu d'occasion; qu'il lui devoit souvenir qu'il avoit esté en grand péril à Fornoue, mais là avoit esté contraint, et icy n'y avoit nulle constraincte; et ne devoit point laisser à prendre quelque honneste appointement pour ces paroles qu'on disoit qu'il ne devoit point commencer; et que s'il vouloit, je le ferois bien parler, en sorte que l'honneur des deux costés y seroit bien gardé. Il me respondit que je parlasse à monseigneur le cardinal, ce que je fis; mais il me faisoit d'estranges responses, et désiroit la bataille, et tenoit la victoire sûre à son dire. Et disoit-on qu'on luy avoit promis dix mille ducas de rente, pour un sien fils, de par le duc d'Orléans, s'il avoit cette duché de Milan. Le lendemain je vins prendre congé du roy, pour aller à Casal, et y avoit environ journée et demie. Je rencontray monsieur de la Trimouille, à qui je contay cette affaire, parce qu'il estoit des prochains du roy, demandant si encore luy en devois parler. Il me conforta qu'ouy; car chacun désiroit de se retirer. Le roy estoit en un jardin. Je repris les paroles dessusdites, devant le cardinal, qui dit que luy qui estoit homme d'église, devoit commencer. Je luy dis que s'il ne commençoit, je commencerois; car il me sembloit bien que le roy n'en seroit point marry, ni ses plus prochains. Et ainsi partis; et au départir, dis à monseigneur le prince d'Orenge, qui avoit la principale charge de l'ost, que si je commençois riens, je luy adresserois. Et allay à Casal où je fus bien recueilly par tous ceux de cette maison; et les trouvay la pluspart rangés avec le seigneur Constantin; et sembloit à tous que c'estoit plus grande seureté pour les enfans; car il ne pouvoit venir à la succession, et le marquis de Saluce y prétendoit droit. Je fis plusieurs jours assemblée, tant des nobles que des gens d'église et des villes; et à leur requeste, ou de la pluspart, declaray que le roy vouloit que ledit seigneur Constantin demeurast en son gouvernement; car vu la force du roy de-là les monts, et l'affection que le païs porte à la maison de France, ils ne pouvoient contredire au vouloir du roy.

Environ le troisiesme jour que j'eus esté là, vint léans un maistre d'hostel du marquis de Mantoue, cappitaine-général des Vénitiens; qui comme parent, envoyoit faire doléance de la mort de ladite

marquise; et celuy-là et moy entrasmes en paroles d'appointer ces deux osts, sans combattre; car les choses s'y disposoient. Et estoit logé le roy en champ, près Verceil; mais à la vérité dire, il ne passa seulement que la rivière, et logea son ost, mal fourny de tentes et de pavillons; car ils en avoient peu porté; et encore ceux-là estoient perdus. Et jà estoit le lieu moite, pource que l'hyver approchoit, et que c'est païs bas.

Ledit seigneur n'y logea qu'une nuict, et se retira le lendemain en la ville; mais y demourèrent le prince d'Orenge? le comte de Foix, et le comte de Vendosme; qui y prit un mal de flux, dont il mourut, qui fut dommage; car il estoit beau personnage, jeune et sage; et y estoit venu en poste, parce qu'il estoit bruit qu'il y devoit avoir bataille; car il n'avoit point fait le voyage en Italie avec le roy. Avec ceux-là y demourèrent le mareschal de Gié, et plusieurs autres cappitaines; mais la principale force estoit des Alemans, qui avoient fait le voyage avec le roy, car mal volontiers y demouroient les François, estans si près de la ville; et plusieurs estoient malades, et plusieurs partis, les uns avec congé, les autres sans congé dudist ost. Jusques à Novarre y avoit dix gros milles d'Italie, qui valent bien six lieues françoises, fort pays et mol (comme au pays de Flandres), à cause de fossés, qui sont au long des chemins, de l'un costé et de l'autre, fort pofonds, et beaucoup plus que ceux de Flandres; l'hyver les fanges y sont fort grandes, et l'esté la poudre. Entre nostre dit ost et Novarre, y avoit une petite place, appelée Bourg, à une lieue de nous, que nous tenions; et eux en tenoient une autre, qu'on appeloit Camerian, qui estoit à une lieue de leur ost; et jà estoient les eaux bien grandes, à aller d'un ost à l'autre.

Comme j'ay commencé à dire, ce maistre-d'hostel du marquis de Mantoue, qui estoit venu à Casal, et moy continuasmes nos paroles; et disois les raisons pourquoy son maistre devoit éviter cette bataille, et qu'il avoit vu le péril en quoy il avoit esté à la première, et qu'il combattoit pour gens qui ne l'accrurent jamais pour service qu'il leur fist; et qu'il devoit entreprendre l'appointement, et moy que je luy ayderois de nostre costé. Il me respondit que son maistre le voudroit; mais il faudroit, comme autresfois m'avoit

esté mandé, que nous parlassions les premiers, vu que leur ligue, dont estoit le pape, les roys des Romains et d'Espaigne, et le duc de Milan, estoit plus grande chose que le roy. Et luy disois que c'estoit folie de mettre cette cérémonie, et que le roy devoit aller devant, estant là en personne, et que les autres n'y avoient que leurs lieutenans; et que moy et luy, comme médiateurs, commencerions s'il vouloit, mais que je fusse sûr que son maistre continuast et tint. Et conclusmes que j'envoyrois un trompette en leur ost le lendemain, et escrirois aux deux providadeurs vénitiens, l'un appelé messire Lucques Pisan, l'autre messire Melchior Trevisan, qui sont officiers desputés pour conseiller leurs cappitaines, et pour pourvoir aux affaires de leur ost. En ensuivant ce que nous avions conclud, je leur escrivis la substance de ce que j'avois dit au maistre-d'hostel, et avois occasion de continuer l'office de bon médiateur; car ainsi l'avois conclud, au partir de Venise, et aussi le roy l'avoit bien agréable, et si me sembloit nécessaire; car il se trouve assez gens pour troubler une affaire, mais il s'en trouve peu qui ayent l'adventure et le vouloir ensemble, d'accorder si grand différend, ni qui voulsistent endurer tant de paroles, qui se disent de ceux qui traictent telles affaires; car en tels grands osts il y a maintes différentes opinions. Lesdits providateurs furent joyeux de ces nouvelles; et m'escrivirent que tost me feroient response; et par leurs postes le firent sçavoir à Venise, et tost eurent response. Et vint en l'ost du roy un comte, qui estoit au duc de Ferrare; lequel il y avoit gens (car son fils aisné y estoit, à la soulde du duc de Milan) et cestuy-là en estoit; et avoit ledit duc de Ferrare un autre fils avec le roy. Ledit comte avoit nom le comte Albertin; et vint voir messire Jean-Jacques de Trévoul, soubs couleur d'un fils qu'il avoit avec ledit messire Jean-Jacques; et s'adressa au prince d'Orenge, ainsi qu'il avoit esté conclud entre ce maistre d'hostel, dont j'ay parlé, et moy, disant avoir commission du marquis de Mantoue, et des provediteurs et autres cappitaines, estans en leur ost, de demander sauf-conduit pour ledit marquis et autres, jusques à cinquante chevaux, à se trouver à parler avec tels personnages qu'il plairait au roy ordonner. Et ceux-là connoissoient bien que

c'estoit raison qu'ils vinssent devers le roy ou les siens les premiers; et aussi qu'ils luy vouloient bien faire cet honneur. Puis demanda congé de parler au roy, à part : ce qu'il fit. Et à part conseilla de n'en faire riens, disant que cet oste estoit en grande peur, et qu'en bref il deslogeroit. Et par ces paroles il monstroit vouloir rompre cet accord, et non point le faire ny ayder, combien que sa charge publique fust telle qu'avez ouï. Et fut présent à ces paroles ledit messire Jean-Jacques de Trévoul, grand ennemy du duc de Milan; et volontiers eust rompu ladite paix; et surtout le maistre dudit comte messire Albertin, le duc de Ferrare, désiroit fort la guerre, pour la grande inimitié qu'il avoit aux Vénitiens, à cause de plusieurs terres qu'ils tenoient de luy, comme le Polesan, et plusieurs autres; et estoit venu en l'ost du dessusdit duc de Milan, qui avoit sa fille pour femme. Dès ce que le roy eut ouï parler ledit comte, il me fit appeler; et eut en conseil s'il bailleroit ce sauf-conduict ou non. Ceux qui vouloient rompre la paix (comme messire Jean-Jacques et autres, qui parloient en faveur du duc d'Orléans, ce leur sembloit) monstroient vouloir la bataille (mais ils estoient gens d'église, et ne s'y fussent point trouvés), disans estre bien assurés que les ennemys deslogeroient, et qu'ils mouroient de faim. Autres disoient (et j'estois de ceux-là) que plutost aurions nous faim qu'eux, qui estoient en leur païs, et si avoient la puissance trop grande pour s'enfuir et se laisser destruire, et que ces paroles venoient de gens qui vouloient qu'on se hasardast et combatist pour leurs querelles. Toutesfois, pour abréger, le sauf-conduict fut accordé et envoyé, et dit que le lendemain, à deux heures après-midy, ledit prince d'Orenge, le mareschal de Gié, le seigneur de Piennes, et moy, et leur compaignie, nous trouverions entre Bourg et Camerian, près d'une tour où ils faisoient le guet, et que là parlerions ensemble; et nous y trouvasmes bien accompagnés de gens-d'armes. Ledit marquis et un Vénitien, qui avoit la charge de leurs Estradiots, y vindrent; et usèrent d'honnestes paroles, disans que de leur part ils desiroient la paix. Et fut conclud que, pour parler plus à loisir, ils viendroient le lendemain quelques gens des leurs en l'ost, et que le roy après envoyeroit des siens au leur; ce qui se fit. Et vint le lendemain devers

nous messire Francisco Bernardin Viscomte pour le duc de Milan, et un secrétaire du marquis de Mantoue; et nous trouvasmes avec eux ceux que j'ay nommés, et ledit cardinal de Sainct-Malo; et entrasmes en pratique de la paix. Et demandoient Novarre, en laquelle cité estoit assiégé le duc d'Orléans. Aussi demandions-nous Gennes, disans que c'estoit fief du roy, et que ledit duc de Milan l'avoit confisqué. Eux s'excusoient, disans n'avoir riens entrepris contre le roy, que pour se deffendre, et que ledit duc d'Orléans leur avoit prise ladite cité de Novarre, et commencé la guerre avec les gens du roy, et qu'ils croyoient que leurs maistres ne feroient riens de ce que demandions, mais que toute autre chose voudroient faire pour complaire au roy. Ils furent là deux jours, et puis retournèrent en leur ost, où nous allasmes, ledit mareschal de Gié, monseigneur de Piennes et moy, tousjours sur la demande de cette cité. Et bien eussions-nous esté contens que Novarre se fust mise en la main des gens du roy des Romains (qui estoient en leur ost, et dont estoient chefs messire George de Pièrre Plane[1], et messire Fédéric Capellare, et un nommé messire Hance) car nous ne le pouvions secourir que par la bataille, que nous ne desirions point; et le disions parce que la duché de Milan est tenue en fief de l'empereur, et pour honnestement s'en descharger. Plusieurs allées et venues se firent de nous en leur ost, et des leurs au nostre, sans conclusion; mais je demourois tousjours au giste en leur ost; car tel estoit le vouloir du roy, qu'il ne vouloit riens rompre. Finalement y retournasmes. Et davantage y vint le président de Gannay, pour porter la parole en latin, et un appelé monsieur de Morvilliers, baillif d'Amiens (car jusques à lors j'avois parlé en mauvais italien); et aydoient à coucher nos articles. Et estoit notre façon de procéder, que si tost que nous estions arrivés au logis dudit duc, il venoit au devant de nous, et la duchesse, jusques au bout d'une galerie; et nous mettions devant luy, à l'entrée en sa chambre, où nous trouvions deux grands rangs de chaires l'un devant l'autre. Ils se séoyent de l'un des costés, et nous de l'autre. Premier estoit assis de son costé, un pour le roy

[1] C'est le même que Eberstein, que les Italiens nommaient *Pietra-Piana*.

des Romains, l'ambassadeur d'Espaigne, le marquis de Mantoue, les deux providateurs vénitiens, un ambassadeur vénitien, et puis le duc de Milan, sa femme et le dernier ambassadeur de Ferrare. Et de leur costé ne parloit nul que ledit duc, et du nostre, un. Mais nostre condition n'est point de parler si posément comme ils font, car nous parlions quelquesfois deux ou trois ensemble, et ledit duc disoit : Ho! un à un. » Venant à coucher les articles, tout ce qui s'accordoit estoit escrit incontinent par un secrétaire des nostres, et aussi par un de leur costé; et au départir le lisoient les deux secrétaires, l'un en italien, et l'autre en françois, et quand on se rassembloit aussi, à fin de voir si on n'y avoit point riens mué, et aussi pour nous abréger; et est bonne forme pour expédier grande affaire. Ce traicté dura environ quinze jours et plus; mais dès le premier jour que commençasmes à traicter, fut accordé que monseigneur d'Orléans pourroit partir de là; et fismes une trève ce jour, qui continua, jour après autre, jusques à la paix; et pour sûreté dudit duc, se mit en ostage le marquis de Mantoue, entre les mains du comte de Foix, qui très-volontiers le fit, et plus pour faire plaisir que pour crainte. Et premièrement nous firent jurer que nous procéderions à bon escient au traicté de paix, et que nous ne le faisions point pour délivrer ledit duc d'Orléans seulement.

CHAPITRE X.

Comment le duc d'Orléans et sa compaignie furent délivrés, par appoinctement, de la dure calamité de Novarre, où ils estoient assiégés, et de la descente des Suisses pour secourir le roy et monseigneur d'Orléans.

Le mareschal de Gié alla à ladite place avec d'autres du duc de Milan, et fit partir ledit duc d'Orléans seulement, à petite compaignie, qui à grande joye en saillit. Ceux de ladite place estoient tant pressés de faim et de maladie, qu'il falut que ledit mareschal laissast son neveu, appelé monsieur de Romefort en ostage, promettant à ceux de dedans qu'ils partiroient tous dedans trois jours. Vous avez bien entendu comme par-avant le baillif de Dijon avoit esté envoyé devers les Suisses, par tous leurs cantons, pour en assembler jusques à cinq mille, qui à l'heure du partement du duc d'Orléans de la place de Novarre n'estoient encore venus : car si

ils eussent esté venus, sans nul doubte, à mon advis, on eust combatu. Et combien que l'on fust bien sûr qu'il en venoit plus largement que le nombre qu'on demandoit, si n'estoit-il possible d'attendre, pour l'extrême famine qui estoit en ladite place, où il mourut bien deux milles hommes, que de faim, que de maladie; et le reste estoit si maigre qu'ils sembloient mieux morts que vifs. Et croy que jamais hommes n'endurèrent plus de faim (je n'y voudrois alléguer le siége de Hiérusalem). Et si Dieu les eust faits si sages que de vouloir mettre les bleds dedans, qui estoient environ ladite ville, quand au premier ils la prirent, ils ne fussent jamais venus en cet inconvénient, et se fussent leurs ennemys levés à leur grande honte.

Trois jours ou quatre après le partement dudit duc d'Orléans dudit Novarre, fut accordé des deux costés que tous les gens de guerre pourroient saillir; et furent ordonnés le marquis de Mantoue et messire Galéas de Sainct Severin, chefs de l'armée, tant des Vénitiens que du duc de Milan, pour les conduire en sûreté: ce qu'ils firent. Et demoura la place entre les mains de ceux de la ville, qui firent serment de n'y mettre ni François ni Italiens, jusques à ce que le tout fust conclud. Et demourèrent trente hommes au chasteau, à qui le duc de Milan laissoit avoir vivres pour leur argent, ce qu'il leur en faloit pour chacun jour seulement. Et ne croiroit-on jamais, sans l'avoir vue, la pauvreté des personnes qui en sailloient; bien peu de chevaux en saillit, car tout estoit mangé. Et n'y avoit point six cens hommes qui se fussent pu deffendre, combien qu'il en saillit bien cinq mille cinq cens. Largement en demouroit par les chemins, à qui les ennemys propres faisoient de l'aide. Je sçay bien que j'en sauvay bien cinquante pour un escu, auprès du petit chasteau que les ennemys tenoient, appelé Camerian, qui estoient couchés en un jardin, et à qui on donna de la soupe, et n'en mourut qu'un; sur le chemin en mourut environ quatre, car il y avoit dix milles de Novarre à Verceil où ils alloient. Le roy usa de quelque charité envers ceux qui arrivèrent audit Verceil, et ordonna huit cens francs pour les départir en aumosnes, et aussi des payemens de leurs gages; et furent payés les Suisses, dont il estoit bien mort quatre cens. Mais quelque bien

qu'on leur sçust faire, il mourut bien trois cens hommes audit Verceil, les uns par trop manger, les autres par maladie, et largement sur les fumiers de la ville.

Environ ce temps que tout fut dehors, excepté trente hommes qu'on avoit laissés au chasteau, dont chacun jour en sailloit quelqu'un, arrivèrent les Suisses, en nombre de huit ou dix milles hommes, en nostre ost, où y en avoit quelques deux milles qui avoient servy au voyage de Naples. Tous les autres demourèrent auprès de Verceil, environ à dix milles. Et ne fut point conseillé le roy de laisser joindre ces deux bandes, où estoient bien vingt-deux milles; et crois que jamais ne se trouvèrent tant de gens de leur païs ensemble. Et selon l'opinion des gens qui les cognoissoient, il demoura peu de gens combatans en leur païs; et vindrent la pluspart, maugré qu'on en eust. Et falut deffendre l'entrée du païs de Piémont, pour n'en laisser plus passer, ou bien les femmes et les enfans y fussent venus. On pourroit demander si cette venue procédoit de grand amour, vu que le feu roy Louis leur avoit fait beaucoup de biens et les avoit aydés à eux mettre en la gloire du monde et en réputation. Vray est qu'aucuns vieux avoient amour au roy Louis onziesme; et y vint beaucoup de cappitaines qui avoient soixante et douze ans passés, qui avoient esté cappitaines contre le duc Charles de Bourgongne; mais la principale cause estoit avarice et leurs grandes pauvretés, car à la vérité tout ce qu'ils avoient de gens combatans y vindrent. Tant de beaux hommes y avoit, que je ne vis jamais si belle compaignie; et me sembloit impossible de les avoir sçu desconfire, qui ne les eut pris par faim, par froid, ou par autre nécessité.

Or faut venir au principal poinct de ce traicté. Le duc d'Orléans qui jà avoit esté huit ou dix jours à son aise, et qui estoit bien accompagné de toutes sortes de gens, et à qui il sembloit bien qu'aucuns avoient parlé de ce que tant de gens comme il avoit dedans Novarre avec luy, s'estoient laissés mener à cette nécessité, parloit fort de bataille et un ou deux avec luy, monseigneur de Ligny et l'archevesque de Rouen, qui se mesloit de ses besongnes, et deux ou trois menus personnages, forgèrent aucuns Suisses, qui venoient s'offrir à combatre, et n'alléguoient aucune

raison; car le duc d'Orléans n'avoit plus en la place que trente hommes au chasteau; et ainsi n'y avoit plus d'occasion de combatre: car le roy ne prétendoit aucune querelle, et ne vouloit combatre que pour sauver la personne du duc et de ses serviteurs. Les ennemys estoient bien forts; et estoit impossible de les prendre dedans leur ost, tant estoit bien fermé de fossés pleins d'eau, et l'assiète propre; et n'avoient à se deffendre que de nous, car de ceux de la ville n'avoient-ils plus de crainte. Ils estoient bien deux mille huit cens hommes-d'armes bardés, et cinq milles chevaux-légers, onze mille cinq cens Alemans menés par bons chefs (comme ce messire Georges de Pietre-plane, messire Fédéric Capelare, et messire Hance), et autre grand nombre de gens-de-pié; et sembloit bien parler par volonté de dire qu'on les dut prendre léans, ni qu'ils dussent fuir. Un autre plus grand doubte y avoit, c'estoit que si tous les Suisses se trouvoient ensemble, ils ne prissent le roy et tous les hommes riches de sa compaignie, qui estoit bien foible au prix d'eux, et qu'ils ne les menassent en leur païs; et quelque apparence s'en vit, comme verrez par la conclusion de la paix.

CHAPITRE XI.

Comment la paix fut conclue entre le roy et le duc d'Orléans d'un costé, et les ennemys de l'autre; et des conditions et articles qui furent contenus en ladite paix.

Estant toutes ces questions parmy nous, et que ledit duc d'Orléans en prit débat avec le prince d'Orenge, jusques à le desmentir, nous retournasmes, ledit mareschal, le seigneur de Piennes, le président Gannay, le seigneur de Morvilliers, le Vidasme de Chartres et moy, en l'ost des ennemys; et conclusmes une paix, croyant bien par les signes que voyons, qu'elle ne tiendroit point; mais nous avions nécessité de la faire, pour maintes raisons qu'avez entendues, et pour la saison d'hyver qui nous y contraignoit, et aussi par faute d'argent, et pour nous départir honorablement, avec une honorable paix par escript, qui se pourroit envoyer par tout, comme elle fut. Et ainsi l'avoit conclu le roy, en un grand conseil, présent le duc d'Orléans. La substance estoit: que le duc de Milan serviroit le roy, de Gennes, contre tout le monde; et

en ce faisant, il feroit équiper deux navires à ses despens, pour aller secourir le chasteau de Naples, qui encore tenoit; et l'année après de trois; et de sa personne, serviroit le roy derechef, à l'entreprise du royaume, au cas que le roy y retournast; et donneroit passage aux gens du roy; et en cas que les Vénitiens n'acceptassent la paix dedans deux mois, et qu'ils voulussent soustenir la maison d'Aragon, il devoit soustenir le roy contre eux, moyennant que tout ce que le roy prendroit de leurs terres, luy seroit baillé, et employeroit sa personne, et ses subjets; et quittoit au roy quatre-vingt mille ducats, de cent vingt-quatre mille, qu'il luy avoit prestés en ce voyage, que le roy avoit fait; et devoit bailler deux ostages de Gennes, pour sûreté; et fut mis le Chastelet entre les mains du duc de Ferarre, comme neutre, pour deux années entières: et payoit ledit duc de Milan la moité de la garde, qui estoit audit Chastelet, et le roy l'autre; et en cas que le duc de Milan fit riens de Gennes contre le roy, ledit duc de Ferrare pouvoit bailler ledit Chastelet au roy; et devoit bailler deux autres ostages de Milan qu'il bailla; et aussi eussent fait ceux de Gennes, si le roy n'eust esté si hastif de partir; mais dès ce qu'il le vit party, il s'excusa.

Dès ce que nous fumes retournés de faire jurer cette paix au duc de Milan, et que les Vénitiens eurent pris terme de deux mois de l'accepter ou non (car plus avant ne se voulurent mettre), ledit seigneur jura aussi ladite paix; et dès le lendemain, deslibéra de partir, comme celuy qui avoit grande envie de retourner en France, et aussi avoit toute sa compaignie; mais la nuict, les Suisses, qui estoient en nostre ost, se mirent en plusieurs conseils, chacun avec ceux de son canton; et sonnèrent leurs tabourins, et tindrent leur rang (qui est la forme de leur conseil); et ces choses que je dis, me conta Lornay, qui estoit un des chefs d'entre eux et tousjours a esté, et qui entend bien la langue; et estoit couché en l'ost, et en vint advertir le roy.

Les uns disoient qu'ils prissent le roy et toute sa compaignie; c'est à sçavoir les riches. D'autres ne s'y consentoient point, mais bien qu'on luy demandast le payement de trois mois, disans qu'ainsi leur avoit esté promis par le roy son père, que toutes les

fois qu'ils sortiroient de leur païs avec leurs bannières, que tel payement devoient avoir. Autres vouloient qu'on ne prist que les principaux, sans toucher au roy; et se disposoient de l'exécuter; et avoient jà largement des gens dedans la ville; mais avant qu'ils eussent conclu, le roy partit, et tira vers Train, une ville du marquis de Montferrat: Toutesfois ils avoient tort; car il ne leur avoit esté promis qu'un mois de payement; aussi ne servirent point. Pour fin de compte, on appointa avec eux; mais avant ils prirent ledit baillif de Dijon et Lornay (mais ce furent ceux qui avoient esté avec nous à Naples), qui tousjours avoient esté leurs chefs, pour avoir un payement de quinze jours pour eux en aller, mais les autres furent payés de trois mois; et monta bien le tout à cinq cens mille francs, desquels il se fièrent en pleiges et en ostages. Et cela advint des François propres, qui le leur mirent en avant; car un de leurs cappitaines en vint advertir le prince d'Orenge, qui le dit au roy; et c'estoit par despit de cette paix.

Si tost que le roy fut arrivé à Train, il envoya vers le duc de Milan ledit Mareschal, le président de Gannay et moy, afin qu'il voulut venir vers ledit seigneur pour parler à luy; et luy dismes plusieurs raisons pour le faire venir; et que cela seroit la vraye confirmation de la paix. Il nous dit plusieurs raisons au contraire; et s'excusa sur aucunes paroles que monseigneur de Ligny avoit dites (c'est à sçavoir qu'on le devoit prendre quand il fut devers le roy à Pavie) et sur d'autres paroles qu'avoit dites le cardinal de Sainct-Malo, qui avoit tout le crédit avec le roy. Il est bien vray que plusieurs folles paroles avoient esté dites; de qui ce fut je ne sçay; mais pour lors, le roy avoit envie d'estre son amy. Il estoit en un lieu appelé Bolie; et vouloit bien parler, une barrière entre deux et une rivière. Quand le roy eut sçu cette response, il tira à Quiers, où il n'arresta qu'une nuict ou deux; et prit son chemin pour passer les monts. Et me renvoya à Venise, et d'autres à Gennes, pour armer ces deux naves que ledit duc devoit prester; mais de tout ne fut riens, et leur laissa faire grande despense et grand apprest, et puis les garda de partir; et au contraire, il en envoya deux contre nous, en lieu de tenir promesse.

CHAPITRE XII.

Comment le roy renvoya le seigneur d'Argenton à Venise pour les conditions de la paix, lesquelles refusèrent les Vénitiens, et des tromperies du duc de Milan.

Ma charge estoit à Venise de sçavoir s'ils voudroient accepter cette paix et passer trois articles. Le premier, rendre Monopoli qu'ils avoient pris sur nous. L'autre de retirer le marquis de Mantoue, et autres qu'ils avoient au royaume de Naples, du service du roy Ferrand. Le tiers qu'ils desclarassent que le roy Ferrand n'estoit de la ligue qu'ils avoient faite de nouveau, où estoit nommé seulement le pape, le roy des Romains, le roy d'Espaigne, et le duc de Milan. Quand j'arrivay audit lieu de Venise, ils me recueillirent honorablement, mais non point tant qu'ils avoient fait au premier coup; aussi nous estions en inimitié desclarée, et la première fois nous estions en paix. Je dis ma charge au duc de Venise, et il me dit que je fusse le très bien venu, et que de brief il me feroit response, et qu'il se conseilleroit avec son sénat. Par trois jours ils firent processions générales, grandes aumosnes, et sermons publics, priant Nostre Seigneur qu'il leur donnast grace de prendre bon conseil; et me fust dit que souvent le font en cas semblable. Et à la vérité, ce me semble la plus révérente cité que j'aye jamais vue aux choses ecclésiastiques, et qui ont leurs églises mieux parées et accoustrées; et en cela je les tiens assez égaux aux Romains; et croy que de là vient la grandeur de leur Seigneurie qui est digne d'augmenter plus que d'appetisser. Pour conclusion de mon affaire, j'attendis quinze jours avant qu'avoir response qui fust de refus de toutes mes demandes; disans n'avoir aucune guerre avec le roy, et que ce qu'ils avoient fait estoit pour ayder à leur allié, le duc de Milan, que le roy vouloit destruire. Si firent parler à part avec moy le duc qui m'offroit bon appointement, qui fust que le roy Ferrand feroit hommage au roy du royaume de Naples, et du consentement du pape, et qu'il payeroit cinquante mille ducats l'an de cens, et quelque somme compant, et qu'ils la presteroient. Et entendoient, moyennant ce prest, avoir entre leurs mains les places qu'ils ont en la Pouille, comme Brandis, Otrante, Trani et autres; et aussi bailleroit ledit dom Ferrand, ou lais-

seroit au roy quelque place au quartier de la Pouille pour sûreté, et vouloient dire Tarente que le roy tenoit encore; et en eust baillé une ou deux davantage; et s'offroient de les bailler de ce costé là parce que c'estoit le plus loin de nous; mais ils se couvroient en ce que c'estoit en lieu pour servir contre le Turc, dont le roy avoit fort parlé quand il entra en Italie, disant qu'à cette fin il faisoit cette entreprise, et pour en estre plus près; qui fust une très-méchante invention; car c'estoit mensonge, et l'on ne sçauroit céler à Dieu les pensées. Outre, m'offroit ledit duc de Venise que, si ledit roy vouloit entreprendre contre le Turc, qu'il auroit accès en ces places que je dis, et que toute l'Italie y contribueroit, et que le roy des Romains feroit la guerre de son costé aussi, et que le roy et eux tiendroient toute l'Italie; et qu'aucun ne contrediroit à ce qu'ils en ordonneroient; et que pour leur part, serviroient le roy avec cent galées à leurs despens et de cinq milles chevaux par terre.

Je pris congé dudit duc et seigneurie, disant que j'en ferois le rapport au roy. Je revins à Milan, et trouvay le duc de Milan à Vigesve, où estoit un maistre-d'hostel du roy appelé Rigault d'Oreilles, ambassadeur pour le roy. Ledit duc vint au-devant du roy, feignant chasser; car ils sont ainsi honorables aux ambassadeurs. Il me fit loger en son chasteau en très-grand honneur. Je le suppliay de pouvoir parler à luy à part; il me dit qu'il le feroit, mais il monstroit signe de ne le chercher point. Je le voulois presser de ses navires qu'il nous avoit promis par ce traicté de Verceil, qui estoient en estat de partir (et encore tenoit ledit chasteau de Naples), et il feignoit de les bailler; et estoit à Gennes pour le roy, Péron de Basche, son maistre-d'hostel, et Estienne de Nèves, qui soudainement m'escrivirent, dès qu'ils sçurent ma venue là, se doulans de la tromperie du duc de Milan qui feignoit de leur bailler les navires, et au contraire en avoit envoyé deux contre nous. L'un jour respondit le gouverneur de Gennes, qu'il ne souffriroit point que lesdites navires fussent armées des François, et qu'en chacun n'en mettroit que vingt-cinq, avec maintes autres excuses de cette sorte, dissimulant en attendant les nouvelles que ledit chasteau de Naples fust rendu, où ledit duc sçavoit bien qu'il

n'y avoit vivres que pour un mois ou environ, et de l'armée qui se faisoit en Provence, qui n'estoit point suffisante pour faire ledit secours sans lesdites deux navires; car les ennemys avoient devant ledit chasteau grosse armée de mer, tant d'eux que des Vénitiens et du roy d'Espaigne. Trois jours je fus avec ledit duc. L'un jour il se mit en conseil avec moy, se courrouçant que ne trouvois pas bonne la response qu'il faisoit touchant lesdites navires; et disoit que par le traicté de Verceil, il avoit bien promis de servir avec deux navires, mais qu'il n'avoit point promis de laisser monter aucuns François dessus. A quoy je respondis que cette excuse me sembloit bien maigre; et si d'adventure il me prestoit une bonne mule pour passer les monts, que feroit-il pour moy de la me faire mener en mains, et que je n'en eusse que la vue, sans pouvoir monter dessus? Après longs débats, il me retira en une galerie à part. Là je luy monstray la peine que d'autres et moy avions prise pour ce traicté de Verceil, et le péril en quoy il nous mettoit d'aller ainsi au contraire, et faire ainsi perdre au roy ses chasteaux, qui estoit la totale perdition du royaume de Naples, et qui seroit hayne perpétuelle entre le roy et luy; et luy offris la principauté de Tarente, avec la duché de Bari; car jà il la tenoit. Je luy disois le péril en quoy il se mettoit, et toute l'Italie, de vouloir consentir que les Vénitiens eussent ces places en la Pouille. Il confessoit que je disois de tout vérité, par espécial des Vénitiens; mais pour toute conclusion, il me dit qu'il ne pouvoit trouver avec le roy aucune sûreté ni fiance.

Après ces devises, je pris congé dudit duc de Milan, lequel me conduisit une lieue; et au partir advisa une plus belle mensongne (si on doit ainsi parler des princes), que devant, luy semblant bien que je m'en allois fort mélancolique. Ce fut qu'il me dit soudainement (comme un homme qui change propos), qu'il me vouloit monstrer un tour d'amy, afin que le roy eust occasion de me faire bonne chère, et que le lendemain il feroit partir messire Galéas (qui estoit le tout quand il me nommoit cestuy-là), pour aller faire partir lesdites navires, et les joindre avec nostre armée; et qu'il vouloit faire service au roy, tel que de luy sauver son chasteau de Naples, et qu'en ce faisant il luy sauveroit le royaume de Naples

(il disoit vray s'il l'eust fait); et que quand elles seroient parties il m'escriroit de sa main, afin que par moy le roy en reçüst des nouvelles le premier, et qu'il vist que je luy aurois fait ce service, et que le courrier me joindroit avant que fusse à Lyon. Et en cette bonne espérance je partis, et me mis à passer les monts; et n'ouys venir poste derrière moy, que je ne cuydasse que ce fust celuy qui me devoit apporter les lettres dessusdites (combien que j'en faisois quelque doubte, connoissant l'homme). Et vins jusqu'à Chambéry, où je trouvay monseigneur de Savoye qui me fit bonne chère, et me retint un jour; et puis je vins à Lyon (sans ce que mon courrier vint) du tout faire mon rapport au roy, qui lors estoit entendant à faire bonne chère, et à jouster, et de nulle autre chose ne luy chasloit.

Ceux qui avoient esté courroucés de la paix de Verceil, furent fort joyeux de la tromperie que nous avoit faite le duc de Milan, et en accrut leur auctorité, et me lavèrent bien la teste, comme on a accoustumé de faire aux cours des princes, en semblable cas.

J'estois bien iré et marry. Je contay au roy, et monstray par escript, l'offre que les Vénitiens luy faisoient, qu'avez entendue devant; dont il ne fit aucune estime, et moins encore le cardinal de Sainct-Malo, qui estoit celuy qui conduisoit tout. Toutesfois j'en parlay une autre fois; et me sembloit qu'il eust mieux valu accepter cet offre que de perdre le tout; et aussi je ne voyois point gens pour conduire telle entreprise et n'appeloient aucun qui leur pust ayder, ou le moins souvent qu'ils pouvoient. Le roy l'eust bien voulu; mais il estoit craintif de desplaire à ceux à qui il donnoit le crédit, et par espécial à ceux qui manioient ses finances, comme ledit cardinal, ses frères et parens. Qui est bel exemple pour les princes; car il faut qu'ils prennent la peine de conduire eux-mêmes leurs affaires, pour le moins quelquefois, et en appeler d'autres, selon les matières, et les tenir presque esgaux; car s'il y en a un si grand que les autres le craignent (comme fit le roy Charles huitiesme, et a fait jusques icy, qui tousjours en a eu un) cestuy-là est le roy et seigneur, quant à l'effect; et se trouve le maistre mal servy, comme il a esté de

ses gouverneurs, qui ont très-bien fait leurs besongnes, et mal les siennes, et en a esté moins estimé.

CHAPITRE XIII.

Comment le roy, estant retourné en France, mit en oubly ceux qui estoient demourés à Naples, et comment monseigneur le dauphin mourut, dont le roy et la royne menèrent grand deuil.

Mon retour à Lyon fut l'an mil quatre cens quatre-vingt et quinze, le douziesme jour de décembre, auquel lieu estoit arrivé le roy avec son armée; et avoit esté dehors, audit voyage, un an, et environ deux mois; et tenoient encore les chasteaux de Naples, comme j'ay dit peu plus avant; et estoit encore, audit royaume de Naples, monseigneur de Montpensier, lieutenant du roy à Salerne, avec le prince du lieu, et monseigneur d'Aubigny en Calabre (où presque tousjours il avoit esté malade; mais bien et grandement servy) et messire Gracien des Guerres estoit en l'Abruzze, dom Julian au mont Sainct-Ange, et Georges de Sully à Tarente (mais le tout tant pauvre et tant abandonné que nul ne le sçauroit penser) sans avoir, à grande peine, une nouvelle ou lettre, et celles qu'ils avoient n'estoient que mensonges et promesses sans effect. Car (comme dit est) de soy le roy ne faisoit riens; et qui les eust fournis des sommes d'argent à heure, dont on a despendu six fois le double, jamais n'eussent perdu le royaume. Finalement leur vindrent quarante mille ducats seulement, qui leur furent envoyés quand tout fut perdu, pour part de leur soulde d'un an. Et y a plus, c'est que s'ils fussent arrivés un mois plustost, les maux et hontes qui leur advinrent (comme entendez) ne leur fussent pas advenus, ni les divisions; et tout par faute que le maistre n'expédioit riens de luy, ni n'escoutoit les gens qui en venoient, et ses serviteurs qui s'en mesloient estoient peu expérimentés et paresseux; et croy que quelqu'un avoit intelligence avec le pape; et sembloit que Dieu laissast de tous poincts, à faire la grâce au roy qu'il luy avoit faite à l'aller.

Après que le roy eut séjourné à Lyon deux mois ou environ luy vindrent nouvelles comme monsieur le dauphin, son seul fils, estoit en péril de mort; et trois jours après luy vindrent nouvelles

qu'il estoit trespassé. Ledit seigneur en eut deuil, comme la raison le veut; mais peu lui dura le deuil. Et la royne de France, duchesse de Bretagne, appelée Anne, mena le plus grand deuil, qu'il est possible que femme peut faire; et longuement luy dura ce deuil; et croy qu'outre le deuil naturel que les mères ont accoustumé d'avoir de la perte de leurs enfans, le cœur luy jugeoit quelque grand dommage à venir. Mais au roy son mary dura peu ce deuil (comme dit est); et voulut reconforter de faire danser devant elle: et y vindrent aucuns jeunes seigneurs et gentils-hommes, que le roy y fit venir pour danser; et entre les autres y estoit le duc d'Orléans, qui pouvoit bien avoir trente-quatre ans. Il luy sembloit bien qu'il avoit joie de ladite mort (à cause qu'il estoit le plus prochain de la couronne après le roy), et furent long-temps après sans parler ensemble, pour cette cause. Ledit dauphin avoit environ trois ans, bel enfant et audacieux en parole; et ne craignoit point les choses que les autres enfans ont accoustumé de craindre; et vous dis que pour ces raisons, le père en passa aisément son deuil, ayant desjà doute que tost cet enfant ne fust grand, et que, continuant ses conditions, il ne luy diminuast l'auctorité et puissance; car ledit roy ne fut jamais que petit homme de corps, et peu entendu; mais estoit si bon, qu'il n'est point possible voir meilleure créature.

Or entendez quelles sont les misères des grands roys et princes qui ont peur de leurs propres enfans. Le roy Louis onziesme, son père, en avoit eu peur, qui fut si sage et vertueux; mais bien sagement y pourvut, et après, en l'âge de quatorze ans, il le laissa roy. Ledit roy Louis avoit fait peur à son père le roy Charles septiesme; car il se trouva en armes, et en assemblée contre luy, avec aucuns seigneurs et chevaliers de ce royaume, en matière de brouillis de cour et de gouvernement (et le m'a maintes fois conté ledit Louis onziesme), ayant environ l'age de treize ans, mais cela ne dura point; mais depuis qu'il fut homme, il eut grande division avec ledit Charles septiesme, son père, et se retira au Dauphiné, et de là en Flandres, laissant ledit pays du Dauphiné audit roy son père; et est parlé de ce propos au commencement de ces Mémoires, touchant le règne dudit Louis onziesme.

Nulle créature n'est exempte de passion, et tous mangent leur pain en peine et en douleur, comme Nostre Seigneur le promit quand il fit l'homme, et loyaument l'a tenu à toutes gens. Mais les peines et douleurs sont différentes; celles du corps sont les moindres, et celles de l'entendement les plus grandes; celles des sages sont d'une façon, et celles des fols d'une autre; mais trop plus de douleur et de passion porte le fol que le sage (combien qu'à plusieurs semble le contraire), et si y a moins de reconfort. Les pauvres gens (qui travaillent et labourent pour nourrir eux et leurs enfants, et payent la taille et les subsides à leurs seigneurs) devroient vivre en grand desconfort, si les grands princes et seigneurs n'avoient que tous plaisirs en ce monde, et eux travail et misère. Mais la chose va bien autrement; car si je me voulois mettre à escrire les passions que j'ay vu porter aux grands, tant hommes que femmes, depuis trente ans seulement, j'en ferois un gros livre (je n'entends point de ceux qui sont des conditions de ceux qui sont nommés au livre de Bocace; mais j'entends de ceux et celles qu'on voit en toute richesse, santé et prospérité). Et ceux qui ne les pratiquoient point de près comme moy les réputoient estre bienheureux; et si ay vu maintes fois leurs desplaisirs et douleurs estre fondés en si peu de raison, qu'à grande peine l'eussent voulu croire les gens qui ne les hantoient point; et la pluspart estoient fondés en soubçons et rapports, qui est une maladie cachée (qui règne aux maisons des grands princes) dont maint mal advient, tant à leurs personnes qu'à leurs serviteurs et subjets; et s'en abrège tant leur vie, qu'à grande peine s'est vu aucun roy en France, depuis Charlemagne, avoir passé soixante ans. Pour cette suspicion, quand le roy Louis onziesme vint et approcha de terme, estant malade de cette maladie, se jugeoit desjà mort. Son père Charles septiesme, qui tant avoit fait de belles choses en France, estant malade, se mit en fantaisie qu'on le vouloit empoisonner, parquoy il ne voulut jamais manger. Autres suspicions eut le roy Charles sixiesme, qui devint fol; et le tout par rapport. Ce qui doit estre réputé une grande faute aux princes, quand ils ne les advèrent ou font advérer, si ce sont choses qui leur touchent, et encore que ne fussent de trop grande impor-

tance (car par ce moyen ils n'en auroient point si souvent). Et faudroit demander aux personnes l'un devant l'autre; j'entends de l'accusateur et de l'accusé, et par ce moyen ne se feroit aucun rapport, s'il n'estoit véritable. Mais il y en a de si bestes, qu'ils promettent et jurent n'en dire riens; et par ce moyen, ils emportent aucune fois ces angoisses dont je parle; et si hayent le plus souvent les meilleurs, et les plus loyaux serviteurs qu'ils ayent, et leur font des dommages, à l'appétit et rapport de plusieurs meschans; et par ce moyen font de grands torts et de grands griefs à leurs subjets.

CHAPITRE XIV.

Comment les nouvelles de la perte du chasteau de Naples vindrent au roy; de la vendition des places des Florentins à diverses gens; du traicté d'Atelle en la Pouille, au grand dommage des François, et de la mort du roy Ferrand de Naples. 1496.

Le trespas de monseigneur le dauphin, seul fils du roy Charles huitiesme, fut environ le commencement de l'an mil quatre cens quatre-vingt et seize, qui luy fut la plus grande perte que jamais luy fut advenue, ni qui luy put advenir; car jamais n'a plus eu enfant qui ait vescu. Ce mal ne vint point seul; car en ce propre temps luy vindrent nouvelles que le chasteau de Naples estoit rendu par ceux que monseigneur de Montpensier y avoit laissés par faveur, et aussi pour avoir les ostages que ledit seigneur de Montpensier avoit baillés (qui estoient monsieur d'Alégre, un des enfans de la marche d'Ardaine[1], et un appelé de la Chapelle, de Loudonnois, un appelé Jean Roquebertin, Catelan (Bocaberti, Catalan); et revindrent par mer ceux qui estoient audit chasteau. Une autre honte et dommage luy advint; c'est qu'un appelé Entragues (qui tenoit la citadelle de Pise, qui estoit le fort, et qui tenait cette cité en subjection) bailla ladite citadelle aux Pisans; qui estoit allé contre le serment du roy, qui deux fois jura aux Florentins de leur rendre ladite citadelle, et autres places, comme Serzanne et Serzanelle, Pietre-Sancte, Librefacto et Mortron, que les Florentins avoient presté audit seigneur, à son grand besoin et

[1] De la Marck des Ardennes.

nécessité, à son arrivée en Italie, et luy avoient donné six vingt mille ducats, dont il n'en restoit que trente mille à payer quand nous repassasmes, comme en quelque autre endroit en a esté parlé. Bref, toutes ces places furent vendues : les Gennevois (Génois) acheptèrent Serzane et Serzanelle; et les leur vendit un bastard de Sainct-Paul. Pietre-Sancte vendit encore ledit Entragues aux Luquois, et Librefacto aux Vénitiens, le tout à la grande honte du roy et de ses subjects, et au dommage et consommation de la perte du royaume de Naples. Le premier serment (comme dit est ailleurs) que le roy fit de la restitution desdites places, fut à Florence sur le grand autel, en la grande église de Sainct-Jean; le second fut en Ast, quand il fut retourné. Et prestèrent les Florentins trente mille ducats comptans audit seigneur (qui en avoit bien grand besoin) par condition que, si Pise se rendoit, le roy ne payeroit riens de ladite somme, et seroient rendus les gages et bagues qu'on leur bailloit; et si devoient prester audit seigneur encore soixante mille ducats, et les faire payer comptans au royaume de Naples, à ceux qui encore estoient là pour le roy, et tenir audit royaume trois cens hommes-d'armes continuellement, à leur despens, au service dudit seigneur jusques à la fin de l'entreprise. Et pour cette mauvaistié dite, rien ne se fit de ces choses; et fallut rendre lesdits trente mille ducats que ces Florentins avoient prestés. Et advint tout ce dommage par faute d'obéyssance, et par rapports en l'oreille; car aucuns des plus près de luy donnèrent cœur audit Entragues d'ainsi le faire.

En ce mesme temps, deux mois plus ou moins, au commencement de cette année mille quatre cens quatre vingt et seize, voyans monseigneur de Montpensier et le seigneur Virgile Ursin, messire Camille Vitelly, et autres cappitaines françois, que tout estoit ainsi perdu, se mirent aux champs et prirent quelques petites places; et la leur vint au-devant le roy Ferrand, fils du roy Alphonse (qui s'estoit voué de religion, comme avez vu devant; et avec ledit Ferrand estoit le marquis de Mantoue, frère de la femme dudit Montpensier, et cappitaine-général des Vénitiens, qui trouvèrent logé ledit Montpensier en une ville appelée Atelle, lieu très-avantageux pour eux, pour avoir vivres, en un haut. Et y fortifièrent

leurs logis, comme ceux qui craignoient la bataille; car ledit roy Ferrand et ses gens avoient toujours esté battus en tous lieux, et ledit marquis, en venant à Fornoue, où nous avions combatu. Et l'avoient les Vénitiens presté au roy Ferrand, auquel ils prestèrent aussi quelque somme d'argent, qui valoit peu pour les gages qu'ils en prirent, car ils en eurent six places en la Pouille de grande importance (comme Brandis, Trani, Galipoli, Carna, Otrante et Monopoli, qu'ils avoient prises sur nous); et comptèrent le service de leurs gens-d'armes, qu'ils avoient audit royaume; et tant qu'ils tiennent lesdites places pour deux cens mille ducas, et puis veulent compter la despense de les garder. Et croy que leur intention n'est point de les rendre; car ils ne l'ont point de coustume, quand elles leur sont bien séantes, comme sont celles-cy, qui sont du costé de leur goufre de Venise. Et par ce moyen sont vrays seigneurs du goufre (qui est une chose qu'ils désirent). Et me semble que dudit Otrante (qui est le bout du goufre) y a neuf cens milles jusques à Venise. Le pape y a eu autres places entre deux; mais il faut que tout paye gabelle à Venise, si on veut naviguer par ledit goufre. Or, est-ce grand chose à eux d'avoir acquis ces places, et plus que beaucoup de gens n'entendent; car ils en tirent grands bleds et huiles, qui leur sont deux choses bien séantes et nécessaires.

Audit lieu dont je parle survint question entre les nostres, tant pour les vivres (qui se commencèrent à diminuer) que pour faute d'argent; car il estoit dû aux gens-d'armes un an et demy et plus, et avoient enduré grandes pauvretés. Aux Alemans estoit aussi dû largement, mais non tant; car tout l'argent que monseigneur de Montpensier pouvoit finer audit royaume estoit pour eux. Toutesfois il leur estoit dû un an et plus; mais ils avoient pillé plusieurs petites villes dont ils s'estoient enrichis. Si les quarante mille ducas qu'on leur avoit tant de fois promis envoyer y eussent esté, ou qu'on eust sçu qu'ils eussent esté à Florence, le débat qui y advint n'y fust point advenu, mais tout estoit sans espoir. Toutesfois plusieurs des chefs m'ont dit que, si nos gens eussent esté d'accord pour combatre, il leur sembloit qu'ils eussent gaigné bataille; et quand ils l'eussent perdue, ils n'eussent point perdu la

moitié des gens qu'ils perdirent, en faisant un si vilain accord qu'ils firent. Monseigneur de Montpensier et ledit Virgile Ursin, qui estoient les deux chefs, vouloient la bataille, et ceux-là sont morts en prison; et ne leur fut point observé ledit appointement. Ces deux que je dis chargèrent monseigneur de Percy, un jeune chevalier d'Auvergne, d'avoir esté cause que l'on ne combatist, et qu'il estoit un très mauvais chevalier, et peu obéyssant à son chef.

Il y avoit deux sortes d'Alemans en cet ost; il y pouvait avoir quinze cens Suisses qui y avoient esté dès ce que le roy y alla; ceux-là le servirent loyaument jusques à la mort, et tant que plus on ne sçauroit dire. Il y en avoit d'autres que nous appelons communément Lansquenets, qui vaut autant dire comme compagnons du païs, et ceux-là haïssent naturellement les Suisses et les Suisses eux. Ils sont de tous païs comme de dessus le Rhin et du païs de Souabe. Il y en avoit aussi du païs de Vaux en Senonie, et du pays de Gueldres. Tout cecy montoit sept ou huit cens hommes, qu'on y avoit envoyés nouvellement, avec payement de deux mois, qui estoit mangé, et quand ils arrivèrent là, ils ne trouvèrent autre payement. Ceux-cy se voyans en ce péril et nécessité, ne nous portèrent point l'amour que font les Suisses; ils pratiquèrent et se tournèrent du costé dudit dom Ferrand. Et pour cette cause, et pour la division des chefs, nos gens firent un vilain et infâme appointement avec ledit dom Ferrand, qui bien jura de le tenir, car ledit marquis de Mantoue voulut bien assurer la personne de son beau-frère, monsieur de Montpensier.

Par ledit accord ils se rendirent tous en la main de leurs ennemys, et leurs baillèrent toute l'artillerie du roy, et leur promirent faire rendre toutes les places que le roy avoit audit royaume, tant en Calabre où estoit monseigneur d'Aubigny, qu'en l'Abruzze où estoit messire Cracien des Guerres avec Gajette (Gaëte) et Tarente; et par ce moyen ledit roy Ferrand les devoit envoyer en Provence par mer, leurs bagues sauves, lesquelles ne valoient guères. Ledit roy Ferrand les fit tous mener à Naples, et estoient cinq ou six milles personnes ou plus. Si desbonneste appointement n'a esté fait de nostre temps, et n'en ay lu de semblable, fors celuy qui fut fait par deux consuls romains (comme dit Titus Livius) avec

les Samnitiens, qu'on veut dire estre ceux de Benevent, en un lieu appelé lors les Furques (Fourches) Caudines, qui est certain païs de montagnes, lequel appointement les Romains ne voulurent tenir, et renvoyèrent prisonniers les deux consuls aux ennemys.

Quand nos gens eussent combatu et perdu la bataille, ils n'eussent point perdu tant de morts; car les deux parts des nostres y moururent par famine ou peste, dedans les navires, en l'isle de Pruce (Procida), où ils furent envoyés depuis par ledit roy Ferrand; et mesme y mourut monsieur de Montpensier (aucuns disent de poison, et d'autres de fièvres, ce que je croy mieux). Et ne croy point que de tout ce nombre revint jamais quinze cens personnes; car des Suisses, qui estoient bien treize cens, n'en revint point plus de trois cens cinquante, tous malades, lesquels doivent estre loués de loyauté; car jamais ne voulurent prendre le party du roy Ferrand, et eussent avant enduré la mort, comme plusieurs firent audit lieu de Pruce, tant de chaleur et maladie, comme de faim; car on les tint en ces navires par longtemps, en si grande extrémité de vivres qu'il n'est pas possible de croire. Je vis revenir ceux qui en revindrent, et par espécial les Suisses, qui rapportèrent toutes leurs enseignes; et monstroient bien à leurs visages qu'ils avoient beaucoup souffert. Et tous estoient malades. Et quand ils partirent des navires pour un peu prendre l'air, on leur haussoit les pieds. Ledit seigneur Virgille s'en pouvoit bien aller en ses terres, par ledit appointement, et son fils, et tous les Italiens qui servoient le roy. Toutesfois ils le retindrent, et sondit fils légitime aussi; car il n'en avoit qu'un. Bien avoit un bastard, homme de bien, appelé le seigneur Carlo. Plusieurs Italiens de leur compaignie le destroussèrent en s'en allant. Si cette male-adventure ne fut tombée que sur ceux qui avoient fait ledit appointement, on ne les devroit point plaindre.

Tost après que ledit roy Ferrand eut reçu cet honneur, dont j'ay parlé dessus, et que de nouveau avoit esté marié avec la fille de son grand-père le roy Ferrand, qu'il avoit eue de la sœur du roy de Castille, de présent régnant, (et si estoit sœur du roy Alphonse, son propre père, estant jeune fille de treize ou quatorze ans); il prit une fièvre continue, dont en peu de jours mourut : et vint la possession du royaume au roy Frédéric (qui de présent le tient),

oncle dudit Ferrand. Ce me semble horreur de parler d'un tel mariage, dont en ont fait jà plusieurs en cette maison, de fresche mémoire, comme depuis trente ans en çà. Ladite mort fust tost après ledit appointement, qui fut fait en la ville d'Atelle, l'an mil quatre cens quatre-vingt et seize. Ledit roy dom Ferrand, quand il vivoit, et ledit dom Fédéric depuis qu'il fut roy, s'excusoient sur ce que monsieur de Montpensier ne faisoit point rendre lesdites places qu'il avoit promises en faisant ledit traicté; car Gajette et autres n'estoient point en sa main. Et combien qu'il fut lieutenant du roy, si n'estoient point tenus ceux qui tenoient les places pour le roy de les rendre par son commandement, combien que le roy n'y eut guères perdu; car elles coustèrent beaucoup depuis à garder et avitailler, et si se perdirent; et ne pense mentir (car j'estois présent à voir dépescher trois ou quatre fois ceux qui allèrent pour avitailler et secourir les chasteaux de Naples, et un coup, et après jusques à trois pour avitailler Gajette), que ces quatre voyages coustèrent plus de trois cens mille francs; et si furent voyages perdus.

CHAPITRE XV.

Comment quelques pratiques menées en faveur du roy, par aucuns seigneurs d'Italie, tant pour Naples que pour dechasser le duc de Milan, furent rompues par faute d'y envoyer, et comment une autre entreprise contre Gennes ne put aussi venir à bon effect.

Depuis le retour du roy, dudit voyage de Naples, comme dit est, il se tint à Lyon long-temps, à faire tournois et joustes, désirant tousjours ne perdre point ses places dont j'ay parlé: et ne luy chaloit qu'il luy coustat: mais aucune peine ne vouloit prendre pour entendre à son affaire. Pratiques lui venoient assez d'Italie, et de grandes et sûres pour le royaume de France, qui est fort de gens, et a largement bleds en Provence et Languedoc et autres pays pour y envoyer et argent; mais à un autre prince que le roy de France seroit tousjours se mettre à l'hospital, de vouloir entendre au service des Italiens et à leurs entreprises et secours; car tousjours y mettra ce qu'il aura, et n'achèvera point: car ceux-là ne servent point sans argent; et aussi ils ne le pourroient, si ce n'estoit un duc de Milan, ou une des plus grandes seigneuries; mais un

pauvre cappitaine, encore qu'il ait bonne affection de servir un prince de la maison de France, qui prétendroit raison au royaume de Naples, ou un autre qui prétendroit droict à la duché de Milan, quelque loyauté qu'il tint, et encore qu'il soit votre partisan, si ne vous sçauroit-il servir guères longuement, après le payement failly ; car ses gens le laisseroient, et le pauvre cappitaine auroit perdu son vaillant ; car la pluspart n'ont riens que le crédit que leur donnent leurs gens-d'armes, lesquels sont payés de leur cappitaine, et luy se fait payer de celuy qu'il sert. Et plus grande seureté ne sçauroit-on demander en Italie que la partialité. Mais pour sçavoir quelles ont esté ces pratiques, que j'ay dites, si grandes furent qu'elles commencèrent avant que Gajette fust perdue; et durèrent encore depuis, deux ans après le retour du roy, quand le duc de Milan ne tenoit choses qu'il eut promises ; ce qu'il ne faisoit point du tout par tromperie ni malveillance, mais en partie de crainte ; car il craignoit, si le roy estoit si grand, qu'il ne le deffit. Après il estimoit aussi le roy estre de peu de tenue et seureté. Il fut entrepris finalement que le duc d'Orléans iroit en Ast, avec un nombre de gens ; et le vis prest à partir, et tout son train partit. Nous estions assurés du duc de Ferrare, avec cinq cens hommes-d'armes et deux milles hommes-de-pié, combien qu'il fust beau-père du duc de Milan ; car il le faisoit pour s'oster du péril où il se voyoit estre entre les Vénitiens et le duc; pour ce que piéça, comme a esté autrefois vu dessus, lesdits Vénitiens luy avoient osté le Polesan, et ne demandoient que sa destruction. Il eust préféré sa seureté et de ses enfans, à l'amitié de son gendre : et par adventure luy sembloit que ledit duc s'appointeroit avec le roy quand il se verroit en cette crainte. Le semblable eut fait par sa main le marquis de Mantoue qui naguères estoit cappitaine des Vénitiens, et encore estoit. Mais en suspicion d'eux, et luy mal-content d'eux, séjournoit avec son beau-père le duc de Ferrare, avec trois cens hommes-d'armes ; et si avoit pour femme, et a encore, la sœur de la duchesse de Milan, et fille du duc de Ferrare. Messire Jean Bentivoille (qui gouverne Boulongne, et y est comme seigneur) eut fourny cent cinquante hommes-d'armes et deux de ses fils, qui avoient gens-d'armes, et de bonnes gens-de-pié ; et si est assis en

lieu où il pouvoit bien servir contre le duc de Milan. Les Florentins, qui se voyoient destruits, si par quelque grand inconvénient ne se ressourdoient, de peur d'estre dessaisis de Pise et d'autres places dont il a esté parlé, fournissoient huit cens hommes-d'armes, et cinq milles de pié, et cela à leurs despens, et avoient provision de leurs payemens pour six mois. Les Ursins, et aussi le préfect de Rome, frère du cardinal de Sainct-Pierre-ad-Vincula, dont plusieurs fois a esté parlé (car ils estoient à la soulde du roy), eussent bien amené mille hommes-d'armes; mais entendez que la suite de leurs hommes-d'armes n'est pas telle que celle des nostres, qui ont archiers; mais la soulde est assez pareille; car un homme-d'armes, bien payé, couste cent ducas l'an; et il nous faut le double pour les archiers. Ces gens souldoyés faloit bien payer, mais aux Florentins riens. Quant au duc de Ferrare et au marquis de Mantoue, et Bentivoille, ils parloient seulement de leurs despens; car ils prétendoient gain de terres, aux despens du duc de Milan. Et s'il se fut trouvé soudainement assailly de ce qu'eut mené le duc d'Orléans, et de tous ceux que j'ay nommés, ceux qui se fussent sçu mettre en ordre, pour les deffendre, comme les Vénitiens, n'eussent esté prests à moins de quatre-vingt mille escus, devant qu'il eust esté contraint de se tourner du costé du roy, qui eust tenu tous ces Italiens aux champs long-temps. Et de faict, le duc de Milan gaigné, le royaume de Naples se recouvroit de soy-mesme.

La faute d'esprouver cette belle adventure vint de ce que ledit duc d'Orléans mua de propos, combien qu'on entendoit qu'il dust partir du soir au matin, parce qu'il avoit devant envoyé toutes choses qui *servoient* à sa personne, et ne restoit que luy à partir et l'armée preste et payée; car en Ast avoit huit cens hommes-d'armes françois, et six milles hommes-de-pié, dont y en avoit quatre cens Suisses. Ledit duc d'Orléans ayant ainsi mué propos, requit au roy par deux fois *qu'il* luy plust mettre cette matière au conseil: ce qui fut faict par deux fois; et m'y trouvay présent à toutes les deux fois. Et fut conclu, sans une voix au contraire (et si y avoit tousjours dix ou douze personnes pour le moins), qu'il y devoit aller, vu qu'on avoit assuré tous les amys en Italie, qui

dessus sont nommés, lesquels jà avoient fait grosse dépense et se tenoient prests. Lors dit ledit duc d'Orléans (qui estoit de quelqu'un conseillé, ou fuyoit son partement, parce qu'il voyoit le roy assez mal disposé de sa santé, dont il devoit estre propre héritier s'il venoit à mourir) : qu'il ne partiroit point pour y aller, pour sa propre querelle ; mais que très-volontiers iroit comme lieutenant du roy, et par son commandement ; et ainsi finit ce conseil. Le lendemain, et plusieurs autres jours après, pressèrent fort les ambassadeurs florentins, et plusieurs autres, le roy, pour faire partir ledit duc d'Orléans ; mais le roy respondit qu'il ne l'envoyeroit jamais à la guerre par force. Parquoy ce voyage fut ainsi rompu. Et en desplaisoit au roy, qui en avoit fait grande despence, et avoit grande espérance de se venger du duc de Milan, vu les dictes intelligences, et nouvelles qu'il pouvoit avoir eues à l'heure, d'autres intelligences qu'avoit messire Jean Jacques de Trévoul; qui estoit lieutenant-général pour le roy et pour le duc d'Orléans, et natif de Milan, et fort aimé et apparenté en ladite duché de Milan, où avoit largement gens qui avoient bonne intelligence avec lui, tant de ses parens comme d'autres.

Faillie cette entreprise, en survint tost une autre, voire deux ou trois à un coup, de Gennes, là où ils sont enclins à toutes mutations. L'une se dressoit par messire Baptiste de Camp-Fourgouse ; qui estoit un grand chef entre ces partialités de Gennes ; mais il en estoit banni, et n'y pouvoit sa partialité rien : ni ceux de Dorie, qui sont gentilshommes, et ceux de Fourgouse non. Lesdits Dorie sont partisans desdits Fregouses et ne peuvent estre ducs, à cause qu'ils sont gentilshommes ; car un gentilhomme ne le peut estre. Et ledit messire Baptiste l'avoit esté, n'y avoit guères, et avoit esté trompé par son oncle le cardinal de Gennes ; et cestuy-là avoit mis la seigneurie de Gennes en la main du duc de Milan (il n'y a pas encore fort long-temps) ; et gouvernoient à Gennes les Adones, qui aussi ne sont point gentilshommes, mais souvent ont été ducs de Gennes, et aydés par les Spinoles, qui sont aussi gentilshommes. Et ainsi les nobles font bien un duc à Gennes, mais ils ne le peuvent estre. Ledit messire Baptiste espéroit mettre en armes sa partialité (son parti), tant en la cité qu'aux

champs, et que la seigneurie seroit au roy, et que luy et les siens gouverneroient et chasseroient les autres dehors. L'autre entreprise estoit; que plusieurs personnes de Savonne s'estoient adressées au cardinal de Sainct-Pierre-ad-Vincula, assurant de lui pouvoir bailler ladite ville de Savonne, espérant estre en liberté: car elle est soubs la ville de Gennes, et y paye les gabelles (impôts). Qui eut pu avoir ce lieu, Gennes eut esté fort à détroict, vu que le roy tient le païs de Provence, et que Savoye est à son commandement. Pour toutes ces nouvelles manda le roy à messire Jean-Jacques de Trevoul, qu'il fit espaule (aidât) audit messire Baptiste de Campe-Fourgouse, et prestast des gens pour le conduire jusques aux portes de Gennes, pour voir si la partialité se pourroit lever. D'autre costé fut empesché du cardinal Sainct-Pierre-ad-Vincula, qui fit tant que le roy escrivit aussi audit messire Jacques, qu'il envoyast des gens avec ledit cardinal pour le conduire jusques à Savonne, et le lui mandoit de bouche, par le seigneur de Servon en Provence, amy dudit cardinal, et très-hardy parleur. Ledit roy mandoit audit messire Jean-Jacques qu'il se mit en lieu où il put faire espaule aux deux bandes, et qu'il n'entreprit rien sur le duc de Milan, ne contre la paix qu'on avoit faite, la saison devant, avec ledit duc, comme on l'a pu voir ailleurs. Or estoient ces commandemens bien différens; et ainsi se despeschent les affaires des grands princes, quand ils n'y sont point présens, et qu'ils sont soudains à commander lettres, et expédier gens, sans bien ouïr débattre devant les expéditions de si grosses entreprises. Or entendez quant à ce que demandoit ledit messire Baptiste de Campe-Fourgouse, et à ce que cherchoit ledit cardinal, que c'estoit chose impossible de fournir aux deux à un coup; car d'alles jusques aux murs de Gennes, sans grand nombre de gens, ne se pouvoit faire; car il y a grand peuple dedans, hardis, bien armés, et vaillantes gens; et en baillant aussi compaignie au cardinal, l'armée estoit départie en trois, car il faloit qu'il en demourast audit messire Jean-Jacques, et si y avoit à Gennes et à Savonne beaucoup de gens que le duc de Milan y avoit envoyés, et les Vénitiens qui tous avoient bien grande peur que Gennes tournast, et si avoit dom Fédéric et le pape.

Or messire Jean-Jacques avoit eu une tierce entreprise en son cœur, car il eut voulu tost droict tirer contre le duc de Milan, et laisser les autres entreprises; et qui l'eut laissé faire, il eut fait grandes choses; et commença; car soubs couleur d'escrire au roy : qu'il ne pouvoit autrement garder de dommage ceux qui iroient à Gennes ou à Savonne, il s'en alla mettre sur le grand chemin par où l'on pouvoit venir d'Alexandrie vers Gennes (car par ailleurs que par ce chemin, ne pouvoit le duc de Milan envoyer gens, pour courir sus aux nostres) et prit ledit messire Jean-Jacques trois ou quatre petites villes, qui lui ouvrirent; et disoit ne faire point la guerre au duc pour cela, vu qu'il estoit nécessaire qu'il s'y mit; et aussi que le roy n'entendoit point faire guerre audit duc, mais avoir Gennes ou Savonne, s'il eut pu, disant qu'ils sont tenus de luy, et qu'ils avoient forfait. Pour satisfaire au cardinal, ledit messire Jean-Jacques lui bailla partie de l'armée, pour aller à Savonne. Il trouva la place garnie, et son entreprise rompue, et s'en revint. On en bailla d'autres audit messire Baptiste, pour aller à Gennes, s'assurant fort de ne faillir point. Quand il eut fait trois ou quatre lieues, ceux qui alloient en sa compagnie, entrèrent en aucunes doutes de lui, tant Alemans que François. Toutesfois c'est à tort; mais leur compaignie, qui n'estoit pas grande, se fut mise en danger d'y aller, si sa partialité ne se fut levée. Et ainsi faillirent toutes ses entreprises Et estoit jà fort le duc de Milan, qui avoit esté en grand péril, qui eut laissé faire le seigneur Jean-Jacques; et luy estoient venus beaucoup de gens des Vénitiens. Nostre armée se retira; et donna-l'on congé aux gens-de-pié; et furent laissées ces petites villes qu'on avoit prises; et cessa la guerre, à peu de profit pour le roy, car fort grand argent s'y estoit despendu.

CHAPITRE XVI.

De quelques dissentions d'entre le roy Charles et Ferrand de Castille, et des ambassadeurs envoyés de l'un à l'autre pour les appaiser.

Depuis le commencement de l'an mil quatre cens quatre-vingt et seize, que jà le roy estoit deçà les monts trois ou quatre mois y avoit, jusques en l'an mil quatre cens quatre-vingt et dix-huict,

ne fit le roy autre chose en Italie. Et me trouvai tout ce temps avec luy; et estois présent à la pluspart des choses. Et alloit le roy de Lyon à Moulins et de Moulins à Tours, et partout faisoit des tournois et des joustes, et ne pensoit à autres choses. Ceux qui avoient plus de crédit à l'entour de luy estoient tant divisés que plus ne pouvoient. Les uns vouloient que l'entreprise d'Italie continuast (c'estoient le cardinal et le seneschal) voyans leur profit et autorité en la continuant, et passoit tout par eux. D'autre costé estoit l'admiral qui avoit eu toute l'autorité avec le jeune roy avant ce voyage; cestuy-là vouloit que ces entreprises demourassent de tous poincts, et y voyoit son profit, et moyen de retourner à sa première auctorité, et les autres à la perdre; et ainsi passèrent les choses un an demi ou environ.

Durant ce temps alloient ambassadeurs devers le roy et la royne de Castille : car fort desiroit le roy d'appaiser ce bout qui estoit en guerre; et estoient forts par mer et par terre : combien que par la terre fissent peu d'exploicts, et par mer avoient fort aidé aux roys Ferrand et Fédéric : car le païs de Cecile est voisin au royaume de Naples, d'une lieue et demie, à l'endroit de Règes en Calabre; et aucuns veulent dire qu'autrefois fut toute terre, mais que la mer a fait cette closture que l'on appelle de présent le Far (détroit) de Messine. Et de Cecile dont les roys et roynes de Castille estoient seigneurs, vinrent grands secours à Naples, tant de Caravelles qu'ils avoient envoyé d'Espaigne, que de gens; et en Cecile mesme se trouva quelque nombre d'hommes-d'armes, qui estoient passés en Calabre avec une quantité de genetaires[1], et faisoient la guerre à ceux qui estoient là pour le roy. Leurs navires estoient sans cesse avec ceux qui estoient de la ligue; et ainsi quand tout estoit assemblé, le roy estoit de beaucoup trop foible par la mer. Par ailleurs fit le roy de Castille peu de dommage au roy. Vray est que grand nombre de gens de cheval entrèrent en Languedoc, et y firent du pillage, et couchèrent audit païs; et y en eut plusieurs qui furent sur ledit païs deux ou trois

1 On appelait ainsi une cavalerie espagnole, montée sur des chevaux appelés *genéts*.

ou quatre jours, mais autre exploict ne firent-ils. Monseigneur de Sainct-André de Bourbonnois estoit à cette frontière, pour monseigneur le duc de Bourbon, gouverneur de Languedoc. Celui-là entreprit de prendre Sausses (Salces), une petite ville qui estoit en Roussillon : car delà ils faisoient la guerre au roy, deux ans devant; et leur avoit le roy rendu ledit païs de Roussillon, où est assis le païs de Perpignan, et cette petite ville est du païs. L'entreprise estoit grande, parce qu'il y avoit largement gens, selon le lieu, et des gentilshommes de la maison du roy de Castille mesme et leur armée aux champs, logée à une lieue près, qui estoit plus grosse que la nostre. Toutefois ledit Seigneur de Sainct-André conduisit son entreprise si sagement et si secrètement, qu'en dix heures il prit ladite place, comme je vis, par assaut; et y mourut trente ou quarante gentils-hommes d'estime, Espagnols, et entre les autres, le fils de l'archevesque de Sainct-Jacques, et trois ou quatre cens autres hommes; lesquels ne s'attendoient point que si tost on les dût prendre, car ils n'entendoient point quel exploict faisoit notre artillerie, qui à la vérité passe toutes les artilleries du monde.

Voilà tout l'exploict qui fut fait entre ces deux roys; ce fut honte et descry au roy de Castille, vu que son armée estoit si grosse. Mais quand Nostre Seigneur veut commencer à punir les gens, il leur advient volontiers de telles petites douleurs au commencement; car il en advint bien de plus grandes audit roy et royne tost après, et si fit-il à nous. Grand tort avoient lesdits roy et royne d'ainsi s'estre parjurés envers le roy, après cette grande bonté qu'il leur avoit faite de leur avoir rendu ledit païs de Roussillon, qui tant avoit cousté à réparer et garder à son père; lequel l'avoit en gage pour trois cens mille escus qu'il leur quitta. Et fit tout ceci afin qu'il ne l'empeschassent point à la conqueste qu'il espéroit faire dudit royaume de Naples; et refirent les anciennes alliances de Castille (qui sont de roy à roy, de royaume à royaume, et d'homme à homme de leurs sujets); et ils promirent de ne l'empescher point à ladite conqueste, et de ne marier aucunes de leurs filles en ladite maison de Naples, d'Angleterre, ni de Flandres; et cette estroicte offre de mariage vint de leur costé, et en fit l'ou-

verture un cordelier appelé frère Jean de Mauléon, de par la royne de Castille; et dès qu'ils virent la guerre encommencée, et le roy à Rome, ils envoyèrent leur ambassadeur par tout, pour faire alliances contre le roy, et mesme à Venise où j'estois; et là se fit la ligue (dont j'ay tant parlé) du pape, du roy des Romains, d'eux, de la seigneurie de Venise et du duc de Milan; et incontinent commencèrent la guerre au roy, disans que telle obligation n'estoit point de tenir; c'est à sçavoir de ne pouvoir marier leurs filles (dont ils en avoient quatre et un fils) à ces roys dont j'ai parlé: et d'eux-mesmes estoit venue cette ouverture, comme avez vu.

Or pour retourner à mon propos, quand toutes ces guerres d'Italie furent faillies, et que le roy ne tenoit plus Gajette audit royaume de Naples (car encore le tenoit-il, quand les pratiques de paix commencèrent entre lesdits roys; mais tost après fut perdue) et aussi ne se faisoit plus aucune guerre du costé de Roussillon, mais gardoit chacun le sien; ils envoyèrent vers le roy Charles un gentil-homme, des religieux de Mont-Serrat; car toutes leurs œuvres ont fait mener et conduire par telles gens, ou par hypocrisie, ou à fin de moins despendre; car ce frère Jean de Mauléon, cordelier, dont a esté parlé, mena le traicté de faire rendre Roussillon. Ces ambassadeurs, dont j'ay parlé, prièrent au roy, d'entrée, qu'il luy plut jamais n'avoir souvenance du tort que lesdits roy et royne (Ferdinand et Isabelle), luy tenoient (on nomme tousjours la royne, parce que Castille est de son costé; et aussi elle en avoit la principale auctorité; et a esté un honorable mariage, que le leur). Après commençoient une trève, comprenant toute leur ligue, et que le roy demeurast en possession de Gajette, et autres pièces qu'il avoit audit royaume de Naples, et qu'il les pourroit avitailler à son plaisir durant la trève; et que l'on prit une journée, où se trouveroient ambassadeurs de toute la ligue, pour traicter paix, qui voudroit; et après vouloient continuer lesdits roys en leur conqueste ou entreprise, sur les Maures, et passer la mer qui est entre Grenade et Afrique, dont la terre du roy de Fesse (Fez) leur estoit la plus prochaine. Toutesfois aucuns ont voulu dire que leur vouloir n'y estoit point, et qu'ils se contenteroient de ce qu'ils avoient faict; qui est d'avoir conquis le royaume

de Grenade; qui à la vérité a esté une belle et grande conqueste, et la plus belle qui ait esté de nostre temps, et que jamais leurs prédécesseurs ne sçurent faire; et voudrois pour l'amour d'eux, que jamais n'eussent entendu à autre chose, et tenu à nostre roy ce qu'ils luy avoient promis. Le roy renvoya, avec ces deux ambassadeurs le seigneur de Clerieux, du Dauphiné, et taschoit le roy de faire paix ou trève avec eux, sans y comprendre la ligue; mais toutesfois, s'il eust accepté leur dit offre, il eust sauvé Gajette, qui estoit assez bien suffisante pour recouvrer le royaume de Naples, vu les amis que le roy y avoit. Quand ledit de Clerieux revint, il apporta pratique nouvelle; et jà estoit perdue Gajette, avant qu'il fut en Castille. Cette nouvelle ouverture fut : que le roy et eux retournassent en leur première et ancienne amitié, et qu'eux deux, à butin, entreprissent toute la conqueste d'Italie, et à communs despens, et que les deux roys y fussent ensemble; mais premièrement vouloient la trève générale, où toute la ligue fust comprise, et qu'une journée se tint en Piedmont, où chacun pourroit envoyer ambassadeurs; car honnestement ils se vouloient despartir de ladite ligue. Toute cette ouverture, à mon advis, et ainsi qu'on m'a depuis donné à entendre, n'estoit que dissimulation, et pour gaigner temps, et pour laisser reposer ce roy Ferrand, quand encore vivoit, et dom Federic nouvellement entré en ce royaume. Toutesfois ils eussent bien voulu ledit royaume leur; car ils y avoient meilleur droict que ceux qui l'ont possédé; mais la maison d'Anjou, dont le roy a le droict, doit aller devant; mais à la nature dont il est, et aux gens qui y habitent, il me semble qu'il est à celuy qui le peut posséder; car ils ne veulent que mutation. Depuis y retourna ledit seigneur de Clerieux, et un appelé Michel Grammont, sur aucunes ouvertures. Ledit de Clerieux portoit quelque peu d'affection à cette maison d'Aragon, et espéroit avoir le marquisat de Cotron, qui est en Calabre, que ledit roy d'Espaigne tient de cette conqueste dernière que ses gens firent audit païs de Calabre; et ledit de Clerieux le prétend sien; et est homme bon et qui aisément croit, et par espécial tels personnages. A la deuxiesme fois qu'il revint, il amena un ambassadeur desdits roys; et rapporta ledit de Clerieux qu'il se contente-

roient d'avoir ce qui est plus prochain de Cecile, qui est Calabre, pour ledit droict qu'ils prétendoient audit royaume de Naples, et que le roy prit le reste, et qu'en personne viendroit ledit roy de Castille en ladite conqueste, et payeroit autant de la despense de l'armée comme le roy; et jà tenoit, et tient quatre ou cinq places fortes en Calabre; dont Cotron est l'une, qui est cité bonne et forte. Je fus présent au rapport; et à plusieurs sembla que ce n'estoit qu'abus, et qu'il faloit là envoyer quelqu'un bien entendu, et qu'il joignit cette pratique de plus près; parquoy fut joint, avec les premiers, le seigneur du Bouchage, homme bien sage, et qui avoit eu grand crédit avec le roy Louis et encore de présent avec le roy Charles, fils dudit feu roy Louis. L'ambassadeur que ledit de Clerieux avoit amené, ne voulut jamais confirmer ce que ledit de Clerieux disoit; mais disoit qu'il croyoit que ledit de Clerieux ne le diroit pas si ses seigneurs ne luy eussent dit, ce qui confirmoit l'abusion; et aucun ne pouvoit croire que le roy de Castille y vint en personne, ni qu'il voulut, ou il put autant despendre que le roy.

Après que ledit seigneur du Bouchage, de Clerieux, et Michel de Grammont, et autres, furent venus devers lesdits roy et royne de Castille, il les firent loger en un lieu où personne ne communiquoit avec eux, et avoient gens qui y prenoient garde; et lesdits roy et royne parlèrent avec eux par trois fois; mais quand ce vint que ledit du Bouchage leur dit ce qu'avoient rapporté ledit de Clerieux et ledit Michel de Grammont, ils firent response : qu'ils en avoient bien parlé par forme de devis, mais non point autrement, et que très-volontiers se mesleroient de ladite paix, et de la faire à l'honneur du roy, et à son profit. Ledit de Clerieux fut bien mal content de cette response, et non sans cause; et soutint devant eux, présent ledit seigneur du Bouchage, qu'ainsi luy avoient dit. Lors fut conclu, par ledit seigneur du Bouchage et ses compagnons, une trève, à deux mois de desdit, sans y comprendre la ligue; mais bien y comprenoient ceux qui avoient espousé leurs filles, et les pères de leurs gendres; c'est à sçavoir les roys des Romains et d'Angleterre; car le prince de Galles estoit bien jeune. Ils avoient quatre filles, et l'aisnée estoit veufve, et avoit espousé le fils du roy de Portugal, dernier trespassé, lequel se rompit le col, devant elle

en passant une carrière, sur un genet (cheval), trois mois après qu'il l'eut espousée. Ils en ont encore une à marier. Si tost que fut arrivé ledit du Bouchage, et eut fait son rapport, connut le roy qu'il avoit bien fait d'y avoir envoyé ledit du Bouchage, et qu'au moins il estoit assuré de ce dont il estoit en doute; et luy sembloit bien que lèdit de Clerieux avoit cru trop de leger. Outre, luy dit ledit du Bouchage, qu'autre chose n'avoit pu faire que ladite trève, et qu'il estoit au choix du roy de l'arrester ou refuser. Le roy l'arresta; et aussi elle estoit bonne, vu que c'estoit la séparation de cette ligue qui tant l'avoit destourbé en ses affaires, et qu'aucune manière n'avoit sçu trouver de la despartir, et si il y avoit par toutes voyes essayé. Encore luy dit ledit du Bouchage, qu'après luy venoient ambassadeurs devers le roy, et que lesdits roy et royne luy avoient dit, à son partement, qu'ils auroient pouvoir de conclure une bien bonne paix; et aussi dit ledit du Bouchage qu'il avoit laissé malade le prince de Castille, leur seul fils.

CHAPITRE XVII.

Discours sur les fortunes et malheurs qui advinrent à la maison de Castille au temps du seigneur d'Argenton.

Dix ou douze jours après l'arrivée dudit du Bouchage et de ses compagnons, vinrent lettres audit du Bouchage, d'un des hérauts du roy, qu'il avoit laissé là pour conduire ladite ambassade qui devoit venir. Et disoient ces lettres qu'il ne s'esbahit point, si lesdits ambassadeurs estoient retardés par aucuns jours; car c'estoit pour le trespas du prince de Castille (car ainsi les appellent) dont les roys et roynes faisoient si merveilleux deuil qu'on ne sçauroit croire, et par espécial la royne de qui on espéroit aussitost la mort que la vie. Et à la vérité je n'ouys parler jamais de plus grand deuil que celui qui en a esté faict par tous leurs royaumes; car toutes gens de mestier ont cessé quarante jours (comme leurs ambassadeurs me dirent depuis), tout homme estant vestu de noir, de ces gros bureaux et les nobles, et les gens de bien chargeoient leurs mulets couverts jusques aux genoux dudit drap, et ne leur paroissoient que les yeux, et lannières noires estoient partout sur les portes des villes. Quand madame Marguerite, fille du roy des

Romains, sœur de monsieur l'archeduc d'Austriche, et femme dudit prince, sent cette douloureuse nouvelle, estant grosse de six mois, elle accoucha d'une fille toute morte. Quelles piteuses nouvelles en cette maison, qui tant avoit reçu de gloire et d'honneur, et qui plus possédoit de terre, que ne fit jamais prince en la chrestienté, venant de succession? et puis avoir fait cette belle conqueste de Grenade, et fait partir un roy, tant honoré par tout le monde, hors d'Italie, et faillir à son entreprise, ce qu'ils estimoient à grande chose, et le pape mesme, qui soubs l'ombre de la conqueste de Grenade, leur avoit voulu attribuer le nom de Très-Chrestien, et l'oster au roy de France; et plusieurs fois leur avoit escrit ainsi, au dessus de leurs briefs, qu'il leur envoyoit; et parce qu'aucuns cardinaux contredisoient à ce titre leur en donna un autre, en les appelant Très-Catholiques; et ainsi leur escrit encore, et est à croire que ce nom leur demeurera à Rome? Quelles douleurs donc reçurent-ils de cette mort, quand ils avoient mis leur royaume en toute obéissance et justice, et lors qu'il sembloit que Dieu et le monde les voulut plus honorer que tous les autres princes vivans, et qu'ils estoient en bonne prospérité de leurs personnes?

Encore ne furent-ils point quittes d'avoir eu telles douleurs: car leur fille aisnée (que plus ils aimoient que tout le reste de ce monde, après leur fils le prince de Castille qu'ils avoient perdu) estoient contraintes à se départir d'eux, ayant depuis peu de jours esté espousée avec le roy de Portugal, appelé Emanuel, prince jeune, et de nouveau devenu roy; et luy estoit advenu la couronne de Portugal, par le trespas du roy dernier mort; lequel cruellement fit couper la teste au père de sa femme, et tua le frère d'elle, depuis, fils du dessusdit, et frère aisné de celui qui de présent est roi de Portugal, qu'il a fait vivre en grande peur et crainte, et tua son frère de sa main, en disnant avec lui, sa femme présente, par envie de faire roi un sien bastard; et depuis ces deux cruautés, il vesquit en grande peur et suspicion; et tost après ces deux exploits, il perdit son seul fils, qui se rompit le col, en courant dessus un genet, et passant une carrière, comme j'ay dit. Et fut celui-là qui fut le premier mary de cette dame que je dis, qui maintenant a espousé le roy de Portugal, qui règne. Et ainsi est

retournée deux fois en Portugal, sage dame et honneste (ce dit-on) entre les sages dames du monde. Or donc, pour continuer les misérables adventures qui advinrent en si peu d'espace, à ce roy et royne de Castille, qui si glorieusement et heurèusement avoient vescu jusques environ en l'âge qu'ils sont de cinquante ans tous deux (combien que la royne avoit deux ans davantage) avoient donné leur fille à ce roy de Portugal, pour n'avoir aucun ennemy en Espaigne, qu'ils tiennent toute, excepté Navarre, dont ils font ce qui leur plaist, et y tiennent quatre des principales places. Aussi l'avoient fait pour pacifier du douaire de cette dame, et de l'argent baillé, et pour subvenir à aucuns seigneurs de Portugal; car par ce mariage, ces seigneurs et chevaliers qui furent bannis du païs, quand le roy mort fit mourir ces deux seigneurs dont j'ay parlé, et qui avoient confisqué leurs biens (et par ce moyen la confiscation tient de présent, combien que le cas dont ils estoient accusés, estoit de vouloir faire celui, qui de présent règne, roy de Portugal), sont récompensés en Castille, du roy de Castille, et leurs terres sont demeurées à la royne de Portugal dont je parle. Mais nonobstant telles considérations, ces roy et royne de Castille avoient grande douleur de ce mariage; car il faut entendre qu'il n'est nation au monde que les Espagnols haïent tant que les Portugalois, et si les mesprisent et s'en moquent. Parquoy il desplaisoit bien aux dessusdits d'avoir baillé leur fille à homme qui ne seroit point agréable au royaume de Castille, et à autres de leurs seigneuries; et s'ils l'eussent eu à faire, ils ne l'eussent jamais fait, qui leur estoit une amère douleur, et encore une autre plus grande, en ce qu'il falloit qu'elle se départit d'eux. Toutesfois, leurs douleurs passées, ils les ont menés par toutes les principales cités de leurs royaumes, et fait recevoir le roy de Portugal pour prince, et leur fille pour princesse, et pour leur estre roys, après leur décès. Et un peu de reconfort leur est venu; c'est que ladite dame, princesse de Castille et royne de Portugal, a esté grosse d'un enfant bougeant; mais il leur advint le double de leurs douleurs. Et croy qu'ils eussent voulu que Dieu les eust ostés du monde; car cette dame, que tant ils aimoient et prisoient, mourut en accouchant de son enfant. Et croy qu'il n'y a pas un mois, et nous sommes en

octobre l'an mil quatre cens quatre vingt et dix huit; mais le fils est demouré vif, du travail duquel elle est morte, et a nom comme le père, Emanuel.

Toutes ces grandes infortunes leur sont advenues en trois mois d'espace: mais avant le trespas de cette dame dont je parle, est advenu en ce royaume autre grand dueil et desconfort; car le roy Charles, huitiesme de ce nom, dont tant j'ai parlé, estoit trespassé, comme je diray après. Et semble que Nostre-Seigneur ait regardé ces deux maisons de son visage rigoureux, et qu'il ne veut point qu'un royaume se moque de l'autre; car aucune mutation ne peut estre en un royaume qu'elle ne soit bien douloureuse pour la pluspart; et combien qu'aucuns y gagnent, encore en y a-il cent fois plus qui y perdent. Et faut changer mainte coustume et forme de vivre à celle mutation; car ce qui plaist à un roy desplaist à l'autre. Et (comme j'ay dit en un autre endroit) qui voudroit bien regarder aux cruelles et soudaines punitions que Dieu a faites sur les grands princes, depuis trente ans en ça, on y en trouveroit plus qu'en deux cens auparavant, à y comprendre France, Castille, Portugal, Angleterre, le royaume de Naples, Flandres et Bretagne. Et qui voudroit escrire les cas particuliers, que tous j'ay vus, et presque tous les personnages, tant hommes que femmes, on en feroit un grand livre, et de grande admiration, n'y en eust-il seulement que ce qui est advenu depuis dix ans. Et par là la puissance de Dieu devroit estre bien connue et entendue. Et sont les coups qu'il donne sur les grands, plus cruels et plus pesans, et de plus longue durée que ne sont ceux qu'il donne sur les petites gens. Finalement me semble que, à tout considérer, ils n'ont guères d'avantage en ce monde plus que les autres, s'ils veulent bien voir et entendre par eux ce qu'ils voyent advenir à leurs voysins, et avoir crainte que le semblable ne leur advienne; car quant à eux, ils chastient les hommes qui vivent soubs eux, et à leur plaisir, et Nostre-Seigneur dispose d'eux à son vouloir; car autre n'ont-ils par-dessus eux. Et est le païs ou royaume bienheureux, quand il y a roy ou seigneur sage, et qui craint Dieu et ses commandemens.

Nous avons pu voir en peu de paroles les douleurs qu'ont reçu

ces deux grands et puissans royaumes, en trois mois d'espace, qui peu paravant estoient si enflambés l'un contre l'autre, et tant empeschés à se tourmenter et à penser à s'accroistre, et n'estoient en rien saouls de ce qu'ils avoient. Je confesse bien (comme j'ay dit) que tousjours en y a, en telles mutations, qui en ont joye et qui en amendent; mais encore de prime-face, leur est celle mort advenue ainsi soudaine, fort espouventable.

CHAPITRE XVIII.

Du somptueux édifice que le roy Charles commença à bastir peu avant sa mort; du bon vouloir qu'il avoit de reformer l'eglise, ses finances, sa justice et soy-mesme; et comment il mourut soudainement, sur ce bon propos, en son chasteau d'Amboise. 1498.

Je veux laisser de tous poincts à parler des choses d'Italie et de Castille, et retourner à parler de nos douleurs et pertes particulières en France, et aussi de la joye que peuvent avoir ceux qui y ont du gain, et parler du soudain trespas de nostre roy Charles, huitiesme de ce nom; lequel estoit en son chasteau d'Amboise, où il avoit entrepris le plus grand édifice que commença, cent ans a, roy, tant au chasteau qu'à la ville; et se peut voir par les tours, par où l'on monte à cheval, et par ce qu'il avoit entrepris à la ville, dont les patrons estoient faicts de merveilleuse entreprise et despense, et qui de long-temps n'eussent pris fin; et avoit amené de Naples plusieurs ouvriers excellens en plusieurs ouvrages, comme tailleurs et peintres; et sembloit bien que ce qu'il entreprenoit estoit entreprise de roy jeune, et qui ne pensoit point à la mort, mais espéroit longue vie; car il joignit ensemble toutes les belles choses dont on luy faisoit feste, en quelque païs qu'elles eussent esté vuës, fut France, Italie, ou Flandres; et si avoit son cœur tousjours de faire ou accomplir le retour en Italie; et confessoit bien y avoir fait des fautes largement, et les contoit; et luy sembloit que si une autre fois il y pouvoit retourner et recouvrer ce qu'il avoit perdu, qu'il pourvoyeroit mieux à la garde du païs qu'il n'avoit fait; et parce qu'il avoit intelligence de tous costés, pensoit bien d'y pourvoir, pour recouvrer et remettre en son obéissance le royaume de Naples, et d'y envoyer quinze cens hommes-d'armes italiens, que devoit mener le marquis de Mantouë, Les Ursins,

et les Vitellis, et le préfect de Rome, frère du cardinal de Saint-Pierre-ad-Vincula; et monsieur d'Aubigny, qui si bien l'avoit servi en Calabre, s'en alloit à Florence; et ils faisoient la moitié de cette despence pour six mois. On devoit aussi premièrement prendre Pise, ou, au moins, les petites places d'alentour, et puis tous ensemble entrer au royaume, dont à toutes heures venoient messagers. Le pape Alexandre, qui règne de présent, estoit en grande pratique de tous poincts à se ranger des siens, comme mal-content des Vénitiens; et avoit messager secret, que je conduisis en la chambre du roy nostre sire, peu avant sadite mort. Les Vénitiens estoient prests à pratiquer contre Milan. La pratique d'Espaigne estoit telle que l'avez vue. Le roy des Romains ne désiroit chose en ce monde tant que son amitié et qu'eux deux ensemble fissent leurs besongnes en Italie; lequel roy des Romains, appelé Maximilian, estoit grand ennemy des Vénitiens; aussi ils tiennent grande close de la maison d'Austriche, dont il est, et aussi de l'Empire.

Davantage avoit mis le roy, de nouveau, son imagination de vouloir vivre selon les commandemens de Dieu, et mettre la justice en bon ordre, et l'église, et aussi de ranger ses finances, de sorte qu'il ne levast sur son peuple que douze cens mille francs, et par forme de taille, outre son domaine, qui estoit la somme que les trois estats lui avoient accordée en la ville de Tours, lorsqu'il fut roy; et vouloit ladite somme par octroy, pour la deffense du royaume; et quant à luy, il vouloit vivre de son domaine, comme anciennement faisoient les roys; ce qu'il pouvoit bien faire, car le domaine est bien grand, s'il estoit bien conduit, compris les gabelles et certaines aydes, et passe un million de francs. S'il l'eut fait, c'eust esté un grand soulagement pour le peuple, qui paye aujourd'huy plus de deux millions et demi de francs, de taille. Il mettoit grande peine à réformer les abus de l'ordre de Sainct-Benoist, et d'autres religions. Il approchoit de luy bonnes gens de religions, et les oyoit parler. Il avoit bien vouloir, s'il eut pu, qu'un évesque n'eut tenu que son évesché, s'il n'eust esté cardinal, et cestuy-là deux, et qu'ils se fussent allés tenir sur leurs bénéfices; mais il eut eu bien affaire à ranger les gens-d'église. Il fit de

grandes aumosnes aux mandians, peu de jours avant sa mort, comme me conta son confesseur, l'évesque d'Angers, qui estoit notable prélat. Il avoit mis sus une audience publique, où il escoutoit tout le monde, et par espécial les pauvres; et si faisoit de bonnes expéditions; et l'y vis huit jours avant son trespas, deux bonnes heures, et oncques puis ne le vis. Il ne se faisoit pas grandes expéditions à cette audience; mais, au moins, estoit-ce tenir les gens en crainte, et par espécial ses officiers, dont aucuns avoit suspendus pour pillerie.

Estant le roy en cette grande gloire quant au monde, et en bon vouloir quant à Dieu, le septiesme jour d'avril, l'an mil quatre cens quatre vingt et dix huit, veille de Pasques flories, il partit de la chambre de la royne Anne de Bretagne, sa femme, et la mena avec lui, pour voir jouer à la paume ceux qui jouoient aux fossés du chasteau, où il ne l'avoit jamais menée que cette fois; et entrèrent ensemble en une galerie qu'on appeloit la galerie Haquelebac, parce que cettuy Haquelebac l'avoit euë autrefois en garde; et estoit le plus déshonneste lieu de léans; car tout le monde y pissoit; et estoit rompuë à l'entrée; et s'y heurta le roy, du front, contre l'huys, combien qu'il fut bien petit; et puis regarda longtemps les joueurs, et devisoit à tout le monde. Je n'y estois point présent, mais sondit confesseur l'évesque d'Angers, et ses prochains chambelans le m'ont conté; car jen estois parti huit jours avant, et estois à ma maison. La dernière parole qu'il prononça jamais en devisant en santé, c'estoit qu'il dit qu'il avoit espérance de ne faire jamais péché mortel ni veniel, s'il pouvoit; et en disant cette parole, il chut à l'envers et perdit la parole (il pouvoit estre deux heures après midy), et demoura là jusques à onze heures de nuict. Trois fois lui revint la parole; mais peu lui dura, comme me le conta ledit confesseur, qui deux fois cette semaine l'avoit confessé : l'une à cause de ceux qui venoient vers luy pour le mal des escrouelles. Toute personne entroit en ladite galerie, qui vouloit; et le trouvoit-on couché sur une pauvre paillasse, dont jamais il ne partit, jusques à ce qu'il eut rendu l'ame; et y fut neuf heures. Ledit confesseur, qui tousjours y fut, me dit que lorsque la parole luy revint, à toutes les trois fois il disoit : « Mon Dieu et

« la glorieuse vierge Marie, monseigneur sainct Claude, et monsei-
« gneur sainct Blaise, me soyent en ayde! » et ainsi départit de ce monde si puissant et si grand roy, et en si misérable lieu, qui tant avoit de belles maisons et en faisoit une si belle, et si ne sçust à ce besoin finer d'une pauvre chambre. Combien donc se peut, par ces deux exemples cy-dessus couchés, connoistre la puissance de Dieu estre grande, et que c'est peu de chose que nostre misérable vie, qui tant nous donne de peine pour les choses du monde et que les roys n'y peuvent résister non plus que les laboureurs.

CHAPITRE XIX.

Comment le sainct homme frère Hieronyme fut bruslé à Florence, par envie qu'on eut sur lui, tant du costé du pape, que de plusieurs autres Florentins et Vénitiens.

J'ay dit, en quelque endroict de cette matière d'Italie, comme il y avoit un frère prescheur ou jacobin ayant demouré à Florence, par l'espace de quinze ans, renommé de fort saincte vie (lequel je vis et parlay à luy, en l'an mil quatre cens quatre vingt et quinze) appelé frère Hiéronyme, qui a dit beaucoup de choses avant qu'elles fussent advenues, comme j'ay desjà dit cy-dessus, et tousjours avoit soustenu que le roy passeroit les monts; et le prescha publiquement, disant l'avoir par révélation de Dieu, tant cela qu'autres choses dont il parloit; et disoit que le roy estoit eslu de Dieu pour réformer l'Eglise par force, et chastier les tyrans. Et à cause de ce qu'il disoit sçavoir les choses par révélation, murmuroient plusieurs contre luy; et acquit la hayne du pape, et de plusieurs de la ville de Florence. Sa vie estoit la plus belle du monde, ainsi qu'il se pouvoit voir, et ses sermons, preschant contre les vices; et a réduit en icelle cité maintes gens à bien vivre, comme j'ay dit. En ce temps mil quatre cens quatre vingt et dix-huit, que le roy Charles est trespassé, est finy, aussi frère Hiéronyme, à quatre ou cinq jours l'un de l'autre; et vous diray pourquoy je fais ce conte. Il a tousjours presché publiquement que le roy retourneroit de rechef en Italie pour accomplir cette commission que Dieu luy avoit donnée, qui estoit de réformer l'Eglise par l'espée, et de chasser les tyrans d'Italie, et qu'au cas

qu'il ne le fist Dieu le puniroit cruellement. Et tous ses sermons premiers, et ceux de présent, il les a fait mettre en moule, et se vendent. Cette menace qu'il faisoit au roy, de dire que Dieu le puniroit cruellement s'il ne retournoit, luy a plusieurs fois escrite ledit Hiéronyme, peu de temps avant son trespas ; et ainsi le me dit de bouche ledit Hiéronyme, quand je parlay à luy (qui fust au retour d'Italie), en me disant que la sentence estoit donnée contre le roy au ciel, au cas qu'il n'accomplist ce que Dieu luy avoit ordonné, et qu'il ne gardast ses gens de piller.

Or, environ ledit trespas du roy, estoient Florentins en grand différend en la cité. Les uns attendoient encore la venue du roy et la désiroient, sur l'espérance que ledit frère Hiéronyme leur donnoit; et se consommoient, et devenoient pauvres à merveille, à cause de la despense qu'ils soutenoient pour cuyder recouvrer Pise, et les autres places qu'ils avoient baillées au roy, dont les Vénitiens tenoient Pise. Plusieurs de la cité vouloient que l'on prit le party de la ligue, et qu'on abandonnast de tous poincts le roy, disans que ce n'estoient qu'abusions et folies de s'y attendre, et que ledit frere Hiéronyme n'estoit qu'un hérétique et un paillard, et qu'on le devoit jetter en sac en la rivière; mais il estoit tant soustenu en la ville qu'on ne l'osoit faire. Le pape et le duc de Milan escrivoient souvent contre ledit frère, assurans les Florentins de leur faire rendre la cité de Pise et autres places, en délaissant l'amitié du roy, et qu'ils prissent ledit frère Hiéronyme, et qu'ils en fissent punition. Et par cas d'adventure se fit à l'heure une seigneurie en Florence, où il y avoit beaucoup de ses ennemys; car ladite seigneurie se change et se mue de deux mois en deux mois. Et se trouva un cordelier qui, forgé ou de luy-mesme, prit débat au dit frère Hiéronyme, l'appelant hérétique et abuseur du peuple de dire qu'il eust révélation ni chose semblable ; et s'offrit de le prouver jusques au feu, et estoient ces paroles dites devant ladite seigneurie. Ledit frère Hiéronyme ne se voulut point présenter au feu ; mais un sien compagnon dit qu'il s'y mettroit pour luy, contre ledit cordelier; et alors un compagnon dudit cordelier se présenta de l'autre costé. Et fut pris jours qu'ils devoient entrer dedans le feu. Et tous deux se présentèrent accompagnés de leurs religieux, au jour nommé; mais le jacobin apporta le Corpus

Domini en sa main, et les cordeliers et aussi la seigneurie vouloient qu'il l'ostast, ce qu'il ne voulut point faire. Ainsi s'en retournèrent à leur couvent; et le peuple esmu par les ennemys dudit frère, par commission de cette seigneurie, l'allèrent prendre audit convent, luy troisième, et d'entrée le gesnèrent à merveilles. Le peuple tua le principal homme de la ville, ami dudit frère, appelé Francisque Vallory. Le pape leur envoya pouvoir et commission pour faire le procès. En fin de compte ils les bruslèrent tous trois. Les charges n'estoient sinon, qu'il mettoit discord en la ville, et que ce qu'il disoit de prophétie, il le sçavoit par ses amys qui estoient du conseil. Je ne les veux point accuser ni excuser; je ne sçais s'ils ont fait bien ou mal de l'avoir fait mourir; mais il a dit maintes choses vrayes, que ceux de Florence n'eussent seu luy avoir dites. Et touchant le roy, et les maux qu'il dit luy devoir advenir, luy est advenu, ce que vous voyez, qui seut premier la mort de son fils, puis la sienne; et ay vu des lettres qu'il escrivoit audit seigneur.

CHAPITRE XX.

Des obsèques et funérailles du roy Charles huictiesme, du couronnement du roy Loüys douziesme de ce nom, son successeur : avec les généalogies des roys de France, jusques à iceluy.

Le mal du roy fut un catharre ou apoplexie. Et espéroient les médecins qu'il luy descendroit sur un bras, et qu'il en seroit perclus; mais qu'il n'en mourroit point, toutesfois il advint autrement. Il avoit quatre bons médecins, mais il n'adjoustoit foy qu'au plus fol; et à celuy-là donnoit l'auctorité, tant que les autres n'osoient parler, qui volontiers l'eussent purgé quatre jours avant; car ils y voyoient les occasions de mort, qui fut et advint. Tout homme couroit vers le duc d'Orléans, à qui advenoit la couronne, comme le plus prochain; mais les chambelans dudit roy Charles le firent ensevelir fort richement, et sur l'heure on commença le service pour luy, qui duroit jour et nuict; car quand les chanoines avoient achevé, les cordeliers commençoient, et quand ils avoient finy, commençoient les Bonshommes qu'il avoit fondés. Il demoura huit jours à Amboise, tant en une grande chambre bien tendue, qu'en l'église; et toutes choses y furent faites plus richement qu'elles ne furent jamais à roy. Et ne bougèrent d'auprès du corps tous ses chambelans, et ses prochains,

et tous ses officiers. Et dura ce service, et cette compagnie, jusques à ce qu'il fut mis en terre, qui dura bien l'espace d'un mois, et cousta quarante-cinq mille francs, comme me dirent les gens des finances. J'arrivay à Amboise deux jours après son trespas, et allay dire mon oraison, là où estoit le corps; et y fus cinq ou six heures; et à la vérité on ne vit jamais semblable deuil, ni qui tant durast. Aussi ses prochains, comme chambelans, et dix ou douze gentils-hommes, qui estoient de sa chambre, estoient mieux traictés et avoient plus grands estats et dons, que jamais roy ne donna, et trop. Davantage, la plus humaine et douce parole d'homme que fut, estoit la sienne, car je croy que jamais à homme ne dit chose qui luy dut desplaire. Et à meilleure heure ne pouvoit-il jamais mourir, pour demourer en grande renommée par les histoires, et regret de ceux qui l'ont servy. Et croy que j'ay esté l'homme du monde, à qui il a fait plus de rudesse; mais connoissant que ce fut en sa jeunesse, et qu'il ne venoit point de luy, ne luy en sçus jamais mauvais gré.

Quand j'eus couché une nuict à Amboise, j'allay devers ce roy nouveau, de qui j'avois esté aussi privé que nulle autre personne, et pour luy avois esté en tous mes troubles et pertes; toutesfois pour l'heure ne luy en souvint point fort. Mais sagement entra en possession du royaume; car il ne mua rien des pensions, pour celle année, qui avoit encore six mois à durer. Il osta peu d'officiers; et dit qu'il vouloit tenir tout homme en son entier et estat; et tout cela luy fut bien séant. Et le plustost qu'il pust, il alla à son couronnement, là où je fus, et pour les pers de France, s'y trouvèrent ceux qui s'ensuivent: le premier fut le duc d'Alençon, qui servoit pour le duc de Bourgongne; le deuxiesme monseigneur de Bourbon, qui servoit pour le duc de Normandie; le troisiesme fut le duc de Lorraine, qui servoit pour le duc de Guyenne. Le premier comte fut Philippe, monsieur de Ravestain, qui servoit pour le comte de Flandres; le deuxiesme Enguilbert, monsieur de Clèves, qui servoit pour le comte de Champagne; le troisiesme monseigneur de Foix, qui servoit pour le comte de Thoulouse. Et fut ledit couronnement à Reims, du roy Louys douziesme, de present regnant, le vingt septiesme jour de may, l'an mil quatre cens quatre-vingt et dix-huict; et est le quatriesme venu en ligne collatérale.

Les deux premiers ont esté Charles Martel, ou Pepin son fils, et Hue Capet, tous deux maistres du palais, ou gouverneurs de roys, qui usurpèrent le royaume sur lesdits roys, et le prirent pour eux; le tiers fut le roy Philippe de Valois, et le quart le roy de présent. A ces deux derniers venoit le royaume justement et loyaument. La première génération des roys de France, est à prendre à Merovée. Deux roys y avoit eu en France avant ledit Merovée; c'est à sçavoir Pharamond (qui fut le premier eslu roy de France, car les autres avoient esté appelés ducs, ou roys de Gaule) et un sien fils, appelé Clodion. Ledit Pharamond fut eslu roy, l'an quatre cens et vingt près, et regna dix ans. Son fils Clodion en regna dix-huict. Ainsi regnèrent ces deux roys, vingt-huict ans, et Merovée, qui vint après n'estoit point fils dudit Clodion, mais son parent; parquoy sembleroit qu'il y eut eu cinq fois mutations en ces lignes royales; toutesfois, comme j'ay dit, on prend la première génération à commencer à Merovée, qui fut fait roy en l'an quatre cens quarante-huict; et là commença cette première ligne. Et y a eu jusques au sacre du roy Louis douziesme, mil cinquante ans que commença la génération desdits roys de France. Et qui le voudra prendra à Pharamond, il y en auroit vingt et huict davantage, qui seroit mil septante et huict ans, que premier y a eu roy, appelé roy de France. Depuis Merovée jusques à Pépin, y eut trois cens trente-trois ans qu'avoit duré ladite lignée de Merovée. Depuis Pepin jusques à Hue Capet, y a deux cens trente-sept ans, qu'a duré ladite vraye ligne de Pepin et de Charlemagne son fils. Celle de Hue Capet a duré, en vraye ligne, trois cens trente-neuf ans; et faillit au roy Philippe de Valois; et celle dudit roy Philippe de Valois a duré, en vraye ligne, jusques au trespas du roy Charles huyctiesme, qui fut l'an mil quatre cens quatre vingt et dix-huict; et celuy-là a esté le dernier roy de cette ligne, qui a duré cent soixante-neuf ans; et y ont regné sept roys; c'est à sçavoir Philippe de Valois, le roy Jean, le roy Charles cinquiesme, le roy Charles sixiesme, le roy Charles septiesme, le roy Louis onziesme, et le roy Charles huictiesme, fin de la ligne droicte de Philippe de Valois.

FIN.

TABLE.

Notice sur Philippe de Commines. 1
Prologue, à M. l'archevesque de Vienne. 5

LIVRE PREMIER.

Chapitre premier. — De l'occasion des guerres qui furent entre Louis onziesme et le comte de Charolois, depuis duc de Bourgongne. 1461. 7
Chap. II. — Comment le comte de Charolois, avec plusieurs gros seigneurs de France, dressa une armée contre le roi Louis onziesme, soubs couleur du bien public. 10
Chap. III. — Comment le comte de Charolois vint planter son camp près de Mont-l'Héry, et de la bataille qui fut faite audit lieu entre le roi de France et luy. 1465. 15
Chap. IV. — Du danger auquel fut le comte de Charolois, et comment il fut secouru. 22
Chap. V. — Comment le duc de Berry, frère du roy, et le duc de Bretagne se vindrent joindre avec le comte de Charolois contre iceluy roy. 27
Chap. VI. — Comment le comte de Charolois et ses alliés, avec leur armée, passèrent la rivière de Seine sur un pont portatif, et comment le duc Jean de Calabre se joignit avec eux ; puis se logèrent tous à l'entour de Paris. 31
Chap. VII. — Digression sur les estats, offices et ambitions, par l'exemple des Anglois. 35
Chap. VIII. — Comment le roy onziesme entra dedans Paris, pendant que les seigneurs de France y dressoient leurs pratiques. 37
Chap. — IX. — Comment l'artillerie du comte de Charolois et celle du roy tirèrent l'une contre l'autre près Charenton, et comment le comte de Charolois fit faire de rechef un pont sur bateaux en la rivière de Seine. 40
Chap. X. — Digression sur quelques vices et vertus du roy Louis onziesme. 45
Chap. XI. — Comment les Bourgongnons, estans près de Paris, attendans la bataille, cuidèrent, des chardons qu'ils virent, que ce fussent lances debout. 46
Chap. XII. — Comment le roy et le comte de Charolois parlèrent ensemble pour cuider moyenner la paix. 49
Chap. XIII. — Comment la ville de Rouen fut mise entre les mains du duc de Bourbon, pour le duc de Berry, par quelques menées, et comment le traicté de Conflans fut de tous poincts conclu. 52

CHAP. XIV. — Du traicté de paix conclu entre le roy et le comte de Charolois et ses alliés. 53
CHAP. XV. — Comment par la division des ducs de Bretagne et de Normandie, le roy reprint en ses mains ce qu'il avoit baillé à son frère. 57
CHAP. XVI. — Comment le duc de Normandie se retira en Bretagne, fort pauvre et désolé de ce qu'il estoit frustré de son intention. 59

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER. — Des guerres qui furent entre les Bourgongnons et les Liégeois, et comme la ville de Dinand fut prise, pillée et rasée. 1466. 61
CHAP. II. — Comment les Liégeois rompirent la paix au duc de Bourgongne, paravant comte de Charolois, et comment il les deffit en bataille. 64
CHAP. III. — Comment après qu'aucuns des Liégeois eurent composé de rendre leur ville, et les autres refusé de ce faire, le seigneur d'Hymbercourt trouva moyen d'y entrer pour le duc de Bourgongne. 1467. 71
CHAP. IV. — Comment le duc de Bourgongne fit son entrée en la ville de Liége, et comment ceux de Gand, qui paravant l'avoient mal reçu, s'humilièrent envers luy. 75
CHAP. V. — Comment le roy, voyant ce qui estoit advenu aux Liégeois, fit quelque peu de guerre en Bretagne contre les alliés du duc de Bourgongne, et comment ils se virent et parlèrent ensemble eux deux à Péronne. 79
CHAP. VI. — Digression sur l'avantage que les bonnes lettres, et principalement les histoires, font aux princes et grands seigneurs. 1468. 83
CHAP. VII. — Comment et pourquoi le roy Louis fut arresté enfermé dedans le chasteau de Péronne par le duc de Bourgongne. 85
CHAP. VIII. — Digression sur ce que quand deux grands princes s'entrevoyent pour cuider appaiser différends, telle venue est plus dommageable que profitable. 87
CHAP. IX. — Comment le roy renonça à l'alliance des Liégeois pour sortir hors du chasteau de Péronne. 91
CHAP. X. — Comment le roy accompagna le duc de Bourgongne, faisant la guerre aux Liégeois, paravant ses alliés. 93
CHAP. XI. — Comment le roy arriva en personne devant la cité de Liége, avec ledit duc de Bourgongne. 96
CHAP. XII. — Comment les Liégeois firent une merveilleuse saillie sur les gens du duc de Bourgongne, là où luy et le roy furent en grand danger. 99
CHAP. XIII. — Comment la cité de Liége fut assaillie, prise et pillée, et les églises aussi. 102

CHAP. XIV. — Comment le roy Louis s'en retourna en France, du consentement du duc de Bourgongne, et comment ce duc acheva de traiter les Liégeois et ceux de Franchemont. 106

CHAP. XV. — Comment le roy fit tant par subtils moyens que monseigneur Charles, son frère, se contenta de la duché de Guyenne, pour Brie et Champagne, contre l'entente du duc de Bourgongne. 108

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — Comment le roy print nouvelle occasion de faire guerre au duc de Bourgongne, et comment il l'envoya adjourner jusques dedans Gand, par un huissier de parlement. 1469. 110

CHAP. II. — Comment la ville de Sainct-Quentin, et celle d'Amiens furent rendues entre les mains du roy, et pour quelles causes le connestable et autres entretenoient la guerre entre le roy et le duc de Bourgongne. 1470. 114

CHAP. III. — Comment le duc de Bourgongne gaigna Péquigny, et après trouva moyen d'avoir trève au roy pour un an, au grand regret du connestable. 117

CHAP. IV. — Des guerres qui furent entre les princes d'Angleterre pendant les différends du roy Louis et de Charles de Bourgongne. 121

CHAP. V. — Comment le roy Louis ayda si bien le comte de Warvic, qu'il chassa le roy Edouard hors d'Angleterre, au grand desplaisir du duc de Bourgongne, qui le reçut en ses pays. 125

CHAP. VI. — Comment le comte de Warvic tira hors de prison le roy Henry d'Angleterre. 132

CHAP. VII. — Comment le roy Edouard retourna en Angleterre, où il deffit en bataille le comte de Warvic, et le prince de Galles après. 136

CHAP. VIII. — Comment la guerre se renouvela entre le roy Louis et le duc Charles de Bourgongne, à la sollicitation des ducs de Guyenne et de Bretagne. 1471. 139

CHAP. IX. — Comment la paix finale, qui se traitoit entre le roy et le duc de Bourgongne, fut rompue, au moyen de la mort du duc de Guyenne, et comment ces deux grands princes taschoient à se tromper l'un l'autre. 1472. 144

CHAP. X. — Comment le duc de Bourgongne, voyant qu'il ne pouvoit se saisir de Beauvais, devant laquelle il avoit planté son camp, s'en alla devant Rouen. 149

CHAP. XI. — Comment le roy fit appointement avec le duc de Bretagne, et trève avec le duc de Bourgongne, et comment le comte de Sainct-Paul eschappa pour lors à une machination faite contre luy par ces deux grands princes. 1473. 153

Chap. XII. — Digression sur la sagesse du roy et du connestable, avec bons advertissements pour ceux qui sont en auctorité envers leurs princes. 1474. 158

LIVRE QUATRIÈME.

Chapitre premier. — Comment le duc de Bourgongne, s'estant saisi de la duché de Gueldres, eut envie d'entreprendre plus outre sur les Allemagnes, et comment il mit le siége devant la ville de Nuz. 160

Chap. II. — Comment ceux de la ville de Nuz furent secourus par les Allemans et par l'empereur, contre le duc de Bourgongne, et des autres ennemis que le roy lui suscita. 166

Chap. III. — Comment le roy prit le chasteau de Tronquoy, les villes de Montdidier, Roye et Corbie, sur le duc de Bourgongne, et comment il voulut induire l'empereur Frédéric à se saisir des terres que ledit duc tenait de l'Empire. 1475. 169

Chap. IV. — Comment le connestable commença à rentrer en suspicion, tant du costé du roy que du duc de Bourgongne. 172

Chap. V. — Comment le roy d'Angleterre vint par deçà à tout grosse puissance, pour secourir le duc de Bourgongne, son allié, contre le roy, qu'il envoya deffier par un héraut. 175

Chap. VI. — De la peine en laquelle estoit le connestable, et comment il envoya lettres de créance au roy d'Angleterre, et au duc de Bourgongne, qui après furent en partie cause de sa mort. 178

Chap. VII. — Comment le roy fit vestir un simple serviteur d'une cotte d'armes avec un esmail, et l'envoya parler au roy d'Angleterre en son ost, où il eut très-bonne response. 181

Chap. VIII. — Comment trève de neuf ans fut traitée entre le roy de France et le roy d'Angleterre, nonobstant les empeschemens du connestable et du duc de Bourgongne. 185

Chap. IX. — Comment le roy fit festoyer les Anglais dedans Amiens, et comment la place fut assiégée pour la vue des deux roys. 190

Chap. X. — Comment les deux roys s'entrevirent et jugèrent la trève paravant traitée, et comment aucuns estimèrent que le Sainct-Esprit descendit sur la tente du roy d'Angleterre en espèce de pigeon blanc. 194

Chap. XI. — Comment le connestable taschoit de s'excuser envers le roy, après la trève faite à l'Anglois, et comment fut aussi faite trève de neuf ans entre le roy Louis et le duc de Bourgongne. 199

Chap. XII. — Comment la mort du connestable fut de tous poincts jurée entre le roy et le duc de Bourgongne, et com-

ment s'estant retiré au pays du duc, fut par le commandement d'iceluy livré au roy, qui le fit mourir par justice. 205
CHAP. XIII. — Digression sur la faute que fit le duc de Bourgongne, livrant le connestable au roy, contre sa sûreté, et ce qui luy en pust estre advenu. 209

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — Comment le duc de Bourgongne faisant la guerre aux Suisses, fut chassé par eux à l'entrée des montagnes près Granson. 212
CHAP. II. — Comment, après la chasse de Granson, le duc de Milan, le roy René de Cécile, la duchesse de Savoye et autres abandonnèrent l'alliance du duc de Bourgongne. 1476. 217
CHAP. III. — Comment les Suisses deffirent en bataille le duc de Bourgongne, près la ville de Morat. 22[illegible].
CHAP. IV. — Comment, après la bataille de Morat, le duc de Bourgongne se saisit de la personne de Madame de Savoye, et comment elle en fut délivrée et renvoyée en son pays par le moyen du roy. 224
CHAP. V. — Comment le duc de Bourgongne se tint quelques semaines comme solitaire; et comment cependant le duc de Lorraine recouvra sa ville de Nancy. 227
CHAP. VI. — Des grandes trahisons du comte de Campobache, et comment il empescha le duc de Bourgongne d'ouir un gentilhomme qui les luy voulait révéler devant qu'estre pendu; et ne tint compte aussi de l'advertissement que luy en donna le roy. 230
CHAP. VII. — Comment le duc de Lorraine, accompagné de bon nombre d'Alemans, vint loger à Sainct-Nicolas, pendant le siége de Nancy; et comment le roy de Portugal, qui estoit en France, alla voir le duc de Bourgongne, durant ce siége. 235
CHAP. VIII. — Comment le duc de Bourgongne, n'ayant voulu suivre le bon conseil de plusieurs de ses gens, fut desconfit et tué en la bataille que luy livra le duc de Lorraine, près Nancy. 237
CHAP. IX. — Digression sur quelques bonnes mœurs du duc de Bourgongne, et sur le temps que sa maison dura en prospérité. 1477. 240
CHAP. X. — Comment le roy fut adverty de la dernière défaite du duc de Bourgongne, et comme il conduisit ses affaires après la mort d'iceluy. 243
CHAP. XI. — Comment le roy, après la mort du duc de Bourgongne se saisit d'Abbeville, et de la response que luy firent ceux d'Arras. 245
CHAP. XII. — Discours aucunement hors du propos principal,

sur la joye du roy, se voyant délivré de plusieurs ennemis; et de la faute qu'il fit en la réduction des pays du duc de Bourgongne. 247

Chap. XIII. — Comment Han, Bohain, Sainct-Quentin et Péronne furent livrés au roy; et comment il envoya messire Olivier, son barbier, pour cuider pratiquer ceux de Gand. 249

Chap. XIV. — Comment maistre Olivier, barbier du roy, n'ayant pas bien fait son profit de ceux de la ville de Gand, trouva moyen de mettre les gens-d'armes du roy dedans Tournay. 253

Chap. XV. — Des ambassadeurs que la damoiselle de Bourgongne, fille du feu duc Charles, envoya au roy; et comment, par le moyen de monseigneur des Cordes, la cité d'Arras et les villes de Hesdin et Boulongne, et la ville d'Arras mesme, furent mises en l'obéyssance du roy. 256

Chap. XVI. — Comment les Gandois, qui avaient usurpé auctorité par dessus leur princesse quand son père fut mort, vindrent en ambassade vers le roy, comme de par les trois estats de leur pays. 260

Chap. XVII. — Comment ceux de Gand, après le retour de leurs ambassadeurs, firent mourir le chancelier Hugonet et le seigneur d'Hymbercourt, contre le vouloir de leur princesse; et comment eux et autres Flamans furent desconfits devant Tournay, et le duc de Gueldres, leur chef, tué. 264

Chap. XVIII. — Discours sur ce que les guerres et divisions sont permises de Dieu pour le chastiement et des princes et du peuple mauvais, avec plusieurs bonnes raisons et exemples advenus du temps de l'auteur, pour l'endoctrinement des princes. 270

LIVRE SIXIÈME.

Chapitre premier. — Comment la duché de Bourgongne fut mise entre les mains du roy. 287

Chap. II. — Comment le roy entretenoit les Anglois, après la mort de Charles, duc de Bourgongne, afin qu'ils ne l'empeschassent en la conqueste des pays dudit duc. 288

Chap. III. — Comment le mariage de madamoiselle de Bourgongne fut conclu et accomply avec Maximilien, duc d'Austriche, et depuis empereur. 294

Chap. IV. — Comment le roy Louis, par la conduite de Charles d'Amboise, son lieutenant, regagna plusieurs villes de Bourgongne que le prince d'Orange avait révoltées contre le roy. 1478. 300

Chap. V. — Comment le seigneur d'Argenton, durant les guerres de la conqueste de Bourgongne, fut envoyé à Florence; et comment il reçut l'hommage de la duché de Gennes, du duc de Milan, au nom du roy. 305

CHAP. VI. — Du retour de monsieur d'Argenton d'Italie en France ; et de la journée de Guinegate. 1479. 308
CHAP. VII. — Comment le roy Louis, par une maladie, perdit aucunement le sens et la parole, guérissant et renchéant par diverses fois ; et comme il se maintenoit en son chasteau du Plessis-les-Tours. 1480. 311
CHAP. VIII. — Comment le roy fit venir à Tours un nommé le Sainct-Homme de Calabre, pensant qu'il le dust guérir ; et des choses étranges que faisait ledit roy pour garder son auctorité durant sa maladie. 1481. 318
CHAP. IX. — Comment le mariage de monseigneur le dauphin fut conclu avec Marguerite de Flandres, et elle amenée en France ; dont le roy Edouard d'Angleterre mourut de déplaisir. 1482. 320
CHAP. X. — Comment le roy se maintenoit, tant envers ses voisins qu'envers ses subjets, durant sa maladie ; et comment on luy envoyoit de divers lieux diverses choses pour sa guérison. 1483. 325
CHAP. XI. — Comment le roy Louis XI fit venir vers luy Charles, son fils, peu avant sa mort ; et des commandemens et ordonnances qu'il fit tant à luy qu'à autres. 327
CHAP. XII. — Comparaison des maux et douleurs que souffrit le roy Louis à ceux qu'il avait fait souffrir à plusieurs personnes, avec continuation de ce qu'il fit et fut fait avec luy, jusques à sa mort. 328
CHAP. XIII. — Discours sur la misère de la vie des hommes, et principalement des princes, par l'exemple de ceux du temps de l'auteur, et premièrement du roy Louis. 335
CONCLUSION DE L'AUTEUR. 343

LIVRE SEPTIÈME.

CHARLES HUITIÈME.

Proposition de Philippe de Commines touchant ce qu'il prétend escrire par les mémoires du roy Charles VIII, fils dudit roy Louis onziesme de ce nom, après toutesfois quelque omission d'années depuis le décès de ce prince jusques à la reprise de son discours. 341
CHAPITRE PREMIER. — Comment le duc René de Lorraine vint en France demander la duché de Bar et la comté de Provence, que le roy Charles tenoit, et comment il faillit à entrer au royaume de Naples, qu'il prétendoit sien, comme le roy ; et quel droit y avoient tous deux. 346
CHAP. II. — Comment le prince de Salerne, du royaume de Naples, vint en France, et comment Ludovic Sforze, surnommé

le More, et luy taschoient à faire que le roy menast guerre au roy de Naples, et pour quelle cause. 1489. 349
Chap. III. — Comment le roy Charles VIII fit paix avec le roy des Romains et l'archi-duc, leur renvoyant madame Marguerite de Flandres, devant que faire son voyage de Naples. 1494. 356
Chap. IV. — Comment le roy envoya devers les Vénitiens pour les pratiquer, devant qu'entendre son voyage de Naples; et des préparatifs qui se firent pour iceluy. 358
Chap. V. — Comment le roy Charles partit de Vienne en Dauphiné, pour conquérir Naples, en personne; et de ce que fit son armée de mer soubs la conduite de monsieur d'Orléans. 362
Chap. VI. — Comment le roy, estant encore à Ast, se résolut de passer outre vers Naples, à la poursuite de Ludovic Sforze, et comment messire Philippe de Commines fut envoyé en ambassade à Venise, et de la mort du duc de Milan, après laquelle Ludovic se fit duc, au préjudice d'un fils d'iceluy duc. 365
Chap. VII. — Comment Pierre de Médicis mit quatre des principales forteresses des Florentins entre les mains du roy, et comment le roy mit Pise, qui en estoit l'une, en sa liberté. 369
Chap. VIII. — Comment le roy partit de la ville de Pise, pour aller à Florence, et de la fuite et ruine de Pierre de Médicis. 373
Chap. IX. — Comment le roy fit son entrée à Florence, et par quelles autres villes il passa jusques à Rome. 376
Chap. X. — Comment le roy envoya le cardinal Petri-ad-Vincula, qui fut depuis appelé le pape Jules II, dedans Ostie, et de ce que le pape faisoit à Rome cependant, et comment le roy y entra malgré tous ses ennemis, avec les partialités entre les Ursins et Colonnois dans ladite ville de Rome. 378
Chap. XI. — Comment le roy Alphonse fit couronner son fils Ferrand, et puis s'enfuit en Sicile, et de la mauvaise vie qu'avoit menée le vieux Ferrand, son père, et luy aussi. 380
Chap. XII. — Comment, après que le jeune roy Ferrand fut couronné roy de Naples, alla asseoir son camp à Sainct-Germain pour résister contre la venue du roy, et de l'accord que le roy Charles fit avec le pape, estant encore à Rome. 386
Chap. XIII. — Comment le roy partit de Rome pour aller à Naples; de ce qui advint cependant en plusieurs contrées dudit royaume de Naples, et par quelles villes il passa jusques à ladite ville de Naples. 388
Chap. XIV. — Comment le roy Charles fut couronné roy de Naples; des fautes qu'il fit à l'entretènement d'un tel royaume, et comment une entreprise qui se dressait pour luy contre le Turc fut descouverte par les Vénitiens. 391
Chap. XV. — Digression ou discours, aucunement hors de la matiere principale, par lequel Philippe de Commines, auteur

de ce présent livre, parle assez amplement de l'estat et gouvernement de la seigneurie des Venissiens, et de ce qu'il vit et fut fait pendant qu'il estoit ambassadeur pour le roy en leur ville de Venise. 394

LIVRE HUITIÈME.

Chapitre premier. — De l'ordre et provision que le roy mit au royaume de Naples, voulant retourner en France. 406

Chap. II. — Comment le roy se partit de Naples, et repassa par Rome, d'où le pape s'enfuit à Orvietto ; des paroles que le roy tint à monsieur d'Argenton à son retour de Venise ; des délibérations de rendre aux Florentins leurs places, des prédications dignes de mémoire de frère Hiéronyme de Florence. 408

Chap. III. — Comment le roy retint en ses mains la ville de Pise et quelques autres places des Florentins, pendant que monsieur d'Orléans, d'un autre costé, entra dedans Novarre en la duché de Milan. 411

Chap. IV. — Comment le roy Charles passa plusieurs dangereux pas de montagnes entre Pise et Serzane ; comment la ville de Pontreme fut bruslée par ses Alemans, et comment le duc d'Orléans se portoit à Novarre ce temps pendant. 414

Chap. V. — Comment la grosse artillerie du roy passa les monts Appe mins à l'aide des Alemans ; du danger où fut le mareschal de Gié avec son avant-garde, et comment le roy arriva à Fornoue. 418

Chap. VI. — De la journée de Fornoue ; de la fuite des ennemis de France ; et comment le comte de Petilliane, qui durant ce jour rompit la prison du roi, fit tant qu'il les rallia. 425

Chap. VII. — Comment le seigneur d'Argenton alla lui seul parlementer aux ennemis, quand il vit qu'autres députés avec luy n'y vouloient aller, et comment le roy parvint sain et sauf avec ses gens jusques en la ville d'Ast. 435

Chap. VIII. — Comment le roy fit dresser une armée de mer pour cuider secourir les chasteaux de Naples, et comment ils n'en purent estre secourus. 443

Chap. IX. — De la grande famine et peine o eüstoit le duc d'Orléans à Novarre avec ses gens ; de la mort de la marquise de Montferrat et de celle de M. de Vendosme ; et comment après plusieurs deslibérations on entendit à faire paix pour sauver les assiégés. 446

Chap. X. — Comment le duc d'Orléans et sa compagnie furent délivrés par appoinctement de la dure calamité de Novarre, où ils estoient assiégés, et de la descente des Suisses pour secourir le roy et monseigneur d'Orléans. 454

Chap. XI. — Comment la paix fut conclue entre le roy et le duc

d'Orléans d'un costé, et les ennemis, de l'autre; et des conditions et articles qui furent contenus en ladite paix. 457
Chap. XII. — Comment le roy renvoya le seigneur d'Argenton à Venise pour les conditions de la paix, lesquelles refusèrent les Venissiens, et des tromperies du duc de Milan. 460
Chap. XIII. — Comment le roy, estant retourné en France, mit en oubly ceux qui estoient demourés à Naples, et comment monseigneur le dauphin mourut, dont le roy et la royne menèrent grand deuil. 464
Chap. XIV. — Comment les nouvelles de la perte du chasteau de Naples vindrent au roy; de la vendition des places des Florentins à diverses gens; du traicté d'Atelle en la Pouille, au grand dommage des François, et de la mort du roy Ferrand de Naples. 1496. 467
Chap. XV. — Comment quelques pratiques menées en faveur du roy par aucuns seigneurs d'Italie, tant pour Naples que pour déchasser le duc de Milan, furent rompues par faute d'y envoyer, et comment une autre entreprise contre Gennes ne put aussi venir à bon effect. 472
Chap. XVI. — De quelques dissentions d'entre le roy Charles et Ferrand de Castille, et des ambassadeurs envoyés de l'un à l'autre pour les apaiser. 477
Chap. XVII. — Discours sur les fortunes et malheurs qui advinrent à la maison de Castille au temps du seigneur d'Argenton. 483
Chap. XVIII. — Du somptueux édifice que le roy Charles commença à bastir peu avant sa mort; du bon vouloir qu'il avoit de réformer l'église, ses finances, sa justice et soi-mesme; et comment il mourut soudainement, sur ce bon propos, en son chasteau d'Amboise. 1498. 487
Chap. XIX. — Comment le sainct homme frère Hiéronyme fut bruslé à Florence, par envie qu'on eut sur luy, tant du costé du pape, que de plusieurs autres Florentins et Venissiens. 490
Chap. XX. — Des obsèques et funérailles du roy Charles huictiesme, du couronnement du roy Louis douziesme de ce nom, son successeur, avec les généalogies des roys de France, jusques à iceluy. 492

FIN DE LA TABLE.

BRANCH
JACKSON
RIAL

IMPRIMERIE DE J. DELIN-LEPRIEUR FILS, RUE DE LA MONNAIE, 11.

00086555

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 March, 2016